REALE ACCADEMIA DELLE SCIENZE DI TORINO
C² V 273

AN 1821. (N.° 1.) VI.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTERAIRE
Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 5 janvier.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 4 janvier. Le juste empressement avec lequel nous avons toujours contribué, autant qu'il était en nous, à répandre la connaissance des entreprises de M. *Dupont* et des importans établissemens d'industrie que lui doit notre pays, était un sûr garant du désir que nous aurions mis à payer, le plutôt possible, à sa mémoire le tribut d'éloges si mérité et à consigner dans notre feuille le témoignage de la reconnaissance publique, si nous eussions reçu à temps quelque notice qui nous était indispensable. Nous avons demandé et obtenu des renseignemens, et voici ce que nous avons pu recueillir :

NÉCROLOGIE.

M. *Jean-Pierre Dupont*, né à Termignon, le 2 février 1749, était destiné de bonne heure au commerce. Il se fixa en France dès l'âge de 14 ans. La partie qu'il avait embrassée l'avait mis dans le cas de voyager en Allemagne et en Russie. Ami de toutes les découvertes utiles, ses voyages contribuèrent beaucoup à accroître ses connaissances. Il se livra plus particulièrement aux arts industriels et manufacturiers. Pendant son séjour à Lyon, il fut membre de la Chambre de Commerce et administrateur du comptoir d'escompte de la Banque de France.

Pressé par l'amour de son pays et jaloux d'être utile à ses compatriotes, il se décida à établir en Savoie les manufactures qu'il avait le dessein de créer. Annecy fixa plus particulièrement son choix. La situation avantageuse de cette ville sur le dégorgement du lac et ses belles eaux le déterminèrent ; et dès 1804 sa filature était en pleine activité dans l'ancien couvent de Sainte-Claire dont il était devenu le propriétaire.

Depuis la création de cette manufacture, il a donné beaucoup de développement à sa fabrication, notamment depuis quelques années, qu'il a élevé, dans le local de l'ancienne Abbaye de Bonlieu, une fabrique pour le tissage des toiles de coton. Il avait établi à Chambéry et aux [illegible] des ateliers pour la préparation du coton.

C'est lui qui, le premier, a introduit dans les États de S. M. le mode d'éclairage par le gaz hydrogène, ainsi que notre Journal l'a annoncé dans le temps avec tout le détail que méritait cette [illegible] et utile nouveauté.

Notre auguste Souverain, lors de son voyage à Annecy, en 1816, visita la manufacture de M. Duport dans toutes ses parties et daigna l'honorer d'un témoignage bien flatteur de sa satisfaction, en l'autorisant à donner à cette manufacture le titre de *Royale*.

M. Duport était membre du Conseil de Ville d'Annecy. La nouvelle de sa mort, arrivée à Lyon le 4 décembre 1820, a répandu la consternation parmi ses nombreux ouvriers, qui le chérissaient comme un père. Il laisse dans une profonde affliction, sa famille et ses amis appréciateurs de son mérite. En regrettant sa perte et honorant sa mémoire, le public porte désormais avec complaisance ses regards et ses espérances sur MM. ses fils, héritiers de ses connaissances, de ses talens, de son industrie et de son amour pour son pays.

Piémont.

Turin, 30 décembre. Dans la séance que la Classe des sciences physiques et mathématiques de l'Académie Royale des sciences a tenue le 24 de ce mois, M. Vassalli-Eandi, secrétaire perpétuel de l'Académie, a lu un court exposé des éphémérides médico-météorologiques manuscrites, du 15 août 1741, jusqu'au 31 mai 1746. M. le Chev. Amédée Avogadro a lu une dissertation sur la théorie des proportions déterminées dans la combinaison et sur la détermination des masses des molécules des corps. On a fait, dans cette séance, un rapport sur une invention de M. Degiovanni pour imprimer un mouvement perpétuel aux horloges.

NOUVELLES ETRANGERES

Allemagne.

Francfort, 26 décembre. Le comte de Schwerin avait formé à Stockholm une société politique, le gouvernement en a fait cesser les réunions et le Roi a approuvé les mesures prises à ce sujet par le gouvernement.

— On attribue à la Russie, à l'Angleterre et à la France, des vues conciliatrices pour prévenir la guerre de l'Italie contre Naples; on croit même que la Prusse partage les mêmes dispositions pacifiques.

— La constitution du grand-duché de Hesse-Darmstadt allait être publiée.

Vienne, 16 décembre. Des ordres sont partis de Troppau pour faire préparer à Laybach des hôtels pour les souverains et des logemens pour les ministres.

— Des nouvelles authentiques annoncent la mort de l'Empereur de la Chine.

— Le 12 du mois on a ressenti à Leipsick une secousse de tremblement de terre.

Angleterre.

Londres, 27 décembre. Le prince Cimitile, ambassadeur de Naples, a été reçu chez lord Castlereagh, mais comme simple gentilhomme.

— La révolution de Portugal a causé une vive sensation à Rio-Janeiro. Un envoyé chargé de pleins pouvoirs devait mettre à la voile pour l'Europe. A Fernambouc il y a eu des rixes sanglantes entre la garnison et les habitans. Ces nouvelles sont du 13 novembre dernier.

— Toutes les lettres d'Amérique confirment la nouvelle que Bolivar, battu près de Carthagène, a sollicité un armistice, et que des négociations ont été entamées à St Fernando de Apure.

— Les nouvelles d'Amérique du 29 octobre annoncent que Boyer a réussi dans ses projets. Ses démarches ont été rapides et décisives; il marchait d'abord à la tête de dix mille hommes, et le 20 il entra dans la capitale avec vingt mille hommes. Le 26, il fut proclamé président, et toute l'île est maintenant sous le gouvernement républicain.

ESPAGNE.

Madrid, 17 décembre. Pendant les premiers jours de ce mois, une violente agitation s'est manifestée à Cadix. Le peuple attroupé demandait la tête des auteurs de la journée du 10 mars et le retour du général Riego au commandement de la ville.

— Le gouvernement a expédié des ordres à tous les chefs politiques des provinces pour réprimer avec sévérité toutes les tentatives contre le système constitutionnel.

FRANCE.

Paris, 24, 25 et 26 décembre. Le Roi, par une ordonnance du 20 du courant, a créé pour tout le royaume une académie royale de médecine, chargée de tout ce qui intéresse l'art de guérir et la santé publique dans le royaume.

— La Chambre des Députés a continué de s'occuper de la vérification des pouvoirs. Il y a eu quelques discussions assez vives au sujet de l'influence que quelques membres ont assuré avoir été exercée sur les élections par les préfets et les agens du ministère.

— On annonce d'Espagne que le procès du général Elio est terminé, et que cet officier général est condamné à mort.

— Il y a eu conseil des ministres à la suite de l'arrivée d'un courrier qui annonce le prochain départ du Roi de Naples pour Laybach.

— Plusieurs courriers français et espagnols ont passé à Bordeaux.

27 et 28 décembre. M. le vicomte de Châteaubriand a reçu du Roi son audience de congé. S. Exc. part incessamment pour Berlin.

— On assure que les Algériens ont fourni des sabres et fusils aux Napolitains.

— La Chambre des Députés avait nommé candidats à la présidence MM. Ravez, Bellart, de Bonald, Benoist et de Bouville. S. M. a nommé M. Ravez. MM. de Bouville, Chifflet, Blanquart-Bailleul et Benoist sont nommés vice-présidens. MM. Mousnier-Buisson, de Wendel, Castelbajac et Kergolay sont nommés secrétaires.

29 et 30 décembre. Dans sa réponse à l'adresse de la Chambre des Pairs, S. M. a dit ces paroles remarquables: « Quels que soient les décrets de « la Providence, n'oublions pas cette maxime de notre droit public: *Le* « *Roi ne meurt pas en France.* »

— La Chambre des Pairs constituée en cour judiciaire, a entendu, le 28 et le 29, le rapport de M. le marquis de Pastoret sur la conspiration du 19 août.

— Trois ouvriers, dans l'arrondissement du Hâvre, sont resté ensevelis pendant six jours dans une marnière dont la tonnelle s'était écroulée. On est parvenu, à force de travaux, à les retirer et à leur sauver la vie.

Banque de France 1432 fr., 1405 fr., 1421 fr. 25 c.

Cinq pour cent consolidés 77 fr. 60 c., 80 c., 79 fr. 15 c., 25 c.

ITALIE.

Naples, 14 *décembre*. Hier, à trois heures et demie, une salve annonça le départ du Roi. Avant de partir, S. M. a consulté les membres du Conseil d'Etat. Le général Guillaume Pepe fait partie du nouveau Conseil.

— Dans la séance parlementaire du 10, M. Castagna avait reproduit sa demande de mettre en accusation le ministre de l'intérieur, pour sa circulaire du 9 septembre, et il avait compris dans sa demande le ministre des affaires étrangères. Mais, dans la séance du 11, ayant appris le renouvellement du ministère, le Parlement a cessé de s'occuper de cet objet.

— Par une lettre au Roi, en réponse à son troisième message, le Parlement a observé que la constitution, en cas d'absence du Roi, ne reconnaissait pas la qualité de Vicaire-Général de S. M., mais qu'il devait être nommé un Régent du Royaume. Après avoir renouvelé le désir que S. M. emploie tous ses efforts au maintien de la constitution, le Parlement, en forme de décret, a déclaré accorder au Roi la faculté de partir, aux termes de l'article 172, § 2 de la constitution, et a demandé que le Duc de Calabre fût nommé Régent.

— Hier matin, une députation de vingt-quatre membres du Parlement fut introduite auprès du Roi sur son trône, environné des ministres, des grands de la cour, des généraux et des ministres étrangers. Le *Président* de la députation a prononcé un discours où il a d'abord annoncé à S. M. que dans le jour lui seraient communiquées les modifications proposées à la constitution, où S. M. pourrait voir tout le soin du Parlement à garantir la puissance royale, les franchises nationales et ses sermens. Ensuite, le président a exprimé ses vœux pour l'heureux succès du voyage de S. M., et les sentimens d'attachement, d'amour et de reconnaissance de toute la nation, pleine de confiance dans les efforts de S. M. uniquement dirigés vers le maintien de la constitution, de sa propre indépendance et de celle de ses peuples. Le Roi a répondu : « Je suis au congrès pour accomplir » mes sermens. Je laisse avec plaisir mon fils Régent du Royaume. J'es» père que Dieu me donnera la force nécessaire pour remplir mes inten» tions. »

— Le Parlement avait prié le Roi de s'occuper, avant son *départ*, des modifications de la constitution et de l'organisation du Conseil d'Etat. S. M. a répondu que n'ayant pas un instant à perdre pour son départ, elle ne pouvait que pourvoir au Conseil d'Etat, mais que les modifications à la constitution exigeaient un plus mûr examen, qu'il fallait renvoyer cet objet au Prince Régent, et que si quelque chose demandait son intervention personnelle, on pouvait le lui renvoyer à Laybach ou attendre son retour. Le Roi a manifesté son desir que la session du Parlement, qui touche à sa fin, soit prolongée d'un mois, eu égard aux circonstances.

— S. M. a reçu du Roi de France une invitation semblable à celle des autres souverains, de se rendre au congrès de Laybach.

Livourne, 20 décembre. Une salve nombreuse d'artillerie vient d'annoncer l'arrivée de S. M. le Roi des Deux-Siciles. On débarque les équipages de sa nombreuse suite. S. A. I. et R. le Grand-Duc de Toscane est venu à la rencontre de S. M. Ce prince jouit d'une bonne santé; son épouse, la duchesse de Floride, l'accompagne. Le vaisseau le *Vengeur*, à bord duquel est arrivée S. M., est de 74 canons et de 600 hommes d'équipage, cap. Maitland. La frégate anglaise, cap. Pellew, est de 46 canons et de 250 hommes; et la frégate française, cap. Drouault, est de 44 canons et de 300 hommes.

Florence, 6 décembre. S. M. le Roi des Deux-Siciles a été complimenté à Livourne par son auguste nièce la Duchesse de Lucques, accompagnée du Prince héréditaire de Lucques et de son épouse la Princesse Marie-Thérèse, ainsi que par M. le Chevalier de la Rocca, au nom de S. A. R. la Duchesse de Chablais.

— Le Roi des Deux-Siciles, arrivé ici le 23, a passé les fêtes de Noël dans cette capitale; il y a eu réception auprès de S. M., qui part d'ici le 28. Le duc de Gallo, ministre des affaires étrangères de S. M., est arrivé hier ici.

VARIÉTÉS.

OBSERVATION *d'une phthisie calculeuse, terminée heureusement, par M. C. Gros, docteur en médecine.*

La jeune personne dont M. Gros a recueilli l'observation, avait éprouvé, à plusieurs reprises, des accidens qui pouvaient faire croire au développement d'une phthisie pulmonaire : ainsi, à la suite d'un dérangement des menstrues, elle avait été prise d'hémoptysie, de toux sèche, d'oppression, etc. Une péripneumonie étant survenue, avait ajouté à ces symptômes des douleurs aigues dans la poitrine, une fébricule le soir, des sueurs vers le matin, etc. Cependant sous l'influence d'un traitement convenable, la plupart de ces symptômes avaient disparu depuis six semaines, lorsqu'à la suite de violentes quintes de toux, cette demoiselle expectora une concrétion du volume d'un noyau de cerise, et couverte d'aspérités; un crachement de sang, des douleurs déchirantes dans la poitrine, une respiration sifflante, une toux presque convulsive, un peu de fièvre suivirent l'excrétion de ce calcul. Dans l'espace de trois mois, vingt-une autres concrétions furent rendues par la même voie, mais presque sans souffrance, et la malade, soumise d'ailleurs à un traitement adoucissant, a recouvré, depuis quatre mois, une santé parfaite.

Quelques circonstances remarquables de l'Eclipse du 7 septembre dernier, observées par M. le Baron de Zach.

« Pendant le tems qu'a duré l'éclipse, nous avons attentivement parcouru et examiné les bords, les disques et les cornes que formaient ces deux corps célestes, et nous n'y avons rien découvert d'extraordinaire ou de particulier, rien qui eût pu supposer ou indiquer une atmosphère ou un *halo* quelconque autour de la lune. Ses bords nous parurent toujours très-nets et bien terminés, sauf les petites aspérités produites par ses montagnes. Les pointes des cornes nous semblaient toujours bien effilées; point d'éclairs, point de coruscations, point de volcans dans la lune.

« Le spectacle le plus beau était la fin de l'éclipse annulaire ou lorsque l'anneau s'est formé. Les montagnes de la lune se montraient très distinctement, le bord de cet astre parut tout denté, et, sur le point de toucher celui du soleil, il parut comme un peigne ou une scie qui mordait sur ce bord. Avant que l'attouchement des deux bords fût effectué, on voyait non pas un filet continu de lumière, mais de petits points lumineux, comme autant de grains brillans dans un fil de perles, séparés par des interstices obscurs. Ce beau phénomène n'a duré qu'un moment, car le contact des bords et la disparition totale du dernier trait de lumière étaient instantanés.

« M. Ruppell, qui avait observé l'éclipse à Gênes, dans l'observatoire de M. de Zach, lui fit part « qu'ayant porté son attention à la pointe des cornes, comme M. de Zach le lui avait recommandé, à deux heures cinquante sept minutes quarante cinq secondes, tems vrai, la pointe de la corne supérieure de la lune paraissait émoussée, en l'examinant plus attentivement, il vit très distinctement, à une très-petite distance de la pointe de la corne, un petit trou lumineux, comme le serait le trou d'une aiguille. La pointe obtuse s'était apparemment formée par l'interposition d'une haute montagne de la lune, le trou brillant était la lumière transparente du soleil que le vallon de cette montagne avait laissé passer. Ce phénomène n'a duré qu'un instant.... »

Observation relative à l'Hospice du Grand S.-Bernard.

Les vues philantropiques de M. Pictet pour améliorer l'habitation des respectables Religieux du Saint-Bernard, que nous avons fait connaître dans ce Journal et auxquelles nous applaudissons sans restriction, nous ont fait faire une réflexion qu'il est peut-être utile de faire connaître. Il se peut que le froid

l'humidité soient deux causes puissantes de l'altération de la santé des Religieux et contribuent à abréger leur vie. Mais ces causes sont-elles les seules ? Ne peut-on point admettre d'abord que la rareté et la nature de l'air qui règne à cette hauteur exerce à la longue une influence défavorable sur des individus qui ne sont pas nés dans une telle atmosphère, qui étaient auparavant accoutumés à respirer un air beaucoup plus dense et à éprouver sur toute l'habitude du corps une pression beaucoup plus considérable ? Peut-être pourrait-on aussi tenir quelque compte de la manière de vivre, de la nature des alimens, des fatigues corporelles que l'exercice de la charité fait éprouver chaque jour à ces hommes hospitaliers, en un mot, de toutes les circonstances journalières dont se compose leur genre de vie et qui agissent à chaque instant sur les organes, sur les fonctions animales et sur le tempérament.

Comme il faut toujours pourvoir au plus pressé, nous pensons que rien ne doit retarder ni ralentir l'exécution des projets proposés par M. Perrot, mais qu'ensuite il serait peut-être fort utile, pour arriver complètement au but, qu'un médecin éclairé, physicien, chimiste et exercé dans l'art d'observer toutes les sortes d'influences des circonstances extérieures sur le corps humain, fît au Saint-Bernard un séjour suffisant pour se livrer à des observations suivies sur les points que nous n'avons fait qu'indiquer et sur tout ce qui lui paraîtrait mériter son attention. Le résultat de ces observations pourrait suggérer alors un ensemble de moyens propres à remédier à la fois aux causes diverses qu'il y aurait à combattre et à rendre aux vénérables habitans de l'Hospice la mesure naturelle de la vie dont personne n'est plus digne qu'eux et qui n'est nulle part plus précieuse à l'humanité.

ANNONCE.

ALMANACH du *Duché de Savoie pour l'année* 18[illegible]. A Chambéry, chez Pierre Alban, imprimeur du Roi, se trouve aussi chez Puthod, libraire de la même ville, et chez les principaux libraires du Duché.

Les Éditeurs de cet Almanach ont rendu un vrai service au public, par l'entreprise de ce recueil annuel, en renonçant de se borner, selon leurs vues primitives, aux détails qui concernent l'ordre judiciaire, et en y comprenant ce qui regarde les autres parties. Par ce moyen il lui est donné un intérêt plus général et il est mis dans le cas d'être recherché par toutes les classes de la société. Comme ce répertoire est susceptible d'un genre d'utilité qui ne se borne pas au moment présent, mais qui prépare pour l'avenir des documens auxquels on pourra éprouver le besoin de recourir, il est important que les Éditeurs s'attachent à rectifier avec soin quelques erreurs inévitables qui se glissent toujours dans un recueil de ce genre. L'almanach de [illegible] se trouve enrichi d'une partie de la statistique du Duché de Savoie, que l'auteur (M. [illegible] Bellemin) se propose de continuer.

AVIS.

Le domaine de défunt M. Dunoez, situé à Massy, commune de Mésigny, est à vendre en gros ou en détail; le prix sera appliqué aux dettes hypothécaires, et on donnera des termes convenables pour se libérer.

Ce domaine embrasse une contenance de 189 journaux, 159 toises, 4 pieds sur Mésigny; chargé d'une taille cadastrale de 134 liv. 8 s. 6 d., et de 69 journaux, 384 toises, 7 pieds sur la Balme-de-Sillingy, chargé d'une taille cadastrale de 37 liv., 0, 0.

Il était jadis exploité par deux fermiers, dont l'un tenait 4 bœufs, et l'autre 6, avec 2 chevaux; il est assorti d'une quantité convenable de bâtimens rustiques en bon état, situé à deux lieues de la ville d'Annecy, d'où l'on peut s'y rendre commodément avec voitures. — Les bâtimens sont placés au centre, à peu près du domaine, qui est d'une seule empiècement, entouré d'une vigne de 50 fossorées, d'un bon produit, et près des bâtimens, d'une quantité d'arbres à fruits d'été et d'automne, de beaucoup de chênes à glands, de noyers, de poiriers sauvages, bois d'affouages et de sapins. — Il ne manque rien à ce domaine, qui produit beaucoup de foin; il importe seulement qu'il tombe entre les mains d'un propriétaire soigneux. — Ceux qui désireront en faire l'acquisition s'adresseront, d'ici au 20 janvier 1821, à M. Duparc, notaire royal à Annecy, chargé de recevoir les offres et de donner tous les renseignemens nécessaires.

Annecy, le 19 décembre 1820.

CHARADE.

Le nom de mon premier lui vient de l'Italie,
De compter les enfans que produit mon dernier,
Ce serait, cher lecteur, une grande folie.
Puissiez-vous ne jamais éprouver mon entier.

Le mot de la dernière *Enigme* est *fumée*.

Mercuriale de Chambéry des 23, 26 et 30 décembre 1820.

Blés.		Le Veissel. f.	c.		L'Hectolitre. f.	c.
Froment,	*Prix*	16	50	—	20	23
Seigle		8	00	—	10	46
Orge		0	00	—	0	00
Sarrasin		4	50	—	5	90
Maïs		0	00	—	0	00
Avoine (1)		00	00	—	6	97
Pain, 1re qualité,	le kilogr.				0	44
Viande, *idem*,	*idem*				0	70

(1) Rapport des 3 veissels en hectolitres: Froment . . . [illegible] Seigle . . . [illegible] Avoine . . . [illegible]

Loterie Royale.

Tirage de Gênes, *du 30 décembre.*

N.os 29 — 18 — 82 — 86 — 71.

Chambéry, de l'Imprimerie de P. Cléaz, rue St Antoine.

An 1821. (N.o 3.) VI.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE

Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 19 janvier.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 18 *janvier*. Dans notre N.o du 29 décembre dernier, nous avons dit que les 1600 liv. destinées à l'entretien de quatre élèves à l'Ecole royale vétérinaire, étaient fournies à raison de 200 liv. par chacune des huit Provinces de ce Duché. Cet énoncé contient une inexactitude que nous nous faisons un devoir de rectifier. Voici quelle est la répartition des 1600 liv. entre les huit Provinces.

Savoie-propre, 323 l. 90 c.; *Carouge*, 139 l. 50 c., *Chablais*, 116 l. 60 c., *Faucigny*, 251 l. 70 c.; *Genevois*, 290 l. 50 c.; *Haute-Savoie*, 129 l. 45 c.; *Maurienne*, 183 l. 40 c.; *Tarentaise*, 181 l. 75 c.

— Le 11 du courant, est décédée en cette ville dame Eléonore Gonnet, veuve Mattel, âgée de 103 ans. Mariée à 45 ans, elle a eu deux enfans et a été veuve à 48 ans. Cette femme a joui, presque jusqu'au jour de sa mort, d'une santé parfaite et du libre usage de ses facultés corporelles et intellectuelles. Douée d'un esprit juste et d'une grande mémoire, elle avait le rare avantage de faire goûter son intarissable babil sur le tems passé.

AVIS aux Pensionnaires ecclésiastiques.

Les Pensionnaires Ecclésiastiques de la province de Savoie propre sont prévenus que le payement du 2.me semestre 1820, a été ouvert à la trésorerie de la province le 15 du courant, et qu'il sera clos le 20 février prochain.

PIÉMONT.

Turin, 13 *janvier*. Le onze du courant, quatre étudians de l'Université ont paru au théâtre d'Angennes avec une espèce de *bonnet rouge* sur la tête. L'un d'eux fut arrêté au sortir de la salle, et tout-à-coup un grand nombre d'étudians cherchèrent à le délivrer; mais la ferme contenance de l'Adjudant de place Falboni rendit leurs efforts inutiles. Le lendemain après midi, de nombreux étudians rassemblés dans la cour de l'Université demandaient à grands cris l'élargissement de leurs compagnons arrêtés. Les supérieurs et même S. Exc. le Chef de la Réforme employèrent inutilement tous leurs efforts pour apaiser cette jeunesse inconsidérée; le désordre toujours croissant ne laissant plus de milieu entre céder à la sédi-

tion ou la réprimer par la force. La troupe commandée répondit par le cri de *Vive le Roi!* S. Exc. le Gouverneur lui recommanda, au nom de S. M., une grande modération envers cette jeunesse égarée; et le Commandant de la place la conduisit lentement, pour laisser aux moins violens le temps de se retirer. Au moment où elle allait s'emparer de la porte, les étudians qui s'étaient barricadés avec les bancs des classes, firent tomber sur elle une pluie de pierres. Enfin elle parvint à occuper la porte aux cris de *Vive le Roi!* répétés par le peuple, qui désapprouvait hautement l'insubordination de cette jeunesse. Ceux qui voulurent s'obstiner à s'ouvrir un passage au travers des baïonnettes, ont été arrêtés; 18 sont blessés, dont 2 le sont grièvement. Quelques officiers et soldats ont éprouvé de fortes contusions, et un capitaine a reçu un coup de stylet. On a remarqué quelques pistolets. Cette jeunesse n'était sans doute qu'égarée, mais l'Autorité, après avoir épuisé tous les moyens de persuasion et les ménagemens les plus paternels, ne pouvait ni ne devait céder à une telle sédition. S. M. avait défendu de faire feu dans aucun cas, et, de là, les armes n'étaient pas chargées.

Extrait de la Gazette Piémontaise.

— Le 2 de ce mois, la Cour a pris pour six jours le deuil, à l'occasion de la mort de S. A. R. la princesse de Saxe.

NOUVELLES ETRANGERES

ALLEMAGNE.

Vienne, 30 décembre. Le prince de Metternich, le marquis de Caraman, ambassadeur de France, le prince de Hardenberg et le comte de Golowkin sont ici. Les comtes Capo-d'Istrias et de Nesselrode viennent avec l'Empereur Alexandre, qui arrive aujourd'hui. Tout se dispose pour les conférences de Laybach. Le comte Joseph d'Esterhazy est parti pour aller au devant du Roi de Naples. LL. MM. partent pour Laybach le 2 ou le 3 janvier. Le Roi de Prusse est en route pour s'y rendre. Il paraît que le congrès sera très-nombreux.

— Le Roi de Piémont est attendu ici le 5 janvier. Le grand-duc de Toscane et le duc de Modène sont, dit-on, attendus à Laybach, ce qui n'est pas assuré.

ANGLETERRE.

Londres, 10 janvier. M. Grenier, porteur des dépêches de S. Exc. M. le duc Decazes, a été attaqué par deux hommes à pied et trois à cheval, qui l'ont blessé à coups de sabre; il a signalé ces derniers comme des hommes accoutumés à manier le sabre. Toute la police de Bow-street a été mise sur pied. Le Roi a fait promettre, par une proclamation, 500 liv. sterl. à celui qui livrerait l'un des coupables.

— On va élever, sur une des places de Londres, un monument de bronze en l'honneur de feu Roi Georges III.

— Le *Courier* dément le bruit d'une nouvelle prorogation du Parlement.

— On dit que le ministère propose un traitement annuel de 50 mille liv. sterl. pour la Reine, avec la condition de son éloignement de la Cour et même de l'Angleterre.

— M. Robinson est destiné à être le successeur de M. Canning.

— La Reine a reçu la fâcheuse nouvelle de la mort du prince Auguste de Brunswick, son frère.

ESPAGNE.

Madrid, 11 *janvier*. Le 24 décembre la frégate *la Nueva Véloz*, chargée de 345 mille piastres est arrivée à Cadix, où l'on attendait encore la *Sabine* chargée aussi d'une forte somme.

— On assure que la réunion des Cortès qui devait avoir lieu le 1er mars, sera avancée d'un mois.

— Les nouvelles de Naples font ici une grande sensation, et l'on n'est pas sans inquiétude sur le résultat du congrès de Laybach, qui nous touche de près.

FRANCE.

Paris, 7, 8 *et* 9 *janvier*. A l'ouverture de la *discussion* du projet de loi relatif aux six douzièmes de l'impôt, le général Donnadieu prenant la parole contre le projet, a prononcé un long discours où il s'est plaint d'abord amèrement de l'alliance des royalistes avec le ministère. Il a ensuite vivement accusé les ministres et lancé en particulier deux traits piquans, l'un contre le président du ministère, l'autre contre le ministre de la justice. Il a accusé les ministres d'avoir offert cent mille francs à un député en dédommagement d'une fonction. Des cris *à l'ordre!* se sont fait entendre. M. De Serre a sommé le général de prouver son assertion; celui-ci a dit qu'il était prêt à nommer les personnes. Les uns ont demandé qu'il nommât le député, d'autres s'y sont opposés. Le général a conclu qu'il ne votait pas même pour un douzième. M. de Villèle a réfuté en peu de mots le discours du général et la discussion a pris la marche ordinaire. M. Ternaux a voté pour trois douzièmes seulement, il a été réfuté par M. Pasquier. M. de Lalot a voté en faveur du projet dans sa totalité.

— Le 2 janvier, l'ancien hôtel de Pinon, où était une bibliothèque de 16,000 vol., a été la proie des flammes.

— Un journal annonce qu'il va partir pour St. Domingue des commissaires chargés de traiter avec le président *Boyer*.

— Le *Et* 11 *janvier*. Les journaux de Madrid du 28 décembre annoncent que l'ordre a été donné d'exécuter à la lettre la loi contre les sociétés populaires. Une de ces réunions à Madrid a rédigé une protestation en forme d'adresse au Roi.

— On écrit de Trieste que M. Fouché, *duc d'Otrante*, est mort le 26 décembre, dans son hôtel de Caronna.

— On assure, dit une lettre de Naples, du 23 décembre, que le duc de Gallo a écrit de Florence des choses très alarmantes sur le maintien de la constitution, et que l'on tient ces lettres très cachées.

— M. de Girardin a prononcé contre le projet de loi des six douzièmes un long discours fréquemment interrompu par les murmures et les cris *à l'ordre*, dans lequel il a fortement attaqué les ministres, [illegible] la confiance. Il ne vote que pour quatre douzièmes. La discussion a été fermée, et le projet adopté par [illegible] boules blanches, contre [illegible] noires.

— M. le procureur-général a terminé, à la Cour des Pairs, la lecture de son réquisitoire touchant la conspiration du 19 août.

— On assure qu'un de nos contre-amiraux a proposé un système télégraphique, qui, loin de rien coûter au gouvernement, lui produirait un bénéfice, garantirait le secret et la fidélité des dépêches et procurerait au commerce de grands avantages.

— *Le 13 janvier*. La Chambre des Pairs a adopté, à l'unanimité, la loi sur les six premiers douzièmes de l'impôt.

— On écrit de Dijon qu'un anglais s'y est amusé pendant 3 jours à jeter des écus de 5 fr. par la fenêtre.

— M. Chappe contredit publiquement les avantages attribués au télégraphe nautique dont il est parlé plus haut, sur celui actuellement employé.

— A Dusseldorf, la glace du Rhin portait les voitures, le 3 janvier.

— A Londres, on craint d'être encore sous la neige, et au 9 janvier on y éprouvait depuis quinze jours 10 à 12 degrés de froid.

Banque de France, 1455 f., 1450 fr.; 1445 f.; 1447 f. 50 c.; 1460 f. 20 c.

Cinq pour cent consolidés: 80 fr. 25 c., 80 fr.; 80 fr. 10 c.; 80 fr. 20 c., 15 c.

ITALIE

Naples, 20 décembre. Le Parlement a établi une commission de guerre chargée de l'informer chaque jour de l'état de défense du royaume. Le plan de défense proposé par l'ex-ministre Carrascosa, n'a subi aucun changement. Une junte de généraux, sous la présidence du Prince Régent, s'occupe de tout ce qui concerne cet objet.

— La nouvelle du départ du Roi a causé une agréable sensation à Palerme.

— A la suite de plusieurs discussions, les ex-ministres Ricciardi, de Thomasis, Carrascosa et Macédonio, avaient été mis hors d'accusation. Les deux autres, le comte Zurlo et le duc de Campochiaro ont été interrogés dans la séance du 26. A la suite des éclaircissemens qu'ils ont donnés, et après de nouveaux débats, il a été résolu que la décision à leur égard serait *indéfiniment ajournée*.

— Les bâtimens qui ont transporté S. M. sont de retour de Livourne.

Rome, 3 janvier. Le 30 décembre, est arrivé ici S. Exc. le baron de Lebzeltern, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de l'Autriche près la cour impériale de Pétersbourg.

Venise, 5 janvier. S. M. le Roi des Deux-Siciles est arrivé de Mantoue en très-bonne santé, le 3, à Vicence, d'où il est parti pour Udine afin d'arriver le 5 à Goritz, le 7 à Adelberg, et le 8 à Laybach. A son passage à Modène, il a été reçu au palais de LL. AA. RR., où S. A. R. la duchesse de Parme, est venue embrasser son auguste neveu paternel. Le voyage du Roi se trouve prolongé de quelques jours, à cause des neiges abondantes qui ont retardé son passage dans les Apennins.

AVIS

M. *Jean Lepas*, banquier et receveur de rentes, à Paris, rue *Croix-des-Petits-Champs*, N.° 25, offre ses services aux familles qui désireraient

obtenir des renseignemens ou extraits mortuaires des militaires Italiens ou Sardes, décédés au service des armées françaises.

A cet effet, on doit produire les documens suivans :

1.° Les noms et prénoms du militaire et ceux de ses père et mère ;
2.° Le corps dans lequel il est entré au service ;
3.° L'année de la conscription ;
4.° Le N.° du régiment, du bataillon et de la compagnie dans lesquels il servait à l'époque de sa disparution ;
5.° La date des dernières nouvelles qu'il a données.

Tous ces renseignemens doivent être lisiblement écrits, les noms surtout.

M. Logue a pour correspondans, à Chambéry, MM. *Favier* et *Gennod*.

La réponse partira de Paris 8 jours après que la demande sera parvenue à M. Logue.

AUTRE AVIS.

Maison à vendre, composée d'une boutique, arrière-boutique, trois pièces au premier, plus un galetas, le tout en très-bon état, prenant jour sur la rue Basse des Casernes, et celle de Lans. S'adresser à Mademoiselle Blanche Marie, débitante de tabac, faubourg Montmélian, à Chambéry.

VARIÉTÉS.

Suite du Mémoire sur l'usage du Plâtre employé comme engrais.

» 4.° Il faut plâtrer par un tems disposé à l'humidité, très-légèrement venteux, et à l'époque où les plantes offrent le plus de surface pour recevoir la poussière désoxigénante, et où les organes expiratoires de l'oxigène et ceux inspiratoires de l'acide carbonique sont plus souples, plus vigoureux, plus multipliés et plus long tems exposés à l'action solaire vivifiante. La théorie est ici encore parfaitement d'accord avec la pratique. Par un tems humide, le sulfure calcaire tend plus rapidement à se convertir en sulfite, en hyposulfite et, enfin en sulfate ; trois degrés d'oxigénation qu'il doit parcourir principalement aux dépens de l'oxigène exhalant du feuillage des plantes. L'humidité le rend encore plus adhérent à ce même feuillage. Un petit vent léger disperse et répartit sur tous les étages des feuilles la poussière du plâtre. L'époque la plus avantageuse pour le plâtrage, est celle où tous les rangs des feuilles de chaque tige sont encore parfaitement souples et verts, où leur surface présente de nombreuses duplicatures qui retiennent la poussière du plâtre, tout en multipliant les surfaces dont le duvet favorise encore l'adhérence des molécules gypseuses les plus fines, en les appliquant directement sur les organes ou points aspiratoires.

« Après l'époque où les plantes auront acquis un grand degré d'énergie et un état de développement complet, tant des organes respiratoires que de ceux qui appartiennent aux fonctions d'absorption, de nutrition et d'assimilation, alors l'action solaire suffira seule pour maintenir et fortifier le ton, la vigueur et le développement de leur vie, actuellement imprimés facilement à tous les systèmes de l'organisation végétale : le secours subsidiaire du sulfure calcaire, comme agent désoxigénant, devient inutile, peut être deviendrait-il nuisible en surexcitant la sensibilité vitale.

« Mais l'expérience à son tour *prouve* qu'un second plâtrage, sur une même coupe, nuit plutôt qu'il n'est avantageux, et que même tout nouveau plâtrage est à peu-près inutile dans le cours d'une même année, lorsque celui du printemps a été bien fait sous tous les rapports. Tel est l'usage, et telle est la conviction des agriculteurs les plus éclairés et les mieux exercés. Les expériences qui précèdent, au reste, établissent les mêmes résultats et la même théorie.

« Nous avons dit que l'inspiration de l'acide carbonique était toujours dans un rapport constant et proportionné à l'exhalation de l'oxigène : cette assertion est déduite d'expériences directes, faites en vases clos par des expérimentateurs exercés, aussi habiles physiciens que profonds physiologistes, les *Inghenhouz*, les *Sennebier*, les de *Saussure*, les *Knight* etc.

« De cette observation découle la conséquence que, plus l'on favorisera l'expiration de l'oxigène dans les plantes, plus l'on secondera et l'on activera l'absorption dans ces mêmes plantes, de l'acide carbonique tiré de l'atmosphère. Or, les mêmes observateurs ont encore prouvé, par des expériences décisives, que l'acide carbonique fourni successivement en dose convenable, toujours sous l'influence de la lumière solaire, à une certaine classe de plantes herbacées, suffisait seul au plein et entier développement, à la nutrition et à l'assimilation parfaite de toutes les parties et à toutes les sécrétions de ces plantes, jusqu'à l'époque de leur floraison, sans que, jusqu'alors, ces plantes eussent besoin de tirer aucun aliment, l'eau exceptée, du sol sur lequel elles étaient implantées. Ce sol artificiel, en effet, était formé tantôt de litharge bien lavée, tantôt de verre pilé, tantôt de quartz pilé, tantôt d'éponge bien lavée ; dans le plâtre, qui seconde merveilleusement, par sa

qualité éminemment désoxigénante, l'action de la lumière solaire, sollicitera une plus rapide, une plus abondante absorption d'acide carbonique dans les feuilles, organes inspiratoires nutritifs des plantes; les racines alors n'auront pas besoin de pomper du sol, en aussi grande quantité, des sucs alimentaires fournis par les engrais; l'excès même de nourriture accumulée dans les feuilles et les tiges par suite d'une abondante absorption d'acide carbonique, pourra être reporté de haut en bas par une circulation de retour vers les racines, et donner à ces dernières un accessoire important de substance nutritive propre à les rendre plus vigoureuses, plus étendues, et plus actives dans leurs fonctions. Ce surcroît de vie les rendra capables de pousser de robustes tiges et de porter d'abondans et nouveaux feuillages pendant trois à quatre récoltes consécutives, dans une même saison, sans avoir besoin d'un nouveau plâtrage dans la même année; même par suite de cet état de vigueur imprimé dans les racines devenues très robustes par un surcroît de nourriture venu d'en haut à l'époque du premier plâtrage, on sent d'avance que les organes inspiratoires et expiratoires des tiges et des feuilles, qui sortiront de ces vigoureuses racines, n'auront pas besoin d'être activés pendant ces deuxième et troisième végétations herbacées d'une même année, puisque ces racines pourront même encore recevoir, successivement, un surcroît de sucs nourriciers d'en haut; qu'ainsi le sol se trouvera réellement, jusqu'à un certain point, amendé au lieu d'être épuisé.

» Les expériences rapportées plus haut, ont prouvé directement que, par suite du plâtrage, les racines fournissaient un poids plus considérable de leur propre substance sous une même étendue de terrain, que cet effet se propageait sur les coupes suivantes d'une manière assez avantageuse, pour qu'on dût s'exempter de nouveaux plâtrages dans une même saison, et que cet effet enfin s'étendait même aux années suivantes, quoiqu'on dût, malgré cela, plâtrer nouvellement à chaque printemps.

» Ces dernières considérations prouvent qu'aucune des deux hypothèses ingénieuses, émises jusqu'à ce jour sur les bons effets du plâtrage, comme engrais, n'est suffisamment fondée, quoique proposée par deux des plus habiles physiciens de notre temps. La première est celle de M. *Pictet*, de Genève, qui

pense que le plâtre agit comme simple stimulant de l'excitabilité vitale des plantes ; la seconde est celle publiée dernièrement par le célèbre *Davy*, qui présume que le plâtre entre comme élément très utile de nutrition dans les sucs des plantes.

» Dans l'une et l'autre des deux hypothèses, le sol étant plâtré une seule fois par an, le stimulant d'une part, et la partie alimentaire de l'autre, manqueraient aux deuxième, troisième et quatrième coupes.

» Dans l'une et l'autre hypothèse, le plâtrage sur le sol pouvant affecter les racines, devrait offrir quelque avantage, ce qui est contraire à l'expérience dans la dernière surtout. L'analyse devrait montrer autant de sulfate de chaux dans les deuxième, troisième et quatrième coupes qui n'ont pas été plâtrées, que dans la première qui l'a été, ce qui est contraire à la raison et à l'expérience.

La suite à un autre Numéro

ENIGME.

On déplore souvent ma stérile abondance;
Pourtant mon nom jadis rayonnait avec honneur,
Mais tout du changement subit la triste chance,
Tout vieillit ici bas, tout imite la fleur
Dans des tems plus heureux, j'étais une richesse;
C'est moi qui du génie exposais les trésors
Mais je suis maintenant un signe de détresse.
Et tous mes ornemens ne sont qu'un vain dehors:
Plaignez qui dessous moi veut cacher sa misère;
Mais plaignez encor plus les dupes qu'il va faire

Le mot du dernier *Logogriphe* est *faucon*, où l'on trouve *con*, *fa* et *faux*, qui se prononce *fau*.

Marchés de Chambéry des 9, 11 et 13 janvier 1821.

Blés.		La Vaissel. f.	c.		L'Hectolitre. f.	c.
Froment,	*Prix*	15	43	—	20	21
Seigle		8	50	—	11	11
Orge		0	00	—	0	00
Sarrasin		5	00	—	6	54
Maïs		8	74	—	11	43
Avoine (1)		19	67	—	13	70
Pain, 1.re qualité, le kilogr.					0	34
Viande, *idem*, *idem*					0	70

(1) Rapport des 3 volumes en hectolitre. Froment [illegible]. Seigle [illegible]. Avoine [illegible].

LOTERIE ROYALE.

Tirage de GÊNES, *du 13 janvier.*

N.os 80 — 81 — 76 — 18 — 14.

CHAMBERY, de l'Imprimerie de P. CLÉAZ, rue St Antoine.

An 1821. (N.o 5.) VI.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE
Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 2 Février.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 1.er février. Nous avons rendu compte dans ce Journal (N.os 23 et 24, *V.e Année*) du *Manuel du bon Fermier*, par M. Guyme. Attentifs à recueillir tout ce qui tend à honorer notre pays, nous croyons devoir insérer dans notre Feuille la lettre suivante, adressée à M. Guyme, par la Société royale et centrale d'Agriculture de Paris, au sujet de son ouvrage.

« *Société Royale et Centrale d'Agriculture.*

Paris, 29 novembre 1820.

« Monsieur, la Société royale et centrale d'Agriculture a reçu, dans le tems, votre *Manuel du bon Fermier*, dont vous avez bien voulu lui adresser un exemplaire par votre lettre du 18 juin dernier. Elle s'en est fait rendre un compte particulier, qu'elle a entendu avec beaucoup d'intérêt et dont elle a arrêté l'insertion, sous forme d'extrait, dans les Annales de l'agriculture française. Les préceptes judicieux que cet ouvrage renferme et la manière à-la-fois simple et lucide dont ils sont exposés, doivent en faire un guide précieux pour les cultivateurs auxquels vous l'avez spécialement destiné.

Le tableau que vous faites de l'état de prospérité d'une ferme, exploitée en commun par cinq familles réunies sous deux chefs, et celui de la fête agricole, dont vous avez été témoin sur le domaine de M.r D. L. ont vivement intéressé la Société. Elle a seulement regretté que vous n'ayez pas nommé les estimables cultivateurs et le propriétaire recommandable, dont vous faites connaître les utiles travaux; il lui eût été agréable de pouvoir les signaler à la reconnaissance des amis de l'agriculture, en les citant comme exemple à imiter.

Veuillez bien agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée. »

« *Le Secrétaire perpétuel de la Société royale et centrale d'Agriculture,*

« SILVESTRE. »

— M. Nicollet (de Cluses) astronome attaché à l'Observatoire royal de Paris, a découvert, dans la soirée du 21 janvier dernier, une comète très-petite, sans noyau apparent, mais ayant une queue d'un demi-degré. Elle n'est pas visible à l'œil nu. Elle était près de l'étoile gamma du carré de Pégase.

— Dans l'*Almanach du Duché de Savoie* pour 1821, il s'est glissé, à l'article *Haras*, une erreur que nous sommes invités à rectifier comme il suit, par M. le Commandant du Dépôt royal d'Etalons, d'Annecy.

Les propriétaires qui emploient leurs jumens à améliorer la race des chevaux de ce Duché, par la monte des Etalons de l'Etablissement d'Annecy, sont prévenus qu'il y existe actuellement *trente-six Etalons* de bonne race et très-distingués. La monte, dans l'Etablissement, commence au 1er mars de chaque année, et S. M., par l'effet de sa munificence, soit pour l'avantage de l'agriculture et celui des propriétaires, soit pour faciliter cette branche d'exploitation, a décidé que la monte des Etalons provenant du Gouvernement serait déclarée *gratuite*, et qu'elle ferait acheter, chaque année, les poulains qui en proviendraient, si les propriétaires trouvaient leur avantage à les vendre.

— M. Selligue, minéralogiste et habile mécanicien, dont nous avons eu occasion de parler dans ce Journal, au sujet du voyage du docteur Hamel au Mont-Blanc, a fait, le 27 du courant, dans l'une des salles du Collége royal de cette ville, conjointement avec M. Saint-Martin, Professeur de Physique de ce Collége, plusieurs expériences de Physique très-intéressantes, en présence d'un grand nombre de personnes. Il a exécuté entre autres les expériences relatives à la belle découverte de M. Œrsted de Copenhague, touchant l'influence des courans voltaïques sur l'aiguille aimantée, lesquelles constatent l'identité des fluides galvanique, électrique et magnétique, expériences qui étaient encore inconnues, en dernier lieu, à Florence, lorsque M. Pictet, de Genève, voyageant en Italie, les a faites en présence des savans de cette ville. M. Selligue a répété aussi l'expérience de M. Ampère, qui consiste à communiquer, par le fluide galvanique, la vertu magnétique à une aiguille d'acier non aimantée, en plaçant cette aiguille dans un tube de verre enveloppé d'un fil métallique roulé en spirale et attaché aux conducteurs d'un appareil voltaïque à auges.

Les autres principales expériences, ont été celles de l'attraction et de la répulsion électro-magnétique mises en évidence au moyen de l'appareil à fils parallèles de M. Ampère; celles de l'ignition et de la fusion du platine, de la combustion éclatante du fer, de l'argent et de l'or, par les courans voltaïques; la belle expérience de l'incandescence du charbon sans combustion sensible et jetant le plus vif éclat, la décomposition et la recomposition de l'eau par un appareil très-ingénieux, etc.

M. Selligue avait eu la complaisance de construire lui-même les appareils, et il a laissé les principaux à la Classe de Physique du Collége.

— Lecomte, dit *Chevalier*, a été exécuté à Lyon le 29 du courant.

AVIS aux Pensionnaires ecclésiastiques.

Les Pensionnaires ecclésiastiques de la province de Haute-Savoie sont prévenus que le payement du 2me semestre 1820 a été ouvert à la trésorerie de ladite province le 15 janvier dernier, et qu'il sera clos le 20 février courant.

PIÉMONT.

Turin, 26 *janvier*. A l'issue de l'événement du 10 du courant, personne n'a pu en observer distinctement le résultat, puisque les troupes occupant tout

évacuer dans un clin d'œil les étudians et les spectateurs, du palais et du voisinage de l'Université. Les oisifs et quelques malveillans ont pris de là occasion de répandre plusieurs bruits étranges et de toute fausseté, plus propres encore à alarmer les familles, que n'avait pu le faire l'exagération des désordres de cette soirée, en tenant les parens dans l'incertitude sur le sort de tant de jeunes gens, dont les uns ne faisaient point partie de l'attroupement, et dont les autres qui s'y trouvaient par inconsidération ou autrement, en étaient sortis sains et saufs, comme il est arrivé au très-grand nombre. Au lieu de nous occuper en particulier de ces divers propos, nous avons cru qu'il était de notre devoir de les démentir tous sommairement (N° 7 de la *Gaz. Piém.*) en affirmant, comme nous affirmons encore que personne n'a péri dans le tumulte, qu'une vingtaine seulement ont été blessés, dont un seul l'a été grièvement. Aujourd'hui nous éprouvons une vive satisfaction de pouvoir certifier que les blessés sont tous guéris, ou au moment de l'être entièrement, et que celui dont l'état inspirait des craintes, est tout-à-fait hors de danger *(Extrait de la Gaz. Piém.)*

— Par décision du Magistrat de la Réforme, les leçons dans la Faculté de Théologie se donneront dans le palais du Séminaire; celles de la Faculté de Droit, dans deux des salles du rez-de-chaussée de l'Académie Royale des sciences, et dans une salle de la Maison de l'Université, dans l'île de St. François de Paule, celles de Médecine, dans deux salles de la même maison, celles de Chirurgie, dans la salle ordinaire de l'hôpital, et dans la maison de St. François de Paule, enfin celles de Philosophie, à l'Académie des sciences et dans la maison de St. François de Paule

Cours des Inscriptions sur le Registre général de la Dette Publique.

5 p.% sur Rentes rachetables, à dater du 1er octobre 1820:
Du 20 janvier 1821: 75 liv.; du 24 janvier: 75 liv., 75 liv., 50 c., 83 c.
Du 27 janvier 75 liv., 50 c.; 76 liv., 50 c., 77 liv.

NOUVELLES ETRANGERES

ALLEMAGNE.

Vienne 14 janvier. On parle d'un nouveau corps de 30 mille hommes, qui remplacerait en Lombardie celui que l'on suppose devoir entrer incessamment dans les états du Pape, ensuite des négociations de M. de Lebzeltern, sous la condition d'en respecter la neutralité.

— M. le marquis de Caraman, ambassadeur de France, S. A. le prince de Hardenberg et M. le comte de Bernstorff, ministre des affaires étrangères de Prusse, sont partis pour Laybach.

— On assure que S. M. l'Empereur de Russie a fait déclarer au congrès de Troppau qu'il concourrait de tous ses efforts aux moyens de maintenir la tranquillité en Europe, mais sous la condition expresse qu'il ne sera fait aucun changement à l'état territorial de l'Europe établi en 1815 et années suivantes.

— La marche des troupes d'Italie recommence; on y a fait passer beaucoup d'artillerie de siège.

— La Grande Bretagne sera, dit-on, représentée à Laybach par lord

Clanwilliam, membre du cabinet de St. James. Lord Stewart rendu à Vienne.

Laybach, 12 *janvier*. Nous avons déjà annoncé l'arrivée de LL. MM. II. et RR. en cette ville. Le 7, sur les 3 heures du soir, S. M. l'Empereur Alexandre, reçu par son auguste allié notre Empereur, a fait son entrée au milieu des applaudissemens universels. S. M. le Roi des Deux-Siciles est arrivé le 8, accompagné du gouverneur de Venise et du gouverneur de Laybach, qui lui était allé au devant. S. M. était dans la même voiture que notre Empereur, qui était allé à sa rencontre. Les deux monarques furent accueillis par les acclamations publiques. Bientôt se firent les visites réciproques et les félicitations mutuelles entre les hôtes illustres réunis dans cette ville.

— Le 6, sont arrivés ici S. Exc. M. le comte de St. Marsan d'Aglié, ministre de S. M. le Roi de Sardaigne en Angleterre, et M. le Prince Ruffo avec sa suite.

— Le 9, les monarques ont dîné chez S. M. l'Empereur d'Autriche. Le 10, est arrivée de Vienne l'archiduchesse Clémentine, princesse de Salerne, qui s'est rendue de suite auprès de son auguste beau-père, et ensuite auprès de S. M. I. son père.

19 *Janvier*. On assure que le premier acte de S. M. le Roi de Naples a été une protestation contre tout ce qui s'est passé dans son royaume depuis la révolution qui s'y est opérée, et qu'il ne s'est rien fait librement. Il est aisé de prévoir les premières conséquences d'une telle déclaration.

— On évalue à plus de 24 millions de florins les dépenses causées jusqu'ici par les mouvemens et approvisionnemens de l'armée autrichienne.

— Il est difficile de concevoir une conciliation dans les affaires de Naples. On annonce que les Napolitains proclament pour leur *ultimatum*, qu'ils veulent *vivre libres ou mourir*.

— Presque tous les ministres des diverses puissances sont ici. On attend S. M. le Roi de Prusse.

Angleterre.

Londres, 20 *janvier*. On écrit de Bombay, 28 août 1820, que la guerre a éclaté entre le gouvernement de Bombay et les Sindiens. Ceux-ci avaient envoyé un ambassadeur escorté par des hommes armés qui furent pris pour des brigands; on leur livra un combat dans lequel l'ambassadeur fut tué. Malgré l'explication donnée par M. Elphinstone, les Sindiens firent une incursion sur le territoire de Kutch, et pour les repousser, on a réuni 12,000 hommes aux environs de Mandra.

— D'après les nouvelles de New-York, il paraît que Morillo et Bolivar sont au moment d'en venir aux mains. Les républicains de Colombie ont refusé de se soumettre à la métropole; mais des nouvelles ultérieures annoncent que les négociations ont été reprises.

— Encore une nouvelle révolution à Buenos-Ayres, où l'on dit qu'il y a eu effusion de sang et un désordre complet.

— Il y a eu, le 18 et le 19, grand conseil au ministère des affaires étrangères.

— On apprend de S. Domingue que la plus grande tranquillité y règne.

depuis la mort de Christophe. Une partie de ses trésors a été distribuée aux soldats.

— On parle d'une alliance entre la Russie, la Suède et le Danemarck, pour maintenir la liberté du commerce dans la Baltique.

24 *Janvier*. Hier, comme on l'avait annoncé, le Roi a fait en personne l'ouverture du Parlement.

F R A N C E.

Paris, 21, 22 et 23 *janvier*. L'anniversaire expiatoire du 21 janvier a été célébré avec le même cérémonial que les années précédentes.

— M. Grégoire, dit le journal officiel, a en effet quitté Paris; mais il est faux qu'il en ait reçu l'ordre du gouvernement.

— M. Canning est arrivé à Paris.

24 *Et* 25 *janvier*. M. le vicomte Donnadieu vient d'être rayé de la liste des lieutenans-généraux en disponibilité. (*Moniteur*.)

— La première pierre du monument qui doit être érigé à Louis XIV, sur la place Bellecour à Lyon, sera posée le jour du baptême du duc de Bordeaux.

— On parle d'un projet de mettre peu à peu à exécution le concordat de 1817, en profitant des ressources que procureront les extinctions des pensions, ce qui se ferait ainsi sans augmenter le budget du clergé.

26 *Et* 27 *janvier*. On apprend de Sarragosse que les personnes accusées de conspiration, qui avaient été arrêtées, ont été élargies.

— Une dame de Marseille, âgée de 66 ans, est accouchée d'une fille bien constituée.

— On continue d'annoncer le départ du Roi d'Espagne pour Laybach. Dans tous les cas, il paraît que cette puissance sera représentée au congrès.

— On dit que la ratification du traité de cession des Florides aux États-Unis, est arrivée à Washington.

Banque de France : 1480 fr.; 1490 fr.; 1500 fr.; 1510 fr.; 1500 fr.

Cinq pour cent consolidés : 81 fr. 50 c., 95 c., 82 fr., 45 c.; 82 fr. 35 c.; 81 fr., 50 c.

I T A L I E.

Venise, 15 *janvier*. S. M. I. et R. a établi ici un collége de cadets de marine.

Mantoue, 15 *janvier*. S. M. le Roi des Deux-Siciles, lors de son passage en cette ville, a vu défiler et a reconnu avec une grande satisfaction le régiment d'infanterie Wimpfen, à la tête duquel il est rentré, en 1815, dans sa capitale. S. M. a fait distribuer un jour de solde à ce régiment et on a fait régaler les musiciens.

Naples, 13 *janvier*. Le Prince Régent a fait publier un ordre du jour du 12 janvier par lequel il déclare qu'aucune démission dans l'armée ne sera acceptée, attendu les fâcheuses conséquences que les retraites pourraient entraîner dans les circonstances actuelles.

16 *Janvier*. Le Prince Régent a sanctionné le décret qui abolit les fidéicommis, et celui qui ordonne la réunion immédiate du Conseil d'État.

Florence, 19 *janvier*. La duchesse de Lucques va partir pour Laybach.

ensuite d'une lettre qu'elle a reçue du 5, M. le Roi des Deux-Siciles son époux.

— Il est passé ici un courrier de Naples portant des dépêches au duc de Gallo.

VARIÉTÉS.

KALÉÏD-ACOUSTICON.

Quelques journaux viennent d'annoncer qu'un Danois a *inventé*, sous le nom de *Kaléïd-Acousticon*, un jeu de cartes sur chacune desquelles est notée la première ou la seconde partie d'un air, tel qu'une walse; c'est-à-dire, que sur la moitié des cartes sont notées autant de premières parties différentes, et sur l'autre moitié, les secondes parties. En sorte que prenant au hasard l'une des cartes de la première moitié du jeu, et mettant à la suite l'une quelconque des cartes de la seconde moitié, on obtient un air complet. Et, comme à une même carte de l'une des deux moitiés du jeu, on peut accoupler chacune des cartes de l'autre moitié, il en résulte un grand nombre de combinaisons, qui donnent chaque fois une différence plus ou moins sensible dans l'air que l'on obtient. Si, par exemple, on a 32 cartes, qui donnent 16 premières parties et 16 secondes parties, on obtient 256 combinaisons. Si l'on composait des airs à trois parties, et qu'on eût un jeu de 48 cartes, on aurait 4096 combinaisons.

Mais si l'on observe 1.° que toutes les premières parties doivent commencer dans le même mode, et que toutes les dernières parties doivent finir sur la tonique de ce mode, 2.° qu'une même partie se trouvera fréquemment répétée, on conviendra qu'il doit nécessairement résulter de là une certaine monotonie qui réduira à peu de chose la prétendue variété que l'on s'était promise.

Toutefois cette invention est assez ingénieuse, mais elle n'est pas nouvelle. Il y a plus de vingt-cinq ans que nous avons eu entre les mains un jeu de cartes parfaitement semblable, où étaient notées des walses pour la guitare, et il y a toute apparence que le musicien de notre connaissance, qui avait composé et noté ces airs, n'était pas l'auteur de l'invention.

C'est ainsi qu'on proclame souvent des inventeurs de vieilles découvertes, qui recueillent les honneurs dus à leurs devanciers. Vingt ans après l'invention du *perambulateur* de M. Edgeworth, un potier a présenté en Irlande cette même voiture, qui a été placée avec son nom dans un dépôt public à Dublin. En 18[illegible] les journaux annoncèrent qu'un *M. Hosky*, Conseiller, dans le

Conservatoire de Modène, venait d'*inventer la manière de noter la musique avec des chiffres*, méthode que l'Europe entière avait lue depuis 59 ans dans un Mémoire et dans le *Dictionnaire de Musique* de J. J. Rousseau, qui l'avait aussi *inventée* et qui n'avait pu se consoler de ce que l'Académie des Sciences de Paris avait *déterré il ne sait où* (expressions de Rousseau) qu'un Religieux nommé le P. Souhaitty, s'était avisé, long-tems auparavant, d'écrire la musique avec des chiffres, et de consigner sa méthode dans un livre imprimé, connu de tous les amateurs de musique. Cette méthode remontait bien plus haut, car les anciens Grecs notaient la musique avec les lettres de leur alphabet, employées pour leur valeur numérique, lesquelles, depuis la première jusqu'à la huitième, et prises dans leur ordre naturel, équivalaient à nos neuf premiers chiffres, au moyen du *sigma* qu'ils intercalaient entre l'*epsilon* et le *zêta*, et ces lettres numérales correspondaient selon leur valeur ascendante, aux degrés successifs de l'échelle musicale.

Diminution du Soleil.

M. le baron de Zach annonce que le baron de Lindenau a reconnu une diminution progressive dans le diamètre du soleil. Il ajoute qu'un astronome américain a fait le calcul suivant pour prouver que le soleil pourrait être sujet à une consommation successive, sans que nous ayons pu nous en apercevoir depuis que nous observons le ciel. Il suppose le diamètre du soleil de 800,000 milles, ou de 4,204,000,000 pieds, ou en secondes à peu près de 2,000''. Or nous n'avons encore aucun instrument avec lequel on puisse mesurer le diamètre d'un astre à une seconde près; donc le soleil peut diminuer du 1/2000 de son diamètre, ou de 2,102,000 pieds, sans qu'on puisse s'en apercevoir. Supposons que le soleil diminue journellement de deux pieds, il faudrait *trois mille ans* pour rendre visible la consommation d'une seconde de son diamètre.

Note du Rédacteur. S'il faut trois mille ans pour reconnaître une diminution d'une seconde dans le diamètre du soleil, et que nous n'ayons encore aucun instrument qui puisse suffire pour apprécier cette diminution, il nous paraît que, pour savoir positivement à quoi s'en tenir, il faut commencer par perfectionner nos instrumens, pour les rendre susceptibles de mesurer le diamètre d'un astre à une seconde près, au moyen desquels on déterminera d'abord avec précision le diamètre du soleil, et ensuite

on attendra trois mille ans pour faire de nouvelles observations que l'on comparera avec celles de notre temps. Jusques-là, il est permis de douter de la diminution du soleil, car on ne peut dire pas qu'en remontant à trois mille ans on trouve à cette époque reculée des instrumens plus parfaits que ceux de nos astronomes, et des observations qui, comparées avec les nôtres, puissent servir à constater avec certitude la diminution dont il s'agit.

ANNONCE.

Il paraît, depuis le 1.er janvier 1821, à Paris, un nouveau Journal qui doit intéresser nos lecteurs, ayant pour titre : *La France Chrétienne*, Journal religieux, politique et littéraire.

Ce Journal destiné à défendre la religion et la morale et à propager les bonnes doctrines, paraît régulièrement les mercredi et samedi. Chaque Numéro contient 16 pages in-8°, une table alphabétique sera jointe au dernier Numéro de chaque trimestre. Prix de l'abonnement, franc de port pour la France, 33 francs pour l'année, 18 francs pour six mois, 9 fr. 50 c. pour trois mois.

Les abonnemens ne datent que du premier de chaque mois; les lettres et l'argent devront être adressés francs de port à M. Méquignon, fils aîné, libraire éditeur, à *Paris* ou à MM. *Périsse* frères, imprimeurs-libraires à *Lyon*.

LOGOGRIPHE.

Sans Bayard, Bezout et Barrême,
Je résous, lecteur, un problème
Qui de tous les intéressés
Tient sur moi les regards fixés.
On peut chez moi sur l'eau naviguer en cadence,
Et je puis vous offrir les plaisirs de la danse.
Je possède de plus une chanson d'amour
Que chantait autrefois maint et maint troubadour.

Le mot de la dernière *Charade* est *Forte-Piano*.

Mercuriale de Chambéry des 23, 25 et 27 janvier 1821.

	Le Veissel. f.	c.		L'Hectolitre. f.	c.
Bled.					
Froment, *Prix*	16	45	—	20	25
Seigle	8	00	—	10	46
Orge	0	00	—	0	00
Sarrasin.	5	00	—	6	54
Maïs	8	00	—	10	46
Avoine (1).	9	50	—	6	60
Pain, 1.re qualité, le kilogr.				0	34
Viande, *idem*, *idem*				0	75

(1) Rapport des 3 ... à l'hectolitre. Froment [illegible] Seigle [illegible] Avoine [illegible]

LOTERIE ROYALE.

Tirage de GÊNES, *du* 27 *janvier.*

N.os 41 — 85 — 60 — 19 — 10

CHAMBÉRY, de l'Imprimerie de P. CLÉAZ, rue St Antoine.

AN 1821. (N.° 6.) VI.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE,
Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 9 Février.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 8 février. La comète découverte à Paris, le 20 janvier, par M. Nicollet, comme nous l'avons annoncé, a été également à l'Observatoire de Marlia, près de Lucques, par M. Pons, le 21 janvier, et à Marseille, le 25 janvier, par M. Blanpain, directeur de l'Observatoire de cette ville. Ces trois astronomes ont vu la comète dans la constellation de Pégase. Selon M. Pons, cet astre doit s'avancer rapidement et ne tardera pas à être visible à l'œil nu. Selon M. Blanpain, le noyau est entouré d'une légère chevelure et suivi d'une queue d'environ un degré et demi.

— On écrit de Marseille, 31 janvier, qu'un pilote lamaneur, nommé Valentin Moreno, a sauvé quatorze personnes naufragées dans un radeau, à l'embouchure du Rhône, en se jetant à la *mer* et attachant au radeau une amarre de 80 brasses de longueur.

— Depuis le 20 janvier dernier, le baromètre s'est soutenu entre 27 pouces 9 lignes, et 27 pouces 7 lignes. Du 1.er au 5 du courant, il était descendu peu à peu de 27 pouces 9 lignes trois quarts, à 27 pouces 5 lignes et demie, c'est-à-dire, de 4 lignes et quart en quatre jours; et le 5 nous eûmes un peu de neige. Du 5 au 6, il est remonté tout-à-coup de 5 lignes, et hier, il est monté à 28 pouces et une demi-ligne, c'est une hauteur remarquable pour ce pays.

PIECES OFFICIELLES PUBLIÉES.

Pub. le 1.er *février* 1821. MANIFESTE *de* S. EXC. *le* GRAND ÉCUYER, *du 23 janvier 1821, pour une distribution annuelle de primes aux Propriétaires des meilleures jumens et pouliches, et pour un achat extraordinaire de poulains.*

N. B. Nous donnerons le texte de cette Pièce dans le N.° prochain.

PIÉMONT.

Turin, 3 février.

Cours des Inscriptions sur le Registre général de la Dette Publique.

5 p.% des Rentes rachetables, du 31 janvier 1821 77 liv. 50 c.; du 3 février 77 liv., 77 liv. 50 c.

NOUVELLES ETRANGERES.

ALLEMAGNE.

Francfort, 30 janvier. Le Roi de Saxe a fait publier un édit qui défend toute association secrète.

Vienne, 27 *janvier*. Il a été équipé à Venise une flotille destinée à seconder les opérations de notre armée de terre dans le midi de l'Italie.

— Les troupes d'Italie doivent se porter principalement vers les bouches du Pô. On évalue à près de 200 mille hommes les forces réunies depuis les Alpes jusqu'à Ferrare. La cavalerie est de 30,000 hommes, et l'artillerie se compose de 600 pièces de tout calibre.

— Un courrier extraordinaire, expédié de Laybach, annonce que les souverains ont déjà eu plusieurs conférences très-importantes.

— Le bruit d'une confédération italienne se renouvelle.

Laybach, 21 *janvier*. Outre les personnages que nous avons nommés, il est encore arrivé ici le prince Ruffo, chambellan du Roi de Naples; le cardinal prince Ruffo et le marquis Ruffo, son neveu; le conseiller d'état russe de Severin, les comtes Pozzo di Borgo, de Nesselrode et Capo d'Istria; les comtes de Bombelles et de Hardegg; les adjudans-généraux russes Czernitscheff et Ojarowski; le comte de Blacas, ambassadeur français à Rome; S. A. R. l'archiduc duc de Modène; le baron de Vincent, ambassadeur d'Autriche à Paris; le prince de Menzikoff, le comte de Tolstoi, le comte de Woronzoff et le baron de Krudener, conseillers russes; S. Exc. le marquis de Saint-Marsan, ministre du Roi de Sardaigne; les conseillers prussiens Cattel, de la Croix, Schöll, Schaumann, Coste et le prince de Hardenberg; MM. de Gent, conseiller, et Gordon, chargé d'affaires d'Angleterre; le comte Mocenigo, ministre russe à Turin, et le chevalier Naranzi, consul russe à Venise; le baron Spiegelfeld, gouverneur du Littoral, et M. Neri Corsini, ministre de Toscane.

Berlin, 16 *janvier*. Le Roi souffre toujours de douleurs rhumatismales. On ignore encore l'époque de son départ pour Laybach.

ANGLETERRE.

Londres, 31 *janvier*. Dans son discours au Parlement, le Roi a invité la Chambre des Communes à s'occuper du traitement de la Reine. Touchant les affaires de Naples, il a dit que, quand la tranquillité de l'Italie viendrait à être troublée, son plus grand soin sera de garantir la paix à son peuple.

— Les Anglais qui sont dans la rade de Naples écrivent qu'ils sont très-mal vus des carbonari; tous les officiers ont quitté la ville et vivent à bord des vaisseaux. La flotte anglo-française est de 18 vaisseaux de guerre.

— Dans la discussion sur l'adresse en réponse au discours du Roi, le comte Grey, dans la Chambre des Pairs, a interpellé Lord Liverpool au sujet d'une note attribuée à trois grandes puissances, où il est dit qu'elles ont compté sur la coopération de la cour de Londres aux mesures ultérieures relatives aux affaires de Naples. Le noble lord a répondu que la note, dont la copie qui a circulé n'est pas exacte, ne fait aucune mention que les puissances aient calculé sur le concours de l'Angleterre, qui au contraire a adressé une note aux diverses puissances, où la Chambre, à qui elle sera communiquée, trouvera un démenti formel aux suppositions dont il s'agit. Lord Castlereagh a fait, dans la Chambre des Communes, une déclaration à-peu-près semblable. Quant à l'affaire de la Reine, le même ministre a dit, au sujet des questions de l'Opposition, qu'en retirant

le bill de pension, il a été décidé qu'il ne serait pris aucune mesure nouvelle pour continuer le procès contre la Reine.

— Un grand nombre de pétitions ayant demandé le rétablissement du nom de la Reine dans les prières publiques, la discussion s'est ouverte sur cet objet. Les ministres ont observé que nulle loi ne prescrivait l'insertion du nom d'aucun membre de la famille royale, et que d'ailleurs c'était là une manière indirecte d'attaquer les ministres, qui réclamaient une attaque plus franche, à laquelle ils étaient prêts à répondre. La motion de lord Hamilton en faveur de l'insertion a été mise aux voix; il y a eu 310 voix pour l'ajournement, et 209 pour la motion. La séance a duré treize heures.

ESPAGNE.

Madrid, 20 janvier. Vingt-deux personnes arrêtées à Orense, sont arrivées à la Corogne, pour être embarquées à la Potosa et conduites au château de San-Anton.

— Le 18, on a arrêté ici plusieurs membres des sociétés patriotiques.

— Deux courriers d'Allemagne ont apporté des lettres qui ne devaient être remises qu'entre les mains du Roi. On en ignore le contenu.

— On assure que S. M. a donné les ordres pour la réunion des députés aux Cortès, le 20 février, à Madrid, afin d'y tenir les vingt-cinq assemblées préparatoires pour l'ouverture de la session qui aura lieu le 1er mars.

— Le tribunal de Burgos, dans l'affaire de la conspiration dont on a parlé contre le régime constitutionnel, a condamné huit personnes au supplice de la *Garrote* (étranglés sur le tabouret), cinq autres sont envoyées aux galères.

— Le procès de Burgos a causé une vive sensation. Parmi les condamnés à mort, il y avait deux chanoines.

FRANCE.

Paris, 28, 29 et 30 janvier. Le 27, entre 4 et 5 heures du soir, pendant que le Roi travaillait dans son cabinet avec M. le duc de Richelieu, une forte détonation se fit entendre non loin de ses appartemens. Les grilles du château furent fermées de suite; la troupe prit les armes et l'on fit les perquisitions dans tout le palais. Cette explosion a eu lieu sur un palier d'un escalier qui aboutit aux petites portes des appartemens du Roi et de *Madame*. La poudre, que l'on évalue à environ une livre, était renfermée dans un baril en bois lié en cercles de fer. S. M. crut d'abord que c'était un coup de canon; mais ayant appris la cause de l'explosion, elle envoya rassurer *Madame*, en ajoutant: « Dites seulement à ma nièce que ce n'est « pas moi qui ai mis le feu au pétard. » L'instruction se poursuit avec activité pour découvrir les auteurs de cet horrible attentat. Une autre explosion s'est fait entendre, dans la même soirée, aux environs du Louvre, et une autre encore avait éclaté vingt heures auparavant, sur le passage de Mgr le duc d'Angoulême.

— S. M., à l'occasion de l'événement du 27, a reçu les hommages d'un grand nombre de personnages de distinction. Les deux Chambres lui ont fait une communication officielle à cet égard. La Chambre des Pairs a envoyé une grande députation pour se rendre auprès du Roi; et celle des Députés a voté une adresse à S. M.

— La Chambre des Députés a rejeté une proposition de M. Benjamin Constant relative au Règlement et tendante à ce que la *clôture* ne fût demandée, dans les discussions, qu'à la tribune, attendu que demander la clôture, c'est *parler*, et que le Règlement défend de parler ailleurs qu'à la tribune.

— La Chambre des Députés doit entendre en comité secret une proposition qui a pour objet l'abrogation immédiate des lois d'exception.

— On dit que, dans les perquisitions faites aux Tuileries, on a arrêté un poêlier fumiste et un ramoneur.

— Le 18 janvier, Mgr Malouin, archevêque de Myre, a célébré à Marseille la fête de l'Epiphanie, selon le rite grec, en présence de Mgr de Bausset, archevêque d'Aix, et d'un grand nombre de fonctionnaires et de personnes distinguées. Les assistans ont paru frappés du caractère de la psalmodie grecque; ils ont surtout remarqué le ton nasillard et tremblottant des chantres, et un bourdon continu qui accompagne le chant (1).

31 *Janvier et 1.er février.* La cour des *Pairs* a prononcé, en deux séances, la mise en liberté de six des prévenus dans la conspiration du 19 août.

— Plusieurs explosions ont encore eu lieu sur divers points dans cette capitale, depuis celles du 27. Le 30, deux pétards ont éclaté, l'un, rue Saint-Honoré, à côté de l'hôtel d'Angleterre, et l'autre au bout de la rue Saint-Thomas du Louvre. Le 29, une autre explosion avait eu lieu à la porte Saint-Honoré. *Et* le 31, une nouvelle explosion a éclaté au ministère du trésor. L'instruction se poursuit avec célérité. On parle de quelques arrestations.

— Dans la discussion sur les moyens de régulariser la souscription relative au domaine de Chambord, M. de Vaublanc, répondant aux opposans, a réfuté la comparaison de cette souscription aux anciens dons gratuits, et a dit qu'Henri IV, chef des Bourbons, avait apporté à la couronne, en montant sur le trône, un revenu de 47 millions.

— L'adresse au Roi sur l'événement du 27 a été discutée en comité secret; elle a éprouvé des difficultés comme tendante à accuser le ministère de négligence à prévenir les attentats. La séance a été orageuse; deux ministres y ont été entendus. L'adresse a été adoptée par 144 boules blanches, contre 29 noires.

2 *Et 3 février.* Un nommé Nevon, soupçonné dans l'affaire des explosions,

---

(1) Le *nasillement* est la première règle de l'art du chant chez les Grecs modernes, et c'est très-sérieusement que nous l'affirmons. Ce qu'on a pris pour un bourdon, n'est pas une note d'harmonie, mais une tenue ou *pédale* qui a pour objet de maintenir le chantre dans le ton et de le guider dans l'intonation des intervalles, dont cette note soutenue est le terme de comparaison; c'est ce que les Grecs appellent l'ison. Le chant grec moderne est établi sur les principes de l'ancien chant oratoire; il forme un système basé sur de certaines combinaisons, qui conservent néanmoins les traces d'une imperfection primitive, que les musiciens grecs modernes sont incapables de reconnaître et de rectifier. (*Note du Rédact. du Journ. de Savans.*)

se voyant arrêté et conduit à la préfecture de police, s'est coupé la gorge avec un rasoir. C'est un ancien négociant. On dit que, dans la journée du 27, il avait acheté 20 livres de poudre en divers endroits.

— La Cour des Pairs vient d'acquitter encore un capitaine.

— S. M. a reçu les grandes députations des deux Chambres; elle a terminé sa réponse à celle des députés en disant : « Oui, l'esprit perturbateur sera vaincu. »

— On apprend de Vienne (Autriche) que lord Steward, qui devait rester à Vienne, est parti le 21 pour Laybach.

Banque de France : 1485 fr.; 1482 fr. 50 c.; 1490 fr.; 1487 fr. 50 c.; 1490 fr.

Cinq pour cent consolidés : 81 fr. 30 c., 40 c.; 82 fr. 15 c.; 81 fr. 50 c.; 80 fr. 35 c.

ITALIE

Naples, 20 janvier. Le ministre des affaires étrangères interpellé dans le Parlement sur les troupes françaises débarquées à Naples, sous prétexte de maladie, a répondu qu'ayant demandé une explication au chargé d'affaires de France et au ministre anglais, le premier l'avait assuré qu'il n'était réellement question que d'un petit nombre de malades envoyés à l'hôpital; et que le ministre d'Angleterre avait dit que voyant les soupçons que donnait la présence de ses compatriotes sur une terre inhospitalière, il avait préféré d'envoyer ses malades à Malte. Alors le Parlement a chargé le ministre de protester aux deux ambassadeurs que les napolitains, quelque jaloux qu'ils soient de leurs droits, se feraient toujours un devoir d'accueillir et de secourir les malades de deux nations alliées.

— On croit que l'escadre royale des Pays-Bas stationnée dans la Méditerranée, a reçu l'ordre de se rendre devant Naples selon les conjonctures.

Venise, 27 janvier. La gazette privée de notre ville contredit presque toutes les nouvelles d'Italie données depuis quelque tems par les journaux français, et demande quelle foi on peut avoir, d'après cela, aux articles de ces feuilles touchant les pays beaucoup plus éloignés.

— Des lettres de Corfou annoncent que la ville de Zante a éprouvé les plus grands désastres, les 29 janvier et 6 février, par l'effet de deux fortes secousses de tremblement de terre et d'une pluie excessive accompagnée d'une grêle d'une grosseur extraordinaire.

VARIÉTÉS.

NOTICE *abrégée de la persécution éprouvée, en 1820, par les Grecs catholiques de la ville de Damas, de la part des Grecs schismatiques.*

Dans notre Feuille du 8 décembre dernier, nous annonçâmes que de nouvelles querelles s'étant élevées entre les Arméniens catholiques et schismatiques, une commission nommée par le Grand-Seigneur avait fait périr les uns et les autres, et que

les confiscations qui avaient suivi ce jugement, avaient fait entrer des sommes considérables dans les trésors de S. H. Le *Journal de Marseille*, en répétant notre article, avait observé que l'on pouvait encore douter de cette nouvelle, mais qu'il n'était pas moins vrai qu'il existait, dans une partie de l'Orient, une funeste division entre les Grecs des deux communions, et, à cet effet, il a donné, dans une suite de Numéros, une relation communiquée par M.gr Maximos Mazloum, archevêque de Myre, qui l'avait rédigée en arabe. Cette relation nous paraît de nature à intéresser nos lecteurs, et nous allons en donner un extrait.

L'archevêque grec d'Acre, Zacharie, muni des pleins pouvoirs du patriarche d'Antioche, Séraphin, résidant ordinairement à Damas, s'était rendu à Constantinople et avait présenté au divan un mémoire où il accusait faussement les catholiques de quatre griefs principaux, les usurpations d'églises, insubordination à l'autorité publique, établissement de chapelles secrètes sans permission et refus de payer les droits au patriarche grec. Le grand visir, trompé par cette accusation, donna un firman qui enjoignait aux pachas de s'emparer de toutes les églises catholiques, de faire arrêter tous leurs prêtres, de les faire tondre et raser et de les envoyer en exil.

L'archevêque, de retour à Damas, le 11 juin 1818, reçut les visites de tous les principaux catholiques, qui, ignorant la nature de ses démarches, vinrent le complimenter sur son heureux voyage. Sept jours après, le patriarche et lui, précédés de riches présens, se rendirent en cérémonie chez le pacha, lui exhibèrent le firman et obtinrent un certain nombre de soldats pour le mettre à exécution. Deux prêtres catholiques furent d'abord arrêtés et mis au cachot. Les catholiques étonnés remontèrent à la source de cette mesure et obtinrent, par leurs démarches, une décision du pacha qui convoquait, pour le 22 juin, les deux parties dans une assemblée solennelle, où elles auraient à exposer réciproquement leurs raisons et leurs droits.

L'assemblée eut lieu au jour indiqué, et l'accusation des deux prélats schismatiques fut reconnue calomnieuse et dénuée de tout fondement.

En se retirant, le patriarche s'avisa d'un stratagème peu digne de son rang. Arrivé devant la maison du mutsellim du pacha, il s'y précipita avec ses gens, feignant une grande terreur, se disant poursuivi par les catholiques, et réclamant du secours pour sa personne exposée au danger de périr sous leurs coups. Le mutsellim le fit escorter jusques chez lui, et ordonna des patrouilles, qui ne rencontrèrent personne dans les rues.

Le patriarche présenta le lendemain une requête au pacha, déjà prévenu par le mutsellim, pour obtenir justice, et accompagnée

sa plainte d'un présent de 50 mille piastres, outre les cadeaux qu'il fit distribuer aux gens de la maison du pacha; il demandait la mort de sept personnes qu'il désignerait et offrait 100 mille piastres, si l'on exécutait le firman du grand-visir. Lorsque les catholiques se présentèrent à l'heure indiquée pour l'assemblée, ils furent tous arrêtés.

Les catholiques essayèrent de nouvelles démarches pour se justifier. En préparant les instrumens du supplice de ceux qui devaient être mis à mort, on donna à entendre qu'avec de l'argent, la chose pourrait encore s'arranger. Les catholiques furent obligés de souscrire une obligation de payer deux cent mille piastres pour obtenir seulement l'élargissement des laïques, les prêtres furent retenus en prison pour être envoyés en exil. Le patriarche reçut une pelisse d'honneur et fut reconduit chez lui en triomphe.

Cependant, pour prévenir le sort qui attendait les prêtres, les catholiques firent de nouveaux efforts, et au moyen d'une forte somme, ils obtinrent l'élargissement des ecclésiastiques. Et pendant que les schismatiques répandaient l'argent à pleines mains, en réclamant l'exécution du firman, les catholiques sollicitèrent la réunion qui n'avait pu avoir lieu, pour se justifier enfin de tous les chefs d'accusation dirigés contre eux, ils furent obligés d'appuyer leur demande d'une nouvelle somme d'argent. La réunion leur fut accordée pour le 3 juillet.

Dans cette nouvelle assemblée, le pacha fit recueillir les pièces des deux parties, il en confia la vérification au cadi et au mufti, renvoya la sentence après cet examen et congédia l'assemblée.

Le patriarche, dans l'attente d'une décision, se rendit à l'église pour invoquer le ciel en sa faveur, et de plus fit consulter une femme musulmane qui passait pour prédire l'avenir. La Sibylle lui fit une réponse défavorable et motiva sa prédiction sur l'apparition d'une femme d'une majestueuse beauté, qui combattait pour les catholiques.

Le mufti et le cadi, après avoir mûrement examiné les pièces du procès, décidèrent, par une sentence en forme, que l'accusation contre les catholiques était injuste et détruisirent successivement tous les griefs. Le pacha apposa son sceau à la sentence et rendit une ordonnance qui réintégrait les catholiques dans tous leurs droits. Pour prévenir de nouvelles dissentions, il voulut concilier et rapprocher les parties; mais les deux prélats schismatiques s'y refusèrent en alléguant qu'il ne s'agissait que d'exécuter les ordres donnés par le gouvernement.

Le pacha voulant justifier sa conduite auprès de ce dernier, convoqua une assemblée générale de tous les fonctionnaires et notables de la ville, dont le témoignage pouvait avoir du poids à Constantinople; il leur exposa toute l'affaire, leur fit valider et signer la sentence rendue, il dressa un rapport où il demandait

que les catholiques fussent désormais indépendans du patriarc[he] grec, et envoya le tout à Constantinople. Les catholiques es[pé]raient une issue favorable sans craindre de nouvelles intri[gues] de la part de leurs ennemis. Voilà où en étaient les cho[ses] au mois d'août dernier.

Les catholiques, hors d'état de payer eux-mêmes les somm[es] qu'ils ont été obligés de livrer, avaient fait des emprunts de gros intérêts, et pour remplir envers leurs engagemen[s] ils ont eu recours à la générosité des fidèles qu'ils ont cru da[ns] le cas de pouvoir venir à leur secours. Ils ont calculé q[ue] les sommes déjà données et celles qu'il deviendrait nécess[aire] de débourser encore à Constantinople, ne s'élèveraient pa[s] moins de cinq cent mille piastres (environ 375,000 fr.)

A VENDRE

Une chaudière, une beurrière et tous les autres ustensiles d'une fruit[erie] en bon état et à bon compte. S'adresser chez M. *Naville*, à Vernay, [près] Genève.

AVIS.

Dans l'avis inséré au N° 3 de ce *Journal*, relatif aux mortuaires [des] militaires Italiens ou *Sardes*, décédés au service des armées françai[ses], on a omis de prévenir les personnes qui désireraient obtenir des ren[sei]gnemens, de faire parvenir, avec leur demande, la somme de 27 fr. francs, dont ne leur seront remboursés dans le cas où l'on n'obtiendra que des titres officiels.

AUTRE AVIS.

On trouvera à louer, chez M. Dubelcourt, professeur de danse, [rue] de la Cathédrale, au 1.er étage, vis-à-vis la poste aux lettres, de très be[aux] costumes de masques en tout genre et des plus nouveaux, à très bon comp[te]; on en fournira aussi pour le dehors. On se chargera d'en faire faire à la [vo]lonté des personnes qui le désireront, quatre jours après leur deman[de].

Marchés de Chambéry des 30 janvier, 1 et 3 févr. [illegible]

Blés.		Le Veissel. f	c.		L'Hectolitre. f	c.
Froment,	*Prix*	16	87	—	20	16
Seigle		6	25	—	10	48
Orge		0	00	—	0	00
Sarrasin.		4	75	—	6	80
Maïs		0	00	—	0	00
Avoine (1)		9	75	—	6	80
Pain, 1.re qualité, le kilogr.					0	35
Viande, *idem*, *idem*					0	75

(1) Rapport des 3 [illegible] en hectolitre [illegible] Froment [illegible]

LOTERIE ROYALE.

Tirage de TURIN, *du* 1.er *Février.*

N.os 6 — 69 — 85 — 41 — 47.

CHAMBERY, de l'Imprimerie de P. CLÉAZ, rue St. Antoine.

AN 1821. (N.° 7). VI.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE,
Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 16 Février.

INTERIEUR.

Chambéry, 15 février. On a vu, dans notre dernier N.°, que, le 7 du courant, le baromètre s'est élevé ici à 28 pouces et une demi-ligne. On nous écrit de Genève que le même jour, le baromètre s'est élevé dans cette ville à 27 pouces 8 lignes et quart, hauteur qu'on ne se rappelle pas y avoir jamais été observée. Les plus grandes élévations du mercure à Genève, depuis 1768, ont été le 26 décembre 1778, de 27 pouces 7 lignes deux tiers, le 6 mars 1780, de 27 p. 7 l. et le 9 février 1817, de 27 p. 5 l. un tiers. Les grandes hauteurs du baromètre ont ordinairement lieu en hiver, dans les mois de décembre, janvier et février.

PIECES OFFICIELLES PUBLIÉES.

Pub. le 14 février: 1.° LETTRES PATENTES du 29 janvier 1821, *par lesquelles S. M. assigne à l'Administration de la dette publique, sur la Trésorerie générale, une somme annuelle de 47,530 liv. 65 centimes, pour être employée au payement de pareille somme de rentes inscrites sur le registre de la dette perpétuelle de l'Etat.*

2.° LETTRES PATENTES, du 29 janvier 1821, *par lesquelles S. M. ordonne l'émission de rentes amortissables pour la somme de 194,437 liv. 68 cent. et assigne le fonds correspondant pour leur payement, ainsi que pour leur amortissement successif.*

3.° MANIFESTE *de la Chambre Royale des Comptes*, du 3 février 1821, *portant notification des dispositions royales sur le mode de mesurer la distance de cinq milles, prévue par l'art. 68 du Réglement annexé à l'Edit Royal du 16 août 1816.* (Cette distance doit être mesurée en ligne droite.)

LE COMTE ET CHEVALIER D. JOACHIM CORDERO DE ROBURENT, *Chevalier de l'Ordre Suprême de la Très-Sainte Annonciade, Grand'Croix de l'Ordre de Saint Etienne de Hongrie, Lieutenant Général de Cavalerie, Grand Ecuyer de S. M., Chargé de l'Inspection Supérieure des Haras.*

Par notre manifeste du 28 janvier, en notifiant on publie les dispositions bienfaisantes, données par S. M. pour la réorganisation des haras royaux, et la création d'un dépôt de poulains à la *Mandria de Chivasso*, afin d'améliorer les races indigènes,

pourvoir ensuite aux remontes annuelles, et s'affranchir de la dépendance de toute importation étrangère, nous avons pris les déterminations que nous avons jugé propres à assurer les effets de l'intention de S. M., et nous nous sommes réservés d'accorder des primes aux personnes qui chercheraient à propager l'amélioration des races, et de procurer en même tems aux propriétaires plus de facilité pour la vente de leurs poulains, lorsque nous aurions reconnu que l'effet répondrait aux soins de S. M.

L'expérience de deux années nous met maintenant en état d'annoncer avec la plus grande satisfaction, qu'un heureux succès a couronné les soins paternels de S. M. dans la création de cet utile établissement. En effet, le nombre des montes données par les étalons royaux aux juments des propriétaires, soit dans les provinces en deçà des monts, soit dans la Savoie, s'est considérablement accru, et le résultat en a même surpassé notre espérance que celle du public, d'après la reconnaissance que nous avons faite, tant de l'augmentation notable des poulains, que de leur conformation améliorée.

Voulant en conséquence exécuter ce que nous nous étions proposés par le susdit manifeste, pour la prospérité de cette naissante et utile institution, et non moins empressés de soulager les propriétaires des poulains du poids de leur nourriture, vu la cherté et la rareté actuelle des fourrages dans les provinces en deçà des monts, nous avons déterminé ce qui suit:

1.° Des médailles d'or et d'argent seront annuellement distribuées aux propriétaires des meilleures juments et pouliches.

2.° Nous fixons à douze le nombre des médailles d'or, dont une de 400 livres, trois de 250 livres, et huit de 150 livres chacune, dans la proportion suivante, savoir: la médaille principale de 400 livres, deux du prix de 250 livres, et six de 150 livres pour les provinces en deçà des monts; une de 250 livres et deux de 150 livres pour celles de la Savoie.

3.° La distribution aura lieu dans cette capitale et dans la ville de Chambéry, le 24 juillet de chaque année, jour de la naissance de S. M., à cet effet les juments que l'on voudra présenter au concours, devront être respectivement conduites dans les susdites villes avant le 23 du même mois, et consignées à Turin au bureau du directeur général du haras royal, et à Chambéry au garde-étalons de la station.

4.° Deux commissions que nous nous réservons de nommer, dont une pour cette ville, et l'autre pour celle de Chambéry, décideront à qui ces médailles doivent être adjugées.

5.° La plus distinguée parmi les juments présentées au concours recevra, tant dans l'une que dans l'autre ville, la première prime, et ainsi des autres en proportion des qualités qu'on reconnaîtra dans les juments concurrentes.

6.° On ne peut avoir aucun droit à la prime sans que la cou-

mission décide que les jumens sont de distinction soit pour la race, l'âge et la conformation, soit pour la santé, et elles doivent avoir été saillies dans la même année par les étalons du Roi.

7.° Les propriétaires des jumens, auxquels la commission adjugera la médaille d'or, recevront une déclaration en parchemin munie de notre sceau avec leur nom, surnom et domicile, et le signalement et l'âge de la jument qui, en même tems, sera marquée à la cuisse gauche avec les lettres initiales du nom de S. M., surmontées de la couronne royale.

8.° On n'admettra au concours pour la médaille d'or que les jumens qui auront reçu celle d'argent, et les jumens qui dans la distribution solennelle des années précédentes, auront reçu la médaille d'or, ne pourront plus y concourir.

9.° Le nombre des médailles d'argent est fixé à cent, qui seront chaque année réparties entre toutes les stations des étalons royaux, en proportion du nombre des jumens qui auront été saillies dans chaque station.

10.° A l'époque de la tournée d'inspection du directeur général du haras royal dans les provinces en deçà des monts, et du commandant du dépôt royal d'étalons à Annecy dans celles de la Savoie, on fera la répartition des médailles d'argent. Par le moyen d'un manifeste, que MM. les Intendans des provinces feront publier, les propriétaires seront informés du jour précis de la distribution dans chaque station.

11.° La commission qui devra adjuger ces médailles sera présidée ici par le directeur général, et à Chambery par le commandant du dépôt d'Annecy, et composée du garde-étalon, du vétérinaire le plus accrédité du pays, et de deux personnes y domiciliées choisies parmi les plus marquantes, et dans le rang des meilleurs connaisseurs en chevaux.

12.° Pour obtenir cette prime les jumens devront être présentées à la commission, et réunir de son aveu toutes les qualités requises à l'article 6.°

Il suffira pourtant que les propriétaires des jumens, qui à ladite époque n'auront encore pu être saillies, déclarent par écrit en les présentant à la commission, que leur intention est qu'elles le soient avant le terme de la saison, pour qu'ils ayent droit à la médaille qui leur sera remise par les respectifs garde-étalons, quand leurs jumens auront été saillies.

13.° Le propriétaire d'une jument qui aura obtenu la médaille d'argent, recevra un certificat signé par la commission avec les mêmes indications qu'à l'article 7.°

14.° Les jumens qui auront quelque produit des étalons royaux, pourront concourir une seconde, et même une troisième fois dans les années suivantes, malgré qu'elles aient déjà obtenu la médaille d'argent.

15.° Les jumens qui auront obtenu la première médaille, ou une du prix de 250 livres, transmettront à une de leurs pouliches le droit à une en or du prix de 250 livres, lorsqu'elle sera présentée à la saillie des étalons royaux, à l'âge de quatre ans, et les jumens qui auront obtenu une des huit médailles en or de moindre prix, ou bien la médaille en argent, transmettront le droit à celle en argent à une de leurs pouliches

comme ci-dessus, pourvu qu'entre les qualités requises pour être saillies les unes et les autres aient été observées par les propriétaires des juments et qu'elles leur appartiennent encore.

26.° Outre les époques établies par notre manifeste du 28 janvier [illegible] la direction générale des haras royaux [illegible], pour le payement du prix de l'achat des poulains dans le mois de février prochain.

27.° Les propriétaires qui voudront vendre leurs poulains, devront dans la quinzaine après la publication du présent manifeste, le déclarer par écrit au garde étalons de leur province, qui seront obligés de recevoir leurs déclarations, et de les transmettre en cette ville à M. le Comte Cordero de Calamandrana, directeur général de l'haras, dans les vingt jours après ladite publication.

28.° Le directeur général notifiera à MM. les Intendans des provinces où sont établies les stations, la personne qui sera nommée pour se transférer dans les stations, et y acheter les poulains, et le jour que cette opération aura lieu, et ceux-ci en donneront connaissance par un manif[este].

29.° Les conditions que l'on doit observer pour les ventes ci-dessus, [sont] toujours les mêmes, et à cet égard, ce qui est prescrit par les articles 14 et 15 du sus-énoncé manifeste n'est sujet à aucune innovation.

Nous ordonnons etc.

Turin, le 23 janvier 1821.

DE ROBURENT.

PIÉMONT.

Turin, 10 février. Le 4 du courant, la Classe des sciences morales, historiques etc. de l'Académie royale des sciences a tenu une séance dans laquelle M. Grassi a fait un rapport sur une dissertation de l'abbé Sebastien Ciampi, correspondant, professeur de littérature grecque à Varsovie. La Classe a approuvé les conclusions de la Commission. M. le baron Vernazza de Freney, Secrétaire de la Classe, a lu un travail philologico-critique de M. [illegible], sur quelques documens relatifs à l'histoire du pays [illegible] de Troyes (Champagne). S. Exc. M. le Comte Napione a lu une lettre sur les avantages d'une histoire [illegible], et particulièrement de l'architecture. M. le Comte Bava de St Paul a lu un fragment d'un travail sur les moyens de faire [illegible] les langues vivantes.

— Le 6 du courant, sur les cinq heures et demie du soir, un violent incendie a éclaté dans le palais de S. A. R. le Duc de Genevois. Aussitôt sont accourus S. Exc. le Gouverneur, le Général Commandant la Division, le Vicaire et les Syndics de la ville, les Carabiniers Royaux, les troupes de la garnison, les Gardes du feu avec les pompes, les Gardes [illegible], les Pompiers de l'Artillerie, un grand nombre d'officiers de toutes armes [illegible]. Les plus sages dispositions pour le bon ordre et [illegible] de secours [illegible] donné [illegible] les moyens d'arrêter les ravages du feu. S. A. S. le Prince de Carignan se multipliait et affrontait le danger sur tous les points. S. M., qui était accourue elle-même sur les lieux, témoin du dévouement et de l'ardeur des citoyens, s'est plu à manifester sa souveraine satisfaction, noble encouragement et la plus digne récompense du zèle déployé sous ses yeux. S. A. R. le duc de Genevois a remercié [illegible]

du Corps et toutes les personnes qui se sont signalées par leur efforts, entre lesquelles M. l'architecte Cadeau, Major du Génie et Inspecteur des Ponts et Chaussées, mérite une mention particulière. S. A. R. a en outre fait distribuer des récompenses. Heureusement personne n'a péri dans cette fâcheuse circonstance. On attribue le feu à quelque accident fortuit ou à quelque inadvertance.

Cours des Inscriptions sur le Registre général de la Dette Publique.
5 p.% sur Rente rachetables, du 7 février 1821 77 liv., 50 c.

NOUVELLES ETRANGERES.

ALLEMAGNE.

Vienne, 25 janvier. Nous nous attendons à recevoir dans peu quelques nouvelles importantes de Laybach. Le prince impérial et l'archiduc François doivent partir incessamment pour s'y rendre.

— On mande de Laybach que le duc de Gallo a enfin la permission de se rendre auprès du congrès pour prendre connoissance de la résolution unanime des souverains et porter ensuite un *ultimatum* à Naples.

— On s'occupe de rétablir les fortifications de Plaisance, dont le commandement est confié par S. M. I. au comte de Senaroli.

Laybach, 26 janvier. S. Em. le cardinal Spina est arrivé ici le 24. Lord Stewart, ambassadeur d'Angleterre à Vienne, et M. le commandeur Saldanha, envoyé extraordinaire de la cour du Brésil à Madrid, sont arrivés le 25.

— S. M. l'Empereur de Russie a décoré de l'ordre de St. Alexandre Newsky M. le comte Mocenigo, son ministre plénipotentiaire à la Cour de Sardaigne. Il a élevé au grade de conseiller M. le chevalier André Mustoxidi, et l'a destiné à l'ambassade de Turin.

— Les souverains font de fréquentes promenades dans nos environs, et notamment à la cascade de Kaltenbrunn.

— On dit que le général Frimont est investi de pouvoirs très-étendus et qu'une partie de l'armée doit passer le Pô le 1er février. On assure que quand l'armée se mettra en marche, le Roi Ferdinand se rendra à Vienne.

— Plusieurs officiers de grandes familles qui se trouvaient à Laybach, ont reçu tout-à-coup l'ordre de se rendre à l'armée d'Italie.

ANGLETERRE.

Londres, 7 février. Dans la séance du 3, où l'on s'est occupé du traitement de la Reine, M. Brougham a communiqué à la Chambre des Communes un message de la Reine, où elle dit qu'elle est loin de vouloir mettre aucun obstacle à un arrangement, mais qu'elle croit convenable de rejeter *toute espèce d'arrangement tant que son nom continuera à être effacé du Rituel.* La discussion a été vive. Lord Castlereagh a dit que la Reine avait parlé de *ses sujets, de son peuple, de sa bonne ville de Cantorbéry.* Il déclare que la Chambre n'a point de conditions à écouter de la part de la Reine, qui reste libre d'accepter ou de refuser le traitement qui lui sera offert; et il propose une somme annuelle de 50 mille livres sterling. Après avoir entendu divers orateurs pour et contre, la Chambre a adopté la motion de lord Castlereagh.

— L'armistice entre Morillo et Bolivar est du 25 novembre, il doit durer six mois. Les deux généraux se sont embrassés cordialement, ils ont déploré le sang versé jusqu'alors. Morillo doit se rendre en Espagne avec deux députés de Venezuela et deux envoyés de la république de Colombie, pour terminer l'œuvre de la paix. Bolivar a accepté la Constitution.

— Nos journaux publient la note envoyée par lord Castlereagh aux ministres britanniques près les souverains alliés. Il résulte de ce document 1° que l'Angleterre, qui ne fait point partie de la sainte-alliance, désapprouve, en général, l'idée d'un système fédéral en Europe, comme contraire aux lois fondamentales de la Grande-Bretagne et même aux lois des nations entre elles; 2° quant aux affaires de Naples, que l'Angleterre, quoique désapprouvant la forme de la révolution de Naples, ne se croit point obligée d'y intervenir; qu'il en est autrement de quelques-unes des puissances du continent, qui ont le droit de s'occuper de ce qui intéresse leur sûreté, mais indépendamment de toute vue d'agrandissement.

— On écrit de Lisbonne que plusieurs députés aux Cortès ne veulent pas siéger avant de connaître l'opinion du Roi, ce qui retarde l'ouverture des Cortès et cause de vives inquiétudes.

ESPAGNE.

Madrid, 25 *janvier*. A Ronda, royaume de Grenade, à l'occasion des élections, le régiment d'Afrique a été obligé de prendre les armes pour empêcher que les électeurs n'en vinssent aux mains.

— On a mis en vente un grand nombre de biens nationaux de plusieurs églises; mais les acquéreurs montrent peu d'empressement.

FRANCE.

Paris, 4, 5 *et* 6 *février*. On a été sur le point d'arrêter à Passy, le sieur Matheo, qui avait soustrait 1,800,000 fr. au trésor public. On a saisi dans son domicile une somme de 250,000 fr.

— Une ordonnance de police prescrit aux débitans de poudre, de n'en point délivrer sans en inscrire la quantité et le nom de l'acheteur.

— Il est mort à Seprade (Aube) un vieillard âgé de 118 ans. Près de Manheim, on a enterré un israélite âgé de 108 ans.

— Une pétition du sieur Simon Lorière, chef de bataillon, qui se plaint d'avoir été mis à la retraite sans traitement, a donné lieu à une longue discussion. Le général Donnadieu a pris la parole et a conclu au renvoi de la pétition au ministre de la guerre. M. Etienne a aussi parlé en faveur du pétitionnaire. L'ordre du jour proposé par la commission a été adopté.

— M. Benjamin Constant s'est plaint d'un libelle distribué contre lui dans la Chambre, et il en a nommé l'auteur, M. *Paul Hibert*, député. *Cris à l'ordre!* Il s'engage une vive altercation à laquelle prennent part le ministre des affaires étrangères, MM. Manuel, Hadon, Méchin, Chauvelin, Bavoux, de la Bourdonnaye, de Corcelles et général Foy. M. Benjamin Constant est rappelé à l'ordre.

— Les différens Corps de l'Etat et l'Académie Française ont exprimé à S. M. leur indignation au sujet de l'attentat du 27 janvier.

— La Cour des Pairs a encore fait élargir six des prévenus dans l'affaire du 19 août dernier.

— S. M. a accepté la dédicace d'un poëme en huit chants, intitulé *l'Impiété ou les Philosophistes*.

— Un courrier espagnol venant de Paris et allant à Madrid, est passé en toute diligence à Bordeaux le 31 janvier.

7 *Et 8 février*. Le passage des courriers par Bruxelles est continuel.

— On écrit d'Ajaccio que, le jour où on apprit que la Seine était gelée à Paris, on jouissait en Corse, au milieu des fleurs, d'un soleil le matin de mai.

— Une pétition de quelques militaires qui ont servi en Espagne, dans la garde de Joseph, qui réclament l'arriéré de leur solde, a donné lieu à une discussion longue et animée. Le général Foy ayant employé l'expression de *glorieuse cocarde tricolore*, des murmures, et les discours en sens opposés ont prolongé l'agitation de la Chambre, qui a enfin passé à l'ordre du jour sur la pétition.

— La Cour des Pairs a encore prononcé deux mises en liberté.

— On écrit de Naples qu'un Français de Nantes, en visitant le Vésuve, le 14 janvier, a été dans le volcan, au milieu de la lave en ébullition.

9 *Et 10 février*. On annonce qu'un tremblement de terre a causé les plus grands désastres à Oporto, en Portugal.

— On écrit de Madrid qu'une conspiration républicaine a été découverte à Malaga.

Banque de France : 1485 fr. ; 1492 fr. 50 c. ; 1500 fr. ; 1506 fr. 25 c.

Cinq pour cent consolidés : 82 fr. 80 c., 83 fr. 20 c., 83 fr. 20 c., 70 c. à 97 fr. 40 c., 60 c.

Italie.

Bologne, 27 janvier. Le 23 du courant est passé ici le baron de Culler, inspecteur général des subsistances de l'armée autrichienne ; il est reparti de suite pour Florence, d'où il se rendra à Rome.

30 Janvier. On croit que le congrès de Laybach pourra être transféré à Goritz, et peut-être plus en avant, selon les conjonctures. Nous voyons passer beaucoup de courriers qui se rendent à Naples ou qui en reviennent.

Florence, 5 février. Divers courriers, dont un russe et un autre napolitain, ont passé ici le 3, venant de Laybach et se rendant à Naples. La duchesse de Floridia est arrivée à Laybach le 30 janvier. L'un des courriers a dit que le Roi de Prusse était attendu à Laybach. Le duc de Gallo partait pour Naples. Le général baron de Ficquelmont est nommé ambassadeur d'Autriche à Naples, et restera ici à Florence pendant le congrès.

Ferrare, 27 janvier. De nouvelles contremarches rendent incertaine la véritable direction des troupes autrichiennes.

Milan, 6 février. Des lettres de Corfou, du 1er janvier 1821, annoncent que les Souliotes (habitans des montagnes entre Arta et Parga) ont tourné leurs armes contre les Turcs, en faveur d'Ali-Pacha ; qu'ils ont fait insurger toute les villages voisins, au nombre de cinq mille combattans ; qu'ils ont intercepté les convois et deux cents mulets chargés de boulets et de poudre, et les vivres destinés à l'armée du Grand-Seigneur. On ajoute que Ali a donné en otage l'un de ses petits-fils, quelques personnages importans et des sommes d'argent, et que les Souliotes, de leur côté, ont donné en otage huit des principaux d'entre eux. On croit que les capitaines grecs sont favorables au Pacha, qui aura de plus à son secours huit mille des habitans voisins de Lepanto. On présume que les cantons d'Ali se tourneront aussi de son côté, frappés de ses ressources et de ses richesses, et peut-être dans l'espoir de se soustraire à la domination des Turcs, sous un chef qu'ils ne pourront jamais soupçonner d'intelligence avec la Porte.

Naples, 25 janvier. Nos journaux rectifient ce qu'ils ont rapporté d'inexact

touchant le prétendu débarquement de quelques français. Le ministre avait dit que les bruits à cet égard étaient dénués de fondement; que le chargé d'affaires de France avait assuré qu'il n'y avait point de malades à bord des vaisseaux; et que le ministre anglais avait dit qu'il avait envoyé un malades à Malte, pour éviter à Naples tout sujet de différend.

— On a publié une levée de neuf à dix mille hommes.

— On annonce qu'au commencement de février, le duc de Calabre visitera les Abruzzes et y passera en revue les soldats et les légionnaires. Le 8 courant, le Prince Régent et le Prince de Salerne doivent passer en revue 12 bataillons de la garde de sûreté de Naples, deux régimens de chevau-légers et de dragons de la même garde et trois bataillons d'autres troupes.

SUISSE.

Lausanne, 9 février. Dans la nuit du 20 au 21 janvier, un affreux incendie a consumé 155 bâtimens dans le village d'Oberschan, canton de St-Gall. Une famille entière a été étouffée dans une cave; 96 ménages, au nombre de 326 personnes, ont tout perdu. On a arrêté un individu soupçonné d'avoir mis le feu. Un autre incendie qui a éclaté à Schlieren, canton de Zurich, est aussi attribué à la malveillance.

ERRATUM du N° 6.

Page 53, ligne 6 de l'article *Venise*, au sujet du désastre arrivé dans l'île de Zante.

Les 29 janvier et 6 février, lisez *29 décembre et 6 janvier.*

ENIGME.

Je suis un tout de diverses parties,
Qui, pour le rassembler, doivent être assorties.
Je dois savoir garder un secret;
Souvent, pour tendre au but, je dois être discret.
Comme aisément chez moi l'on ne peut contredire,
On cherche à deviner ce que je dois produire.
Tel qui n'a pas sujet d'être content de moi
Voudrait bien être admis à me faire la loi.
Mon existence est peu durable,
Et ma demeure est variable;
Mais on obtient de moi des effets permanens
Et je travaille pour long tems.

Le mot du dernier *Logogriphe* est *Laybach*, où l'on trouve *lac*, *bac*, *bal* et *lay*.

MARCHÉS de Chambéry des 6, 8 et 10 février

		LE VEISSEL.			L'HECTOLITRE.	
BLÉS.		f	c.		f	c
Froment,	*Prix*	16	27	—	00	02
Seigle		8	00	—	10	46
Orge		0	00	—	0	00
Sarrasin.		5	00	—	6	54
Mais		8	00	—	10	46
Avoine (1).		9	50	—	6	63
Pain, 1.re qualité, le kilogr.					0	34
Viande, idem,	*idem*				0	70

(1) Rapport des 3 veissels à l'hectolitre ... Froment ... Seigle ... [illegible]

LOTERIE ROYALE.

Tirage de GÊNES, du 10 février.

N.os 72 — 6 — 55 — 28 — 19.

CHAMBÉRY, de l'Imprimerie de P. CLÉAZ, rue St Antoine

An 1821. (N.º 8). VI.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTERAIRE,
Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 23 Février.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 22 février. Du 21 au 22 du courant a eu lieu ici un échange presque continuel de courriers français, anglais, italiens, russes, etc. se rendant réciproquement à Madrid, à Londres, à Paris, à Laybach, à Rome, à Naples, etc.

— A la suite du passage d'un courrier, il se répand ici le bruit qu'à Naples, le général Filangieri, à la tête de six mille hommes, s'est prononcé contre la constitution d'Espagne.

AVIS aux Propriétaires de Rentes Piémontaises.

MM. Forest et Girod ont l'honneur de prévenir MM. les Propriétaires du ci-Duché, de rentes inscrites sur le grand-livre de la Dette publique piémontaise, qu'ils payent à Chambéry, à présentation des cédules, le montant des intérêts échus au premier octobre passé.

MM. les créanciers intéressés, qui n'ont pas encore reçu leurs cédules, y suppléeront par une procuration notariée, qu'ils devront remettre à MM. Forest et Girod, afin que ceux-ci puissent en faire rembourser à Turin le montant de leurs avances, et y retirer le certificat de liquidation et la cédule qui sera ensuite remise au propriétaire.

PIÉMONT.

Turin, 15 février. Le 13 du courant, la Cour a pris un deuil de huit jours pour la mort du Prince Auguste de Brunswick.

— Le 11 de ce mois, la mort a enlevé M. le Comte Jean-Baptiste-François-Antoine Nicolas de Robilant, Inspecteur-général de l'état-major-général du Corps royal des Ingénieurs, Lieutenant-général des Armées, Commandant-général de l'Académie royale militaire, Chevalier Grand'Croix des SS. Maurice et Lazare, Commandeur de l'Ordre de Léopold d'Autriche, etc.

— Le 11 du courant, la Classe des sciences physiques et mathématiques de l'Académie royale a tenu une séance, dans laquelle M. Carena, Secrétaire de la classe, a lu, au nom d'une commission, un rapport sur les observations de M. Zumstein dans son second voyage au Mont-Rose. Le même académicien a lu un rapport sur quelques nivellemens barométriques du Comte François Mazzucchelli, dans les vallées de Lanzo. Enfin, il a lu l'avis d'une commission sur un travail de M. Molinatto, ingénieur, relatif à un voyage scientifique au Mont Rose. M. Plana a lu une petite notice sur la nouvelle comète, observée par lui dans l'Observatoire royal de Turin. M. le comte Vassalli a lu une partie d'un plus ample travail sur la [illegible]

ralogie des Alpes. M. le Chevalier Avogadro a terminé la lecture de ses nouvelles considérations sur les molécules des corps. M. Vagnone a présenté à la Classe quelques morceaux rares du règne minéral recueillis dans nos Alpes. M. Zumstein a fait don de plus de cinquante échantillons de minéraux recueillis par lui sur le Mont-Rose, parmi lesquels il s'en trouve [illegible]

— Le 7 du courant, le baromètre est monté ici à 28 pouces, 2 lignes. Depuis trente ans, la plus grande hauteur du mercure à Turin, a été de 28 pouces, 1 ligne, le 20 février 1790.

17 *Février.* M. le Comte de Robilant dont nous avons parlé ci-dessus, est mort âgé d'environ 56 ans. De simple cadet dans la milice, à l'âge de onze ans, il était parvenu, par différens grades, à celui de Major-général. Il a pris avec distinction une part active dans les guerres continuelles de 1792 à 1796 et dans celle de 1815. Nommé, le 5 février 1816, Commandant général de l'Académie Royale militaire, il fut créé, le 29 décembre de l'année suivante, Premier Secrétaire d'Etat de guerre et de marine. Ayant ensuite résigné ce ministère, il reçut les autres grades et places que nous avons rappelés plus haut. M. de Robilant a donné dans ses emplois et dans sa vie privée, l'exemple de toutes les vertus les plus appropriées à ses diverses situations. Récompensé par les distinctions que lui ont accordées nos Souverains, il avait encore été honoré de l'attention des princes étrangers, comme on l'a vu ci-dessus. Il est mort en chrétien, plein de courage et de résignation; mais compatissant aux douleurs de sa famille qu'il laisse inconsolable de sa perte; il emporte les regrets de tous ceux qui l'ont connu, et particulièrement des supérieurs et des élèves de l'Académie militaire, où il était aimé et respecté comme un père.

Cours des Inscriptions sur le Registre général de la Dette Publique.

Cinq p.% 100, rentes rachetables, à commencer du 1.er octobre 1820, *du 14 février* 1821 77 liv. 75 c. à 78 liv. 50 c.

NOUVELLES ETRANGERES.

ALLEMAGNE.

Vienne, 31 janvier. LL. AA. II. l'archiduc Ferdinand, prince impérial, et l'archiduc François-Charles, sont partis hier pour Laybach.

— On dit, au sujet du congrès, qu'il est question de ces deux principes: 1.° le *statu quo* de 1815 de tous les états d'Italie; 2.° la faculté reconnue aux souverains de ces pays d'établir dans leurs états tel système de lois qu'ils jugeront compatible avec le principe monarchique et avec les besoins des peuples. Le Roi de Naples serait préalablement rétabli dans l'intégrité de son pouvoir, seul à donner ensuite lui-même la constitution qu'il jugera convenable.

5 *Février.* On assure que l'Empereur a offert, en cas de besoin, dans les états de l'Autriche, un asile au grand conseil de l'Ordre de St.-Jean de Jérusalem, qui siège à Catane en Sicile.

— Nous apprenons de Berlin que, le 27, S. M. le Roi de Prusse n'était pas encore parti pour Laybach.

7 Février. Il paraît que le Roi de Prusse n'ira pas à Laybach. L'Angleterre ne prend aucune part aux affaires de Naples. Le duc de Gallo a été admis le 30 au congrès, et il est parti peu d'heures après pour Naples avec l'ultimatum (Voyez ci-dessous l'art. *Rome*). On dit que 40,000 Autrichiens se porteront sur la frontière de Naples, et qu'en cas de résistance, ils seront suivis de 80,000 autres. On ajoute que le Roi Ferdinand a ordonné au Parlement de se dissoudre, et annonce qu'il donnera une constitution à son retour.

Laybach, 28 janvier. S. M. l'Empereur d'Autriche, en recevant les professeurs du Lycée de Laybach, leur a fortement recommandé de garantir leurs élèves de toutes leçons ou conseils contraires à l'autorité légitime.

— Les ministres des diverses puissances d'Italie ont été appelés aux conférences, pour la première fois, le 26 janvier.

— On dit que l'Empereur Alexandre se propose de visiter tour à tour Venise, Milan, Florence et Rome.

ANGLETERRE.

Londres, 14 février. Le Roi a été reçu ces derniers jours, aux théâtres de Drurylane et de Coventgarden, avec le plus vif enthousiasme.

— Dans la séance du 6, la Chambre des Communes a rejeté, à une majorité de 324 voix contre 155, la motion de lord Tavystock tendante à faire insérer le nom de la Reine dans la liturgie.

— Sir Francis Burdett vient d'être condamné à trois mois de prison et à 2,000 liv. sterl. (50,000 fr.), pour une lettre injurieuse aux ministres et aux troupes du Roi.

— Un des messagers du Roi est parti le 7 pour la cour de Naples; et le 9, un courrier a été expédié pour Naples. Le 8, trois messagers s'étaient arrivés, ils avaient apporté des dépêches de Laybach, de Naples et de Paris.

— Le *Courrier* expose aujourd'hui de quelle manière Bergami a obtenu la croix de Malte. La Reine avait garanti qu'il était gentilhomme; mais le chapitre de l'Ordre ayant appris, par une enquête, qu'il avait été en domesticité, révoqua le brevet provisoire, et l'Empereur d'Autriche fit défendre à Bergami de porter la croix.

— Nous apprenons de Stockolm que, le 27 janvier, a été conclu à Tornea, entre la Suède et la Russie, un traité qui règle la ligne de frontière entre les deux états.

ESPAGNE.

Madrid, 4 février. Les Cortès de Lisbonne ont été installées le 26 janvier dernier, par la junte de gouvernement. L'archevêque de Bahia a été élu président.

— Le général des Capucins est condamné à la déportation, pour l'écrit dont nous avons parlé.

— D. Bardaxi est nommé ambassadeur à Paris, en remplacement du général Alava, qui a refusé.

— La nouvelle du tremblement de terre d'Oporto était fausse; mais il y a eu une inondation terrible qui a causé des dégâts et les naufrages.

— L'arrestation du chapelain d'honneur du Roi et de plusieurs autres

personnes, a causé une grande sensation. On a trouvé des exemplaires d'un écrit intitulé *Cris d'un véritable Espagnol*, dirigé contre l'ordre actuel.

— Les élections ont été très-agitées à San-Roque.

7 *Février*. La tranquillité publique a été assez fortement compromise dans la capitale depuis quelques jours. Dans des attroupemens formés sur le passage du Roi, on a poussé les cris opposés de *Vive le Roi constitutionnel* et *Vive le Roi tout seul!* Les gardes-du-corps ont pris part à ce dernier cri; menacés par les bourgeois, ils ont tiré leurs sabres et il y a eu des blessés. Le Roi a dissous ce corps, à la suite d'un conseil de ministres. La caserne des gardes-du-corps a été bloquée pendant trois jours par le peuple.

— Les Cortès de Lisbonne ont nommé la Régence de Portugal, qui a été installée le 30 janvier.

FRANCE.

Paris, 11, 12 *et* 13 *février*. Le 14 du courant, il sera célébré à St-Denis un service solennel pour le repos de l'ame du Duc de Berry. Les Chambres ont nommé les députations qui doivent y assister.

— Dans la séance des députés, du 12, une pétition du sieur [illegible], [illegible] d'état-major à Paris, qui invite la Chambre à prouver son respect à la Charte en rapportant les lois d'exception et en revenant sur la dernière loi des élections, a donné lieu à une grande agitation. Les orateurs du côté gauche, en parlant contre les ministres, ont paru les blâmer de la part qu'ils prennent aux conférences de Laybach. On a passé à l'ordre du jour sur la pétition. La séance du 12 n'a pas été moins orageuse. Benjamin Constant a allégué qu'on avait omis, dans le procès-verbal, de faire mention de diverses opinions émises et d'une interpellation faite au ministre des affaires étrangères, ce qui a amené de violens débats. On a accusé les orateurs du côté gauche de professer les doctrines séditieuses et révolutionnaires, et de faire l'apologie de l'insurrection armée. Ces orateurs ont réclamé contre ceux qui attaquaient leurs intentions et ils ont accusé les ministres d'allégations injurieuses contre la Chambre. Enfin les demandes de rappel à l'ordre ont été retirées de part et d'autre, et le procès-verbal a été adopté sans modifications.

— Le capitaine Mallet, en quarantaine à Brest, a pris terre au [illegible] Français, où il a eu une collision avec le président Unger.

— Les *piqueurs* viennent de reparaître à Paris. Plusieurs jeunes personnes ont reçu des blessures plus ou moins graves.

— La Cour des Pairs a fait élargir le colonel Fabvier.

14 *Et* 15 *février*. S. A. R. M.me la duchesse de Berry a fait célébrer à St-Germain-l'Auxerrois un service funèbre pour le repos de l'ame de son auguste époux.

— M. l'abbé Frayssinous a repris à St-Sulpice le cours de ses conférences.

— M.me [illegible], qui est malade, vient en France respirer l'air natal.

— On mande de Dresde, 29 janvier, qu'on y attend S. M. le Roi de Prusse, qui doit passer par cette ville en allant à Laybach.

17 *Et* 18 *février*. Plusieurs personnes de distinction viennent d'être condamnées à deux mois de prison et à 6000 fr. d'amende, pour avoir tenu des jeux clandestins.

Lyon, 20 février. Le 14 de ce mois, les nommés France, marchands épiciers, ont été assassinés par le nommé Pierre Perron, garçon perruquier, qui se voyant poursuivi, s'est jeté dans la Saône, d'où il a été retiré encore vivant; mais les secours n'ont pu le rappeler à la vie. Les victimes sont dangereusement blessées.

Banque de France : 1500 fr., 1495 fr., 1475 fr., 1480 fr.

Cinq pour cent consolidés : 84 fr., 83 fr., 95 c., 83 fr., 25 c., 70 c.

ITALIE.

Padoue, 5 février. On a publié ici la pièce suivante :

N° 1. *Ordre de l'Armée.*

« L'armée que S. M. I. a confiée à mon commandement suprême, dépasse les frontières de la patrie dans des vues de paix. Les événemens qui ont troublé la tranquillité de l'Italie sont l'unique motif de notre marche. Nous n'allons point, comme en 1815, contre un téméraire ennemi. Nous aurons pour ami tout habitant du royaume de Naples fidèle et bien intentionné.

» Le devoir des officiers et des soldats est d'observer l'ordre le plus rigoureux, le mien est d'employer tous mes moyens à le maintenir. Soit que l'armée traverse les états pacifiques de l'Italie, soit qu'elle entre sur le territoire napolitain, je mettrai tous mes soins à conserver cette réputation de discipline et d'amour de l'ordre, que l'armée s'est acquise de 1815 à 1817, dans les mêmes pays où nous allons entrer.

» Nous ne pouvons trouver contre nous que les ennemis du repos de leurs compatriotes, les seuls rebelles contre les sentimens de leur Roi. Et quand ils parviendraient même à entraîner les autres à la résistance, nous ne tendrions pas moins au but que nous nous sommes proposé. Les suites de leur entreprise ne retomberont que sur leurs têtes, et non point sur celles des citoyens paisibles.

» Si le guerrier trouve la gloire en remplissant ses devoirs sur le champ de bataille, il n'en trouve pas moins en assurant la tranquillité universelle contre les efforts des malveillans.

» Notre Empereur compte sur nous, et nous saurons justifier encore cette fois la confiance qu'il met en nous, la réputation de son armée, et prouver les sentimens dont nous sommes animés pour accomplir nos obligations.

» Du Quartier-général de Padoue, le 4 février 1821.

» JEAN, *Baron de Frimont, Général de Cavalerie.* »

Venise, 8 février. Des lettres privées nous annoncent l'arrivée presque continuelle de nouveaux corps destinés pour l'armée autrichienne d'Italie, ainsi que de nouveaux convois d'artillerie et de chevaux et deux divisions d'[illegible]. Il paraît que le gros de l'armée passe le Pô à Borgo forte.

Milan, 11 février. Le 6 du courant, S. A. I. la sérénissime Archiduchesse Vice-Reine est accouchée d'une princesse qui jouit de la meilleure santé, ainsi que son auguste mère.

12 *Février.* Aujourd'hui a été célébré ici avec beaucoup de pompe, l'anniversaire de la naissance de S. M. notre Empereur. Il en a été de même

du baptême de la Princesse, fille de LL. AA. II. et RR. l'Archiduc Vice-Roi et de son auguste épouse.

Rome, 7 février. Le 23 janvier dernier, sur le soir, une troupe de malfaiteurs s'introduisit par surprise dans le couvent de St.-François situé hors de la ville de Terracine, dans lequel est établi un collège. Ils forcèrent les écoliers et les maîtres, en tout au nombre de 25 personnes, à les suivre dans la montagne. Quelques étudians échappés en chemin, portèrent la nouvelle de cet événement à Terracine, d'où on envoya sur-le-champ de la troupe à la poursuite de ces brigands, qui se sauvèrent sur le territoire napolitain. Un carabinier, qui les avait courageusement attaqués, fut tué et le vice-recteur du collège fut blessé mortellement. Les brigands relâchèrent deux étudians avec le portier, pour aller porter aux parens des jeunes gens, des billets avec la demande de 72 mille écus pour la rançon de leurs enfans. A la réception de quelques sommes et de vivres, ils relâchèrent les quatre plus petits. Au moyen de [illegible] écus, on obtint la délivrance de neuf autres. Au moment de recevoir une nouvelle somme pour les trois qui restaient encore, les brigands ayant vu paraître quelques soldats napolitains, massacrèrent impitoyablement deux de leurs jeunes captifs sous les yeux mêmes des personnes qui leur en apportaient la rançon.

10 *Février.* S. Em. le Cardinal Consalvi a publié, au nom de S. S., une proclamation pour annoncer au peuple des Etats Romains le passage des troupes autrichiennes qui vont protéger l'exécution des mesures que le Roi des Deux-Siciles a fait connaître à ses peuples avoir été prises par les Hautes Puissances alliées, pour la tranquillité de ses Etats et celle de l'Europe. S. S. rassure ses peuples sur ce passage indispensable, qui ne troublera point la neutralité, et les invite à accueillir ces troupes comme amies. Le Souverain Pontife a exigé qu'aucune troupe ne passerait dans sa capitale. Il espère que le Ciel éloignera le fléau de la guerre [illegible], dans tous les cas, il maintiendra la neutralité de ses Etats reconnue par toutes les puissances.

— Le 8 est passé ici le duc de Gallo venant de Laybach et se rendant immédiatement à Naples.

Ferrare, 12 février. Hier est arrivée ici l'avant-garde de la première colonne des troupes autrichiennes qui passent par cette ville; le reste est arrivé aujourd'hui avec deux batteries d'artillerie. Cette colonne est d'environ huit mille hommes, dont deux de cavalerie. On attend encore cinq ou six autres colonnes de même force. Ces troupes ont une très-belle tenue. Une autre armée a pris la route des Marches.

Modène, 10 février. Depuis mercredi nous avons été témoins du passage continuel de troupes autrichiennes venant de Mantoue et se dirigeant vers le midi de l'Italie.

VARIÉTÉS.

Agriculture.

Comme nous ne devons pas refuser à nos compatriotes la

justice que leur rendent les étrangers, nous revenons encore sur le *Manuel du bon Fermier*, dont nous avons parlé dans notre Feuille du 2 février courant. Les *Annales de l'Agriculture françoise* pour le mois de décembre 1821, viennent de rendre compte de cet ouvrage par un extrait de onze pages.

L'auteur de l'article donne d'abord une rapide analyse du *Manuel*, et au milieu de quelques observations critiques, dont l'auteur du Manuel reconnoît lui-même la justesse, il indique, en passant, quelques objets qui, selon lui, devaient y trouver une place. Il rend à cette occasion un éclatant témoignage au mérite du célèbre *Essai sur l'amélioration de l'agriculture dans les pays montueux, et en particulier en Savoie*, de feu M. le marquis Costa ; ouvrage, dit-il, auquel les montagnes de la Franche-Comté ont dû les plus importantes améliorations agricoles, et dont les instructions ont étendu leur influence jusques dans les Vosges.

L'auteur de l'article dit plus bas : « Quoiqu'il me semble que
» M. *Gayme* n'ait pas tenu tout ce qu'il a promis, on ne sauroit
» refuser de reconnoître en lui un agronome éclairé, fami-
» liarisé avec les plus saines théories, et dont la pratique
» raisonnée et conforme aux principes les plus incontestables
» ne peut être qu'un modèle utile autour de lui. Il a fort bien
» signalé les erreurs, les préjugés, les routines vicieuses, que,
» malgré leur ascendant, les conseils de M. *Costa* ne sont pas
» encore parvenus à déraciner. »

La critique s'arrête avec complaisance sur le tableau de la ferme dont M. Gayme a décrit l'exploitation, et sur la fête agricole dont il a tracé les détails. Et au sujet de cette dernière, l'auteur termine son article par l'observation suivante :
« L'enthousiasme qu'excite dans l'âme de M. *Gayme* cette fête
» champêtre en l'honneur de l'agriculture, et où le travail,
» l'honnêteté et la vertu ont obtenu de solennelles récompenses,
» l'intérêt que lui inspire le spectacle d'une félicité pure chez
» ceux qui en jouissent au fond de leur paisible retraite, dans le
» sein d'une vie toute domestique et laborieuse, la chaleur
» avec laquelle il propose de tels modèles à l'imitation de tout
» ce qui les entoure, son soin à recueillir et à publier tout
» ce qui lui paraît ingénieux, utile et propre à l'avance-
» ment de l'art agricole, les connaissances qu'il développe dans
» le cours de ses judicieuses observations, tout dénote en

» lui un philantrope ardent, un excellent citoyen, un agré-
» nome instruit, zélé et digne d'associer ses lumières par-
» ticulières à celles qu'il a empruntées des meilleurs écrivains
» et qu'il a resserrées en un faisceau propre à faire pénétrer
» la clarté, comme je l'ai déjà dit, dans les plus sombres
» réduits où elle n'a pas encore trouvé d'accès »

Moyen proposé pour détruire les chenilles.

Un jardinier de Glascow a découvert, par hazard, une manière simple et certaine de détruire les chenilles. Un petit morceau d'étoffe de laine ayant été porté par le vent dans un buisson de groseilles, il l'y trouva couvert de ces insectes destructeurs. Il mit alors plusieurs morceaux d'étoffes aux différens arbustes de son jardin, et les chenilles s'y réfugièrent en grand nombre pendant la nuit. De cette manière il en a tué plusieurs milliers, et il est parvenu à les faire disparaître tout-à-fait. (*Journal des Maires*).

AVIS.

Le sieur Carrottet, horloger, natif de Cluses et venant de Genève, fabrique toutes sortes de montres, horloges, pendules etc., et toutes les pièces relatives à son art. Il ose espérer que les personnes qui l'honoreront de leur confiance seront satisfaites à la fois de la perfection de son travail et de la modération de ses prix.

Il demeure à Chambéry, rue Saint-Dominique, près du Sénat.

CHARADE.

De mon premier au jeu souvent l'on fait usage,
Mon dernier est un fruit très-bon et des plus beaux
Mon tout à peine est né, qu'il se met en voyage,
Et par terre et par mer, et par monts et par vaux,
Il chemine par fois en toute diligence.
S'il est souvent d'une grande importance,
Lecteur, c'est surtout aujourd'hui ;
Plus d'un peuple auquel attend son sort de lui.

Le mot de la dernière *Enigme* est *Congrès*.

Marchés de Chambery des 13, 15 *et* 17 *février* 1821.

	La Veissel.			L'Hectolitre.	
Bled.	f	c.		f	c.
Froment, *Prix* . . .	16	07	— . . .	20	11
Seigle	8	00	— . . .	10	46
Orge	8	00	— . . .	10	46
Sarrasin.	5	00	— . . .	6	54
Mais	8	00	— . . .	10	46
Avoine (1).	9	75	— . . .	8	60
Pain, 1.re qualité, le kilogr.				0	34
Viande, *idem*, *idem*.				0	70

(1) Rapport des 3 veissels en hectolitre : Froment, . . . 6 63 [illegible]

LOTERIE ROYALE.

Tirage de TURIN, *du* 17 *Février*.

N.os 85 — 1 — 4 — 7 — 59.

Chambery, de l'Imprimerie de P. Cléaz, rue St Antoine.

AN 1821. (N° 10). VI.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE,
Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 9 Mars.

MM. les Souscripteurs dont l'abonnement expire à la fin de ce mois, sont priés de le renouveler incessamment, afin de n'éprouver aucun retard dans la réception du Journal.

Prix de l'abonnement : Pour six mois, 8 l. 50 cent. ; pour l'année, à Chambéry, 15 l. 0 c. ; dans le Duché, 16 l. 0 c. ; et hors du Duché, 17 l.

N. B. Ce Journal tient lieu de Feuille d'Avis pour toutes sortes d'annonces, de ventes, de demandes, d'effets perdus ou trouvés, etc. etc.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 8 mars. S. Exc. M. le Comte Joseph de Maistre, ancien Envoyé extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire de S. M. le Roi de Sardaigne à la Cour de Russie, Ministre d'État, Régent la Grande Chancellerie, Membre de l'Académie Royale des Sciences de Turin, Chevalier Grand'Croix des SS. Maurice et Lazare, est mort à Turin, le 26 février dernier. Nous espérons de pouvoir consacrer, dans un prochain N.°, une Notice à la mémoire de cet homme célèbre, non moins distingué par ses travaux littéraires, que par ses services et sa fidélité envers son Prince.

— M. Bonnard, Directeur de l'Observatoire Royal de Turin et Membre de l'Académie Royale des Sciences de la même ville, a été nommé, le 12 janvier dernier, Associé Correspondant de la Société Royale de Londres.

— Nous apprenons de Bourg qu'un horrible assassinat y a été commis ces derniers jours, sur la personne du sieur Fleuret. Sa femme, inquiète de ne pas le voir rentrer le soir à son heure accoutumée, vit venir son chien qui, couvert de blessures et traînant ses boyaux, se mit à la lécher et à l'attirer vers la porte par ses regards et ses plaintes. L'infortunée, ne comprenant que trop le langage du chien, le suivit et trouva bientôt le cadavre ensanglanté de son mari, auprès duquel le chien expira. Des piétinements d'hommes et de chiens sur le terrain et des poils épars attestèrent la résistance du malheureux Fleuret et le courage avec lequel le chien avait défendu son maître. Les mesures que l'autorité a dû prendre ne manqueront pas de les faire connaître.

A VENDRE

Un domaine patrimonial, situé à une lieue de Chambéry, de la conte

[illegible] de cinquante-cinq journaux en toutes sortes de culture, avec mai[son] de maître et rustiques en très-bon état, cheptels, outils aratoires, capital de semences, vases vinaires et pressoir. Ce domaine est du revenu de [illegible] à 18 cents francs.

S'adresser à MM. Girard et Maréchal, notaires à Chambéry, qui don[neront] les renseignemens. L'acquéreur aura des facilités pour le payement.

PIÉMONT.

Turin, 3 mars. S. M., par Edit du 2 février dernier, a aboli dans l'île de Sardaigne, la seule torture en matière criminelle qui y était encore en vigueur, depuis l'Edit du 25 avril 1799, par lequel le Roi Charles-Emmanuel avait déjà supprimé les autres genres de torture.

— Par Patentes du 26 février dernier, S. M. a nommé Réformateur des études, M. l'abbé Avogadro, Gouverneur du Collége des Provinces. Par Patentes du jour suivant, S. M. a conféré le titre et le grade de Réformateur, avec droit de vote, à M. l'Avocat Collégié Vrolti, Censeur de l'Université Royale. Et par Billet Royal du même jour, M. l'Avocat Collégié Alardi, professeur de droit civil et Recteur de l'Université, a reçu le droit de vote dans les séances du Magistrat de la Réforme, pour tout le tems où il exercera les fonctions de Recteur.

NOUVELLES ETRANGERES.

ALLEMAGNE.

Vienne, 25 février. On a renouvelé à Laybach le bail du logement des Souverains. Le Roi de Naples doit se rendre dans sa capitale en même tems que les troupes autrichiennes; il sera accompagné des ministres Pozzo di Borgo, de la part de la Russie, du baron de Vincent, de la part de l'Autriche, et de M. de Blacas d'Aulps, de celle de la France.

— Nous apprenons que les souverains sont partis de *Laybach* pour Trieste; leur absence sera de peu de durée.

— Le général Nugent est parti d'ici le 26 pour Laybach, sur l'invitation de son souverain.

— On dit que les deux Empereurs doivent se rendre à Florence. Le grand-duc épousera la princesse de Saxe, sœur aînée de sa belle-fille.

— Le prince de Hardenberg est parti de Laybach le 9, pour retourner à Berlin. Il a passé le 22 à Vienne.

Francfort, 27 février. Le Roi de Suède a ouvert à Christiania, le storthing de Norwége, le 1er février, par un long discours.

— Il est question d'une déclaration des souverains relativement aux affaires d'Espagne, et qu'un personnage *russe* est chargé de porter à Madrid.

— On assure que le projet d'établir en Italie une confédération est déjà parvenu à une certaine maturité.

— On s'attend à voir publier incessamment un manifeste de la Russie et de la Prusse, rédigé dans le même esprit que la déclaration de l'Autriche touchant les affaires de Naples.

Laybach, 16 février. L'armée autrichienne est animée du meilleur esprit. Tout ce qu'on avait dit sur les prétendues maladies qui y régnaient parmi les soldats est sans aucun fondement.

— S. Em. le cardinal Spina a consacré ici, le 21, en qualité d'Evêque de Thermopyle, l'Aumônier confesseur de S. M. le Roi des Deux-Siciles, Jean-Ange Porta, de Coni, de l'ordre des Capucins. Les Souverains ont assisté à cette cérémonie.

— Le 17, est arrivé ici le baron de Krusemarck, envoyé de Prusse à la cour de Vienne. Le même jour, est parti pour Londres le Chevalier Lovatschoff, au service de Russie.

— Le 23, est arrivé à Laybach le prince de Partanna, ministre plénipotentiaire de Naples à Berlin, et le 24, M. de Natzmer, général major au service de Prusse.

— Le 26, les archiducs Ferdinand, prince impérial, et François-Charles sont repartis d'ici pour retourner à Vienne par Gratz.

ANGLETERRE.

Londres, 28 février. Un membre de la Chambre des Pairs avait fait la motion de forcer les ministres à remettre des copies de toute la correspondance relative aux affaires de Naples, et avait discouru longuement sur l'intervention des puissances dans l'administration intérieure d'un Etat indépendant. Lord Liverpool, dans sa réponse, a distingué les affaires de Naples de celles d'Espagne, en observant que la révolution napolitaine avait le même caractère qu'avaient en 1792 les décrets de la convention de France qui faisaient un appel aux autres nations; mais qu'il n'en était pas de même de la révolution d'Espagne, dont la constitution est d'ailleurs moins illégale pour ce royaume. La motion a été rejetée. La même motion, la même discussion et le même résultat ont eu lieu à la Chambre des Communes.

— Le bill d'*annuity* pour le traitement de la Reine, a passé à la Chambre des Pairs sans discussion; il recevra incessamment la sanction royale.

ESPAGNE.

Madrid, 19 février. Les 10 et 14 de courant, de nouveaux mouvemens populaires ont éclaté à la Corogne. Un homme qui avait crié : *Vive le Roi! à bas la constitution!* a été arrêté; le peuple s'est attroupé à ce sujet, et le calme n'a été rétabli qu'avec peine.

— Le général Quesada et M. Corpas arrêtés à Vittoria, se sont échappés avec leur surveillant.

— Le Roi est indisposé depuis quelques jours; les médecins lui ont conseillé le séjour de l'Escurial et les eaux de Sacedon.

— Il paraît certain que les gardes-du-corps seront supprimés.

— Les prisons sont encombrées de personnes arrêtées, et l'on craint de nouveaux mouvemens.

— Le journal officiel, pour démentir les bruits sur Morales et l'Abuelo, affirme que ces deux chefs de guérillas royalistes sont pris depuis long-temps.

— Dans les séances des Cortès de Lisbonne des 3, 5 et 6 février, il a été fait, entre autres motions remarquables, celle d'éteindre les bénéfices vacans et les commanderies, d'établir la liberté de la presse, d'abolir l'inquisition, etc.

— Le bruit s'est répandu ici le 14 qu'un courrier de Laybach venant

arrivés au bureau des affaires étrangères, avec des dépêches importantes, et que le conseil des ministres s'était assemblé sur le champ.

— Les Cortès extraordinaires de Lisbonne ont rendu un décret tendant à motiver et à légitimer la révolution de Portugal, et à proposer les moyens de récompenser les hommes qui ont exécuté et dirigé l'entreprise. Les bases de la constitution ont été proposées par une commission. On y remarque, entre autres, l'article qui prive le Roi du droit de proroger ou de dissoudre les Cortès. La personne du Roi est déclarée inviolable et sacrée. Le droit de succession au trône sera présenté dans une autre séance. Les sessions annuelles des Cortès seront de trois mois, etc.

— A Barcelonne, on a placé sur presque toutes les maisons cette inscription : *La Constitution ou la mort !*

FRANCE.

Paris, 25, 26 et 27 février. Le ministre de l'intérieur vient de faire part aux Evêques du besoin d'ecclésiastiques qu'éprouvent les colonies.

— Le 24, une forte explosion a eu lieu dans le Cloître-Notre-Dame; cet événement n'a eu aucune suite.

— Une nacelle a chaviré sur l'Elbe, près de Hambourg; seize personnes, pères et mères de famille ont péri.

— Des lapins ayant déterré quelques pièces d'or dans une cave de Versailles, on a fouillé et on a trouvé 800 pièces d'or de 24 et de 48 fr.

28 Février et 1.er mars. Le Roi a rendu une nouvelle ordonnance sur l'instruction publique. Les 26 Académies du royaume sont distribuées en trois arrondissemens, dont le premier ne comprend que l'Académie de Paris. La religion, la monarchie, la légitimité et la charte seront les bases de l'enseignement. Des médailles d'or seront distribuées aux professeurs les plus distingués par leurs principes et leurs services.

— M. l'abbé Nicole est nommé recteur de l'Académie de Paris.

— Un colonel russe venant de Laybach et se rendant à Madrid, a traversé Lyon le 23 février.

— M. le duc Decazes est attendu sous quelques jours à Paris.

— On dit que le Parlement de Naples a décrété que le Roi serait tenu de se rendre sous quinze jours dans sa capitale, sous peine de déchéance.

Banque de France : 1520 fr. 1505 fr., 1510 fr., 1500 fr.

Cinq pour cent consolidés : 84 fr. 95 c., 50 c., 84 fr. 55 c.; 85 fr. 10 c.;

ITALIE.

Naples, 16 février. Le 13, S. A. R. le Prince-Régent, accompagné de la princesse son épouse, et précédé de tous les princes et princesses de la famille royale, s'est rendu au Parlement, au milieu d'une foule innombrable et d'une double haie de troupes. S. A. a informé les députés des notes [illegible] de Laybach et a ordonné aux ministres de faire un exposé fidèle de l'état des choses. Après son départ, le duc de Gallo a fait le récit de sa mission et a déposé sur le bureau toutes les notes diplomatiques relatives aux décisions des puissances alliées et autres pièces ministérielles. Le président a nommé une commission extraordinaire de neuf membres, qui a fait son

rapport dans la séance du 15, le rapporteur a conclu pour la guerre. Les tribunes étaient remplies de spectateurs, parmi lesquels se trouvaient l'ambassadeur d'Espagne, les envoyés d'Angleterre et des Pays-Bas, le consul anglais etc.

20 *février*. Le vieux duc d'Ascoli, lieutenant-général, a demandé de servir seul dans l'armée.

— Les affaires de Sicile sont confiées à une commission temporaire de sept personnes nées en Sicile et nommées par S. A. R.

Florence, 23 *février*. Nous avons vu passer ici successivement environ cinquante mille hommes de toutes armes, suivis de parcs nombreux d'artillerie, de charrois et de pontons. Ce passage a offert l'un des plus grands spectacles militaires, sans qu'il soit arrivé aucun accident fâcheux. Ces troupes ont été accueillies avec toutes les attentions et toute la cordialité possible de la part des habitans.

— S. Ex. le baron Frimont est parti la semaine dernière.

Livourne, 21 *février*. Il est passé ici un brigantin anglais de 18 canons et de 100 hommes d'équipage, ayant à bord un courrier qui se rend de Naples à Londres.

Milan, 25 *février*. Hier un bataillon impérial de Nassau infanterie, venant de Laybach, a fait son entrée dans cette ville. S. Ex. le comte de Bubna, commandant général de la Lombardie, était allé à sa rencontre avec tout son état-major. Ces troupes sont de la plus belle tenue.

Rome, 21 *février*. Une troupe d'environ 300 Italiens réfugiés dans le royaume de Naples, s'est jetée, le 15 février, sur les confins de l'Etat Ecclésiastique, pour s'y introduire à main armée. Elle s'est portée à A[illegible], près de la rive droite du Tronto, et y a déployé le drapeau tricolore et proclamé la constitution d'Espagne, en invitant, par des écrits publiés au nom d'une union patriotique, les sujets de S. S. à accourir sous les étendards de la rébellion. Après avoir ouvert les prisons, pour grossir leur nombre, ces individus ont passé le Tronto et se sont portés sur Offida. Le chef de la province s'est hâté de rassembler quelques troupes et s'est mis à leur poursuite. Trois d'entre eux ont été pris et vont subir la peine due à leur conduite; ils sont dans les prisons d'Ascoli.

— S. Em. le cardinal Consalvi a publié, au nom de S. S., une notification aux fidèles sujets du Souverain Pontife, pour leur dénoncer les proclamations de l'*union patriotique* et les prémunir contre les instigations provocatrices à la rébellion, en faisant un appel à leur fidélité et à leur attachement pour leur prince légitime.

— Hier les légations de Russie, d'Autriche et de Sardaigne près la cour de Naples sont arrivées en cette capitale.

— L'avant-garde autrichienne de 1500 hommes et le reste de la colonne sont arrivés à Fano, les 15 et 18 du courant.

Pesaro, 16 *février*. Hier a commencé à défiler un corps autrichien de dix mille hommes, qui a pris la route de [illegible]. On attend pour lundi prochain un autre corps de 15 mille hommes. Ces troupes observent la plus exacte discipline. Le général connaît parfaitement le pays pour avoir fait la guerre en 1815.

Bologne, 20 *février*. Une nouvelle colonne de l'armée autrichienne est arrivée ici dans l'après midi.

Venise, 21 *février*. On a reçu ici une notice de Prevesa, du 29 janvier dernier, de laquelle il résulte qu'un Pacha, nommé Omar, ayant intercepté la correspondance entre Ali et les Souliotes, qui lui a révélé le projet d'une attaque où les Turcs devaient être pris entre deux feux, a changé dans les dépêches les dispositions qui y étaient indiquées et les a fait parvenir à Ali de la part des Souliotes. Ali a donné dans le piége, il a fait une sortie avec deux mille hommes, et n'ayant point été secondé par les Souliotes, il a perdu une grande partie de ses troupes, ses meilleurs chefs et [illegible]. Les Pachas vainqueurs ont envoyé à Constantinople les têtes des morts et les prisonniers. Ce nouvel succès aura sur les partisans d'Ali une influence qui lui sera funeste, outre qu'elle excite le courage et les entreprises de ses ennemis.

Voyez les Additions à la page 96.

VARIÉTÉS.

L'Ermite de Saint-Saturnin.

XXXIII° *Article.*

Du choix des livres (suite) (1).

Je trouve dans un livre récent une observation qui indique en deux mots l'objet de mon dernier article et celui dont je vais m'occuper ici : « La raison ne croit rien, parce qu'elle ne peut rien comprendre et qu'elle ne veut rien pratiquer. » J'ai parlé, en dernier lieu, de l'orgueil de l'esprit humain considéré comme l'une des deux sources principales de l'incrédulité philosophique en matière de religion. Il me reste à parler de la corruption du cœur, plus funeste encore par sa nature, parce que le poison qui en découle est plus approprié à la multitude, qui l'avale à longs traits et le savoure avec délices. Tous les hommes ne se piquent pas de philosophie, tous ne sont p

---

(1) Voyez les N.os 39, 44 et 50 de ce Journal (V.me *Année*).

Les personnes qui, par la nature des devoirs de leur état, sont intéressées à s'occuper du sujet traité dans le présent article et dans les trois précédens, pourront reprendre par ordre la lecture de ces articles, afin de mieux saisir, par cette lecture suivie, l'ensemble et la leçon donnée de l'auteur sur la première espèce de livres dont il a eu le dessein de parler. Les articles du prochain Journal ont pour objet deux autres catégories de livres dont il s'est également proposé de signaler le danger.

L'abondance des matières ne nous permit d'insérer plutôt le présent article que nous avions reçu depuis quelque tems.

disposés à entrer en discussion sur l'étendue de l'intelligence humaine et la compétence de la raison. Mais tous les hommes sont soumis à l'empire des sens; tous sont portés aux jouissances terrestres, et tous les cœurs sont accessibles au langage des passions.

L'homme, déchu de son innocence primitive, a reçu de ses pères, avec le triste héritage des souffrances, ce penchant au mal qui peut l'entraîner à tous les vices et à tous les crimes, mais aussi d'où peuvent naître les plus sublimes vertus; car vertu, c'est force et victoire; et la victoire suppose le combat. Lorsque les passions commencent à remuer le cœur, la conscience, comme un guide fidèle, élève sa voix pour avertir l'homme du danger qui s'avance. Souvent trop faible pour obéir à ces conseils salutaires, il continue de prêter une oreille imprudente aux accens du plaisir. Les passions, en ennemi habile, ne perdent pas un instant: elles prodiguent les parfums et les fleurs, couvrent un chemin peu difficile, s'introduisent au milieu du cœur, le subjuguent et l'enchaînent. Alors la conscience, qui condamne l'homme dans sa défaite, la Religion, qui lui montre ses devoirs et l'y rappelle, sont des juges importuns qui le fatiguent; heureux, s'il peut se soustraire à leur voix accusatrice! Le premier doute est accueilli avec transport. La logique des passions est expéditive, elle se hâte vers la conclusion. Bientôt la conscience ne sera que le résultat de l'éducation; la Religion, qu'une triste chimère, inventée à plaisir pour contrarier les plus doux mouvemens de la nature et priver l'homme de toutes ses jouissances. Non, il n'y a point de loi divine qui trace à l'homme des règles de conduite, il n'y a point de Dieu vengeur et tout est permis.

Il est un fait qui prouve combien un cœur dépravé est une terre éminemment propre aux semences de l'impiété et favorable au germe de l'athéisme. Ceux d'entre les incrédules qui n'ont pas encore tout-à-fait rejeté l'idée de Dieu, veulent bien consentir à l'admettre, sous la condition que lui-même étranger aux choses de la terre, il ne se mêle point de leurs affaires, qu'il les laisse libres d'agir comme bon leur semble, ne les trouble point dans leurs plaisirs et n'ait jamais aucun compte à leur demander.

Cependant cette Religion austère qui combat les penchans de la nature, existe depuis un grand nombre de siècles, elle

a des défenseurs qui parlent de fondemens et de preuves. Il faut attaquer ces preuves, les renverser, et affranchir l'homme d'un joug odieux qui ne se maintient que par l'ignorance et les préjugés. Ainsi le vice et la débauche, armés de quelques misérables sophismes, vont livrer la guerre à la plus ancienne et la plus sainte des institutions. Alors recommence la lutte impie de l'enfer contre les cieux; alors apparaît le scandale et l'étrange spectacle d'un être prétendu raisonnable qui nie le ciel, pour mieux ramper sur la terre; qui, avide de jouissances, est pourtant réduit à invoquer le néant; d'un criminel qui croit se soustraire au supplice qui l'attend, en protestant contre l'existence de son juge.

Dans mes observations générales, j'ai mis en parallèle les noms des principaux apologistes de la Religion Chrétienne et ceux de ses plus fameux adversaires. Comparons maintenant les moyens employés de part et d'autre.

D'un côté, nous voyons de savantes dissertations, des preuves fortifiées de tous les argumens universellement reconnus pour les fondemens de toute certitude historique, une critique solide et lumineuse, des discussions graves et profondes, un raisonnement rigoureux, une dialectique pressante, et souvent toutes les richesses de la plus haute éloquence.

De l'autre, une inconcevable légèreté, une fréquente ignorance des faits, une insigne mauvaise foi, des falsifications de textes, des interprétations forcées de monumens, des opinions hasardées, des systèmes gratuits (a), et pour comble d'impuissance, d'ignobles et indécentes plaisanteries, le sarcasme, l'injure et l'outrage mis à la place des raisons; moyens recommandables et dignes à la fois de la source d'où ils partent, et du but vers lequel ils sont dirigés.

Les incrédules ont bien voulu tenter aussi une apparence de recherches et de preuves. Par des explications fondées sur leur unique autorité et par des calculs arbitraires, ils ont essayé de créer une chronologie favorable à leur objet, mais désavouée par une saine critique et par la science historique de tant d'hommes infatigables, dont les laborieuses études ont épuisé toutes les recherches; chronologie que ses auteurs ont voulu

(a) Voyez, entre autres preuves irrécusables de ceci, les *Lettres de quelques Juifs* etc. par l'abbé Guenée.

étayer des traits de certains monumens inconnus ou équivoques, que chacun peut interpréter à son gré. Ils sont allés chercher des argumens jusques dans les entrailles de la terre. Eh! bien, la terre a répondu : interrogée par les vrais savans, elle a confondu les ennemis de la Foi et leur a enlevé leur dernière ressource. Elle a montré dans son sein et à sa surface des preuves physiques de la vérité de la chronologie sacrée. Elle a produit, il est vrai, des monumens, mais ces monumens déposent tous en faveur des livres saints : les trois règnes ont réuni à la fois leur témoignage pour justifier les Ecritures, et les premiers Naturalistes du siècle ont détruit, par leurs décisions, les folles espérances de l'incrédulité (3).

Si la valeur d'une doctrine peut être indiquée par l'espèce de voies qu'elle emploie à s'établir, elle peut encore être appréciée par la nature des fins qu'elle se propose.

Que veut la Religion par son enseignement et ses préceptes? Elle veut rappeler à l'homme qu'il apporte en naissant le front et les regards dirigés vers le ciel, elle veut lui montrer une noble et éternelle destinée et le chemin qui doit l'y conduire. C'est dans cette vue qu'elle tend à élever son ame, à lui inspirer un généreux mépris des choses terrestres, à lui donner le courage de combattre sans relâche ses penchans vicieux, de livrer une guerre soutenue à ses passions déréglées; à lui faire aimer et pratiquer toutes les vertus; à le rendre digne du titre qu'il a reçu de Roi de la terre. Elle aspire à le consoler dans les peines et les misères de sa condition présente, à lui donner la force de supporter les afflictions, à lui offrir un remède assuré contre tous les maux dans une humble et sage résignation aux décrets de la Providence. Si l'on veut s'en tenir à des considérations purement humaines, la Religion ne fait-elle rien pour le bien-être des hommes et pour l'harmonie du corps social? Qui ose nous contester le spectacle satisfaisant que présenterait la société, si chacun des membres qui la composent pratiquait fidèlement les touchantes vertus chrétiennes que la Religion ne cesse de leur recommander.

---

(3) Voyez l'article intitulé, *Vérité des Ecritures confirmée par l'étude des sciences naturelles*, qui a paru dans ce Journal, Nos 24 et 25 (1re *Année*). Voyez aussi les Rapports de M. Cuvier à l'Institut de France, sur les ossemens fossiles, et les *Lettres Géologiques* de M. De Luc.

Que veut à son tour l'incrédulité religieuse ? Elle veut détruire l'empire d'une doctrine qui trouble le repos du coupable, qui condamne les jouissances criminelles, qui importune le voluptueux dans ses déportemens ; elle veut rendre l'homme libre de tout frein, le délivrer d'une croyance inquiétante, lui persuader qu'il n'a ni témoin ni juge secret de ses actions, qu'il lui suffit d'assez d'adresse pour dérober sa conduite aux regards et à la justice des hommes ; que, sous cette condition, tout ce qui plaît est licite, qu'on peut s'abandonner sans résistance à tous ses penchans. Elle tend à faire croire que les douloureux sacrifices et la vertu malheureuse et persécutée n'ont aucune récompense à attendre, aucun dédommagement à espérer dans l'avenir, comme le crime heureux et triomphant n'a aucun châtiment à redouter. Enseigner hautement que l'homme vertueux n'est qu'une pauvre dupe, digne de la risée ou de la pitié des heureux du siècle, n'est-ce pas en effet un bon office à rendre à la société ?

Les conséquences sont conformes aux principes. L'homme religieux a un ton de grandeur et d'élévation dans les idées et les sentimens ; je ne sais quoi de noble et d'auguste anime toutes ses pensées, exalte son ame et répand un air de dignité sur toutes ses actions. Son cœur s'élance vers le Ciel et tend vers l'infini. De là ces traits de vie et souvent un caractère presque divin que l'on voit empreints sur ses œuvres ; de là ces sublimes efforts qui étonnent dans ses vertus, cette patience admirable dans les contrariétés, cet héroïsme dans les douleurs, cette paix de l'ame inconnue à l'homme sensuel et qu'il ne trouve nulle part, ce calme inaltérable dans les traverses ; enfin, cette résignation facile à abandonner les choses terrestres, dans lesquelles il n'a point mis ses affections ni ses espérances ; et ces souvenirs d'une sainte vie, qui tempèrent les craintes de la mort au moment où les portes formidables de l'éternité vont s'ouvrir devant lui.

Celui qui ne voit que la terre, qui borne toutes ses vues à la matière et au cercle étroit de la vie, ne fait que se traîner dans la poussière : il s'agite et s'étourdit dans le tourbillon des affaires, il poursuit un bonheur inconnu qui lui échappe sans cesse, ou languit lâchement dans une honteuse volupté ; un feu céleste n'anime point son cœur. Point de véritable grandeur dans ses conceptions ; et d'où naîtrait cette grandeur ? Cet homme

fier de ce qu'il appelle sa raison, veut cependant, par une contradiction inconcevable, se dépouiller de ses plus nobles attributs, il s'obstine à ne rien admettre en lui de commun avec l'intelligence infinie qui l'a créé, il veut prouver systématiquement qu'il ne diffère en rien de la brute; et rabaissé volontairement à cet ignoble niveau, il s'y complaît, il s'en félicite et il vante encore la force d'esprit qui l'a conduit jusques là! ... Aussi tout est vil et abject dans ses désirs, tout est grossier dans ses jouissances, tout est petit dans ses mouvemens, tout est froid, tout est mort dans ses espérances. Point de consolations dans les maux de la vie; une affreuse et sombre terreur le saisit, lorsque cette vie charnelle, qui est tout pour lui, menace de lui échapper, et le désespoir seul l'attend au bord du tombeau.

Je suppose un homme arrivant de quelque région lointaine où n'ait jamais pénétré la lumière de l'Evangile, n'ayant aucune notion de ce qui se passe au milieu de nous et ignorant jusqu'au nom de la Religion Chrétienne. Racontez-lui les persécutions et les attaques dirigées contre cette religion, au sein des nations qui se piquent d'être les plus policées et les plus éclairées de l'univers, dans un siècle où les sciences, les arts et les lettres sont arrivées au plus haut point de perfection, où ce qu'on appelle la civilisation brille de tout son éclat, montrez-lui ces livres de toutes les formes, de tous les genres, de tous les styles, écrits contre le Christianisme, dans lesquels il verra se déployer toutes les ressources du bel esprit, l'ironie amère, toutes les armes de la plaisanterie et du ridicule, faites-lui connaître tous les efforts publics ou secrets employés en haine de cette Religion, rendez-le témoin de cet opprobre, de cette dérision dont elle est chaque jour l'objet sur les places publiques, dans les réunions, dans le sein des familles, !..... Quelle est donc, se hâtera-t-il de demander, quelle est cette institution funeste qui a tant d'ennemis et contre laquelle la société presqu'entière paraît soulevée? Quelle est cette calamité publique que l'on poursuit avec tant de chaleur? Il s'agit sans doute d'un danger imminent qui menace la sûreté générale, qui tend à compromettre le repos et le sort des nations et qui peut entraîner les plus grands maux.. .. On lui répondra: Cette institution poursuivie avec tant d'acharnement, objet de tant d'aversion et d'outrages, est une religion dont tout le monde reconnaît la sainteté, elle est, selon la belle expression d'un écrivain, la chaîne d'or qui unit la terre avec le

ciel. Elle a illustré tous les siècles par les grands hommes qu'elle a produits, elle les a tous étonnés par les héros qu'elle a faits. C'est elle qui a policé une partie de l'univers, qui a aboli la servitude et adouci les mœurs; c'est elle qui a porté le bienfait de la civilisation dans les sauvages déserts d'une autre hémisphère et dans les contrées les plus éloignées, au travers de tous les obstacles, au sein de toutes les privations et au péril de la vie de ses courageux serviteurs; c'est elle qui a conservé les lumières dans les siècles d'ignorance et de barbarie; qui a ouvert, dans les siècles de ténèbres, un asile aux arts dans ses temples, un refuge aux sciences et aux lettres dans les paisibles cellules de ses monastères. C'est à l'ombre de ses autels et de ses portiques, que de savans et laborieux solitaires ont cultivé le champ de l'érudition et enrichi les archives de l'esprit humain, de leurs immenses travaux et de leurs nombreuses découvertes. Comment pourrions-nous vous exposer tous les services que cette religion a rendus aux misères de l'humanité, dans les hospices et dans les réduits de l'indigence et de la douleur, à l'éducation de la jeunesse, dans les écoles publiques, à la société en général, par les vertus qu'elle a inspirées, par les vices qu'elle a réprimés, par les torts qu'elle a réparés, par les désordres qu'elle a prévenus? Que vous dirons-nous de sa morale, dont la pureté et la sublimité sont hautement avouées de ses ennemis mêmes? .... Je ne chercherai pas à peindre la surprise de l'étranger à l'aspect de ce tableau

Voilà pourtant cette institution que tant de haine poursuit parmi nous et qu'il est si pressant d'anéantir. Ces amis de la sagesse, ces bienfaiteurs des hommes, qui veulent la détruire, que mettront-ils à la place, pour le plus grand bien de la société? L'athéisme, le règne des passions sans frein, l'immoralité, la licence, le libertinage, la cupidité, l'avilissement de l'ame, un matérialisme grossier et le néant au bout de la vie.

Pères de famille! qu'aurez-vous à gagner d'élever vos enfans dans l'incrédulité et dans le mépris d'une religion qui leur apprend toute la soumission et tout le respect qu'ils vous doivent; qui peut seule enchaîner leurs passions, leur donner le goût des vertus sociales et privées qui font l'honnête homme et l'homme de bien; qui seule peut graver dans le cœur, des principes assez forts pour ramener tôt ou tard à ses devoirs l'homme égaré par la révolte des sens, par les tempêtes du cœur, ou emporté par le torrent de la corruption du siècle; qui seule peut consoler

votre vieillesse par l'espoir de vous donner des successeurs dignes de vous honorer votre mémoire ? Quand, à votre exemple, ils auront appris à fouler aux pieds cette religion, quel cas pensez-vous qu'ils feront des vertus qu'elle prescrit ? Et de quelles vertus leur parlerez-vous, qu'elle ne leur ait prêchées elle-même, elle qui les embrasse toutes sans exception ? Quelle probité, quelle sagesse leur recommanderez-vous, qui ne fasse partie de son enseignement ? Quand la Religion sera devenue pour eux un sujet de dérision, n'envelopperont-ils pas nécessairement dans le même mépris et ses dogmes et ses préceptes ? Insensés, qui ne voyez pas que vous renversez toutes les digues, que vous ouvrez à vos enfans la carrière de tous les vices et que vous les livrez sans défense à toute la fureur des passions. Pour premier fruit de votre imprudence, vous les verrez braver votre autorité et se rire de vos ordres et de vos conseils ; ne vous imaginez pas qu'ils vous respecteront plus eux-mêmes qu'ils n'auront appris à respecter Dieu. Déplorez ensuite leurs fautes et leurs désordres, et dites-vous, dans l'amertume de vos souvenirs, voilà votre ouvrage !

O vous, gardiens et guides de la jeunesse, vous voyez quels sont les dangers que lui présente la lecture des livres dictés par l'incrédulité ; c'en est assez, je pense, pour exciter toute votre vigilance à écarter d'elle une source de poison la plus funeste dont elle puisse s'abreuver, et vous faire redoubler de soins dans le choix de ses lectures.

Et vous, jeunes imprudens, qui dévorez avec tant d'avidité ces écrits tracés par la main criminelle de l'impiété, et qui prononcez avec tant de confiance sur la foi de leurs auteurs, allez étudier, avant tout, cette religion que vous ne connaissez pas, pour acquérir le droit de la juger. Apprenez que ces attaques qui vous paraissent si pressantes ne sont pas nouvelles, et qu'elles ont été victorieusement repoussées long-tems avant que vous en eussiez connaissance ; que tous ces sophismes ont été mis à découvert, que toutes ces objections, toutes ces déclamations tranchantes ont été cent fois détruites ; que la Religion a triomphé, dans tous les âges, de toutes les persécutions et de tous les genres d'ennemis qui se sont élevés contre elle.

Comptez les hommes éminens qui, à toutes les époques, se sont rangés sous ses drapeaux ; opposez leur immense multitude, leurs grands noms, leurs vertus, leur gloire, leur génie et leurs chefs-d'œuvre, au nombre et à la faiblesse de leurs adversaires. Considérez qu'il y aurait un peu de légèreté à décider que tant d'illustres personnages admirés de toutes les nations, n'ont été que des ignorans et des hommes à préjugés. Considérez que les plus célèbres d'entre les ennemis du Christianisme lui ont rendu les plus brillans témoignages, et qu'ils ont été forcés de reconnaître la divinité de son auteur. Considérez que les bornes de l'intelligence humaine attestent toute la faiblesse de la raison, et que, quand l'homme, confondu dans ses prétentions, reste muet d'impuissance et d'étonnement, à la vue du moindre des phénomènes qui se passent sous ses yeux, et qu'il se voit contraint d'admettre, dans l'ordre naturel, une infinité de mystères qu'il ne saurait concevoir, il ne peut y avoir de sa part qu'une ridicule témérité

à refuser sa croyance à tout objet qui se trouve au-dessus de sa portée, à s'obstiner à rejeter les mystères d'un ordre supérieur, placé hors de la sphère de sa condition présente.

Considérez quelles sont les véritables sources de cette incrédulité qu'on veut vous faire partager, et convenez qu'elles sont bien propres à vous inspirer au moins quelque défiance. Songez qu'une doctrine relâchée qui favorise tous les vices et toutes les passions, ne saurait être une philosophie sans reproche et conforme aux véritables intérêts de l'homme et de la société; qu'il ne peut y avoir une grande sagesse et des intentions bien pures dans le dessein de verser le ridicule sur tout ce qu'il y eut jamais de plus saint sur la terre et de plus respecté par les hommes de tous les siècles. Observez que les défenseurs d'une bonne cause n'ont pas recours aux subterfuges, aux altérations des faits historiques, à des confusions de dates, à des mutilations dans les citations, à des intercalations frauduleuses et à toutes les manœuvres dans lesquelles les adversaires de la Foi se sont laissés surprendre.

Parcourez la longue série des bienfaits du Christianisme et des services qu'il a rendus au genre humain, et avouez qu'une telle religion méritait au moins une autre sorte d'attaque que quelques déplorables facéties. Peut-être sentirez-vous alors qu'une plaisanterie n'est pas un argument bien fort contre une institution de cette importance, aussi ancienne que le monde; contre une religion que les plus grands et les plus beaux génies de tous les temps ont admirée et qu'ils se sont fait gloire de pratiquer.

Alors vous apprécierez et vous réduirez à leur juste valeur ces écrits que réprouve toute saine philosophie, ces livres dont les auteurs, assez malheureux pour se complaire dans une hideuse impiété, ont abusé de l'ignorance de votre âge et vous ont séduits en vous trompant, et vous rejetterez loin de vous ces tristes monumens de la perversité du cœur humain.

La suite à un autre Numéro.

MOYENS *de guérir le* GLOSSANTHRAX *ou* Charbon Volant *à la bouche des Animaux.*

1.° Visiter, avec soin, tous les jours, la bouche des bêtes à grosses cornes, et la laver, le matin, à midi et le soir, avec de l'eau fortement vinaigrée.

2.° Faire, à la veine du cou de chaque animal, une saignée proportionnée à son âge, à son sexe et à sa force.

3.° Séparer scrupuleusement des autres les animaux dont la langue, ou tout autre point de l'intérieur de la bouche, présenterait un bouton, une vessie ou une fente.

4.° Faire travailler modérément les animaux ou bien les promener pendant le moment du jour où l'air est le moins froid.

5.° Nettoyer les étables avec soin, enlever tout le fumier qu'elles contiennent et les parfumer avec du genièvre ou du vinaigre.

6.° Mettre les animaux à une diète modérée, c'est à dire ne leur donner à manger que la moitié à peu près de ce qu'on

leur donne ordinairement, et choisir pour cela du bon foin sur lequel on jettera un peu d'eau fraiche, dans laquelle on aura mis du vinaigre.

9.º Mettre dans l'eau qu'on donnera à boire une petite quantité de vinaigre et de farine d'orge ou de son.

Traitement curatif.

1.º Lorsque la langue ou tout autre partie de la bouche des bêtes à cornes présentera un bouton, une gonfle ou une fiole, on l'enlevera ou on le rôclera avec la lame d'un couteau; on laissera saigner un moment, puis on lavera bien la plaie avec du vinaigre dans lequel on aura fait tremper, pendant douze heures ou même vingt-quatre heures d'avance, de l'ail écrasé dans un mortier; après cela, on brûlera cette plaie avec la *pierre à cautère* ou avec le *vitriol vert*. On donnera aux animaux du son mouillé avec du foin ou de paille hachée.

2.º On lavera matin et soir, la bouche et surtout la partie affectée avec de l'eau fortement vinaigrée, ayant soin de ne toucher jamais les ulcères avec les doigts, et de les [illegible] avec les ongles; il faut se servir toujours d'un instrument de fer, d'airain ou d'autre métal, et laver ensuite avec un linge.

3.º Suivre jusqu'à la guérison parfaite, le régime pour la nourriture que nous avons indiqué au nombre des moyens préservatifs.

LOGOGRIPHE.

Je puis des nations changer les destinées,
Mais je ne peux agir sans causer de grands maux
Partout, depuis quelques années.
J'étais en état de repos,
Aujourd'hui l'on m'appelle et je suis en voyage
Avec un pied de moins, je me donne à propos
L'instrument dont je fais usage.

Le mot de la dernière *Charade* est *dé-pêche*.

Marchés de Chambéry du 27 *février*, et 3 *mars* 1822

Bled	Prix	Le Veissel f.	c.		L'Hectolitre f.	c.
Froment		16	76	—	20	63
Seigle		8	00	—	10	46
Orge		5	50	—	[illegible]	[illegible]
Sarrasin		4	75	—	6	[illegible]
Mais		3	50	—	[illegible]	[illegible]
Avoine (1)		9	00	—	6	56
Pain, 1.re qualité, le kilogr					0	34
Viande, idem, idem					0	70

(1) Rapport des 3 [illegible] de l'hectol. [illegible]: Froment . . 6 813; Seigle . . d 765; Avoine . . [illegible] 495

LOTERIE ROYALE.

Tirage de TURIN, *du* 3 *Mars.*

N.os 89 — 72 — 83 — 43 — 4.

ADDITIONS aux Articles de l'Intérieur et de l'Étranger.

Chambery, 9 mars. M. Bardaxi Azara, ambassadeur d'Espagne, a passé à Chambery, le 24 février dernier. Du 27 février au 1er mars, ont passé ici cinq courriers de cabinet de différentes cours. Nous avons vu passer, le 2 mars, un courrier anglais allant de Rome à Paris; le 4, M. le [illegible] Pozzo di Borgo, venant de Paris et se rendant à Rome, et le 7, deux courriers français, venant l'un de Rome, l'autre de Laybach et allant à Paris.

AVIS. — *Adjudication de travaux publics.*

Il sera procédé, devant M. l'Intendant général de la Division de Savoie, le mardi, 13 du courant, à onze heures du matin, à l'adjudication par la voie des soumissions cachetées, des travaux en réparations tant ordinaires qu'extraordinaires, aux prisons sénatoriales de la ville de Chambéry, évalués à la somme de 13,441 l. 57 c.

Le délai pour les offres de nouveaux rabais du 6me ou demi-6me, ne sera que de trois jours, il expirera le samedi suivant 17.

Les conditions pour être admis aux enchères, sont les mêmes que celles pour être admis aux enchères pour adjudications de travaux de route.

Turin, 3 mars. MM. les docteurs collégiés Frédéric Barbaroux et Jean Gallo sont nommés par S. M., l'un Préfet de Médecine, et l'autre Préfet de Chirurgie dans le Collège Royal des Provinces.

Cours des Inscriptions sur le Registre général de la Dette Publique.

Cinq p.r 100, rentes rachetables, à commencer du 1er octobre. *Cours du 7 mars 1821* 78 l., 83 c. 1/3.

Lyon, 6 mars. Dans un incendie qui a eu lieu à Brignais, à deux lieues et demie de Lyon, lundi [illegible] dernier, une femme enceinte a péri avec deux filles. Le mari est tombé depuis dans un état de délire complet.

Paris, 2 et 3 mars. Des 35 prévenus mis en état d'accusation par arrêt de la Cour des Pairs du 21 février, 25 sont accusés d'être les auteurs ou complices de la conspiration du 19 août, et les 10 autres sont prévenus d'avoir connu le complot, et de ne l'avoir pas révélé. Le colonel Rey est au nombre des premiers.

— Le projet de loi sur les arrondissemens électoraux a été adopté par 219 boules blanches contre 83 noires.

Vienne (Autriche), 19 février. A l'arrivée de la nouvelle du passage du Pô par l'armée autrichienne, on a arrêté ici quelques individus qui ont déclaré être payés pour répandre le bruit que les Napolitains étaient entrés à Rome.

Rome, 24 février. Le 22, est arrivée ici la légation prussienne qui résidait près la cour de Naples.

— Les Napolitains qui étaient entrés à Rieti, sous prétexte d'aller prendre position en avant, s'étaient retirés dans la crainte d'avoir leur retraite coupée; mais on dit qu'ils y sont rentrés de nouveau. La colonne autrichienne arrivée à Macerata, a reçu ordre de faire halte. Du côté de Terracina, quoiqu'il n'y ait encore aucun corps napolitain, les chemins ont été rompus de manière à ne laisser que le passage indispensable aux voitures.

Florence, 26 février. S. M. le Roi des Deux-Siciles doit revenir bientôt ici.

— La colonne autrichienne dirigée par Bologne et la Flaminia, est arrivée à Lorette le 19 février.

CHAMBERY, de l'Imprimerie de P. CLEAZ, rue St-Antoine.

An 1821. (N.° 11). VI.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE,
Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 16 Mars.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 15 mars. Une mission, qui a eu lieu à la Motte-Servolex, près de Chambéry, et qui a duré un mois, a produit les plus heureux effets sur la population nombreuse de cette grande paroisse. Nous donnerons un article à ce sujet dans un N.° prochain de ce Journal.

NÉCROLOGIE.

L'État, la Religion, les lettres et la société viennent de perdre l'un des hommes les plus distingués de ce siècle, en la personne de S. Exc. M. le Comte *Joseph* De Maistre, ancien Ministre de S. M. le Roi de Sardaigne à la cour de Russie, Ministre d'État Régent la Grande Chancellerie, Membre de l'Académie Royale des Sciences de Turin, Chevalier Grand-Croix de l'Ordre religieux et militaire des SS. Maurice et Lazare, mort à Turin, le 25 février 1821.

M. le Comte de Maistre était né à Chambéry, le 1.er avril 1753, de M. le Comte Xavier de Maistre, Président au Sénat de Savoie, et de Dame Marie-Christine De Motz. Sa famille, originaire du Languedoc, descendait des mêmes ancêtres que la maison de Maistre-Vaujour, de Paris. Nous regrettons que les bornes que nous devons mettre à cet article ne nous permettent pas de payer, en passant, un juste tribut d'éloges aux vertus et aux lumières du respectable magistrat à qui M. de Maistre dut le jour, et qui a transmis ce bel héritage à une famille dont tous les membres font revivre dignement sa mémoire.

M. Joseph de Maistre venait à peine d'entrer dans la carrière de la Magistrature, lorsqu'il publia, en 1775, l'éloge du Roi de Sardaigne Victor-Amédée III, alors régnant. Ce discours, qui faisait un grand honneur au cœur et à la plume d'un jeune homme de vingt-deux ans, annonçait un talent distingué et pouvait déjà faire pressentir que son auteur se placerait un jour au rang des meilleurs écrivains, sans parler de l'excellence des principes, de la noblesse des vues et de l'étendue d'instruction qui n'y étaient pas moins remarquables que le style.

En 1784, dans le discours d'usage à la rentrée annuelle du Sénat de Savoie, parlant au nom du ministère public, on le vit porter ses regards au dehors et bien loin de l'enceinte d'un temple de la justice où la vue n'apercevait rien que de rassurant, après avoir jeté un coup-d'œil sur la dégénération

sociale rapidement accélérée d'ailleurs par la corruption des mœurs, il fit entendre ces paroles frappantes : « Ce siècle se distingue par un esprit « destructeur, qui n'a rien épargné ; lois, coutumes, institutions antiques, « il a tout attaqué, tout ébranlé, et le ravage s'étendra jusqu'à des bornes « qu'on n'aperçoit point encore. » Cet instinct prophétique atteste la clairvoyance du jeune orateur, et il ne faut plus s'étonner des prédictions hardies qu'il osa publier plus tard et que les *événemens* ont justifiées.

M. de Maistre fut fait Sénateur en 1787. Lorsqu'en 1792 son pays eut été envahi et soumis à la domination de ses nouveaux souverains, son attachement à son Prince, son respect pour la religion du serment et sa morale inflexible ne pouvaient lui laisser la moindre incertitude sur le parti qu'il devait prendre : il se rendit en Piémont en 1793, et dès-lors il ne voulut plus séparer son sort de celui des Princes au service de qui il avait voué ses lumières, ses talens et sa personne.

En 1799, il fut nommé Régent de la Chancellerie de Sardaigne. Il suivit dans cette île son souverain Charles-Emmanuel contraint d'abandonner la ville royale et le trône de ses illustres aïeux. En 1803, il fut chargé de l'ambassade de Pétersbourg, en qualité d'Envoyé extraordinaire et de Ministre plénipotentiaire de Sardaigne à la Cour de Russie, où nous savons, par le témoignage de plusieurs personnes de distinction étrangères à sa famille, qu'il jouissait du plus grand crédit et de la plus haute considération, et particulièrement auprès de S. M. l'Empereur Alexandre.

Rappelé à Turin, en 1817, il s'embarqua sur un des bâtimens de l'escadre envoyée sur les côtes de France pour venir chercher une partie du contingent sarde de l'armée d'occupation ; M. son fils resta à Pétersbourg, employé en qualité de Chargé d'Affaires, jusqu'à l'arrivée de son successeur, M. le Comte de Brassac. M. de Maistre s'arrêta quelque tems à Paris, où il eut audience de S. M. Louis XVIII. A son retour en Piémont, le Roi le fit Ministre d'État et lui confia la Régence de la Grande Chancellerie des États de terre-ferme, fonctions qu'il a exercées jusqu'au moment de son décès.

M. de Maistre fit paraître en 1793, époque de sa retraite en Piémont, deux *Lettres d'un royaliste savoisien à ses compatriotes*. En 1796, il donna un écrit intitulé : *Adresse de quelques parens des militaires savoisiens à la nation française*. Dans cet ouvrage, dont Mallet du Pan fut l'éditeur, M. de Maistre combat énergiquement l'application des lois françaises sur l'émigration, aux sujets du Roi de Sardaigne qui, passant d'une province de ses États dans une autre province, n'avaient pas cessé d'habiter le sol de la patrie. En 1795, il avait publié un autre écrit ayant pour titre : *Jean-Claude Tétu, Maire de Montagnole*, brochure, a-t-on dit, aussi plaisante qu'ingénieuse sur les opinions du tems.

Mais le commencement de la grande réputation de M. de Maistre comme homme d'état et comme écrivain, date de l'apparition de son ouvrage célèbre : *Considérations sur la France*, 1796, in-8°. Cet ouvrage, rigoureusement défendu par l'autorité d'alors, se distribuait sous le manteau ; il eut trois éditions dans la même année, et une quatrième l'année suivante. Son succès fut d'autant plus remarquable, que les prédictions qu'il renfermait pouvaient

être confondues par la foule des hommes à qui il n'est pas donné de découvrir dans le présent le germe de l'avenir, avec ces vaines conjectures d'un esprit fortement préoccupé qui arrange les événemens futurs d'après les rêves de son imagination. On a observé que rien d'aussi frappant n'avait été annoncé sur les suites de la révolution, et que nuls pronostics ne se sont vérifiés avec tant de justesse.

Les Considérations sur la France furent réimprimées en 1814. Lorsque les faits sont venus justifier la pénétration de l'auteur, son ouvrage obtint une célébrité nouvelle, et un succès prodigieux répandit son nom dans toute l'Europe. On sait que Louis XVIII lui avait adressé, en 1797, une lettre de félicitation au sujet de cet écrit; cette lettre fut publiée par le Directoire exécutif de France, au nombre des pièces saisies dans l'affaire du 18 fructidor.

M. de Maistre donna en 1810 l'ouvrage intitulé : *Essai sur le principe générateur des Constitutions politiques*, in-8.°, Pétersbourg. Il en fit en 1814 une nouvelle édition à Paris. Dans ce livre l'auteur remonte à la puissance divine comme unique source de toute autorité sur la terre. On lui a, dit-on, reproché d'avoir mis un peu trop de métaphysique dans ses raisonnemens; mais peut-être n'a-t-on pas assez examiné si un tel sujet pouvait être traité d'une autre manière.

M. de Maistre fut l'un des cinq Savoisiens qui, en 1816, furent nommés Membres nationaux non-résidans de l'Académie Royale des Sciences de Turin, dans la nouvelle organisation que reçut cette savante Compagnie après le retour du Roi (1).

Nous avons annoncé dans ce Journal (N.os 13 et 14 de la I.re *Année*, des 25 juin et 5 juillet 1816) l'ouvrage intitulé *Sur les délais de la justice divine dans la punition des coupables*, traduit du grec de Plutarque, avec des Notes, in-8.°, Lyon 1816. Nous croyons avoir donné une idée assez complète de cet ouvrage dans les deux articles où nous nous en sommes occupés, et nous ne pensons pas devoir nous répéter ici.

Trois ans après parut le livre célèbre *Du Pape*, en deux volumes in-8.°, Lyon, 1819. Nous avons donné sur cet ouvrage trois articles consécutifs, dans les N.os 5, 7 et 8 de la V.e *Année* de ce Journal (des 4, 18 et 23 février 1820). Dans l'entreprise difficile de rendre compte de ce livre mémorable, nous avons tâché d'en faire connaître avec quelque détail le sujet, le plan et le style, en nous abstenant toutefois de nous prononcer sur le fond des grandes questions qui y sont traitées, et nous bornant à indiquer seulement quelques-unes des objections qu'on ne devait pas manquer d'opposer aux opinions de l'auteur. Comme ces articles sont les plus étendus

---

(1) Ces Académiciens étaient S. Exc. M. le Comte de Maistre, dont il s'agit dans cet article, son frère, M. le Comte Xavier de Maistre, général-major au service de Russie, auteur du *Voyage autour de ma Chambre*; M. le Comte Berthollet, Pair de France; M. le Chevalier Vichard de Saint-Réal, Intendant-général de la Marine Sarde, à Gênes, et M. G. M. Raymond, Préfet et Professeur au Collège Royal de Chambéry.

qui ont paru dans les feuilles publiques au sujet de cet ouvrage, dont la seconde édition est actuellement sous presse, nous croyons devoir y renvoyer le lecteur.

On parlait depuis long-tems d'une nouvelle production de M. de Maistre, et, avant qu'elle sortît du porte-feuille de son auteur, peut-être, malgré le rare mérite de ses autres écrits, pouvait-on appliquer aux *Soirées de Saint-Pétersbourg* le mot fameux, *Nescio quid majus nascitur*. Nous avons eu le précieux avantage d'en connaître quelques fragmens avant qu'il fût livré à l'impression, et nous n'avons point été surpris de voir la renommée s'en occuper, qu'à peine il était passé sous la presse. Voici ce que dit de l'auteur et de l'ouvrage, le *Défenseur* du 5 février 1821 : « Parmi les soldats d'une cause sainte, M. le comte de Maistre doit être placé au premier rang. « Étranger à la France par la naissance, *il lui appartient par la religion*, « *par la langue, par des sentimens d'un ordre supérieur qui furent tou-* « *jours* (a). La France l'a depuis long-tems reconnu comme l'un de ses meil- « leurs amis et de ses plus grands écrivains. La *France* le trouvant envié « au pays qui le possède, et lui a accordé tous les droits de l'*indigénat*, « pour les grandes vérités qu'il lui annonça dans les tems les plus malheureux, « avec tant de hardiesse et de raison ; pour les espérances qu'il lui rendit « alors, de reconquérir un jour tout ce qu'elle avait perdu ; enfin pour les « beaux monumens qu'il a élevés à sa gloire littéraire. Nous ne croyons « pas nous laisser emporter à trop d'enthousiasme, en annonçant que le plus « admirable, le plus grand peut-être de ses monumens, est le nouvel ouvrage « que nous annonçons au public sous le titre de *Soirées de Saint-Pétersbourg*. »

L'auteur de l'article que nous citions donne quelques fragmens de l'ouvrage de *M. de Maistre*, dont le sujet, comme l'indique la seconde partie du titre, est une suite d'*Entretiens sur le gouvernement temporel de la Providence*. Les journaux ne tardèrent pas à faire connaître avec plus d'étendue un écrit destiné à faire une grande sensation.

L'illustre auteur des *Considérations sur la France* et de l'écrit *Du Pape* n'a pu que entrevoir, du bord de la tombe, la nouvelle gloire qui l'attendait. Mais des lauriers plus réels sont maintenant son partage, et il est allé recueillir l'éternelle récompense promise aux vertus de l'homme de bien et au bon emploi des talens qui lui furent confiés.

M. de Maistre, usé par de longs travaux et par une vie des plus actives, éprouvait, depuis quelques années, un affaiblissement sensible dans ses forces physiques, sans que sa tête eût rien perdu de sa plus grande vigueur. Dès la fin de 1820, on dut craindre les suites de ses indispositions, et l'on ne tarda pas à perdre toute espérance d'un véritable rétablissement. Enfin le mal devint sans remède. M. de Maistre est mort avec la plus pieuse résignation, au milieu des secours et des consolations de cette religion à la défense de laquelle il avait consacré de si belles pages.

Les principes que M. de Maistre a consignés dans ses ouvrages font d'autant plus d'honneur à sa mémoire, qu'ils étaient le fruit d'une profonde

---

(a) Voyez la Préface du Livre *Du Pape*, page XX.

conviction et qu'ils étaient accompagnés chez lui d'une grande noblesse de caractère, d'une franchise et d'une candeur parfaite, d'un sincère attachement à la foi chrétienne, de plus en plus de respect pour la morale et d'un dévouement absolu à la seule puissance légitime qui ait le droit de commander aux hommes. Nous n'avons pas besoin de relever les qualités personnelles qui le distinguaient sous tout autre avantage, qualités connues de ses nombreux amis qu'il aimait tant et de toutes les personnes qui ont eu le bonheur de le connaître. Nous ne dirons rien de son amour pour son pays et pour la ville qui l'a vu naître, sentiment profond qui ne s'est jamais démenti un seul instant et dont il a donné des preuves dans toutes les circonstances (3).

Une chose qui a lieu d'étonner, c'est la [illegible] de ses travaux [illegible] dont il y a peu d'exemples. Les travaux de l'homme public, les recherches et les études de l'homme de lettres, les devoirs si multipliés et les rapports de société si nombreux pour un homme de son rang, laissent à peine concevoir comment il a pu trouver le temps de se livrer pour tant de détails, et trouver encore le moyen d'entretenir des relations épistolaires et suivies avec tous les hommes d'état [illegible] qu'il s'était fait connaître.

Nous n'essayerons pas de peindre les douleurs de la famille de M. de Maistre, douleurs si justement partagées par tous ses compatriotes (4).

Puisque les [illegible] terrestres doivent finir et que la société doit être privée tôt ou tard des hommes éminens qui en font l'ornement ou l'appui, leur perte est presque toujours [illegible] et il faut s'y résigner. Mais si les hommes qui ont illustré leur carrière doivent laisser de grands regrets, ils laissent aussi un genre particulier de consolation qui en adoucit l'amertume. Ils ne meurent pas tout entiers; leur gloire survit à leur dépouille mortelle, et il est désormais permis à leur nom de se produire dans tout son éclat. L'apothéose du génie efface les horreurs de la tombe; le cercueil d'un mort illustre est un [illegible] qui repousse les regards; la vue s'y attache avec une sorte de complaisance. D'ailleurs, l'heure du trépas est le moment où commence le jugement de la postérité, toujours plus juste que les contemporains.

Aussi cette postérité, qui ne s'est hélas! présentée que trop tôt pour M. le Comte de Maistre, l'a déjà jugé; elle le place au rang des hommes d'état les plus éclairés, des penseurs les plus profonds et des écrivains supérieurs aussi remarquables par la science que par le mérite et les agrémens du style. Si la France monarchique et littéraire s'enorgueillit d'un nom qu'elle aime à considérer comme sa propriété, quel cas ne devons-nous pas faire nous-mêmes d'une propriété immédiate, qui est bien plus réelle pour nous, et de quel prix ne doit pas être pour notre pays une mémoire à qui une gloire européenne est acquise pour toujours ?

PIÈCES OFFICIELLES PUBLIÉES.

Par le 13 mars 1821. LETTRES PATENTES du 19 février 1821, *par lesquelles S. M. restitue en temps pour présenter leurs titres, tous les individus qui ont concouru dans l'emprunt ordonné par l'Édit du 29 mars 1815, qui n'ont point encore été soldés, que les créanciers des Rentes sur la Banque de St. Georges, pour les semestres échus jusqu'au 31 décembre 1819, et fixe le délai péremptoire au 30 juin prochain.*

---

(3) A peine M. de Maistre fut-il rendu parmi nous, que, par une [illegible] aux pertes qu'avait essuyées une bibliothèque qui lui était chère, il en tira deux mille volumes dont il a fait présent à la Bibliothèque de Chambery.

(4) Les regrets causés par la perte de M. le Comte de Maistre ont augmenté par le souvenir encore récent de celle qui avait eu lieu il y a si peu de temps, dans la même famille, en la personne de Mgr. André-Marie de Maistre, Évêque d'Aoste, mort à Rome, le 18 juillet 1818, qui a laissé pour long-temps après lui la mémoire de ses talens et de ses vertus.

PIÉMONT.

Turin, 10 *mars*. LL. AA. RR. le Duc et la Duchesse de Genevois sont parties mercredi dernier pour Modène, où ils vont attendre à son passage S. M. le Roi des Deux Siciles, père de S. A. R. Mme la Duchesse.

— Le 7, LL. MM. et les Princesses Royales sont parties pour Moncalier.

Cours des Inscriptions sur le Registre général de la Dette Publique.

Cinq p.% 100, rentes rachetables, à commencer du 1er octobre 1820; du 10 *mars* 1821, 79 liv., 50 c.

NOUVELLES ETRANGERES.

ALLEMAGNE.

Francfort, 5 *mars*. On apprend de Constantinople que plusieurs changemens ont eu lieu dans le ministère, selon le système du divan de ne point laisser vieillir les ministres dans leurs charges. On parle d'une subdivision du pachalik d'Egypte, et de la formation d'un second gouvernement à Alexandrie.

— L'Electeur de Hesse est mort le 27 février, âgé de 78 ans.

— On voit passer ici de grandes quantités de fusils dirigés sur Brême et Hambourg; l'un des convois était de 700 quintaux. On croit que ces armes sont envoyées aux Napolitains par les villes anséatiques.

— Il paraît décidé que le Roi de Prusse n'ira pas à Laybach.

Vienne, 24 *février*. Nous espérons revoir bientôt ici LL. MM. II. et RR. On assure que le Roi de Naples accompagnera LL. MM.

ANGLETERRE.

Londres, 7 *mars*. Après la remise d'un grand nombre de pétitions en faveur des catholiques, M. Plunkett a fait, dans la Chambre des Communes, le 28 février, la motion d'examiner en comité secret l'état des lois relatives aux catholiques. La motion, combattue par quelques membres et soutenue par d'autres, a été défendue par lord Castlereagh, et a passé à une majorité de 227 voix contre 221.

— On apprend, par des lettres de Madère, des 30 et 31 janvier, qu'à la suite de quelques rassemblemens, le gouverneur a été obligé d'accepter la constitution d'Espagne, qui a été proclamée.

— Lord Cochrane et San-Martin ont échoué dans l'attaque de Lima.

ESPAGNE.

Madrid, 28 *février*. La santé du Roi est sensiblement améliorée; il a repris, le 20, sa promenade accoutumée à Mansanarès. Il s'est promené à pied dans le *Prado*, où il a été salué par les cris de *Vive le Roi!* Quelques personnes ont ajouté l'épithète de *Constitutionnel*.

— On craint de voir reparaître dans les montagnes de Saint-Ander la bande dite *apostolique*. Un détachement a cerné une maison où l'on a trouvé des armes et des bonnets de grenadiers.

— On a saisi à Bilbao 6,000 fusils à bord d'un bâtiment hanovrien venant de Rouen.

— Aux troubles des jours passés a succédé la terreur causée par les nombreux assassinats qui se commettent dans la capitale. On fait avancer des troupes, et deux ou trois mille hommes viennent renforcer la garnison de Madrid.

— On écrit de Bilbao, 23 février, que la situation du pays est inquiétante, qu'il y règne une agitation sourde qui semble annoncer quelque catastrophe, et que tout annonce qu'il y sera du sang répandu.

FRANCE.

Paris, 4, 5 *et* 6 *mars*. On dit que M. le duc Decazes est encore retenu à Londres par une fièvre scarlatine survenue à son fils.

— L'adjudication définitive du château de Chambord a eu lieu en faveur de la commission de la souscription, pour la somme de 1,542,000 fr.

9 *Et* 10 *mars*. M. le duc Decazes, avec sa femme très-souffrante, est débarqué à Calais le 7 du courant.

— Des nouvelles importantes arrivent d'Espagne. Le Roi avait été insulté plusieurs fois par des cris, des huées et par une chanson atroce contre les Bourbons. Dans son discours d'ouverture des Cortès, le 1er mars, il a annoncé qu'il avait [illegible]. Il a fait part des dispositions amicales des Puissances étrangères envers l'Espagne, dont elles reconnaissent l'indépendance, et il a terminé son discours par réclamer avec dignité les moyens de réprimer les malveillans et de faire respecter l'autorité royale. Tous les ministres ont donné leur démission.

Banque de France : 1520 fr., 1522 fr. 50 c.; 1532 fr. 50 c.
Cinq pour cent consolidés : 85 fr. 45 c.; 85 fr. 50 c.

ITALIE.

Naples, 24 *février*. On a publié une dépêche adressée de Laybach par M. le comte de Nesselrode à M. le comte de Stackelberg, ministre de Russie près la cour de Naples, qui contient les mêmes détails et les mêmes observations que la déclaration de l'Autriche.

— Pour suppléer aux besoins des finances, on pense à faire usage des vases et autres objets précieux des principales églises du royaume.

— Les Autrichiens ayant gagné de vitesse pour passer le pont du Tibre à Otricoli, les Napolitains ont été obligés de se retirer non seulement d'Otricoli, mais de Rieti et de Terni.

— Le général Florestan Pepe est nommé chef de l'état-major, le général Carrascosa commande en chef le premier corps d'armée, et le général Guillaume Pepe commande le second. La cavalerie de la garde est partie en poste pour les frontières.

— Il a été question de confier tout pouvoir à S. A. R. pendant la guerre.

— Le parlement, les ministres et le trésor se tiendront, pendant la guerre, à une distance suffisante du quartier général; la première translation, qui y aura lieu, se fera à Salerne.

25 *Février*. Il est venu l'ordre à un vaisseau anglais et à une frégate de quitter la rade de Naples.

— Il sera fait, dans tout le royaume, une réquisition forcée de mulets et de chevaux. Ceux qui en ont deux en donneront un, sur quatre ou cinq, on en donnera deux, et nul n'en pourra conserver plus de trois. Tous les individus non inscrits dans la milice ou dans les légions doivent consigner leurs fusils.

Venise, 5 *mars*. Les Napolitains ayant mis l'embargo sur tous les bâtimens autrichiens, notre gouvernement use de représailles à l'égard des navires napolitains, et des ordres ont été donnés en conséquence.

Florence, 28 *février*. Le quartier général du baron de Frimont était le 24 à Foligno.

5 *Mars*. S. M. le Roi des Deux-Siciles, qui est attendu ici vers la fin de la semaine, a adressé à ses peuples une proclamation où il *dépeint* ses regrets, que les sentimens loyaux [illegible] dans sa lettre à son fils, n'aient pas produit l'effet désiré, pour éviter à ses états les malheurs d'une guerre inutile. Il [illegible] que l'obstination de ceux qui tiennent le pouvoir à Naples, rend tout désormais inutile son séjour à Laybach. Il reprend la route de ses royaumes; et il déclare que l'armée autrichienne doit être regardée par ses sujets, non comme ennemie, mais comme n'ayant d'autre objet que de rétablir l'ordre et la tranquillité.

— Le baron de Frimont a adressé aux Napolitains une proclamation dans le même sens, terminée par quelques dispositions. Il annonce qu'il ne sera levé dans le royaume de Naples aucune contribution de guerre, si l'armée est reçue amicalement. Les contributions ne porteront que sur les lieux qui se montreront contraires à la volonté de leur Roi. Il ne sera délivré de quittances régulières des prestations d'objets matériels pour le service de l'armée, qu'à ceux qui n'exerceront aucune hostilité contre l'armée.

— Une indisposition de S. E. Mme la duchesse de Floride a retardé le départ de S. M. le Roi de Naples de Laybach pour revenir ici.

Milan, 9 *mars*. Les nouvelles de Peruse, du 28 février, annoncent ce qui suit. La division Walmoden, qui avait suivi les bords de l'Adriatique, s'est mise, le 21, à Foligno, en communication avec l'avant-garde du général en chef. La division Stutterheim à Civita-Castellana couvrait le flanc droit du général en chef, en communiquant avec lui par Narni et San Germano. Le général napolitain Filangieri se trouvait avec un faible corps près de Rieti; Arcovito était près de S. Germano et de Ceperano; et Pepe à Ascoli. Des nouvelles postérieures annoncent que les Napolitains qui s'étaient avancés jusqu'à Ascoli et Fermo, se sont repliés sur Aquila.

4 *Mars*. Les Napolitains qui occupaient les gorges difficiles des montagnes de Rieti et de Terni, les ont abandonnées et se sont retirés au delà de leurs frontières. Leurs forces principales sont à Aquila. L'avant-garde Wallmoden, de 14,000 hommes, a occupé Rieti le 27 février. La division Stutterheim se dirigeait sur Tivoli. Celle du prince Wied était à Terni et à Narni, celle du prince de Hesse-Hombourg, à Spoleto, et le corps du général Lederer, à Foligno. Ainsi notre armée échelonnée environne les Abruzzes.

8 *Mars*. Le 3 du courant le quartier-général se trouvait à Terni, venant de Spoleto. Tous les corps de l'armée avaient fait un mouvement pour se concentrer, et n'attendaient que les ordres du général en chef pour passer les frontières.

SUISSE.

Lausanne, 10 *mars*. Les conférences avec le Nonce apostolique sont suspendues; on attend de nouvelles instructions de Rome. Les cantons de Thurgovie et de Zug demandent toujours, mais en vain, leur réunion au diocèse de Bâle. Rome persiste dans le choix qu'elle a fait de Coire.

AVIS *aux Voyageurs*.

L'hôtel des Courriers, rue St Dominique, N° 16 à Lyon, vient d'être agrandi et meublé à neuf par M. *Mandoleigny* dit *Basque*, traiteur. On y sert à manger à toute heure et dans les appartements. Il tient des écuries et des remises. Les malles-poste pour les routes de Paris, Marseille et Strasbourg arrivent audit hôtel et en partent tous les jours.

MARCHÉS de Chambéry des 6, 8 et 10 mars 1821.

Bleds.		Le Vaisseau. l.	c.		L'Hectolitre. f.	c.
Froment,	*Prix*:	16	77	—	20	64
Seigle		8	00	—	10	46
Orge		6	25	—	10	76
Sarrasin		5	00	—	6	54
Maïs		6	25	—	10	78
Avoine (1)		9	50	—	8	63
Pain, 1re qualité, la livre					0	34
Viande, *idem*, *idem*					0	70

(1) Rapport des 3 mesures en hectolitres: Froment [illegible] Seigle [illegible] Avoine [illegible]

CHAMBÉRY, de l'Imprimerie de P. CLÉAZ, rue St Antoine.

An 1821. (N° 12). VI.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE.

Vendredi, 23 *Mars*.

Intérieur.

Chambéry, 22 *mars*. Depuis le 10 du courant, de grands événemens ont eu lieu dans la capitale du Piémont. L'un des objets de notre Feuille étant de recueillir les matériaux qui appartiennent à l'histoire contemporaine du pays, nous croyons devoir insérer, dans leur ordre, les principales pièces officielles qui ont paru. Nous y ajouterons quelques détails sur les faits les plus importans. Comme les relations particulières ne s'accordent point entre elles, nous croyons devoir nous en tenir à un précis tiré de la Gazette Piémontaise, en employant, autant que possible, les expressions mêmes de ce journal.

« Dans l'impossibilité, dit d'abord la Gazette du 13, de connaître tous les détails de ce qui s'est passé dans les provinces et même dans la capitale, il suffit de dire que la crainte de perdre l'indépendance nationale, et le désir de voir adopter à l'état actuel de la civilisation, ont fait devenir hautement un changement politique. Depuis plusieurs jours courait le bruit que l'Autriche insistait auprès de S. M. pour faire occuper ses forteresses par une garnison allemande, et pour la faire concourir, avec le sang et l'or de ses sujets, à la guerre intentée au royaume de Naples. Les soldats piémontais, piqués d'un noble orgueil et se souvenant qu'ils sont Italiens avant tout, jurèrent de ne point souffrir un tel affront. Le 10, arriva à Turin la nouvelle qu'une grande partie de la garnison d'Alexandrie s'était, dans la nuit du 9, [illegible] prononcée et avait [illegible] son Roi d'une [illegible] loi étrangère. LL. MM. et la Famille Royale, qui étaient à Moncalier, revinrent le soir du même jour à Turin, où fut rassemblé sur-le-champ un Conseil d'État. Le lendemain 11, fut publié le manifeste suivant :

« VICTOR-EMMANUEL, *par la grâce de Dieu, Roi de Sardaigne etc.*

« Les inquiétudes qui se sont répandues ont fait prendre les armes à
« quelques corps de nos troupes. Nous croyons qu'il suffit de leur connaître
« la vérité, pour que tout rentre dans l'ordre. La tranquillité n'a point
« troublé dans notre capitale, où nous sommes avec notre famille et avec
« notre bien-aimé Cousin le Prince de Savoie-Carignan, qui [illegible] donne
« des preuves non équivoques du zèle constant qui l'anime. Il est faux que
« l'Autriche nous ait demandé aucune forteresse et le licenciement d'une
« partie de nos troupes. Nous sommes au contraire assurés, par les lois des
« Puissances de notre indépendance et de l'intégrité de notre territoire.
« Tout mouvement désordonné de notre part serait la seule cause qui,
« malgré notre véritable volonté, pourrait conduire les forces étrangères
« dans nos États et y produire des maux incalculables.

« Nous assurons tous ceux qui ont pris part aux mouvemens actuels, et
« qui rentreront de suite à leur poste sous notre obéissance, qu'ils conserveront
« leurs emplois et honneurs et notre grâce royale.

« Donné à Turin, le 11 mars 1821. »

« V. EMMANUEL

« De Valaise

« On apprenait d'heure en heure que divers corps des troupes stationnés dans les provinces, se rendaient à Alexandrie. La garnison de Turin fut

consignée dans les casernes. La Place Royale fut occupée par le régiment de Piémont Royal Cavalerie. Un rassemblement de jeunes gens réuni du côté de la Porte Neuve [illegible] de l'entrée de la ville, [illegible] le moindre trouble parmi la foule qui se trouvait en ce lieu les jours de fête. Le soir tout était tranquille, et le repos des habitans n'a été menacé d'aucun danger. Le lundi, 12, la garnison de la citadelle, [illegible] celle d'Alexandrie, au milieu des cris de *Vive le Roi!* Le peuple se porta sur la place et augura favorablement de la contenance des troupes. Le Corps Municipal, qui n'avait cessé de veiller sur la tranquillité publique, réclama le service de la garde nationale, et se rendit, en grande députation, porter au pied du Trône les vœux de la population, pour obtenir de S. M. qu'elle voulût pourvoir aux circonstances. Après une longue délibération, S. M., à qui il n'était jamais sorti de l'esprit la pensée de se décharger du poids pénible de l'État, se détermina à abdiquer la Couronne, pour ne point manquer aux engagemens qu'elle avait contractés avec les Monarques alliés, et investit de tous ses pouvoirs S. A. S. le Prince Charles-Albert de Carignan, cher à tous les Italiens, le créant Prince Régent.

« LL. MM., avec les Princesses Royales et une suite de cinq voitures, sont parties, la nuit du 13, au milieu des regrets de leurs fidèles sujets les habitans de Turin, qui envient à ceux de Nice le bonheur de les posséder.

« Dans tous ces jours, la capitale, [illegible], le calme est gardé une attitude noble et pleine de dignité. Nous pouvons attester tous les habitans de cette ville, à l'exception de [illegible] qui s'est passé et du profond respect gardé envers le Trône, les Magistrats, les personnes et les propriétés. Aucune haine privée, aucun esprit de parti n'ont animé les Piémontais, mais la seule nécessité de raffermir le Trône de leurs Monarques par des institutions dignes des lumières du siècle.

« Le 13, de grand matin, a été publié le Manifeste suivant :

« CHARLES-ALBERT *de Savoie, Prince de Carignan, Régent* :

« Nous faisons savoir que S. M. le Roi VICTOR-EMMANUEL, en » abdiquant la Couronne, a voulu nous conférer toute son autorité avec » le titre de Régent.

« Nous invoquons l'aide divine, et en annonçant que, dans la journée de » demain, nous manifesterons nos intentions conformes aux désirs communs, » nous signifions et attendons

« Que tout tumulte doit cesser immédiatement et qu'il ne soit donné » lieu à aucune hostilité.

« Nous n'avons certainement pas besoin de recommander qu'il ne soit apporté » aucun obstacle au libre et sûr passage de S. M., de son *Épouse*, de » la Famille Royale et de leur escorte, et à leur séjour dans telle partie » des États de terre-ferme où S. M. voudra se rendre, et que l'on conserve pour elle ce respect profond qui doit correspondre aux sentimens » de gratitude et d'amour gravés dans le cœur de tout sujet, et qui lui » sont si bien dus pour ses vertus, ainsi que pour le rétablissement et » l'agrandissement de cette Monarchie.

« Nous mettons notre confiance dans le zèle et l'activité de tous les » Magistrats, des Officiers civils et militaires, et de tous les Corps de la » Ville et des Communes, pour la conservation du bon ordre et de la » tranquillité publique.

« Donné à Turin, le 13 mars, l'an du Seigneur 1821. »

Ce Manifeste a été publié à Chambéry, le 16 du courant, en même temps que le suivant :

« CHARLES-ALBERT *de Savoie, Prince de Carignan, Régent.*

« L'urgence des circonstances dans lesquelles S. M. le Roi VICTOR- » EMMANUEL nous a nommé Régent du royaume (quoique le droit de » succéder ne nous appartienne point encore), attendu que le peuple a hautement

ment manifesté le vœu d'une Constitution conforme à celle qui est en vigueur en Espagne, nous avons, dans le cas de satisfaire, autant qu'il peut dépendre de nous, à ce que réclame évidemment aujourd'hui la loi suprême du salut du Royaume, et d'adhérer aux désirs hautement exprimés avec une ardeur indicible. Dans ce moment difficile, il ne nous a pas été possible de consulter simplement ce qui peut entrer dans les attributions ordinaires d'un Régent. Notre respect et notre profonde soumission à S. M. CHARLES-FÉLIX, à qui le Trône est dévolu, nous auraient engagé à nous abstenir d'apporter aucun changement aux lois fondamentales du Royaume, et nous auraient déterminé à prendre du temps pour consulter les intentions du nouveau Souverain. Mais l'empire des circonstances est évident, et qu'il nous importe suprêmement de rendre au nouveau Roi son peuple sain et sauf, heureux et non troublé par les factions et la guerre civile : par ces motifs, ayant pesé mûrement l'une chose et, de l'avis de notre Conseil d'État, nous avons résolu, dans la confiance que S. M. le Roi, mû par les mêmes considérations, revêtira cette résolution de son approbation souveraine :

« La Constitution d'Espagne sera promulguée et observée comme loi de l'État, sous telles modifications qui seront délibérées par la Représentation Nationale, de concert avec S. M. le Roi.

« Donné à Turin, le 13 mars, l'an du Seigneur 1821. »

CHARLES ALBERT.

Le Premier Officier de la Secrétairerie Royale d'État pour les affaires internes,
MANGIARDI.

— Le 17 du courant, ont été publiées ici les pièces suivantes :

« CHARLES-ALBERT *de Savoie, Prince de Carignan, Régent.*

« Dans les graves circonstances où se trouve la patrie, par suite de l'abdication de S. M. VICTOR-EMMANUEL, tous les bons citoyens, et spécialement la force armée, doivent se réunir autour de l'Autorité qui gouverne aujourd'hui. Sans cette réunion, on ne peut espérer ni tranquillité publique ni aucun bien ; nous serions en proie à l'anarchie, et très probablement à l'invasion des étrangers. Tous ceux qui font circuler des bruits insidieux, soit sur la nature de l'abdication du Roi, soit sur d'autres faits imaginaires, ou qui cherchent à détourner les soldats et les citoyens de leur devoir d'obéissance à notre Autorité légitime, doivent être considérés comme ennemis de la patrie, du bon ordre et du repos public. Nous donnerons toutes les dispositions les plus efficaces pour les réprimer. En attendant, de l'avis de notre Conseil, Nous avons résolu d'ordonner et Nous ordonnons ce qui suit :

« I. Amnistie pleine et entière est accordée aux troupes pour tout fait ou adhésion politique qui ont eu lieu jusqu'à ce jour, à condition qu'elles doivent rentrer dans l'ordre à la publication du présent, et obéir aux dispositions qui seront données par Nous.

« II. Attendu l'importance de prévenir tout signe quelconque qui pourrait occasionner des discordes et des divisions entre les citoyens et principalement parmi les troupes, il est sévèrement défendu d'arborer des cocardes ou des étendards de couleur et forme différentes de celles qui ont toujours distingué la Nation Piémontaise, sous le gouvernement de l'auguste Maison de Savoie. Les contrevenans à cet article seront punis comme perturbateurs de la tranquillité publique.

« III. L'acte d'abdication de S. M. VICTOR-EMMANUEL sera publié à la suite du présent Décret.

« IV. Aussitôt que sera nommée la Junte *Provisoire*, pour tenir lieu du Parlement National jusqu'à sa convocation, on fixera le jour où les troupes prêteront le serment solennel à Nous et à la Constitution du Royaume.

« V. En attendant, il est ordonné à toutes les Autorités civiles et milit-

» fidèles de rester à leur poste jusqu'à ordre ultérieur de notre part, et d'en
» exercer les fonctions avec une fidélité et une exactitude plus grandes
» encore que de coutume, et proportionnées aux besoins de la patrie.

» Donné à Turin, le 14 mars, l'an du Seigneur 1821. »

CHARLES-ALBERT.

Dal Pozzo.

« VICTOR-EMMANUEL, *par la grâce de Dieu*, Roi de Sardaigne, etc.

» Dans les circonstances douloureuses au milieu desquelles s'est écoulée la plus grande partie de notre vie passée, et qui ont altéré peu à peu la force et la vigueur de Notre santé, Nous avons eu plusieurs fois le dessein de nous décharger du soin pénible du Royaume. Nous avons été confirmés aujourd'hui dans cette pensée, qui ne nous a jamais quittés, par la considération de la difficulté toujours croissante des temps et des circonstances publiques, non moins que par notre désir toujours constant de pourvoir à tout ce qui peut tendre au plus grand bien de nos peuples chéris.

» Par ces motifs, ayant résolu d'accomplir aujourd'hui notre dessein, sans plus de délai, nous avons préalablement tout disposé pour élire et nommer ainsi que, de notre certaine science et autorité royale, de l'avis de notre Conseil, nous élisons et nommons Régent de nos Etats, le Prince Charles-Amédée-Albert de Savoie, Prince de Carignan, notre bien-aimé Cousin, lui conférant en conséquence toute notre autorité, en vertu de la présente élection et nomination que nous faisons de sa personne.

» Et par ce même acte de notre royale et libre volonté, et de l'avis de notre Conseil, nous déclarons de plus :

» Qu'à dater du 13 mars courant, Nous renonçons irrévocablement à la Couronne et à son exercice, ainsi qu'à tout droit de souveraineté à Nous appartenant, tant sur les Etats que Nous possédons actuellement, que sur ceux sur lesquels, en vertu de traités ou autrement, pourrait s'étendre le droit de succession.

» Que nous entendons certainement que les conditions essentielles de cette présente renonciation soient placées sous les réserves suivantes, savoir :

» I. Que nous conservions le titre et la dignité de Roi, et le traitement dont nous avons joui jusqu'ici.

» II. Qu'il Nous soit payé par quartier anticipé, la somme d'une pension annuelle d'un million de livres nouvelles de Piémont, Nous réservant en outre la propriété et la disponibilité de nos biens meubles et immeubles, allodiaux et patrimoniaux.

» III. Que Nous aurons toujours, pour Nous et Notre famille, le libre choix du lieu que nous préférerons pour notre résidence.

» IV. Que Nous aurons pareillement toujours la liberté de choisir les personnes avec qui il Nous plaira de vivre, et qu'il Nous plaira de recevoir ou de garder au service de Notre personne et de Notre famille.

» V. Que tout, et pour tous leurs effets, resteront maintenus et seront au besoin confirmés les actes précédemment passés en faveur de la Reine Marie-Thérèse d'Autriche, Notre Epouse bien aimée, et des Princesses Marie-Béatrix-Victoire, Duchesse de Modène, Marie-Thérèse-Ferdinande-Félicité, Princesse de Lucques, Marie-Anne-Richarde-Caroline, et Marie-Christine-Caroline, Nos filles chéries.

» Donné dans Notre palais royal de Turin, le 13 mars 1821. »

« VICTOR-EMMANUEL.

« CHARLES-ALBERT DE SAVOIE.

« *De S. Marsan. Joachim Cordero de Roburent. D. Brea di Pamparato di Nava. Dellachiesa di Benello. François Amat. Alexandre di Vallesa.*

» *Thaon Revel. De S. Marzan. Brignole. Balbe. Lodi. Alexandre de* » *Saluces. Joseph de Gerbaix de Sonnaz. Marquis Doria del Maro. Di* » *Vallermasa.* »

» CHARLES-ALBERT *de Savoie, Prince de Carignan, Régent.*

» Nous avons jugé convenable de nommer une Junte provisoire de quinze » personnes (en attendant qu'il soit procédé à la convocation du Parlement » National), tant pour recevoir Notre serment à la Constitution que Nous » avons acceptée, que pour participer avec Nous aux délibérations pour » lesquelles, aux termes de la Constitution, l'intervention du Parlement » est nécessaire.

» Cette Junte, en cas d'absence ou d'empêchement de quelques Membres, » pourra délibérer au nombre de sept. Elle est composée des personnes » suivantes :

» Le Chevalier Aggeri, Avocat des Pauvres d'Alexandrie ; le Marquis de » Barolo (Tancrède) ; le Marquis de Brême ; l'Avocat Baino (Augustin) ; » le Prince Della Cisterna ; Costa, ex Président de la Cour d'Appel ; le » Marquis Gifflenga ; le Conseiller d'État Imo, Magenta (Pie) ; le Chanoine » Marentini ; le Marquis d'Ormea ; le Marquis Pareto (Augustin) ; Piacenza, » Collatéral ; le Comte Serra di Albugnano ; le Marquis Serra (Girolamo).

» Notre Premier Secrétaire d'État pour les affaires internes est chargé » de l'exécution du présent Décret.

» Donné à Turin, le 14 mars, l'an du Seigneur 1821. » »

CHARLES-ALBERT.

DAL POZZO.

— Le 18 on a publié : 1° un Décret de S. A. S. le Prince Régent, du 14 mars, qui supprime le Ministère de la Police, et nomme Directeur-Général de la Police, M. le Comte Crotti ;

2° Un autre Décret du 15, qui, pour assurer le nombre nécessaire aux délibérations de la Junte Provisoire, nomme Membres de cette Junte, l'Avocat Ignace Rocci et le Chevalier Nicolas Rocheri, Commandant à Novi ;

3° Une Proclamation de S. A. S. le Prince Régent aux Soldats, dans laquelle il leur annonce qu'ayant prêté, devant la Junte Provisoire, serment de fidélité au Roi CHARLES-FÉLIX, en qualité de Régent, l'honneur et la fidélité sont désormais là où il leur montre constamment ces sentimens. Il les invite à se garantir des insinuations contraires, à rester fidèles à l'autorité souveraine, à conserver leur gloire et celle de l'Italie et à conserver le titre honorable de nation belliqueuse, fidèle à son Roi et à la Constitution, et digne des plus hautes destinées.

4° Le procès-verbal du serment prêté par S. A. S. devant la Junte Provisoire, dont la teneur suit :

» Aujourd'hui 15 mars 1821, à 8 heures du soir, S. A. S. le Prince » Régent Charles-Albert de Savoie, après avoir reçu le serment prêté au » Roi et à la Constitution par la Junte Provisoire, nommée pour tenir lieu » de Parlement National, en attendant sa convocation, ainsi que par le » Premier Secrétaire d'État pour les affaires internes, par le Régent de la » Secrétairerie des Finances et par les Membres de son Conseil, ladite » Altesse Sérénissime a prêté serment dans la forme suivante :

» Je CHARLES-ALBERT *de Savoie etc., Régent du Royaume, investi* » *de toute autorité dès le moment de l'abdication de S. M. le Roi* VICTOR- » EMMANUEL, *selon son déclaration du 13 du courant mois, jure à* » *Dieu et sur les Saints-Évangiles d'observer la Constitution politique* » *d'Espagne avec les deux modifications essentielles suivantes, qui sont* » *inhérentes à la condition de ce Royaume, conformes au vœu général de* » *la Nation et acceptées dès ce moment par la Junte Provisoire, savoir :* » *Premièrement : Que l'ordre de succession au Trône restera tel qu'il se* » *trouve établi par les anciennes lois et coutumes de ce Royaume et par*

» *les traités publics. Secondement, Que j'observerai et ferai observer la*
» *Religion Catholique, Apostolique, Romaine, qui est celle de l'État,*
» *sans exclure toutefois l'exercice des autres cultes tel qu'il a été permis*
» *jusqu'ici, et de plus sous telles autres modifications qui seront ultérieure-*
» *ment déterminées par le Parlement National de concert avec le Roi. Je*
» *jure d'ailleurs d'être fidèle au Roi* CHARLES-FELIX, *que Dieu*
» *me soit en aide.* »

— Le 19, on a publié les pièces suivantes : 1.° un Décret du 16 qui ordonne que, dans toutes les villes, bourgs, et villages, il sera établi, dans le terme de cinq jours, une Garde Nationale pour maintenir la sûreté publique. Elle sera organisée en bataillons et en compagnies. Dans les chefs-lieux de province, il y aura un Commandant supérieur nommé par S. A. S.; les Majors de bataillons seront aussi nommés par S. A. S. Les autres officiers seront nommés par les compagnies. La garde nationale comprendra tous les individus depuis 18 ans accomplis jusqu'à 50 également accomplis. Sont exceptés les ecclésiastiques et les employés publics ;

2.° Autre Décret du 16, par lequel, eu égard aux travaux multipliés de la Junte Provisoire, sont nommés les huit nouveaux Membres suivans : Le Cardinal Morozzo ; le Sénateur Carna, le Duc de Vall'Ombrosa ; le Chev. de Chevillard ; le Comte Cassotti di [illegible] ; l'Avocat Migliore (Spirito) ; le banquier Nigra (Félix), le banquier Fravega (Joseph) ;

3.° Autre Décret du 16, qui statue qu'il sera imprimé, par les ordres du Gouvernement, un Recueil officiel intitulé : *Collezione delle Leggi, e degli Atti del Governo.*

4.° Autre Décret du même jour par lequel il est statué qu'il sera publié une traduction italienne et officielle de la Constitution espagnole, et qu'en attendant, il ne sera fait aucune innovation dans l'organisation et les rapports respectifs des Autorités, dans lesquelles les changemens doivent être faits avec ordre.

— On a publié ici, le 20, un décret de S. A. S. du 17, qui ordonne l'organisation de six bataillons de troupe légère, de huit cents hommes chacun. Il sera ouvert à Turin et ailleurs une souscription pour recevoir les noms de ceux qui voudront prendre un service actif dans ces bataillons.

— Dans les circonstances graves du moment, la ville de Chambéry a constamment présenté le même aspect que dans les tems ordinaires : les travaux et les affaires n'ont souffert aucune interruption, et une parfaite tranquillité règne dans le pays.

N. B. Pour la commodité de nos Abonnés, et surtout pour l'utilité des *Communes rurales*, nous donnerons, à l'avenir, en *langue française*, la teneur de tous les Actes du Gouvernement d'un intérêt général, qui seront publiés en italien.

PIÉMONT.

Turin, 17 mars. S. A. S. le Prince Régent, par décret du 14, a nommé par intérim Premier Secrétaire d'État pour l'intérieur, M. le Chev. Ferdinand dal Pozzo, Régent des finances, M. l'Avocat Antoine-Marie de Gubernatis, Régent de la Secrétairerie de la Guerre et de la Marine, M. le général-major Chev. Bussolino. Il a nommé Membres du Conseil d'État extraordinaire MM. le Comte Castra de Romentino, le colonel d'artillerie Chiabrand, le Comte Charles Della Villa, le Conseiller d'État Gromo, le substitut Avocat-Fiscal-général Reggeri.

— On a établi le service de la Milice urbaine.

— S. A. S. a nommé Ministre, Secrétaire d'État pour les affaires étrangères, M. le Marquis Arborio de Brême; Premier Officier dans ce ministère, M. le Chev. Louis Sauli, Directeur Général des Postes, M. le Chevalier Lombardi; Premier Secrétaire de Guerre et de Marine, M. le Chev. de Villamarina, inspecteur général d'infanterie, adjoint à la même Secrétairerie, M. le Chev. [illegible], qui en avait la Régence.

— Nos lecteurs apprendront avec plaisir que LL. MM. et la Famille Royale, ont passé heureusement le Col de Tende, et qu'elles jouissent d'une bonne santé.

— Les nouvelles que nous recevons des provinces annoncent que partout on célèbre, par des fêtes publiques, l'établissement du régime constitutionnel.

NOUVELLES ETRANGERES

ALLEMAGNE

Vienne, 28 février. Les deux Empereurs étaient encore à Laybach le 23; on croit que l'importance des premiers événemens d'Italie retardera leur voyage à [illegible].

— Des négocians grecs ont reçu de Constantinople des lettres qui annoncent le passage prochain d'une flotte russe venant de la Mer Noire.

ANGLETERRE.

Londres, 24 mars. On annonce maintenant qu'après une vigoureuse résistance, Lima a fini par tomber au pouvoir de lord Cochrane. On dit aussi que le royaume de Quito a secoué la domination de l'Espagne.

— C'est au Roi même, et non à lord Liverpool, que la Reine a adressé la lettre où elle annonce qu'elle accepte la pension de 50,000 liv. sterl.

— La colonie de Paramaribo est presque entièrement détruite par un incendie qui, le 21 janvier dernier, a consumé plus de mille bâtimens.

FRANCE.

Paris, 11, 12 et 13 mars. M. le duc Decazes est arrivé à Paris, avec son épouse et son fils. M. le duc a eu, le 11, une longue audience du Roi.

— M. le marquis de Fontanes est malade.

— Des nouvelles récentes de Madrid avaient annoncé que plusieurs des ministres démissionnaires avaient repris leurs porte-feuilles; mais selon les nouvelles du 6, tout le ministère est renouvelé.

16 *et* 17 *mars.* Selon des nouvelles d'Espagne et d'Angleterre, la constitution des Cortès aurait été proclamée dans la province de Para, la plus septentrionale du Brésil.

Banque de France: 1530 fr., 50; 1525 fr.; 1520 fr., 50 c.; 1490 fr.

Cinq pour cent consolidés 83 fr., 60 c.

ITALIE

Naples, 5 mars. Les Palermitains et les habitans de Girgenti continuent de refuser d'envoyer des députés au Parlement.

— S. A. R. doit partir incessamment pour les frontières.

— La session extraordinaire du Parlement étant finie, la session annuelle de 1821 a été ouverte le 2 du courant, avec une grande pompe. Le Prince

Régent en a fait l'ouverture sur son trône. Un membre a proposé de s'occuper de l'institution du jury.

— S. A. R. a adressé une proclamation aux soldats pour exciter leur zèle et leur courage dans la défense du royaume.

— Toutes les lettres des provinces parlent de l'enthousiasme qui règne parmi les habitans et les soldats, pour la défense de la patrie.

Modène, 7 *mars*. Avant-hier sont arrivées ici LL. AA. RR. le Duc et la Duchesse de Genevois. Hier nous avons eu la satisfaction de revoir notre auguste souverain, revenu de Laybach; et aujourd'hui l'on attend ici S. M. le Roi des Deux-Siciles.

Florence, 9 *mars*. S. M. le Roi des Deux-Siciles est arrivé ici aujourd'hui avec toute sa suite. Déjà étaient arrivés en cette ville LL. EExc. MM. le baron de Vincent, le comte Pozzo di Borgo et le comte de Blacas, nommés ambassadeurs extraordinaires des cours respectives d'Autriche, de Russie et de France, près S. M. Sicilienne.

— Le quartier-général autrichien était le 6 à Terni; l'avant-garde Wallmoden était à Rieti, et la division Stutterheim, à Tivoli. Les divisions Wied-Runckel et de Hesse-Hombourg se sont concentrées entre Terni, Narni et Otricoli. La réserve Lederer couvrait Spoletto.

Milan, 13 *mars*. Avant-hier, après une messe solennelle, S. A. I. le Vice-roi a assisté à une grande parade de toute la garnison.

— Le 9, le corps du général Stutterheim est entré sur le territoire napolitain, sans éprouver de résistance, et il s'est approché à la distance de deux milles de Tagliacozzo.

— Le général Guillaume Pepé s'est avancé, le 7, avec dix mille hommes sur Rieti; il a attaqué l'avant-garde autrichienne. Selon le rapport de l'armée d'Autriche, les Napolitains ont été repoussés avec perte, deux colonnes ont été dispersées dans les montagnes; la colonne principale s'est retirée sur Antrodoco, et nos troupes ont de suite occupé Civita Ducale. Les Napolitains ont laissé beaucoup de morts dans les montagnes et on leur a fait des prisonniers. Nous avons perdu 50 hommes tant morts que blessés. Dans le même tems, la colonne Schneider, attaquée par trois mille Napolitains à Piè di Lugo (à 4 milles à l'est de Terni), les a repoussés et leur a fait subir une perte assez grande en morts et prisonniers.

Marchés de Chambéry des 13, 15 et 17 mars 1821.

Dates.		Le Veissel.			L'Hectolitre.	
		f	c.		f	c.
Froment,	*Prix* c . .	17	21	— . .	21	05
Seigle		8	00	— . .	10	46
Orge		8	25	— . .	10	78
Sarrasin		5	00	— . .	6	54
Maïs		8	50	— . .	10	21
Avoine (1).		9	50	— . .	6	63
Pain, 1.re qualité	le kilogr.			. . .	0	34
Viande, idem,	idem				0	70

(1) Rapport des 3 veissels en hectolitre. Froment 613. Seigle 765. Avoine 1434.

Chambéry, de l'Imprimerie de P. Cléaz, rue St Antoine.

An 1821. (N.° 13). VI.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE.

Vendredi, 30 Mars.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 29 mars. Le 28 du courant, sur les onze heures du matin, S. Exc. M. le Général Comte d'Andezeno, Gouverneur général du Duché, accompagné de M. le Major-général Marquis d'Oncieux, Commandant, et de MM. les Officiers de l'Etat-Major de la Division, tous à cheval, suivis des Chasseurs de Savoie, des Carabiniers Royaux, du détachement de l'Artillerie et de la Compagnie des Pompiers de la ville de Chambéry, a lu sur la place de Saint-Léger, au milieu d'une foule immense, la Déclaration de S. A. R. le Duc de Genevois et la Proclamation de S. Exc., insérées plus bas. Cette lecture a été suivie des acclamations publiques et des cris universels de *Vive le Roi!* S. Exc. M. le Gouverneur et sa suite ont ensuite parcouru les principales rues, et partout leur passage a été marqué par les mêmes acclamations. Immédiatement après, on a affiché les deux pièces ci-dessus avec le Manifeste du Sénat de Savoie que l'on trouvera également plus bas. Ces pièces ont été lues avec avidité par le public et ont fait renaître la joie dans le cœur de tous les fidèles sujets du Roi.

— Après la lecture faite par S. Exc. M. le Gouverneur, M. le Marquis d'Oncieux, adressant d'abord la parole aux habitans de Chambéry, leur a parlé de la reconnaissance qu'ils doivent à M. le Gouverneur, à M. le Chevalier de la Fléchère, Colonel des Chasseurs de Savoie, ainsi qu'à ses braves Chasseurs. Il a dit aux Carabiniers Royaux, dont il a été le Colonel, qu'il n'avait cessé de leur rester attaché et qu'il les trouvait dignes de leur réputation par les services signalés qu'ils avaient toujours rendus. Il a adressé ensuite un témoignage non moins honorable au détachement d'Artillerie et aux Pompiers, en les remerciant, au nom du public, de leur bonne conduite et de leurs soins à concourir au maintien de cette tranquillité qui fait le plus grand bonheur à tous. Les acclamations ont recommencé avec les cris de *Vive le Roi!* et autres *Vivat* conformes aux sentimens manifestés par M. le Commandant.

— Le même jour, a été publiée et affichée une Ordonnance de S. Exc. M. le Gouverneur, qui défend aux étrangers qui n'auraient pas des papiers en règle, ou une autorisation de la Police, de séjourner à Chambéry, et annonçait que ceux qui, dans le terme de six heures, ne se seraient pas conformés à cette Ordonnance, seraient arrêtés.

PIECES OFFICIELLES.

NOUS CHARLES FELIX DE SAVOIE, *Duc de Genevois*, etc. etc.

Nous déclarons par la présente, qu'en suite de l'acte d'abdication de la

Couronne, émanée en date du 13 mars 1821 de S. M. le Roi VICTOR-EMMANUEL de Sardaigne, notre bien aimé Frère et qui Nous a été communiquée par lui, Nous avons pris l'exercice de toute l'autorité et de tout pouvoir royal qui dans les circonstances actuelles, Nous appartiennent légitimement; mais Nous différons de prendre le titre de Roi, jusqu'à ce que notre Frère bien aimé, étant parfaitement libre, Nous fasse connaître que telle est sa volonté.

Nous déclarons en outre que loin de consentir au moindre changement dans la forme de Gouvernement qui existait avant ladite abdication du Roi notre frère bien aimé, Nous considérerons toujours comme rebelles tous ceux des sujets du Roi qui auront adhéré ou adhéreront aux séditieux, ou qui se seront arrogé ou s'arrogeront le droit de proclamer une Constitution, ou de commettre toute autre innovation qui puisse porter la moindre atteinte à toute l'étendue de l'autorité royale, et Nous déclarons nul tout acte de Souveraineté qui pourra avoir été fait ou se ferait encore postérieurement à ladite abdication du Roi notre bien aimé Frère, qui n'émane de Nous, ou s'il n'est expressément sanctionné par Nous.

En même tems, Nous encourageons tous les sujets de la Couronne, ou appartenant à l'armée, ou de toute autre classe quelconque, qui se sont conservés fidèles, à persévérer dans leurs sentimens de fidélité, à s'opposer activement au petit nombre des rebelles, et à se tenir prêts à obéir à tout ordre ou appel que Nous leur ferons pour rétablir l'ordre légitime, tandis que Nous mettons tout en œuvre pour leur apporter un prompt secours.

Nous nous confions entièrement à la grâce et à l'assistance de Dieu, qui protége toujours la cause de la justice, et parce que nos augustes alliés voleront promptement avec toutes leurs forces à notre secours, dans l'antique et généreuse intention qu'ils ont toujours manifestée de soutenir la légitimité des trônes, la plénitude du pouvoir royal et l'intégrité des Etats. Nous espérons que Nous serons sous peu en état de rétablir l'ordre et la tranquillité, et de récompenser ceux qui, dans les circonstances actuelles se seront rendus particulièrement dignes de notre faveur.

Nous rendons par la présente notoire à tous les sujets du Roi que telle est notre volonté, afin qu'elle puisse servir de règle à leur conduite.

Donné à Modène, le 16 mars 1821.

CHARLES-FELIX.

DON LOUIS CHALLANT COMTE DE SALMOUR D'ANDEZENO, *Lieutenant-Général, Chevalier Grand-Croix de l'Ordre des SS. Maurice et Lazare, Commandeur de ceux de Savoie et de Saint-Louis de France, Gouverneur Général du Duché de Savoie.*

SAVOYARDS,

La divine Providence qui récompense les peuples de la fidélité qu'ils gardent à leurs Rois, n'a pas permis que votre patrie fût livrée aux désordres et à l'anarchie qui menaçaient de l'envahir. La révolte qui a ébranlé pour quelques jours la Royauté légitime que vos ancêtres ont si long tems et si vaillamment défendue, n'a servi qu'à faire briller dans tout leur jour les admirables qualités qui vous distinguent. Tous les malheurs que vous pouviez craindre, s'éloignent de vous sans vous avoir atteints, et vous

n'avez qu'à vous féliciter de vous être montrés dignes de votre antique renommée.

S. A. R. Charles-Felix, Duc de Genevois, investi par l'abdication de S. M. le Roi Victor Emmanuel, de toute l'étendue de la puissance royale, a expédié, par estafette, sa proclamation datée de Modène, le 16 du courant, par laquelle Elle déclare, à la face de l'Europe, ne reconnaître aucun des changemens qui ont eu lieu à Turin, ni aucun des actes émanés depuis cette abdication, comme étant le fruit de la violence et de la force illégitime; les regardant tous comme nuls de plein droit et de nul effet.

S. A. R. m'a adressé, le même jour, une lettre de sa main, par laquelle en m'expédiant toutes les proclamations [illegible], Elle me charge de rappeler aux Savoyards les devoirs qui leur sont imposés, et la confiance qu'Elle met dans leur loyauté et leur dévouement dans d'aussi graves circonstances.

S. A. R. m'a confié en même tems, dans les limites du Duché de Savoie, toute son autorité pour appeler à moi tous les hommes fidèles, leur décerner, au nom du Souverain, tous les emplois et les récompenses qu'ils pourraient mériter; pour sévir contre tous ceux qui se rendraient coupables; enfin, pour veiller au bon et au loyal maintien de l'ordre, à l'honneur de la patrie, au repos et à la sûreté de tous.

Savoyards! peuple généreux et fidèle, soyez aujourd'hui ce que vous fûtes toujours; faites voir ce que l'immortelle brigade de Savoie vient de faire dans les murs d'Alexandrie, au sein de la trahison armée. Soyez inébranlables dans les nobles sentimens qui vous distinguent. Rappelez-vous que la Monarchie paternelle et légitime est l'unique sauve-garde des peuples, et résistez aux perfides insinuations de la malveillance; repoussez loin de vous ces dangereuses innovations qui attireraient sur votre chère patrie des maux incalculables.

Toutes les Autorités établies continueront, comme par le passé, l'exercice de leurs fonctions; rien ne sera changé dans les rapports des différentes Administrations. La situation de tous les citoyens restera la même.

Savoyards! aidez-moi de votre zèle, de votre courageuse fidélité. Pensez à votre Roi qui vient de me dire *QU'IL COMPTAIT À JAMAIS SUR VOUS.* Pensez à votre conscience, aux contemporains qui vous regardent, et à la postérité. Restez dans ce chemin du devoir où vos pères ont toujours marché, et soyez dignes de porter leur nom.

Je puis vous assurer que si la Savoie manifeste hautement son dévouement pour le Souverain légitime et sa haine pour la trahison, nous n'aurons rien à craindre ni au dedans ni au dehors, et que c'est pour nous le seul moyen d'écarter de nos paisibles vallées le terrible fléau de la guerre.

Savoyards! vous savez que j'ai tout fait pour mériter votre confiance, et que je n'ai cessé d'unir à nos véritables intérêts mes intérêts les plus chers et mes plus tendres affections.

Chambery, le 26 mars 1821.

D'ANDEZENO.

Le Secrétaire du Gouvernement,

Jn-M. Vial.

MANIFESTE DU SENAT DE SAVOIE.

Le Senat de Savoie.

Dans la crise où s'est trouvé l'État, le Sénat de Savoie est resté à son

poste. Le serment sacré qui le lie à son Roi légitime, et aux lois qui en sont émanées, lui a fait un devoir de ne pas abandonner l'exercice de la justice dont la suspension aurait été une nouvelle calamité.

Il a cru devoir attendre que la volonté de son Monarque parvînt jusqu'à lui. Informé actuellement d'une manière officielle, que le Prince appelé par son rang à gouverner l'État, S. A. R. le Prince CHARLES-FELIX, a protesté hautement contre tous les actes de violence que quelques malveillans égarés se sont permis, et veut que tout rentre dans son état primitif, le premier Corps de Magistrature ne saurait garder le silence.

Dans les sentimens de respect et de dévouement qu'il éprouve pour l'Auguste dynastie de ses Rois et les vœux qu'il forme pour la tranquillité et le bonheur de tous les habitans de ce Duché, le Sénat sans entrer dans le détail des vertus héroïques de l'Auguste Maison de Savoie, et des bienfaits sans nombre dont Elle a constamment comblé ses sujets, croit devoir inviter les habitans de ce Duché à rester dans cette inébranlable fidélité dont ils ont constamment donné l'exemple, et à se garantir des suggestions perfides de quelques novateurs dont le désordre est l'élément, et qui, sous le masque hypocrite du bien public, ne cherchent, dans les tourmentes révolutionnaires, que des moyens propres à satisfaire leur ambition, ou leur cupidité.

Le Sénat invite en même tems tous les fonctionnaires de l'ordre judiciaire à rester dans ce calme qui fait l'apanage du Magistrat et sans lequel la société est bientôt bouleversée de fond en comble. Sentinelles avancées du bon ordre, ils doivent s'armer de la force des lois, contre des individus qui tenteraient de le troubler; ils doivent comprimer les factions, et être eux-mêmes les premiers à donner l'exemple de l'obéissance au Gouvernement: l'honneur leur en fait un devoir, et le meilleur, comme le plus sage des Princes, le leur commande.

Le présent Manifeste sera imprimé, publié et affiché etc.

Chambéry, en Sénat, le 26 mars 1821.

Gabet, *secrét.*

— Hier, 28, on a publié et affiché les deux Pièces ci-dessus, outre une Proclamation de M. le Général en chef De La Tour, *aux Guerriers Piémontais*, que nous donnerons dans le N.° prochain.

CHARLES-ALBERT *de Savoie, Prince de Carignan.*

Lorsque Nous avons accepté les difficiles fonctions de Prince Régent, Nous ne l'avons fait que pour donner des preuves de notre entière obéissance au Roi, et de l'ardent amour dont Nous sommes animé pour le bien public, qui ne Nous permettait pas de refuser les rênes de l'État que l'on Nous avait confiées momentanément, pour ne pas le laisser tomber dans l'anarchie, le plus grand des maux qui puisse affliger une nation. Mais notre premier serment solennel a été celui de fidélité à notre Roi bien aimé CHARLES-FELIX. Pour gage de la fermeté avec laquelle Nous tenons à la foi jurée, Nous avons quitté la capitale avec les troupes qui nous suivent, et arrivé ici Nous déclarons ouvertement que renonçant dès aujourd'hui aux ordinaires fonctions de Prince Régent, Nous ne saurions plus désirer autre chose que de Nous montrer le premier sur le chemin de l'honneur que notre Auguste Souverain Nous indique, et de donner ainsi et pour toujours l'exemple de la plus respectueuse obéissance à la volonté Souveraine.

Donné à Novare, le 23 mars 1821.

Signé CHARLES-ALBERT.

PROCLAMATION.

PIEMONTAIS,

S. A. R. CHARLES-FELIX, à qui [illegible] l'abdication de S. M. VICTOR EMMANUEL [illegible] seul corps d'armée [illegible] fidèles [illegible] en chef.

De à S. A. S. le Prince de Carignan, donnant [illegible] l'obéissance aux volontés souveraines et [illegible] Novare, y précédant deux Régimens de cavalerie [illegible] qu'il a amenés de la capitale.

Tous ceux qui ne sont pas [illegible] par [illegible] applaudissant à cet exemple [illegible] que entre [illegible] le trône de nos Rois, est la seule voie de [illegible] les calamités dont est menacé [illegible] pas des moins douloureuses de la [illegible] par [illegible]

PIEMONTAIS, je [illegible] à laquelle je me prépare avec confiance, parce [illegible] et, comme [illegible] en calme [illegible] poignée d'[illegible] et qui [illegible] ont [illegible] perdu la réputation [illegible] réputation qui, depuis [illegible] notre plus bel [illegible] Soldats, rappelez-vous [illegible] de CHARLES-FELIX, notre [illegible] Roi. Sa [illegible] est la seule que [illegible], toute autre nous plongerait dans le deuil et dans la désolation.

VIVE LE ROI !

Donné à Novare, le 23 mars 1821.

Le Général en chef DE LA TOUR.

— Aujourd'hui 29, on a publié une Ordonnance de S. A. R. CHARLES-FELIX, qui établit [illegible] Gouverneurs généraux : M. le Comte d'*Andezeno*, pour la Savoie ; M. le Comte *Des Geneys*, pour le Duché de Gênes ; et M. le Comte *Sallier de La Tour*, pour le reste des Etats de Terre-Ferme. Nous donnerons cette pièce dans le N.° prochain.

— Le 26 du courant est passé ici le Prince della Cattolica se dirigeant sur Genève. Depuis lors un grand nombre de voitures étrangères ont pris la même route. Le 25, est passé un courrier français venant de Turin. Le 26, deux courriers anglais se sont croisés, l'un allant de Londres à Turin, et l'autre de Turin à Londres.

PIÉMONT.

Turin, 20 mars. Dans toutes les églises de cette capitale on chante avec ferveur la prière : *Domine, salvum fac Regem nostrum* CAROLUM FELICEM.

— Le cardinal Spina, de retour de Laybach, est arrivé à Bologne.

— Un bulletin autrichien daté d'Antrodoco, 10 mars, imprimé à Florence, dit que la division Walmoden était arrivée à Antrodoco, et que toute l'armée autrichienne se dirigeait sur Aquila, où les Napolitains ont réuni leurs colonnes.

22 *Mars*. Le 21, S. A. R. la Princesse de Carignan et son fils sont partis pour Florence.

— Hier les courriers de Naples ont manqué.

24 *Mars*. La Junte Provisoire, pour faire cesser la *confusion de l'ordre*

général et la discordance des mesures prises dans chaque province (ce sont les termes du décret du 23), a décrété la nomination d'un Chef politique dans chaque province. Attendu l'absence du Prince Régent, parti pour Novare, sans faire connaître ses intentions, la Junte s'est déclarée en permanence, jusqu'aux ordres de S. A. R. ou de S. M.

— M. le Comte Christiani, s'étant démis de la Direction générale de la Police, est remplacé provisoirement par M. l'avocat Simon Ferrero.

— M. le Comte Cancy, Major de la Garde Nationale, a également donné sa démission.

— Les lettres de Nice annoncent que la Famille Royale jouit d'une parfaite santé.

— On écrit de Rome que, le 16, le quartier-général autrichien était à Ferentino, et que le 17, il a dû être à Ceperano.

— On apprend de Naples que le 13, à la suite d'un conseil de guerre tenu à Capoue, présidé par S. A. R., le lieutenant-général Fardella a été envoyé à Florence, en mission extraordinaire auprès de S. M. Le général Guillaume Pépé était arrivé à Naples; il est remplacé par le général Filangieri.

— La gazette de Milan du 21 contient la capitulation d'Aquila, où l'on a arboré le drapeau de S. M. le Roi des Deux Siciles. La garnison du château sera moitié autrichienne, moitié napolitaine.

— Un corps de cavalerie entré à Sora le 14, menaçait Atina le 15, pour inquiéter l'ennemi à S. Germano et ouvrir une communication avec la division qui vient de Sulmona.

Cours des Inscriptions sur le Registre général de la Dette Publique.

Cinq p.% ann., rentes rachetables, à commencer du 1er octobre 1820, du 17 mars 1821: 77 liv., 50 c.; 77 liv., 75 c. Du 20 mars: 76 liv., 50 c.; 77 l. Du 21 au 24 mars: 77 l., 50 c.

NOUVELLES ETRANGERES.

ALLEMAGNE.

Vienne, 12 mars. La nouvelle du projet des Napolitains de se défendre sérieusement, a donné lieu à un nouveau mouvement parmi les troupes de l'intérieur de l'Autriche et de la Hongrie. Des corps considérables sont encore partis pour l'Italie. Des échelons de communication seront établis entre la Lombardie et l'armée du général Frimont, outre la garde et les approvisionnemens des forteresses intermédiaires.

— Les parades nombreuses et imposantes qui ont lieu à Milan annoncent que les troupes cantonnées dans le Milanais sont très-considérables.

ANGLETERRE.

Londres, 20 mars. Il paraît que la nouvelle de la révolution qui aurait eu lieu dans le nord du Brésil était prématurée: on n'a aucune nouvelle authentique de Bahia depuis le 26 décembre, époque où il n'était encore rien arrivé de semblable. Selon la lettre du Para, du 6 janvier, qui annonce cette nouvelle, il y aurait eu des réjouissances publiques pendant trois jours.

— Dans la séance du 16, le bill de M. Plunkett en faveur des Catholiques, a passé à la seconde lecture, dans la Chambre des Communes, à la majorité de 254 voix contre 243.

ESPAGNE.

Madrid, 24 mars. Les machines à filer et à carder la laine ont été brûlées à Alcoy, dans la province de Valence, par un attroupement d'environ deux mille paysans armés, auxquels le peu de troupes qui se trouvait sur les lieux n'a pu résister. Le gouvernement a envoyé des forces assez considérables à Alcoy et a ordonné le rétablissement des machines. Un nouveau rapport sera fait aux Cortès sur cet objet.

— La municipalité de Cadix a ordonné que, le 10 mars, jour anniver-

saire des massacres qui ont eu lieu dans cette ville, tous les habitans prendraient le deuil; qu'il n'y aurait aucun spectacle et que la pierre de la Constitution serait couverte d'un crêpe.

— Le Roi a rendu un Décret qui défend aux moines supprimés de porter l'habit religieux, pour éviter toute discussion entre eux et ceux qui sont conservés.

FRANCE.

Paris, 18, 19 *et* 20 *mars*. M. le marquis de Fontanes est mort le 17, à sept heures du matin, à la suite d'une apoplexie. Il était âgé de 60 ans et quelques jours.

— Une pétition a donné lieu à une vive discussion sur les lois d'exception. M. Dudon, du côté droit, signalant les dangers auxquels la monarchie lui paraît exposée, au milieu des révolutions qui ont lieu dans les pays voisins, a demandé le retour entier au système constitutionnel par la suppression des lois d'exception. Dans la discussion des comptes de 1819, le général Donnadieu a prononcé contre les ministres un long discours fréquemment interrompu par les députés du centre. Il a déposé une proposition tendante à demander le renvoi des ministres.

— M. de Richelieu et M. Decazes sont restés une demi-heure chez le Roi; on les a vus sortir ensemble. M. Decazes a accompagné S. A. R. Monsieur chez le Roi.

21 *Et* 22 *mars*. La discussion sur les comptes de 1819, qui a continué, a été entremêlée de considérations politiques et de vives altercations entre les membres des deux côtés de la salle sur les affaires de Naples et du Piémont, sur la charte, les lois d'exception, etc. M. de Villèle a répondu au discours précédent du général Donnadieu. Le général Demarçay a été rappelé à l'ordre pour avoir dit que les majorats seuls entraîneraient une révolution.

— M. le duc Decazes doit partir le 25 pour Londres.

23 *Et* 24 *mars*. Des bruits sinistres sur une prétendue révolution de Paris, répandus à Lyon et à Grenoble, en même tems que la nouvelle des événemens du Piémont, avaient causé dans ces deux villes quelques troubles momentanés, qui sont entièrement apaisés.

— Le général Maulle est à Paris, où il séjournera peu.

Banque de France. 1490 fr.; 1470 fr., 1470 fr., 1490 fr.

Cinq pour cent consolidés, jouissance du 22 mars 1821: 78 fr. 80 c. 76 fr., 50 c.; 74 fr., 80 c., 77 fr., 60 c., 76 fr., 80 c.; 75 fr., 10 c.

ITALIE.

Naples, 9 *mars*. Le ministre de la guerre avait demandé un Décret qui défendît à toute personne, hors les journalistes, de publier des notices sur la guerre actuelle, si elles ne venaient pas directement de l'État-major général de l'armée. Cette demande appuyée et combattue dans le Parlement, a été renvoyée à une Commission.

— L'intendant de la seconde Abruzze ultérieure a prié le ministre de la guerre de faire connaître par la voie des journaux l'enthousiasme qui anime les habitans de cette province pour la défense du pays.

— Aujourd'hui, LL. AA. RR. le Prince Régent et le Prince de Salerne sont partis pour la frontière. Le Prince Régent veut se montrer jusqu'aux avant-postes, pour prouver à l'ennemi qu'il est à la tête de la Nation entière. Il a annoncé son départ au Parlement et au Peuple, par un manifeste où il déclare qu'il met en eux toute sa confiance, comme il se félicite d'avoir la leur.

Florence, 16 *mars*. Le 11 mars, la division Walmoden, suivie de la division Wied qui marchait pour la soutenir, s'est emparée des gorges de Borghetto, que les Napolitains ont abandonnées après une faible résistance.

[illegible] apprirent que ces derniers étoient plus [illegible] manœuvre [illegible] le major [illegible] La nuit [illegible] par [illegible] les Napolitains se [illegible] se trouve dans [illegible] elle étoit [illegible] Gaëte et [illegible]

[illegible] dans les [illegible] la [illegible] tout [illegible] troupes [illegible] milices [illegible] le [illegible] général [illegible] Napoli, [illegible] le colonel [illegible] Capoue [illegible] l'ennemi cela [illegible] Rome le 11, [illegible]

[illegible] Cambrai.

Celle [illegible] de plusieurs [illegible] usage [illegible] français etc., aura lieu à Cambrai [illegible] Le catalogue se distribue [illegible] qui ce[illegible] [illegible]

[illegible] Evêque de Cambrai, vient de donner au Mandement [illegible] et, ensuite d'une Lettre qu'il a [illegible] touché, il sera chanté, Dimanche, [illegible] Te Deum en actions de grâces, dans la Métropole, et [illegible] ordre [illegible]

— Nous [illegible] général Pepé ayant été [illegible] Gaëte, le Parlement [illegible] au message au Roi [illegible] de [illegible] du [illegible] par le [illegible] a commis ses pouvoirs [illegible] Prince Régent [illegible] envoyé sur le Prince auprès du Roi, [illegible] (Voyez plus haut l'article Turin.)

[illegible]

Page 126, ligne 18 [illegible] lisez *vingt voitures*

MARCHÉS de Cham[illegible]			[illegible] 18[illegible]
[illegible]	DE VENTE.		[illegible]
BLED			
Froment,		[illegible]	[illegible]
Seigle		[illegible]	[illegible]
Orge		[illegible]	[illegible]
Sarrasin		[illegible]	[illegible]
Maïs		[illegible]	
Avoine (		[illegible]	[illegible]
Farine [illegible] qualité	la livre		[illegible] 35
Viande [illegible]	idem.		[illegible]

(1) Rapport des Décimales [illegible]

CHAMBÉRY, de l'Imprimerie de *P. Cléaz*, rue St. Antoine.

An 1821. (N.° 14). VI.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE,
Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 6 Avril.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 5 avril. Lorsque nous avons recueilli les pièces relatives aux importantes déclarations qui ont été manifestées au public, en cette ville, dans la journée du 26 mars dernier, nous n'avions pas le discours adressé aux habitans de Chambéry, par S. Exc. M. le Gouverneur du Duché. Nous nous sommes empressés de nous le procurer pour le consigner dans notre Feuille, où il doit d'autant plus occuper une place, qu'il est adressé en même tems à tous les habitans de ce Duché, à qui il trace, de leur propre conduite passée, la règle de celle qu'ils ont à suivre dans l'avenir, règle bien simple pour tout homme sage qui prend l'honneur et la bonne foi pour base invariable de ses opinions et de ses actions, et qui peut être indiquée en trois mots : l'union au Trône, la religion du serment et la fidélité à ses devoirs. Sous ce rapport, il ne nous appartient pas de rien ajouter aux expressions de M. le Gouverneur parlant au nom du Souverain qu'il représente. Voici le Discours de S. Exc.

» Habitans de Chambéry,

» En vous adressant aujourd'hui la parole, je parle à tous les Savoyards.

» La courte et trop malheureuse époque que nous venons de traverser a fourni aux braves Savoyards une occasion de plus de témoigner, comme ils l'ont fait, les nobles et loyaux sentimens qui les distinguent, par leur fidélité et leur dévouement à l'Auguste Maison de Savoie, qui depuis huit siècles, n'est occupée que de notre gloire et de notre bonheur : soyons-en sûrs et que ce soit comme un chaînon de plus qui nous y rattache pour jamais.

» Je trouve dans la parole des sentimens que vous avez si

hautement manifestés et dans la confiance que vous m'avez généralement témoignée, un véritable soulagement aux anxiétés dans lesquelles j'ai dû me trouver pour le maintien du bon ordre et de la tranquillité dont la ville et tout le Duché n'ont cessé de jouir.

» Il m'est cependant pénible de savoir, et je ne vous le cacherai pas, que des personnes aient cherché à répandre des inquiétudes, et que d'autres s'en soient légèrement alarmées.

» Qu'ils ont tort, ceux-là qui, au lieu de concourir au maintien du bon ordre, dans des momens aussi critiques, se laissent séduire par leur imagination, et cherchent à exciter celle des gens paisibles.

» Maintenant coopérons tous au bien, jouissons, mais jouissons avec calme, du bonheur que le Ciel nous accorde d'avoir conservé la paix intérieure et la tranquillité. Que ce soit dans la plénitude des sentimens de notre ame, que tous nos cœurs se réunissent pour adorer et remercier la Divine Providence, qui nous a si promptement préservés des maux dont nous étions menacés, et que tous nos cœurs soient bien sincèrement et à jamais réunis à celui de notre Souverain et de son Auguste Famille, qui met tout son bonheur à nous rendre heureux. »

» VIVE LE ROI! »

— Le défaut d'espace ne nous a pas permis de parler dans notre précédent N.° d'un phénomène observé à Chambéry le 28 mars dernier, à sept heures du matin. C'est un *parhélie*, à deux images simultanées du Soleil, sur un même diamètre horizontal. Chaque image était accompagnée d'un arc irisé appartenant à un même cercle dont le véritable Soleil était le centre. Les parhélies n'ont duré que quelques minutes, mais les arcs colorés ont subsisté pendant plus d'une heure.

— Nous apprenons des diverses parties du Duché que, dans les derniers événemens, la tranquillité publique n'a point été troublée, et que les dernières publications ont partout produit la même sensation qu'à Chambéry.

— Nous prions MM. les abonnés à ce Journal de se rappeler que le prix des abonnemens aux journaux se paye d'avance, et que toutes les lettres qui nous sont adressées doivent être affranchies.

— Nous apprenons de Marseille que S. A. R. M.me la Princesse de Carignan y est arrivée le 27 mars dernier, à neuf heures du soir, venant de Nice.

— L'état de siége de la ville de Grenoble est levé.

— On sait que les journaux étrangers ont donné le texte d'une proclamation de S. M. le Roi Victor-Emmanuel, qui n'a pas paru ici dans le tems. Nous croyons devoir la consigner dans notre feuille.

Proclamation du Roi.

VICTOR-EMMANUEL, par la grâce de Dieu, Roi de Sardaigne, etc.

Depuis le jour qu'il a plu à Dieu de nous rappeler au gouvernement de nos états de terre ferme, nous avons mis tous nos soins pour faire éprouver à nos sujets les effets de notre cœur paternel.

Nous avons cherché surtout à nourrir parmi eux l'esprit d'union et de concorde, et à éloigner toute espèce de ressentiment et de parti.

Nos sujets ont répondu à nos sentimens, et c'est à eux en même tems qu'on doit ce qui faisait l'admiration de l'Europe, d'avoir conservé jusqu'à ce jour la plus parfaite tranquillité dans nos fidèles provinces, au milieu du trouble qui agitait tant d'autres états.

Dans notre retour, également nous nous sommes plu à distinguer nos sujets militaires avec des marques particulières d'affection, et cette partie de nos sujets nous donna aussi et nous donne tous les jours des preuves non équivoques de valeur et de fidélité.

Mais aujourd'hui, pendant que nos provinces et notre armée se maintiennent dans le devoir, quelques bandes de militaires, sourds à notre première bienveillante invitation, persistent dans leur désobéissance, ont abandonné leurs chefs et se sont renfermés dans la forteresse d'Alexandrie.

Nous voyons avec une douleur inexprimable le danger auquel l'obstination de quelques individus expose, non-seulement la tranquillité, mais le sort même et l'indépendance de la patrie.

Au moment où nous remettons notre personne et notre cause entre les mains de la divine Providence, au moment où nous recommandons notre personne et notre cause à la fermeté de nos fidèles sujets, notre conscience et notre affection paternelle nous obligent de déclarer

Que par une délibération précise, unanime et très-récente, les grandes puissances, nos alliés, ont résolu que jamais, dans aucun cas, aucun acte tendant à subvertir l'ordre politique et légitime qui existe, ne serait approuvé, encore moins appuyé par aucune d'elles.

Qu'au contraire les trois puissances autrichienne, russe et prussienne vengeraient à main armée tout attentat qui s'opposerait à la conservation de cet ordre.

Dans cet état de choses, déterminés et fermement résolus, comme nous le sommes, à ne permettre, à ne reconnaître et

plus encore à ne point coopérer à rien qui puisse donner occasion à une invasion étrangère, constant dans le principe d'employer tous les moyens pour épargner le sang de nos sujets bien-aimés, nous ouvrons ici notre âme toute entière, et donnons en même tems un soulagement à notre douleur, en faisant savoir à tous, à la face de l'Europe, que toute la faute en serait aux perturbateurs de l'ordre légitime, si jamais une autre armée que la nôtre venait à se montrer dans l'intérieur de nos états, ou si jamais, ce que nous prévoyons avec le plus profond chagrin, les fléaux de la discorde civile venaient tomber sur nos peuples, que nous avons toujours chéris et que nous chérissons toujours comme faisant partie de notre famille.

Donné à Turin, le 13 mars 1821.

Signé VICTOR-EMMANUEL.

— Nous avons annoncé, dans notre dernier N°, le Mandement de Mgr l'Archevêque de Chambéry relatif aux derniers événemens. En voici quelques passages.

MANDEMENT *de Mgr l'Archevêque de Chambéry.*

« La miséricorde du Seigneur plus prompte que nos maux n'ont été durables, ne nous a pas laissé le tems, NOS TRÈS-CHERS FRÈRES, de vous faire entendre notre voix paternelle dans ces momens d'épreuve. Des événemens inconcevables et inattendus ont porté, pendant quelques jours, l'inquiétude au fond de tous les cœurs; l'antique fidélité des religieux Savoyards ne savait comprendre d'où venait sur leur patrie la nouvelle tempête qui les menaçait; ils ont entendu, au sein de la paix, des cris insensés et inexplicables; ils se sont demandé, avec le Prophète Royal: Pourquoi ces nouveaux frémissemens de l'orgueil révolté. *Quare fremuerunt gentes?* . . . .

. . . .

Et à quel Peuple en effet a-t-on osé porter ainsi des paroles repoussées par l'honneur, et comment a-t-on pu croire que *l'arbre défendu* prendrait racine dans la terre des Fidèles? Ah! le souvenir des AMÉDÉE, des CHARLES-EMMANUEL, des VICTOR-AMÉ n'était-il pas présent à tous les cœurs, et ne seraient-ils pas à leurs augustes Enfans l'inaliénable héritage de notre fidélité? Oui, les noms de nos Princes suffiraient à la patrie pour qu'elle repoussât tout étendard où ces noms sacrés ne seraient pas inscrits; leur voix n'a qu'à parler, et nous saurons l'entendre comme nos pères. Eh bien! elle a parlé, N. T. C. F., cette voix auguste, et S. A. R. CHARLES-FÉLIX, DUC DE GENEVOIS, vient de manifester ses intentions au sujet des derniers événemens qui ont amené l'abdication de S. M. le Roi

Victor - Emmanuel ; elles vous sont connues en ce moment, et vos cœurs comme vos consciences vous presseront également de vous y conformer.

Combien, dans cette circonstance, notre ministère est facile et doux à remplir, N. T. C. F.! En vous invitant à une soumission parfaite aux volontés souveraines du Prince, nous parlons d'une vertu qui vous est familière et naturelle, et nous savons que vous vous y porterez autant par les élans de l'amour que par le sentiment du devoir. L'attitude que vous avez conservée au milieu de ce dernier orage annonce hautement la sécurité que vous inspirait l'Auguste Famille qui donne, depuis huit siècles, des Princes à l'État.

. . . .

Quel gage de prospérité pour leur règne ne trouvent-ils pas dans l'affection inébranlable des sujets qui forment leur antique héritage ! Ah ! si l'honneur est l'apanage de la fidélité, comme l'assure le Prince des Apôtres, *l'honneur vous appartient*, Nation fidèle, dont les Enfans viennent de montrer si bien leur invincible attachement au Trône de leur Roi : *Vobis igitur honor.*

L'honneur vous appartient, Noble Dépositaire de l'Autorité Royale, qui nous gouvernez avec tant de sagesse, et qui, dans ces momens de crise, avez compté sur notre amour, comme le Prince que vous représentez, comptoit sur votre fidélité : *Vobis igitur honor.*

L'honneur vous appartient, vénérables Magistrats, illustre Aréopage que les tempêtes n'ont point effrayé, et qui servîtes de phare à la fidélité au milieu des orages, comme vous avez toujours servi de rempart à la justice : *Vobis igitur honor.*

L'honneur vous appartient, Phalange glorieuse, immortelle Légion, qui vous êtes montrée aussi inaccessible à la séduction que vous l'avez toujours été à la crainte. La Patrie ne sait appercevoir dans vos rangs aucun guerrier qui ne soit digne de lui appartenir : votre gloire brillera tandis qu'il y aura des nations ; et, pour assurer la stabilité des empires, ceux qui les gouvernent, n'auront qu'à s'entourer d'hommes qui vous ressemblent : *Vobis igitur honor.*

Qu'il est consolant pour notre sollicitude, qu'il est honorable pour nous d'avoir à conduire dans les voies du salut un Peuple qui marche si constamment dans celles de l'honneur ! Nous oublions les années et les fatigues d'un long ministère, quand nous considérons le caractère des Fidèles que nous avons été

appelés à gouverner dans l'ordre religieux : nous rajeunissons en quelque sorte par l'ardeur de l'affection paternelle que nous éprouvons aujourd'hui, plus que jamais, pour un Peuple auquel nous nous faisons gloire de vouer, pour toujours, notre estime et nos soins.

C'est vous surtout, dignes Ministres des Saints Autels, nos respectables Coopérateurs, que nous devons féliciter sur le noble et admirable exemple de fidélité que viennent de donner les peuples que vous êtes chargés d'instruire, dans cette circonstance, comme dans tant d'autres. Ils se sont souvenus de vos leçons, et leur gloire est votre ouvrage. Mais comme Dieu seul est l'auteur de tout don parfait, unissons-nous pour le bénir : appelons aux pieds des Autels tous les Enfans de cette Savoie religieuse et fidèle, que nos cœurs et nos mains élèvent vers le Ciel des vœux brûlans d'amour et de confiance, pour attirer sur notre Prince et son Auguste famille, sur notre Gouverneur, sur nos Magistrats, sur nos Guerriers, l'esprit de Dieu qui est un *esprit de sagesse, de conseil et de force*. Le Seigneur qui nous a donné la fidélité, nous accordera encore toutes les vertus qui doivent l'honorer. . . . . »

Lettre de S. Exc. M. le Comte d'Andezeno, Gouverneur général du Duché de Savoie, à S. G. Mgr l'Archevêque de Chambery.

Monseigneur,

J'ai fait publier aujourd'hui une proclamation de S. A. R. Charles Felix, Duc de Genevois, investi, par l'abdication de S. M. Victor-Emmanuel, de toute la puissance royale, par laquelle Elle déclare ne reconnoître aucun des changemens qui ont eu lieu à Turin, et aucun des actes émanés à cette époque, comme étant le fruit manifeste de la violence et de la force illégitime, les regardant tous comme nuls de plein droit et de nul effet.

S. A. R., par une lettre autographe du 17 du courant, me confie en même temps toute l'étendue de son autorité dans les limites du Duché de Savoie, pour faire un appel à la loyauté si connue des Savoyards, indiquer à tous le chemin où ils doivent marcher, et les dangers dont ils sont assurés de se garantir en se réunissant à moi, pour maintenir l'ordre, le respect des propriétés et la sûreté publique.

J'ai l'honneur de vous faire, Monseigneur, par l'ordre exprès de S. A. R., cette importante communication, afin que vous

vouliez bien ordonner des prières publiques pour le triomphe de la bonne cause, si chère, dans cet heureux pays, au cœur de tous les gens de bien, et je compte, avec la plus entière confiance, sur la coopération de votre Grandeur, et celle de ce Clergé de Savoie si dévoué à tous ses devoirs, à la cause de la Religion et de la légitimité, et qui a déjà rendu de si grands services à la Monarchie dans les tems les plus malheureux avec un zèle et une persévérance au dessus de tous les éloges.

J'ai l'honneur d'être avec respect,

MONSEIGNEUR, De votre Grandeur,

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

Le Gouverneur du Duché de Savoie,

D'ANDEZENO.

Chambéry, ce 26 mars 1821.

PIECES OFFICIELLES (*Suite*).

NOUS CHARLES-FELIX DE SAVOIE, *Duc de Genevois*, etc. etc.

Par notre manifeste du 16 courant, Nous avons suffisamment fait connaître nos intentions relativement aux sujets rebelles et séditieux, ainsi qu'à la forme de Gouvernement que Nous voulons conserver telle qu'elle existait avant l'abdication de S. M. le Roi notre bien aimé Frère, maintenant, par le présent, Nous établissons provisoirement et jusqu'à nouvel ordre, trois Gouverneurs généraux, un dans le Duché de Savoie, l'autre dans celui de Gênes, le troisième enfin dans le reste de nos Etats de terre-ferme, chacun desquels devra réunir toutes les autorités militaires, civiles et économiques, et ne dépendre que de nos ordres immédiats, en conséquence de quoi, Nous confions le Gouvernement de la Savoie au Lieutenant général Comte Salmour d'Andézeno, celui de Gênes, au Général Comte Des Geneys, et celui des autres Etats de terre ferme, au Lieutenant-général Comte Sallier de la Tour: ordonnons à tous les Gouverneurs particuliers, Employés royaux, Intendans, Préfets, Trésoriers, Juges, ect., et y compris tout autre ministère, de devoir dépendre, jusqu'à nouvelles dispositions, des Gouverneurs mentionnés ci-dessus.

Nous voulons que les Magistrats, de quelle classe qu'ils soient, qui sont restés fidèles au Trône, continuent à siéger comme auparavant dans leurs tribunaux, et à rendre prompte et impartiale justice.

Comme c'est du Ciel principalement qu'on doit attendre les secours nécessaires en pareilles circonstances, c'est pourquoi Nous faisons savoir aux Archevêques, Evêques et tout fonctionnaire ecclésiastique chargé du Saint Ministère, que c'est notre précise volonté qu'ils adressent des prières au Ciel, en invoquant le Très-Haut et particulièrement la Vierge Marie, Mère de Dieu, qui, dans tous les tems, a été la puissante protectrice des Etats de notre Famille.

Donné à Modène, le 23 mars 1821.

CHARLES FELIX.

PROCLAMATION.

Guerriers Piémontais,

Aucun de vous n'ignore les cruelles vicissitudes sous lesquelles gémit la Patrie : nos maux sont affreux, mais ceux qu'on n'ose prévoir sont extrêmes ; on a tenté d'introduire dans nos contrées un nouveau mode de Gouvernement repoussé par trois des plus grandes puissances de l'Europe, et leurs armées déjà victorieuses dans le royaume de Naples, bientôt s'avanceront pour le combattre et l'anéantir.

Pendant que les séditieux renversaient l'ordre et jetaient la Patrie dans un si grand danger, ils essayaient en outre toutes sortes de séductions pour détruire et abolir tous les principes de discipline militaire, cherchant à soulever le soldat par des dons, par des promesses mensongères et par leurs voies révolutionnaires, les rendant inhabiles à défendre la cause de la Patrie ; ils appellaient eux-mêmes contre nous d'innombrables ennemis.

Dans cet état de choses toute espérance semblait être perdue à jamais : mais la divine Providence avait mis en lieu de sûreté et de liberté un Prince de la Maison de Savoie, celui-là à qui seul appartiennent par le droit légitime, la Couronne et le Trône. Charles Felix nous a parlé et sa voix a tracé aux guerriers et à tout sujet fidèle le chemin du devoir et de l'honneur.

Il me confie le commandement général de l'armée, en me promettant de récompenser en Roi ceux qui me suivront et m'aideront à rétablir la paix et la tranquillité dans ce pays naguère si tranquille et si heureux.

Mais en même tems il m'autorise de traiter en rebelles ceux qui ne rentreront pas dans l'ordre et qui par leur obstination

continueront à attirer sur vous les maux inévitables de l'invasion des puissances étrangères.

Fidèle à tout ce que le devoir et l'honneur exigent de la confiance dont le Roi vient de m'honorer, je vous fais connaître ses ordres et ses promesses royales.

Déjà l'auguste Prince de Carignan vous donne l'exemple de l'obéissance; déjà il est arrivé près de moi suivi de deux braves régimens, qui ne connaissent que l'honneur et la fidélité, et dont l'unique vue de coopérer à sauver l'État et la Patrie commune.

Braves guerriers! sujets fidèles, de tout grade, de tout état, réunissez-vous sous le drapeau sacré de la royauté, aidez mes efforts, ne soyez qu'une ame et un cœur réunis, et par ce moyen vous sauverez la Patrie des imminens dangers qui la menacent, vous sauverez le Trône antique de la Maison de Savoie, votre propre gloire, et vous serez pour vos arrières neveux un exemple de fidélité, de valeur et de véritable amour de la Patrie.

Donné à Novare, 23 mars 1821.

Le Général en chef,

De La Tour.

N. B. Le défaut d'espace ne nous permettant pas d'insérer le texte de plusieurs Circulaires importantes que nous avons sous les yeux, nous allons en donner ici une rapide analyse.

S. Exc. M. le Gouverneur du Duché, par une lettre adressée à MM. les Intendans, Syndics et autres Autorités de son ressort, en date du 30 mars dernier, leur fait observer que la Régence établie ensuite de l'abdication du Prince de Carignan du 23 mars, la seule autorité légitime est désormais celle qui émane par les ordres et au nom de S. A. R. Charles-Félix; que en conséquence, ils n'ont aucun ordre quelconque à recevoir d'aucune part que de celle de Son Excellence, en vertu des pouvoirs qu'elle a reçus du Souverain. M. le Gouverneur les invite à surveiller tout ce qui pourrait contrarier la marche du Gouvernement légitime, et à bien faire entendre à leurs administrés que leur véritable intérêt est d'écouter la voix de leur Roi et de prévenir, par la sagesse de leur conduite, les maux qui affligent le Piémont et les belles contrées de l'Italie.

Par une autre circulaire, du 3 avril courant, S. Exc. recommande à MM. les Syndics de prémunir les soldats des contingens provinciaux contre toute insinuation de la malveillance qui tendrait à les écarter de leur devoir. Elle les invite à rappeler à leurs administrés l'honorable conduite de la Brigade de Savoie et de la généralité des habitans de ce Duché, afin que, persistant dans cette conduite loyale et imposante, ce bel exemple confonde les malintentionnés, seul moyen d'ailleurs, mais moyen assuré d'éviter les malheurs qui désolent le Piémont et surtout ceux de l'invasion des étrangers.

M. le Chev. Provana, Adjudant-général, Inspecteur de Police, dans une Circulaire du 27 mars dernier, à MM. les Syndics, par les mêmes motifs pressans du maintien de la tranquillité publique, que lui avaient dicté sa précédente circulaire et son manifeste, les invite à se rallier autour du Trône à la voix du Souverain légitime qui a manifesté ses intentions. Il les engage à maintenir de tout leur pouvoir l'ordre, la concorde et l'union parmi leurs administrés.

Par une seconde Circulaire du 31 mars, M. l'Inspecteur recommande à MM. les Syndics d'éclairer l'opinion et de bien persuader à tous que le seul gage de la paix est dans la fidélité aux lois de l'honneur et du devoir, et que les efforts de la malveillance pour troubler la tranquillité publique seraient une véritable calamité dans les circonstances actuelles. Il se fie à leur zèle pour accélérer le départ des contingens provinciaux appelés à concourir à la conservation du bon ordre.

PIÉMONT.

Turin, 27 mars. La ville de Gênes a éprouvé coup sur coup trois révolutions consécutives qui ont compromis d'une manière très-grave la tranquillité publique. Après la première crise du changement politique opéré par l'établissement du régime constitutionnel, le 20 du courant, M. le Comte Des Geneys annonça, par une proclamation, que le Roi Charles-Félix lui avait défendu d'adhérer au nouvel ordre de choses, et que le Prince Régent s'était conformé aux ordres de S. M. Cette annonce causa de l'agitation; des groupes se formèrent et on éleva des doutes sur la vérité de la chose. Les attroupemens se dirigeaient vers le palais du Gouverneur. Les postes furent occupés par de forts détachemens et le calme parut rétabli. Le soir du lendemain, un coup de canon tiré à mitraille, on ne sait comment, tua, dit-on, quelques personnes, dont deux soldats. L'agitation recommença. Le bruit courut d'abord que le Comte Des Geneys s'était embarqué, mais on le vit paraître aux fenêtres. Cependant la confiance des troupes maintenait encore le calme, lorsqu'à l'arrivée du courrier de Turin, on apprit que le système constitutionnel régnait encore dans la capitale. Alors on ne douta plus que la proclamation du Gouverneur ne fût fausse. Les cris de *Vive la Constitution!* se firent entendre. La foule se porta au palais du Gouverneur, se saisit de sa personne; et il aurait été victime de la fureur populaire, sans la présence d'esprit du général d'Isoo et quelques amis de l'ordre, qui parvinrent à le soustraire au danger, et à le faire reconduire sous une bonne escorte dans son palais. Déjà on lui avait fait signer un décret qui confiait le gouvernement à une commission de douze membres. Le général d'Isoo a été nommé postérieurement Gouverneur du Duché, et M. Jacques-François Gay, général en chef de l'état militaire.

— La Junte provisoire, par décret du 25, a nommé M. Antoine Bollo, Chef de Police à Gênes.

— Un autre décret du 26 autorise le Chef politique et l'Intendant de chaque province, de faire, dans les administrations des villes et communes, tous les changemens, tant au personnel qu'au matériel, qu'ils jugeront convenables dans les circonstances.

— On apprend de Monaco, en date du 20, que la population de Menton, en la présence du Gouverneur, du Secrétaire d'Etat, du Juge et des Consuls de la principauté de Monaco, ont délibéré que la constitution espagnole serait proclamée comme loi de l'Etat, sauf les modifications qui seront jugées nécessaires.

— Le 22 mars, le second bataillon du régiment d'infanterie Czartorisky, a fait son entrée à Milan, avec une batterie d'artillerie.

29 *Mars*. La Junte d'Alexandrie a *déposé* ses pouvoirs le 27 du courant; la Junte provisoire de Turin a approuvé ses opérations et ses dépenses, et a nommé dans son sein l'avocat Lons, membre de celle d'Alexandrie.

— Par décret du 26, la Junte a nommé tous les Chefs politiques des provinces. Par un autre décret, qui fixe les attributions des chefs politiques, elle met sous leur dépendance tous les employés pour ce qui concerne la publication et l'exécution des lois, la garde nationale, les levées et tout ce qui regarde la sûreté publique. Ils ont le pouvoir de suspendre tous les employés de leurs fonctions et de présider les séances des administrations communales.

— Le courrier de Naples n'est pas arrivé.

— Nous apprenons que la flotte de Tunis, de sept bâtimens armés en course pour parcourir la Méditerranée, a été entièrement détruite par le même orage qui a causé tant de ravages dans les parages de Malte. Tous les bâtimens de commerce ont été engloutis. On porte à plus de deux mille le nombre des matelots noyés.

NOUVELLES ETRANGERES.

ALLEMAGNE.

Laybach, 14 *mars*. On assure qu'à la réception des derniers courriers de Milan, des ordres ont été expédiés à Vienne pour faire avancer de nouvelles troupes en Italie. On parle d'une seconde armée de réserve de 70 mille hommes, et d'une armée russe de 100 mille hommes. Il paraît toutefois que l'on ne désespère pas de voir terminer la guerre par un arrangement, et que l'Empereur Alexandre a fait des démarches décisives pour la paix.

Vienne, 20 *mars*. Il est arrivé ici depuis deux jours plusieurs courriers. Des ordres ont été expédiés de Laybach à un grand nombre d'officiers généraux. On fait des préparatifs pour de nouveaux armemens. Un aide-de-camp de l'Empereur de Russie est arrivé hier. Une armée de 80 mille hommes d'infanterie et de 20 mille de cavalerie sera dirigée en Italie par le Tyrol.

ANGLETERRE.

Londres, 28 *mars*. Au sujet des affaires de Naples, lord W. Bentinck a reproché aux ministres d'avoir laissé renverser la Constitution de la Sicile, établie sous les auspices de l'Angleterre. Lord Castlereagh a répondu que, dans les actes du Congrès de Vienne, il n'y a pas un mot qui autorise ce renversement, lequel d'ailleurs n'a point été regardé par les Siciliens eux-mêmes comme un acte d'oppression.

— Le premier article du bill en faveur de l'émancipation des catholiques,

a passé à une majorité de 230 voix contre 216. M. Bankes a désiré qu'il proposerait un article additionnel pour exclure les catholiques du Parlement ; proposition qui fit échouer, il y a sept ans, le bill d'émancipation.

ESPAGNE.

Madrid, 18 *mars*. Les journaux attaquent les autorités et les habitans de la Manche ; ils accusent le Gouvernement militaire, le chef politique, l'évêque, le clergé, la noblesse et les paysans, d'une indifférence totale pour le système constitutionnel.

— On s'est plaint aux Cortès de l'état de l'opinion publique dans le royaume de Valence ; on a dit que cette province devait être rayée de la carte constitutionnelle d'Espagne.

FRANCE.

Paris, 25, 26 *et* 27 *mars*. Le baptême de Mgr le duc de Bordeaux est fixé, dit-on, au mardi de Pâques. La ville de Paris prépare des fêtes magnifiques.

— M. le duc Decazes a retardé son départ, attendu l'indisposition de M.me la duchesse, qui a pris un caractère plus grave.

— On prétend que le Roi de Sardaigne Victor-Emmanuel doit venir à Paris, et que les préparatifs qu'on fait au palais de l'Elysée-Bourbon sont relatifs au voyage de ce Prince, qui, dit-on, a dû arriver à Marseille le 28.

— Depuis que Grenoble est en état de siége, le calme y est parfaitement rétabli. M. le Maréchal duc de Bellune va prendre le commandement des divisions de Metz, Besançon, Grenoble et Lyon.

— On annonce que M. Corvetto, ex-ministre des finances, est en ce moment très-malade à trois lieues de Gênes, sa patrie.

28 *Et* 29 *mars*. Le 27, à 7 heures du soir, M. Pasquier, ministre des affaires étrangères, s'est rendu auprès du Roi pour lui faire part d'une dépêche qui annonce l'entrée des Autrichiens à Naples.

— La ville d'Amiens est élevée au rang des bonnes villes.

— M. le vicomte de Châteaubriand doit arriver à Paris le 15 avril.

— On annonce le soulèvement de quelques provinces grecques contre la Porte.

— Une escadre anglaise de huit vaisseaux de ligne et de quelques bâtimens légers est en ce moment dans la rade d'Antibes.

— M. de Pont-Carré, secrétaire de l'ambassade française en Russie, vient d'arriver en courrier de Laybach à Paris.

— M. le Prince de Narischkin, grand chambellan de S. M. l'Empereur de Russie, est également à Paris depuis hier.

Banque de France, 1470 fr., 1472 fr. 50, 1500 fr.

Cinq pour cent consolidés, jouissance du 22 mars 1821 : 75 fr. 25 c. ; 76 fr. 50 c., 77 fr. 95 c. ; 80 fr. 60 c.

ITALIE.

Florence, 19 *mars*. Le général Fardella, envoyé ici auprès de S. M. le Roi des Deux Siciles par le Duc de Calabre, est reparti aujourd'hui pour Naples avec une lettre de S. M. pour le prince son fils.

— On a fait plusieurs arrestations à Parme et à Modène.

— Aussitôt que la nouvelle des événemens du Piémont est arrivée à Modène, S. A. R. le duc de Modène est reparti sur-le-champ pour Laybach.

24 *Mars*. M. le Major Cortin au service de S. M. le Roi des Deux-Siciles, est arrivé ici auprès de ce Prince, avec une mission de S. A. R. le Duc de Calabre.

— Il est également arrivé une députation des Abruzzes, apporter à S. M. l'hommage de la fidélité des habitans de cette province.

SUISSE.

Lausanne, 29 *mars*. M. de Binder, Ambassadeur autrichien près la Cour de Sardaigne, dont quelques groupes de peuple de Turin avaient demandé le renvoi et provoqué le départ, a été arrêté à Genève, d'où il est parti le 24 pour Milan, par le Chablais et le Simplon.

— Pendant que quelques journaux annoncent que S. M. Victor Emmanuel est attendu à Paris, on dit, d'autre part, que ce Prince très-aimé et universellement regretté de ses sujets, est rappelé par l'opinion la plus générale, et que son retour dans sa capitale suffirait pour rétablir l'ordre et prévenir de grands maux.

— Le Roi de Suède, eu égard aux circonstances politiques et aux rapports d'harmonie qui doivent exister entre les principaux gouvernemens de l'Europe, a proposé aux Norwégiens d'ajourner à d'autres tems la discussion du projet de suppression de la noblesse en Norwége.

— La gazette de S. Gall dit que le général autrichien Neipperg a été assassiné à Parme.

VARIETES.

AGRICULTURE.

A M. le Rédacteur du Journal de Savoie;

MONSIEUR,

M. D..., membre de plusieurs sociétés d'Agriculture, par sa lettre du 9 du courant, m'a invité à faire part à la société d'Agriculture de Lyon, de celles de mes expériences qui auraient pu concourir à l'amélioration de l'agriculture de mon pays. Je me suis empressé d'y satisfaire, en commençant par la partie qui m'a paru l'une des plus utiles et en même tems la plus ignorée. Désirant la faire apprécier de mes concitoyens d'une manière plus sensible que je ne l'ai fait dans mon *Manuel*, j'ai cru devoir vous prier de donner, à la lettre ci-après, qui en est le sujet, une place dans votre prochain Numéro.

Chambéry, *le* 14 *mars* 1821.

« MONSIEUR et très honoré collègue,

« Pour satisfaire à l'honneur de votre lettre du 9 du courant, je vais vous faire part des observations que j'ai faites sur l'emploi du gypse.

« Les prairies artificielles sont les parties de mon agriculture

auxquelles je me suis plus particulièrement attaché, parce qu'il m'a été facile de reconnaître que c'est à elles que se rattache l'abondance des autres récoltes.

» J'ai observé que le plâtre calciné à propos, bien tamisé et qui n'a pas souffert d'avarie dans des lieux humides, produit un effet encore plus surprenant sur le sainfoin que sur les trèfles et la luzerne, mais il faut observer que son effet est nul sur les trèfles cultivés dans une terre argileuse, humide, et que celles-ci ne sont nullement propres à la luzerne ni au sainfoin ou esparcette. Les terres les plus sèches sont celles sur lesquelles le plâtre fait le plus d'effet. Celui qu'il produit sur les terres siliceuses et sur celles que nous appelons vulgairement mars, est si étonnant que l'on ne pourrait le croire, si nombre d'exemples ne l'avait démontré.

» Au printems de 1818 j'ai fait semer cinq journaux de trèfle sur un mars tellement dur, qu'à peine le soc de la charrue pouvait le pénétrer à cinq ou six pouces. Le trèfle, malgré cela, fut très beau en 1819. Les racines qui n'avaient pu pénétrer cette couche inférieure, s'étaient renforcées au collet et avaient poussé des radicules beaucoup plus fortes et plus nombreuses.

» Le gypse fait revivre une prairie d'esparcette vieillie par le tems, et lui fait reproduire d'abondantes récoltes pendant plusieurs années. Le gypse produit encore quelques effets assez sensibles sur les fèves et le chanvre, ce qui doit faire présumer que ce même effet se répète sur toutes les plantes herbacées, à racines pivotantes.

» Depuis long-tems je fais semer la moitié du plâtre après la récolte des grains, aussitôt que le trèfle recouvre assez la terre, en profitant, autant que possible, d'un moment calme et le plus rapproché de la pluie. et l'autre moitié se sème au printems, en suivant toujours la même méthode, et toujours après que les gelées blanches ne sont plus à craindre. On évite, par ce moyen, les sécheresses du printems, et on a l'avantage de faire, la première année, une assez bonne coupe de trèfle.

» On se rappelle qu'en 1820, la première coupe des prairies artificielles qui n'avaient pas été plâtrées avant l'hiver, ont été presque généralement nulles, surtout celles des terres siliceuses, quoique la couleur eût pris une teinte beaucoup plus foncée par l'effet du plâtre; mais les racines n'en ayant pas profité par le défaut d'humidité de la terre et de l'atmosphère, elles sont restées faibles, par les raisons que M. le docteur Socquet a si justement décrites dans le rapport qu'il a fait sur les effets du gypse, à la société d'Agriculture de Lyon, et qui a été inséré dans les Annales de l'Agriculture française.

» J'ai l'honneur d'être, avec une parfaite considération,

» Monsieur,

» Votre très-humble et très obéissant serviteur GAYME.

VENTE *de livres à l'enchère.*

Cette vente, composée de bons livres dans tous les genres, de plusieurs beaux ouvrages d'histoire naturelle, de classiques grecs, latins, français etc., aura lieu à Genève, le 16 avril courant et jours suivans. Le catalogue se distribue *gratis* chez Manget et Cherbuliez, libraires à Genève, qui reçoivent toutes les commissions pour cette vente.

AVIS

Le sieur *Louis* GAUTIER fils, maître fondeur de cloches, de la ville de Briançon, département des Hautes-Alpes, demeurant actuellement à Conflans en Savoie, a l'honneur de prévenir le public qu'il offre ses services à toutes les Communes qui se trouveraient dans le cas de faire fondre ou refondre des cloches, soit en accord (en carillon) ou autrement, et de le faire à aussi bon compte que tout autre ouvrier, il s'engage même, pour donner toutes les facilités possibles aux Communes, à se déplacer pour aller fondre sur les lieux, partout où l'on voudra bien l'appeler, à faire la fonte à ses périls et risques pour éviter tout embarras et frais de transport; enfin à leur accorder des termes suffisans pour effectuer les payemens et de répondre même de ses ouvrages. Pour preuve qu'il ne veut point surprendre la confiance de ceux qui voudraient bien l'honorer de quelque commission, il les prie de s'informer à son égard, en Savoie, dans la Tarentaise, la Maurienne, le Faucigny, les Bauges, les environs de l'Hôpital; en Chablais, dans les environs d'Evian, à la Rochette, dans les Villes et dans beaucoup d'endroits de la République du Valais où il a fondu quantité de cloches de tout genre. Il avise en même tems qu'il est fourni, au cas de besoin, d'une quantité suffisante de métal pour la fonte.

AUTRE AVIS.

M. BERLINS, Chirurgien Oculiste de l'Ecole de Médecine de Strasbourg, natif de Sevrier en Savoie, domicilié à Lyon, vient offrir à ses compatriotes ses services et ses talens, constatés par plus de quinze ans de succès dans sa pratique et par de nombreux et honorables certificats des gens de l'art. Il traite sans exception toutes les maladies des yeux. Il est logé pour vingt jours à l'*Hôtel de la Parfaite Union*, à *Chambery*.

ENIGME.

Je suis indifférente, agréable ou pénible.
Très-souvent on me change en me donnant l'essor.
L'un me révoque en doute, on me croit impossible;
Un autre me devance et m'outrage encor.
Quelquefois cependant, par une route sûre,
Un guide plus fidèle à mon but me conduit;
Mais tel est de mon sort la bizarre nature,
Qu'on m'accueille, on me craint, on me cherche, on me fuit.

Le mot du dernier *Logogriphe* est *armée*.

Marchés de Chambéry des 27, 29 et 31 mars 1801.

BLED.		Le Veisseau.			L'Hectolitre.	
		f.	c.		f.	c.
Froment,	*Prix*	07	47	—	21	50
Seigle		4	00	—	[illegible]	46
Orge		6	50	—	11	11
Sarrasin		5	00	—	6	54
Mais		10	00	—	13	07
Avoine (1).		9	00	—	6	38
Pain, 1re qualité,	le kilogr.				0	35
Viande, *idem*,	*idem*				0	70

(1) Rapport des 3 mesures au hectolitre: Froment . . . Seigle . . . Avoine . . . [illegible]

Additions aux Articles de l'Intérieur et de l'Etranger.

Chambery, 6 *avril.* Du 29 mars dernier au 5 du courant, il est passé ici huit courriers de cabinet pour différentes destinations. Le 1.er avril, est passé M. le Comte de Boissy, attaché à la légation française de Turin, allant à Paris; le même jour, M.me la marquise de La Tour-Maubourg, venant de Turin et se rendant à Paris; et le 4 du courant, M. Bingham, attaché à la légation britannique de Naples, allant à Londres.

— La gazette de Turin du 31 mars ne donne aucune nouvelle des opérations des armées autrichienne et napolitaine. Il paraît hors de doute que, le 17 mars, le quartier-général autrichien était à Ceprano, que la ville de S. Germano, dans la Terra di Lavoro était évacuée par les Napolitains, que la division Stutterheim poursuivait sa marche par cette ville, que la colonne du centre marchait par Atina, et celle du général Mohr par Isernia dans le comté de Molise.

Turin, 31 *mars.* Nous apprenons de Nice que S. A. R. M.me la Princesse de Carignan, arrivée dans cette ville le 24, a pris, le même jour, la route de Marseille (voyez ci-dessus l'article *Chambéry*).

Cours des Inscriptions sur le Registre général de la Dette Publique.

Cinq p.% 100, rentes rachetables, à commencer du 1.er octobre 1820: Du 29 au 31 mars 74 [illegible]

Gênes, 26 *mars.* Depuis les événemens de vendredi dernier, la tranquillité publique n'a plus été troublée dans cette ville.

Modène, 24 *mars.* S. A. R. notre Souverain est arrivé ce matin, de retour de Laybach, en très-bonne santé.

Milan, 28 *mars.* Notre Gouvernement rappelle, sous les peines portées par les lois, tous les sujets de S. M. I. et R., dépendans du ressort de ce gouvernement, qui se trouvent dans les Etats Sardes sans autorisation ou sans passeport.

Vienne (Autriche), 22 *mars.* La Gazette officielle de notre ville confirme aujourd'hui les nouvelles données précédemment sur les forces qui se préparent pour être envoyées en Italie.

Paris, 30 *et* 31 *mars.* La nouvelle des événemens du Piémont a causé à Madrid une grande sensation. Les Cortès, en délibérant sur leur règlement, ont adopté un article qui exclut les femmes des séances.

— M. Jacqueminot de Pampelune a perdu quatre enfans dans quelques mois. Le dernier, officier d'état-major, n'avait que 20 ans.

— La plupart de nos journaux contiennent aujourd'hui les pièces et déclarations qui ont été publiées à Chambéry le 26 mars, au nom du Roi Charles-Félix, par le Gouverneur et le Sénat de Savoie.

Tirage de GÊNES, *du* 31 *mars.*

N.os 11 — 13 — 35 — 15 — 42.

L'Inspecteur de la Loterie royale invite tout porteur de N.os sortis dans le tirage ci-dessus et échus dans les différens Bureaux du Duché de Savoie, à se présenter à la Direction de Turin qui pourvoira au payement, en vertu de l'article 50 des Patentes Royales du 24 février 1820.

CHAMBERY, de l'Imprimerie de P. CLÉAZ, rue St Antoine.

SUPPLÉMENT *au N.° 14 du Journal de Savoie.*

Au moment où l'impression de notre Feuille venait d'être terminée, nous avons reçu en communication la Lettre autographe ci-dessous, que nous nous empressons de mettre sous les yeux de nos lecteurs.

Copie littérale *de la Lettre autographe, adressée, de Modène, le 31 mars 1821, par S. A. R.* Charles-Felix *Duc de Genevois, à S. Exc. M. le Comte d'Andezeno, Gouverneur Général du Duché de Savoie.*

« *Modène*, 31 *mars* 1821.

» Mon cher d'Andezeno, je viens de recevoir votre lettre en » date du 26, que le Comte Grimaldi m'a remis de votre part; » vous pouvez croire quelle fut ma consolation en apprenant » que le berceau de ma famille conservoit toujours sa fidélité » pure et intacte au milieu des orages qui l'environnent de toute » part; les vifs et tendres sentimens de ces fidèles sujets m'ont » pénétré le cœur de la plus parfaite reconnoissance. Que Dieu » veuille leur accorder toutes ses bénédictions, que c'est de bien » bon cœur que je les implore pour eux. Quant à vous, votre » conduite a été parfaite en tout, et je ne doute pas qu'elle le » sera jusqu'à la fin. Assurez ces bons sujets qu'ils n'ont qu'à » continuer dans leurs bons sentimens, et que *je leur donne ma* » *parole d'honneur, qu'ils n'auront jamais à craindre d'être gardés* » *par aucune force étrangère*; ils savent trop bien la faire d'eux- » mêmes. Je vous expédie tout de suite votre neveu afin que vous » puissiez les prévenir, que tout ce qu'on pourroit leur dire de » contraire à cela, n'est fabriqué que pour les séduire et les » tromper. Adieu, mon cher Andezeno, c'est avec la plus par- » faite amitié que je me dis

« CHARLES-FELIX.

« P. S. Je vous prie de manifester au Sénat de Savoie ma » parfaite satisfaction sur sa digne conduite, me réservant de » la leur faire sentir par écrit le plus tôt que possible. »

N. B. La Brigade de Savoie rentrera le 8 du courant à St-Jean-de-Maurienne, et le 11 à Chambéry. Ce qui dément par le fait tous les faux bruits qu'on a fait circuler sur la prétendue incorporation des Contingens provinciaux dans d'autres Corps, et sur toute autre destination que celle de servir sous les drapeaux de leur légitime Souverain.

An 1821. (N° 15). VIe Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE,
Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 13 Avril.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 12 avril. Le 10 du courant on a publié ici les nouvelles suivantes:

NOUVELLES OFFICIELLES.

Une estafette expédiée de Turin le 9 du courant, par S. Exc. l'Ambassadeur de France, Marquis de la Tour-du-Pin, à sa Cour, m'a apporté une lettre écrite de sa main, contenant l'article suivant:

« Les rebelles étaient au nombre de cinq mille. Les Autrichiens sont » entrés hier 8, et les ont rencontrés en avant de Novare. Il a suffi d'un » régiment de Hulans pour disperser la troupe, qui paraît n'avoir pas tenu; » ce qui explique fort bien l'état d'anarchie dans lequel elle était.

» La citadelle de Turin sera évacuée dans une heure; la Junte sera dis» soute, et tout annonce que l'autorité royale sera rétablie dans tout le » Piémont avant trois jours, comme elle a été conservée par votre sagesse » et votre fermeté, Monsieur le Comte. »

Chambéry, le 10 avril 1821. D'ANDEZENO.

N. B. La Junte provisoire a déjà fait connaître par un décret qu'elle est dissoute, et que la Garde Nationale a pris possession de la citadelle de Turin.

— Hier, 11, on a publié le Décret qui suit:

« JUNTE PROVISOIRE.

« Les troupes commandées par S. Exc. le Comte de La Tour, ainsi que » les troupes autrichiennes, approchant de la capitale, la Junte, qui s'est » occupée avec succès de conserver la tranquillité publique, et d'éviter l'anarchie » et la guerre civile, remet aujourd'hui le soin du bon ordre et de la » tranquillité de cette capitale au *Corps des Décurions*; les habitans sont en » outre prévenus que la citadelle a été confiée à la Garde urbaine.

» Donné à Turin, le 9 avril 1821.

Signé MARENTINI, *Président*

DALPOZZO.

— Ainsi que nous l'avions annoncé, la *Brigade de Savoie* est arrivée à Chambéry le 11 du courant, à 3 heures de l'après-midi. M. le Major-Général Marquis d'Oncieu, Commandant de la Division, avec MM. les Officiers de l'État-Major, lui était allé au-devant jusqu'à Saint-Jeoire, où il l'a passée en revue. La ville de Chambéry avait fait disposer à Saint-Jeoire les préparatifs nécessaires pour faire déjeuner MM. les Officiers de

la Brigade et rafraîchir les soldats. Les Chasseurs de Savoie, qui attendaient la Brigade hors de la ville, y sont entrés avec elle, au milieu des acclamations publiques et des cris de *Vive le Roi!* Arrivés sur la place de Saint-Léger, les deux corps se sont rangés en bataille vis-à-vis l'un de l'autre, sur les deux côtés de la Place. S. Exc. M. le Général Comte d'Andezeno, Gouverneur général du Duché, avec M. le Commandant et l'État-Major, à cheval, a parcouru dans tout le front des deux lignes, en saluant ces braves militaires, qui faisaient retentir l'air de cris mille fois répétés de *Vive le Roi!* S. Exc. a ensuite adressé la parole à la Brigade de Savoie en ces termes:

ORDRE DU JOUR

« Brigade de Savoie, la patrie se glorifie de votre fidélité! votre parfaite conduite, dans ces temps critiques et difficiles, est, en tout, digne des glorieux exploits de l'*Escadron de Savoie* et de sa célèbre *bannière*, Escadron qui, dans les temps les plus reculés de la Monarchie, combattit glorieusement sous le *grand Amé V*, sous le *Comte Vert Amé VI*, et sous l'*immortel Emmanuel Philibert*. Le *Régiment de Savoie* qui succéda à cet *Escadron*, la terreur des ennemis, fut employé à son tour dans les nombreuses guerres qu'eurent à soutenir nos Princes, et se fit remarquer aux journées de Staffarde, de Marsaille, de Chiari, de Camposanto, où ils firent prisonnier un bataillon espagnol; à Château-Dauphin, à la bataille de Notre-Dame de l'Orme, à l'affaire de l'Assiette, et dans les dernières guerres, à St-Michel. Brave Savoie! c'est principalement les jours de bataille et sur le champ d'honneur que vous vous êtes fait remarquer; vous aujourd'hui il faut ajouter la *couronne* brillante de la *fidélité* aux *lauriers* de la *victoire*.

« Généreux Guerriers, la patrie qui vous reçoit dans son sein, vous remercie! La capitale qui vous fête vous admire. Vos familles attendries versent des larmes de sensibilité et de consolation sur les palmes de votre *gloire* et de votre *fidélité*! vos enfans aussi seront fiers de votre noble conduite! ils s'empresseront de marcher sur le chemin de l'honneur que vous leur avez si dignement tracé.

« Braves Soldats de Savoie, j'espère que votre conduite dans la capitale, votre discipline, et votre tenue militaire seront en tout dignes de vous et propres à en imposer à la malveillance qui vous guette avec le criminel dessein de vous tromper et de vous séduire, et que les projets des méchants échoueront encore, comme ils échouèrent sous les murs d'Alexandrie où vous avez su résister à toutes les tentatives de la trahison.

« Je vous annonce que les rebelles, au nombre de cinq mille, ont été dispersés, que la Junte Provisoire est dissoute, que la Citadelle de Turin dégagée est actuellement entre les mains de la Garde urbaine, et que nous reverrons bientôt notre bon Roi. »

« VIVE LE ROI! »

Ce cri a été répété de nouveau, à plusieurs reprises, par les militaires et par la foule immense des spectateurs qui remplissaient la place et les fenêtres.

Le même jour, MM. les Officiers de la Brigade ont été fêtés dans un banquet que leur ont donné MM. les Officiers du même Corps qui se trouvaient déjà à Chambéry.

— Nous regrettons que le défaut d'espace ne nous permette pas d'insérer une lettre particulière écrite à un [illegible], dans laquelle l'auteur paye aux Chasseurs de Savoie et à leur digne Chef un juste tribut d'admiration et d'éloges pour la belle conduite qu'ils ont tenue dans les derniers événemens, sentimens d'ailleurs universellement partagés par tous ceux qui savent apprécier la loyauté et la fidélité.

Nous saisissons cette occasion pour indiquer la circonstance remarquable, que les deux Corps du même nom, les *Chasseurs de Savoie* et la *Brigade de Savoie*, sont commandés en ce moment par les deux frères, savoir, les Chasseurs, par M. le Colonel de la Flechère, et la Brigade, par M. son frère cadet, Lieutenant-Colonel, et que tous deux se sont également signalés dans ces derniers momens de crise, par une conduite des plus honorables et digne des plus grands éloges.

— Le Journal *Constitutionnel* de Paris, du 7 du courant, assure, sous la rubrique de *Chambéry*, que, « par ordre du Gouverneur, toute communication commerciale et tout transport de marchandises sont momentanément interdits entre la Savoie et les pays voisins. » Nous sommes autorisés à démentir cet article, et nous assurons expressément qu'il n'y a eu aucune interruption quelconque des communications de la Savoie avec le Piémont et les pays voisins; que le service des messageries et roulages et la circulation de toute espèce de marchandises n'ont pas cessé un instant d'être entièrement libres.

— Nous sommes invités à prévenir les propriétaires de jumens que les étalons provenant du Haras royal d'Annecy sont répartis, pour la monte, comme il suit:

A Chambéry, 4, chez M. Emprin, médecin vétérinaire;
A l'Hôpital, 3, chez M. Lechoz fils, propriétaire;
A Thonon, 4, chez M. Colly, ancien militaire;
A Bonneville, 3, chez M. Baron, négociant;
A Mieussy, 5, chez M. [illegible], notaire royal;
A Sallanche, 4, chez M. Thorens, agriculteur;
A Rumilly, 4, chez M. Brignolet, propriétaire;
A Thônes, 2, chez M. Machon, aubergiste;
Au Grand Bornand, 2, chez M. Métral, aubergiste;
A Annecy, 9, au Dépôt royal.

— Le 6 du courant, est passé à Chambéry un courrier anglais allant de Londres à Turin; le même jour, Mme la Comtesse d'Oxford, allant de Rome à Paris; les 7, 8 et 9, quatre courriers pour diverses destinations; et le 10, un courrier russe, se rendant de Paris à Laybach.

A M. le Rédacteur du Journal de Savoie:

Monsieur,

Je vous prie de vouloir bien insérer, dans le prochain N° du Journal de Savoie, la déclaration suivante, que je crois devoir rendre publique.

J'ai appris qu'il circule des exemplaires imprimés d'une prétendue lettre qui m'aurait été adressée d'Alexandrie, par un ancien élève du Collége de Chambéry. Je désavoue formellement cette correspondance, à laquelle je n'ai pris aucune part, n'ayant eu aucune relation épistolaire avec la personne

qui aurait écrit la lettre dont il s'agit, et ignorant même jusqu'au contenu de cette lettre, sur laquelle, par conséquent, je ne puis faire aucune observation.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, avec une parfaite considération,

Votre dévoué serviteur

G. M. RAYMOND,

Préfet et Professeur au Collège Royal de Chambéry.

PIECES OFFICIELLES (*Suite*).

PROCLAMATION *au Peuple et aux Soldats piémontais.*

Dans ces momens difficiles et périlleux où votre sort va se décider, je crois de mon devoir, comme votre concitoyen et comme investi du commandement suprême par S. A. R. le Prince CHARLES-FÉLIX, notre Souverain, de faire entendre ma voix au milieu de vous, pour vous faire connaître la vraie situation où nous nous trouvons.

Si notre belle patrie vous est chère, si vous avez à cœur de conserver sans tache le nom de nation forte et valeureuse, fermez l'oreille aux insinuations des perfides, qui vous font courir aux armes par toutes sortes de mensonges.

Peuple et soldats piémontais, si vous restez unis pour soutenir le Trône et les lois saintes qui rendirent nos pères si heureux, je vous promets et je vous assure qu'aucune armée étrangère ne mettra le pied sur votre terre natale, et que S. A. R. CHARLES-FÉLIX rentrera dans sa capitale, sans autre cortège que votre fidélité, et sans autre escorte que celle de votre amour.

La constitution espagnole que l'on voudrait introduire parmi vous, a été solennellement proscrite par les magnanimes et puissans Souverains alliés, aux congrès de Troppau et de Laybach, l'Espagne, depuis deux ans, en éprouve les funestes conséquences, Naples la proclama, et en ce moment les troupes autrichiennes occupent les villes et les forteresses de ce royaume; quatre-vingt mille Russes sont déjà en marche vers les frontières d'Italie: le temps presse, voudrions-nous faire inutilement de nos propres foyers un monceau de cendres?

Piémontais, je vous l'ai déjà dit, il n'y a qu'une voie pour sauver la patrie; empressons-nous de la suivre; vous ne pouvez être séduits un instant, mais le cœur des braves est toujours ouvert aux sentimens d'honneur et de vérité.

Abandonnez le petit nombre de ceux qui voudraient leurrer votre crédulité pour favoriser leur rapide élévation, ils cherchent à conserver pour peu d'instans, et au prix de votre sang, les grades militaires qu'ils ont usurpés, et les charges éminentes auxquelles ils se sont eux-mêmes promus.

Insensés! le triomphe de la trahison est éphémère, la nation piémontaise aime son Roi, ses lois et son antique fidélité.

Novare, [illegible] mars 1821.

Le Général en Chef,

DE LA TOUR.

AVIS. — *Adjudication de travaux publics*

Le Syndic de la ville de Conflans, province de Haute-Savoie, pré-

vient le public que, lundi 28 du courant mois d'avril, à neuf heures du matin, en l'hôtel-de-ville dudit lieu de Coullons, il sera pardevant lui procédé à l'adjudication provisoire par enchères publiques, au rabais et à l'extinction de la bougie vierge, des travaux en maçonnerie pour l'établissement et clôture du nouveau cimetière de cette ville, suivant les plan et détail estimatif qui en ont été dressés par M. le géomètre Vaudey, dont le montant de la dépense est porté à 3,045 liv. L'adjudication préparatoire deviendra définitive par le laps de dix jours francs, après celui des enchères, si pendant lesquels dix jours il n'est présenté et accepté des offres de diminution du sixième et demi-sixième; tout individu de l'art ou non sera admis aux enchères, moyennant qu'il soit d'une solvabilité notoire, ainsi que la caution et certificateur qu'il sera tenu de fournir. Les plan, devis estimatif et cahier des charges sont déposés au secrétariat de cette ville, où chacun pourra en prendre connaissance sans déplacement.

PIÉMONT

Turin, 3 *avril*. La Brigade de Savoie est partie de cette ville pour se rendre dans son pays. Elle laisse parmi nous les plus vifs regrets pour les services qu'elle a rendus à cette capitale pendant le tems qu'elle y est restée en garnison, et pour la manière louable dont elle a contribué au maintien du bon ordre.

— M. Canalis, nommé chef politique de la province de Mondovi, et M. Gamba nommé dans celle d'Albe, n'ont pas accepté ces fonctions.

5 *Avril*. Le 1er du courant, divers mouvemens remarqués parmi les Carabiniers Royaux ayant fait craindre quelque dessein de leur part, on avait fait mettre sur la place Château deux bataillons de la brigade d'Alexandrie, rangés en bataille. Sur le soir, un certain nombre de Carabiniers, le sabre en main, se jetèrent à bride abattue vers ces troupes, un premier coup de feu, parti, on ne sait comment, fut suivi de plusieurs autres. Le désordre et l'alarme furent bientôt au comble. On compte trois morts, dont un carabinier. La Junte a publié à ce sujet une proclamation, pour exhorter les citoyens au bon ordre et à la tranquillité.

7 *Avril*. Le général de La Tour a transféré son quartier-général à Verceil, le 3 du courant. Un corps de l'armée de S. M., réuni à Casal sous les ordres du Chevalier Regis, s'est dirigé le 6 du côté de Verceil, où il est entré à 4 heures du soir.

Cours des Inscriptions sur le Registre général de la Dette Publique.

Cinq p. % avec rentes rachetables, à commencer du 1er octobre 1820: Du 1er avril 1821 69 liv., 75 c., 70 liv. Du 2 avril 70 liv., 72 liv., 50 c. Du 5 au 7 avril, à commencer du 1er avril 1821 70 l.

NOUVELLES ETRANGERES.

AFRIQUE.

Tunis, 24 *février*. Voici un événement mémorable, sur lequel il est bien le cas de dire:

Celui qui met un frein à la fureur des flots,
Sait aussi des méchans arrêter les complots.

Le Bey avait résolu dès long-tems de mettre en mer une escadre chargée de courir sus à tous les bâtimens chrétiens et de les dépouiller. Tout avait été mis en œuvre pour le succès de cette entreprise : une flotte de neuf bâtimens et de nombreuses chaloupes, parfaitement équipée et munie de plus de 300 canons de bronze, sans compter ceux de fer, l'élite des gens de mer et les vivres nécessaires, tout était prêt dans le port de la Goulette pour mettre au large le 6 de ce mois. Tout à coup, dans la nuit du 5 au 6, un vent impétueux s'élève et souffle pendant trois jours avec une fureur toujours croissante : toute l'escadre est la proie de la tempête, et trois mille hommes sont submergés. L'orage paraît diriger toute sa force sur les bâtimens des barbares, et quoique ceux des *Européens* éprouvent des dommages, un grand nombre échappe au désastre, et tous leurs marins et passagers sont sauvés. De tous les bâtimens sous pavillon sarde, un seul a reçu un échec en heurtant contre une corvette toscane. Le Bey a vu périr sous ses yeux la *fleur* de sa marine, digne récompense de la joie cruelle avec laquelle il contemplait, trois jours auparavant, cette escadre qui devait lui rapporter tant de richesses.

ALLEMAGNE.

Laybach, 23 *mars*. Le 20 du courant est arrivé ici un courrier russe avec la nouvelle de la soumission du Parlement de Naples. Les deux Empereurs se sont rendus sur-le-champ à l'église pour rendre grâces au Ciel de cet événement qui met fin à la guerre.

Vienne, 20 *mars*. Les troubles de Valachie ont déterminé notre gouvernement à faire placer un corps d'observation sur les frontières.

— Tous les corps de l'armée autrichienne sont mis en mouvement dans le but de terminer la guerre dans le plus court délai.

27 *Mars*. D'après les ordres du conseil aulique de guerre, vingt-deux régimens autrichiens doivent entrer en Lombardie les premiers jours d'avril.

28 *Mars*. L'Alte vendita (la grande loge des Carbonari) de Naples, le seul véritable pouvoir qui tenait sous sa tutelle, dit l'*Observateur Autrichien*, le Prince Régent, les Ministres et le Parlement, s'est dissoute après avoir brûlé tous ses actes.

— Le comte de Bubna a rassemblé 20,000 hommes à Pavie.

ANGLETERRE.

Londres, 4 *avril*. L'amendement de M. Bankes au bill en faveur des catholiques, tendant à exclure les catholiques du Parlement, a été rejeté ; il en a été de même de deux autres, dont l'un avait pour but d'exclure les catholiques du conseil privé du Roi, et l'autre, de les exclure des fonctions de gouverneur dans les colonies.

ESPAGNE.

Madrid, 24 *mars*. Dans la séance des Cortès du 20, la commission spéciale relative à la sûreté publique a fait un long rapport sur l'état de la nation. Elle a passé en revue toutes les affaires qui ont eu lieu aux divers points du royaume, tant contre le système constitutionnel, que contre le respect dû au Roi. Elle a proposé un grand nombre de mesures qui seront alternativement discutées.

— Les Cortès de Lisbonne ont adopté les bases de leur constitution, qui diffèrent peu de celles de la nôtre.

FRANCE.

Paris, 1.er, 2 et 3 avril. Selon le journal de la Côte-d'Or, du 30 mars, on croit que S. M. le Roi de Sardaigne Victor-Emmanuel a traversé Dijon le 29.

— Dans le moment où se manifestaient des mouvemens à Grenoble et à Lyon, on affichait à Lille des placards séditieux, dont plusieurs ont été saisis par la Police.

— Il y a eu, le 10 février, à Kiew (Russie), une secousse de tremblement de terre, qui a duré quatre secondes.

— La nouvelle de l'entrée des Autrichiens à Naples a été transmise ici par le télégraphe.

— Dans une séance de l'Académie des Sciences, tenue le 19 mars, M. Nicollet a communiqué les élémens de la comète qu'il avait découverte le 21 janvier. Il a assuré que ses résultats s'accordaient avec ceux d'un savant astronome allemand, M. [illegible].

— Le baptême du duc de Bordeaux est définitivement fixé au 1.er mai prochain.

— L'acte d'accusation relatif à la conspiration du 19 août a été notifié aux accusés; il en résulte que le complot avait pour but d'attenter à la vie du Roi et des membres de la famille royale, d'exciter les citoyens à s'armer contre l'autorité royale, et de changer ou détruire l'ordre de succession au trône. Le projet aurait été ramifié ou étendu dans les départemens; de l'argent et du vin devaient être prodigués aux troupes.

— On croit que le porte-feuille de Fouché, qui, en vertu de ses dernières volontés, a dû être communiqué aux souverains alliés, contient des révélations importantes sur les causes des mouvemens politiques qui se manifestent sur divers points de l'Europe.

4 et 5 avril. Une ordonnance royale du 2 avril dissout la Faculté de droit de Grenoble. D'ici au 1.er novembre, les élèves ne pourront être admis dans aucune autre Faculté, sans une autorisation spéciale. La Faculté de Grenoble ne pourra être rétablie, s'il y a lieu, avant le 1.er novembre prochain.

— S. M. a décerné le grand cordon de la légion d'honneur à M. le général Pamphile de la Croix, qui commande à Grenoble, pour la bonne conduite qu'il a tenue dans les derniers mouvemens.

6 et 7 avril. Le traité pour la cession des Florides a été ratifié le 22 février dernier, par le Président des Etats-Unis.

— Le bill en faveur des catholiques a définitivement passé à la Chambre des Communes du Parlement britannique.

Banque de France: 1500 fr.; 1505 fr.; 1500 fr., 1525 fr., 1550 fr.

Cinq pour cent consolidés: 82 fr., 15 c.; 81 fr., 95 c., 81 fr., 50 c., 70 c. et 82 fr.; 82 fr., 45 c.

Lyon, 8 avril. M. le Maréchal duc de Bellune est arrivé ici le 7.

— D'après les nouvelles authentiques qui nous arrivent de Chambéry, nous pouvons assurer que l'autorité du Roi n'a pas cessé d'y être reconnue. La Savoie, qui a donné à son Souverain des marques touchantes de fidélité, recueille déjà les avantages de sa belle conduite.

(*Journal de Lyon et du Midi.*)

ITALIE.

Florence, 24 mars. La guerre de Naples est réellement terminée, car l'armée napolitaine n'existe plus. Le même esprit qui avait dispersé les troupes de Pepe dans les Abruzzes, s'est manifesté bien plus énergiquement à Mignano. Les troupes n'ont plus voulu combattre et se sont tournées contre leurs chefs. Le 20 mars a été signée devant Capoue, entre le baron d'Ambrosio pour S. M. le Roi de Naples, et le comte de Fiquelmont pour S. M. I. et R., une convention qui stipule la suspension immédiate

des hostilités sur tous les points, que les propriétés de tous les individus sans distinction, seront respectées, que dans tous les lieux occupés ou à occuper par l'armée autrichienne, les arsenaux, magasins, parcs, chantiers etc. seront respectés comme propriétés royales, qu'il y aura, dans toutes les places, un gouvernement au nom du Roi, et que l'occupation de la ville de Naples sera l'objet d'une convention particulière.

Naples, 24 *mars*. L'armée autrichienne a fait ce matin son entrée dans cette capitale, elle a défilé sous le palais du Roi, en présence des princes. Le duc de Calabre a fait publier une proclamation où il rapporte une lettre que le Roi son père lui avait adressée de Florence, le 19 mars, dans laquelle S. M. se plaint de ce que ses premiers avis n'ont pas été écoutés, et où il invite son fils à contribuer à [illegible] l'accomplissement. Par ordonnance du 15, le Roi a nommé un gouvernement provisoire. Un ordre du jour annonce qu'il ne sera levé aucune contribution de guerre sur les lieux qui ont reçu l'armée comme alliée. On dit que le général Pépé est embarqué pour l'Espagne avec deux millions.

25 *Mars*. Le duc de Calabre part demain avec sa famille pour le château de Caserte. Son frère, le prince Léopold, va, dit-on, rejoindre le Roi à Florence. Les officiers autrichiens ont été surpris de l'accueil qu'ils ont reçu; ils disent que partout on leur dénonçait les Carbonari comme les oppresseurs du pays. A Salerne, un député qui a voulu exciter le peuple, a été tué.

Rome, 21 *mars*. Le 14, l'anniversaire de l'exaltation du Souverain Pontife a été célébré dans sa chapelle. S. S. commence la 22.e année de son pontificat, et jouit d'une parfaite santé.

VENTE *de livres à l'enchère.*

Cette vente, composée de bons livres dans tous les genres, de plusieurs beaux ouvrages d'histoire naturelle, de classiques *grecs*, latins, français etc., aura lieu à Genève, le 16 avril courant et jours suivans. Le catalogue se distribue *gratis* chez Manget et Cherbuliez, libraires à Genève, qui recevront toutes les commissions pour cette vente.

P. S. Nous recevons à l'instant même la Pièce suivante, que nous nous empressons d'insérer dans notre Feuille.

COPIE de la Lettre de S. A. R. Mgr le PRINCE *CHARLES-FELIX, au* SÉNAT DE SAVOIE, *au sujet du Manifeste du Sénat du 26 mars dernier et de la lettre de même date.*

» MESSIEURS LES MAGISTRATS DU SÉNAT DE SAVOIE,

» Dans les circonstances malheureuses qui affligent notre cœur et désolent une partie de nos Etats, nous avons éprouvé une véritable consolation en recevant les témoignages de votre attachement, contenus dans la Lettre que vous Nous avez adressée, et dans le Manifeste aux habitans de la Savoie. Rien ne sied mieux aux dépositaires des lois et de la justice, que de tracer aux peuples le chemin de l'honneur, et leur faire sentir que le premier devoir de la société est le respect et la soumission à l'Autorité souveraine. Nous ne doutons pas que votre noble exemple et vos sages conseils ne contribuent à affermir l'antique loyauté des habitans de ce pays, auquel notre Famille est liée par tant de souvenirs, et qui formera toujours l'objet constant de nos soins et de nos sollicitudes. Nous prions Dieu qu'il vous ait en sa sainte et digne garde. Modène, 5 avril 1821.

» *Signé* CHARLES-FELIX DE SAVOIE.

CHAMBERY, de l'Imprimerie de P. CLEAZ, rue St Antoine.

AN 1821. (N° 16). VI° Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTERAIRE,
Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 20 Avril.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 19 avril. Le 13 du courant, on a publié ici les deux Notifications de S. A. R. le Duc de Genevois, des 16 et 23 mars derniers, que nous avons déjà insérées dans notre feuille, et les deux pièces officielles que nous donnons plus bas, l'une de S. Exc. M. le comte de Balbo en français, et l'autre de S. Exc. M. le Comte de la Tour, en italien.

— Le [illegible] et le 16 du courant ont été publiées successivement les nouvelles officielles suivantes :

NOUVELLES OFFICIELLES.

* Don Louis Gabaleone COMTE DE SALMOUR d'ANDEZENO, *Lieutenant-général, Chevalier grand-croix de l'ordre des SS. Maurice et Lazare, Commandeur de ceux de Savoie et de St. Louis de France, Gouverneur général du Duché de Savoie.*

Les troupes rebelles s'étaient portées sur Novare, qui avait été mis en état de défense, mais à peine ont-elles été abordées par les chasseurs de la légion royale légère, qu'il ont fui sans faire un seul feu de peloton jusqu'à Borgo-Vercelli, là un gros de cavalerie s'étant laissé voir, les hussards autrichiens les ont chargés, et aussitôt leur déroute a été complète : ils ont abandonné leurs pièces, jeté leurs armes, leurs équipages et se sont dispersés en tout sens.

L'armée royale sous les ordres de S. Exc. M. le Lieutenant-Général Comte de la Tour, est entrée à Turin le 10 du courant, aux acclamations universelles.

Des lettres qui méritent la plus grande confiance annoncent la reddition de la citadelle d'Alexandrie. Les troupes de S. M. en ont pris possession conjointement avec les troupes de S. M. l'Empereur d'Autriche.

Ainsi le monarchie légitime va être rétablie dans toute sa splendeur première ; tous les maux qui nous menaçaient s'éloignent, tout va rentrer dans l'ordre et le repos.

Chambéry, le 13 avril 1821.

D'ANDEZENO.

Le Secrétaire du Gouvernement, J.-M. VIAL.

Don Louis Gabaleone COMTE DE SALMOUR d'ANDEZENO, etc. etc.

Le [illegible] avril, à une heure après midi, le général Bretschneider, comm-

conduisant un corps de troupes autrichiennes, a pris possession de la ville et citadelle d'Alexandrie au nom de S. M. le Roi. Aucun fâcheux événement n'a eu lieu, et le peuple, qui n'avait pris aucune part à ce qui s'était passé, a conservé la même tranquillité.

Le 12 avril, une lettre officielle adressée par estafette de *Gênes* par M. le Major général d'Ison à S. Exc. le Comte de la Tour, Gouverneur général du Piémont, donne l'heureuse nouvelle que la ville et le Duché de Gênes sont rentrés dans l'ordre, et que trois députations devaient partir, une [illegible] à S. A. R. le Duc de Genevois, l'autre à S. M. le Roi Victor-Emmanuel, une enfin à S. Exc. le Comte de la Tour, et que toutes ces députations seraient accompagnées de dépêches de S. Exc. le Comte Desgeneys.

Chambéry, le 14 avril 1821.

D'ANDEZENO.

Le Secrétaire du Gouvernement, J.-M. Vial.

— Le 15, a été affiché un Ordre militaire de S. Exc. M. le Gouverneur général du Duché, du 14 du courant, qui assigne aux militaires isolés, aux sous-officiers et soldats leurs destinations respectives, et celle des chevaux et effets militaires quelconques, qui auraient été achetés ou seraient détenus par des particuliers.

— Tous les journaux ont répété le discours du Ministre Santa Rosa à la Brigade de Savoie, au moment du départ de celle-ci pour Chambéry. Les éloges donnés à cette Brigade par ce Ministre de la Junte, et ceux qu'elle a reçus d'autre part en Savoie, sur sa fidélité à son Souverain, ont dû présenter aux yeux des étrangers une singularité remarquable, et peut-être inexplicable pour eux. Mais il faut savoir que cette Brigade, rappelée à Turin lorsqu'elle était déjà dirigée une première fois vers son pays, devait être envoyée à Alexandrie, ce à quoi elle s'était refusée; qu'elle n'a fait et n'a voulu faire à Turin d'autre service que de concourir au maintien du bon ordre, et que, sous ce dernier rapport, elle méritait tous les éloges qui lui ont été donnés. D'ailleurs, il est vraisemblable que le Ministre de la Junte voulait faire croire, et que très-probablement il ne croyait pas lui-même, que la Brigade, après s'être complétée en Savoie, par la réunion des contingens provinciaux, allait rentrer en Piémont se joindre aux troupes constitutionnelles. Nous ajouterons donc que les éloges dont il s'agit prouvent, en tout cas, que la loyauté et les véritables sentimens d'honneur finissent toujours par forcer l'estime des hommes de tous les partis.

— Nous lisons dans quelques journaux de France, et notamment dans la *Quotidienne* du 6 avril courant, ce qui suit, au sujet des événemens qui ont eu lieu à Gênes, les 21 et 22 du mois dernier: « La cavalerie a refusé » de reconnaître toute autre autorité que celle du Roi; un détachement » des Dragons du Roi a donné l'exemple de la fidélité. Il est à remarquer » que ce détachement fait partie de l'un des régimens qui a arboré le pre» mier les couleurs de la révolte à Alexandrie. La conduite honorable de » ce corps est due en partie à la fermeté du brave commandant, M. de » [illegible], gentilhomme savoyard, auquel les soldats sont très-dévoués, et » qui a déclaré, à la tête de son détachement, qu'il se ferait tuer plutôt » que de se réunir aux ennemis du Roi. »

Si ce n'étoit le défaut d'espace, nous pourrions ajouter ici quelques détails qui nous sont particulièrement connus sur la généreuse conduite de M. de Seyssel d'Aix, marquis de Sommariva. Nous nous contenterons de dire que lors des premiers rassemblemens qui assiégèrent le palais du Gouvernement et qui en vouloient à ses jours, le jeune lieutenant de Sommariva se trouva courageusement à la tête d'un détachement de trente hommes, et se fit jour avec son sabre au milieu des mutins, qui lui firent deux blessures graves sur la tête et deux autres dans les reins. C'est à son courage que doivent en effet être attribuées, en grande partie, la dispersion des rebelles, dans cette journée, et le rétablissement momentané du calme dans la ville de Gênes. Après cet événement, il a réussi à conduire son détachement jusqu'à Modène, auprès de S. A. R. le Duc de Genevois, qui l'a fait Capitaine.

M. de Seyssel de Sommariva appartient à l'une des plus anciennes Maisons de Savoie, qui avoit, sur la principauté d'Orange, des droits pour lesquels elle a protesté lors du traité d'Utrecht. Elle compte parmi ses ancêtres un grand nombre de personnages distingués dans les plus hautes charges de l'État.

Claude de Seyssel, évêque de Marseille en 1510, et ensuite archevêque de Turin, auteur d'une Histoire de Louis XII très-estimée, est reconnu en France pour le premier auteur qui ait écrit la langue française avec quelque pureté. Il est mort à Turin, où l'on voit son mausolée dans la sacristie de la Métropole. Louis de Seyssel, qui avoit fait bâtir l'église des Carmes de la Rochelle, y avoit un tombeau magnifique en marbre noir, qui a été détruit en 1793. Le Marquis d'Aix de Seyssel, Grand-Maître de l'Artillerie, commandoit l'armée à la bataille de *Pierre-Longue*; son fils, le marquis de Seyssel, y mourut glorieusement. Le grand père du Capitaine actuel étoit Chevalier de l'Annonciade, Général de cavalerie et Capitaine de la seconde compagnie des Gardes-du-Corps.

PIECES OFFICIELLES (*Suite*).

PIÉMONTAIS,

L'armée impériale et royale a dû franchir le Tésin en suite des mouvemens hostiles du camp d'Alexandrie. Le but de cette marche est uniquement de soutenir l'armée de votre Roi contre toute agression, en repoussant la force par la force.

Cette attitude doit inspirer de la confiance à tous ceux dont la fidélité envers leur Souverain légitime l'emporte sur les vicissitudes du moment.

Piémontais, reconnaissez dans le secours que l'on donne à l'armée royale vos véritables amis et alliés.

Je suis le même qui plus d'une fois me suis trouvé à vos côtés dans des journées de gloire. Notre estime réciproque nous en assure de nouvelles.

Au Tésin, le 8 avril 1821.

Le Commandant général en Lombardie,
Comte DE BUBNA.

« Nous COMTE VICTOR-SALLIER DE LA TOUR, *Général en Chef des Armées Royales, Gouverneur général du Piémont, etc., etc., etc.*

« En entrant dans la Capitale avec les Troupes fidèles de S. M., il nous est doux de pouvoir manifester notre satisfaction pour l'excellent esprit

dont la population s'est montrée animée, et particulièrement pour les soins employés par le Corps Décurional de la ville de Turin à maintenir, comme il l'a fait, dans les circonstances difficiles qui ont eu lieu, l'ordre et le calme qui couraient le risque d'être gravement compromis. La Garde Nationale a dignement répondu aux vues du Roi, qui l'a appelée à ce honorable service : elle mérite les éloges et la reconnaissance de tous les gens de bien, et nous ne doutons point qu'elle ne persiste dans le même zèle dont elle a donné jusqu'ici des preuves non équivoques dans les difficiles circonstances.

« Sous l'empire des sages lois de nos Souverains, doit renaître dans nos contrées la tranquillité dont elles jouissaient. Tous les Employés civils, militaires et économiques doivent continuer l'exercice des fonctions qui leur étaient attribuées par S. M., et doivent attendre, avec cette confiance qui est le propre des bons sujets, que les intentions ultérieures de S. A. R. le Duc de Genevois nous soient connues.

« Nous promettons que les Troupes sous notre commandement, ainsi que celles des Alliés, observeront une exacte discipline militaire.

« Loin de nous la pensée que, parmi les Piémontais, il puisse encore se trouver des insensés qui osent tenter de leur masquer ou d'exciter de nouveaux désordres ; si toutefois la chose arrivait, le plus sévère châtiment suivrait immédiatement l'attentat de la perfidie.

« Mais la Nation Piémontaise est sage, et son attitude prouvera à l'Europe qu'elle n'eut aucune part à l'erreur du petit nombre de ceux qui commencent à trouver une juste punition dans le mépris général et dans l'isolement où ils sont tombés.

« Turin, le 10 avril 1821. »

Signé De la Tour.

AVIS. — *Adjudication de travaux publics.*

On prévient le public que le Dimanche, 29 avril courant, à trois heures du soir, dans le bureau du syndical de la Commune d'Épierre en Maurienne, en présence des Syndic et Conseil de cette commune, à ce dûment autorisés, il sera procédé, par le notaire et secrétaire de la même commune, à l'adjudication par mises au rabais : 1.° des travaux en réparations de l'Eglise paroissiale d'Epierre, 2.° de ceux en reconstruction d'un four banal, dont la première mise à prix est fixée, savoir : pour le premier objet, à 2873 liv. 47 c., et le second à 1135 liv., 29 c., à tout faire et fournir.

Plus, il sera procédé à la vente, par enchères publiques, d'un édifice communal, composé d'une grange et écurie bordant la route royale, lequel a été estimé 800 liv. neuves.

Ces adjudications et vente auront lieu par actes distincts, et les expéditions s'en feront le lundi suivant, à huit heures du matin. Dans les vingt jours qui suivront celui des expéditions, on sera admis à consigner les offres de sixième, le tout conformément aux Constitutions Royales.

Les plans, devis, cahiers des charges et autres pièces relatives, sont déposés au bureau dudit syndical, où il sera loisible d'en prendre connaissance.

PIÉMONT.

Turin, 10 avril. La Junte a fait publier le 9 son Décret du même jour par lequel elle a déclaré sa dissolution.

— Hier deux députations, l'une de la ville et l'autre de la Garde Nationale se sont rendues à Cigliano, au quartier général de S. Exc. M. le Général de la Tour, pour lui annoncer l'évacuation de la Citadelle et de la Ville par les troupes soi-disant constitutionnelles. Elles ont été très-bien accueillies par S. Exc. Aujourd'hui, à onze heures du matin, est entré par la porte d'Italie, au milieu d'un concours immense de personnes de toutes les classes, M. le Major-Général Marquis de Faverges, à la tête de deux divisions des Chevau-légers de Savoie, et de deux autres des Chevau-légers de Piémont, avec six pièces d'artillerie légère. Une portion de ces troupes et des batteries a de suite occupé la Citadelle. La tranquillité, la joie et les plus douces espérances ont succédé aux anxiétés et à la tristesse des habitans.

12 *avril.* Le 11, jour de l'entrée de S. Exc. M. le général en chef de La Tour dans cette capitale, sont arrivés en même temps les brigades d'infanterie des Grenadiers Gardes de Piémont et d'Aoste, le régiment de cavalerie de Piémont Royal et un bataillon de la Légion Royale légère. Celui-ci a relevé la Garde Nationale à la citadelle. Hier sont revenues de Novare les Gardes du Corps, la brigade de Coni, et une batterie de douze pièces, escortée par un corps de Carabiniers Royaux.

— La Constitution espagnole n'a régné qu'un jour à Menton, dans la Principauté de Monaco : elle a été rejetée par le Conseil d'Etat.

— Il a été enjoint à tout étranger ou autre, arrivé à Turin depuis le 1er janvier dernier, qui n'aurait pas une autorisation spéciale de séjour, de partir de cette ville dans les vingt-quatre heures.

14 *avril.* Toutes les troupes arrivées de Novare ont été passées en revue hier, hors de la Porte-Neuve, par S. Exc. M. le Général en chef de La Tour. L'infanterie était commandée par M. le Major-général Marquis de Faverges, et la cavalerie par M. le Major-Général Chevalier Vialardi.

— La nouvelle de l'entrée des troupes royales à Turin et du rétablissement de l'ordre, a été reçue à Nice, le 10 du courant, avec la plus vive satisfaction de la part des habitans.

— S. Exc. M. le Général de La Tour, d'après les ordres de S. A. R. le Duc de Genevois, a nommé une Commission militaire pour juger les militaires et autres personnes qui ont pris part à la révolte du mois de mars dernier. Cette Commission est composée comme il suit : S. Exc. M. le Comte Thaon Revel de Pratolungo, *Président* ; MM. les Majors-Généraux Venanson, Vialardi, de Sambuy, de Faverges ; MM. Langosco de Langosco, Président du Sénat de Turin, et de Cholex, ci-devant Intendant général en Sardaigne. M. le Comte Calvi, Président, Auditeur général de guerre, fera les fonctions de Rapporteur.

Cours des Inscriptions sur le Registre général de la Dette Publique.

Cinq p. 100, rentes rachetables, à commencer du 1er avril 1821 ; *du* 12 au 14 *avril* 72 l. 50 c.

NOUVELLES ETRANGERES.

Allemagne

Francfort, 10 avril. L'insurrection de la Valachie a éclaté peu de tems après la mort du prince Alexandre Suzzo. Elle était dirigée contre les Boyards et non contre le gouvernement Ottoman. On espérait que l'arrivée du nouvel hospodar, le prince Callimachi, mettrait fin aux désordres, lorsque, le 6 mars dernier, commencèrent les troubles bien plus graves de la Moldavie. Le général-major russe, prince Ypsilanti, fils du dernier hospodar de Moldavie, annonça par des proclamations d'un style exalté, que le moment était venu de délivrer la Grèce entière du joug des Musulmans. Le prince Ypsilanti annonça qu'il comptait sur l'appui d'une grande puissance; mais la Russie et l'Autriche ont expressément déclaré à la Porte qu'elles n'interviendraient en aucune manière dans les entreprises dirigées contre ses provinces européennes. L'Empereur Alexandre a fait rayer Ypsilanti du service de Russie.

Laybach, 27 mars. On assure qu'il a été envoyé contre-ordre aux troupes russes et à plusieurs des corps autrichiens qui devaient se mettre en marche pour l'Italie.

5 *Avril.* Les deux Empereurs resteront encore quelque tems à Laybach. Il paraît que les puissances alliées sont déterminées à tout faire pour que ce congrès soit le dernier. On assure qu'il leur sera facile de comprimer pour toujours les agitateurs de l'Europe.

Angleterre.

Londres, 10 avril. Le bill en faveur des catholiques a été porté à la Chambre des Pairs; la première lecture en a été faite. Lord Liverpool a déclaré qu'il s'opposerait de tout son pouvoir à l'adoption de ce bill.

Espagne.

Madrid, 4 avril. Le 25 du mois dernier, il a été expédié d'ici des courriers auprès des cinq grandes puissances, avec des dépêches que l'on croit relatives aux événemens d'Italie.

— Dès le 15 mars, on attendait à Lisbonne le Roi ou quelque prince de la famille royale. Les Cortès délibéraient sur le genre de réception à leur faire, et sur le parti qu'il y aurait à prendre dans le cas de leur refus de signer la constitution. L'abolition de l'inquisition a été prononcée.

— Nos Cortès s'occupent, depuis plusieurs séances, des droits seigneuriaux. Une décision ne tardera pas à être prise sur cet objet. Une commission a fait un rapport tendant à faire cesser tout envoi d'argent à Rome pour expéditions de bulles, dispenses, etc., et d'y suppléer par une somme annuelle de 200,000 réaux (50,000 francs), à titre d'offrande.

France.

Paris, 8, 9 et 10 avril. On fait de grands préparatifs dans la basilique de Notre-Dame, pour le baptême de Mgr le Duc de Bordeaux, qui est définitivement fixé au 1er mai. La ville de Paris donnera des fêtes magnifiques à ce sujet.

13 *Et 14 avril.* Après la discussion sur un changement projeté au Réglement de la Chambre des Députés, touchant le mode de rappel à l'ordre, discussion qui a déjà donné lieu à plusieurs séances orageuses, la Chambre discutera le projet de l'organisation municipale, contre lequel un grand nombre de membres se sont inscrits.

— M. le vicomte Dubouchage, Pair de France, vient de mourir, âgé de 72 ans.

Banque de France 1547 fr.; 1542 fr., 50 c.; 1547 fr., 50 c.; 1550 f., 50 c.; 1547 fr., 50 c.

Cinq pour cent consolidés : 82 fr., 35 c., 82 fr. 10 c.; 82 fr., 40 c., 60 c., 50 c., 45 c.

ITALIE.

Naples, 26 mars. On a expédié ici, avant l'arrivée des Autrichiens, deux mille passeports à des carbonari qui paraissent vouloir se retirer en Espagne. Jusqu'ici il n'y a eu aucune arrestation.

— Il paraît certain que ce qui a décidé de l'issue de la guerre, c'est la fuite du régiment royal de toutes les milices qui étaient chargées de défendre les Abruzzes. La défection a été générale, et partout les soldats tiraient sur leurs officiers. Ce qui prouve suffisamment que la révolution n'était point appuyée de l'opinion du peuple.

— Les états de Bénévent et de Ponte-Corvo ont été remis aux autorités pontificales.

31 *Mars.* Les Autrichiens occupent tous les forts de cette capitale, à l'exception du Château-Neuf, où est casernée la garde royale. Attendu l'impossibilité de loger les soldats napolitains, ceux-ci ont reçu l'ordre de quitter la ville et restent sous les ordres du général Frimont. On a rétabli dans leurs fonctions tous les employés qui existaient au mois de juillet. Tous les actes publics sont passés au nom du Roi Ferdinand.

— Guillaume Pépé s'est embarqué pour Malte, avec un passeport anglais.

— On a remis en vigueur les mesures contre les sociétés secrètes.

3 *Avril.* Le gouvernement provisoire, sous la présidence du marquis de Circello, est en pleine activité. S. M., qui jouit d'une parfaite santé, ne tardera pas à rentrer dans ses Etats.

— Huit mille autrichiens sont partis pour Reggio de Calabre. Les troupes autrichiennes ont fait leur entrée à Cosenza, où elles ont été accueillies avec la même joie que dans les autres provinces.

Modène, 7 avril. S. A. S. le Prince de Carignan est passé ici le 31 mars, sous le nom de *Comte de Barges*, et a pris la route de Florence. Le prince Ruffo et le prince de Salerne se rendent à Laybach.

— Les élèves de l'université s'étant révoltés hier contre le Recteur, plusieurs d'entre eux ont été expulsés.

ANNONCES.

BIBLIOTHÈQUE DES CLASSIQUES DIEUDONNÉ. *Œuvres de BOSSUET, 20 volumes in-12, paraissant de quinzaine en quinzaine, à 2 fr. le volume;*

Les mêmes Œuvres, 16 volumes in-8°, paraissant de quinzaine en quinzaine, à 5 fr. le volume.

« *Chaque volume sera du prix de deux francs et contiendra cependant près de 400 pages.*

« Une vie abrégée de Bossuet, rédigée par un écrivain voué à la défense de toutes les bonnes doctrines, sera jointe à cette Edition, qui sera terminée par un volume extrait des divers ouvrages qui n'ont pu entrer dans la collection.

» L'Edition in-8.°, composée des mêmes ouvrages, sera de seize volumes sur beaux caractères et papier fin. *Chaque vol sera du prix de cinq francs.*

» La Souscription pour ces deux Editions sera fermée le 30 avril *passé cette époque, le vol. in 12, sera du prix de 3 fr, et le vol in-8.° de 6 fr.* Pour recevoir l'ouvrage franc de port par la poste, il faudra ajouter 75 c. par vol. in-12, et 1 fr 50 c. par vol. in-8.°

» *La liste des souscripteurs sera imprimée à la fin de l'Ouvrage.*

On souscrit, à Paris, à la *Librairie Monarchique* de N. Pichard, *Quai de Conti, N° 5, entre l'hôtel des Monnaies et le Pont Neuf.*

Et à Chambéry, chez Puthod, *lib. rue St. Dominique.*

N. B. Nous donnerons dans le N.° prochain un extrait du *Prospectus.*

AVIS

Le jeune E. B. de L. parti de Tubingue le 3 avril courant, pour faire une tournée dans la Suisse française, la Savoie et provinces [illegible], est instamment pressé par ses parens, que son départ a plongés dans la douleur, de renoncer à son projet d'expatriation, et de rentrer sans retard dans le sein de sa famille où il sera reçu avec toute la tendresse qu'il en a toujours éprouvée. On lui en facilitera les moyens dans la maison F[illegible], près Chêne-Bougeries, à une demi lieue de Genève, sur la route de Bonneville.

AUTRE AVIS.

A louer, un joli appartement avec toutes les aisances nécessaires, nouvellement restauré, situé au fond de Verney, près de Chambéry. S'adresser audit endroit, à M. Dupuy.

CHARADE.

J'ai joui plusieurs fois du sort le plus prospère,
Je me suis vu détruire et baigner dans mon sang
D'un pouvoir délégué je suis dépositaire,
Et dans un beau pays je règne au second rang.
Mon premier marche seul en certaine occurrence,
Quoique de son égal membre alors mutilé.
Mon dernier à sa mort secourut la naissance
Et se dirige au but, d'un pas toujours réglé.

Le mot de la dernière *Enigme* est *nouvelle.*

Erratum du N° 14.

Page 130, ligne 3, au lieu de *que lui avaient dicté*, lisez : *qui lui avaient dicté.*

Marchés de Chambéry des 10, 12 et 14 avril 1821

		Le Vessel.			L'Hectolitre.	
Bleds.		f	c.		f	c.
Froment,	*Prix:*	17	13	—	21	10
Seigle		8	25	—	10	78
Orge		7	75	—	10	12
Sarrasin.		0	00	—	0	00
Maïs		8	25	—	10	78
Avoine (1).		10	00	—	6	97
Pain, 1.re qualité, le kilogr					0	35
Viande, *idem*, *idem*					0	70

(1) Rapport des 3 mesures: l'hectolitre = Froment [illegible], Seigle [illegible], Avoine [illegible].

Chambery, de l'Imprimerie de P. Cleaz, rue St Antoine.

An 1821. (N.° 17). VI.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE,
Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 27 Avril.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 26 avril. Le 23 de ce mois, il a régné ici, par un vent du midi, une température extraordinaire. A midi, le thermomètre à l'ombre et au nord était à 24 degrés de Réaumur; et à 7 heures du soir, il était encore à 19 degrés et demi. Le lendemain, à midi, il n'était qu'à 16 degrés.

— L'article suivant de Moûtiers nous est arrivé quelques heures trop tard pour être inséré dans notre dernier N.°

« *Moûtiers, 17 avril.* Une compagnie de la Brigade des Chasseurs de Savoie est arrivée dans cette ville le 16 du courant mois. Le corps de la garde bourgeoise, duquel font partie les jeunes gens les plus marquans, précédé d'une musique et accompagné d'une foule d'habitans, s'est rendu en uniforme et sous les armes à sa rencontre, pour lui témoigner ses sentimens de satisfaction à ces braves militaires qui appartiennent à l'un de ces régimens de S. M. qui se sont le mieux distingués par leurs sentimens d'honneur et de fidélité, et qui ont si bien concouru à maintenir l'ordre dans ce Duché, pendant les malheureux événemens arrivés en *Piémont.*

« Les cris répétés de *Vive le Roi !* qui ont eu lieu au moment où ces deux corps se sont rencontrés, marquaient en même tems combien l'amour et le respect pour le meilleur des Rois leur sont naturels, et combien est vive la satisfaction généralement éprouvée de ce que les projets médités contre le gouvernement par quelques factieux ont pleinement échoué.

« Le jour même, le corps des Officiers de la garde bourgeoise a invité à dîner MM. les Officiers de ladite compagnie, et la Ville a fourni des rafraîchissemens à chaque sous-officier et soldat. »

Signé GLORIA, *Vice-Intendant.*

A M. le Rédacteur du Journal de Savoie;

Monsieur,

Mes anciennes liaisons avec M. le colonel Colomb d'Arcine, notre compatriote, commandant aujourd'hui le sixième régiment d'infanterie de ligne au service de France, me font désirer que l'on connaisse le nouveau trait de pur patriotisme, de zèle pour la bonne cause et de dévouement à nos Souverains, de ce militaire distingué. Aussitôt que nos troubles politiques lui ont été connus, il a supplié S. A. R. Mgr le duc d'Angoulême, qui l'honore, à si juste titre, d'une bienveillance toute particulière, de lui

obtenir de son auguste oncle S. M. T. C. la permission de venir offrir à notre bon Roi ses services en qualité de simple volontaire, jusqu'au rétablissement du bon ordre, cette action ne doit pas nous étonner, il est vrai, quand on se rappelle sa noble conduite en 1815, conduite qui commanda l'admiration et l'estime des ennemis mêmes de la cause à laquelle il se voua avec une fermeté si héroïque ; mais j'ai pensé que tout Savoyard apprendrait avec intérêt cette nouvelle preuve de son amour pour le bien et pour son pays.

La marche heureuse que la Providence a daigné, dans sa bonté, faire prendre aux événemens qui ont si fort alarmé les honnêtes gens, a empêché le colonel de mettre sa bonne volonté à exécution ; mais il est bien consolant pour nous de penser que, dans toute occasion périlleuse, nous trouverons dans nos rangs cet homme respectable qui, comblé d'honneurs chez une nation étrangère, se rappelle toujours qu'il est notre compatriote lorsque nous sommes dans le danger.

Je vous prie, Monsieur, de vouloir bien insérer ma lettre dans votre plus prochain numéro ; vous obligerez celui qui a l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très-humble serviteur,

James de Clermont de Vars,

Sous-Adjudant-général attaché à la Division de Savoie.

— Le défaut d'espace ne nous a pas permis d'insérer dans notre dernier N° les couplets suivans, chantés dans un banquet donné à Turin par la Compagnie de S. M. des Gentilshommes Gardes-du-Corps de S. M., pour célébrer l'heureux événement de la restauration.

Vive le Roi ! que ce cri d'allégresse,
Dans tous les cœurs, retentisse en ce jour
La coupe en main, plein d'une douce ivresse,
Répétons tous ce refrain d'amour :
Vive le Roi ! (bis.)

Vive le Roi ! Quand ce cri nous rallie,
Ses ennemis sont frappés de terreur.
A nos efforts applaudit la patrie,
En répondant à ce cri de l'honneur :
Vive le Roi ! (bis.)

Vive le Roi ! De la discorde horrible
Le souffle impur réchauffait les [illegible] ;
Tous présageaient une guerre terrible...
La paix renaît à ces cris consolans :
Vive le Roi ! (bis.)

Vive le Roi ! Sous ses lois paternelles
Si nos aïeux goûtèrent le bonheur,
C'est que toujours à leurs devoirs fidèles,
Ils portaient tous, écrit au fond du cœur :
Vive le Roi ! (bis.)

Vive le Roi ! le cœur a trop à dire
Sur des bienfaits qu'on ne peut oublier ;

Le plus long jour ne saurait nous suffire,
Si pour chacun il nous fallait crier :
Vive le Roi ! (bis.)

AVIS aux *Propriétaires de Jumens.*

« Le Commandant du Haras royal d'Annecy a l'honneur de prévenir les propriétaires des jumens présentées à la monte des étalons de S. M., qu'elles ne peuvent être mises en réquisition pour le service royal et public, si elles sont reconnues pleines, et pendant les premiers six mois qu'elles nourrissent leurs poulains, ce veut l'esprit du manifeste de S. Exc. le Grand Ecuyer, en date du 28 février 1819.

« Art. 8. Pour constater cette exemption, le propriétaire de la jument, muni du certificat de monte délivré *gratis* par le Garde-Étalon royal, fera certifier par le syndic de sa commune, au dos dudit certificat de monte, si sa jument est pleine.

« Art. 9. L'exemption de toute réquisition est aussi accordée pour les poulains qui proviennent des étalons de S. M., et qui n'auront pas atteint l'âge de quatre ans révolus. »

AVIS. — *Adjudication de travaux publics.*

Le public est prévenu que, le 30 du courant mois d'avril, à 10 et à 11 heures du matin, à l'Hôpital, au bureau de la Vice-intendance de Haute-Savoie, il sera procédé, par la voie d'enchères publiques, au rabais, à l'extinction des feux, à l'adjudication des travaux à faire : 1.° en construction d'une digue contre la rivière et sur la rive gauche d'Isère, territoire de la commune de Gaignon, sur une longueur de [illegible] mètres, 50 centimètres, dont la dépense totale est évaluée à 6733 liv. 19 c.

2.° En renforcement urgent du barrage établi à la tête des travaux de la nouvelle route d'Ugine, et rechargement de la jetée, territoire de la commune de Pallud, le tout évalué à 3594 liv. 57 c.

Le délai pour l'admission des offres en rabais ultérieurs du 6.me ou du demi-6.me expirera le 4 mai suivant, à midi précis.

L'on pourra prendre connaissance, sans déplacement, au secrétariat de la Vice-intendance, des plan, devis et cahier des charges de chacune de ces adjudications.

PIÉMONT.

Turin, 19 *avril*. Les garnisons militaires, dans le Duché de Gênes, ne seront composées que des troupes de S. M.

— Le nombre des morts et des blessés, dans les engagemens qui ont eu lieu avec les rebelles, a été, dans la journée du 8, de part et d'autre, de 30 individus en tout. Il y a eu 250 prisonniers, dont sept officiers du régiment de Montferrat.

— Le 14 du courant, S. Exc. M. le Gouverneur Général du Piémont, conformément aux ordres de S. A. R. le Duc de Genevois, a annoncé que l'ordre étant rétabli, toutes les autorités civiles, militaires et ecclésiastiques doivent reprendre leur correspondance régulière avec les Dicastères respectifs dont elles dépendent.

— Par ordre daté de Modène, du 12 avril, S. A. R. le Duc de Genevois

a témoigné toute sa satisfaction à S. Exc. M. le général Comte de la Tour pour sa conduite et ses services, et l'a chargé de manifester son contentement à la partie de l'armée royale qui a [illegible] fidèle au milieu des circonstances passées.

— Le 17, un *Te Deum* et des prières pour S. A. R. le Duc Charles Félix ont été chantés avec la plus grande solennité dans la Métropole de St. Jean, où ont assisté S. Exc. M. le Gouverneur général et tous les Corps qui résident dans cette capitale. La cérémonie a été accompagnée de trois salves des canons de la citadelle et de la brigade de Piémont.

— S. A. R. le Duc de Genevois a témoigné sa satisfaction particulière à S. Exc. M. le Marquis de Roddi, Commandant en chef de la Garde Nationale de Turin, et à MM. les membres du corps Décurional, pour le zèle et les soins infatigables que les Décurions et la garde nationale ont déployés dans les circonstances difficiles qui ont eu lieu.

— Le 19, la brigade d'Aoste et celle des grenadiers-gardes sont parties pour Gênes.

— Des prières en actions de grâces ont eu lieu à Novare, à Verceil, à Alexandrie et à Oneille, à l'occasion du rétablissement de l'autorité royale.

— Le 14 est arrivé à Acqui un corps de deux cents chasseurs tyroliens avec un drapeau de cavalerie légère autrichienne; ils ont été parfaitement accueillis par les magistrats et les habitans.

21 *Avril.* On annonce que S. Exc. M. le Comte Thaon Revel de Pratolungo est nommé Vice-Roi pour les États de Terre-Ferme, en attendant le retour de S. M.

— Une dépêche de S. Exc. le Général Comte de Bubna, à S. Exc. M. le Général Comte de La Tour, datée d'Alexandrie, 13 avril 1821, annonce que l'autorité royale étant rétablie à Gênes, S. Exc. a fait faire halte à l'avant-garde autrichienne qui se trouvait à Novi.

Cours des Inscriptions sur le Registre général de la Dette Publique.

Cinq p.% 100, rentes rachetables, à commencer du 1.er avril 1821, du 14 au 18 *avril* 75 liv.

NOUVELLES ETRANGERES.

ALLEMAGNE

Vienne, 10 *avril*. On avait assuré que la commission de Naples et de Piémont n'avait rien changé à la marche des troupes russes. Mais on prétend qu'en vertu d'un nouvel ordre de l'Empereur Alexandre, elles ont dû s'arrêter.

— On parle d'un nouveau congrès qui aurait lieu incessamment dans cette capitale. Le Roi des Pays-Bas est attendu ici sous peu. D'autres disent que le congrès se tiendra dans la ville de [illegible] en [illegible].

— On dit qu'Ali-Pacha, pour faire cause commune avec Ypsilanti, a embrassé la religion chrétienne.

— Les dernières nouvelles de Constantinople annoncent qu'on y prépare des mesures formidables contre l'insurrection de la Moldavie et contre les troubles excités contre les Turcs à Jassy, à Galatz etc.

ANGLETERRE.

Londres, 18 avril. Le marquis de Londonderry, père de lord Castlereagh et de lord Stewart, est mort le 8 du courant, âgé de 83 ans.

— Le bruit s'est répandu ici que la ville de Lima, après un engagement sérieux, avait été prise par lord Cochrane et le général San Martin.

— On dit que les partisans de l'émancipation des catholiques ont perdu tout espoir de voir le bill de M. Plunkett passer à la chambre haute.

— Le *New-Times* annonce que la ville d'Odessa seule a fourni de grands renforts à l'armée des insurgés en Valachie.

ESPAGNE.

Madrid, 10 avril. Les commissaires de Bolivar qui doivent conclure avec le gouvernement espagnol, sont arrivés à Cadix, ainsi que plusieurs députés d'Amérique.

— On écrit de Lisbonne qu'à l'occasion du serment prêté aux bases de la constitution portugaise, le gouvernement a fait remise de toutes les peines pour les délits, à l'exception du blasphème, du vol, de l'incendie, du meurtre, du faux témoignage, de la fausse monnaie, etc.

— Les nouvelles reçues du Piémont ont donné une nouvelle activité aux mesures relatives à l'armée.

— Les Cortès, au nombre des dispositions qui regardent la situation politique de l'Etat, ont arrêté d'inviter le gouvernement à redoubler d'instances dans ses demandes d'explications et de garanties auprès des puissances étrangères, sur leur manière de voir les affaires de l'Espagne.

— La nouvelle de la défaite des Napolitains a répandu à Barcelone la terreur parmi les *libéraux*. Ils ont voulu se rendre maîtres de ceux qui passent pour ennemis de la constitution, et ils ont forcé les autorités de faire arrêter une vingtaine de personnes.

FRANCE.

Paris, 15, 16 et 17 avril. Il a été signifié aux accusés du complot du 19 août dernier, que les débats de leur procès s'ouvriraient le 7 mai.

— La comtesse Oldi, sœur de Bergami, est débarquée à Calais, le 5 de ce mois, venant de Londres.

18 *et 19 avril.* Une ordonnance du Roi, du 4 avril, appelle 40,000 hommes sur la classe de 1820.

— La Chambre des Pairs s'est assemblée extraordinairement, le 16, en cour judiciaire, pour une affaire qui se rattache au crime de Louvel.

— Le préfet de l'Isère a pris des mesures pour empêcher l'entrée en France des individus venant des états Sardes avec des passeports délivrés depuis le 10 mars dernier jusqu'au 12 avril, à l'exception de ceux délivrés par les autorités de Savoie ou visés par l'ambassadeur de France à Turin.

— Le 6 avril, la voûte entière de l'église cathédrale de Mont-de-Marsan s'est écroulée. Personne n'a été atteint.

20 *et 21 avril.* Le second des articles déjà adoptés par les Cortès d'Espagne de la loi qui constitue l'armée, porte que tous les Espagnols sont obligés de défendre la patrie, depuis 18 ans jusqu'à 50.

— Les journaux de Lisbonne annoncent que le Roi de Portugal a sanctionné la constitution établie dans ses Etats d'Europe.

— On croit que le jour du baptême du duc de Bordeaux, il sera créé de nouveaux Maréchaux de France.

Banque de France : 1542 fr. 50 c.

Cinq pour cent consolidés 81 fr., 50 c.

ITALIE.

Milan, 16 *avril*. Un *Te Deum* solennel a été chanté, le 8 du courant, à Venise, dans la basilique de St. Marc, en action de grâces de l'heureuse issue des affaires de Naples.

— Quelques réfugiés napolitains avaient porté à Messine la nouvelle de l'insurrection du Piémont et y avaient causé un mouvement, qui fut dissipé lorsqu'on apprit l'entrée des Autrichiens à Naples.

Naples, 9 *avril*. On apprend que dans toutes les provinces du royaume, le rétablissement de l'autorité royale a causé une satisfaction générale.

— Pour régulariser le jugement des coupables et prévenir la punition des innocens, le gouvernement provisoire a établi une Junte de trois magistrats, qui examinera, sans s'astreindre aux formes judiciaires, les motifs des arrestations, et qui, en conséquence, fera élargir sur-le-champ les innocens, et remettre les coupables aux tribunaux compétens. Un officier autrichien, choisi par S. Exc. le général baron de Frimont, assistera aux séances, sans prendre part aux délibérations, mais seulement pour donner les renseignemens à sa connaissance.

— Tous les ministres et envoyés près les cours étrangères sont rappelés. Tous les officiers étrangers admis dans l'armée depuis le 5 juillet dernier, cesseront d'en faire partie. Les milices provinciales, les compagnies franches et les gardes nationales sont supprimées.

— Le Roi a établi un gouvernement provisoire à Palerme.

— Un décret de ce jour établit une cour martiale chargée de tout ce qui concerne la prohibition des sociétés secrètes et des armes défendues. Il y a peine de mort contre tous ceux qui, après la publication du décret, continueraient d'appartenir à la secte des carbonari ou seconderaient les desseins.

— L'ex-général Rossarol ayant tenté d'établir une république à Messine, sera mis à mort partout où il sera trouvé dans les États de S. M.

Florence, 13 *avril*. Hier S. Exc. la Duchesse de Floridia a pris la route de Rome, et demain S. M. Sicilienne partira pour la même destination.

16 *Avril*. Hier est arrivée ici S. A. R. Mme la Princesse de Carignan, venant de Nice sur un brigantin Sarde, qui l'a débarquée à Livourne le 13 du courant, avec le prince son fils.

— Le 14, S. M. le Roi des Deux-Siciles est parti pour Rome. Les personnes de sa suite et les ambassadeurs ont successivement pris la même route.

Modène, 14 *avril*. Ce matin il a été chanté ici, en action de grâces du rétablissement de l'ordre en Piémont, un *Te Deum* auquel ont assisté nos augustes Souverains, ainsi que LL. AA. RR. le duc et la duchesse de Genevois.

Rome, 14 *avril*. S. Em. le cardinal Consalvi a fait publier une nouvelle

proclamation pour exciter toute la surveillance contre les sectes secrètes et contre les mal intentionnés de toute espèce.

— On apprend d'Udine que l'avant-garde de l'armée russe doit y arriver le 28 avril. Cette armée est forte de 93,500 hommes, dont 3500 cosaques, et de 372 pièces d'artillerie.

ANNONCES.

De l'Église Gallicane, *dans son rapport avec le Souverain Pontife, pour servir de suite à l'Ouvrage intitulé du Pape ; par l'Auteur des Considérations sur la France.* A Lyon, chez Rusand, libraire, imprimeur du Clergé ; à Paris, chez Beaucé-Rusand, libraire ; et à Chambery, chez Puthod. Un vol. in-8.°, 1821. Prix 4 fr. 50 c.

N. B. Nous tâcherons de rendre compte de cet Ouvrage dans un prochain Numéro.

Bibliothèque des Classiques-Dieudonné. *Œuvres de Bossuet*, 20 volumes in-12, *paraissant de quinzaine en quinzaine, à 2 fr. le volume ;*

Les mêmes Œuvres, 16 volumes in-8.°, paraissant de quinzaine en quinzaine, à 5 fr. le volume.

Extrait du Prospectus.

» Parmi les grands écrivains dont s'honore la France, deux ont été successivement chargés de l'éducation du fils et petit-fils de Louis XIV, et, quoique ces princes n'aient pu monter sur le trône qui leur était destiné, nous savons ce que leurs vertus promettaient de bonheur au monde. Aujourd'hui, et de même qu'il y a un siècle, la ligne masculine de Louis XIV repose entière sur la tête d'un enfant. Mais combien les tems sont changés ! Alors les mœurs et les traditions monarchiques étaient dans toute leur force, et aujourd'hui, les maximes les plus funestes menacent d'envahir toutes les classes de la société. Il importe donc essentiellement que les saines doctrines, s'emparant de la conviction de la génération qui s'élève, triomphent des doctrines nouvelles. Eh ! quel homme est appelé à sortir le premier victorieux de cette lutte, si ce n'est l'immortel Bossuet que, de son vivant même, l'admiration contemporaine appelait un Père de l'Église ?

» L'édition de ses Œuvres, faite sous la direction des personnes les plus éclairées et les plus respectables, contiendra : 1.° Politique tirée des propres paroles de l'Ecriture sainte, 1 vol. ; 2.° Elévation à Dieu sur tous les mystères de la religion chrétienne, 1 vol. ; 3.° Méditations sur l'Evangile, 3 vol. ; 4.° Les Sermons, 7 vol. ; 5.° Les Panégyriques et Oraisons

funèbres, 2 vol : 6.° Histoire des variations des Eglises protestantes, 3 vol : 7.° Connoissance de Dieu et de soi-même, et divers ouvrages composés pour l'éducation du Dauphin, 1 vol ; 8.° Histoire universelle, 1 vol., 9.° Pensées extraites de ses Œuvres, 1 vol.

N. B. Voyez les conditions de la Souscription dans notre N.° précédent.

On souscrit à Paris, à la *Librairie Monarchique de N. Pichard, Quai de Conti, N.° 5, entre l'hôtel des Monnaies et le Pont-Neuf.*

Et à Chambéry, chez Puthod, *libr. rue St. Dominique.*

On souscrit aux mêmes adresses pour l'Ouvrage suivant :

Martyrologe royal, ou *Vies particulières des Bourbons morts révolutionnairement depuis 1789, par* A. J. C. Saint-Prosper.

« Ce Martyrologe comprendra les Vies de Louis XVI, de Marie-Antoinette, de Mme Elisabeth, de Louis XVII, du Duc d'Enghien, du Duc de Berry ; formant chacune un vol. in-18 du prix de 60 centimes. L'auteur compte sur l'empressement des classes aisées à répandre parmi ceux qui les entourent, un ouvrage dont chaque page portera l'empreinte des vertus les plus touchantes.

» On peut souscrire pour les six volumes à la fois, ou pour chaque biographie séparément. Le premier volume paraîtra le 15 avril courant, et les autres de mois en mois. Il y aura une édition en papier vélin, du prix de 1 fr. 20 cent. Le prix des deux éditions sera double pour ceux qui n'auront pas souscrit.

» Ceux qui voudront recevoir l'ouvrage franc de port par la poste, doivent ajouter 25 centimes par volume.

» Les lettres et l'argent doivent être affranchis. »

Marchés de Chambéry des 17, 19 et 21 avril 1821.

Bled		Le Veissel.			L'Hectolitre.	
		f	c		f	c
Froment,	*Prix*	17	25	—	21	24
Seigle		8	50	—	11	[illegible]
Orge		8	00	—	10	[illegible]
Sarrasin		5	00	—	6	54
Maïs		9	00	—	11	76
Avoine (1)		11	00	—	7	67
Pain, 1re qualité	la livre				0	35
Viande, *idem*	*idem*				0	70

(1) Rapport des 3 volumes en hectolitre : froment, seigle, avoine. [illegible]

Chambéry, de l'Imprimerie de P. Cléaz, rue St. Antoine.

An 1821. (N.° 18). VI.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE,
Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 4 Mai.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 3 mai. Nous avions annoncé l'article suivant dans le N.° 16 de ce Journal. L'importance des événemens dont nous avons rendu compte, nous a obligés de différer jusqu'ici l'insertion de cet Article.

MISSION DE LA MOTTE-SERVOLEX.

(*Article communiqué.*)

« Depuis plus d'un siècle une fausse sagesse, à l'abri du nom respectable de philosophie, s'est introduite dans le monde, où elle travaille à changer l'opinion, à détruire toute croyance religieuse et à renverser la sainte religion de Jésus-Christ. Des milliers de volumes sont dus à son incroyable fécondité. Dans les lieux où elle a pu déployer le plus librement ses efforts, on a vu le blasphème, l'erreur, l'impiété, le mensonge, l'avilissement de tout ce qu'il y a de plus sacré, semblables à des torrens dévastateurs, inonder la société. Elle peut s'applaudir de ses succès. Les enfans oublient qu'ils ont des parens à chérir, les époux, des engagemens à respecter, les serviteurs et les sujets, des devoirs à remplir; la pudeur chancelle, les injustices se propagent, le capital demeure sans fruits, partout règne l'égoïsme, bientôt l'immoralité est à son comble. Qu'ils sont différens les fruits de la vraie philosophie, de la religion sainte de nos pères! Elle parle, les haines tombent, la vengeance disparaît, les procès se terminent, l'ordre se rétablit dans les familles, les restitutions s'opèrent, la bonne foi renaît, la pureté des mœurs reprend son empire.

» Une Mission qui a eu lieu à la Motte-Servolex près de Chambéry, a produit tous ces heureux fruits. Depuis long-tems M. le Curé désirait procurer cette grâce extraordinaire à ses nombreux paroissiens. Son vœu, si digne d'un bon Pasteur, s'est enfin accompli avec un succès qui a passé ses espérances. Six Ecclésiastiques et ses deux Vicaires l'ont secondé dans cette entreprise vraiment religieuse. M. le Chevalier Rey, Chanoine et Vicaire-Général, a fait le discours d'ouverture. Et pendant un mois qu'a duré la Mission, l'église a été remplie deux fois par jour, comme aux grandes solennités. L'on a écouté la parole sainte avec un empressement, avec un enthousiasme qui tenait du prodige.

» Les penchans vicieux de la nature, la force du mauvais exemple peuvent tout sur un peuple ignorant. Mais, dissipez ses ténèbres, donnez-lui

des idées justes sur les éternelles destinées qui l'attendent au delà du tombeau ; surtout, portez dans son cœur les consolations de la vertu, et vous l'entendrez gémir sur ses propres égaremens et sur le malheur de ceux qui l'ont perdu. C'est par de tels gémissemens qu'on a vu le peuple de la Motte applaudir aux touchantes exhortations de ses missionnaires. Sanglotant, les yeux baignés de larmes, il courait chercher du *repos* et des espérances au tribunal de la miséricorde. Neuf Ecclésiastiques, continuellement occupés à entendre les confessions, ont eu peine à suffire à l'empressement des fidèles. L'assiduité, le bon ordre, la tenue édifiante qui ne se sont pas démentis un instant, font espérer que le père des miséricordes bénira cette œuvre sainte et que les fruits en seront durables.

« Enfin, le mardi, 27 février, ont eu lieu la procession générale et l'érection solennelle de la Croix. M. le Vicaire général, un nombreux clergé et presque tous les fidèles des paroisses environnantes ont encore rehaussé l'éclat de cette religieuse cérémonie. Une colonne de pierre travaillée avec goût, porte la croix qui est en fer et très-bien exécutée (1). Ce monument religieux est dû à la générosité de M. le marquis de Costa, dont tous les jours sont marqués par des bienfaits et des vertus. Lorsqu'après la procession générale, l'un des Missionnaires est monté en chaire pour annoncer la clôture de la Mission, des pleurs se sont fait entendre de toute part dans le nombreux auditoire. L'on aurait dit une famille qui vient de perdre un père tendrement chéri. Le Missionnaire lui-même n'a pu retenir ses larmes, ses sanglots ont étouffé ses paroles; il est descendu de la chaire, et le peuple est resté immobile et n'a pu s'arracher à la présence des saints autels, qu'après en avoir reçu plusieurs fois l'invitation de la part de MM. les Missionnaires, qui lui ont déclaré que leur ministère était accompli. Puissent toutes les paroisses de ce vaste diocèse jouir de la faveur que le Ciel vient d'accorder à la Motte-Servolex, et dans peu d'années nous oublierons les maux que nous a faits le règne d'une délirante philosophie, et comme nos pères, nous nous ferons un honneur de croire à l'Evangile et d'en pratiquer les consolantes maximes. »

PIECES OFFICIELLES PUBLIÉES

Pub. le 29 avril. Lettres-Patentes (du 19 avril 1821), par lesquelles S. A. R. le Duc de Genevois nomme M. le chevalier Ignace Thaon de Revel, Comte de Pralungo, Lieutenant-Général dans les Etats Royaux.

CHARLES-FELIX, Duc de Genevois, etc. etc. etc.

Les circonstances actuelles exigeant, d'une manière impérieuse, que l'Autorité Suprême, toujours indivisible, soit centralisée et récupère sans retard

(1) Cette Croix se compose d'une colonne toscane sur son piédestal, placée sur deux gradins et surmontée d'une boule qui reçoit la croix de fer, dont une partie est dorée. Sur les quatre faces du piédestal sont gravées des inscriptions, dont deux sont tirées de l'Ecriture, et les deux autres indiquent l'époque et les circonstances de la Mission. La hauteur totale de la colonne et des gradins, est de quinze pieds, et celle de la Croix est de cinq pieds.

tille unité de laquelle on a dû s'écarter dans les vicissitudes passées, et le point de centralisation devant résider dans la capitale, Nous avons jugé à propos, en raison de notre éloignement, quoique momentané, de désigner un sujet auquel Nous puissions confier le soin de gouverner les États Royaux en notre nom et en qualité de notre Lieutenant Général. Pleinement instruit des services signalés que le Chevalier Ignace Thaon de Revel, Comte de Pralungo, notre cousin, Ministre d'État, Général dans les Armées Royales, Chevalier de l'Ordre Suprême de la Sainte Annonciade, Grand-Croix de l'Ordre des SS. Maurice et Lazare, Commandeur de l'Ordre militaire de Savoie, Gouverneur et Commandant général de la division de Turin, a rendus jusqu'à ce jour à l'État, soit dans les missions délicates qui lui ont été confiées, soit dans le gouvernement des principales provinces, soit dans d'autres commissions non moins importantes; connaissant d'ailleurs, à l'aide de la naissance, les plus éminentes qualités de l'esprit et du cœur, une prudence consommée, une grande clairvoyance et une ferme et impartiale justice, qui sont les qualités les plus essentielles pour bien gouverner, Nous avons porté sur lui nos vues, et Nous Nous sommes déterminé avec plaisir à lui confier l'administration difficile de l'État, persuadé qu'il saura, avec les sages mesures qu'exigent les circonstances actuelles, rétablir le service royal là où il se trouve entravé par suite des événemens désastreux qui ont eu lieu, en employant tous les moyens pour calmer les inquiétudes sur l'incertitude actuelle des choses laissée subsister dans l'esprit de nos sujets, afin de ranimer chez eux ces sentimens d'amour, de fidélité et de respect dont ils ont toujours donné les preuves les plus constantes à leur Souverain, et que l'oubli qu'en ont fait quelques personnes égarées rend plus chers encore à notre souvenir.

C'est pourquoi, par les présentes, de notre autorité et science certaine, Nous choisissons, constituons et députons ledit Comte de Pralungo pour Lieutenant-Général dans les États Royaux avec tous les honneurs, autorité, prérogatives et prééminences qui appartiennent à cette charge, en sorte qu'il y préside et commande comme un autre Nous-même, tant qu'il sera de notre bon plaisir; en usant du même pouvoir et autorité dont Nous pourrions user si Nous étions présent, suivant qu'il le trouvera conforme à nos intentions et au plus grand avantage de l'État, en exerçant, sous notre approbation, tous les actes réservés à l'Autorité Souveraine, et observant en tout les instructions qu'il recevra de Nous; à quel effet, Nous conférons audit Comte Pralungo, notre Lieutenant-Général, tout pouvoir et autorité, avec une libre et générale administration, en le dispensant du serment.

Mandons à tous les Ministres, Magistrats, Officiers et à quiconque il appartiendra de le reconnoître en la qualité susdite, et particulièrement aux Magistrats du Sénat et à la Chambre des Comptes, d'entériner les présentes, que Nous voulons être expédiées sans payement de droit d'émolument, car telle est notre intention.

Données à Modène l'an de Seigneur mil huit cent vingt et un, le dix-neuf du mois d'avril.

CHARLES-FELIX.

Suivent les signatures.

Publ. le 30 avril, la pièce suivante, en langue italienne.

Nous D. Ignace Thaon de Revel, Comte de Pralungo, Lieutenant-Général dans les États Royaux.

Si Son Altesse Royale le Duc de Genevois veut qu'on punisse rigoureusement ceux des Militaires qui, trahissant leurs devoirs les plus sacrés, se sont mis en état de rébellion, ou ont tâché d'exciter d'autres militaires ou des habitans à s'insurger contre le gouvernement légitime, Elle veut, d'autre part, qu'un libre champ de justification soit ouvert à tous ceux qui, pour cause légitime, ou par force majeure, ou par des obstacles insurmontables, n'ont pu rejoindre leur Corps et les troupes restées fidèles.

Nous avons, en conséquence, déterminé ce qui suit:

I. Les Officiers de toute branche quelconque du service, de toute Arme, Corps ou Détachement, qui ayant fait partie de l'armée d'Alexandrie, ou de la garnison de la Citadelle de Turin, seront dans le cas de justifier leur conduite, et ceux qui, quoiqu'appartenant à des Corps ou Détachemens composant l'armée ou la garnison susdite, n'en ont pas néanmoins fait partie en leur particulier, devront se présenter personnellement dans le terme de cinq jours, à dater de la publication du présent, au Gouvernement de la Division dans laquelle ils ont leur domicile ordinaire, et y déposeront leurs mémoires et pièces justificatives.

II. Les Officiers appartenant à des Corps actuellement sous les armes, qui s'en trouvent séparés, n'ont pas fait partie de l'armée de Novare, rendront compte de leur conduite à leurs propres Colonels, qui transmettront leurs mémoires au Ministère de la Guerre et de la Marine.

III. Le présent ordre ne s'applique pas aux officiers qui se trouvent attachés à quelque dépôt, en suite d'ordre de la Secrétairerie Royale de la Guerre, postérieur au 10 du courant, et à ceux du Bataillon de la Légion Royale légère demeuré à Turin, des Compagnies d'Artillerie préposées à la garde de l'Arsenal Royal, et des deux Bataillons de Garnison.

IV. Les pièces et titres ci-dessus désignés seront communiqués par le Ministère de la Guerre à une Commission chargée d'examiner la conduite des Officiers qui se trouvent dans les cas susénoncés.

V. Cette Commission sera composée de M. le Chevalier De la Chambre, Major-Général, Lieutenant de la Première Compagnie des Gardes du Corps, *Président*, de MM. le Baron Righini, Colonel de la Brigade d'Alexandrie; le Comte de Montiglio, Colonel Adjudant général, Chef de l'État-Major de la Division de Novare; le Chev. Crotti, Lieutenant-Colonel des Dragons du Roi; le Comte Camerana, Lieutenant-Colonel des Chasseurs de Nice.

VI. En cas d'empêchement de quelqu'un de ces membres, le Président sera suppléé par M. le Major-Général Chevalier de Villafalletto, et les autres membres, par MM. les Chev. Raimondi, Colonel de la Légion Royale légère; le Marquis Ceva, Lieutenant-Colonel de la Brigade d'Alexandrie; le Chev. Archino, Lieutenant-Colonel de la Brigade de Gênes.

Donné à Turin, le 27 avril 1821.

Signé Thaon de Revel.

PIÉMONT.

Turin, 26 avril. S. A. R. le Duc de Genevois a nommé Régent pro-

taire de la Secrétairerie d'Etat pour les affaires internes, M. le chevalier Gaspard Jérôme Roget de Cholex.

— Le Corps Décurional de Turin ayant supplié S. A. R. le Duc de Genevois de lui permettre d'envoyer une députation chargée d'exprimer à S. A. R. les sentimens d'amour, de respect et de fidélité dont les habitans de Turin n'ont cessé d'être animés envers l'auguste Maison de Savoie, S. A. R., en agréant cette démarche, a fait dire par S. Exc. M. le Comte de la Tour, aux Syndics de Turin, que voulant épargner aux Députés l'incommodité d'une longue route, elle les auroit reçus si elle s'étoit trouvée moins éloignée de la capitale. L'administration ayant suspendu, en conséquence, le départ de la députation, elle a fait parvenir par écrit, l'hommage respectueux de ses sentimens, à S. A. R. qui y a répondu, le 21 avril courant, par une dépêche des plus honorables, où elle a manifesté de nouveau à la ville de Turin tous les témoignages de satisfaction qu'elle lui avoit fait donner par l'organe de M. le marquis Manca de Villa-Hermosa.

— *Ordre du jour du 22 avril 1821.*

« Soldats! S. A. R. le *Duc de Genevois* ayant nommé le Général Comte Thaon de Revel son Lieutenant-Général en terre-ferme, je dois vous informer, vous tous qui avez été mes compagnons d'armes et de fatigues dans les jours pénibles et difficiles que nous venons de passer, que vous cessez d'être sous mes ordres.

« Je vous quitte avec un sentiment de regret, persuadé que vous vous montrerez sous l'illustre Chef appelé à vous commander, tels que je vous ai toujours vus, soldats obéissans et dévoués au Roi.

« Il me sera toujours glorieux de vous avoir commandés et d'avoir été votre guide dans le chemin de l'honneur et de la fidélité. »

Signé De la Tour.

26 *Avril.* Le 16, il a été chanté à Annecy, un *Te Deum* solennel en actions de grâces du rétablissement de l'autorité royale.

— Dans toutes les provinces éclatent les sentimens d'amour et de fidélité envers l'auguste dynastie de nos légitimes Souverains.

Cours des Inscriptions sur le Registre général de la Dette Publique.

Cinq p.% 100, rentes rachetables, à commencer du 1.er avril 1821; du 21 au 25 *avril* 1821 : 72 liv. 33 c., 76 l.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

ALLEMAGNE.

Vienne, 11 avril. A dater du 16 de ce mois, quatorze régimens de toutes armes seront rendus mobiles sur le pied de guerre; ce qui formera plus de [illegible] hommes dont la destination n'est pas encore connue.

— La première colonne des troupes russes, forte de 35,000 hommes, entrera en Hongrie dans le courant de cette semaine.

— La Porte Ottomane a fait sortir de S.te Sophie l'étendard de Mahomet, qui est le signal des dangers de l'empire. On dit que cinquante [illegible] familles grecques se sont sauvées de Constantinople et se sont réfugiées à Odessa. Les troubles de la Moldavie paraissent au moment d'être appaisés, mais il n'en est pas de même de l'insurrection de la Valachie, qui paroît s'étendre

sur la Servie, la Thessalie, l'Epire, la Bulgarie, la Morée et l'Archipel. Les insurgés marchent sous l'étendard de la croix portant l'inscription du Labarum de Constantin *Sous ce signe nous vaincrons*. Les Grecs de Candie se sont, dit-on, rendus maîtres de cette île. Les Grecs ont quinze cents bâtimens de commerce, et plusieurs de ces bâtimens ont à bord 25,000 hommes armés. On ajoute que ceux-ci sont entrés, sous pavillon russe, à Constantinople. Quelques-uns de ces détails nous semblent mériter confirmation.

— Une armée d'observation, de 40,000 hommes, va être placée sur les frontières de la Valachie.

Francfort, 24 *avril*. La diète, dans sa 15.e séance, a adopté, en 24 articles, le plan de constitution militaire pour la confédération germanique. Les contingens seront toujours tenus au complet, il y aura une réserve pour le besoin, il n'y aura qu'un seul général en chef, élu par la confédération, et dont l'emploi ne sera que temporaire.

— Le Roi de Suède a refusé d'accéder à la demande de l'ancien Roi Gustave-Adolphe, qui voulait être naturalisé en Norwège.

— Plusieurs Grecs qui étudient dans les universités d'Allemagne, ont reçu des lettres qui les engagent à retourner dans leur patrie.

Laybach, 26 *avril*. La marche des troupes russes et autrichiennes n'a point été contremandée jusqu'à ce moment. Il n'est nullement question du départ des Souverains.

— On attend ici M. le Comte de la Ferronnays, ambassadeur de France en Russie, qui est en ce moment à Paris.

— On est persuadé que l'insurrection de la Grèce part de la même source que celles de Naples et du Piémont. C'est une vaste conspiration, qui a un centre commun et ses moyens de communication.

— On apprend d'Yassy, 29 mars, que le prince Ypsilanti est parti de cette ville avec un corps de 10,000 Arnautes, Moldaves et Grecs et 6 pièces de canon, pour se porter sur le Danube.

ANGLETERRE.

Londres, 25 *avril*. La Chambre des Pairs a rejeté le bill en faveur des catholiques, à la majorité de 159 voix contre 120. On croit cependant qu'il ne faut pas désespérer de leur cause, qui va en s'améliorant chaque année, et qui, à force d'être reproduite, finira par triompher tôt ou tard.

— Dans la Chambre des Communes, la motion de M. Lambton pour la réforme parlementaire, a été rejetée par 55 voix contre 43.

— On vient d'apprendre de St. Domingue, par des lettres du 28 février, la nouvelle d'un complot du duc de la *Marmelade* contre le président Boyer. Des lettres du 10 mars disent que le complot s'étendait dans tout le nord de l'île. Les conspirateurs ont été arrêtés et conduits au Port-au-Prince. On croit qu'ils seront fusillés sur-le-champ.

ESPAGNE.

Madrid, 17 *avril*. Les Cortès ont rendu une loi d'exception qui place sous le jugement des autorités militaires les prévenus de conspiration contre l'état et la constitution.

— S. Em. le patriarche de Lisbonne ayant protesté contre les articles 10 et 17 des bases de la constitution portugaise, les Cortès, après une longue discussion, ont décrété que tout fonctionnaire ou individu qui refuserait de jurer les bases de la constitution cesserait d'être citoyen portugais et qu'en conséquence il serait tenu de sortir du royaume.

FRANCE.

Paris, 22, 23 *et* 24 *avril*. On prétend que le Roi d'Angleterre viendra à Paris dans le mois prochain. (*Journal des Débats*).

— Le vice-président de la république de Colombia, M. *Zéa*, est à Paris depuis quelques jours. (*Journal des Maires*).

— La Chambre des Députés discute un projet de loi tendant à interdire l'exportation des grains lorsque le prix de l'hectolitre sera élevé à un certain taux différent selon les départemens, dont le *minimum* serait de 19 fr. et le *maximum* de 24 fr.

— Le ministre de l'intérieur a présenté un projet de loi qui a pour but de faire servir l'extinction successive des pensions ecclésiastiques à améliorer le sort des vicaires et à doter douze siéges épiscopaux dans les villes où le Roi le jugera nécessaire, de manière à ce qu'il n'y ait qu'un siége par département.

— Le maréchal Beurnonville, Pair de France et ministre d'état, vient de mourir, âgé de 69 ans. (*Quotidienne*).

— Les deux Piémontais qui avaient été arrêtés à Lyon, ont été mis en liberté. (*Journal de Lyon et du Midi*).

— Le *Courrier Français* du 24 contient l'article suivant : « On sait d'une manière positive que les réponses des Cours étrangères aux notes diplomatiques qui leur ont été adressées par les ministres espagnols, sont des plus satisfaisantes, et que les Cours ont déclaré non seulement qu'elles ne se mêleraient en rien des affaires d'Espagne, mais même qu'elles s'opposeraient ouvertement à l'intervention de toute puissance quelconque. »

— L'affluence des fidèles aux stations de carême, aux sermons de charité et aux instructions préparatoires pour le devoir pascal, a été considérable dans toutes les églises de la capitale. (*Drapeau Blanc*).

— On a démenti la nouvelle qu'il aurait été demandé à la Suisse le passage d'un corps de troupes autrichiennes qui auroit passé par le St. Gothard pour se rendre en Savoie. (*Journal de Paris*).

— La ville de Corps (Hautes-Alpes) vient d'être presque entièrement consumée par un incendie.

25 *Et* 26 *avril*. Le jour du baptême du duc de Bordeaux, il sera distribué deux livres de pain, une bouteille de vin et un pâté, à 37,445 indigens inscrits, et d'autres largesses du préfet et des maires de Paris s'étendront à plus de 60 mille individus.

— Dans le massacre qui a eu lieu à Manille, des Européens et des Chinois, on évalue les pertes des François à plus d'un million.

Banque de France 1547 fr. 50 c. ; 1548 fr. ; 1547 fr. 50 c.

Cinq pour cent consolidés. 86 fr. 25 c. ; 86 fr. 70 c.

ITALIE.

Naples, 14 *avril*. Un décret de S. M. établit quatre Juntes de recherches, chargées respectivement d'examiner la conduite des ecclésiastiques, des instituteurs ou instituteurs de la jeunesse, des fonctionnaires dans l'ordre judiciaire, et des employés dans l'administration.

— Un prix de 1000 ducats est promis à quiconque procurera l'arrestation de l'un des cinq individus dont voici les noms : Laurenzo de Concilliis, Michel Morelli, Joseph Silvati, Louis Minichini et Joseph Caporale.

16 *Avril*. On dit que le fameux Minichini, dont la tête est à prix, a été arrêté, et que son confrère de Concilliis s'est donné la mort.

— On apprend de Messine que le plus grand calme règne dans cette ville, et que si le rebelle Rossaroll n'était parti, sa vie n'était pas en sûreté parmi les Messinois.

— S. M. a nommé une Junte pour examiner la conduite de tous les individus qui ont été attachés à l'une quelconque des branches du service militaire dans les dernières années.

— Le général Guillaume Pepé doit être mis à mort dans quelque partie des Etats qu'il vienne à être trouvé.

Rome, 18 *avril*. S. M. le Roi des Deux-Siciles est arrivé ici le 16, précédé du marquis Ruffo, secrétaire d'Etat. Le lendemain, S. M. a fait une visite au Saint-Père. On pense que ce Prince restera ici pour assister aux solennités de Pâques.

Livourne, 16 *avril*. Les avis de l'insurrection des Grecs ont fait une grande sensation sur les négocians de cette nation qui se trouvent ici. On dit que par l'effet de secrètes intelligences, tous les bâtimens marchands des Grecs se rassemblaient près de l'île d'Hydra, dans l'Archipel, pour former une espèce de flotte. *Voyez les Additions à la dernière page.*

VARIÉTÉS.

LEÇONS DE GÉOGRAPHIE ANCIENNE, *suivies de la Géographie de l'Iliade et de celle de l'Enéide, d'après la méthode analytique de l'Abbé Gaultier*, par l'un de ses Elèves (M. J. P. DUCROS, de Sixt en Faucigny), *Ouvrage adopté et suivi par les Elèves réunis ses Collègues.*

Paris, au Dépôt de l'Auteur, rue Corneille, N.° 17; chez L. Lelas, imprimeur libraire, rue Dauphine, N.° 32, et à Chambéry, chez Puthod, libraire. Un petit vol. in-18, accompagné d'un Atlas. Prix, 2 fr. 50 c. sans l'Atlas, dont le prix est de 10 fr.

On connaît les *Leçons de Géographie* de l'Abbé Gaultier, rédigées en un petit volume de 220 pages in-18. Malgré le succès qu'ont pu avoir dans le tems ces leçons abrégées, qui ne sont qu'une suite de sommaires, nous n'avons pu nous empêcher d'y reconnaître un défaut essentiel, celui d'une *méthode* qui ne favorise en aucune sorte la classification des matières dans une étude surchargée de noms, et où la mémoire a besoin de tout

les secours qu'elle peut trouver dans un plan sagement établi et clairement exposé. S'il est une science où il faille éviter de morceler et de disperser les détails, c'est incontestablement la Géographie. Donner d'abord l'énumération des villes, des mers, des presqu'îles, des caps, des lacs, des montagnes, des volcans, des fleuves, etc., c'est commencer par où il faudrait finir, car un tel dénombrement doit être l'objet d'une récapitulation, à la suite de la description des localités. Et d'ailleurs, cette méthode a le grave inconvénient d'exiger tout à coup l'emploi de toutes les Cartes, et de promener l'œil sur des régions encore totalement inconnues aux élèves. Ajoutons que l'ordre dans lequel on vient de voir l'énumération ci-dessus, n'est nullement conforme à la liaison des idées. Les détails de la Géographie physique sont subordonnés à un certain ordre, à une gradation la seule naturelle, et par conséquent la seule bonne. Après avoir envisagé la forme générale d'un continent, déterminée par la distribution des chaînes de montagnes et l'inclinaison des prolongemens de leurs faces, il faut partir de ces montagnes et en suivre les ramifications; ce qui conduit à l'inspection des vallées et des bassins des fleuves, et ceux-ci aux rivages des mers. Ainsi les montagnes, les rivières, les lacs, les fleuves, les golfes, les caps, les presqu'îles, les isthmes, les mers, les îles, etc. telle est, selon nous, la marche que prescrit le principe général de la liaison des objets et de l'enchaînement des idées.

Quant à la description des contrées sous les autres rapports, il me semble qu'après avoir défini les principaux termes usités en Géographie, il n'y a rien de plus naturel et de plus simple que d'indiquer d'abord les grandes divisions de la Terre, d'en prendre ensuite une seule à part, de la subdiviser, et d'entreprendre la description d'une seule de ses parties, pour ne la quitter qu'après l'avoir achevée. En procédant ainsi de proche en proche, on parcourt tous les États de chacune des grandes divisions, exerçant au besoin les élèves à faire, sur chacun d'eux, un résumé sommaire des principaux détails qui s'y rapportent. Par cette méthode, chaque État forme un ensemble, un cadre distinct dans lequel la mémoire range sans effort tout ce qui lui appartient, sans être offusquée par la confusion qu'entraînent nécessairement le mélange des descriptions et les passages continuels d'une région à l'autre. La connaissance de chaque contrée se trouve ainsi classée, pour ainsi dire, dans autant de cases séparées.

M. Ducros, en ajoutant aux leçons de l'abbé Gaultier une partie essentielle qui y manquait, celle de la Géographie ancienne, a également évité le principal des défauts que nous venons d'indiquer. D'ailleurs les mêmes inconvéniens n'étaient pas également à craindre ici, parce que l'étude de la Géographie ancienne suppose une connaissance préliminaire au moins superficielle et générale de la Géographie moderne, et l'élève n'est pas

puis entièrement au dépourvu, si on lui indique, avant tout, la situation des mers, des détroits, des caps, des presqu'îles, des fleuves connus des anciens. M. Ducros a séparé nettement chaque contrée, et il ne passe que progressivement de l'une à l'autre sans mélanger les détails. Il a eu soin de ne donner l'indication des montagnes, des lacs, des fleuves et des rivières, qu'après la description des lieux où ces objets sont placés.

L'auteur commence sa première Section, qui comprend l'Europe, par les Îles Britanniques, d'où il passe successivement à la Germanie, à la Sarmatie d'Europe, aux Gaules, à l'Illyrie, à la Thrace, à l'Espagne, à l'Italie et à la Grèce. Comme il ne s'est proposé que d'indiquer les principaux peuples de chaque contrée, il ne faut pas chercher dans ses leçons un dénombrement complet de tous ceux dont il est fait mention dans les auteurs. C'est ainsi, par exemple, que dans l'Albion, ou partie méridionale de la plus grande des Îles Britanniques, nommée *Britannia Major*, il n'a pas indiqué les *Regni*, les *Belgæ*, les *Atrebates*, les *Dumnonii*, les *Iceni*, les *Dobuni*, les *Demetæ*, les *Ordovices*, les *Coritani*, les *Coritani*, les *Ottadini*, les *Selgovæ*, les *Novantæ*, les *Mæatæ*, etc.

Dans la partie septentrionale de la même île, le nom de *Calédoniens* était collectif et comprenait plusieurs nations, telles que les *Cornabii*, que M. Ducros n'a pas indiqués, les *Horestii*, etc. Les *Picti* étaient les mêmes que les *Caledonii*; ils avaient reçu ces deux noms à des époques différentes. Il est vrai que la distribution et les noms des peuples anciens ont varié souvent dans les différens âges, et il y aurait une grande difficulté à désigner avec précision toutes les peuplades qui ont successivement figuré dans chaque contrée, aux diverses époques historiques; il n'est pas d'ailleurs dans un abrégé tel que celui-ci, qu'il faudrait entrer dans les immenses détails qui naîtraient de ces recherches.

La première demande par laquelle commencent ces Leçons semblerait indiquer que l'auteur a eu en vue le règne de Théodose-le-Grand. Mais nous trouvons que, sur la fin du 4e siècle, la partie méridionale de la plus grande des îles Britanniques était encore divisée dans les cinq parties suivantes : *Valentia*, *Maxima Cæsariensis*, *Flavia Cæsariensis*, *Britannia I^a^* et *Britannia 2da*. La première s'étendait au nord jusqu'au golfe d'Edimbourg, nommé *Bodotriæ Æstuarium*, d'où partait la muraille bâtie par Sévère.

Dans l'Hibernie (*Britannia minor*), qui a porté le nom de *Scotia*, parce que les *Scoti* en sont sortis, il eût été à propos de citer la ville d'*Iernis*, qui a donné le nom d'*Ierna* à l'île entière, et en particulier le nom d'*Ierni* aux habitans de la partie occidentale de cette île.

Dans la Germanie, plusieurs noms ont été collectifs et ont désigné respectivement plusieurs peuples à la fois, tels ont été les noms de *Germani*, de *Franci*, de *Teutoni* et de *Suevi*.

Ce dernier, comme l'observe d'Anville, était le plus dominant. Le nom de *Suevi* a été donné par César aux *Catti*, dont les *Mattiaci* faisaient partie, et d'où sont sortis les *Batavi*. Outre les peuples principaux indiqués par l'auteur des Leçons, les écrivains font encore mention, dans la Germanie, des *Angrivarii*, des *Usipii*, des *Marsi*, des *Fosi*, des *Chasuarii*, des *Attuarii*, des *Ubii*, des *Dulgubnii*, des *Narisci*, des *Marsigni*, des *Gothini*, des *Osi*, etc. Nous observerons que les *Frisii* et les *Cauci* se subdivisaient en *majores* et *minores*, et que les *Marcomanni* doivent être distingués des *Boii*, qu'ils chassèrent sous le règne d'Auguste.

Dans la Scandinavie, nommée aussi *Scandia*, *Scanzia* et *Baltia*, il faut ajouter les *Hilleviones*, les *Bergiones*, et les *Sitones*.

Nous ne pousserons pas plus loin ces remarques, qui nous meneraient trop loin.

M. Ducros a francisé les noms, pour en rendre l'étude plus facile. D'Anville pensait qu'il fallait conserver aux noms anciens leur terminaison latine ; et la chose est convenable, en général, surtout dans les travaux d'érudition, il nous semble que, dans un abrégé élémentaire, destiné même aux personnes du sexe, il n'y a pas de mal à s'exprimer dans la langue usuelle. D'ailleurs, j'observe que le principe de d'Anville généralisé conduirait à l'opinion de Busching, qui pense que l'on doit conserver aux noms géographiques leur orthographe locale et naturelle. Quelque respect que nous ayons pour le géographe allemand, nous croyons que ce qu'il propose serait sujet à de graves inconvéniens et souvent même impraticable, outre que cette méthode serait contraire à l'usage universellement établi. Ainsi, dans les Géographies écrites en français, au lieu de *Naples*, *Rome*, *Florence*, *Milan*, *Lisbonne*, *Londres*, *Vienne*, *Moscou*, *Copenhague*, il faudrait écrire *Napoli*, *Roma*, *Firenze*, *Milano*, *Lisboa*, *London*, *Wien*, *Moskwa*, *Kiobenhavn* etc. ; au lieu de *Norwège*, *Suède*, *Allemagne*, *Angleterre*, il faudrait dire *Norge*, *Swerige*, *Teutschland*, *England* etc. Et dans les autres parties du monde, il arriverait souvent qu'on ne s'entendrait plus, parce qu'il s'y trouve un grand nombre de lieux dont les noms donnés par les habitans n'ont rien de commun avec ceux sous lesquels ils sont connus en Europe et par lesquels on est généralement convenu de les désigner. Nous ajouterons une dernière observation. M. Ducros aurait fait peut-être une chose très-utile, si, dans l'article des Gaules, il avait indiqué, comme il l'a fait pour quelques autres contrées, les noms latins des villes nombreuses de cette partie de l'Europe. Car beaucoup de noms modernes ne se trouvant point dans les Cartes anciennes, cette nomenclature met les élèves dans l'embarras, puisqu'ils ne savent où les placer. D'un autre côté, le plus grand nombre des noms latins ont l'avantage d'indiquer l'étymologie des noms modernes qui leur correspondent.

L'Atlas joint aux Leçons de M. Ducros, exactement conforme au texte, offre aux élèves une grande facilité de trouver tous les lieux indiqués. L'auteur a employé le procédé ingénieux de joindre aux *Cartes écrites*, des Cartes *muettes* où ne sont tracés que les contours des mers, avec leurs détails, ceux des îles, les montagnes et les cours d'eau, sans aucun nom de contrées et de villes. L'emploi de ces Cartes nous paroît très-utile, non-seulement pour exercer les élèves sur la *Géographie ancienne*, mais pour faciliter l'étude de la *Géographie comparée*. Ce moyen nous semble préférable, sous tous les rapports, à l'usage des *Cartes comparatives*, qui, outre la confusion des démarcations relatives aux diverses époques de l'histoire, sont sujettes à une autre difficulté, celle de l'impossibilité de désigner avec précision les régions habitées par des peuples dont les dénominations ont tour à tour été restreintes ou étendues sur une surface plus ou moins grande. Ici nous avons la satisfaction de nous trouver parfaitement d'accord avec le célèbre d'Anville.
« Un article, dit ce savant Géographe, sur lequel il faut être
» détrompé, c'est d'avoir des Cartes qui fassent voir la Géo-
» graphie actuelle appliquée à l'ancienne, ou plutôt confondue
» avec elle. Ce qui est praticable sur quelques positions de
» lieux en particulier, qui est de leur inscrire plusieurs noms,
» ne peut l'être à l'égard des pays dont les limites ne se ré-
» pondent pas. Comment distinguer sans embarras et sans confu-
» sion, ce qui est ancien ou moderne dans le tracé de ces
» différentes limites ?.... J'ai vu des personnes imaginer de
» faire passer sous la presse en couleurs différentes la répé-
» tition d'un même plan de Cartes. C'étoit ne pas voir la
» difficulté de l'exécution et d'une double dépense etc. »

En total, les Leçons et l'Atlas publiés par M. Ducros nous paroissent un vrai service rendu à l'instruction, un recueil très-avantageux pour seconder à la fois l'enseignement des maîtres et l'étude des élèves.

Nouveaux Principes de lecture, *par lesquels on peut apprendre à lire le français et le latin en beaucoup moins de tems et avec bien plus de facilité que par la méthode ordinaire*; par Lestivant, ancien maître de pension à Lyon. *Nouvelle édition.*

Nouvel Abécédaire Chrétien, *dans lequel on a tâché d'exposer les principales difficultés de la lecture avec ordre et méthode.*

Ces deux livres sont imprimés à Annecy, chez *Alexis Burdet*, imprimeur libraire du Clergé.

Rien n'est petit, rien n'est à dédaigner dans ce qui intéresse la première instruction de l'enfance, et un *Abécédaire* a tout aussi bien son degré d'importance que tel grand et beau livre prôné fort haut par la renommée. Les difficultés attachées à l'enseignement de la lecture sont bien connues de tous ceux qui sont chargés de ce soin pénible et rebutant, comme elles tiennent à la nature de la chose, il n'est aucune méthode, quelque ingénieuse qu'elle soit, qui puisse les faire entièrement disparaître, mais une méthode judicieuse, fondée sur les indications de la pratique, peut applanir beaucoup de difficultés et procurer un vrai soulagement aux maîtres, en facilitant l'intelligence des enfans et accélérant leurs progrès. Les anciennes méthodes de lecture, il faut en convenir, étaient essentiellement vicieuses; on a introduit successivement des procédés nouveaux plus ou moins heureux, qui ont opéré une utile réforme dans cette partie. Ce qui a le plus contribué à faciliter aux enfans les premiers exercices de lecture, pour la prononciation des syllabes, c'est la nouvelle appellation des *consonnes*, qui, comme ce nom l'indique en effet, ne peuvent avoir un son propre et fortement articulé, puisqu'elles n'ont d'effet que par leur réunion aux *voyelles*, seules lettres qui aient une *voix*, un son déterminé. Cependant il faut donner un nom à chaque consonne, mais il faut que ce nom résonne le moins possible, que la prononciation en soit muette et fasse entendre toutefois un son initial qui prépare directement celui que doit prendre la consonne quand elle sera suivie d'une voyelle. Ces conditions sont remplies par les noms muets *be*, *fe*, *me*, *se* etc., tandis que les anciennes appellations de la plupart des consonnes n'ont aucune analogie avec la fonction qu'elles doivent remplir. L'enfant qui a d'abord appris à nommer *elle*, *emme*, *esse*, les lettres respectives *l*, *m*, *s*, ne voit pas ensuite pourquoi on lui fait prononcer *la*, *ma*, *sa*, il serait naturellement porté à dire *ella*, *emma*, *essa* etc.

Les principes de lecture de Lestivant sont connus de tout le monde et nous n'avons rien à en dire ici. Quant au *Nouvel Abécédaire* annoncé plus haut, qui est l'ouvrage d'un compatriote, il est plus complet et disposé dans un meilleur ordre que le précédent. L'auteur a fait une chose utile en multipliant les alphabets, pour familiariser les enfans avec la diver-

[a]ussi des formes que prennent les lettres capitales ou minuscules droites ou couchées, et en accompagnant ces lettres de diverses figures, pour en faire mieux remarquer la différence. L'auteur a encore varié les leçons de manière à amuser les enfans et il a joint à ces leçons, en forme d'exercice de lecture, un petit abrégé de l'histoire sainte. Enfin il a ajouté un tableau des chiffres vulgaires et des chiffres romains. En sorte que cet Abécédaire, aussi complet que le comporte ce genre de livre élémentaire, nous paraît très propre à remplir son objet.

ANNONCE. *(Article communiqué)*

« Il se publie actuellement en France, par souscription, un Ouvrage qui a beaucoup de succès et qui peut être regardé comme un des plus beaux monumens religieux et littéraires de notre temps ; c'est une *Traduction nouvelle de la Sainte Bible* par M. Eugène Genoude, Chevalier des SS. Maurice et Lazare, 16 vol. in-8°. Les plus illustres suffrages ont accueilli cet ouvrage dès sa naissance. M. l'abbé de La Mennais, M. de Bonald, M. de Châteaubriand, M. de la Martine, M. l'abbé Fayet, M. l'abbé Boyer, M. l'abbé Fontanel et un grand nombre d'autres personnes qu'on pourrait citer, se sont empressés de donner à l'Auteur un juste tribut d'éloges que le public a confirmé par de nombreuses souscriptions. Nous croyons devoir recommander à nos lecteurs cette belle et louable entreprise, parce que nous pensons que M. Genoude a parfaitement réussi à faire passer dans notre langue les beautés du texte hébreu, dont nous n'avions encore, en français, que des traductions pâles et décolorées.

« Cet Ouvrage, dont l'exécution typographique est très remarquable, contient avec la traduction, le Texte de la Vulgate ; il est publié par livraisons de deux volumes, lesquels paraissent de deux mois en deux mois. Les deux premières, composées des tomes 7, 8, 11 et 12, ont déjà paru. M. Genoude a commencé par ces volumes, parce qu'étant plus difficiles à traduire, ils feront mieux juger de son travail. La troisième livraison sera mise en vente incessamment ; elle comprendra le premier volume de la Genèse, avec de nombreuses dissertations, et le second volume des Livres Sapientiaux, lesquels forment les tomes 1 et 9 de la collection.

« Prix de chaque volume broché avec couverture imprimée, 5 francs pour les Souscripteurs. La Souscription sera fermée au mois de juin prochain.

« On souscrit chez les Libraires, éditeurs,
Périsse frères, à Lyon, et *Méquignon fils aîné*, à Paris.
On peut également souscrire

A Chambéry, chez *Puthod*, Libraire,
A Annecy, chez *Burdet*, Imprimeur-Libraire ;
A Moûtiers, chez Blanc, Libraire,
A Saint-Jean-de-Maurienne, chez Sommo, Libraire.

« On trouve, aux mêmes adresses, une nouvelle édition de la Pratique de la Perfection Chrétienne de Rodriguez, 4 vol. in 8° sur papier vélin, que viennent également de publier MM. Périsse frères et Méquignon fils aîné. Le prix est de 16 francs broché.

« Nous avions annoncé, il y a quelque tems, la nouvelle édition du Dictionnaire historique de Feller, que publient MM. Périsse frères et Méquignon fils aîné. Le premier volume de cet intéressant Ouvrage vient de paraître aux adresses ci-dessus. MM. les Souscripteurs verront avec plaisir les soins que les Editeurs ont apportés à cette entreprise et les nombreuses additions et rectifications qui ont été faites à l'Ouvrage. Le tome premier en offre plus de quatre mille.

« Il ne faut pas confondre cette édition avec celle que publie dans ce moment une autre maison de *Lyon*, la distinction sera facile à faire. »

AVIS.

Le sieur *Eugène* BLANC a l'honneur d'annoncer au Public qu'avec l'approbation de l'Excell.me Magistrat de la Réforme, il guérit la *teigne*, dans le terme de deux mois, au moyen d'un secret qui lui appartient, sans employer le chapeau de poix, et qu'il rétablit parfaitement les cheveux. Il se transporte partout où il est demandé, dans le cas où les malades ne voudraient ou ne pourraient pas profiter de sa pension. Il demeure à la *Madone du Pilon*, près de Turin, maison Castagno.

ENIGME.

Je ne suis esprit ni matière,
Cependant, je règne en tous lieux;
Etre toujours mystérieux,
Partout, d'un pas égal, je poursuis ma carrière.
Chose étrange! on me voit marcher,
Et je suis immobile, et j'échappe au toucher.
Je ne suis point un corps, pourtant j'ai des parties
Point elles fort bien assorties,
Que l'on peut à son gré toujours décomposer,
Diviser et subdiviser.
Penses-tu qu'à ces traits on ne peut se méprendre,
Lecteur? Définis-moi, si tu sais me comprendre.

Le mot de la dernière *Charade* est *Mil-an*.

Marchés de Chambéry des 24, 26 et 28 avril [illegible]

Bled		Le Vaisseau. f	c.		L'Hectolitre. f	c.
Froment,	*Prix*	17	63	—	20	53
Seigle		8	25	—	10	78
Orge		6	07	—	12	46
Sarrasin		4	75	—	6	21
Maïs		8	00	—	10	65
Avoine (1)		21	00	—	7	67
Pain, 1.re qualité, le kilogr.					0	55
Viande, *idem*.	*idem*.				0	70

(1) Rapport des 3 vaisseaux: [illegible]

ADDITIONS *aux Articles de l'Intérieur et de l'Etranger.*

Chambéry, 3 *mai*. Nous venons de recevoir officiellement l'Avis qui suit, pour être inséré dans notre Journal.

« *AVIS à MM. les Officiers pourvus de pension de retraite, d'expectative ou de réforme.*

« Etant de la plus grande importance pour les intérêts du Roi de s'assurer positivement du domicile des Officiers qui jouissent d'une pension à la charge du domaine royal, on les prévient que, du 1er au 10 mai prochain, ils seront tenus de faire connoître le lieu de leur résidence fixe dans les états du Roi, à quel effet ils devront se présenter *personnellement* au bureau du Commissariat ou Sous-Commissariat des guerres de la province où ils résident, pour faire constater de cette présentation.

« Ils retireront des susdits fonctionnaires un certificat prouvant d'avoir fait constater de leur domicile dans les Etats de terre ferme, et le même document devra en même tems être présenté *personnellement* par le titulaire à M. le Commandant de la province, pour être revêtu de son visa.

« Tout Officier qui négligera de remplir ces formalités, sera suspendu de sa pension, jusqu'à ce qu'il justifie du motif pour lequel il ne s'est pas présenté dans le terme prescrit, qui est prolongé jusqu'au 15 mai, pour faciliter à chacun l'exécution de la présente disposition; la présentation à la revue ordinaire du trimestre ne serait pas valable sans cela, pour le recouvrement de la pension, puisque les Commissaires et Sous-Commissaires des guerres ne pourront comprendre dans les états de revue, aucun de ceux qui n'auront présenté les certificats prescrits.

« Tous les Officiers indistinctement devront présenter au Commissariat des guerres un certificat du Syndic du lieu de leur domicile, pour prouver leur résidence fixe et la patente ou commission qui constitue la pension de retraite, d'expectative ou de réforme.

« Quant à ceux qui, pour cause de maladie ou pour d'autres graves empêchemens, ne seront pas dans le cas de se présenter personnellement au Commissariat, ils pourront y suppléer par la production d'une attestation judiciaire prouvant l'impossibilité où ils sont de satisfaire au présent ordre; une déclaration du Syndic du propre domicile suffira aussi, dans ce cas, pourvu qu'elle soit expédiée sous sa responsabilité et soit légalisée par M. l'Intendant de la province.

« Ces certificats seront transmis officiellement au Commissariat des guerres de la province, à la diligence du Syndic de la commune du domicile des pensionnés, tout autre moyen de consigner ces titres étant défendu.

« Les Officiers qui, par des ordres particuliers de S. M., jouissent de leurs pensions à l'étranger, ne sont pas compris dans les dispositions du présent. « Turin, le 27 avril 1821. »

Turin, 28 *avril*. L'Université de Gênes, comme la nôtre, est fermée jusqu'à nouvel ordre, pour la présente année scolastique.

— Les villes d'Ivrée, de Pallanza, de Chivasso, d'Asti, de Mondovi et de Felizzano, ont célébré l'heureux retour de l'ordre, par des actions de grâces et des illuminations. A Pignerol, le *Te Deum*, entonné par Mgr l'Evêque, a été chanté en musique, ainsi qu'à Asti et à Ivrée.

— La Brigade de Coni est partie hier pour Gênes.

Cours des Inscriptions, etc. Du 26 au 28 avril 1821. 76 1/2, 77.

Vienne (Autriche), 17 *avril*. On a apporté ici le drapeau des insurgés piémontais, portant pour inscription *Regno d'Italia*.

— La désapprobation de la Russie a jeté l'alarme parmi les Grecs et pourrait bien faire changer de face aux événemens de la Valachie.

Paris, 27 *et* 28 *avril*. La couronne du sacre a été présentée au Roi par le joaillier de S. M. Le diamant nommé le *Régent* y est incrusté.

CHAMBERY, de l'Imprimerie de P. CLERAZ, rue St. Antoine.

AN 1821. (N.° 19.) VI.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE,
Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 11 *Mai*

INTÉRIEUR.

Chambéry, 10 *mai*. Nous nous empressons de mettre sous les yeux de nos lecteurs la lettre suivante, qui vient de nous être communiquée.

COPIE *de Lettre de S. A. R. le* DUC DE GENEVOIS, *à S. Exc. M. le Comte* D'ANDEZENO, *Gouverneur Général du Duché de Savoie*,

« *De Modène, ce 4 avril 1821.*

« Mon cher Comte, les preuves de bonne discipline et de constante fidélité que le bataillon des Chasseurs de Savoie vient de donner dans les dernières circonstances, m'engagent à leur en témoigner ma pleine satisfaction; je vous charge, en conséquence, d'assembler le Corps des Officiers et d'exprimer particulièrement au Chevalier de la Fléchère et à tout le reste du Corps, mes sentimens de la plus vive reconnaissance. Je suis avec la plus parfaite estime et amitié « CHARLES-FELIX. »

Thonon, 5 *mai*. Sur les frontières du Chablais et tout près du lieu où St-François de Sales, avant d'entrer dans cette province, les genoux à terre, les yeux baignés de larmes, « conjura le Ciel d'être son guide et sa lumière, de mettre dans sa bouche des paroles de vie, et dans son cœur une charité supérieure aux obstacles que l'enfer ne manquerait point de susciter », l'Eglise-Mère vient d'accueillir dans son sein un de ses enfans égarés. Un jeune homme du Pays-de-Vaud habitant, depuis deux ans, la paroisse de Veygy, instruit par les soins de M. Moffat, Recteur de cette paroisse, il a abjuré l'hérésie et reçu le Baptême en présence d'une nombreuse multitude de fidèles attendris et édifiés par la vue de ce religieux spectacle. Une exhortation analogue à la circonstance a produit l'impression la plus profonde. C'étaient des enfans qui se rappelaient avec effroi le malheur de leurs pères, qui se réjouissaient des triomphes d'une douceur, d'une patience, d'une charité toute céleste; c'étaient des chrétiens qui s'applaudissaient de marcher encore dans les antiques sentiers de la foi primitive; c'étaient des frères qui gémissaient sur l'aveuglement volontaire ou la malheureuse obstination de frères qu'ils aiment toujours et que d'excellentes qualités rendent dignes d'un meilleur sort. Le Dimanche de la Passion, 8 avril, le nouveau catholique a reçu la divine Eucharistie avec les enfans que M. le Curé avait disposés à la première Communion. On a vu renaître les mêmes sentimens qui s'étaient manifestés

quelques jours auparavant : même effroi, même allégresse, mêmes gémissemens. Ce jeune converti est dans sa dix-huitième année. Ainsi l'âme docile aux inspirations de la grâce est captivée sous le joug salutaire de la foi, dans l'âge même où le cœur empressé de jouir, soupire le plus après les délices trompeuses d'une imprudente liberté.

PIECES OFFICIELLES PUBLIÉES

Pub. le 8 mai. 1° La pièce suivante en langue italienne :

Nous, D. IGNACE THAON DE REVEL, *Comte de Pralungo, Lieutenant-Général de S. M. dans les Etats Royaux.*

Personne n'ignore les événemens désastreux et les charges énormes qui, durant la guerre et l'occupation des troupes étrangères, ont pesé sur les Etats Royaux. Malgré les dommages qui en sont résultés, l'administration paternelle de S. M. le Roi VICTOR-EMMANUEL avait rétabli l'ordre dans les Finances, le Gouvernement suffisait à toutes les dépenses, toutes les dettes de l'Etat envers les communes et envers les particuliers avaient été acquittées avec une scrupuleuse fidélité, les sujets étaient tranquilles et heureux, l'Etat florissant.

La clémence du Roi avait entrepris d'effacer parmi ses sujets, comme il l'avait déjà fait dans son cœur, les signes des dissentions intérieures. Mais un si bel ouvrage, qui faisait l'admiration de l'Europe, n'a pu arrêter les manœuvres impies des conspirateurs.

Quelques jours de frénésie chez un petit nombre d'hommes pervers, quelques jours de vertige et d'erreur ont détruit le bien-être des sujets et créé la confusion. Et comme si de tels malheurs n'eussent pu suffire à contenter la méchanceté, elle a voulu étendre la durée du désordre au delà de l'époque de sa funeste domination, en dissipant les ressources les plus assurées de l'Etat, cherchant ainsi à corrompre le peuple en lui accordant une diminution illusoire de quelques unes des branches les plus essentielles des finances, pendant que les dépenses augmentaient d'une manière effrayante.

Tous les sujets de S. M. doivent reconnaître la nécessité non-seulement de remédier aux désordres et à la dilapidation, mais de satisfaire d'ailleurs aux dépenses dont la fureur et l'aveuglement de ces insensés ont été la triste cause, et de remettre les taxes telles qu'elles étaient auparavant.

Tandis qu'à cet effet la Chambre Royale des Comptes, par son Manifeste publié aujourd'hui, rappelle l'observation des Tarifs précédens sur les droits des Gabelles et sur le prix des objets de vente exclusive, il est de notre devoir d'en ordonner, comme par le présent, nous en ordonnons l'exécution précise dans les Etats de Terre-Ferme.

Donné à Turin, le 6 mai 1821.

2° MANIFESTE *de la Chambre Royale des Comptes, du 21 avril 1821, par lequel sont rappelés à exécution dans les Etats de terre-ferme les Tarifs en vigueur au 12 mars dernier sur le prix du sel, et en général sur tous les droits de douanes et gabelles.*

3° LETTRES-PATENTES (du 25 avril 1821), par lesquelles S. Exc. M. THAON DE REVEL, Comte de Pralungo, ordonne à tous les Magistrats suprêmes et Officiers compétens, d'entériner et d'enregistrer l'acte d'abdication de S. M.

le Roi VICTOR-EMMANUEL, du 13 mars proche-passé, et celui de ratification du 19 avril dernier, et en prescrit la publication.

Le Chevalier Ignace THAON DE REVEL, Comte de Pralungo, Lieutenant-Général dans les États Royaux.

S. M. le Roi VICTOR-EMMANUEL ayant confirmé l'acte d'abdication du 13 mars dernier, S. M. le Roi CHARLES-FELIX a daigné nous faire transmettre copie de l'acte de ratification fait à Nice, le 19 avril courant, authentiqué par le Comte Deléraile, premier Officier de la Secrétairerie d'État pour les affaires étrangères, et a ordonné que tant l'original du premier acte, que la copie authentique du second, fussent revêtus des formalités usitées pour les dispositions royales, et entérinés par les Magistrats suprêmes, pour être ensuite publiés sans retard.

C'est pourquoi, en exécution des ordres souverains, Nous mandons à tous Magistrats et Officiers à qui il appartient, de revêtir ces actes des formalités usitées, aux Sénats royaux et à la Chambre des Comptes, de les entériner et enregistrer, ainsi que les présentes, et ordonnons que le tout sera publié, et que aux copies imprimées aux Imprimeries royales ou à celles des Sénats respectifs, foi soit ajoutée comme à l'original.

Donné à Turin, le 26 avril, l'an du Seigneur mil huit cent vingt un.

THAON REVEL.

Suivent les signatures.

1.° ACTE D'ABDICATION, *du 13 mars 1821, par lequel S. M. le Roi Victor-Emmanuel renonce à la Couronne.*

N. B. Voyez la teneur de cet Acte dans le N.° 12 de ce Journal *Année courante*, page 108.

2.° LETTRES PATENTES (du 19 avril 1821), par lesquelles S. M. le Roi VICTOR-EMMANUEL confirme l'abdication par lui faite, par l'acte du 13 mars proche passé, sous les conditions exprimées dans ledit acte, priant instamment son très-cher Frère le Duc de Genevois, de prendre le Gouvernement et le titre de Roi.

VICTOR-EMMANUEL : Dès l'instant que notre très-cher Frère, le Duc de Genevois, connut notre acte d'abdication du 13 mars dernier, en vertu duquel il se trouve appelé à la couronne et à la souveraineté de nos États, il Nous a constamment manifesté son ardent désir de Nous voir reprendre les rênes du Gouvernement, soit par l'effet de cet attachement qu'il Nous porte, soit encore parce qu'il considérait comme forcé et comme nul cet acte que nous avions donné dans une circonstance si affligeante.

Persuadé que les qualités éminentes de notre Frère ne peuvent qu'assurer la félicité des peuples que la Divine Providence avait confiés à nos soins, et mus, d'un autre côté, comme Nous l'avons exprimé dans le susdit acte, par la considération de la faiblesse de notre santé, qui depuis long-tems, Nous avait fait concevoir le projet d'abandonner le Trône; projet que Nous avions la ferme intention d'exécuter, dès que Nous aurions terminé quelques affaires importantes, et dans lequel Nous affermit davantage l'état actuel des choses qui exige plus d'application et de sollicitude. Nous Nous sommes déterminé de notre pleine volonté par le présent acte, par Nous signé, et contresigné de notre ordre par notre cousin le Marquis de St. Marsan, Mi-

autre d'Etat, de confirmer l'abdication par Nous faite dans l'acte du 13 mars dernier, sous les conditions y exprimées, priant instamment notre très-cher Frère le Duc de Genevois, de prendre le Gouvernement et le titre de Roi, et assurer ainsi la félicité de ses peuples.

Donné à Nice, le 19 avril 1821.

VICTOR-EMMANUEL.

Suivent les signatures.

5.° Lettres-Patentes (du 26 avril 1821), par lesquelles S. Exc. M. Thaon de Revel, Comte de Pralungo, évoque à lui la connaissance des délits de rebellion, trahison, insubordination et autres, commis pour opérer et soutenir le renversement du Gouvernement légitime de S. M., arrivé pendant le cours du mois de mars dernier, et crée une Délégation pour connaître desdits délits exclusivement à tout autre Magistrat et tribunal.

Le Chevalier Ignace Thaon de Revel, Comte de Pralungo, Lieutenant général de S. A. R. le Duc de Genevois, dans les Etats royaux.

En Nous chargeant des soins pénibles du gouvernement du royaume, que par Lettres-Patentes du 19 avril courant, S. A. R. le Duc de Genevois a daigné Nous confier, attendu son absence, en qualité de son Lieutenant général, Nous avons dû porter notre attention sur la rebellion ourdie par quelques sujets égarés, et exécutée au moyen de la trahison et de la plus scandaleuse insubordination de quelques corps de troupes, et de quelques personnes attachées au service militaire, dans le dessein de renverser l'ordre légitime des choses qui, sous le sceptre paternel de S. M. le Roi VICTOR-EMMANUEL et de ses augustes prédécesseurs, avait constamment fait l'admiration des nations étrangères, et procuré à l'Etat une prospérité toujours croissante. Pour satisfaire à la vindicte de la justice, il ne suffit pas que les coupables soient à l'écart, comme ils le sont à présent, en exécration à tous les bons et fidèles sujets de S. M.; la justice réclame encore hautement leur punition, conformément aux lois en vigueur. Cependant, comme d'un côté les individus impliqués dans les délits dont il s'agit, pourraient dépendre de juridictions différentes, et que, de l'autre, la connexité des faits et les rapports qui peuvent exister entre les prévenus, exigeraient qu'une seule et même autorité prît les informations et prononçât la sentence : c'est pourquoi Nous prévalant des pouvoirs dont Nous sommes revêtus, en évoquant la connaissance de tous les délits ci-dessus mentionnés, ainsi que leurs annexes et dépendances, dérogeant, quant à ce, à toutes lois, ordres et réglemens contraires, Nous avons déterminé et ordonné ce qui suit :

1.° Il est créé une Délégation composée de Magistrats et de Militaires pour connaître, exclusivement à tous autres Magistrats ou Tribunaux, des délits de rebellion, trahison, insubordination ou autres, commis à l'effet d'opérer et de soutenir le renversement du Gouvernement légitime de S. M., qui a eu lieu dans le mois de mars dernier.

2.° Sont nommés membres de la Délégation, S. Exc. le Comte de [illegible] Chevalier de l'ordre suprême de l'Annonciade, etc., qui en sera le Président; MM. le Major général Comte Bagard de Clermont de Vars; le Major-général Comte [illegible] de Vinovo, le Major-général Chevalier [illegible] de Castelborgo, le Major-général Chevalier Théobalde Cacherano

d'Osasco, le Major général Marquis de Favergues; le Comte Langosco de Langosco, Président au Sénat de Turin; le Président Comte Cala, Auditeur-général des guerres; Borio, Président au Sénat de Turin; le Chevalier Barberis, Président au Sénat de Gênes; Moreni, Sénateur au Sénat de Turin; Siglieno, Collatéral à la Chambre des Comptes.

3.° La Délégation ne pourra pas juger, s'il ne s'y trouve sept membres au moins.

4.° Quelque soit l'accusé, l'Auditeur-général instruira les procédures qui seront faites dans cette capitale, avec l'intervention du Fisc militaire.

S'il y a des procédures à continuer, des informations à prendre, ou des formalités à remplir dans les provinces, le Président Auditeur-général, du consentement de la Délégation, en chargera les individus qu'elle aura choisis.

5.° Dans toutes les procédures sus-énoncées, les conclusions fiscales seront données par l'Avocat fiscal-général près le Sénat de Piémont.

Mandons etc.

Donné à Turin, le 25 avril 1814.

THAON REVEL.

Suivent les signatures.

PIÉMONT.

Turin, 1.er mai. A Carignan, à Masserano et à Borgo di-Pont (en Canavèse), a été chanté un *Te Deum* solennel en actions de grâces de la restauration de la monarchie.

— On écrit d'Alexandrie que les députations envoyées par cette ville à Nice et à Modène, sont de retour et ont rapporté l'heureuse nouvelle de l'accueil bienveillant qu'elles ont reçu de part et d'autre.

3 Mai. Le 28 du mois dernier, une Députation du Corps Décurional de cette capitale s'est rendue auprès de S. Exc. M. le chevalier Thaon de Revel, lieutenant-général du Roi, pour lui offrir l'hommage des sentimens dont la ville est pénétrée envers le digne représentant de S. M. Cette Députation a été accueillie par S. Exc. de la manière la plus distinguée.

5 Mai. Un *Te Deum* solennel a été chanté à Coni, à Verceil, à Casal, à Saluces et à Montcalier.

Cours des Inscriptions sur le Registre général de la Dette Publique.

Cinq p.% 100, rentes rachetables, à dater du 1.er avril 1814; *du 28 avril au 5 mai* 76 liv. 50 c.

NOUVELLES ETRANGERES

ALLEMAGNE.

Vienne, 28 avril. Les armemens continuent et les garnisons de nos principales places marchent en Italie. La première colonne de l'armée russe arrivera à Presbourg le 26, et la seconde suivra de près. On assure que les deux armées impériales combinées se répartiront dans toute l'Italie.

— On continue à dire qu'il y aura dans notre capitale un *congrès européen*, pour fixer irrévocablement les moyens d'assurer la tranquillité de tous les Etats. En attendant, il paraît que les souverains alliés s'occupent activement des affaires d'Espagne.

— On croit que les deux empereurs garderont la neutralité à l'égard des insurgés de la Grèce.

Francfort, 1er *mai.* L'affaire des acquéreurs des domaines westphaliens va enfin être soumise à une délibération définitive de la diète germanique.

— On écrit de Hambourg qu'une insurrection des prisonniers a nécessité l'emploi de la force armée; il y a eu plusieurs blessés. On a vu, dans la même ville, brûler sur l'Elbe un bâtiment chargé de sucre et de rum. La perte est de 60,000 marcs.

ANGLETERRE.

Londres, 2 *mai.* A l'occasion de la fête de l'anniversaire de la naissance du Roi, des troubles graves ont éclaté à Glasgow; plus de 20 personnes ont péri; la force armée a été obligée de déployer la plus grande vigueur.

— On assure que le duc de Wellington passe sur le continent pour une mission importante dans le royaume des Pays-Bas.

— Le *Courrier* annonce, d'après des lettres de Constantinople, que l'insurrection de la Moldavie et de la Valachie n'est point aussi grave qu'on avait pu le penser. On croit qu'elle sera supprimée, comme tout doit l'être, par la punition de quelques chefs de parti.

— Il y a eu à Edimbourg, comme à Glasgow, quelques troubles à l'occasion de l'anniversaire de la naissance du Roi.

— Les lettres de Bahia annoncent qu'il s'y est opéré une révolution, et qu'on y a proclamé la constitution portugaise (qui n'est pas encore faite). On dit que le gouverneur a été arrêté par les insurgés, et qu'il y a eu une douzaine de personnes de tuées.

— Les nouvelles de Rio-Janeiro annoncent que le Roi prépare une constitution pour le royaume uni de Portugal et du Brésil, et qu'il la fera parvenir incessamment à Lisbonne.

ESPAGNE.

Irun, 25 *avril.* Tout annonce en Espagne la tendance à un changement prochain; l'opposition au système actuel se manifeste sur tous les points. Tous les jours on voit se former de nouvelles bandes de guerillas, et des troubles éclatent successivement dans la plupart des provinces. On ne parle plus que d'arrestations et de procédures contre les évêques, les curés, etc.

— Le jeudi-saint, de grands désordres ont été sur le point d'éclater à Madrid. Le Roi avait reçu, selon toute apparence, des avis qui l'ont porté à ne point paraître comme à l'ordinaire, à la grande procession, où tous étaient menacés; il a prétexté d'ailleurs le mauvais état de la santé de la Reine. Quand les agitateurs ont vu qu'il ne sortait pas, ils ont ameuté la populace, qui a poussé, jusques sous les fenêtres du palais, des vociférations accoutumées; il a fallu recourir à la force armée pour protéger la demeure royale.

27 *Avril.* Le rétablissement de l'ancien ordre de choses à Naples et en Piémont, a donné lieu, dans toutes nos provinces, à une grande agitation. Les mouvemens insurrectionnels se multiplient, tandis que, d'autre part, le peuple force partout les autorités à arrêter ceux qui sont désignés comme suspects. Cet ordre de choses ne peut durer, et tout présage une crise prochaine.

FRANCE.

Paris, 29, 30 *avril* et 1er *mai.* M. le vicomte de Châteaubriand, ambassadeur de France à Berlin, qui est à Paris, a été reçu en audience particulière de S. M.

— L'Académie Française a nommé M. Villemain, en remplacement de M. de Fontanes. Cette élection a été soumise à S. M.

— Le 30 avril, le Roi, sorti en calèche, est allé au Champ de Mars passer en revue la garde royale et la garnison de Paris, au nombre d'environ de quinze mille hommes. L'affluence des spectateurs était immense, et le coup-d'œil était magnifique.

— Des malveillans ont brisé, pendant la nuit, un grand nombre de lampions destinés aux illuminations, qui n'avaient pu être mis en place avant la fin du jour.

— On annonce le sacre et le couronnement du Roi comme prochains.

— M. le vicomte de Châteaubriand est nommé Ministre d'état, membre du conseil privé. M. l'Abbé Comte Louis et M. le Comte de Blacas, sont nommés Ducs.

— A l'occasion du baptême du Duc de Bordeaux, il y aura une promotion de 12 lieutenans-généraux et de 24 maréchaux de camp.

— Parmi les fêtes du Baptême du Duc de Bordeaux, il y aura 16 mariages d'orphelines dotées par la ville de Paris, distribution de vin et de comestibles aux familles indigentes, admissions extraordinaires dans les hospices, illuminations, feu d'artifices, banquet royal à l'hôtel-de-ville, bal, concert, jeux publics, spectacles, danses, etc.

2 *Et 3 mai.* Le baptême du duc de Bordeaux a été célébré avec toute la solennité convenable à la circonstance. Le Roi a été reçu à la porte de l'église par S. E.me le coadjuteur. Le baptême a été administré par S. E.me le cardinal archevêque de Paris. En remettant ensuite l'auguste enfant à S. M., il lui a adressé un discours, auquel le Roi a répondu en ces termes :

« Que pourrais-je faire de mieux que de venir présenter au Seigneur ce « précieux enfant, d'appeler sur lui la protection de la très-sainte Vierge, « et d'unir mes bénédictions à celles que vous venez de répandre sur « cet enfant ? Priez pour lui, M. le Cardinal, je vous le demande avec instance ; que le clergé de la métropole, que tout le clergé de France prie « pour lui, afin qu'il se rende digne du bienfait que le Ciel nous a accordé « par sa naissance, et que sa vie soit consacrée au bonheur de la France « et à la gloire de notre sainte religion. »

S. M. en allant à N.-D. et à son retour, a été saluée sur toute la route par les cris de *Vive le Roi !*

— La veille du baptême, tous les spectacles ont joué *gratis*. Il y a eu au collége de France une distribution extraordinaire de prix. Chaque élève couronné a reçu, outre son prix, un exemplaire de la *Vie d'Henri IV*, par Perefixe, et un exemplaire de la *Vie du duc de Berry*, par M. de Châteaubriand.

— Un pétitionnaire avait demandé à la Chambre des Députés, des mesures pour la sûreté de la famille royale. Après une vive discussion pour obtenir la lecture ou au moins l'analyse de la pétition, celle-ci a été lue ; au nombre des moyens proposés, il s'agissait de fixer la résidence de la Cour à Versailles ; cette demande ayant paru injurieuse à la Chambre, au Gouvernement, à la ville de Paris et à la France entière, la Chambre a passé à l'ordre du jour.

— Les émigrations d'Espagne augmentent de jour en jour.

— On parle du projet de construire deux places fortes dans le royaume.

— On voit à Plaisance une jument androcéphale, dont la tête monstrueuse présente quelque ressemblance avec la figure humaine.

4 *Et 5 mai.* Nos journaux sont remplis de détails sur les fêtes qui ont eu lieu à l'occasion du baptême du duc de Bordeaux.

— S. M. a donné la croix d'honneur à MM. de Châteaubriand et de Bonald. Un grand nombre d'hommes de lettres et d'artistes ont reçu la croix d'honneur ou le cordon de Saint-Michel.

— Toutes les lettres de Laybach annoncent que les troupes autrichiennes ont reçu contre-ordre. *L'Observateur autrichien* confirme cette nouvelle. Il n'y aura que 25 ou 30 mille hommes destinés pour l'Italie ; le reste de l'armée [illegible] sur les frontières de l'empire.

— La loi sur l'exportation des grains a passé avec quelques amendemens.

Banque de France 1547 fr., 50 c., 1546 fr., 25 c.
Cinq pour cent consolidés 52 fr., 20 c., 25 c.

ITALIE.

Naples, 23 avril. La légation royale de Sardaigne à Naples, en réjouissance de la cessation des troubles en Piémont, a fait chanter un *Te Deum* en cette capitale, ainsi qu'à Palerme, à Messine, à Bari et à Tarente. Le consul général la fait chanter également à Pouzzol.

— Les nouvelles de la Sicile sont très-satisfaisantes.

— Toutes les provinces du royaume envoient des députations à Rome, pour offrir à S. M. l'hommage de leur dévouement à son auguste personne.

24 *Avril.* La flotille française est toujours dans nos parages. Quelques bâtimens de la flotte anglaise se sont rendus à Malte.

Modène, 28 avril. S. Exc. M. le Marquis de la Tour du Pin, ambassadeur français près la cour de Sardaigne, est arrivé en cette capitale.

Padoue, 24 avril. S. Exc. M. le comte de Mocenigo, ministre de Russie près la cour de Sardaigne, est passé hier ici, venant de Laybach et se rendant à Modène.

TURQUIE.

Bucharest, 14 mars. Les trois kaimacans du nouveau prince de Valachie, arrivés ici de Constantinople, ont assuré qu'un corps considérable de troupes turques était en marche pour subjuguer les rebelles, et ils ont levé sur les boyards une somme de 150 mille piastres, pour l'entretien de ces troupes.

Des frontières de la Moldavie, 1.er avril. La plus grande inquiétude règne à Bucharest; les Turcs s'approchent de la capitale de la Valachie. Beaucoup de personnes quittent le pays.

— On dit que le fils du fameux Czerni George se trouve aujourd'hui dans l'armée du prince Ypsilanti.

AVIS.

L'Administration du Séminaire de la ville de Chambéry a obtenu du Sénat la permission de faire vendre par enchères publiques, des biens situés rière les communes de Cognin et Bissy; ils sont divisés en trois corps de ferme, le premier, de la contenance de 57 journaux, a été estimé 21,500 fr.; le second, de 21 journaux, estimé 1400 fr.; et le troisième, de 12 journaux, a été estimé 7500 fr. Ces objets seront exposés aux enchères le 20 du courant mois, devant la porte de l'église de Bissy, le matin au sortir des Offices divins, à forme du Manifeste qui en a été publié tant en la ville de Chambéry et les deux communes sus énoncées.

Marchés de Chambéry des 1.er, 3 et 5 mai 1821.

		Le Veissel.			L'Hectolitre.	
Bleds.		f.	c.		f.	c.
Froment,	Prix . . .	17	00	— . .	[illegible]	93
Seigle		8	50	— . .	11	11
Orge		7	50	— .	9	80
Sarrasin.		5	00	— .	6	54
Mais		7	50	— .	9	80
Avoine (1).		10	50	— . .	7	50
Pain, 1.re qualité, le kilogr. . . .				.	0	35
Viande, idem, idem					0	70

(1) Rapport des 3 nouvelles au hectolitre: Froment . . . Seigle . . . Avoine . . . [illegible]

LOTERIE ROYALE.

Tirage de TURIN, *du 5 Mai.*

N.os 7 — 57 — 20 — 40 — 50.

CHAMBERY, de l'Imprimerie de P. CLEAZ, rue St Antoine.

An 1821. (N.° 20). VI.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE,
Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 18 *Mai*.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 17 *mai*. Le 14 du courant, il est *passé* à Chambéry un courrier du cabinet venant de Laybach et se rendant à Paris.

AVIS. — *Eaux Thermales de la Perrière.*

L'ouverture des Bains des nouvelles Eaux thermales de la Perrière pour 1821 a eu lieu le 15 mai courant; les cures nombreuses et étonnantes qu'elles ont produites depuis deux ans, de différentes affections morbides, tant internes qu'externes, attestent d'une manière irrévocable leur efficacité et leur action décidée sur l'économie animale, qu'elles doivent essentiellement à la qualité de leurs principes constituans et à la force de leur combinaison entr'eux.

On a construit trois nouveaux bassins commodes, dans lesquels sourdent et s'écoulent habituellement plusieurs petites sources. Les malades y trouveront plus de commodités et d'agrémens que les années dernières, tant pour l'administration des eaux que pour les logemens et la vie animale.

PIÉMONT.

Turin, 8 *mai*. Le 6, à une heure après midi, S. E. M. le Lieutenant Général du Royaume, accompagné d'un nombreux État-Major, a passé en revue, sur la place du Château, la belle Brigade de Savoie venant du Duché de ce nom. Cette troupe, ayant derrière elle une batterie d'artillerie formée en Savoie, était commandée par M. le Major-général Marquis d'Oncieu. La promptitude avec laquelle les soldats des contingens sont accourus sous leur drapeau à la voix de leurs officiers, correspond à cet esprit de fidélité dont ils se sont toujours montrés animés. La belle tenue de ce corps, après une longue marche et une pluie presque continuelle, est une nouvelle preuve de l'excellente discipline militaire qui le distingue dans tous les tems. Cette Brigade remplace dans la Capitale celle de Piémont partie pour Gênes, et elle va remplacer celle de la Reine, qui vient à Turin.

— La Délégation créée par Patentes du 26 avril, a tenu hier sa première séance dans le palais de l'Université.

— On écrit de Gênes, 28 avril, ce qui suit: « Aujourd'hui la frégate la Christine et la corvette le *Triton*, commandées, la première par le Chev. Costal-Venchio, et l'autre par le Comte de Viry, ont fait voile

pour Villefranche, où S. M. le Roi Victor-Emmanuel s'embarquera pour Viareggio, d'où il se rendra à Lucques, pour voir son auguste fille, l'épouse du Prince de Lucques. On dit que S. M. aura une entrevue avec S. M. le Roi Charles-Félix. Dans le voyage par mer, S. M. sera escortée par deux frégates, l'une française et l'autre anglaise, qui déjà sont à Villefranche.

22 *Mai*. On écrit de Nice, 5 mai, que dans la visite que S. M. le Roi Victor-Emmanuel, avec la Reine et les Princesses, a faite au Sanctuaire de la Providence et au monastère de la Visitation, ils ont reçu, dans toute la route, les témoignages multipliés de l'amour des habitans accourus en foule pour jouir de leur présence. La portion de chemin montueux que LL. MM. et les Princesses ont faite à pied, avait été décorée pour leur passage.

— MM. les Officiers des Chevau-légers de Savoie ont donné une belle preuve de l'harmonie et de l'attachement commun au Souverain, qui règnent entre leur corps et la Brigade de Savoie, en invitant, le 8 du courant, à un banquet fraternel, MM. les Officiers de la Brigade et ceux de la colonne mobile de Savoie. Le repas a eu lieu dans le Manège du Roi, transformé en une magnifique et belle salle, ornée avec goût, de [illegible] et de statues. Les convives étaient au nombre de [illegible], parmi lesquels étaient M. le Major-général Marquis d'Oncieu, Commandant de la Division de Savoie et de la colonne, avec les Officiers de son Etat-Major; M. le Major-général Comte de [illegible], et M. le Comte Morra di Lavriano, Chef d'Etat-Major de la Division de Turin. La cordialité la plus franche a régné pendant tout le repas et dans les entretiens fréquemment interrompus par les cris de *Vive le Roi! Vive Savoie!* Une inscription française, placée au fond de la salle, exprimait que notre Roi, qui ne connaît d'autre garde que l'honneur, voyait son espérance couronnée par la fidélité.

Cours des Inscriptions sur le Registre général de la Dette Publique.

Cinq p.% 100, rentes rachetables, à dater du 1.er avril 1821, *du* 19 *au* 20 *mai* à 76 liv., 50 c.

NOUVELLES ETRANGERES

ALLEMAGNE.

Vienne, 3 *mai*. Il a été ordonné en Autriche une levée de 150 mille hommes. On croit que les Empereurs seront ici le 12 du courant; on fait des préparatifs au château de Schoenbrunn. Le nouveau congrès qui, dit-on, aura lieu ici, sera composé des ministres de toutes les puissances de l'Europe.

— Toutes les colonnes de l'armée russe doivent faire halte partout où les trouvera l'ordre qui contremande leur marche.

— L'avant-garde du prince Ypsilanti est entrée à Bucharest le 10 avril; on croyait qu'il passerait le Danube pour entrer en Bulgarie ou en Servie.

— On dit que sans l'intervention du Patriarche grec et des ministres étrangers, tous les Grecs qui se trouvent à Constantinople devaient être massacrés, par forme de représailles. On craint encore ce massacre, si l'insurrection de la Grèce se prolonge.

— *L'Observateur Autrichien* déclare expressément qu'il n'a été fait à la

France aucune demande relative à l'entrée ou au passage de troupes étrangères dans ce royaume.

— Les armemens actuels de la Russie et de l'Autriche paroissent destinés pour les frontières de la Turquie.

ANGLETERRE.

Londres, 9 *mai*. La révolution de Fernambouc n'a pas précisément le caractère qu'on lui avoit attribué. On lit dans la proclamation du gouverneur aux habitans, ce qui suit : « Soyez tranquilles, habitans de Fernambouc, » vous aurez de nouvelles institutions ; vous les recevrez des mains de votre » souverain, etc. »

— Le marquis de Londonderry (lord Castlereagh) interpellé par M. Hutchinson sur la marche des troupes russes, a répété deux fois que les mouvemens des troupes russes n'avoient aucun rapport avec les affaires d'Espagne.

ESPAGNE.

Madrid, 30 *avril*. Un décret des Cortès supprime les gardes-du-Corps actuels du Roi, et il sera créé une autre garde royale. Des détachemens sont mis en mouvement sur tous les points dans la Castille, pour atteindre les bandes d'insurgés.

— La députation provinciale de Malaga a *demandé le renvoi* de son Evêque. Une motion a été faite aux Cortès pour obtenir du Pape le renvoi de tous les Evêques opposés au système constitutionnel.

— Le nombre des suspects bannis de Malaga, de Grenade et de Séville augmente tous les jours.

FRANCE.

Paris, 6, 7 et 8 *mai*. M. le Maréchal Duc de Bellune, arrivé ici de Lyon, le 5 du courant, a déjeûné, le 7, avec S. M.

— M. Ravez, Président de la Chambre des Députés, a reçu le grand cordon de la légion d'honneur. Soixante Députés et 172 fonctionnaires et employés des Sessions ont reçu la décoration du même ordre.

— Le 7 du courant, les prévenus de la conspiration du 19 août et les témoins ont été introduits dans la salle de la Cour des Pairs, pour assister à la lecture de l'acte d'accusation. Les débats s'ouvriront immédiatement après.

— La Chambre des Pairs, en adoptant la loi sur les arrondissemens électoraux, avoit amendé l'article 44 relatif au département de Maine et Loire. Les Ministres ont proposé cet article seul à une nouvelle discussion de la Chambre des Députés, au lieu de reproduire la loi toute entière. M. de la Bourdonnaye et M. Dudon se sont fortement élevés sur cette présentation d'un fragment de loi, comme attentatoire aux droits et à la dignité de la Chambre, et, à ce sujet, le premier a vivement improuvé l'alliance du côté droit avec le ministère. Il a été applaudi par l'extrême gauche. Après une longue discussion, la Chambre, afin de n'établir aucun précédent pour l'avenir, a décidé que, *dans l'espèce actuelle*, elle consentoit à ouvrir la discussion sur l'art. 44, qui a été adopté.

— On remarque que le général Foy, qui est catholique, est inscrit

pour parler contre le projet de loi relatif au clergé, et que le général Donnadieu, qui est protestant, est inscrit *pour* le projet.

— La grêle a déjà fait des ravages dans plusieurs départemens.

— Des réfugiés piémontais ayant abordé à Toulon, l'autorité les a fait rembarquer.

9 *Et* 10 *mai*. La Cour des Pairs, sur les observations des défenseurs des accusés de la conspiration du 19 août, a écarté le réquisitoire de M. le *Procureur-Général*, tendant à joindre la cause des contumaces à celle des accusés présens. En reproduisant l'exposé des faits, M. le Procureur-Général a rappelé que trois officiers de la Garde revenant sur leurs dénégations premières, ont révélé eux-mêmes la part qu'ils avaient prise au complot; ces personnes sont Mottean, Tragoff et Laverderie. On a commencé l'audition des témoins. Il y en a 180 à charge, et 9 seulement à décharge.

— A la Chambre des Députés, M. Bourrienne a fait le rapport sur la partie des dépenses du budget de 1822.

— M. le Comte de Pralorme, ministre plénipotentiaire de Sardaigne, a notifié à S. M. l'avénement du Roi CHARLES-FÉLIX au trône.

11 *Et* 12 *mai*. La Chambre des Députés a adopté un projet qui modifie en faveur des accusés l'art. 351 du code d'instruction criminelle.

— La commission relative au clergé a fait son rapport dans la séance du 12. Au lieu de 12 Evêchés nouveaux seulement, elle propose une augmentation illimitée au gré du Roi, et place l'église de France sous le régime des ordonnances royales.

— Il est confirmé que le 26 février dernier, le Roi de Portugal a accepté sans réserve la Constitution de Lisbonne; le Prince Royal l'a jurée pour son père et pour lui. Le Roi et sa famille devaient partir pour l'Europe.

— En Angleterre, le marquis de Londonderry, dans la séance du 7 mai, a expressément annoncé que les Russes ne passeraient pas leurs frontières.

— A Madrid, le 5 mai, le peuple n'ayant pas trouvé suffisante la peine de 10 années de galères prononcée contre le chanoine Vinuesa, a forcé les portes de la prison et a massacré le détenu.

Banque de France : 1550 fr.; 1557 fr., 50 c.; 1560 fr.; 1565 fr.

Cinq pour cent consolidés : 82 fr., 70 c.; 83 fr., 20 c., 50 c.

ILES IONIENNES.

Corfou, 10 *avril*. Attendu les insurrections qui se sont manifestées dans la Morée, il a été publié ici officiellement que tous les sujets ioniens qui, domiciliés dans les pays insurgés, prendraient une part quelconque à ces mouvemens, perdraient leurs droits à toute protection de la part de notre gouvernement et des consuls britanniques.

ITALIE.

Rome, 5 *mai*. Il continue d'arriver ici des députations des diverses provinces des Deux-Siciles, auprès de S. M. le Roi Ferdinand; celle de Palerme doit arriver sous peu.

— Ensuite de l'arrivée d'un courrier extraordinaire de Laybach, les ambassadeurs d'Autriche et de Russie près le Roi des Deux-Siciles, sont partis pour Laybach.

— Nous apprenons que l'île de Sardaigne, quoique alarmée dans le temps des événemens du Piémont, n'y a pris aucune part.

5 Mai. S. Exc. M. le comte de Barbaroux, chargé d'une mission extraordinaire de la Cour de Sardaigne près le Saint-Siége, a eu l'honneur de notifier à Sa Sainteté, l'avénement de S. M. le Roi Charles Félix. Une semblable notification a été faite à S. M. le Roi des Deux-Siciles, par S. Exc. M. le marquis de St.-Salvenio.

— On écrit d'Ancône, 24 avril, que le fameux Ali, Pacha de Janina, a été tué par son secrétaire.

Florence, 7 *mai*. Hier, au milieu des témoignages de la joie publique, a été célébré le mariage de notre bien-aimé Souverain avec S. A. R. la Princesse Marie-Ferdinande de Saxe.

VARIÉTÉS.

De l'Église Gallicane *dans son rapport avec le Souverain Pontife, pour servir de suite à l'Ouvrage intitulé*, Du Pape, par l'Auteur des *Considérations sur la France*. A Lyon, chez Rusand, libraire-imprimeur du Clergé; à Paris chez Beaucé-Rusand, libraire; et à Chambéry, chez Puthod. Un volume in-8.°, prix 4 fr. 50 c.

I.er *Article*

Ceux qui ont lu l'Ouvrage intitulé *Du Pape*, ceux mêmes de nos lecteurs qui ne le connaîtraient que par les articles que nous avons donnés sur ce livre (N.os 3, 7 et 8 du *Journal de Savoie*, V.e Année), verront, au seul titre de celui que nous annonçons aujourd'hui, quel est le but de l'auteur. M. De Maistre avait destiné ce dernier ouvrage à former le V.e livre de celui *Du Pape*; il a jugé à propos de le publier séparément, et nous pensons qu'il a bien fait. La gradation d'intérêt est l'un des principes fondamentaux de l'art d'écrire. Or une question particulière, quelque liaison qu'elle puisse avoir avec un sujet plus étendu, et quelque importante qu'elle puisse être en elle même, ne frappe plus que très-faiblement, si elle est amenée immédiatement à la suite d'une grande et haute discussion, surtout si elle se présente, en quelque sorte, comme la principale conséquence à laquelle l'auteur a voulu en venir. Le lecteur trouve une espèce de mécompte dans ce résultat, qui ne lui paraît pas en proportion du chemin qu'on lui a fait parcourir ni des grands points de vue qu'on avait d'abord déployés sous ses yeux.

Dans le livre *Du Pape*, le sujet est vaste: il embrasse les intérêts généraux de toute la chrétienté, l'auteur y rattache des considérations de la plus haute conséquence sur les constitutions poli-

tiques de l'Europe et sur le sort des gouvernemens. La position élevée d'où il a envisagé son sujet et le plan qu'il s'était tracé, lui avaient fait aborder les plus grandes questions qui intéressent l'ordre social et la civilisation, et ces questions s'appliquent à toutes les nations du monde chrétien.

Le livre sur l'*Eglise Gallicane*, et cette remarque n'ôte rien à l'importance qu'il peut avoir en lui-même, ce livre n'offre plus un intérêt aussi général : son sujet est circonscrit ; les questions qui y sont traitées ne regardent qu'une seule portion de la catholicité, qu'une seule famille chrétienne, et ne se lient que par quelques points seulement aux intérêts de l'Eglise universelle.

Comme toutes les parties d'un Ouvrage sont, pour ainsi dire, solidaires entre elles dans leur concours au succès de l'ensemble, la réunion de ce dernier Ouvrage à celui *Du Pape*, aurait pu nuire à l'effet de celui-ci, en rétrécissant tout à coup les dimensions du cadre, en concentrant l'attention du lecteur, en faisant descendre ses méditations sur un sujet d'une moindre importance ; et l'on sait que le succès d'un ouvrage quelconque dépend principalement de la dernière impression qu'il laisse dans l'esprit. Il paraît que l'auteur a senti la justesse de ces considérations, et le parti qu'il a pris fait honneur à son tact littéraire, qui le trompait rarement. Ses deux écrits ainsi détachés conservent, chacun séparément, l'intégrité du mérite qui leur est propre.

En parlant du livre sur l'*Eglise Gallicane*, nous suivrons la même méthode que nous avons employée au sujet de celui *Du Pape* ; nous nous bornerons à exposer la marche de l'auteur, la distribution des matières qu'il a traitées et les sentimens qu'il a exprimés, sans rien prononcer sur le fond du sujet, et laissant au lecteur le soin de former lui-même son opinion.

L'auteur a divisé d'abord son ouvrage en deux livres. Dans le premier, il considère ce qu'il appelle un esprit d'opposition nourri en France contre le Saint-Siége, et des causes de cet esprit. Dans le second, il examine le système gallican et la fameuse déclaration de 1682.

Le premier livre est divisé en *douze* Chapitres. L'auteur y traite successivement du Calvinisme, des Parlemens et du Jansénisme. Le Calvinisme, dit-il, naquit en France et son esprit s'y est perpétué. Il a constamment trouvé depuis lors un appui et des organes dans la magistrature. « L'esprit du XVIe siècle fut « nourri et propagé en France par les parlemens, et surtout par

» celui de Paris, qui tirait, de la capitale où il siégeait et des
» hommes qu'il voyait quelquefois siéger avec lui, une certaine
» primatie dont il a beaucoup usé et abusé. Protestant dans le
» XVIe siècle, frondeur et janséniste dans le XVIIe, philoso-
» phe enfin et républicain dans les dernières années de sa vie,
» trop souvent le parlement s'est montré en contradiction avec
» les véritables maximes fondamentales de l'État » (Pages 6 et 7).

Quant au Jansénisme, l'auteur, pour en faire connaître les doctrines et l'esprit, emprunte un pinceau auquel on est d'abord loin de s'attendre, c'est celui de Mme de Sévigné, *charmante affiliée de Port-Royal*. Et en effet, il faut convenir que le tableau est parfait. « La plume élégante de Mme de Sévigné, dit M. de
» Maistre, peint au naturel, et — ce qui est impayable, en
» croyant faire un panégyrique — l'atrocité des dogmes jansénistes,
» l'hypocrisie de la secte et la subtilité de ses manœuvres. »
(Page 26).

Dans le Chapitre VI, l'auteur compare Hobbes et Jansénius, dont il considère les principes comme identiques. Dans les sept Chapitres suivans, il s'occupe de Port-Royal, et des écrivains de cette fameuse société. A ce sujet, nous commençons par déclarer que nous condamnons franchement avec l'auteur, tout ce que condamne l'Église. Mais l'intérêt de la justice et de la vérité, première règle de tout critique honnête qui ne peut mentir à sa conscience, nous oblige de dire que l'auteur nous paraît peut-être un peu sévère envers les écrivains de Port-Royal, sous le rapport des connaissances et du talent; car, pour les doctrines, nous les lui abandonnons sans restriction. D'Alembert, Diderot, Voltaire et J. J. Rousseau nous auraient appris au besoin, si la chose pouvait être douteuse, jusqu'à quel point les connaissances positives ou le plus beau génie peuvent s'allier avec l'erreur. En rendant un peu plus de justice aux lumières et aux travaux des hommes dont il s'agit, peut-être cette preuve d'impartialité eût-elle augmenté la force des argumens de l'auteur contre les erreurs de Port-Royal en matière de religion. Il fait un parallèle du mérite relatif de Port-Royal et des Jésuites. Comme le mérite littéraire ou scientifique ne fait rien au fond de la question, l'équité exige que l'on envisage ici la longue existence des Jésuites, répandus d'ailleurs dans le monde entier, comparée à la courte durée de Port-Royal, qui n'existait que sur un point. Pascal méritait quelques égards; et, à part les Provinciales, qui, comme monument littéraire, ont obtenu le suffrage de tous les hommes de goût, mais que nous sommes loin de vouloir justifier quant au fond, les autres accusations qu'on a coutume d'élever contre cet homme célèbre et que nous croyons injustes, d'après un examen plus approfondi peut-être que beaucoup de personnes ne l'ont fait, ces accusations auront été jusqu'ici répétées bien moins dans l'intérêt des ennemis de Port-Royal, que dans celui des incrédules, qui nous

bien négligé, ni subterfuges, ni mauvaise foi, pour effacer l'autorité importune d'un nom tel que celui de Pascal dans la liste des hommes qui n'ont pas dédaigné de croire en Dieu et à une religion révélée.

En vertu d'un principe que nous avons rappelé ci-dessus, nous désirons que nos lecteurs voient, dans les courtes observations que nous venons de nous permettre, et toutefois avec une extrême défiance, envers l'illustre auteur des *Considérations sur la France*, une preuve de la sincérité de notre admiration sur tant d'autres points, admiration que nous nous sommes empressés de manifester et que nous manifesterons de même dans toute circonstance où nous en trouverons l'occasion naturelle.

La conclusion que M. de Maistre tire de son premier livre est que le Jansénisme n'est point détruit et qu'il doit être surveillé plus que jamais.

Dans un autre article nous nous occuperons du second livre de cet Ouvrage.

AVIS.

A vendre environ cent soixante et dix quintaux foin de bœuf de première qualité; s'adresser à Mademoiselle Bavoux à Bloye près Rumilly, ou à M. Charles Bavoux, à Chambéry.

LOGOGRIPHE.

J'étais objet de mode et je faisais fureur;
Je comptais en tous lieux exercer ma puissance.
Sur moi le vent du nord déployant sa rigueur,
Bientôt de mes amis a détruit l'espérance.
Je porte une île dans mon sein,
Un ornement d'architecture,
Une dent [illegible], un fragment de sculpture,
Un instrument d'agriculture
Et l'effet du destin.

Anonyme.

Le mot de la dernière *Enigme* est *tems*.

Mercuriale de Chambéry des 8, 10 et 12 mai 18[illegible]

Espèc.		Le Vaisseau f	c		L'Hectolitre f	c
Froment,	*Prix*	16	66	—	20	69
Seigle		7	75	—	10	10
Orge		0	00	—	0	00
Sarrasin		0	00	—	0	00
Maïs		8	00	—	10	46
Avoine (1)		10	25	—	7	14
Pain, 1.re qualité, le kilogr.					0	35
Viande, *idem*.	*idem*.				0	70

(1) [illegible]

LOTERIE ROYALE.

Tirage de G Ê N E S, *du 12 mai.*

N.os 6 — 71 — 66 — 64 — 85.

CHAMBÉRY, de l'Imprimerie de P. CLÉAZ, rue St Antoine.

An 1821. (N.° 21). VI.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE,
Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 25 *Mai*.

Intérieur.

Chambéry, 24 mai. Dimanche, on a été célébré dans cette ville, comme les années précédentes, l'anniversaire du retour du Roi dans la capitale des Etats de terre-ferme.

— Voici la lettre adressée par S. M. le Roi Charles-Félix, à S. Exc. M. le Comte de la Tour, datée de Reggio, du 4 mai.

« Comte Sallier de la Tour, les services que vous venez de rendre à « l'Etat et les preuves de dévouement que vous Nous avez données, ont « tellement accru notre estime et notre bienveillance, qu'à peine monté sur « le trône, Nous voulons vous la témoigner de la manière la plus signalée, « en vous créant Chevalier de l'Ordre de l'Annonciade. C'est avec un vrai « plaisir que Nous vous accordons cette haute distinction, la renouvelant « ainsi dans votre famille, dont l'attachement et la fidélité envers notre « Maison Royale ne se sont jamais démentis, comme Nous ne doutons point « de pouvoir en toute occasion nous reposer sur les qualités qui vous dis- « tinguent si honorablement, et sur l'emploi le plus actif de vos talens « pour la défense de la Couronne et pour le bien de notre service. Nous « prions Dieu qu'il vous conserve. »

CHARLES-FÉLIX.

Contresigné DELLA VALLE.

PIECES OFFICIELLES PUBLIÉES

Pub. le 17 mai, la Pièce suivante:

Le Chevalier IGNACE THAON DE REVEL, *Comte de Pralungo, Lieutenant-Général de S. M., etc. etc. etc.*

Les examens donnés, et les degrés conférés à la royale Université de Turin, dès le 13 mars dernier, et à celle de Gênes dès le 21 même mois, ayant été avec une précipitation aussi inconvenante qu'insolite, et dans le temps des circonstances qui affaiblissent notablement, si elles ne les font entièrement cesser, les garanties de capacité et de bonne conduite que doit offrir l'admission des candidats, une partie des élèves de

chacune de ces Universités n'étant d'ailleurs exercée, par les excès de l'insubordination la plus manifeste, aux désordres qui ont affligé cette portion des États, S. M. a déterminé et nous a ordonné de déclarer ce qui suit :

1.° Seront tenus pour nuls et de nul effet les examens donnés, et les degrés conférés à la royale Université de Turin, dès le 12 du même mois ; également compris.

2.° Sera tenu compte à ceux des étudians qui seront admis à subir de nouveaux examens, des sommes déposées pour frayer à la dépense des examens et degrés déclarés sans effet.

Mandons etc.

THAON REVEL.

Suivent les signatures.

PIÉMONT

Turin, 17 *mai*. La Délégation établie par Patentes du 26 avril, a ordonné par acte du 4 du courant, qu'il soit procédé, à teneur des lois, à l'annotation de tous les biens possédés dans les États par quarante et un individus désignés comme coupables de trahison, parmi lesquels se trouvent compris Emmanuel Dalpozzo, Prince de la Cisterna, le médecin Crivelli, l'un des provocateurs de la constitution d'Espagne, le Comte Santorre de Santa-Rosa, etc.

— On écrit de Lucques que les préparatifs qui se font au palais de Marlia paraissent confirmer le bruit que LL. MM. le Roi Victor-Emmanuel et le Roi Charles-Félix doivent avoir une entrevue dans cette ville.

— On a reçu à Gênes la nouvelle de l'arrivée du prince héréditaire du Brésil à Lisbonne.

— Dans toutes les villes des provinces, on continue à rendre grâce au ciel de l'heureux rétablissement de l'ordre dans les États de S. M.

— Le duc de Calabre, arrivé à Rome le 9 du courant, a été reçu par son auguste père avec toutes les marques d'une vive affection. M.me la duchesse de Floridia est partie de Rome pour Naples, le 10 de ce mois.

Cours des Inscriptions sur le Registre général de la Dette Publique.

Cinq p.% 100, moins rachetables, à dater du 1.er avril 1821, *du* 12 *au* 16 *mai* : 76 liv., 50 c., 75 c., 85 c., 77 l.

NOUVELLES ETRANGERES.

ALLEMAGNE.

Vienne, 7 *mai*. S. M. I. a conféré la grand'croix de la couronne de fer au général baron de Frimont, et la grand'croix de St Léopold au comte de Bubna.

— La meilleure intelligence règne entre l'Autriche, la Russie et la Prusse. Les deux empereurs sont convenus de ne point profiter des troubles de la Turquie pour s'agrandir.

— Le patriarche grec de Constantinople a prononcé l'excommunication contre Michel Sutzo et contre tous ceux qui ont pris part à la rebellion. Il est

ordonné aux habitans de la Moldavie de courir sus à tous les soldats d'Ypsilanti, dont les forces avaient été fort exagérées, et se réduisent à 3000 hommes. Les Boyards qui se trouvent à Bucharest ont rédigé, de concert avec Théodore, second chef des insurgés, une nouvelle supplique à la Porte, qui a été envoyée par exprès.

— La plus grande partie de notre armée quitte le royaume de Naples; il n'y restera que 12,000 hommes répartis dans les forteresses.

Laybach, 1er *mai*. On dit qu'un acte d'une grande importance sera signé par les puissances avant leur séparation. Plusieurs personnes de la suite de l'Empereur d'Autriche sont déjà parties pour Vienne. Les Boyards de la Moldavie se sont réunis en Divan à Yassy et ont dépêché un message à Constantinople, pour obtenir du secours.

— L'entreprise des Grecs paraît ne pouvoir se soutenir. Le prince Ypsilanti est sommé de rentrer en Russie. La Moldavie et la Valachie ont envoyé leur acte de soumission à la Porte. D'ailleurs Ypsilanti et Théodore n'ont jamais été d'accord dans leurs vues.

ANGLETERRE.

Londres, 16 *mai*. La révolution du Brésil s'est faite de la même manière que celle de Naples. Après les événemens de Bahia, le Roi, par une déclaration du 18 février, publiée le 24, annonça qu'il envoyait son fils à Lisbonne pour entendre les réclamations, ôter les abus et consolider la constitution, et ordonna la convocation d'une assemblée chargée d'aviser aux moyens d'appliquer la constitution des Cortès au royaume du Brésil, en y faisant telles modifications qui seraient jugées nécessaires. Cette déclaration ne satisfit point les insurgés, presque tous militaires, que l'on croit avoir été achetés par les négocians portugais. Le 26, les troupes se rendirent sur la place de San-Romo avec du canon. Enfin le Roi et le Prince royal furent forcés d'accepter et de jurer, sans restriction, la constitution à venir, et de montrer leurs signatures à la multitude.

— Il paraît certain qu'une révolution a éclaté au Mexique.

ESPAGNE.

Madrid, 8 *mai*. Après l'assassinat du chanoine Vinuesa dans sa prison, plusieurs individus se sont portés au club de la *Fontaine d'or* et y ont arrêté une liste de proscription pour demander la tête de 25 personnes, appartenant à des familles distinguées.

— A Carthagène, le peuple a exigé et obtenu l'exil de 15 personnes.

— Après l'assassinat du chanoine Vinuesa, des vociférations se sont fait entendre contre S. M. et contre son frère l'infant Don Carlos. Le peuple est frappé de terreur; la marche du gouvernement est incertaine; cet état de choses ne peut durer.

— On a expédié des courriers dans toutes les provinces pour empêcher, s'il est possible, que l'attentat contre le chanoine Vinuesa ne trouve des imitateurs. Lorsque les assassins pénétrèrent dans le cachot de cet infortuné, ils le trouvèrent à genoux, un crucifix à la main; il les supplia de ne pas le faire souffrir long-tems. Ils lui percèrent le cœur et lui fracassèrent la

tête. Le Roi, informé de cet événement, prit des mesures pour la sûreté de sa famille, ayant demandé à ses gardes s'il pouvait compter sur eux; ils répondirent qu'ils étaient prêts à mourir pour sa défense. S. M. a envoyé aux Cortès un message, où elle réclame une punition exemplaire des coupables et manifeste son mécontentement et ses craintes sur le renouvellement de pareils désordres. Les Cortès ont répondu que c'est au gouvernement à maintenir l'ordre et à faire exécuter les lois.

— La nomination du général Morillo au gouvernement de la capitale et de la province n'a pas satisfait les partisans du système actuel; le général de son côté, a refusé deux fois d'accepter.

— On prépare à Lisbonne le palais du Roi pour S. M. et sa famille. Quelques députés aux Cortès ont protesté contre l'expression *approuver et sanctionner* la constitution, contenue dans l'acte de serment du Roi; ils voudraient que S. M. se fût simplement servie du mot *jurer*.

FRANCE.

Paris, 13, 14 et 15 mai. Le conseil royal de l'instruction publique a révoqué de ses fonctions M. Sordes, recteur de l'Académie de Grenoble.

— L'Empereur Alexandre vient de fonder à Moscou, sur une montagne, une église dont la hauteur sera égale à celle de la grande pyramide d'Egypte.

— Dans la discussion du projet de loi relatif au clergé, les commissaires du Roi ont combattu l'extension donnée par la commission à la prérogative royale pour l'établissement d'un nombre indéfini de sièges épiscopaux; ils ont soutenu que ce nombre devait être fixé par les lois et non par les ordonnances.

— Le médecin Crivelli, de Turin, à peine arrivé à Paris, a reçu l'ordre d'en sortir dans les 24 heures.

— Mgr le duc d'Angoulême a donné mille fr. pour les malheureux incendiés de la ville de Corps (Isère).

16 et 17 mai. Dans la discussion relative au clergé, le ministre des affaires étrangères a soutenu qu'un concordat étant un traité comme un autre, le Roi a le droit de le conclure seul, en vertu de l'article 14 de la Charte. M. de la Bourdonnaye a fait une nouvelle attaque contre les ministres, qu'il a accusés de professer les principes de la constitution civile du clergé de 1790.

— La Cour des Pairs continue l'audition des témoins dans l'affaire de la conspiration du 19 août.

18 et 19 mai. M. de Wailly, proviseur du collége royal de Henri IV, est mort des suites d'une maladie aiguë.

— L'*Observateur autrichien* du 7 mai dément expressément les bruits que quelques gazettes avaient répandus sur la possibilité d'une violation de la neutralité de la Suisse, à l'occasion des événemens du Piémont.

— Les journaux de Londres disent que la révolution du Mexique n'est point aussi terminée qu'on l'avait annoncé, et qu'il est possible qu'elle ne soit pas consommée.

P. S. Nous pouvons annoncer le résultat important de la discussion sur les sièges épiscopaux. Dans la séance du 19, la Chambre des Députés a

adopté la disposition suivante, modifiée par la commission et ainsi conçue :

« L'augmentation de crédit sera employée, 1° à la dotation *actuelle* de » douze sièges épiscopaux ou *métropolitains*, *et successivement à la dotation* » *de* 18 *autres sièges*, dans les villes où le Roi le jugera nécessaire. L'éta» *blissement* et la circonscription de tous ces diocèses sera concertée entre » le Roi et le Saint-Siége. »

— On annonce que les deux Empereurs ont quitté Laybach pour se rendre à Vienne.

Banque de France : 1562 fr. 50 c., 1560 fr., 1558 fr. 75 c. ; 1560 fr. Cinq pour cent consolidés 83 fr. 65 c., 55 c., 83 fr. 50 c., 55 c.

ITALIE.

Naples, 7 *mai*. Dans le cours de neuf mois, les factieux ont dépouillé toutes les caisses publiques et chargé le peuple de contributions.

— On continue les arrestations des coupables. Deux individus, porteurs de diplômes de carbonari, ont reçu publiquement la peine du fouet, le 1er du courant.

— Une ordonnance de police interdit, sous des peines sévères, tout applaudissement public dans les cas d'exécutions criminelles, tout enrôlement volontaire, toute vente ou distribution gratuite de cocardes.

— Une partie de l'escadre française qui était stationnée dans cette rade, a mis à la voile avec le vaisseau le *Jean Bart*.

— Nous annonçons avec une vive satisfaction la prochaine arrivée de notre auguste monarque, qui comblera les vœux de tous les Napolitains.

— Le 3 du courant est entrée dans notre rade l'escadre autrichienne, composée de deux frégates, trois bricks et deux goëlettes.

Rome, 11 *mai*. C'est avec le plus vif regret que nous annonçons la mort du respectable Félix de Andreis, prêtre piémontais, qui, après ses travaux apostoliques dans diverses contrées de l'Italie, était allé consacrer les fatigues de son ministère, exercé avec le plus grand succès, dans les missions d'Amérique, au Kentucky et dans le territoire de S. Louis.

Vienne, 10 *mai*. Les Grecs insurgés, dans une seconde attaque contre la ville de Georgiew, située au S. O. de Bucharest, près du Danube, se sont rendus maîtres de cette place gardée par 6000 Turcs et ont passé ceux-ci au fil de l'épée.

— Le pacha de Jeanina est toujours dans sa forteresse, et il est faux qu'il ait été tué.

Florence, 10 *mai*. Notre gazette est remplie de détails sur les fêtes qui ont eu lieu à l'occasion du mariage de notre auguste souverain.

Milan, 14 *mai*. On a chanté ici un *Te Deum* solennel au sujet du rétablissement de l'ordre en Piémont. A l'occasion des mêmes événemens, la Congrégation centrale a obtenu de S. M. I. et R. la permission de lui envoyer une députation chargée d'offrir à S. M. l'expression de la reconnaissance des habitans de la Lombardie, pour la sagesse et l'énergie des mesures

qui ont préservé ces contrées de tout désordre. Une semblable députation a été envoyée par la Congrégation centrale de Venise.

— S. M. I. et R. a confié à S. Ex. M. le Comte de Bubna, l'honorable mission de remettre personnellement de sa part, à S. M. le Roi CHARLES-FELIX, les clefs de la citadelle d'Alexandrie.

15 *Mai*. S. M. l'Empereur de Russie, voulant reconnaître les services rendus à la chose publique, dans les affaires de Naples et du Piémont, par divers généraux et officiers autrichiens, a décerné des décorations à dix d'entre eux, au nombre desquels sont le général baron de Frimont, décoré de l'ordre de S. Wladimir de première classe, et le général comte de Bubna, décoré de celui de S. Alexandre Newsky.

VARIÉTÉS.

BIOGRAPHIE UNIVERSELLE, *ancienne et moderne* etc., *par une société de gens de lettres et de savans*, tom. XXVII.e et XXVIII.e Paris, chez L. G. Michaud, Libraire-Editeur, rue de Cléry, N.o 13.

Les circonstances ne nous ont pas permis d'annoncer plutôt cette livraison de la Biographie Universelle, qui a paru il y a quelque tems. Ces deux volumes ne sont pas les moins riches en articles importans et d'un grand intérêt, comme on en jugera par quelques uns de ceux que nous allons citer. Nous avons principalement remarqué les articles *Marie-Thérèse*, Reine de Hongrie, *Marie I.re*, Reine d'Angleterre, *Marie Stuard*, Reine d'Ecosse, *Mehul* et *Métastase*, par M. de Sevelinges, *Marguerite de France*, 1.re femme d'Henri IV, par M.me Bolly, *Marguerite*, dite la *Sémiramis du Nord*, par M. Eyriès, *Marie* (*sainte*), mère du Sauveur, par M. Laboudérie; *Marie de Médicis*, 2.e femme d'Henri IV, par M. de la Porte, *Marie-Antoinette*, Reine de France, par M. Michaud jeune, *Marie-Clotilde-Adélaïde-Xavière*, de France, Reine de Sardaigne, par M. Picot; *Maréchal* (*Sylvain*), *Marius*, *Mazers de Latude*, le *Masque de fer*, *Mercier* (*Louis Séb.*) et *La Mettrie*, par M. Weiss, *Marin de Tyr* et *Mela* (*Pomponius*), par M. Malte-Brun, *Massillon*, *Mengs* et *Martinez Pasqualis*, chef de la secte des Martinistes, par M. Gence; *Marmontel*, par M. S.-Surin, *Marot*, par M. Noël, *Mascaron*, par M. Tabaraud; *Maury*, par MM. Beaulieu et Picot; *Ménage* (*Gilles*), par M. Froissart aîné; *Mesmer*, par M. B.; les *Mamelouks*, Par M. Eyriès, *Michel-Ange*, par M. Qua-

tremère de Quincy, *Marlborough*, par M. Denos de la Roquette; *Mariana*, par M. Beauchamp; *Maupeou* et *Maurepas*, par MM. Desportes et Boucheron; *Mazarin*, par M. Duplessis; *Maximilien Ier*, par M. Henry; les *Médicis*, par M. Simonde-Sismondi; *Maskelyne*, *Mayer (Tobie)*, *Méchain* et *Messier*, par M. Delambre; *Maupertuis*, par MM. Delambre et Maurice; *Mérian (Jean-Bernard)*, par M. Usteri; *De la Méthérie*, par M. Cuvier; *Michaelis (Jean-David)*, par M. Stapfer, etc. etc.

Quant aux articles fournis par des Savoisiens dans cette livraison, ceux de M. Pillet, rédacteur en chef, sont, comme dans les précédentes, en trop grand nombre pour être tous mentionnés ici; nous nous bornerons à indiquer les articles *Marin (Jean-Philippe)*, *Meister (Léonard)* et *Meusel*, savant Bibliographe. M. Michaud jeune, outre l'article important de *Marie-Antoinette*, que nous avons cité, a donné les articles *Marguerite d'Ecosse*, Reine de France, femme de Louis XI, *Marigny (Enguerrand de)*, tous les articles *Metellus*, et celui de *Mieczinski*. Ce n'est pas la peine d'indiquer deux notes que nous avons fournies pour l'article du P. *Mersenne*.

AVIS

M. César Rollier, instituteur, autorisé par le Conseil de la Réforme des Etudes en Savoie, et qui vient de diriger une éducation durant quatre années, desire trouver une maison où il puisse en entreprendre une nouvelle.

Ses leçons comprennent le cours complet de latinité, la langue française, la langue allemande, les principes de la langue italienne, les mathématiques élémentaires, la géographie et le dessin: son âge et ses habitudes lui permettent de travailler chaque jour à se rendre plus digne de la confiance dont on l'honorerait: enfin, il s'engage surtout à diriger ses soins vers l'éducation religieuse et morale des élèves, ce qu'il regarde comme le plus important des devoirs d'un instituteur.

S'adresser pour les conditions et pour les renseignemens, chez M. le baron Rambert de Châtillon, en Chautagne.

— Un souscripteur savoisien, pour la continuation du *Dictionnaire d'Histoire Naturelle* en 36 vol., rédigé par une société de savans, Paris, Deterville, n'ayant pas reçu les 13.e, 14.e et 15.e vol. de cet ouvrage, qu'il croit être parvenus à une autre destination, ou avoir été égarés de toute autre manière, prie les personnes qui en auraient connaissance, ou qui voudraient se démunir de leurs volumes semblables qu'ils auraient en leur pouvoir, d'en

faire part à M. le rédacteur du journal de Savoie, avec indication du prix qu'ils désireraient retirer de la vente ou remise de ces trois objets.

— Le sieur Eustache fils, ancien négociant, fabriquant et banquier à Chambéry, a cédé son commerce et sa fabrique de dorures et cautions; avec activé les opérations de banque, le change, l'achat de toutes créances et rentes publiques de tous les gouvernemens; inscriptions, cédules, paiemens indemnités, états liquidés ou à liquider, mandats et ordonnances sur les caisses, ou trésoriers en Savoie, en Piémont, en France etc.

— Le sieur Joseph Viat, successeur au commerce et à la fabrication du sieur Eustache fils, fabrique toutes espèces de galons et franges en or, argent, soie, laine et coton; il aura toujours un assortiment complet pour tous les genres d'uniformes civils et militaires de tous grades, à Chambéry, rue Couverte, N.° 69, à l'enseigne de la grosse épaulette.

— A vendre, environ cent soixante et dix quintaux foin de bœuf de première qualité; s'adresser à Mademoiselle Davour, à Eloye près Rumilly, ou à M. Charles Davoux, à Chambéry.

CHARADE.

Tour à tour dans mon tout vingt fois a pénétré
De drapeaux opposés la marche triomphante.
Mon premier, chez les morts vivement désiré,
Devenu mon dernier, comblera leur attente.

Le mot du dernier *Logogriphe* est *Cortès*, où l'on trouve *Corse*, *tor-teur*, *torse*, *roc* et *sort*

Marchés de Chambéry des 15, 17 et 19 mai 1820.

Blés.		Le Veissel. f.	c.		L'Hectolitre. f.	c.
Froment,	*Prix:*	16	80	—	20	77
Seigle		8	00	—	11	46
Orge		8	50	—	8	50
Sarrasin.		5	00	—	6	54
Maïs.		6	50	—	11	05
Avoine (1).		00	00	—	6	97
Pain, 1.re qualité, le kilog.					0	35
Viande, *idem*.	*idem*.				0	70

(1) Rapport des 3 veissels à l'hectolitre. Froment [illegible], Seigle [illegible], Avoine [illegible].

LOTERIE ROYALE.

Tirage de TURIN, *du* 19 *Mai.*

N.os 52 — 1 — 39 — 55 — 19.

CHAMBÉRY, de l'Imprimerie de P. CLÉAZ, rue St. Antoine.

An 1821. (N° 22). VIe Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE,
Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 1.er Juin.

MM. les Souscripteurs dont l'abonnement expire à la fin de ce mois, sont priés de le renouveler incessamment, afin de n'éprouver aucun retard dans la réception du Journal.

Prix de l'abonnement. Pour six mois, 8 l. » 50 cent.; pour l'année, à Chambéry, 15 l. »; dans le Duché, 16 l. »; et hors du Duché, 17 L.

N. B. Ce Journal tient lieu de Feuille d'Avis pour toutes sortes d'annonces, de ventes, de demandes, d'effets perdus ou trouvés etc. etc.

INTÉRIEUR.

Chambéry, le 31 mai. Le 27 de ce mois, à la suite de plusieurs jours de pluie, il est tombé de la neige sur toutes nos montagnes. À neuf heures du soir, le thermomètre de Réaumur était à 4 degrés et demi. Le temps s'étant éclairci pendant la nuit, le thermomètre s'est trouvé le lendemain matin, au lever du soleil, à 2 degrés et demi. Le 29, au lever du soleil, il était à 3 degrés. Il y a eu de la gelée blanche dans quelques endroits, principalement dans les lieux bas.

— Empressés de recueillir tout ce qui tend à honorer notre pays, nous croyons devoir insérer dans cette Feuille les deux pièces qui suivent :

ORDRE DU JOUR. — *Turin, le 16 mai 1821.*

« Le Lieutenant-général de S. M. s'empresse de témoigner à MM. les Colonels, Officiers, Sous-officiers et soldats de la Brigade de Savoie, sa satisfaction pour sa belle tenue, sa contenance militaire et sa bonne discipline au moyen de laquelle elle a su, même dans les jours désastreux du mois de mars, prévenir et empêcher des désordres dans cette ville, où elle a su aussi donner l'exemple de la conduite la plus honorable.

« Le Lieutenant-général se fait surtout un devoir de faire connaître les précieux et honorables sentimens de S. M. pour la Brigade. La fidélité de la Savoie a adouci l'amertume dont le cœur de S. M. a été rempli, à l'occasion des troubles qui ont affligé une grande partie de ses Etats,

« Le Roi eût bien désiré que la Brigade de Savoie eût plutôt passé en Piémont ; il étoit assuré que, brave et loyale, elle auroit mis fin à une rebellion qui n'a été soutenue que par la trahison, qui avoit mis les citadelles de Turin et d'Alexandrie au pouvoir de quelques rebelles parjures et infâmes. S. M. a connu et apprécié les preuves de fidélité et de loyauté de tous ses fidèles Savoyards et de ses braves soldats en particulier. »

« Pour S. Exc. le Lieutenant général,

« *Le Chef de l'État Major*, »

Signé le Comte Meana.

Copie d'une Lettre du Ministère de la Guerre, du 15 mai.

« Dans les troupes de S. M., les 2.me et 6.me contingens sont renvoyés dans leurs foyers, pour rentrer ensuite sous les armes. Le 2.me rentrera au 1.er septembre prochain, et le 6.me au 1.er janvier 1822. La Brigade de Savoie n'est point comprise dans cette disposition de S. Exc. M. le Lieutenant-général de S. M.

« Vous trouverez dans cette exception, M. le Colonel, une marque bien honorable, et bien juste en même tems, de la confiance du Roi sur la fidélité et le bon esprit du corps que vous commandez, et de la reconnoissance la plus touchante pour le noble dévouement dont les plus anciens sujets viennent de lui donner une preuve si éclatante. »

« *Le Régent* du Ministère de la Guerre, »

Signé Des Geneys.

— La gazette de Milan contient la déclaration que les Souverains alliés, avant de se séparer, ont jugé à propos de publier, pour faire connoître à l'Europe les motifs des résolutions prises à Laybach dans le but de comprimer les trames ourdies contre le repos public et contre l'existence des gouvernemens légalement constitués. Après avoir considéré que la rebellion des insurgés piémontais offroit un caractère plus odieux encore, s'il est possible, que celle de Naples, attendu les liens antiques qui attachoient la Maison de Savoie à ses peuples, les bienfaits d'une administration éclairée sous un prince sage et sous des lois paternelles, et les maux auxquels les pervers alloient exposer leur patrie, les Souverains entrent dans le détail de la vaste conspiration qui menaçoit tous les états, et des mesures nécessaires pour y mettre un terme. Ils renouvellent les assurances de leur désintéressement, de leur respect pour l'indépendance des nations, et des principes de justice qui ont été et seront toujours l'unique règle de leur politique, dont ils déclarent expressément qu'ils ne s'écarteront jamais. Cette déclaration, du 12 mai, est signée, de la part de l'Autriche, par MM. le prince de Metternich et le baron de Vincent ; de la part de la Prusse, par M. de Krusemarck ; et de la part de la Russie, par MM. de Nesselrode, Capodistrias et Pozzo di Borgo.

Cet acte diplomatique est accompagné d'une Circulaire que le cabinet autrichien adresse aux légations impériales, pour être mises l'une et l'autre sous les yeux des ministres des affaires étrangères des diverses puissances de

l'Europe. La circulaire contient des détails, des développemens et des instructions conformes au contenu de la déclaration. La circulaire finit par annoncer que la réunion des Souverains se renouvellera l'année prochaine, à l'effet de prendre en considération les mesures qui, de l'aveu de toutes les cours d'Italie, et principalement de celles de Naples et de Turin, ont été jugées nécessaires pour affermir la tranquillité de la Péninsule. En observant que les motifs les plus importans ont obligé les alliés d'intervenir dans les affaires d'Italie, ils déclarent qu'ils ne prolongeront point cette intervention au-delà des limites rigoureusement nécessaires, et dont ils espèrent que le besoin ne se reproduira plus.

A V I S. — *Adjudication de travaux publics.*

Le public est prévenu que le 4 du mois de juin, à dix heures et demie du matin, à Moûtiers, au bureau de la vice-intendance de Tarentaise, il sera procédé, par la voie des enchères publiques, à l'extinction des feux, à l'adjudication des travaux à faire en reconstruction du parapet sur la route de Moûtiers à l'Hôpital, tendant à la Magdeleine, sur une longueur de 445 mètres 80 centimètres, dont la dépense totale est évaluée à 7871 l. 46 c. Le délai pour l'admission des offres en rabais du sixième ou demi-sixième expirera le 10 même mois, à midi précis.

L'on pourra prendre connaissance, sans déplacement, au secrétariat de la vice-intendance, du plan, devis, détail estimatif et cahier des charges de cette adjudication.

PIÈCES OFFICIELLES PUBLIÉES.

Pub. le 30 mai. Patenti (in data diciannove maggio 1821) *colle quali S. E. il Sig. Cav.* Thaon di Revel *conte di Pralungo, Luogotenente-Generale di S. M. Ne' Regii Stati autorizza la vendita progressiva dei beni aggiudicati alle Finanze in odio de' debitori del Fisco, e determina il modo in cui vi si dovrà procedere.*

PIÉMONT.

Turin, 29 *mai.* LL. MM. le Roi Charles-Félix et la Reine Marie-Christine jouissent d'une très-bonne santé, telle que leurs fidèles sujets peuvent la désirer.

— S. M. a confirmé à M. l'Intendant général Chevalier Jacques [illegible], la Régence provisoire du ministère des Finances, qui lui avait été confiée par LL. EExc. M. le Comte de la Tour et M. le Lieutenant-Général Thaon de Revel, Comte de Pralungo.

— S. M. le Roi Victor-Emmanuel s'est rendu, le 18, à Villefranche, où elle a visité le fort, la darse, le [illegible] et le [illegible] de Saint-[illegible], et sur les quatre heures du soir, elle est retournée à Nice. S. M. a reçu dans cette circonstance de nouveaux témoignages [illegible] de l'amour et de la reconnaissance publique.

24 *Mai.* On écrit de Savone (17 mai) que le soldat nommé [illegible], reconnu pour le principal auteur de la révolte qui a eu lieu le 3 et le 7 avril dernier dans le bataillon des Chasseurs francs, a été passé par les armes

le 16 du courant, autorisé de la tenue du conseil de guerre chargé de juger les coupables de la révolte dont il s'agit.

26 *Mai.* S. M. le Roi Charles Félix a adressé au Corps Décurional de la ville de Gênes, une lettre des plus honorables, en réponse à l'Adresse par laquelle ce corps avait offert à S. M. l'hommage du dévouement et de la fidélité de la ville de Gênes.

— On a publié à Milan une défense officielle de toute exportation d'armes pour la Moldavie et la Valachie.

Cours des Inscriptions sur le Registre général de la Dette Publique.

Cinq p.% cons., rentes rachetables, à dater du 1er avril 1821; *du* 23 *au* 26 *mai* : 77 liv.; 76 l. 70 c.; 76 l. 50 c.

NOUVELLES ETRANGERES

ALLEMAGNE.

Vienne, 15 *mai.* L'armée Ottomane est entrée en campagne plutôt qu'on ne le présumait. Son avant-garde a déjà vu les Grecs se replier devant elle. Ypsilanti et Théodore se portent, dit-on, aux excès les plus violents; et l'on ne serait point étonné qu'ils en vinssent aux mains. On assure que l'armée de la Porte sera au moins de quarante mille hommes. Ypsilanti a passé le Danube, seulement avec 3000 Grecs, mais on dit que son armée s'est accrue en peu de temps jusqu'à 36,000 hommes.

— M. le prince d'Esterhazy se rendra à Londres pour assister au couronnement du Roi d'Angleterre, avec les comtes d'Esterhazy, de Metternich et de Gattenbourg.

— On dit que plus de quatre-vingts Grecs des premières familles ont été massacrés à Constantinople, à la suite de la découverte d'une conspiration des Grecs contre la personne même du Sultan.

— La Porte pousse avec vigueur ses préparatifs contre les insurgés.

— A Patras (Morée) il y a eu, au commencement d'avril, un massacre des Turcs qui a duré plusieurs jours.

Berlin, 14 *mai.* Notre chancelier d'état a terminé à Rome les arrangements pour la conservation de huit sièges, tant archevêchés qu'évêchés, qui sont l'archevêché de Gnesne et Posen, celui de Cologne à la place de celui d'Aix-la-Chapelle, qui est supprimé, et les évêchés de Breslau, d'Ermeland, de Culm, de Trèves, de Munster et de Paderborn.

ESPAGNE.

Madrid, 17 *mai.* Les personnes arrêtées en Galice, sont au nombre de 318. Parmi celles arrêtées à Cadix, se trouvent l'évêque, un chanoine et autres ecclésiastiques.

— Les Cortès ont adopté le projet de loi qui supprime les droits seigneuriaux fondés sur un titre féodal. Il y a eu 98 voix contre 58.

— On a observé, comme une chose très remarquable, qu'il ne se trouve pas un noble parmi toutes les personnes arrêtées.

— La cour royale de la Nouvelle Castille a confirmé le jugement qui prononce l'exil contre le Général des Capucins.

FRANCE.

Paris, 20, 22 *et* 23 *mai*. Le convoi de M. Camille Jordan, Député, mort le 19, a été accompagné par environ 200 membres de la Chambre des Députés, par plusieurs Pairs, par M. Pasquier, ministre des affaires étrangères, et par plus de quatre mille personnes.

— La Chambre des Députés a adopté le reste du projet de loi relatif au Clergé. L'appel nominal sur l'ensemble du projet a donné 219 boules blanches et 105 boules noires.

— Le total de l'armée française, pour 1821, est de 140,661 hommes de toutes armes, non compris les officiers et les chefs des corps.

23 *Et* 24 *mai*. Un courrier extraordinaire a apporté la nouvelle que l'Empereur Alexandre a quitté Laybach le 14, et qu'il retourne en Russie par la Hongrie, sans passer par Vienne.

— On écrit de Stockholm que le Roi de Suède est très malade.

— On a ouvert la discussion sur les indemnités à accorder aux donataires. M. Clausel de Coussergues a dit que les dotations de ce genre sont de véritables fiefs en faveur des vassaux de Buonaparte, qui n'avait pas le droit de les créer. Le général Donnadieu et M. de Vaublanc ont manifesté le vœu qu'on indemnisât les émigrés. La discussion a été orageuse pendant deux séances et a été fermée dans la séance du 24.

— On dit que le sacre de S. M. Louis XVIII aura lieu le 25 août prochain.

25 *Et* 26 *mai*. La discussion des amendemens du projet de loi sur les indemnités à attribuer aux donataires sur le domaine extraordinaire, a été aussi orageuse que celle du projet; elle a donné lieu à rappeler une foule de souvenirs des événemens de la révolution.

— On annonce que la peste s'est déclarée à Malte.

— Les nouvelles d'Espagne sont de plus en plus sérieuses; les journaux se taisent sur les trois quarts des événemens. Le trouble augmente de jour en jour à [illegible]. On dit qu'à Murcie 50 personnes ont perdu la vie. A Valence, on avait cloué aux portes de plusieurs maisons les signaux qui les désignaient à la fureur du peuple. La municipalité de cette ville a refusé d'installer deux juges nommés par le Roi, sous prétexte qu'ils n'étaient pas assez attachés au système constitutionnel. Le Roi a refusé de sanctionner le décret des Cortes en faveur des sociétés populaires.

— Le Patriarche grec qui a été pendu à la porte de son église, à Constantinople, le jour de Pâques, était âgé de 74 ans. Dans son anathême contre Ypsilanti, il avait employé les plus pressans motifs pour engager les Grecs à obéir à leur souverain. L'exaspération des Musulmans est à son comble contre les Grecs qui, tous les jours, sont en proie aux fureurs populaires.

Banque de France : 1560 fr., 1560 fr., 50 c., 1563 fr., 75 c. 1565 fr.

Cinq pour cent consolidés : 83 fr., 95 c.; 84 fr., 25 c., 83 fr., 90 c.; 84 fr.; 84 fr., 25 c.

Italie

Naples, 12 *mai*. Il est impossible d'exprimer la joie qu'a fait naître dans cette capitale la nouvelle de la prochaine arrivée de notre monarque chéri. La ville prépare, pour sa réception, les fêtes les plus magnifiques.

15 *Mai*. S. M. est arrivée aujourd'hui à 3 heures après midi, au milieu des acclamations inexprimables de toute la population. S. M. a fait publier aussitôt une proclamation paternelle sur ses intentions de rétablir et d'améliorer toutes les branches du gouvernement, en déplorant les tristes effets de l'administration révolutionnaire qui a eu lieu. Elle promet sa clémence en faveur des sujets égarés, et la justice contre les coupables.

16 *Mai*. S. M. a rendu, le 7 du courant, un nouveau décret très-sévère contre les associations ou sociétés secrètes, contre les livres dangereux, contre la violation des choses sacrées, les blasphèmes, les tentatives contre l'ordre public, etc.

Ancône, 11 *mai*. Le jour de Pâques, Ali Pacha a fait une vigoureuse sortie et a remporté, dit-on, un avantage considérable sur les Turcs, dont un grand nombre a été tué.

Portugal

Lisbonne, 9 *mai*. On s'occupe ici des dispositions nécessaires pour l'arrivée et le séjour de la famille royale. On prépare, à cet effet, le palais de Queluz, et les ministres ont demandé, pour cet objet, une somme de 800 mille fr. Un décret du Roi du 7 mars, publié seulement le 17, annonce que S. M. doit partir de Rio-Janeiro le 10 avril. Ce décret a causé quelques inquiétudes au Brésil. On craint de nouveaux mouvemens, surtout de la part des Nègres. Le Prince Royal, dit-on, restera au Brésil.

— Le chargé d'affaires autrichien ayant refusé d'illuminer à l'occasion de l'annonce du retour du Roi à Lisbonne, la populace a attaqué sa maison et cassé ses vitres. Elle allait forcer les portes, lorsque arriva la police, qui plaça des lumières sur les fenêtres, en disant: *il faut satisfaire le peuple*. Le chargé d'affaires n'a pu obtenir aucune satisfaction.

Suisse

Lausanne, 27 *mai*. M. le chevalier [illegible] d'Arnollières, chargé d'affaires de Sardaigne, arrivé le 17 à Zurich, a remis le lendemain au président de la diète une lettre de S. M. Charles-Félix, qui informe la Confédération de son avènement au trône. Le directoire s'est empressé d'en donner connaissance aux cantons et de répondre à S. M. par les félicitations convenables.

VARIÉTÉS.

Les TRENTE JOURS *de la Révolution piémontaise, en mars 1821*; par un Savoyard, spectateur de tous les événemens. A Lyon, chez Rusand, et à Chambéry, chez Puthod; broch. in-8.° de 64 pages. Prix 90 centimes.

Cette brochure, à peine arrivée à Chambéry, a été rapidement débitée, et déjà tout le monde l'a lue; ce qui nous dispense d'entrer dans le détail de son contenu, qui est jugé en ce moment par le public. L'auteur anonyme, sur lequel les conjectures ne s'accordent pas, annonce pour avoir été lui-même témoin des événemens qu'il raconte. Il paraît qu'il s'est trouvé, en effet, delà les monts pendant la révolution du mois de mars, et nous croirions pouvoir assurer qu'il n'est pas de Chambéry. Nous avons ouï contester certaines circonstances de son récit; mais quelques inexactitudes n'empêcheront pas que cette brochure ne soit recherchée; on lit toujours avec avidité les écrits qui retracent des événemens de cette importance, surtout quand ils ont été de nature à influer aussi gravement sur le sort d'une nation et à se rattacher même aux intérêts généraux de l'Europe.

On sait que le prince de la Cisterne avait été arrêté au Pont-de-Beauvoisin, et non pas à Suse, comme le dit l'auteur. En payant un tribut d'éloge à la Savoie, pour avoir su garder son antique fidélité, l'auteur dit qu'elle publia la constitution sous l'approbation du Roi. Si la constitution a été publiée en effet dans quelques communes du Duché, il est juste d'observer qu'elle ne l'a point été dans la capitale, où l'Autorité, par de sages et adroits délais, a réussi à éluder cette promulgation.

C'est peut-être à la célérité avec laquelle cette brochure a été composée et imprimée, qu'il faut attribuer quelques variantes dans le texte des pièces justificatives, qu'il eût été important de conserver avec la plus scrupuleuse fidélité. Par exemple, nous avons remarqué plusieurs différences, dont une surtout est essentielle, dans le texte de la lettre écrite en français par S. A. R. le Duc de Genevois, du 31 mars, adressée à S. Exc. M. le Comte d'Andezeno, dont nous avons eu l'original entre les mains, et dont nous avons conservé rigoureusement les propres expressions, dans la copie littérale que nous en avons insérée au Supplément du N.° 14 de ce Journal.

La même promptitude de composition nous interdit toute dis-cussion sur le style de cette brochure, qui nous a paru, en général, convenable au sujet.

AVIS.

A vendre environ cent soixante et dix quintaux foin de bouf de première qualité, s'adresser à Mademoiselle Baroux, à Moye près Rumilly, ou à M. Charles Baroux, à Chambéry.

ENIGME.

Je porte le nom de la raison,
Je devrais régner sur la terre,
Mais on a trop souvent abusé de mon nom
Du bien que j'aurais fait on a vu le contraire.
Celui qui me connaît voit couler d'heureux jours,
Je charme les loisirs, je préviens les alarmes,
Je chasse les ennuis et je sèche les larmes.
Heureux, qui dans la peine emprunte mon secours !

Le mot de la dernière *Charade* est *Charle-roi*

Erratum essentiel du N.° 21 de ce Journal

L'article 1.er des Lettres-Patentes du 1.er mai (page 194) doit être rectifié comme il suit :

« 1.° Sont tenus pour nuls et de nul effet les examens donnés et les
» degrés conférés à la Royale Université de Turin, dès et compris le 23
» mars, et à celle de Gênes, dès le 21 du même mois également compris. »

Marchés de Chambéry des 20, 24 et 26 mai 1821

Bleds.		Le Veissel f	c.		L'Hectolitre f	c
Froment,	Prix	16	35	—	20	13
Seigle		7	75	—	10	10
Orge		6	00	—	7	84
Sarrasin		0	00	—	0	00
Maïs		8	50	—	11	11
Avoine (1).		9	75	—	6	85
Pain, 1.re qualité, le kilogr.					0	35
Viande, idem, idem					0	70

(1) Rapport des 3 mesures en hectolitre : Froment, Seigle, Avoine [illegible]

LOTERIE ROYALE.

Tirage de GÊNES, *du 26 mai.*

N.os 21 — 68 — 5 — 66 — 65.

CHAMBÉRY, de l'Imprimerie de P. Cléaz, rue St Antoine.

AN 1821. (N.° 23). VI.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE,
Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 8 Juin.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 7 juin. On vient de nous communiquer les pièces suivantes, que nous nous empressons de mettre sous les yeux de nos lecteurs.

« S. Exc. M. le Comte de la Ferronays, Pair de France et ambassadeur de S. M. T. C. près l'Empereur de Russie, est arrivé, le 21 du mois dernier, à Reggio, pour complimenter, au nom de son auguste Souverain, S. M. le Roi CHARLES-FELIX sur son avénement au Trône.

« Pour donner à S. Exc. M. le Comte de la Tour, un témoignage des sentimens de leur estime particulière pour sa conduite et pour les preuves qu'il a données de sa fidélité et de son rare dévouement à son Souverain, dans les circonstances désastreuses qui ont eu lieu, LL. MM. les Empereurs d'Autriche et de Russie ont daigné lui décerner la Grand-Croix de l'Ordre de St. Léopold et de celui de S. Alexandre Newsky. Et, afin de donner un plus grand éclat à ce trait de sa bienveillance, l'Empereur d'Autriche, [illegible] a annoncé lui-même au Comte de la Tour l'honorable distinction qu'il lui a conférée, en lui écrivant une lettre pleine d'affection. Voici la teneur de cette lettre, et en même tems celle que l'Empereur de Russie a adressée au Comte de la Tour dans la même circonstance :

« COPIE *de Lettre de S. M. l'Empereur d'Autriche, à M. le Comte de la Tour, etc. etc.*

« Monsieur le Comte de la Tour. — Les nouvelles preuves de fidélité et de dévouement que vous avez données à votre Souverain pendant l'époque malheureuse des derniers troubles qui ont agité le Piémont; la part glorieuse que vous avez eue au rétablissement de l'ordre dans votre patrie en réunissant autour de vous les troupes fidèles, et en marchant à leur tête pour combattre et dissiper un parti rebelle que la Nation Piémontaise a constamment [illegible]; le succès enfin qui a couronné votre généreuse entreprise vous ont acquis de justes titres à l'entière satisfaction du Roi votre Maître et à l'estime particulière de ses Alliés. C'est pour vous donner un témoignage éclatant de celle que votre noble et loyale conduite m'a personnellement inspirée, que je vous confère la grande Croix de mon Ordre de Léopold.

« La décoration vous sera transmise par le Chancelier de l'Ordre ; elle vous rappellera, j'espère, la justice méritée que je me plais à vous rendre, et la parfaite estime avec laquelle je suis

« Laybach, le 17 mai 1821,

Votre affectionné
François. »

« *Copie de Lettre de S. M. l'Empereur* ALEXANDRE, *à M. le Comte de la Tour, etc. etc.*

« Votre conduite, Général, dans les dangers que vient de courir votre patrie, a été si noble et si énergique que vous avez donné en lui l'exemple des sentimens d'honneur et de fidélité qui doivent animer tout militaire. J'éprouve le besoin de vous offrir un témoignage de l'estime que vous m'avez inspirée.

« Je vous prie, Général, de recevoir comme tel l'Ordre de St.-Alexandre Newsky dont je vous envoie les décorations.

« Laybach, le 25 avril (7 mai) 1821.

ALEXANDRE. »

— Les Bains d'Aix en Savoie sont ouverts dès les premiers jours de mai ; déjà plusieurs familles tant françaises que suisses et anglaises y sont rassemblées, et chaque courrier apporte de nouvelles demandes de logemens. L'efficacité bien connue de ces eaux, la perfection à laquelle on est parvenu dans leur administration, l'émulation des habitans pour procurer aux baigneurs toutes les commodités et les agrémens possibles, la salubrité de l'air, la variété et la beauté des promenades, et surtout la tranquillité dont la Savoie et cette petite ville jouissent heureusement, tout annonce pour cette année un nombreux concours d'étrangers et des sociétés choisies.

PIÉMONT.

Turin, 29 mai. S. Exc. M. le Comte Victor-Amédée Sallier de la Tour de Chevron, Chevalier de l'ordre suprême de l'Annonciade, Gouverneur de la Division de Novare, et ci-devant Lieutenant-général, a été élevé au grade de Général dans l'armée royale. M. le Chevalier Etienne de Candie, Commandant le régiment des Chasseurs-Gardes, ci-devant Colonel, est promu au grade de Major général d'infanterie.

— On écrit de Nice que, le 22 du courant, S. M. le Roi Victor Emmanuel a passé en revue le beau régiment des Chasseurs-Gardes, qui n'a point démenti sa fidélité à son souverain. S. M. était accompagnée de son Grand Ecuyer et du Général commandant la Division. La superbe tenue du régiment, ses belles manœuvres et la foule immense des spectateurs formaient le coup-d'œil le plus imposant.

— Le 20 du courant, la classe des sciences physiques et mathématiques de l'Académie royale des Sciences a tenu son séance présidée par M. le Marquis Falletti de Barol. M. le Professeur Gaubert a fait le rapport d'une commission sur un travail de M. Canobbio, relatif à *la composition chimique des diverses espèces de borax brut.* M. le Professeur Bonelli a fait un rapport sur un travail intitulé : *Sur de nouveaux crustacés observés dans la mer de Nice*, par M. Risso, correspondant ; et un autre rapport sur un manuscrit envoyé de Breslau par M. Gravenhorst, intitulé *El*

Naturæ vegetabili gorgonzarum. M. le Professeur Carena a fait un rapport sur un mémoire de l'Abbé Losana, intitulé *Osservazioni sopra i vermi così detti infusorj*. La classe a approuvé les conclusions de ces divers rapports. M. le Professeur Borson a lu la seconde partie de son ouvrage, *Orittologia piemontese*, dont la classe a arrêté l'impression dans les volumes de ses Mémoires. M. le Chanoine Gian da Passy a lu un travail sur les *intégrales définies*, qui sera de même imprimé. M. le Professeur Vincent Michelotti a commencé la lecture d'un écrit ou Essai sur *quelques phénomènes électro-magnétiques et chimiques*.

— Le 24, de ce mois, dans une séance de la classe des sciences morales, historiques et philologiques, S. Exc. M. le Comte Galeani-Napione a lu un discours sur les éloges du Dante, de Politien, de l'Arioste et du Tasse, par le célèbre Fabbroni, et un abrégé de la vie du Dante. M. l'Abbé Peyron a continué la lecture de la traduction qu'il a entreprise des histoires de Thucydide.

30 *Mai*. On écrit de Pignerol que l'anniversaire du retour du Roi dans sa capitale a été célébré avec beaucoup de solennité. Toutes les autorités et administrations ont assisté au *Te Deum* entonné par Mgr. l'Evêque.

— On apprend de Gênes que, le 23 de ce mois, M. le Comte Louis Corvetto, ancien ministre des finances de France, est mort à la suite d'une longue et douloureuse maladie.

Cours des Inscriptions sur le Registre général de la Dette Publique.
Cinq p.% 100, rentes rachetables, à dater du 1.er avril 1821, du 26 au 29 mai: 76 liv., 50 c. 76 l.

NOUVELLES ETRANGERES.

ALLEMAGNE.

Vienne, 21 *mai*. On dit que vingt mille Grecs devaient mettre le feu à Smyrne et tomber main basse sur les Turcs. A Constantinople, on se venge sur les chrétiens, et il n'y a plus aucune sûreté pour eux. On a renouvelé dans le Divan, la proposition faite dans d'autres circonstances, de massacrer tous les chrétiens qui sont dans l'empire (dont le nombre passe six millions); le Grand Visir et le Muphti, qui se sont opposés à cette mesure, ont été destitués sur-le-champ. Tous les peuples des îles de l'Archipel sont soulevés. Les Serviens et les Valaques se sont aussi déclarés pour la révolution. Le serment que fait prêter Ypsilanti à ses soldats, contient les protestations les plus énergiques de verser jusqu'à la dernière goutte de son sang pour la religion et la patrie.

— Une bataille sanglante a été livrée près d'Anapoli. On y a vu figurer une femme grecque, veuve d'un homme décapité à Constantinople en 1812. Cette femme a équipé huit bâtimens à ses frais, et elle a attaqué la citadelle de Napoli par mer, et s'en est emparée. L'acharnement était si grand, qu'on a trouvé, après le combat, des Turcs et des Grecs étroitement embrassés après s'être poignardés.

— Le Pacha de Widdin avait passé le Danube avec 8,000 hommes, mais on assure qu'il a été battu le 1.er mai et obligé de repasser le fleuve. La guerre entre les Grecs et les Turcs paraît acquérir un tel caractère, qu'il

roit peut-être difficile aux puissances voisines de garder une entière neutralité.

— On apprend de Constantinople que le nouveau grand-visir Benderli-Ali a été destitué et exilé en Chypre. Il a pour successeur Salih Pacha. Les troupes qui arrivent d'Asie commettent de grands excès contre les chrétiens. On parle d'un mouvement insurrectionnel et d'un massacre des chrétiens qui auroient eu lieu à Smyrne. On dit qu'Ypsilanti est entré à Andrinople et qu'il marche sur la capitale de la Turquie. On prétend que ce chef aspire à rétablir l'empire d'Orient, tandis que Théodore Wladimiresko ne veut que le rétablissement des franchises de la Valachie. A Constantinople, les hôtels des ambassadeurs ne sont plus respectés; l'épouse du ministre anglais a été blessée dans le tumulte.

— Huit régimens vont renforcer notre cordon sur les frontières de la Transylvanie. Les Russes renforcent aussi le leur sur les limites de la Bessarabie.

ESPAGNE.

Vitoria, 26 *mai*. Le Roi a sanctionné le décret qui supprime le payement des contributions relatives aux bulles et brefs du Pape. Toutes les personnes suspectes, arrêtées en Galice, ont été embarquées pour les îles Canaries; le général Espoz y Mina vouloit les faire fusiller. Le général l'*Empecinado* n'ayant pu détruire la bande du curé Merino, a été, dit-on, suspecté de trahison et rappelé à Madrid.

— Un détachement constitutionnel ayant trouvé sept ou huit moines dans un bois, près d'Aranda-de-Duero, les a fait brûler vifs. D'autre part, les royalistes ne ménagent pas leurs adversaires. C'est un acharnement réciproque qui présage peut-être les plus grands malheurs.

Madrid, 23 *mai*. Le Roi a envoyé aux Cortès un message pour les inviter à prolonger leur session d'un mois, attendu la gravité des circonstances.

— Depuis long-tems S. M. n'étoit pas sortie de son palais. Sur les assurances du général Morillo, qu'elle pouvoit compter sur la fidélité de sa garde, elle a fait une promenade dans les jardins publics, où elle a été reçue par des acclamations.

FRANCE.

Paris, 27, 28 *et* 29 *mai*. M. le marquis Barthélemi ayant donné sa démission de la charge de vice-président de la Chambre des Pairs, en conserve le titre honoraire, et M. le marquis de Pastoret le remplace.

— Le célèbre prince Charles de Hesse, qui rédigeoit dans le tems à Paris le *journal des hommes libres*, est mort le 25 mai à Francfort.

— La commission relative au projet de loi en faveur des donataires ayant proposé un amendement tendant à concilier les divers amendemens de quelques membres, le côté gauche a vu dans cette mesure une transaction du ministère avec le côté droit, en opposition avec les principes que les ministres avoient d'abord manifestés en faveur des droits acquis par les donataires. Le nouvel amendement, qui a été adopté, laisse au Roi la faculté de dresser les listes des donataires qui participeront aux indemnités.

— Les vicaires généraux de Gand, accusés d'avoir publié, dans l'intervalle

de troubler le repos public, une lettre pastorale de leur évêque, Mgr de Broglie, exilé des Pays-Bas, ont été acquittés le 25 mai, à la suite d'un procès qui fixait depuis long-tems l'attention du public.

— Un mécanicien de Nuremberg annonce le moyen de diriger les aérostats horizontalement, et propose d'aller en ballon de Nuremberg à Londres, si l'Académie royale de Londres veut lui payer à son arrivée le prix de 20,000 l. st. qu'elle a promis pour cette découverte.

— On bâtit, en ce moment, dans le gouvernement de la Tauride, une nouvelle ville de commerce, nommée Nogaysk, dont les habitans seront exempts de tout impôt pendant dix-huit ans.

— On mande de Stockolm que la diète de Norwège a rejeté la proposition du roi de Suède touchant la noblesse de Norwège.

30 *et* 31 *mai*. La discussion des articles de la loi sur les donataires a été plus orageuse encore que la discussion générale. Le côté gauche a refusé de voter sur les articles, qui ont été successivement adoptés; l'ensemble l'a été par 203 boules blanches contre 125 noires. Le côté gauche s'étant récrié sur la manière dont on traitait l'armée, M. de la Bourdonnaye a répondu qu'il était bien extraordinaire qu'on plaignît le sort de l'armée, qui jouit de 72 millions de pensions. M. Donnadieu a reproduit sa proposition touchant l'indemnité des émigrés et son attaque contre les ministres.

— Les lettres de grâce de M. Lavalette doivent être entérinées à Colmar.

— On écrit de Berlin que deux grandes cours d'Allemagne s'occupent sérieusement de rétablir dans ce pays l'ancienne foi, et de faire cesser les schismes religieux, estimant la première source des troubles politiques qui agitent aujourd'hui les divers états de l'Europe.

Banque de France : 1562 fr. 50 c.; 1567 fr. 50 c.; 1572 fr.; 1570 fr.
Cinq pour cent consolidés : 84 fr. 35 c., 60 c.; 84 fr. 95 c.; 85 fr. 20 c.

ITALIE

Naples, 17 *mai*. Hier, S. M., sur son trône, a reçu les généraux et officiers supérieurs de l'armée et de l'escadre de S. M. I. et R. Une circonstance particulière a augmenté l'intérêt de cette réception. S. A. R. le duc de Calabre, son auguste épouse et tous leurs enfans sont venus baiser la main de S. M., qui leur a témoigné la plus vive affection.

21 *Mai*. Le général Frimont est parti subitement pour Laybach; il est remplacé ici par le prince de Hesse-Hombourg.

— S. M., avec toute la famille royale, s'est rendue à l'église des grands Carmes pour rendre grâce au ciel de son heureux retour.

— S. Exc. le prince de Castelcicala, notre ambassadeur à Paris, a reçu de S. M. T. C. le grand cordon de l'ordre du Saint-Esprit.

Modène, 23 *mai*. S. A. R. notre souverain chéri est arrivé ici, le 20, de retour de Laybach, où elle a assisté au départ de S. M. l'Empereur de Russie pour ses états.

Milan, 24 *mai*. La députation de la congrégation centrale est revenue hier de Laybach. Elle a eu la satisfaction d'entendre de la propre bouche de S. M. I. les témoignages de sa satisfaction sur la conduite des Lombards dans les derniers événemens.

(*Voyez les Additions à la page* 224).

VARIÉTÉS.

M. De Luc, de Genève, a bien voulu nous communiquer, pour être insérées dans notre Journal, des observations inédites sur la Topographie en général et relatives, en particulier, à la Carte topographique militaire des Alpes que nous avons annoncée l'année dernière. Quoique ces observations aient été rédigées à l'occasion de la Carte dont il s'agit, elles sont d'un intérêt assez général pour mériter l'attention de tous les lecteurs. D'ailleurs, le nom de l'auteur et les détails instructifs dans lesquels il est entré sur la description des Alpes, sur la distribution de leurs chaînes et de leurs vallées, sont une garantie de leur importance, sous le rapport de l'art, non seulement pour les amateurs, mais pour les naturalistes, les géologues et spécialement pour les ingénieurs. Nous croyons donc faire une chose utile, d'en enrichir successivement les Numéros de ce Journal.

REMARQUES *sur les progrès de la Géographie topographique, suivies d'observations géognostiques faites sur la Carte topographique militaire de* M. J. B. S. Raymond, *par J. A.* De Luc, *neveu.*

Genève, 1801.

L'art de faire des Cartes de Géographie-topographique est parvenu à un degré de perfection dont on n'avait aucune idée il y a peut être cinquante ans; ce n'est plus le tems où les Géographes représentaient les montagnes, les uns comme des taupinières, ou même des meules de foin éparses dans un pré nouvellement fauché, d'autres, comme des pains de sucre; d'autres enfin, comme des rochers escarpés en pyramide et coupés à pic de tous les côtés, formant ainsi autant de montagnes isolées. Tous les projetaient ou les couchaient sur la Carte comme si on les voyait à l'horizon, en sorte qu'il arrivait souvent qu'une montagne cachait une rivière ou tout autre objet; on aurait dit que les Géographes ne connaissaient les montagnes que par ouï dire, et qu'ils étaient réduits à ne suivre que leur imagination, qui dénature toujours les objets, quand elle n'est pas guidée par l'observation.

Ils ont enfin compris que, pour parvenir à une véritable représentation des inégalités d'un pays, il fallait les montrer telles que les verrait un observateur qui planerait à une grande hauteur

au dessus, dominent de beaucoup les montagnes les plus élevées; mais l'exécution de ce plan nouveau était hérissée de difficultés; car il fallait examiner les montagnes dans tous les sens, monter sur leurs sommets, afin d'en connaître la véritable forme, les ramifications, les liaisons mutuelles et ne rien laisser à l'imagination.

Dès qu'on a commencé à faire des Cartes topographiques d'après ce plan, on a vu que les chaînes de montagnes n'étaient point composées de masses isolées, ne se touchant que par leurs bases et s'élevant, sur chacune séparément, en pain de sucre ou en pointe de rocher; mais qu'elles étaient composées de longues crêtes irrégulières, très-tortueuses et dont les directions étaient très variées; que ces crêtes étaient rarement en ligne droite, mais se recourbaient en différens sens en formant des angles saillans d'un côté et rentrans de l'autre; que de ces crêtes ou faîtes irréguliers partaient des arêtes ou des contreforts qui descendaient graduellement dans les vallées. Il est vrai que par cette méthode on ne peut représenter que les sommets principaux et non les pics isolés qui dominent la hauteur moyenne du faîte.

Une des grandes difficultés à surmonter était de ménager les clairs et les ombres, de manière à faire non seulement ressortir les montagnes, mais encore à faire juger de leurs hauteurs respectives par des teintes plus ou moins foncées dans les parties qui sont supposées dans l'ombre. Il fallait faire enfoncer les vallées et juger de leur profondeur. Pour y parvenir, les Géographes ont enfin trouvé qu'il fallait supposer tout le pays éclairé par le soleil au couchant d'été, en sorte que toutes les pentes opposées se trouvaient dans l'ombre et que les crêtes et les pentes tournées au couchant étaient les parties les plus éclairées.

C'est pour n'avoir pas suivi cette méthode que la *grande Carte* de la Suisse par Weiss est confuse: on y voit des ombres des deux côtés des crêtes, ce qui les empêche de ressortir; les ombres qui représentent les hautes montagnes sont trop fortes, elles sont presque noires. Les côtés qui devraient être entièrement dans l'ombre ont des blancs qui alternent avec les ombres comme les côtés opposés. Il y a des ombres très fortes du côté qui devrait être complètement éclairé, en sorte qu'on a beaucoup de peine à se faire une idée générale de l'ensemble.

Il est vrai que la chaîne des Alpes ou toute autre chaîne

semblable, présente des difficultés beaucoup plus grandes qu'un pays qui n'est traversé que de montagnes basses ou de collines; et que la représentation exacte sur une Carte étoit le dernier degré de perfection auquel un Géographe pouvoit atteindre. Il me semble qu'on y est enfin arrivé et que la *Carte topographique militaire des Alpes* par M. J. B. S. Raymond, qui a paru l'année dernière, réunit tout ce qu'on peut désirer. Quel travail immense que de représenter une multitude de montagnes et de vallées de toutes longueurs, qui se ramifient dans toutes les directions, sans les confondre les unes avec les autres, en sorte que chacune occupe la place qui lui appartient! C'est un labyrinthe bien plus compliqué que celui de l'île de Crète, bâti par Dédale, ou que celui d'Égypte, qui fut l'ouvrage de plusieurs rois. Il falloit bien plus de tems pour sortir du labyrinthe des Alpes que de ces labyrinthes si célèbres dans l'antiquité.

Les Cartes faites avec la perfection de celle de M. Raymond sont d'une très-grande utilité pour le géologue qui veut étudier la surface de notre globe: sans sortir de son cabinet, il se fait une juste idée de cette surface, il peut en suivre toutes les inégalités et toutes les irrégularités, il peut même parvenir à découvrir la cause qui a présidé à leur formation, s'il joint à cela la connoissance de la direction et de l'inclinaison des couches. J'exposerai quelques idées générales que m'a suggérées l'examen attentif de la Carte topographique de M. Raymond.

La suite à un autre N°.

LE SOLITAIRE DE MONTAGNOLE, à l'ERMITE de SAINT-SATURNIN,

MON CHER CONFRÈRE,

Il y a long-tems que je desirois d'entrer en relation avec vous; j'ai lu régulièrement tous vos articles, et comme il paroît naturel qu'un Ermite ne doive pas aimer les complimens, je me serois contenté d'applaudir à l'utilité de vos réflexions sur les divers sujets que vous avez traités jusqu'ici. Je vous attendois sur une matière que vous n'avez pas encore directement abordée: les évènemens qui viennent d'avoir lieu dans notre pays vous en fournissent l'occasion. C'est votre silence qui me détermine à rompre le mien. Vous avez fait pourtant un petit coup d'essai

en parlant de l'éclipse du 7 septembre dernier (1). Il est vrai que vous renfermâtes avec circonspection dans votre sujet, vous vous adressiez alors aux habitans du Soleil et de la Lune. J'ignore le parti que ces Messieurs auront tiré de vos observations, et même s'ils en avaient besoin ; mais je sais bien que si certains habitans de la Terre en avaient fait leur profit, il y a certaines choses que nous n'aurions pas vues et que nous nous serions bien passé de voir.

Ce que vous n'avez pas fait, je vais le faire. J'habite une retraite qui me met directement sur la voie. Nous avions ici, il y a vingt-six ans, un Maire de spirituelle et savante mémoire (2), dont je crois voir l'ombre errer autour de moi ; elle semble naturellement appeler mes réflexions sur le sujet dont j'ai à vous entretenir. Mais si je réside dans le même lieu, je n'ai pas hérité de sa plume, vous ne vous en apercevrez que trop en lisant mes lettres, et je réclame toute votre indulgence.

La politique, vous le savez, est aujourd'hui l'unique affaire de tout le monde. Elle a multiplié les journaux et enrichi toutes leurs longues colonnes ; elle règne en maîtresse dans les cafés, dans les salons, dans les dîners ; elle s'est emparée de tous les cercles et de tous les entretiens ; elle a gagné l'intérieur de toutes les familles, non seulement dans les villes, mais dans les hameaux les plus reculés ; elle est venue s'asseoir jusqu'auprès du chevet des malades. Bientôt le monde entier ne sera plus qu'un vaste congrès délibérant, dont tous les membres auront assez de peine à s'entendre ; mais c'est la moindre chose qui importe dans cette affaire. Or il était impossible que la politique fît tant de bruit dans les deux hémisphères, sans retentir jusqu'au fond de ma retraite et de la vôtre. Elle a donc pénétré dans mon réduit, et je me suis fait politique comme un autre. Aussi je veux écrire en publiciste à mon tour, et, quoique je n'entende pas grand'chose à ce métier-là, c'est bien le moins que l'on me permette de faire quelques articles sur un sujet si convenable aux circonstances. Mais, me dira-t-on, pourquoi vous mêlez-vous de parler de ce que vous ne connaissez pas ? Pourquoi ? Oh ! j'aurais une assez bonne réponse à faire à cette question,

(1) N° 37 du *Journal de Savoie*, Ve Année.

(2) Voyez *Jean-Claude Têtu, Maire de Montagnole*, broch. in-8°, 1796 ; par feu M. le Comte de Maistre.

si je le croyais nécessaire, demandez plutôt à tous ceux qui le peuvent faire pour moi. Au surplus, on trouvera cette réponse dans le cours de ma lettre. Mais, après tout, je ne dois aucun compte de ma mission, et ceux qui m'interpellent à cet égard, le savent bien. Ce qui me manque n'est rien, content de mes pouvoirs et fort de mon droit, j'entre en matière.

Imbu des préjugés de mon éducation et des erreurs puisées dans mes études, j'avais retenu jusqu'à ces derniers tems, comme des vérités incontestables, deux ou trois principes prétendus, sur lesquels il a bien fallu me détromper.

L'histoire de quelques peuples qui ont existé dans les siècles d'ignorance m'avait fait croire que, pour donner des lois à une nation, il étoit bon de connaître ses mœurs, son caractère, ses croyances, ses coutumes, l'influence du climat qu'elle habite, ses ressources naturelles, les produits de son sol, le genre d'industrie qui lui convient, l'étendue de son pays, sa situation géographique, ses relations étrangères et autres détails. Je croyais, d'après quelques exemples sur lesquels j'avois arrêté mon attention, que celui qui s'imposait la tâche de constituer un peuple sous une législation convenable, faisait bien de commencer par étudier toutes ces choses; qu'ensuite, pour s'entourer de plus de lumières, il pouvait, comme les législateurs de l'antiquité, aller voyager chez les autres nations, dans le dessein d'y observer et d'y recueillir tout ce qui lui paraîtrait susceptible de s'adapter avec succès à celle dont il doit régler les destinées, qu'enfin il ferait sagement de méditer dans le silence et la retraite le grand ouvrage qu'il a entrepris, de le mûrir long tems et de n'en tenter l'exécution qu'après s'être bien assuré qu'il n'a rien négligé pour asseoir son édifice sur des bases solides, pour en assortir et lier fortement toutes les parties, et pour en garantir ensuite la durée. Bref, je croyais qu'un législateur devait être un homme d'une expérience consommée, ayant une connaissance approfondie du cœur humain, de ses passions, de ses penchans, des vices et des vertus dont il est capable, des divers mobiles qui déterminent ses actions, qui dirigent sa volonté, qui animent ses sentimens, qui font naître ses affections; des moyens de lui imprimer tel ou tel mouvement et de le maîtriser à son gré; possédant la science des rapports compliqués de toutes les parties de l'ordre social, du jeu réciproque de tous les ressorts qui mettent ces parties en action, de l'influence mutuelle des institutions.

de la corrélation des lois civiles et des lois politiques, etc.

On pouvait croire tout cela à Montagnole, je le croyais bonnement moi-même, et je ne me doutais pas de ma simplicité. Mais j'ai bien fait d'autres rêves. Je croyais qu'un système de législation, quelque bien conçu qu'on pût d'abord le supposer, avait encore besoin de la sanction du tems et de l'expérience; qu'il fallait imiter la nature, qui ne produit rien qu'avec lenteur. Je voyais que le chêne reçoit d'un long accroissement, la force et la vigueur d'une vie séculaire, tandis que le frêle champignon, qui naît subitement au sein de l'orage et au bruit de la foudre, a peine à vivre un jour. Aussi je pensais qu'une bonne législation ne pouvait être ni l'ouvrage tumultuaire de quelques hommes, ni même celui d'une génération, mais qu'elle ne pouvait résulter que de l'addition successive de lois dictées par le besoin et les convenances, au fur et à mesure que l'utilité et la nécessité ont indiqué les réformes et les améliorations; que c'est ainsi seulement qu'elle acquiert cette parfaite conformité à son objet, fruit de la sagesse des siècles. Je croyais que les lois, les institutions et les mœurs, dans leur action et réaction réciproques, produisent à la longue un tout tellement combiné dans toutes ses parties, qu'on ne pourrait toucher à l'une ou à l'autre, sans risquer de détruire l'harmonie de l'ensemble; qu'ainsi les changemens et les innovations ne devaient être introduits qu'avec ménagement.

Enfin, sur la foi du Dictionnaire, je regardais le serment comme un acte essentiellement religieux, comme un engagement contracté en prenant Dieu à témoin de la promesse que l'on fait, de l'intention expresse qu'on a de la maintenir, et de sa soumission volontaire aux peines quelconques que peut mériter le parjure. Je croyais donc que violer un serment était une action éminemment coupable, et qu'on ne pouvait le trahir sans fouler aux pieds tous les principes de la religion, de la morale et de la probité. Je pensais que certains sermens considérés, si l'on veut, comme une simple promesse, et envisagés sous les rapports purement humains, étaient du moins assez obligatoires pour qu'un homme d'honneur ne pût y manquer sans blesser la délicatesse, sans encourir le mépris de soi-même et celui des autres. J'étais persuadé qu'il ne pouvait prendre l'initiative, ni, de sa propre autorité, se tenir pour affranchi, tant qu'il n'était pas délié par le consentement formel des personnes envers qui il se trouvait engagé.

Mais aujourd'hui les choses sont bien changées. Toutes ces vieilles chimères sont tombées devant les lumières du siècle. J'ai vu que l'on peut improviser un code politique et le régime d'une nation comme on improvise un madrigal. On peut, et, au besoin, l'on doit jurer une constitution sans la connaître; on doit se passionner pour elle sans l'avoir lue, et quiconque refuse d'adorer cette loi inconnue, est un traître et un ennemi de la patrie. Une constitution fabriquée à la hâte, au milieu des troubles publics, dans un coin de l'Europe, peut convenir aux habitans des deux Tropiques, aux rives du Tage, du Vulturne et du Pô, comme à celles de la Plata et de l'Orénoque, au Chili comme au Mexique. Faite, tant bien que mal, pour une nation de onze millions d'hommes, elle peut aller sans difficulté à une population de deux ou trois millions, que dis-je? à un peuple de cinq ou six mille ames. Il y a telle constitution que l'on peut appliquer partout, il n'y a qu'à vouloir. Ceci prouve bien évidemment et sans réplique, qu'il n'est aucun besoin de consulter cette foule de rapports inutiles qu'on appelle mœurs, caractère, climat, situation, dispositions naturelles, ressources, industrie, commerce, relations politiques, etc. Toute loi ancienne est mauvaise, précisément parce qu'elle est ancienne. Ainsi l'on peut, sans le moindre inconvénient, réformer un Etat en vingt-quatre heures, on le peut même en un instant; il suffit du tems nécessaire pour une signature. Il n'y a pas le moindre danger à déblayer d'un coup de main tout cet échafaudage de lois établies dans une longue suite de siècles et à faire table rase. On a d'autres lois toutes prêtes et d'ailleurs les ouvriers ne manquent pas. Toutes ces études préparatoires, ces voyages, ces combinaisons, ces méditations, ces précautions pouvaient être nécessaires aux législateurs de la Grèce et de Rome, parce que les Lycurgue, les Solon, les Numa ayant eu le malheur de naître dans les ténèbres, n'entendaient rien par eux-mêmes aux affaires. Aujourd'hui ce n'est plus cela. Tout homme venu au monde dans le siècle des lumières est un législateur né. Un écolier peut-être juge des réformes à faire dans un Etat et des meilleures lois qui lui conviennent. Il reconnaît qu'il y a certaines choses qu'il ignore, puisqu'il va à l'école pour les apprendre. Or a-t-il appris l'art de gouverner les hommes? Non, mais ce n'est là pour lui qu'une bagatelle. Il ne sait pas encore les règles de

la syntaxe, mais, son rudiment à la main, il peut décider du choix d'une constitution pour son pays, il peut la prescrire hautement et l'exiger sans délai. Cet autre, encore assis sur les bancs, pour étudier l'A B C de la jurisprudence, peut oublier tout à coup qu'il est encore à l'école et se mettre de plein droit au dessus des auteurs mêmes des lois qu'il étudie. Il ignore encore les premiers élémens du droit privé, mais le droit public est son fort, et il est en état de tracer le code fondamental des nations. Il n'a pas la moindre notion de l'ordre social et des rapports multipliés à l'infini qui en constituent l'économie, car il ne connaît encore que la maison de son père et la classe qu'il fréquente : n'importe, il peut bâtir un édifice politique d'un trait de plume. C'est un ingénieur qui, ne se doutant pas qu'il existe au monde une science appelée Mécanique et un art particulier pour la construction des navires, qui n'ayant jamais oui parler de la pesanteur spécifique des corps, de la force des vents ni de l'action des vagues, réunit au hasard quelques planches sans préparation, charge à l'aventure cette frêle embarcation, qu'il croit être un bel et bon vaisseau, et la livre avec confiance à la mer pour une navigation de long cours. C'est un architecte qui ne sachant comment on taille un morceau de pierre et comment on assemble deux pièces de bois, construit sérieusement un château de cartes pour se loger, et qui, croyant employer d'excellens matériaux, célèbre d'avance la beauté et la solidité de sa maison. Ces admirables phénomènes étaient réservés à notre âge, et je vois maintenant jusqu'à quel point je m'étais abusé sur la nature des fruits que je croyais avoir recueillis de mes observations dans l'étude de l'histoire.

Sur le chapitre du serment, mes idées se sont de même amplement rectifiées. Ici, il faut distinguer. Si, professant une religion qui abhorre le parjure et qui donne au serment une sanction divine, si, attaché par honneur, par devoir, par amour et par reconnaissance à un prince légitimement constitué pour régner sur votre pays, et dont l'autorité est consacrée par tous les droits reconnus comme tels parmi les hommes, si, placé dans une telle situation, vous violez votre serment et trahissez le souverain qui comptait sur vous, c'est une action généreuse, un trait de patriotisme, et vous êtes digne d'être admis au rang des régénérateurs de la société; vous avez donné un bel

exemple à vos concitoyens. Mais si, n'ayant aucune croyance religieuse, sans quoi le serment n'est qu'un mot, les fondateurs des lois nouvelles n'en veulent pas moins les charger du serment dont ils ont détruit le caractère sacré; s'ils vous arrachent par la force un serment en faveur d'une loi que votre conscience rejette, c'est alors seulement qu'il est permis d'invoquer la foi jurée. Manquer à ce serment d'une espèce nouvelle; refuser de tenir une promesse extorquée par la violence, c'est alors, et seulement alors, commettre un véritable parjure; c'est violer toutes les lois de l'honneur et de la loyauté, c'est une insigne trahison.

Je me propose de vous indiquer ici les premières conséquences que j'ai tirées, pour mon usage, des observations que je viens de vous communiquer: elles formeront l'objet de ma prochaine lettre.

Recevez, mon cher confrère, l'assurance des sentimens distingués avec lesquels je suis

Votre dévoué serviteur,

Le Solitaire de Montogolle.

*RÉPONSE de l'*ERMITE DE SAINT SATURNIN.

Mon estimable confrère,

Je vous remercie de l'intérêt que vous me témoignez et du plaisir que me promet la correspondance que vous voulez ouvrir avec moi. Habitant d'une retraite plus déserte et plus sauvage que la vôtre, je trouve une grande jouissance à m'entretenir de tems en tems avec les vivans. Je suis d'autant plus satisfait d'être dispensé de la peine de traiter le sujet dont vous vous êtes occupé, que, par là, vous m'épargnez en même tems une digression qui aurait pu interrompre pour long tems une série d'articles que j'avais entrepris, et que les événemens dont vous parlez m'ont déjà forcé de suspendre.

Je vois, au travers de votre badinage, que, sans être un partisan exclusif et outré de tout ce qui est ancien, sans être dominé par une prévention injuste et continuée contre tout ce qui est nouveau, sans être l'ennemi déclaré de toute réforme utile, vous condamnez seulement les innovations politiques qui ont un caractère incontestable de rebellion et de violence et qui d'ailleurs n'offrent aucune espèce de garantie de leur utilité et de leurs résultats. Votre opinion doit être celle de tout homme honnête et sensé, de tout véritable ami des hommes. Sans improuver aucune forme de gouvernement légalement établie, sans blâmer par conséquent le régime nouveau qu'on a pu croire convenir à telle nation, vous pensez que s'il se fait quelques changemens chez tel ou tel peuple, ce n'est pas une raison pour se hâter de tout copier servilement, sans consulter si ce qu'on adopta ailleurs peut s'appliquer sans inconvénient à une situation et à des circonstances toutes différentes.

Vous convenez que les mœurs changent avec le tems, que de nouvelles circonstances et de nouveaux rapports s'introduisent dans la société, que d'ailleurs toute œuvre des hommes est imparfaite, que toute institution humaine est sujette à vieillir et à dégénérer, et ainsi vous admettrez en principe la nécessité des changemens en politique et en législation. Mais s'il ne se fait dans les mœurs aucune innovation subite, si les mœurs [illegible] ne déclinent que peu à peu, c'est une raison pour que les changemens dans les lois ne suivent qu'une marche analogue, et se règlent sur le mouvement que le tems imprime à l'ordre social. D'où il faut conclure qu'une révolution politique, subite et complète, n'est pas dans l'ordre naturel des choses. Un peuple assez imprudent pour exécuter cette entreprise insensée, ressemble aux habitans d'une maison qui, ne pouvant en sortir, voudraient, pour la reconstruire à neuf, l'abattre d'un seul coup, sans aucune précaution, comme par l'effet d'un tremblement de terre : ils seraient infailliblement écrasés sous ses ruines.

J'attendrai avec empressement votre seconde lettre. Je communiquerai votre correspondance à quelques personnes qui me font l'amitié de venir de leur [illegible] interrompre le silence et la solitude qui m'environnent, et je vous ferai part de leurs observations, s'il y a lieu.

Je vous prie, mon cher confrère, d'agréer l'assurance de la sincère considération avec laquelle je suis

Votre dévoué serviteur,
L'Ermite de S. Saturnin.

LOGOGRIPHE

Au service de France, où je suis dès long-tems,
J'ai conservé ma figure étrangère ;
On m'y fait exercer un emploi tout contraire
A celui que chez moi j'ai rempli de tout tems.
Singulière métamorphose !
Un tout par sa moitié peut-il se remplacer ?
C'est pourtant, sur deux pieds, ce que je vous propose
Sur mes trois premiers pieds, je vous montre la chose
Que mon entier défend de prononcer.

Le mot de la dernière *Enigme* est *philosophie.*

Marchés de Chambéry des 29 mai et 2 juin 1802.

	Le Vaissel			L'Hectolitre	
	l.	c.		f.	c.
Blé-Froment, *Prix*	16	6	—	19	77
Seigle	8	09	—	10	36
Orge	7	35	—	9	65
Sarrasin	5	10	—	6	54
Maïs	0	00	—	0	00
Avoine (1)	9	10	—	6	28
Pain, 1re qualité, le kilogr.				0	33
Viande, *idem*, *idem*				0	70

(1) Rapport des 3 vaissels en hectolitres : Froment [illegible], Seigle [illegible], Avoine [illegible].

ADDITIONS *aux Articles de l'Intérieur et de l'Etranger.*

Chambéry, 7 *juin*. Tous les habitans du Duché apprendront avec une vive satisfaction l'honorable récompense que S. M. vient d'accorder à S. Exc. M. le Comte d'Andezeno, Gouverneur général de la Division de Savoie, ainsi que celle décernée en même tems par S. M. à M. le Major-Général Marquis d'Oncieux. (Voyez plus bas l'art. *Turin*).

AVIS

A vendre, à *Serrière en Chautagne*, une propriété consistant en un mas de quinze journaux, très-bonnes vignes portant du vin de très bonne qualité, avec un cellier garni d'un pressoir, de bonnes cuves et futailles, et une bonne cave voûtée. S'adresser, pour les prix et conditions, à M. Gariod, à Ruffieux, fondé de pouvoir par le propriétaire.

Turin, 2 *juin*. S. M. a daigné conférer à M. le Comte Des-Geneys, Général, Gouverneur du Duché de Gênes, la dignité de Ministre d'Etat; à M. le Comte Gabaléon d'Andezeno, Gouverneur du Duché de Savoie, une pension viagère de 4000 livres sur la caisse de l'Ordre des SS. Maurice et Lazare, et à M. le Major-Général Marquis d'Oncieux, la Grand'Croix du même Ordre.

Cours des inscriptions, etc. du 30 mai au 6 juin: 76 l. 25 c.

Paris, 2 *et* 3 *juin*. M. le Comte Pozzo di Borgo, ambassadeur de Russie, et M. le Comte de Stackelberg, envoyé extraordinaire de Russie à Londres pour assister au couronnement du Roi d'Angleterre, sont arrivés à Paris.

— La Chambre des Députés a voté le projet de loi sur le rétablissement du port de Dunkerque. Dans la discussion du budget, qui a été ouverte le 1.er juin, le général Demarçay, après un discours d'une heure, a voté le rejet du projet.

— Les *Soirées de S. Pétersbourg* de M. le Comte de Maistre ont été mises en vente le 31 mai.

Banque de France: 1580 fr. — Cinq pour cent consolidés: 85 fr. 95 c.

Madrid, 23 *mai*. Les Cortès de Lisbonne ont demandé l'arrestation de l'évêque de Villa-Viçosa, pour avoir protesté contre les bases de la constitution.

— Le général Bolivar a dénoncé l'armistice au général Latorre dès le 19 mars dernier, et les hostilités devaient recommencer le 25 avril suivant s'il n'y a pas eu d'arrangement.

— On va former ici un camp de 12,000 hommes sous la dépendance du général Morillo, dont la fermeté impose aux agitateurs. Une opposition royaliste constitutionnelle commence à se former dans le sein des Cortès. L'émigration des Espagnols continue.

Vienne (Autriche), 17 *mai*. S. M. notre Empereur, parti de Laybach le 22, est attendu ici pour le 24.

— L'insurrection de l'Archipel pourrait avoir des suites, parce que la Porte, qui ne peut se passer de matelots, de timoniers et de patrons grecs, n'aurait pas des moyens suffisans pour agir à cet égard.

CHAMBÉRY, de l'Imprimerie de P. CLÉAZ, rue St Antoine.

AN 1821. (N.° 24). VI.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE,

Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 15 Juin.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 14 juin. Voici le texte de la lettre que S. M. le Roi CHARLES-FELIX a adressée à S. Exc. M. le Comte de Bubna, au sujet des derniers événemens.

« *Reggio, ce 4 mai 1821.*

« Mon cher Comte, — Le Comte de Vecsey, lieutenant-général, m'a remis ce matin votre lettre en date du 30 avril. C'est avec les sentimens de la plus vive reconnaissance, que j'ai reçu les souhaits que vous voulez me faire pour mon bonheur, dans la trop difficile carrière que je vais entreprendre, et qui serait un poids trop grand pour moi, si ce n'était le secours de la divine Providence qui a voulu m'y placer, malgré tous les efforts que j'ai faits auprès du Roi mon frère, pour qu'il reprît lui-même les rênes du gouvernement qu'il avait exercé pendant tant d'années avec sagesse et tant de discernement. Après l'aide de Dieu, je reconnais la conservation de mes Etats, dans cette triste époque, à la puissante protection de mes augustes Alliés, et en particulier, à votre zèle pour la bonne réussite de la chose. Vous pouvez être sûr que je me ferai un plaisir de vous donner des preuves convaincantes de toute ma reconnaissance; et c'est avec ces sentimens que je me dis pour la vie, avec la plus parfaite estime et considération,

« Votre bien affectionné cousin,

« CHARLES-FELIX. »

— Mardi, 12 du courant, Mgr l'Archevêque de Chambéry a administré, dans l'Eglise Métropolitaine de cette ville, le sacrement de la Confirmation à environ [illegible] personnes, tant des quatre paroisses de la ville, que de celles de Thoiry, St-Jean d'Arvey, Puisgros, Curienne et les Déserts.

— Il était tombé une telle quantité de neige au Grand-Saint-Bernard, pendant les mois de mars et d'avril derniers, que quoiqu'elle eût fondu chaque jour pendant le mois d'avril, il fallait encore, le 30, descendre de quatre pieds pour entrer à l'Hospice, au lieu de monter onze marches, et qu'il restait encore dix-huit pieds de neige sur la place devant l'Hospice.

PIÉMONT.

Turin, 5 juin. Le 29 du mois dernier, S. M. le Roi Victor Emmanuel, après avoir reçu les hommages et l'expression des regrets de toutes les classes, est parti de Nice à cheval, pour Villefranche, accompagné de S. Exc. le Grand Écuyer, du commandant général de la division et de tous les officiers de la Cour. Peu de tems après, S. M. la Reine, avec les Princesses monta en calèche et prit la même route. LL. MM. ont fait le trajet au milieu d'une foule d'habitans, qui les ont accompagnées de leurs vœux et de toutes les marques du plus sincère attachement. A Villefranche, où la garnison était en parade, S. M. fut reçue par le Major général commandant le second département de la marine, et le colonel commandant la ville et la forteresse. A sept heures et demie du soir, le vent ayant été trouvé favorable, LL. MM. s'embarquèrent sur la frégate la *Marie-Thérèse*, et une partie de leur suite sur la corvette le *Triton*. Un grand nombre de pêcheurs des deux sexes, venus de Nice, supplièrent S. M. de leur permettre de remorquer la frégate royale, qui, par leur secours, sortit du port sur les neuf heures. La ville et toutes les collines étaient magnifiquement illuminées. LL. MM. ont laissé à Nice les plus touchans souvenirs de leur extrême bonté et de la bienfaisance qu'elles ont exercée envers les établissemens de piété.

LL. MM. sont arrivées à Gênes le 31 mai au soir. S. Exc. M. le Gouverneur Desgeneys était allé à la rencontre des augustes voyageurs, qui sont entrés dans le port au bruit de l'artillerie des forts et de la frégate, et au milieu des gondoles et des barques accourues autour de la frégate royale. Les murs étaient couverts de spectateurs. LL. MM. se sont rendues au palais Carrega, entre deux files de troupes et aux acclamations universelles des soldats et de la foule immense des habitans, qui faisaient retentir l'air des cris de *Vive le Roi!* Elles furent reçues au palais, par Mgr l'Archevêque, S. Exc. le Premier Président du Sénat, les Syndics, etc. et par un nombreux cortège de dames. LL. MM. répondirent à l'empressement général avec la bonté particulière qui les distingue. Les acclamations recommencèrent, lorsque S. M. parut sur le balcon pour voir défiler les troupes.

7 *Juin.* Nous avons déjà annoncé la tranquillité qui n'a cessé de régner en Sardaigne, où les habitans ont donné de si grandes preuves de leur attachement à leurs Souverains, pendant le séjour de la famille royale et au milieu des troubles qui ont désolé l'Europe, n'ayant jamais fait entendre un seul cri séditieux ni manifesté aucun signe de désordre. Le Vice-Roi Marquis d'Yenne, qui y jouit, à tous les titres, de la considération universelle, a eu la consolation d'y trouver tous les esprits disposés à l'unanimité des sentimens, et dans les dernières circonstances, les sages mesures qu'il a prises, secondées par la confiance générale, lui ont procuré la satisfaction de donner au Souverain une nouvelle preuve de la sagesse d'un royaume qui n'a jamais démenti son obéissance au pouvoir légitime. Il est facile d'imaginer la joie qui a régné parmi ce peuple, en apprenant le triomphe de la cause royale. Sur l'abdication du Roi Victor-Emmanuel leur

a fait justement regretter le règne d'un prince qui avait tant fait pour le bonheur de ses peuples et la prospérité de ses États, elle trouve un dédommagement précieux dans la confiance sans bornes qu'il met dans le nouveau règne d'un prince adoré, dont les vertus, l'expérience, les lumières, la généreuse protection qu'il accorde aux sciences, aux établissemens utiles, aux besoins des malheureux, ouvrent tous les cœurs aux espérances les plus douces pour l'avenir.

9 *Juin.* S. M. le Roi Charles-Félix a adressé aux Consuls et Conseillers de Nice une lettre où il témoigne la satisfaction que lui ont causée la constance des habitans du Comté de Nice dans les sentimens de leur antique fidélité, et les preuves nouvelles qu'ils en ont données pendant le séjour de S. M. le Roi Victor-Emmanuel, qui ne pouvait mieux leur marquer sa confiance, qu'en se retirant auprès d'eux pendant les malheureux événemens qui viennent de se passer.

— Nous apprenons de Gênes que LL. MM. le Roi Victor-Emmanuel et la Reine Marie-Thérèse ont quitté cette ville le 4 du courant. Le tems étant peu favorable pour tenir la mer, le Roi a pris par terre la route de Lucques, où son auguste frère, le Roi Charles-Félix, était arrivé le 3; et la Reine a pris la route de Modène par la Bocchetta.

— On a reçu à Gênes une lettre de Taranto du 25 mai, qui annonce que les forteresses de la Morée, à l'exception de Napoli, sont au pouvoir des Turcs; que 2000 Turcs venus de Prevesa, ayant taillé en pièces un grand nombre de Grecs, ceux-ci, à leur tour, n'ont pas laissé vivant un seul des deux mille Turcs. Il est arrivé à Malte 11,000 Anglais qui vont renforcer les garnisons des îles Ioniennes.

— Selon une lettre de Vienne, du 28 mai, les Serviens se seraient unis à Ypsilanti, qui fait de grands progrès. Ali aurait été massacré par ses troupes, dont un frère d'Ypsilanti aurait pris le commandement. On a trouvé à Janina de grands trésors, beaucoup de canons et de munitions.

Cours des Inscriptions sur le Registre général de la Dette Publique.

Cinq p.% 100, rentes rachetables, à dater du 1er avril 1821, du 8 juin: 76 liv., 25 c., 50 c.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

ALLEMAGNE.

Berlin, 26 *mai.* On assure que nous ne tarderons pas à voir publier la nouvelle constitution que le gouvernement a fait préparer avec prudence et maturité.

Francfort, 30 *mai.* La diète doit s'occuper de la plainte de la principauté d'Anhalt-Cœthen, qui, enclavée dans la ligne des douanes prussiennes, est privée de tout commerce. La compétence de la diète est contestée par la Prusse, et l'Autriche a offert sa médiation.

Vienne, 25 *mai.* On croit que le prince Ypsilanti est dans l'intention de se porter sur Silistrie, afin d'occuper les côtes de la Mer Noire, et que Théodore Wladimiresko veut passer le Danube, pour assiéger Nicopolis, marcher sur Sophie et opérer sa jonction avec les Serviens.

— Le mouvement qui a eu lieu à Smyrne a été l'effet d'une terreur panique, dont les suites n'ont pas été aussi graves qu'on l'a annoncé.

— Le métropolitain de Serrès en Macédoine, à la tête de 5000 hommes, s'est réuni à l'archevêque de Magnésie, et ils se sont emparés de Larisse.

— On dit qu'il a été fait des propositions d'accommodement à Ali Pacha qui a exigé de meilleures conditions.

— L'archevêque de Patras, dans une allocution aux Grecs, dans le couvent du Mont Velia, après avoir appliqué à la Grèce opprimée une foule de passages tirés des prophètes, annonçait que, précédés de la croix et les armes à la main, les chrétiens allaient marcher pour la cause même de Dieu, et à ce sujet, il les a relevés du jeûne du carême.

— La députation de la Moldavie a été très-bien accueillie par le Pacha d'Ibraïl, qui a rassuré tous ceux qui n'avaient pris aucune part à l'insurrection, et qu'il allait prendre les mesures les plus promptes pour étouffer la rébellion.

— Théodore, retranché dans un couvent, a déclaré à l'envoyé du prince Callimachi, qu'il renoncerait sur-le-champ à son entreprise si l'on voulait faire droit aux plaintes portées, consistant en 43 points. Il est parti de Bucharest le [illegible] plus de 500 familles pour Cronstadt. Les Turcs ont passé le Danube et marchent sur Bucharest, et sur Tergowischt où se retranche Ypsilanti. Les avant-postes des Turcs sont arrivés le [illegible] mai à Krajowa.

26 *Mai.* S. M. I. a nommé le prince de Metternich chancelier d'État de Cour et de la maison impériale.

ANGLETERRE.

Londres, 6 juin. On écrit de Port-au-Prince qu'il y était arrivé un vicaire apostolique et plusieurs évêques envoyés par le Pape, et que le président Boyer était au moment de faire bénir par l'église catholique, son mariage avec la veuve de Pétion, son prédécesseur.

— Le budget de cette année présente une diminution dans les dépenses de 1,771,886 liv. sterl., dont 700,000 sur l'armée, et 400,000 sur la marine.

ESPAGNE.

Madrid, 25 mai. On parle de l'envoi des deux Infans en Amérique, et de l'établissement de deux royaumes dans les colonies, un pour le nord, l'autre pour le sud, qui seraient régis par les princes au nom du Roi des Espagnes. Deux députés de la république de Colombie viennent de débarquer à Cadix, avec les envoyés du gouvernement espagnol, qui sont de retour de leur mission.

— Le général Morillo, par sa fermeté, a ramené un peu de tranquillité, et l'on espère que le corps se maintiendra sous son commandement.

— Le tribunal de Burgos a condamné à la peine de mort neuf individus accusés de conspiration. Un moine de Badajoz qui, dans un sermon, avait parlé contre les nouvelles institutions, a été condamné à six ans de fers.

— Le général [illegible] a obtenu une pension de 40,000 réaux.

— Le curé de Zaldueñdo doit être dégradé à Vittoria par son évêque, avant de subir sa sentence.

31 *Mai.* On assure que le général Morillo s'est prononcé fortement pour un ordre de choses plus conforme à la justice et à la dignité du trône.

— Les nouvelles d'Oviedo du 1er mai, confirment la nouvelle de la reprise des hostilités entre Ballesteros et le général La Torre.

— Le Dey d'Alger a déclaré à l'amiral hollandais que désormais il ne serait plus exercé aucun acte de piraterie contre les bâtimens européens, à moins que ceux-ci ne fussent les agresseurs.

— Quatorze moines de Grenade sont sortis de leur couvent, dont ils ont remis les clefs aux autorités.

— A Valence, le général Elio a été condamné à mort. A Vittoria, les curés de Zaldivando et de Larrinaga ont subi la peine capitale.

FRANCE.

Paris, 3, 4 et 5 *juin.* On écrit de Londres qu'il paraît y avoir eu un mouvement des glaces du Groënland, qui pourrait favoriser l'expédition du capitaine Parry, aux dépens de la température de l'Europe.

— Les ministres d'Autriche, de Russie et de Prusse, et le chargé d'affaires de Sardaigne ont remis au directoire de la confédération Suisse, des notes relatives au séjour des réfugiés piémontais en Suisse.

— Dans la discussion du budget, M. de la Fayette, qui en a voté le rejet, a prononcé un long discours où il a rappelé, comme à l'ordinaire, tous les principes de la révolution de 1789, les décrets de l'assemblée constituante, la guerre d'Amérique, etc. M. Benjamin Constant en a demandé l'impression avec instance; le discours a été réfuté par M. Castel Bajac et par le ministre des affaires étrangères. L'impression a été rejetée.

— L'empereur Alexandre, arrivé à Varsovie le 19 mai au soir, a travaillé une partie de la nuit avec les ministres du royaume, et est reparti le 20 à midi pour Pétersbourg, où il doit être rendu le 25.

— On écrit de Port-Mahon que lord Exmouth y a passé avec une flotte destinée pour le Levant, composée de 16 bâtimens de guerre et d'un pareil nombre de bâtimens de transport.

6 *et* 7 *juin.* M. le vicomte de Châteaubriand doit incessamment retourner à son poste à Berlin.

— La gelée a endommagé les vignes dans plusieurs départemens, et a fait hausser le prix du vin.

— Dans la discussion du budget, à la suite d'un discours de M. Etienne, le garde-des-sceaux a accusé les orateurs de l'opposition de *professer des principes anarchiques et de chercher à les mettre en action.* Ces paroles ont donné lieu à l'un des plus violens orages qui aient encore eu lieu dans la Chambre; des personnalités injurieuses ont éclaté, et le tumulte a été porté à son comble pendant tout le reste de la séance.

8 *et* 9 *juin.* L'audition des témoins est terminée à la Cour des Pairs. M. le procureur général et M. l'avocat général ont donné leurs conclusions. Le premier a requis l'éloignement de deux accusés, Lacombe et Sauset.

— L'armée de la confédération germanique sera de 301,637 hommes, répartis entre les diverses puissances de la confédération.

— Selon les nouvelles de Smyrne, il aurait éclaté dans l'Asie Mineure,

contre les Turcs, des insurrections correspondantes aux événemens de la Grèce.

— Le ministre de l'intérieur a proposé un projet de loi tendant à proroger la censure des journaux jusqu'à la fin de la session prochaine des Chambres, c'est-à-dire, d'une année.

Banque de France : 1580 fr. ; 1587 fr. 50 c. ; 1590 fr. ; 1585 fr.

Cinq pour cent consolidés 86 fr. 20 c. ; 87 fr. 25 c. ; 86 f. 25 c. ; 9...

ILES IONIENNES.

Corfou, 9 mai. On dit que le prince Ypsilanti a pris Andrinople d'assaut, et que la flotte des Grecs de l'Archipel est stationnée à l'entrée des Dardanelles. Les Parganiotes ont quitté Corfou et Paxô, et se sont réunis aux Grecs insurgés. Les Souliotes ont établi un Sénat. Les Turcs qui assiégeaient Ali, ayant voulu entrer en pacte avec lui, ont tenté de prendre la forteresse de vive force et ont échoué avec grande perte. La Romélie est toute en armes. Prévesa est assiégée. Ali a invité les Grecs à n'épargner aucun Turc et à se hâter de se réunir à lui.

— On annonce que les Grecs ont forcé les Dardanelles avec 54 bâtimens. On ajoute que huit de nos bâtimens ont coulé à fond l'Ile. *regai du commerce* sur le bruit de nouveaux massacres qui auraient eu lieu à Constantinople.

ITALIE

Naples, 24 mai. Le Roi, par décret du 21 du courant, a nommé une junte consultative temporaire, de dix-huit membres, pour s'occuper de l'objet indiqué dans les promesses que S. M. a faites à ses peuples, par sa lettre du 28 avril dernier au duc de Calabre.

— La Porte a fait informer le lord haut commissaire dans les îles Ioniennes, qu'elle a fait mettre le blocus sur toutes les côtes de la Morée, à l'exception des ports de Naupacte, de Patras, de Navarin, de Modon, de Coron et de Monembasie.

27 Mai. S. M. a rendu hier un décret d'une haute importance; voici les principales dispositions. Il y aura un conseil d'Etat composé de ministres d'Etat sans département. Il sera présidé par le Roi, ou, en l'absence de S. M., par le duc de Calabre. L'administration de la Sicile sera séparée. Il y aura un lieutenant du Roi assisté d'un conseil, qui siégera à Palerme. Il est créé deux Conseils d'Etat, l'un de trente membres qui siégera à Naples, et l'autre de dix-huit pour la Sicile; ces conseils donneront leur avis sur toutes les affaires de législation et d'administration. Il y aura des conseils provinciaux qui se réuniront, certains mois de l'année, dans les chefs-lieux respectifs des provinces, pour s'occuper de la répartition des impôts et de tous les intérêts des provinces. Les communes auront l'administration de leurs biens et régleront les contributions locales pour subvenir à leurs dépenses.

Par un autre décret du même jour, S. M. a aboli la conscription militaire, et par divers autres décrets des 26 et 27, elle a nommé les membres du Conseil d'Etat, le lieutenant de la Sicile et les directeurs des départemens qui formeront le conseil de ce dernier. Le prince de Cutò, Nicolas Filangieri, est nommé lieutenant de la Sicile.

GUIDA AL CIELO *di* Giovanni BONA, *versione dal latino.* Torino, *dalla Stamperia reale*, 1821 ; un vol. in-18.

Nous avions le dessein de donner une notice sur cet ouvrage, lorsque nous avons reçu l'article suivant, que nous insérons avec d'autant plus de plaisir, que l'auteur de la traduction a

nos lecteurs ne peuvent que gagner à cette substitution, et que d'ailleurs nous partageons complètement le sentiment de l'auteur de l'article sur l'ouvrage du cardinal Bona, sur le mérite de la traduction et le talent distingué du savant traducteur, ainsi que sur l'usage fort utile auquel cette traduction pourrait être appliquée. Il paraît que cet usage est dans l'intention de l'Autorité, puisque le Ministère et la Magistrat de la Réforme ont acquis un certain nombre d'exemplaires de ce livre, ce qui est une puissante recommandation en sa faveur à l'attention du public.

» Le cardinal Bona, né à Mondovi en 1609 et mort à Rome en 1674, fut un des hommes les plus vertueux et les plus savans de son siècle. A une vaste érudition, il joignait une tendre piété et une rare modestie. A la mort de Clément IX, l'opinion publique le plaçait sur le trône pontifical, parce qu'elle l'en jugeait digne. C'est alors qu'un plaisant fit dire à Pasquin: *Papa Bona sarebbe un solecismo*. Le père d'Angières y répondit par cette épigramme si connue:

> *Grammaticæ leges plerumque Ecclesia spernit,*
> *Forte erit, ut liceat dicere Papa Bona.*
> *Vana solœcismi ne te conturbet imago,*
> *Esset Papa bonus, si Bona Papa foret.*

» Le *Manuductio ad Cœlum*, dont il est ici question, est l'un des meilleurs ouvrages de cet illustre Cardinal. On ne peut le lire sans reconnaître qu'il avait une profonde connaissance du cœur humain. Après avoir montré à l'homme que le Ciel est son unique fin, il parle des différens vices, expose leurs funestes suites, et indique les moyens dont il faut faire usage pour s'en préserver ou s'en corriger. Il s'occupe, après cela, des affections de l'âme et enseigne à les régler, à les diriger toutes vers le bien. Il traite enfin des vertus théologiques et morales, et donne sur chacune des leçons pleines de sagesse.

» Cet ouvrage peut être regardé comme un de nos meilleurs livres de piété. A un grand fonds de sentimens religieux, il réunit des réflexions solides et profondes, des observations également justes, fines et délicates. L'auteur possédait le talent précieux de renfermer beaucoup de pensées en peu de mots. Le style en est en général soigné, élégant, clair et concis. Les raisonnemens sont exacts, les expressions choisies, les comparaisons justes, les images vraies et quelquefois vives et frappantes. Ces différentes qualités rendent ce petit livre particulièrement digne d'être recommandé aux personnes auprès desquelles la piété elle-même peut difficilement se passer des agrémens de la diction.

La traduction italienne que M. le Comte Somis (1) vient de

(1) M. le Comte J. B. Somis de Chiavrie, ci-devant Avocat-Fiscal-Général au Sénat de Savoie, actuellement Avocat-Fiscal-Général au Sénat de Gênes.

nous donner de cet excellent opuscule, nous a paru faite avec un très-grand soin. On y trouve parfaitement l'élégance, la clarté et la concision de l'original. On dirait qu'entre ses mains la langue italienne acquiert une sorte de complaisance à rivaliser avec celle de l'ancienne Rome. Il faut encore convenir que cette langue, naturellement si belle, a beaucoup souffert de ses trop fréquentes relations avec la langue française; elle semblait s'appauvrir par des emprunts, parce qu'elle perdait le secret de ses propres richesses, en adoptant une multitude de locutions étrangères, qui ne conviennent point à son génie primitif. Quelques auteurs finissaient par ne parler plus que français en italien.

M. le Comte Somis est bien loin de mériter un pareil reproche. L'ancienne langue italienne le reconnaît au contraire comme l'un de ses principaux protecteurs. Aussi cette traduction nous paraît-elle spécialement propre à être mise entre les mains des jeunes gens de Savoie qui en font une étude particulière. La noblesse du sujet, la correction du style, l'emploi exclusif des locutions italiennes, la beauté de l'édition et même la modicité du prix nous semblent devoir la faire préférer à la plupart des ouvrages dont on s'est servi jusqu'ici pour la même fin. »

(*Article communiqué*).

CHARADE.

Très-fréquemment de mon premier
Dans la musique on fait usage.
Dans certains lieux, souvent je décourage
Le voyageur trompé par mon entier,
Car de l'objet qu'il cherche mon dernier
Mon tout ne montre que l'image.

Le mot du dernier Logogriphe est motus, où l'on trouve us (mot latin usus, usage) et mot.

Marchés de Chambéry des 5, 7 *et* 9 *juin* 18[illegible]

Blés.		Le Vaisseau. f	c.		L'Hectolitre. f	c.
Froment,	*Prix* . . .	15	71	— . . .	19	32
Seigle		8	25	— . . .	12	78
Orge		7	00	— . . .	9	15
Sarrasin.		0	00	— . . .	0	00
Maïs		8	00	— . . .	10	46
Avoine (1).		9	00	— . . .	6	26
Pain, 1.re qualité, le kilogr				. . .	0	32 1/2
Viande, *idem*. *idem*. . . .				. . .	0	70

(1) Rapport des 3 mesures en hectolitres: Froment . . . Avoine . . . [illegible]

LOTERIE ROYALE.

Tirage de GÊNES, *du* 9 *juin.*

N.os 53 — 26 — 64 — 42 — 3[illegible]

CHAMBÉRY, de l'Imprimerie de P. CLÉAZ, rue St Antoine.

An 1821. (N.° 25). VI.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTERAIRE,

Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 22 *Juin.*

Intérieur.

Chambéry, 21 *juin.* Monseig.r l'Archevêque de Chambéry a exercé, la semaine dernière, deux fonctions importantes de son auguste ministère. Nous avons déjà parlé de la Confirmation donnée le 12. Après la Messe, M. le Chanoine et Chevalier Rey, Vicaire-général, avait adressé aux confirmands un discours plein de force et d'onction sur le sacrement qu'ils allaient recevoir et sur les dispositions qu'ils devaient y apporter. M.gr l'Archevêque, assisté de MM. les Vicaires généraux Rey, *Fortis* et Billiet, procéda ensuite à l'administration du sacrement. On a remarqué avec édification que le plus grand ordre et le recueillement le plus religieux ont régné pendant toute la *cérémonie*, qui a duré depuis 9 heures du matin jusqu'à 3 heures et demie après-midi. Notre vénérable Prélat a trouvé dans son zèle les forces nécessaires pour suffire à cette fatigue.

Le samedi suivant, 16 du courant, Monseigneur l'Archevêque a ordonné 35 prêtres, dans la chapelle de son palais. Cette Ordination est la plus nombreuse qui ait eu lieu depuis la révolution et donne le consolant espoir de voir enfin ce vaste Diocèse satisfait dans ses plus pressans besoins.

Piémont.

Turin, 18 *juin.* Nous apprenons de Lucques l'heureuse nouvelle que S. M. le Roi Victor-Emmanuel y est arrivé en bonne santé, le 6 du courant. LL. MM. le Roi régnant et la Reine et la famille royale de Lucques l'attendaient au bas de l'escalier du palais. Les deux augustes frères se sont tenus long-tems embrassés et leur entrevue a été des plus touchantes.

— S. M. le Roi Victor-Emmanuel, dans son voyage de Gênes à Lucques par terre, a visité les travaux de la belle route de Gênes à la Spezzia, ouverte sous son règne; il a manifesté la plus vive satisfaction sur l'état et les progrès des travaux.

16 *Juin.* S. M. le Roi Charles-Félix a adressé, de Lucques, en date du 7 du courant, une lettre des plus honorables et des plus flatteuses à M. le Comte Des-Geneys, en acceptant avec regret sa démission de la charge de Gouverneur du duché de Gênes, où il sera provisoirement remplacé par M. le Major-général Chevalier de Saint-Séverin.

— La Classe des sciences physiques et mathématiques de l'Académie royale a tenu une séance le 3 de ce mois. MM. Borson et Vagnon ont fait un rapport sur 45 minéraux recueillis au Mont Rosa par M. Zumstein. MM. Bonelli et Borson ont fait un rapport sur une notice d'ossemens humains fossiles envoyés par M. d'Hombres-Firmas. M. Bonelli a lu un travail sur quelques nouvelles espèces d'animaux de la Sardaigne. M. Ignace Michelotti a lu la description d'une machine qu'il a inventée pour décrire les courbes à rayon variable. M. Borson a lu une notice sur quelques os fossiles découverts dans la province d'Asti, qu'il croit appartenir à une baleine. L'auteur paye un tribut d'éloge et de reconnaissance à MM. Colongue, Bala, [illegible] et Bosso, qui ont fait au Musée les dons respectifs de quelques grandes vertèbres lombaires, qui paraissent aussi appartenir à une baleine, et de quelques ossemens fossiles d'éléphant trouvés à Moncucco et à Castelnuovo près de [illegible].

16 Juin. S. M. le Roi Victor-Emmanuel est parti de Lucques pour Modène le 13; le départ de LL. MM. le Roi Charles-Félix et la Reine Marie-Christine pour la même ville était très-prochain.

— On apprend de Plaisance, que les commissaires de S. M. I. et R. ont signé une convention pour la fixation définitive des limites du duché de Parme le long du Pô, en vertu de l'art. 95 de l'acte du Congrès de Vienne.

Cours des Inscriptions sur le Registre général de la Dette Publique.

Cinq p.% 100, rentes rachetables, à dater du 1.er avril dern., *du 14 au 16 juin* 97 1.

NOUVELLES ETRANGERES.

ALLEMAGNE.

Vienne, 2 *juin*. Il y a eu à Constantinople, au commencement de mai, une grande fermentation parmi les janissaires. Il y a eu des vols de faits et plusieurs églises grecques ont été pillées ou détruites. Les Grecs continuent d'être exposés à toute la arrogance des Turcs. On dit que huit bâtimens turcs destinés contre la Morée ont été livrés aux Grecs par leurs équipages et que 900 Turcs qui étaient à bord ont été massacrés.

— Les nouvelles de la Grèce sont pleines de contradictions et d'obscurités; les relations ne s'accordent sur presque aucun détail. Il ne paraît pas qu'Ypsilanti ait été abandonné par quelques unes de ses troupes; on dit au contraire que son armée se grossit de jour en jour.

— Les négocians grecs annoncent que l'île de Chypre et toutes les villes de la côte d'Asie se sont insurgées contre la Porte Ottomane.

— Un bâtiment grec a porté à Odessa le corps du patriarche Grégoire qui a été pendu à Constantinople, et qu'ils sont parvenus à repêcher à la mer, où les Turcs l'avaient fait jeter. On l'a enseveli avec une grande solennité.

5 *Juin*. Théodore Wladimiresco s'est réuni à Ypsilanti, dont l'armée [illegible] en trois semaines, attend sa jonction avec les Grecs des provinces méridionales, pour marcher, dit-on, sur Constantinople. Le prince Cantacuzène, quoique d'un rang supérieur à Ypsilanti, s'est mis sous ses ordres.

— On apprend de Grodno que, dans la première quinzaine de mai, cent mille Russes ont dû passer la Dwina; le gouvernement de Minsk en doit [illegible].

— Les Hydriotes ont enlevé 40 bâtimens venant d'Egypte chargés de blé. Cette nouvelle a exaspéré de nouveau le Grand-Seigneur, qui a ordonné la démolition de toutes les églises grecques, ce qui a donné lieu aux plus grands excès. On prétend que le Sultan a répondu aux représentations du ministre de Russie, qu'il était maître chez lui. On travaille à l'équipement de la flotte, qui manque de matelots.

— L'ancien patriarche de Constantinople a été pendu à Andrinople, le 3 mai, avec vingt autres Grecs des premières classes et six évêques. Il circule un manifeste de l'armée grecque de la Morée aux puissances de l'Europe; le général en chef, Mavro-Michali, y annonce qu'il a 20,000 hommes prêts à se joindre aux troupes d'Ypsilanti.

Angleterre.

Londres, 13 *juin*. Nos journaux annoncent le couronnement du Roi pour le 18 ou le 20 juillet.

— Des lettres récentes de Calcutta font mention des ravages exercés par le cholera-morbus dans le royaume de Siam. Dans la seule ville de Bank-ok, plus de 40,000 personnes avaient péri de cette maladie. Le Roi a consulté les astrologues, les nobles et les prêtres, qui ont déclaré que cette maladie était causée par l'influence des mauvais esprits ayant la forme d'un poisson, et qu'il fallait l'effrayer par le bruit; en conséquence, on a fait jouer les canons, les fusils, les tambours, etc.; mais malgré cette conjuration, il est mort 7000 personnes pendant la cérémonie.

Espagne.

Madrid, 4 *juin*. Le curé Mérino, loin d'être pris au défaut, continue à donner de vives inquiétudes; il a surpris plusieurs détachemens envoyés contre lui, et assure que trente-huit volontaires de la Catalogne ont été fusillés par ses ordres. Il est question de mettre la province de Burgos en état de siége.

— Voici les bases proposées par la commission des Cortès pour l'organisation des colonies d'Amérique. Il y aurait trois sections, qui auraient pour chefs-lieux respectifs, Mexico, Santa-Fé de Bogota et Lima. Chacune d'elles aurait ses Cortès composées de naturels du pays, et son gouvernement indépendant. Il y aurait dans chacune un vice-roi nommé par la métropole, lequel pourrait être pris dans la famille royale et serait chargé du pouvoir exécutif. Les délégués ne rendraient compte de leur gestion qu'à S. M. C. et aux Cortès d'Europe. Les Américains fourniraient annuellement à l'Espagne une somme de 50 millions de francs, et une autre somme de 8 millions pour l'entretien de la marine, etc. etc.

France.

Paris, 10, 11 *et* 12 *juin*. La célèbre Sibylle, Mlle Lenormand a été condamnée à Louvain à un an de prison et à 50 fl. d'amende, pour avoir dit avoir un talent [illegible] le génie *Ariel*, possédé la Baguette d'*Abaris*, etc., et avoir extorqué de l'argent aux personnes crédules.

— La commission du budget avait proposé la suppression de 50,000 fr. destinés à l'encouragement de l'enseignement primaire, la Chambre, après discussion, a rejeté cet amendement.

13 et 14 juin. Selon un article du *Courrier Français*, le principe de l'insurrection des Grecs remonterait à l'époque du retour des Français de l'expédition d'Egypte. L'influence des militaires français, qui dès lors ont parcouru la Grèce, les vues du gouvernement consulaire et impérial, favorisées par la réunion des provinces Illyriennes, reproduisirent peu à peu le germe qui se développe aujourd'hui. De 1810 à 1812, le gouvernement français projetait la conquête de la Grèce, et 30,000 fusils avaient été distribués aux habitans des montagnes d'Epire. Une armée franco-italienne était prête à marcher. La Grèce devait être érigée en un royaume dont Janina aurait été la capitale. Ce projet fut suspendu par la guerre de Moscou. Mais la fermentation n'a cessé de faire des progrès dans toutes les parties de la Grèce.

— On a commencé les plaidoiries à la Cour des Pairs.

— Les fréquentes conférences du comte de Stackelberg avec le duc de Richelieu, M. *Pasquier* et sir Charles Stuart, fournissent beaucoup de matière aux conjectures des politiques parisiens.

15 et 16 *Juin*. Le couronnement du Roi d'Angleterre est annoncé officiellement pour le 19 juillet.

— Le bruit s'est répandu à Londres que Buonaparte était mort.

— Les nouvelles de la Grèce continuent d'être contradictoires. Aujourd'hui on annonce de nouveau que Théodore et Ypsilanti se fortifient dans les couvens où ils sont respectivement retranchés, et l'on paraît démentir la nouvelle de leur rapprochement. On contredit d'autre part la marche des Turcs sur Bucharest, où cependant les rues ont été barricadées.

— On parle de négociations actives entre la Russie et l'Autriche au sujet des affaires de la Grèce.

Banque de France. 1592 fr., 1590 fr., 1572 fr., 50 c., 1575 fr.

Cinq pour cent consolidés. 87 fr., 20 c., 86 fr., 60 c., 86 fr., 40 c., 50 c., 85 fr., 50 c.

ILES IONIENNES.

Zante, 22 avril. Un grand nombre des habitans de la Morée, ayant pris les armes, ont embarqué et envoyé dans notre île leurs femmes, leurs enfans et les vieillards. Le commandant anglais paraissait peu disposé à accueillir ces hôtes nombreux, mais il n'a pas cru devoir s'opposer aux sentimens de pitié des habitans envers ces malheureux, qui trouvent ici tous les secours. Un noble nommé Bernardacchi en a logé près de 8000 dans 300 maisons qui lui appartiennent et qu'il leur a abandonnées gratuitement pour deux ans.

ITALIE.

Naples, 6 juin. Un décret du Roi, du 30 mai, accorde une amnistie à tous ceux qui ayant appartenu aux sociétés secrètes défendues, dès le 6 juillet dernier jusqu'au 24 mars 1821, ont pris part aux événemens politiques, sans toutefois être au nombre des conspirateurs ou des malfaiteurs.

— Le Roi a rendu, le 2 du courant, un nouveau décret en neuf articles contre la publication et la circulation des livres contraires à la Religion, aux mœurs et au gouvernement.

Livourne, 6 *juin*. On a reçu ici une lettre de Constantinople, du 10 mai, qui annonce que, selon un bruit répandu dans cette capitale, la révolution de la Moldavie et de la Valachie peut être regardée comme finie, attendu la dispersion des armées des insurgés, mais que cependant on attend des nouvelles plus certaines. Cette lettre confirme les troubles qui ont eu lieu dans les premiers jours du mois et la dévastation des églises grecques.

Suisse.

Lausanne, 27 *juin*. On sait que M. Charles-Louis de Haller, petit-fils du célèbre anatomiste de ce nom, professeur à Berne, a embrassé la religion catholique et vient de publier à ce sujet une lettre à sa famille. Le grand conseil de Berne a décrété, le 11 du courant, que M. de Haller serait éliminé du tableau du conseil souverain de Berne, et déclaré inéligible à l'avenir.

VARIÉTÉS.

De l'Église Gallicane *dans son rapport avec le Souverain Pontife, pour servir de suite à l'Ouvrage intitulé*, Du Pape; par l'Auteur des *Considérations sur la France*. A Lyon, chez Rusand, libraire-imprimeur du Clergé; à Paris, chez Beaucé-Rusand, libraire; et à Chambéry, chez Puthod. Un volume in-8°, prix 4 fr. 50 c.

IIe et dernier Article (1).

Dans le second livre de cet Ouvrage, l'auteur s'occupe, comme nous l'avons dit, de ce qu'il appelle le système gallican et de la Déclaration de 1682. Il commence par jeter un coup-d'œil sur le caractère de Louis XIV. En rendant une entière justice aux qualités éminentes de ce grand prince, il fait observer jusqu'à quel point les séductions qui l'environnoient étoient capables d'égarer un homme ordinaire, et que, loin d'être surpris qu'elles ne soient pas restées sans influence sur ce monarque, il faut s'étonner au contraire qu'il ait pu conserver l'esprit de discernement et le grand sens qui le distinguoient. L'auteur fait à ce sujet la réflexion suivante : « Lorsque la prérogative royale se » trouve mêlée, seulement même en apparence, à quelque ques- » tion de droit public ou privé, il est infiniment dangereux que » le juste, aux yeux du souverain, ne soit tout ce qui favorise » cette prérogative (page 113). » Ce genre de séduction est précisément l'un de ceux auxquels Louis XIV fut le plus souvent exposé. L'auteur en cite deux exemples remarquables dans la conduite de ce prince, relativement à l'affaire des *franchises*, c'est-à-dire, au droit d'asile accordé à Rome aux hôtels des

(1) Voyez le N° 20 de ce journal, *Année courante*.

ambassadeurs, et dans la fameuse affaire de la *Régale* (a). On sait que l'une des raisons données pour étendre le droit de la Régale à toutes les églises du royaume, c'est que *la couronne de France était ronde*. Nous ne connaissons qu'un seul argument aussi fort que celui-là, c'est le motif exposé officiellement à toute l'Europe, en vertu duquel la Hollande fut réunie à l'empire français : cette puissante raison était que la Hollande est un pays d'alluvion produit par des eaux découlant du territoire français, et qu'en conséquence elle lui appartenait de droit.

Ce fut l'affaire de la Régale qui fit naître l'occasion de l'assemblée du clergé de France, où fut arrêtée cette fameuse Déclaration de 1682, qui fut rédigée par l'illustre Bossuet et signée par trente-quatre prélats, archevêques et évêques, et par trente-sept autres ecclésiastiques députés du clergé. Nous laissons M. de Maistre examiner cette Déclaration et en discuter les articles ; une telle matière, qui d'ailleurs est hors de notre compétence, n'est pas de nature à être traitée dans un article de journal.

L'auteur, dans le chapitre 5 du deuxième livre, considère les suites et les effets de la Déclaration. On trouvera, nous le prévoyons, qu'il a poussé un peu loin les conséquences qu'il attribue à cette Déclaration, lorsqu'il dit que « les théories révolutionnaires, qui ont fait tout ce que nous voyons, ne sont qu'un développement rigoureusement logique des quatre articles posés comme des principes (page 156). »

La Flandre, l'Espagne, l'Italie, dit M. de Maistre, s'élevèrent contre la Déclaration ; l'université de Douai s'en plaignit au Roi ; la Sorbonne refusa de l'enregistrer ; elle fut condamnée par le Pape Alexandre VIII, qui ne fit pas publier sa bulle, il est vrai, dans les formes ordinaires, mais qui, à son lit de mort, la fit lire en présence de douze cardinaux, et écrivit à Louis XIV pour lui demander la révocation de cette Déclaration. Cet acte fut encore condamné, ajoute l'auteur, par le bref de Clément XI, à Louis XIV, du 31 août 1706, et par la bulle de Pie VI, qui, en 1794, condamna le synode de Pistoie. Louis XIV, de son côté, avait fait part à Innocent XII, par sa lettre de cabinet, du 14 septembre 1693, qu'il avait *donné les ordres nécessaires pour que les affaires contenues dans son édit du 2 mars 1682, n'eussent point de suite*. Cette lettre ne fut connue en Italie qu'en 1732, et en France seulement en 1780. Les ordres dont parlait Louis XIV étaient restés ignorés, et la permission de soutenir les quatre articles resta en vigueur.

L'auteur va plus loin : il dit que la Déclaration fut pr[illegible]

(a) La Régale consistait dans certains droits concédés aux Rois de France sur quelques églises du royaume, pour en jouir pendant le temps de la vacance des sièges.

deux manières, l'une tacite et l'autre expresse, par les évêques eux-mêmes. Cette dernière fut la rétractation individuelle, exigée par le Pape, de la part des ecclésiastiques nommés à des évêchés, parmi ceux qui avaient pris part à l'assemblée de 1682; la condamnation tacite est la non insertion de la Déclaration dans le registre des *Mémoires* du clergé, omission contraire à l'usage constamment suivi à l'égard de tous les actes de ce clergé; outre que le procès-verbal de l'assemblée ne fut ni imprimé ni déposé dans les archives. Il est vrai que plus tard, le clergé fit imprimer la Déclaration à ses frais.

L'auteur venant à ce qui regarde Bossuet, déclare que rien n'est si faux que la supposition qui présente les quatre articles comme l'ouvrage de l'évêque de Meaux. Il rappelle les tristes pressentimens, les terreurs de l'illustre prélat, sur cette assemblée dont il redoutait les suites; il fait remarquer son influence dans l'assemblée pour prévenir d'autres résultats plus dangereux encore, dit-il, que ceux qui eurent lieu. Si Bossuet, dit M. de Maistre, fut le rédacteur des articles, sa plume n'y pouvait rien changer; ils sont ce qu'ils sont. Enfin il dit que si Bossuet entreprit ensuite la Défense de la Déclaration, ce fut pour lui le plus grand des malheurs, et que dès lors il n'y eut plus de repos pour le vénérable vieillard. M. de Maistre présente Bossuet entreprenant cet ouvrage, l'interrompant, le reprenant encore, l'abandonnant de nouveau, changeant le titre, supprimant des parties, mettant tour à tour la préface et le livre à la place l'un de l'autre, refaisant et remaniant jusqu'à six fois son ouvrage dans l'espace de vingt années. Enfin il fait observer que la Défense ne fut publiée qu'après la mort de son auteur, qui ne l'avait point destinée à l'impression. « Tout ouvrage posthume, dit-il, est suspect, à tout ce qu'un homme écrit n'est pas avoué par lui. » M. de Maistre entre à ce sujet dans quelques détails sur la manière dont furent faites et publiées les premières éditions de cette Défense.

On a accusé M. de Maistre d'avoir traité l'illustre Bossuet avec légèreté. Ici l'on sera convaincu de la haute estime qu'il professe au contraire pour ce grand homme par la peine qu'il a dû [illegible] un ouvrage qu'il croit indigne de lui, et par les efforts qu'il fait, dans une grande partie de son livre, pour le justifier de ce qui est à ses yeux une grande faute, dans toute cette affaire des fameux articles.

Comme notre intention a été de ne point entrer dans le fond du sujet, nous n'ajouterons rien sur le reste du livre de M. de Maistre; nous nous contenterons de dire qu'il s'occupe successivement des causes qui amenèrent la séparation imprévue de l'assemblée de 1682, de l'assemblée de 1700 relative au *jansénisme* et à la *morale relâchée*, de l'influence du caractère de Bossuet sur le succès des quatre propositions, de quelques réflexions sur Fénélon, des libertés de l'Église gallicane et de ce à quoi ces libertés lui paraissent se réduire, de l'espèce de suj-

tion que, selon lui, elles ont opérée, et enfin des raisons qui, suivant son opinion, ont retenu l'Église gallicane dans la dépendance du Saint-Siége. Il termine son ouvrage par une adresse au clergé français, dont nous n'avons pas besoin d'indiquer l'objet.

Nous profiterons du peu d'espace qui nous reste pour rendre un nouvel hommage aux talens, aux lumières et aux vastes connaissances de M. de Maistre. Si le livre de l'*Église gallicane* brille moins que celui du *Pape* par les traits et les éclairs du style, il nous paraît remarquable par la discussion, par l'enchaînement des matières et par l'érudition appropriée au sujet. M. de Maistre réunit à un rare degré les qualités éminentes qui font le grand écrivain; la science, le discernement, et la beauté du style: l'une qui fournit un fonds solide et les véritables richesses de la composition, l'autre qui sait choisir celles-ci et les mettre à leur place, et la dernière enfin qui prête à l'élocution des ornemens qui lui conviennent, et répand sur le discours ce charme, cet attrait piquant qui attachent le lecteur et le captivent jusqu'à la fin, sans lui permettre de s'arrêter et sans jamais lasser son attention.

ÉNIGME.

La terre m'a donné le jour
J'ai fourni plus d'une carrière,
Pour arriver à ma forme dernière,
Par quels nombreux états j'ai passé tour à tour!
Vingt fois j'ai subi la torture,
On m'a brisé les os, on m'a roué de coups;
Vingt fois j'ai changé de nature.
Si jamais chez les Rois je fais quelque figure,
Chargé de maint secret, si je fais des jaloux,
Hélas! j'ai payé cher un instant de fortune.
Je me rends fort utile, et je sers chaque jour
Les affaires, les arts, la science et l'amour
Mais tout périt enfin et j'éprouve à mon tour
La destinée des biens trop communs

Le mot de la dernière *Charade* est *ou-rage*

Marché de Chambéry des 10, 14 et 16 juin 18[illegible]

	Le Vaissel.			L'Hectolitre.	
Blé.	f.	c.		f.	c.
Froment, *Prix*	15	60	—	19	20
Seigle	8	50	—	11	11
Orge	8	25	—	10	78
Sarrasin	6	03	—	7	64
Maïs	8	25	—	10	78
Avoine (1)	9	00	—	6	26
Pain, 1re qualité, le kilogr.				0	30 1/2
[illegible], *idem*, *idem*				0	70

(1) Rapport des 3 vaissels en hectolitre [illegible]

Chambéry, de l'Imprimerie de P. Cléaz, rue St Antoine.

An 1821. (N° 26). VI.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTERAIRE,
Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 29 Juin.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 28 *juin*. Les Processions du Très-Saint-Sacrement, à l'occasion de la Fête-Dieu, ont eu lieu avec la solennité ordinaire. La procession générale du jeudi, 21 du courant, a surtout été fort nombreuse et remarquable par l'ordre et le recueillement qui y ont régné.

— Ensuite des ordres souverains, S. Exc. M. le Comte Thaon de Revel, Lieutenant-Général de S. M., a établi une Commission Supérieure chargée d'examiner la conduite tenue, pendant la dernière révolution, par les Employés dans toutes les branches d'administration. Et, pour faciliter les opérations de cette Commission, S. Exc. a établi une Commission d'examen dans chaque Division.

La Commission Supérieure est composée comme il suit : *Président*, S. Exc. M. le Comte Cerruti, Ministre d'État ; *Membres*, S. Exc. le marquis Massimino Ceva, P. Président, Président du Conseil des Finances ; le Comte Corte, P. Président, Contrôleur général ; MM. le Chev. Nan, Prés. de la Chambre R. des Comptes ; le Chev. Roberti, Présid. du Sénat ; le [illegible] le Chev. G[illegible], Avocat-Général à Turin ; le Comte [illegible] Chev. Adami de Bergolo, Intend. général des Finances.

La Commission de Savoie est composée comme il suit : *Président*, S. Exc. M. le Comte d'Andezeno, Gouverneur général du Duché ; *Membres*, MM. le vassal De Gerdil, Intendant général ; le vassal [illegible] d'En[illegible], Substitut régent le bureau de l'Avocat-fiscal-général ; le Chevalier d'Alexandry, Sénateur ; le Comte Vignet, Sénateur.

A M. le Rédacteur du Journal de Savoie ;

Monsieur,

J'ai lu dans la brochure intitulée *Les Trente jours de la révolution piémontaise* que *le Ministère de la Guerre eut quatre ministres en huit jours* ; et ce passage est accompagné d'une Note dont l'inexactitude m'a affligé plus que tant d'autres, dont l'ouvrage abonde, en ce qu'elle offense et attaque même la réputation d'un ami qui devait être à l'abri de toute atteinte à son âge !

Quarante-cinq ans d'une vie honorable consacrés au service de [illegible]

Maison de Savoie, et employée à en illustrer les fastes, une opinion constamment prononcée en faveur de la monarchie, sans excepter les circonstances les plus critiques des révolutions passées, et hautement manifestée et publiée dans un Ouvrage sur l'histoire du Piémont, même avant le retour de son légitime souverain, enfin une réputation non équivoque pouvaient et devaient garantir le comte Alexandre de Saluces touchant les jugements qu'on aurait à porter sur son compte dans les dernières conspirations qui ont éclaté en Piémont, époque où, depuis trois mois seulement, il se trouvait appelé au Ministère de la Guerre. Mais la calomnie, qui attaque les sujets les plus fidèles du Roi, n'a pas épargné le Comte de Saluces. Quoiqu'il soit suffisamment connu dans son pays pour ne pas craindre les clameurs de l'imposture, toutefois la probité exige que, par le même moyen de publicité employé à entacher sa réputation, ses amis, en rétablissant les faits, éclairent le jugement de ceux qui ont pu être trompés, et déclarent absolument faux que le Comte de Saluces soit resté un seul instant au Ministère après l'abdication de S. M., et qu'il ait jamais démenti son profond attachement à son Souverain, ni les principes qu'il professe pour la conservation de l'antique monarchie de Savoie, heureusement établie et sagement gouvernée par tant d'illustres Princes.

Je vous prie, Monsieur le Rédacteur, d'insérer cette note dans votre Journal, c'est la double dette de l'amitié et de la justice qui vous fait cette demande. Comme l'auteur de la brochure dont il s'agit se qualifie de Savoyard, j'ai pensé qu'il appartenait au Journal de Savoie de servir d'intermédiaire auprès du public, pour réparer l'injustice que je viens de relever.

J'ai l'honneur d'être etc.

Un de vos Abonnés.

Au même ;

Monsieur,

Comme je sais, dans votre Journal, que vous avez soin de faire connaître les personnes de notre pays qui ont du génie, je prends la liberté de vous prier, Monsieur, de vouloir bien insérer dans votre Feuille l'article qui suit.

Chargé d'une mission pour les Bauges, je passai, à mon retour, chez M. Besson, curé du Grenu, province de Genevois. Là j'ai vu une horloge d'un goût nouveau; elle est à quarts, sonnant quelques coups au second au premier quart, huit à la demi, douze aux trois quarts, et avant de sonner les heures, qui sonnent et se répètent sur un gros timbre, elle est à réveil, marque les secondes, les heures, les minutes, le jour du mois et ceux de la semaine, qui paraissent successivement, suivant l'ordre [illegible] toutes faites, dans une lunette pratiquée dans le cadran. A minuit le jour écoulé disparaît, et à sa place on voit paraître celui du lendemain.

La lentille pèse 10 liv., poids de 14 onces, et le poids qui fait mouvoir tout ce mécanisme, ne pèse que six livres.

J'ai demandé à M. le Curé d'où il avait fait venir cette pièce; il m'a dit que c'est un habitant de sa paroisse, nommé *Laurent Fontaine*, qui l'a composée, sans avoir jamais appris nulle part. Outre l'ouvrage de la campagne, il a travaillé de maçon, de charpentier, de menuisier, de tour

teur, et artiste dans l'horlogerie. C'est lui qui a fait tous ses outils quelconques; il a fondu les roues et les timbres, et a fait toutes les pièces de cette horloge, et défie tous les artistes d'y trouver aucun défaut. Depuis le 22 avril dernier, où cette pièce a été mise en mouvement, elle ne s'est point dérangée et marche sans aucune difficulté.

Cet homme n'est jamais sorti de chez lui, et n'a jamais pris de leçons de personne.

Daignez agréer le profond respect de celui qui a l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très-humble et obéissant serviteur *** *un de vos Abonnés.*

Sur les Missions. — (*Article communiqué*).

« Il n'est pas d'exercices religieux plus utiles que les Missions; il n'est pas de moyens plus efficaces pour rétablir les mœurs dans la société. L'expérience, le témoignage avantageux des personnes bien pensantes, et la censure même des méchans concourent également à confirmer chaque jour de plus en plus cette vérité. Partout, durant la révolution irréligieuse même, on a vu la foi s'affaiblir, les passions sans frein se développer, et tous les crimes se multiplier d'une manière alarmante: témoin le nombre des prévenus détenus annuellement dans les cachots, triple de ce qu'il était jadis. La Religion a les faits pour elle, et ces faits défient tous les sophismes d'une philosophie constamment acharnée à attaquer tous les principes, quoiqu'elle n'ait, pour les remplacer, que le néant, néant de croyance dans ce monde, néant d'espérance pour l'autre; oui, le néant précédé du désespoir et de la mort: voilà tous ses dogmes.

« A mesure que la Religion a pu exercer son influence bienfaisante et replacer les principes de la morale évangélique dans les cœurs, la bonne foi, la loyauté, toutes les vertus de nos bons aïeux ont commencé à reparaître. Ainsi les rayons du soleil fertilisèrent la terre après le déluge, à mesure que les eaux se retirèrent. Souvent cependant les Pasteurs reconnaissent que les moyens ordinaires sont insuffisans pour réveiller une génération vieillie dans l'indifférence. Alors plusieurs d'entr'eux réunissent leur zèle et leurs efforts, afin de produire sur les cœurs une impression plus profonde et plus durable, et presque toujours ils en obtiennent les plus consolans résultats.

« C'est ce qui vient d'avoir lieu à la Mission terminée le 5 du courant dans la paroisse de St.-Martin de Belleville, province de Tarentaise. Les exercices religieux, présidés par M. l'abbé Brondex, Archiprêtre, curé de Bourg St.-Maurice, furent sui-

vie avec la plus grande édification. Presque tous ceux qui avaient encore résisté jusqu'ici aux sollicitations d'un pasteur zélé, se sont empressés de se réconcilier avec Dieu dans cette occasion solennelle. Sur une population de 2600 âmes, plus de 1700 se sont approchés de la table sainte, pendant les derniers jours; soixante et douze enfans ont fait leur première communion. Les Missionnaires, à leur départ, ont laissé cette paroisse dans les meilleures dispositions. Tout porte à croire que leurs espérances ne seront point déçues. »

Nous pouvons ajouter ici que les mêmes fruits ont été produits ailleurs par les dernières Missions qui ont eu lieu, et notamment à Faverges, au Grand-Bornand, à Sallanches, à [illegible], etc. (*Note du Réd.*)

PIÈCES OFFICIELLES PUBLIÉES

Pub. le 26 juin. *Manifeste de la Chambre Royale des Comptes* (du 18 juin 1821) *portant notification des changemens et modifications faites au Tarif actuel des droits de Douane.*

Manifeste de la Chambre Royale des Comptes (du 19 juin 1821) *portant notification d'un nouveau Tarif pour quelques qualités de Tabac approuvé par S. Exc. le Lieutenant général de S. M., et des dispositions données par S. Exc. sur la contribution accordée aux Regrattiers pour la vente du Tabac.*

PIÉMONT.

Turin, 22 *juin*. Il est tombé une grande quantité de neige sur les Alpes et sur toute la chaîne des Apennins, jusque dans la vallée du [illegible]. Le 14 et le 15, il en était tombé un mètre et demi dans les gorges de Tende, mais le zèle et l'activité des cantonniers (gardes chemins) ont déblayé la route en peu d'heures.

— On écrit de Trieste que la fin tragique d'Ali Pacha se confirme, qu'il a été étranglé, que les Grecs font des progrès et qu'il y a parmi eux plusieurs officiers étrangers.

Cours des Inscriptions sur le Registre général de la Dette Publique.

Cinq p.% cons., rentes rachetables, à dater du 1er avril 1821; *du* 16 *au* 22 *juin* 77 [illegible]

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

ALLEMAGNE.

Vienne, 8 *juin*. Les lettres de Varsovie annoncent que les troupes polonaises qui marchent vers le midi seront remplacées par celle de la garde impériale qui a reçu ordre de se mettre en route. On ajoute que le comte de [illegible], qui revient de Constantinople, où il avait été envoyé de Laybach, porte à 60,000 le nombre des Grecs massacrés par les Turcs. On

dit encore que le supplice du patriarche grec a excité une vive indignation et que l'opinion se prononce de plus en plus en faveur des Grecs.

— Un courrier expédié le 26 mai, de Bucharest, a apporté la nouvelle de l'évacuation de cette place par les insurgés et de l'entrée des Turcs, qui n'ont éprouvé aucun obstacle. Il règne dans la Moldavie la plus grande anarchie. Les troupes du pacha d'Ibraïl marchaient sur Jassy. Des ordres rigoureux de la Porte, arrivés sur plusieurs points à la fois, ont été mis sur le champ à exécution. A Nissa, le pacha a été décapité, comme soupçonné de favoriser les Grecs; l'archevêque Athanase a été pendu et son corps jeté aux chiens.

16 *Juin*. La révolution *grecque* proprement dite doit être considérée comme bornée au Péloponèse et aux îles de l'Archipel. Dans les autres provinces il ne peut y avoir unité de vues; la grande différence de situation et d'intérêts parmi les peuples, et celle des motifs qui font agir les chefs, seront peut-être le plus grand obstacle au succès de l'entreprise. L'insurrection de la Morée et des îles est l'ouvrage des *Hetairistes*, société secrète qui remonte à 1814.

— L'escadre turque dans les eaux de Prevesa est de 17 bâtimens de guerre. Les Grecs et les Turcs de Chio, de Lemnos et de Mitylène sont convenus de se respecter réciproquement pendant la guerre. Les Turcs ont été massacrés à Salona, à Livadie et à Thèbes. Ceux d'Athènes se sont retirés dans la citadelle avec le cadi et le gouverneur.

— Chaque sultan devant consigner un trésor particulier auquel son successeur ne peut toucher, il en résulte que chacun des 40 sultans qui ont régné depuis Mahomet II, n'eût-il déposé que six millions de florins, il y aurait actuellement une somme de 240 millions de florins, sans compter les pierres précieuses, les ornemens et autres richesses accumulées depuis près de quatre siècles: trésor immense, qui offrirait au besoin de grandes ressources dans les circonstances actuelles.

— Après la prise de Galatz (Moldavie), les Turcs ont passé, dit-on, au fil de l'épée 5,000 habitans de tout âge et de tout sexe. Cette nouvelle paraît exagérée, si elle n'est pas entièrement fausse; car, d'un autre côté, les Grecs disent avoir tué 1500 Turcs et n'avoir perdu que 300 hommes.

18 *Juin*. On dit que 12,000 Bulgares commandés par l'évêque de Ternowa, ont l'intention de couper la retraite aux Turcs qui ont passé le Danube.

ANGLETERRE.

Londres, 20 *juin*. Les gazettes de New-York, du 15 mai, annoncent que le chef des insurgés du Mexique, battu par les troupes royales, a fait sa soumission au vice-roi. Les lettres de Saint-Iago du Chili confirment la mauvaise issue des entreprises de Saint-Martin contre Lima, et l'on ne sait ce qu'est devenu lord Cochrane.

— On prétend que les deux Empereurs, indignés des traitemens exercés par les Turcs contre les Grecs, auraient demandé une réparation et des garanties contre de nouveaux excès. On dit que la Russie, protectrice de la Moldavie et de la Valachie, demandera à l'être aussi des autres provinces

grecques. D'autres disent que l'on demandera la cession de ces deux provinces en faveur de l'Autriche et de la Russie.

ESPAGNE.

Madrid, 17 *juin*. Les commissaires envoyés par Bolivar ont déjà eu plusieurs conférences avec les ministres, mais rien n'a transpiré à ce sujet.

— Le général Empecinado a fait inhumer les corps des soldats qui, fusillés par ordre de Merino, étaient restés sans sépulture.

— On donne pour certain que l'infant D. Francisco va se rendre au Mexique. O'Donoju l'accompagnera comme général en chef des troupes.

— Notre gouvernement paye aux réfugiés piémontais un traitement mensuel gradué selon le rang des personnes.

— A St. Jacques de Compostelle, on a arrêté les cardinaux Siraga et Riva de Neyra, comme accusés de tentatives inconstitutionnelles.

— Les adresses pour la convocation des Cortès extraordinaires continuent d'affluer des divers points du royaume.

— Les Cortès de Lisbonne ont réglé le cérémonial pour la réception du Roi de Portugal. Une députation de trente membres l'attendra au débarquement et l'accompagnera jusqu'à son trône. Le Roi entrera découvert dans la salle des Cortès, et tous les membres resteront debout jusqu'à ce que le Roi soit assis. Le président s'assiéra à la droite du trône.

— Dans une séance secrète des Cortès, le ministre de l'intérieur interpelé sur la cause des mécontentemens et des armemens contraires à la constitution, a répondu que l'esprit public est entièrement opposé au système actuel; qu'il ne pourrait dévoiler le fil des intrigues, sans compromettre des personnes qu'il doit respecter, *au moins jusqu'à la fin du mois*, et qu'au surplus il ne peut répondre que par son silence.

— Empecinado a tué un ecclésiastique nommé Quintana, qui était le second de Merino.

— Les Cortès discutent la loi sur l'instruction publique. Nous aurons des écoles pour l'art vétérinaire, des fermes d'agriculture expérimentale, une académie de musique, une école polytechnique, des écoles de géographie, d'hydraulique, de commerce, de navigation, d'astronomie, etc. Tout cela est fort bien, mais avant tout, aurons-nous l'ordre et la tranquillité?

FRANCE.

Paris, 17, 18 *et* 19 *juin*. Une lettre de Livourne, du 3 juin, annonce que l'ancien hospodar de Valachie a reçu une estafette qui a confirmé l'entrée d'une flotte grecque dans le détroit des Dardanelles, laquelle, forte de 70 voiles, a dû passer dans la mer de Marmara.

— On assure qu'à Vienne il a été tenu un conseil d'état extraordinaire à l'arrivée d'un courrier de Constantinople, et qu'à l'issue de ce conseil il a été expédié un courrier pour Varsovie et pour St. Pétersbourg.

— Le 29 du courant, on doit célébrer à Marseille, avec la plus grande solennité, l'anniversaire séculaire de la cessation de la peste de 1720. On dit que Mgr l'archevêque d'Aix y sera assisté par quatre évêques. Tous les hôtels et tous les logemens sont déjà arrêtés.

— Dans la discussion du chapitre du budget relatif aux dépenses de la police, M. Clausel de Coussergues a dit que la police actuelle est l'héritière du comité des recherches de 1790, du comité de salut public, de la police de Buonaparte et de celle de M. Decazes; il a reproduit son accusation contre cet ex-ministre. M. Donnadieu, en votant contre le même chapitre, a renouvelé ses accusations contre les ministres avec la plus grande véhémence. Le chapitre a été adopté. Les principaux orateurs du côté gauche se sont élevés contre le traitement du président du conseil de l'instruction publique. M. Cuvier, commissaire du Roi, et M. Pasquier ont répondu à toutes les objections. Le chapitre a été adopté et le côté gauche a refusé de voter.

— *Et* 21 *juin*. L'ex-conventionnel Quinette, réfugié à Bruxelles, est mort dans cette ville le 14 de ce mois.

— Le ministre de Suède a illuminé son hôtel à l'occasion du rétablissement de la santé du prince royal de Suède et de Norwège.

— Une jeune fille de Copenhague, nommée Lund, qui n'a que dix ans, a déjà publié un roman et une comédie.

— Le général Donnadieu, dans un long discours contre la partie du budget relative au ministère de la guerre, a dit que la France, avant d'avoir une armée *belligérante*, devrait avoir une armée *politique*. Le ministre des affaires étrangères a répondu qu'il fallait une armée obéissante. M. de Castelbajac a surtout parlé contre la solde accordée aux Suisses. Le général Foy ayant dit qu'il n'y avait ni armée ni marine, le ministre de la guerre a répondu que l'armée actuelle se compose de 150 mille hommes, et qu'elle arriverait bientôt à un effectif de 220 mille, sans compter la garde royale.

— Une nouvelle tragédie d'*Oreste* par M. Mély-Janin, a réussi.

— S. A. S. Mme la duchesse Douairière d'Orléans est dangereusement malade.

— *Et* 23 *juin*. On dit qu'une immense quantité de familles portugaises doivent quitter le Brésil, dans la crainte de grands événemens à la suite du départ du Roi. On croit que le Roi débarquera d'abord à Gibraltar. Le cardinal de la Luzerne est mort le 21 du courant.

Banque de France 1590 fr.; 1587 fr. 50 c.;
Cinq pour cent consolidés 86 fr. 50 c. 86 fr. 65 c.;

ITALIE

Naples, 12 *juin*. S. M. s'occupe sans relâche, avec son conseil d'état, du rétablissement de l'ordre dans toutes les parties du gouvernement. Les Siciliens ont reçu avec joie le décret qui attribue à la Sicile une administration indépendante.

12 *Juin*. Le 31 mai, six mille Autrichiens partis de Naples sur 47 bâtimens de transport, ont débarqué à Palerme, après 29 heures de navigation. Le 6 juin, 3,000 Autrichiens ont débarqué à Messine, avec ses chevaux de train.

— On apprend de Malte qu'il y est arrivé onze mille hommes de troupes anglaises, que l'on dit destinés pour les îles Ioniennes.

SARDAIGNE (1).

Cagliari, 1.er *mai*. Environnés des révolutions d'Italie et du Piémont, nous avons joui ici de la plus grande tranquillité. Elle a été due non-seulement au bon esprit et à la fidélité toujours éprouvée de la nation sarde, mais encore à la prudence et à la fermeté de S. Exc. le Général M. le Marquis d'Yenne, chargé des fonctions de Vice-Roi de l'île.

Nous avons appris successivement, ces jours passés, l'affaire de Novarre, l'entrée du Général Comte de la Tour à Turin, à la tête de la brave armée royale; celle de S. M. Comte de Bubna dans Alexandrie, à la tête de l'armée d'Autriche, pour le rétablissement de l'autorité royale dans la ville et le duché de Gênes, en la personne du Général Comte Des-Geneys. La belle proclamation donnée aux Savoyards, le 26 mars dernier, par le Général Comte d'Andezeno, à Chambéry, et celle du Sénat de Savoie qui la suivit, ont fait une vive impression sur les Savoyards actuellement en résidence ici; plusieurs fois les cris de *Vive le Roi! Vive la Maison de Savoie!* en interrompirent la lecture.

ANNONCE.

LES SOIRÉES DE SAINT-PÉTERSBOURG, *ou Entretiens sur le gouvernement temporel de la Providence, suivis d'un traité sur les Sacrifices*. Par M. le Comte *Joseph* de MAISTRE, ancien Ministre de S. M. le Roi de Sardaigne à la Cour de Russie, etc. Paris, à la librairie grecque, latine et française, rue de Seine, N.º 12; et à Chambéry, chez Puthod, deux vol. in-8.º, avec le portrait de l'Auteur, 15 fr. 50 cent.

N. B. Nous nous occuperons de cet important Ouvrage dans quelques N.os prochains.

MARCHÉS de Chambéry des 19 et 23 juin 1821.

	Le Veissel.			L'Hectolitre.	
Bleds.	f	c		f	c
Froment, *Prix*	15	50	—	19	68
Seigle	7	65	—	10	00
Orge	7	48	—	[illegible]	78
Sarrasin	6	00	—	7	84
Maïs	8	23	—	10	76
Avoine (1)	9	00	—	6	28
Pain, 1.re qualité, le kilogr.				0	32
Viande, *idem*, *idem*				0	70

(1) Rapport des 3 veissels ... [illegible]

LOTERIE ROYALE.

Tirage de GÊNES, *du 23 juin.*

N.os 45 — 37 — 53 — 80 — 10.

(1) Quoique cet article, que nous recevons directement de Cagliari, nous soit arrivé un peu tard, nous croyons devoir l'insérer dans notre Feuille en confirmation de l'article qu'on a lu dans notre N.º 24, sous la rubrique de Turin.

CHAMBÉRY, de l'Imprimerie de F. CLÉAZ, rue St. Antoine.

An 1821. (N.° 28). VI.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE,

Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 13 *Juillet*.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 12 *juillet*. Voici la lettre écrite par S. M. à M. le Chevalier de Cardin, Major-général, Commandant du régiment des Chasseurs-Gardes :

« Chevalier de Cardin. L'excellente conduite tenue par le régiment des « Chasseurs-Gardes dans les tristes événemens qui, en mars dernier, ont « affligé le Piémont, et les vives démonstrations de sincère attachement « qu'il a montré envers notre auguste frère, sont pour Nous autant de « motifs d'une véritable satisfaction et de nouveaux titres à l'estime et à « l'affection que Nous avions depuis long-tems pour cette brave troupe, dont « Nous Nous rappellerons toujours avec plaisir d'avoir eu personnellement le « commandement supérieur pendant plusieurs années. Nous vous chargeons « de manifester ces sentimens au Chevalier Manno et à tous les officiers, « bas-officiers et soldats qui le composent ; et il Nous est en même tems « agréable de vous assurer en particulier de Notre bienveillance et du cas « que Nous faisons de votre inaltérable fidélité. Et, sur ce, Nous prions « Dieu qu'il vous conserve. »

« Lucques, le 10 juin 1821.

Signé CHARLES-FÉLIX.

Contresigné DELLA-VALLE. »

— Le Dimanche, 1.er du courant, vers midi, la foudre est tombée sur le pensionnat de Saint-Louis-du-Mont, situé à vingt minutes de Chambéry. On présume que le nuage, appuyé du côté du nord-ouest à la colline voisine, était suspendu au-dessus de la plaine, à peu de hauteur au-dessus de la maison, et que l'explosion électrique a été provoquée par des pointes en fer d'environ dix-huit pouces, placées au-dessus du couvert. De là il a suivi le faîtage de fer blanc dans ses diverses ramifications ; ce qui a produit deux grands avantages, l'un d'affaiblir le courant en le divisant, à ce qui paraît, en cinq jets différens, l'autre de détourner l'action principale du centre de la maison en la portant sur les extrémités. Après avoir percé le couvert vers son bord, l'un de ces jets a pénétré dans une salle où il n'y avait personne, et ensuite dans la chapelle dont il a endommagé l'autel sur plusieurs points et fondu une partie des dorures. Deux autres jets, après avoir parcouru le comble de la toi

ture, sont allés dans l'autre aile du bâtiment, aboutir aux deux angles du couvert; de là, l'un d'eux se porte sur une clef en fer, perça le mur par les deux bouts de cette clef, s'introduisit dans le réfectoire, et perça à quelques pouces de là, un second mur pour en ressortir. L'autre courant, en quittant le faîtage, parcourut le chevron jusqu'à la gouttière, et entama le mur sans pénétrer. Un quatrième courant suivit les feuilles de fer-blanc jusqu'à l'angle nord-ouest du couvert, et descendit ensuite jusqu'à terre en traversant le bûcher où il mit le feu. Attiré probablement par les barreaux d'une fenêtre, un courant reprit une direction ascendante, après avoir brisé quelques meubles au dessous, et atteignit un fil de fer de la clochette, l'entraîna avec lui dans la maison, et le suivit le long du corridor. Tout ce fil tomba par fragmens incandescens d'environ un demi-pouce de long, qui laissèrent sur le plancher des traces de brûlure. Arrivé à la porte de M. l'abbé Hannyer, ce courant fut encore assez fort pour traverser un gros mur, en y faisant une ouverture considérable, et cependant, très-heureusement, il abandonna là le fil conducteur, dont il n'avait plus que deux pieds à parcourir pour atteindre son appartement.

En suivant le comble du toit, le courant rencontra une cheminée sur son passage, et y lança un jet électrique qui pénétra jusqu'à la chambre de M. l'abbé Philippe, l'un des professeurs; celui-ci, qui se trouvait précisément auprès du foyer, se vit en un instant environné de feu et de fumée, sans éprouver aucun mal.

Presque tous ceux qui étaient dans la maison éprouvèrent simultanément une commotion électrique plus ou moins forte. Les élèves, au nombre de plus de quarante, étaient réunis à la salle d'étude. Il paraît qu'un courant plus faible et sans lumière apparente, l'a traversée dans la direction de la porte à l'une des fenêtres; car tous ceux qui se sont trouvés sur ce passage, ont ressenti une commotion beaucoup plus forte que les autres. Un d'eux fut renversé par terre sans autre mal. Il est très-heureux et très-remarquable que dans une petite maison, où tant de personnes se trouvaient réunies, l'action de la foudre ait percé les gros murs en plusieurs endroits et pénétré dans presque toutes les pièces sans nuire à personne.

— Nous avons reçu de Megève l'article qui suit:

« Les grands exemples de fidélité et de bravoure que notre *Savoie* vient de donner sur un assez grand théâtre, nous empêcheront-ils d'applaudir à l'humble mais généreuse piété de quelques-uns de nos compatriotes résidans à Paris? Non contens de soutenir, dans cette immense cité, la réputation de probité qu'ils y ont justement acquise, ils continuent aussi à donner de nouvelles preuves de cet amour religieux de leur patrie, de cette foi inébranlable dont nos pères se sont toujours montrés animés.

« Aux deux beaux lustres qu'ils nous envoyèrent déjà l'année dernière, ils viennent d'en ajouter un troisième aussi magnifique, et une superbe bannière: comme s'ils voulaient nous inviter à nous rallier de plus en plus sous l'étendard de la Religion, si nous voulons être éclairés sur nos devoirs civils bien plus que sur nos droits prétendus, et nous devrions enfin éteindre le feu des dissensions intestines, le fléau des guerres étrangères [illegible] et la paix [illegible] dans nos cœurs. Ils ont assurément des droits [illegible]

[illegible]ables à notre reconnaissance, ces hommes modestes, qui, par leurs laborieuses épargnes, travaillent à procurer à nos saintes assemblées, tout ce qui est plus propre à réveiller la foi, et à donner plus d'éclat à son exercice: ceux qui, en dépit de l'orgueilleuse ignorance, ne manquent pas d'attirer sur la terre les bénédictions du Ciel. Ah! puisque la piété et la générosité dirigent l'usage qu'ils font de leurs biens, ils n'en auront jamais autant qu'ils en méritent et que nous leur en souhaitons. Mais nous aimons à penser que, si les aumônes ont des ailes pour s'élever jusqu'au trône de l'Éternel, il n'en est pas de plus sûres pour toucher le cœur de Dieu, que celles que l'on consacre à la décoration de ses autels et à la pompe de son culte; puissent des imitateurs d'un si touchant exemple se rencontrer dans toutes les paroisses! Nous verrons bientôt disparaître les débris et les dégradations de nos églises, les peuples y accourir en foule, et la religion, reprenant son empire et ses droits, couvrir la terre de ses immenses bienfaits. Peut-être qu'alors la philosophie leur pardonnera de travailler à effacer les traces de son passage. »

AVIS. — *Adjudication de travaux publics.*

Le public est prévenu qu'il sera procédé, à Chambéry, devant M. l'Intendant général de la Savoie, le mardi 17 juillet 1821, à onze heures du matin, à l'adjudication, par la voie des enchères publiques, à l'extinction des feux, 1° de la reconstruction des pavés de la route royale, dans les traversées des Échelles et du Pont-de-Beauvoisin, ainsi que de leur entretien pendant six ans; 2° le jeudi 19, même mois, des réparations à exécuter à la digue de la Ravoire contre le torrent de [illegible], évaluées à 6651 l. 78 c., conformément aux devis, détail estimatif et cahier des charges, dont on pourra prendre connaissance au bureau de l'Intendance générale.

PIÈCES OFFICIELLES PUBLIÉES

Pub. le 10 juillet. LETTRES-PATENTES (du 23 juin 1821) *par lesquelles S. M. ordonne de porter sur la dette publique amortissable, la rente annuelle de cent cinquante-six mille deux cent cinquante, à prendre sur celle appartenante à l'Université Royale de Tur[in] dans la dette publique perpétuelle, et ce, pour faire face à l'emprunt de deux millions fait en [illegible] dernier, par ordre du Roi, dans la ville de Milan.*

PIÉMONT

Turin, 3 juillet. Nous avons parlé en dernier lieu du manuscrit existant à la bibliothèque de l'Université Royale, contenant des fragmens du code Théodosien. Les dix premiers feuillets, qui appartiennent aux cinq premiers livres, contiennent plusieurs lois ou constitutions inconnues, et qui ont été omises dans le code Justinien. Le fragment le plus remarquable est celui qui précède dans l'édit de Théodose avec leur date, dans lesquels cet empereur ordonne la compilation du code, en expose les motifs, désigne les personnes chargées du travail et prescrit la méthode qu'ils devront suivre, en faisant mention des codes précédens. Les premières pages peuvent suppléer une partie du droit romain perdu. Les autres feuillets serviront à jeter un nouveau lustre sur la mémoire de Jacques Godefroi, en montrant

avec quelle sagacité critique, en fait de jurisprudence, d'histoire et de chronologie il avait su présenter la véritable leçon du manuscrit de Turin. Dans la même séance académique, M. l'abbé Peyron a lu une dissertation latine sur divers documens qu'il a recueillis touchant les manuscrits de l'ancienne bibliothèque du couvent de S. Colomban de Bobbio. M. le baron Vernazza, secrétaire de la Classe, a lu une inscription de Pollenzo, rétablie dans sa véritable leçon, telle qu'elle se lisait en 1...

5 *Juillet*. Le 1er de ce mois nous avons perdu M. Laurent Pécheux, premier peintre de S. M., mort presque centenaire. Il était directeur de l'École de Peinture, membre de l'Académie royale des sciences et chevalier des SS. Maurice et Lazare. Cet artiste aussi estimable que distingué avait été le disciple et l'ami du célèbre Mengs.

— Le froid s'est fait sentir dans ces derniers tems, en plusieurs lieux et d'une manière remarquable, à Gênes, à Florence et jusqu'à Naples. À Londres, on a été obligé d'allumer les poêles comme au cœur de l'hiver; il y est tombé beaucoup de neige, les pommes de terre ont gelé et les grains ont souffert.

Cours des Inscriptions sur le Registre général de la Dette Publique.

Cinq p. 100, rentes rachetables, à dater du 1er avril 1821; *du 23 juin au 4 juillet* 1821 : 77 l. 75 c., 78 l., 78 l. 33c.

NOUVELLES ETRANGERES

ALLEMAGNE.

Francfort, 3 juillet. Le Roi de Suède, dans un long message au storthing de Norwège, a développé l'inconvenance du décret touchant l'abolition de la noblesse; il a fait voir combien cette décision est contraire aux principes en vigueur dans toutes les monarchies de l'Europe; qu'il consulte tous à tout chacun à part. S. M. invite les États à décréter sans délai le principe d'une indemnité en faveur des familles lésées par la suppression des priviléges, et à reconnaître la faculté qu'a le Roi de créer une noblesse pour récompenser les services rendus à l'État.

— Dans son message à la diète de Norwège touchant la liberté de la presse, le Roi de Suède observe que cette liberté ne cesse pas d'exister lorsqu'elle est restreinte par des lois sages. La licence de la presse, dit-il, est généralement reconnue pour dangereuse: la guerre étrangère, la guerre civile, la ruine du crédit public, la division dans les familles, la décadence de l'industrie, des arts et du commerce, tels sont les fruits qu'en recueillent les nations. Le Roi propose de faire juger les délits de la *presse par des jurés*.

Vienne, 24 juin. Le bruit s'est répandu à Odessa qu'un vaisseau sous pavillon russe avait été pris sur le Danube par les Turcs, et qu'ils en avaient massacré l'équipage.

— L'Empereur de Russie est arrivé à Pétersbourg le 7 juin; il est descendu à la cathédrale de Notre-Dame-de-Casan, où l'on a chanté un *Te Deum*.

— Des lettres de Salonique, du 1er juin, annoncent des exécutions de plusieurs riches habitans. A Smyrne, les Turcs avaient décapité vingt Grecs, le 2 juin.

— On apprend de Constantinople que le Grand-Seigneur est allé habiter son château d'été, sur le canal, ce qui annonceroit que la tranquillité est rétablie dans cette capitale.

— On prétend qu'un bâtiment grec a capturé, dans les eaux de Marmara, un vaisseau turc de 30 canons.

— Théodore Wladimiresko, arrêté par ordre d'Ypsilanti, pour avoir eu, dit-on, des intelligences avec les Turcs, avait été condamné à mort. Les soldats d'Ypsilanti l'ont enlevé avant le moment fixé pour l'exécution. Il s'est répandu le bruit qu'Ypsilanti, complètement battu dans les environs de Tergowischt, s'étoit réfugié sur le territoire autrichien; mais on peut douter de cette nouvelle. Le corps de 2000 Hétairistes envoyé par Ypsilanti, sous la conduite de Cantacuzène, contre le Pacha d'Ibraïl, a été battu et dispersé, et le chef s'est réfugié en Moldavie. Dès le 30 juin, toute communication est interrompue entre Bucharest et les frontières de l'Autriche.

ANGLETERRE.*

Londres, 4 juillet. Les deux chambres du parlement ont adopté une adresse tendante à supplier S. M. d'engager les autres puissances, et particulièrement la France, à opérer l'entière abolition de la traite des Nègres.

— Les préparatifs pour le couronnement sont poussés avec la plus grande activité. Un amphithéâtre pour plusieurs milliers de personnes s'élève près de l'ancien local des sessions de Westminster. Les places sur cet amphithéâtre coûteront de cinq à huit guinées (de 130 à 210 fr.). Les dernières places coûteront trois guinées.

ESPAGNE.

Madrid, 26 juin. Le général Empecinado a été remplacé dans sa mission de poursuivre le curé Merino.

— Dans les négociations relatives à l'Amérique, les ministres voudraient que les vice-rois fussent, comme autrefois, révocables de trois ans en trois ans. Les Américains, pour plus de stabilité, voudraient des vice-rois nommés pour dix ans et pris dans la famille royale.

— Les Cortès ont nommé la commission permanente qui doit siéger dès le 1.er juillet jusqu'au 1.er mars prochain, époque de la prochaine session.

— Le Roi de Portugal et du Brésil a fait adresser une dépêche à la Régence de Lisbonne, dans laquelle il est dit que les agens du Roi près des cours étrangères sont chargés de déclarer solennellement que S. M. reconnaît dans les Cortès l'organe légitime de la volonté nationale, que rien ne peut changer sa libre et ferme résolution de faire observer dans ses royaumes tout ce qui serait établi par le vœu des Cortès, et qu'elle regarderait comme une agression contre sa couronne toute intervention des puissances étrangères dans les affaires de ses Etats.

— Le Roi n'a pas assisté à la procession de la Fête-Dieu, comme les autres années. La tranquillité règne dans cette capitale. S. M. a annoncé qu'elle iroit fermer la session du congrès.

FRANCE.

Paris, 1.er, 2 et 3 juillet. La séance de réception de M. Villemain à

l'Académie française, à la place de M. de Fontanes, avait attiré un auditoire nombreux et brillant. Le jeune académicien a réuni tous les suffrages dans le bel éloge qu'il a fait de son illustre prédécesseur. La réponse du directeur de l'Académie, M. Auger, a fait également le plus grand plaisir.

— On assure que S. M. le Roi de Prusse doit arriver sous peu à Paris.
(*Quotid.*)

— La foire de Beaucaire s'annonce sous d'heureuses apparences. On y a déjà vu des Turcs et des Espagnols, mais il n'y avait encore ni Anglais ni Américains.

— La fête de Marseille, pour l'anniversaire de la cessation de la peste en 1720 et 1721, a été des plus solennelles et des plus touchantes. Il y avait à Marseille plus de 40 mille étrangers.

4 et 5 *juillet.* Le Roi part le 5 pour aller habiter Saint-Cloud jusque vers le milieu du mois d'août prochain.

— Dès le 15 juin, six bâtimens sont partis de Toulon pour le Levant; quatre autres bâtimens doivent incessamment partir pour la même destination. Trois bâtimens sont partis pour l'Amérique, et il y a ordre d'en armer quatre autres.

— Il paraît que la nouvelle loi sur la dotation des évêchés sera exécutée promptement.

— Tous les accusés dans la conspiration de l'est ont été acquittés.

— On fait des dispositions à l'hôtel dont le Roi de Prusse a fait l'acquisition, il y a quelques années, dans la rue Bourbon.

— La discussion a été ouverte à la Chambre des Députés sur le projet relatif à la censure des journaux. Le ministre de l'intérieur a répondu à diverses objections de la commission contre le projet. Cette discussion sera vive, et attendu la diversité des voix dans les trois sections principales de la Chambre, il est difficile de prévoir le résultat.

Banque de France, 15[illegible] fr.

Cinq pour cent consolidés, 85 fr. 80 c.

Iles Ioniennes.

Corfou, 9 juin. Le collége des Etats-Unis sera établi dans l'île d'Ithaque; déjà ces fonds sont faits pour acquérir les terrains et élever les bâtimens nécessaires.

— Les affaires ecclésiastiques de cette île seront traitées avec le patriarche de Constantinople, par l'entremise de l'ambassadeur anglais auprès de la Porte.

— Une proclamation publiée ici le 7, porte qu'attendu la stricte neutralité à garder avec les événemens de la Grèce, il est défendu aux sujets ioniens de prendre aucune part dans ces événemens.

Italie

Palerme, 21 juin. Le gouvernement négocie un emprunt d'un million d'onces (12,500,000 fr.) (1).

(1) L'*Once* vaut 12 fr. 50 cent.

Naples, 25 *juin*. Un décret royal déclare privés de leurs grades et de leur honneur militaire, tous les officiers de quelque grade et arme que ce soit qui ont quitté leurs corps et se sont réunis aux rebelles à Monteforte, du 1er au 6 juillet 1820; ils sont livrés aux tribunaux compétens.

— S. M. est partie le 25 du courant pour Capo di Monte, où elle séjournera quelques jours.

— Parmi les officiers qui s'étaient rendus à Monteforte pendant les premiers jours de juillet 1820, on trouvait Guillaume *Pepe*, De-Concilis, Morelli, Silvati, Colletta, etc.

Ancône, 24 *juin*. Deux familles grecques, échappées de la *Morée*, sont en quarantaine dans notre Lazaret; on en attend plusieurs autres. Un vaisseau anglais s'est emparé, après un vif combat, d'un corsaire qui infestait les eaux de l'Adriatique; tout l'équipage a été condamné à mort. Le grand nombre des Grecs qui de la Morée se réfugient dans les îles Ioniennes, a fait monter les vivres à un très-haut prix et l'on craint une disette. On dit que le Grand-Seigneur a prohibé la sortie de tout bâtiment de la Mer Noire.

Venise, 30 *juin*. On apprend de Corfou, du comte Huntingdon, commandant d'un brigantin anglais, qui a quitté Athènes le 23 mai, que les Turcs serrés de près dans la citadelle manquaient de vivres et d'eau. Les insurgés avaient reçu des renforts et beaucoup de munitions de toute espèce. Deux bâtimens grecs portaient également des renforts à ceux qui assiégeaient la forteresse de Patras.

PAYS-BAS.

Bruxelles, 2 *juillet*. Dans la séance du 30 juin, de la deuxième Chambre des Etats-généraux délibérant sur le budget, la discussion de la taxe personnelle a été très-orageuse. Il s'agit d'un droit à percevoir sur les foyers, les domestiques, les servantes, les chevaux, meubles, etc., ce qui doit peser beaucoup plus sur les provinces méridionales et donner lieu à des visites domiciliaires vexatoires. Les voix ont été partagées presque également. Si le projet avait été rejeté, il y aurait eu une illumination générale. Il a été adopté par 55 voix contre 51; les tribunes ont manifesté une vive improbation et ont fait entendre des coups de sifflets.

TURQUIE.

Constantinople, 28 *mai*. D'après une décision que l'on regarde comme très-importante, les janissaires seront représentés à l'avenir, dans le divan, par trois de leurs membres. Dans la première séance où ces membres ont assisté, il a été résolu que l'armée serait organisée sur le pied européen, en suivant le nouvel ordre dit *Nizam Djedid*, qui a coûté la vie au sultan Selim.

— L'ordre donné aux régences barbaresques d'armer contre les Grecs a excité des mésintelligences entre les puissances chrétiennes. Déjà l'ambassadeur anglais a déclaré que sa cour ne consentirait pas que les bâtimens barbaresques entrassent dans la mer Ionienne.

— Lord Strangford, ambassadeur d'Angleterre, a eu sa première audience du Grand-Visir et du Grand-Seigneur. On lui a accordé des marques de

distinction inusitée jusqu'ici, et l'on a supprimé des parties humiliantes du cérémonial.

— On a pris des mesures énergiques pour la sûreté des ministres étrangers. Il est défendu aux Turcs, sous peine de mort, de parler d'affaires politiques.

— On a découvert un complot des Janissaires qui devaient brûler l'arsenal de la marine; vingt des coupables ont été exécutés.

Voyez les Additions à la dernière page.

VARIÉTÉS.

REMARQUES *sur les progrès de la Géographie topographique, suivies d'observations géognostiques faites sur la Carte topographique militaire de* M. J. B. S. Raymond, *par J. A.* De Luc, *neveu.*

(*Suite*) (1).

Dans la feuille qui a pour titre *Chambéry*, et qui comprend la Tarentaise et la Maurienne, on remarque le bassin de l'*Isère*, dont la vallée principale reçoit les eaux de dix-huit vallées du troisième ordre avant sa réunion avec l'*Arc*.

A Moûtiers, l'Isère reçoit le *Doron*, qui rassemble les eaux de huit vallées du troisième ordre, formant entr'elles un bassin évasé en un demi-cercle de quatre lieues de rayon. Ce bassin se trouve placé entre la vallée de l'Arc et celle de l'Isère; le faîte qui l'entoure est formé de montagnes très-élevées, présentant des angles saillans et des angles rentrans, excepté à la montagne de la Vanoise et à celle des glaciers de la Ramée, où il est en ligne droite.

De chaque angle saillant ou rentrant de ce faîte, il part au moins trois arêtes, dont deux forment, de part et d'autre, la continuation du faîte, et la troisième part du sommet de l'angle et descend dans la vallée, vers laquelle l'angle fait saillie.

Les deux extrémités du faîte viennent se réunir près de Moûtiers, et laissent entr'elles qu'un passage très-étroit pour le Doron.

Nous venons de voir que les bassins de la Durance et du Drac sont presque fermés à l'endroit où la rivière en sort. Il en est de même du bassin de l'Isère au-dessus de Moûtiers: le faîte des montagnes opposées s'abaisse graduellement vers ce point et vient se terminer de part et d'autre à l'Isère.

Il en est encore de même du bassin de l'Arc ou de la Maurienne

---

(1) Voyez les N.os 23 et 27 de ce journal, Année courante.

rienne ; il est presque fermé à *Aiguebelle* par les deux extrémités des faîtes qui viennent aboutir à la gorge au [illegible] l'Arc.

Nous pouvons faire la même remarque sur la Vallée d'Aoste presque fermée au défilé de Bard, et sur la vallée de l'Arve, au défilé de Cluses ; sur le grand bassin de Genève, qui n'a d'autre issue que le passage de l'Écluse.

Nous pouvons encore ajouter la *Valteline* (1), dont la longueur est de 20 lieues depuis les sources de l'Adda jusqu'au lac de Como, et la plus grande largeur de huit lieues, en y comprenant les vallées latérales. Ce vaste bassin n'a d'autre issue que le lac de Como, remarquable par sa très petite largeur, et qui est tellement resserré par ses montagnes entre les villages de *Dervio* et de *Bellano*, que dans cet endroit sa largeur n'est que d'un quart de lieue. La montagne qui, à l'orient, serre le lac de près, est une des extrémités du faîte qui entoure la Valteline. C'est à l'extrémité supérieure du lac de Como que se versent les eaux de la vallée de Chiavenna, en sorte qu'elles ont la même issue que les eaux de l'Adda.

Nous pouvons faire une remarque très importante sur la cause qui a ouvert les issues aux rivières principales ; cette remarque est évidente sur les feuilles de la Carte de M. Raymond. Nous y voyons que les deux extrémités de l'enceinte de montagnes qui entoure chaque bassin, s'abaissent graduellement vers son ouverture et paraissent plonger de part et d'autre sous le lit de la rivière dans cet endroit. Ce qui prouve que cette issue s'est formée par l'affaissement plus ou moins rapide du faîte et par sa disparition sous le sol de la vallée. Ce n'est donc pas par l'effort des eaux, que l'on pourrait supposer avoir été une fois renfermées dans chaque bassin avant qu'il fût ouvert, comme l'ont supposé quelques naturalistes.

Les bassins eux-mêmes doivent avoir été formés par des affaissemens vers leur centre et surtout vers l'endroit où toutes les eaux s'écoulent en un seul courant.

On remarque aussi dans les feuilles de la Carte de M. Raymond que, dans la chaîne des Alpes, les parties creuses sont égales aux parties qui sont en relief, c'est-à-dire, que l'excavation des vallées est égale en volume et en espace aux montagnes qui les séparent les unes des autres, en sorte que l'on aperçoit que la même cause qui a élevé les montagnes, a creusé les vallées ; que

(1) Voyez la feuille intitulée *Valteline*.

l'abaissement de celles-ci a été la cause de l'élévation de celles-là; mais pourquoi cette multitude de vallées dans la chaîne des Alpes? pourquoi a-t-elle été, pour ainsi dire, disséquée et sculptée dans toute son étendue, sans qu'il y soit resté un seul plateau horizontal? Pourquoi ces vallées sont-elles si profondes dans toute leur longueur?

Il y a un tel ensemble, un tel enchaînement dans les vallées dont chaque bassin est composé, que si l'on supposait la plus petite vallée creusée par les eaux, il faudrait supposer qu'elles l'ont été toutes également jusqu'aux plus grandes, ce qui est absurde.

FEUILLES INTITULÉES

Simplon et Valteline, Bassin du Lac Majeur.

Les eaux qui se rassemblent dans le lac Majeur embrassent une enceinte de montagnes très-considérable, s'étendant depuis le Mont-Rose jusqu'au delà des sources du Rhin supérieur, ce qui fait une largeur de trente lieues. Trois principales rivières se jettent dans le lac Majeur, le *Tesin* qui passe à *Bellinzona*, la *Toccia* à *Domo-d'Ossola* et la rivière dont l'embouchure est près de *Locarno*. Ces trois rivières réunissent les eaux de vingt-cinq vallées des trois ordres. Le lac Majeur, vers sa partie supérieure près de Canobio, est tellement serré par les montagnes de part et d'autre, qu'il n'a qu'une demi-lieue de largeur.

Nous sommes de nouveau frappés ici de l'arrangement admirable par lequel aucune vallée n'est fermée; les vallées du troisième ordre trouvent une issue dans celles du second et celles-ci dans la vallée principale, qui est celle du lac, servant d'écoulement à toutes les autres. L'ensemble de ces vallées peut être comparé à un arbre antique, dont les branches nombreuses et tortueuses couvrent un grand espace de terrain.

FEUILLE INTITULÉE *le Simplon, Bassin du Vallais.*

Ce qu'il y a de plus remarquable dans le bassin du Vallais, c'est la profondeur ou l'étendue des vallées latérales qui sont au midi du Rhône entre *Martigny* et *Brigg*. La première est celle de la Dranse, qui se divise en deux branches, l'une qui se termine par le passage du Grand Saint-Bernard, et l'autre est la vallée de Bagne, dont la longueur depuis Martigny est de dix lieues. Les autres vallées sont au nombre de six, et leur longueur varie entre sept et onze lieues mesurées en ligne droite, elles ont entre

elles quatre rayons dans la vallée du Rhône et forment un bassin en demi-cercle, dont le diamètre ou la base est la vallée du Rhône. Le faîte de ce bassin part de Martigny, s'élève graduellement entre la vallée de Bagne et celle de St. Martin. Dans la partie supérieure de la vallée de St. Martin sont les cols d'Ollen et du Mont Cervin, par où l'on descend dans la vallée d'Aoste. En suivant toujours le faîte, on arrive au Petit-Cervin et au Mont Rose, qui terminent (au midi) les vallées de Saint-Nicolas et de Saas.

En partant du sommet du Mont-Rose, le faîte tourne subitement au nord et sépare la vallée de Saas de celle du *Simplon* et des autres vallées qui vont aboutir à celle de *Domo d'Ossola*. Ce faîte est extrêmement élevé jusqu'au point culminant du passage du Simplon, puis il s'abaisse subitement et plonge sous la vallée du Rhône à Brigg. Le faîte général a au moins vingt-six lieues de tour, on y remarque plusieurs angles saillans et rentrans.

De la circonférence intérieure du faîte, on voit partir six arêtes qui séparent les vallées les unes des autres, et qui vont toutes, avec des bifurcations, mourir dans la vallée du Rhône.

En remontant la vallée du Rhône depuis Brigg, le faîte qui sépare les eaux de ce fleuve de celles qui se versent du côté de l'Italie, se rapproche singulièrement du cours du Rhône, en sorte que les vallons latéraux n'ont plus que deux ou trois lieues de longueur, et la vallée du Rhône n'est plus qu'une vallée secondaire. Mais en revanche les vallées correspondantes du côté de l'Italie sont très longues. Celle de la *Toccia*, qui passe à *Domo d'Ossola*, a seize lieues, celle du Tésin en a quinze; et si l'on ajoute à celle-ci la longueur du lac Majeur, qui est de quatorze lieues, nous aurons vingt-neuf lieues pour sa longueur totale jusqu'à son débouché dans les plaines de la Lombardie.

La suite à un autre N.°

Sur le Duel.

La plupart des journaux ont cité la réponse faite à une provocation en duel, par M. Duplessis-Grénédan, membre de la Chambre des *Députés* de France, et ils ont observé que cette réponse résout le problème moral qui a fait le sujet de tant de dissertations. Voici cette réponse.

» M.... Je suis chrétien, je suis magistrat; un seul de ces titres suffirait pour m'interdire de m'engager, de dessein prémédité, dans un combat singulier. Je ne donnerai pas l'exemple

de la violation des plus saintes lois de la religion, ni celle des lois de l'état, que je suis chargé de faire observer. Je ne laisserai point volontairement pour héritage à mes enfans la mémoire d'un meurtre, soit que j'en fusse l'auteur ou la victime. Ma conduite et mes démarches sont publiques, ceux qui croient que leur honneur est attaché à m'ôter la vie, peuvent l'attaquer aisément, je la défendrai avec courage; quand je pourrai la défendre, je l'abandonnerai avec résignation, je l'espère, quand il plaira à Dieu de me la redemander. »

Ce que dit M. Duplessis Grénédan en qualité de chrétien, de magistrat et de père de famille, est très-bien sans doute, mais ne fait rien au fond de la question. Le meurtre n'est permis à qui que ce soit, dans aucune *religion* ni dans aucune situation de la vie, et si le magistrat est chargé de faire exécuter les lois, le simple particulier est tenu de leur obéir. Toutes les considérations de ce genre, cent fois exposées et développées avec toutes les ressources de l'éloquence, sont restées jusqu'ici sans effet contre la force de ce qu'on nomme l'opinion. Il faut que la solution du problème soit générale et concilie, dans tous les cas, la voix de la conscience et celle de l'humanité, avec ce qu'on est convenu d'appeler l'honneur. Or cette solution générale nous paraît se rencontrer toute entière dans cette courte phrase de M. Duplessis-Grénédan: *Ceux qui croient que leur honneur est attaché à m'ôter la vie, peuvent l'attaquer, je la défendrai avec courage.*

Sur le passage des Alpes par Annibal.

Nous pensons que nos lecteurs liront avec intérêt une rectification que vient de nous communiquer M. De Luc, au sujet de ce qu'il a dit dans son histoire du passage des Alpes par Annibal, sur l'espace que l'armée carthaginoise devait occuper à son arrivée au pied des Alpes.

« A la page 175 de mon ouvrage, dit M. De Luc, j'avais supposé que toute l'armée fut rassemblée, le 15e jour, dans les environs de la cité d'Aoste, sans réfléchir que ce bourg et les villages d'alentour ne pouvaient donner refuge à une armée de vingt-six mille hommes, et qu'il fallait qu'elle s'étendît au moins jusqu'à Ivrée, pour trouver des quartiers suffisans. Quand on admettrait qu'il eût été possible de cantonner douze mille hommes dans toute la vallée d'Aoste, en plaçant mille hommes dans chaque village, il en serait encore resté quatorze mille pour

logement. Je crois donc qu'après le passage du Petit S.-Bernard, la tête de la colonne avait reçu l'ordre d'aller toujours en avant, afin de laisser des logemens et des provisions pour les corps qui se succédaient, et pour occuper les débouchés de la vallée d'Aoste. En sorte que le 15.e jour du passage des Alpes, lorsque l'arrière garde, composée des éléphans et des corps qui avaient travaillé, pendant trois jours, à ouvrir un chemin à ces grands animaux, arrivèrent à la Cité d'Aoste, l'avant garde était déjà à Ivrée. Ainsi, au moment où toute l'armée fit halte pour prendre du repos, elle occupait non-seulement toute la vallée d'Aoste, mais encore les environs d'Ivrée, c'est-à-dire, un espace de plus de 40 milles en longueur, puisqu'elle ne pouvait pas s'étendre en largeur dans une vallée. C'est ainsi que disparaît l'erreur qu'on m'a reprochée d'avoir supposé que le pied des Alpes où l'armée campa était à Aoste, tandis que cette petite ville est encore à 40 milles des plaines du Piémont. Il suffisait que l'avant *garde* eût atteint ces plaines le 15.me jour, pour que Polybe dît avec raison que l'armée d'Annibal campa au pied même des Alpes. Je n'aurais pas commis cette erreur, si j'avais commandé des armées. »

A M. le Rédacteur du Journal de Savoie,

Monsieur,

Comme vous annonçâtes l'année dernière, dans une feuille de votre journal, la découverte faite à Genève d'un remède pour dissiper le goître, je vous prie, Monsieur, de rendre publique une autre préparation de l'iode exempte de toute espèce de danger. L'imprudente administration de cette substance faite par des personnes qui n'en connaissent pas l'action, avait produit chez quelques individus des accidens fâcheux, et le gouvernement avait défendu de donner ce remède sans ordonnance d'un médecin. Diverses lettres de félicitations écrites à l'auteur, de Vienne, Berlin, Strasbourg et des plus célèbres académies d'Italie, où l'on avait obtenu sans évacuations désastreux les plus heureux succès de l'emploi de l'iode, étaient une preuve suffisante que les mauvais effets qui en résultaient étaient dus au mauvais usage du remède plutôt qu'à sa nature. Néanmoins le docteur Coindet, pour ôter tout sujet de plainte, et éviter jusqu'à l'ombre du danger, a renoncé depuis près de six mois à l'emploi interne de l'iode, et l'a remplacé par les frictions.

A cet effet il a fait préparer un sel dont les bases sont l'iode et la potasse, c'est l'*hydriodate de potasse*. Un demi gros de ce sel suffisamment amalgamé par la trituration avec environ une once et demie d'axonge, forme une pommade dont on frotte la tumeur. On doit s'en servir le matin et le soir, en continuant les frictions pendant l'espace de près de cinq à six minutes. La dose pour chaque fois est à peu près de la grosseur d'une petite noisette.

J'ai eu occasion, en suivant la pratique du docteur Coindet, de voir une grande quantité de goitreux traités avec cette méthode, et presque tous étaient guéris après un usage journalier durant un mois à six semaines, et cela sans le moindre inconvénient, et sans même que la peau fût en aucune manière altérée.

Mais ce remède est devenu bien plus précieux par les surprenans effets que l'on obtient de son application dans le cas de scrophules. Ce genre de maladie, qui atteint des familles entières et passe de génération en génération, en produisant mille sortes de maux, cède heureusement aux frictions iodiques si on s'en sert en circonstances opportunes. Les frictions se font sur les glandes scrophuleuses, de la même manière que sur le goitre; mais il ne faudrait pas s'en servir, si la tumeur était déjà en suppuration, ou si sa rougeur annonçait une phlogose sanguine: dans ce cas, le remède serait plus dangereux qu'utile. Dans tout autre cas, je n'ai pas encore vu de tumeurs scrophuleuses ne pas céder à l'usage des frictions, et j'en ai déjà vu un bon nombre. Si la glande était dure, il est bon d'y faire, quelques jours avant les frictions, une application d'une ou deux sangsues pour la ramollir; l'expérience prouve qu'après cela le remède produit mieux son effet. Ceux qui sont à portée de le faire peuvent consulter à ce sujet une notice de l'auteur insérée dans la Bibliothèque Universelle, cahier du mois d'avril de cette année.

Si les observations que je suis à la portée de recueillir sur la manière d'agir du remède, offrent dans la suite quelques particularités intéressantes pour l'humanité souffrante, je vous prierai, Monsieur, de les faire connaître par votre journal, comme vous voulez bien le faire aujourd'hui à l'égard de cette notice.

Agréez, Monsieur, etc.

COSTER, D. M.

ANNONCES.

Alphabet du Lancastre perfectionné, dans lequel on indique aux Instituteurs la marche à suivre pour obtenir des enfans le succès rapide que cette méthode produit infailliblement entre les mains de ceux qui savent en faire usage. A Annecy, chez Aloys Burdet, imprimeur libraire du Clergé, [illegible].

Nous avons annoncé dans un N.° précédent les *Nouveaux Principes de lecture* de Lestivant. Sans rien ôter au mérite de ces Principes, nous trouvons l'*Alphabet* dont il s'agit aujourd'hui beaucoup supérieur, soit par les additions considérables qu'il contient, soit par la disposition des leçons, soit par les explications utiles dont elles sont accompagnées. L'auteur de cette édition nous paraît avoir amélioré et complété la méthode de Lestivant, par les développemens qu'il lui a donnés, et par un avertissement très-étendu, qui ne laisse rien à désirer pour mettre les instituteurs à même de faire usage de cette méthode et d'en tirer tout le parti dont elle est susceptible.

La traduction italienne, GUIDA AL CIELO, de l'ouvrage du cardinal Bona, par M. le Comte *Sonnaz de Chiavera*, que nous avons annoncée dans le N.° 24 de ce Journal (du 25 juin dernier), se trouve à Chambéry, chez Puthod, libraire.

On trouve chez le même libraire la *Carte nouvelle de la Savoie*, formée de la réunion des deux feuilles N.os I et IV de la grande *Carte topographique-militaire des Alpes*, de J. B. S. Raymond. Cette Carte particulière détachée se vend pour le prix de 15 francs.

AVIS.

A vendre une propriété sise à Rumilly, rue de la Visitation, composée d'un grand corps de logis susceptible de plusieurs divisions, où se trouvent deux cours, l'une au midi, l'autre au nord, un grand jardin au levant et un autre au midi, tout près une pompe.

Cette propriété contient environ quatre journaux et demi de champs environnés de murs auxquels sont adossées des treillages, le tout en très-bon état.

Ceux qui désireront en faire l'acquisition, s'adresseront au sieur Jean-Joseph Duc, propriétaire, qui leur fera connaître les conditions et le prix.

CHARADE.

O perte, ô malheurs causés par mon premier !
Plaignez, lecteur, celui qui l'aime.
On nous montre du ciel l'image en mon dernier,
Et du voyage au ciel mon entier est l'emblème.

Le mot du dernier *Logogriphe* est *aire*, où l'on trouve *ire*.

MARCHÉS de Chambéry des 3, 5 et 7 juillet 180[illegible]

	Le Veissel.			L'Hectolitre.	
	l.	c.		f.	c.
Blé Froment, *Poids*	15	60	—	19	20
Seigle	9	00	—	11	76
Orge	7	00	—	8	15
Sarrasin	6	00	—	7	64
[illegible]	10	25	—	13	35
Avoine (1)	9	00	—	6	[illegible]
Pain, 1.re qualité, le kilogr.				0	30
Viande, *idem*, *idem*.				0	90

(1) Rapport des 3 volumes en hectolitres: Froment [illegible], Seigle [illegible], Avoine [illegible].

Additions aux Articles de l'Intérieur et de l'Étranger.

Chambéry, 12 juillet. Il a régné, depuis deux jours, sur notre horizon, comme une espèce de vapeur [illegible] répandue dans l'atmosphère, qui rendait le bleu du ciel terne et bas, [illegible] rayons du soleil [illegible] légèrement rougeâtres, surtout le matin et le soir.

— M. de la Martine, auteur des *Méditations Poétiques*, est à Aix depuis le 9 du courant.

Vienne (Autriche), 29 juin. Le ministre de Russie à Constantinople a protesté contre la défense d'exportation des grains de la Mer-Noire. Tous les consuls européens résidans à Smyrne, ont déclaré aux autorités que si les [illegible] et les menaces contre les Francs continuaient, ils allaient tous s'embarquer pour retourner dans leur patrie.

Paris, 6 et 7 juillet. Le Roi est en effet parti le 5 pour Saint-Cloud.

— On apprend de Madrid, 28 juin, que le Roi, sur son conseil d'État, a consenti à la convocation des Cortès extraordinaires, ensuite d'une ordonnance des Cortès.

— La discussion générale sur la censure des journaux a été fermée dans la séance du 7. M. de Vaublanc, rapporteur de la commission, a persisté dans ses conclusions pour le rejet de la loi. La discussion des amendemens a commencé.

— Une dépêche télégraphique a transmis hier au gouvernement la nouvelle de la mort de Bonaparte. Il est décédé à Sainte-Hélène le 5 mai dernier, des suites d'un cancer à la poitrine. Il était né le 15 août 1769.

Nous avons reçu aujourd'hui par voie extraordinaire les journaux anglais du 4 du courant.

La mort de Bonaparte y est officiellement annoncée.

Voici dans quels termes le *Courrier* donne cette nouvelle :

« Bonaparte n'est plus ! il est mort le samedi 5 mai à six heures du soir, d'une maladie de langueur qui le tenait au lit depuis plus de 40 jours. Il a demandé qu'après sa mort son corps fût ouvert, afin de reconnaître si sa maladie n'était pas la même que celle qui avait terminé les jours de son père, c'est-à-dire un cancer dans l'estomac. L'ouverture du cadavre a prouvé qu'il ne s'était point trompé dans ses conjectures. Il a conservé sa connaissance jusqu'au dernier jour, et il est mort sans douleur. »

Voici l'extrait d'une lettre que nous avons sous les yeux ; elle est datée de Sainte-Hélène, le 7 mai :

« Bonaparte est mort samedi 5, après une maladie de six semaines, qui n'avait pris un caractère sérieux que dans la dernière quinzaine. Le cancer qui lui rongeait l'estomac avait produit une large ulcération.

» Il a été exposé depuis hier au soir, après que l'amiral, le gouverneur et autres autorités eurent visité le corps.

» Quoique sa maladie ne se fût pas prononcée d'abord d'une manière alarmante, il sentait qu'il n'en pouvait revenir. Bientôt les médecins en furent eux-mêmes persuadés.

» On dit que cinq ou six heures avant de mourir, il a donné des instructions relativement à ses affaires et à ses papiers. Il a demandé à être ouvert, afin que son fils pût être informé de la nature de sa maladie. L'ouverture a été faite par son propre médecin.

» Nous croyons qu'il a laissé un testament, qui, avec tous ses autres papiers, sera envoyé en Angleterre.

» Les dépêches concernant cet événement ont été apportées par le capitaine Crokat, du 20.e régiment. Elles ont été aussitôt communiquées à tous les ministres et aux ambassadeurs, qui ont sur-le-champ expédié des courriers à leurs cours respectives. »

CHAMBÉRY, de l'Imprimerie CLÉAZ, rue St. Antoine.

AN 1821. (N.° 29). VI.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTERAIRE,

Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 20 *Juillet*.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 19 *juillet*. M. le Curé de *Su[illegible]gny*, mandement de Saint-Julien, nous fait part qu'il possède un remède au moyen duquel il guérit la teigne, même la plus invétérée, sans se servir du chapeau de poix, sans aucune douleur, et sans qu'il reste dans le sang aucune trace du principe de la maladie. Le traitement dure moins de vingt jours. Les malades sont traités *gratis* et ne payent que quatre francs pour le prix des médicamens employés. Ceux qui voudront profiter de ce remède doivent indiquer leur âge.

— M. Mémes, astronome anglais, a profité de l'éclipse solaire du 7 septembre 1820, pour mesurer, par une méthode ingénieuse, la hauteur des montagnes de la lune qui se présentaient en profil, en comparant le temps du passage de la hauteur des montagnes, avec celui du passage du diamètre de la lune. Ayant appliqué cette méthode à deux montagnes, il a trouvé 1469 toises pour la hauteur de la plus élevée, et 962 toises pour l'autre. Ces résultats, qui s'accordent à peu près avec ceux qu'Herschel avait trouvés, par le moyen de l'ombre portée des montagnes lunaires, font voir qu'on avait beaucoup exagéré la hauteur attribuée autrefois aux montagnes de la lune. M. Mémes a encore observé au moment de la séparation des deux disques, une circonstance qui semblerait indiquer autour de la lune une légère couche [illegible], c'est-à-dire, une atmosphère qui serait d'une grande rareté.

— Le défaut d'espace nous empêche de donner un premier article que nous avions préparé sur les *Soirées de Saint-Pétersbourg*; nous espérons pouvoir le donner incessamment.

— La Société Royale des Sciences de Goettingue vient de nommer au nombre de ses Membres Correspondans, M. G. M. Raymond, Préfet et Professeur au Collège Royal de Chambéry.

AVIS *aux Pensionnaires ecclésiastiques et civils.*

Les Pensionnaires ecclésiastiques et civils de la province de *Savoie-Propre* sont prévenus que le payement du premier semestre échu a été ouvert le [illegible] du courant, et qu'il sera clos le 31 août prochain.

PIECES OFFICIELLES PUBLIÉES.

Pub. le 12 juillet. MANIFESTE DE LA CHAMBRE ROYALE DES COMPTES (en date du 9 décembre 1820), *portant notification des Lettres-Patentes par lesquelles S. M. ordonne l'émission des multiples de la pièce d'or de vingt livres et des fractions de la pièce d'argent de cinq livres, et donne plusieurs autres dispositions à cet égard.*

LA CHAMBRE ROYALE DES COMPTES.

A l'objet de simplifier la comptabilité des royales finances, et dans l'intention de seconder les habitudes qui ont prévalu dans les transactions commerciales, Sa Majesté a ordonné, par ses royales Patentes données à Aix le 6 août 1816, de substituer à l'ancienne livre Piémontaise, une nouvelle unité monétaire, dite *livre neuve de Piémont*, parfaitement égale à la valeur du franc; et Elle a en même tems autorisé les royaux hôtels des monnaies à battre une pièce d'or de la valeur de vingt francs, et une pièce d'argent de la valeur de cinq fr., des mêmes titre, diamètre et poids des monnaies analogues en cours dans les états limitrophes, lesquels Elle a fait insérer, ainsi que le type des nouvelles monnaies, au pied desdites royales Patentes.

Voulant aujourd'hui perfectionner le système monétaire introduit par ces Lettres-Patentes, en autorisant l'émission des multiples de la pièce d'or, et des fractions de celle d'argent, Sa Majesté a daigné nous faire connaître ses royales déterminations portées par Lettres Patentes données à Montcallier, le quatre du courant, qu'Elle nous a adressées, en nous chargeant de les entériner, et de rendre publiques par un Manifeste les dispositions et additions y portées, se réservant de nous faire ensuite expédier les empreintes en plomb de chaque pièce, qui doivent être déposées dans nos archives.

C'est pourquoi, en exécution de ces ordres Souverains, après avoir, par arrêt de ce jour, entériné les susdites royales Patentes, et ordonné leur exécution suivant leur forme et teneur, nous notifions au public leur contenu comme suit:

Art. 1.er Les hôtels de monnaies de Turin et de Gênes fabriqueront les mêmes pièces en or et en argent, dont les type, titre, poids et diamètre sont détaillés ci-après.

2. Les pièces d'or seront de trois espèces, savoir: la première de 20 livres, la deuxième de 40 livres, et la troisième de 80 livres.

Les pièces de 20 livres seront à la taille de 155 par kilogr.
celles de 40 idem de 77 1/2 idem
celles de 80 idem de 38 3/4 idem.

3. Le poids effectif desdites pièces sera :
pour les pièces de 20 livres de gram. 6, millig. 451, 19/31
pour les pièces de 40 idem de 12, idem 903, 7/31
pour les pièces de 80 idem de 25, idem 806, 14/31

4. La tolérance de poids sera,
sur les pièces de 20 livres de millig. 12 1/2 } pour chaque pièce
de 40 idem 25
de 80 idem 50

5. Le diamètre sera
pour les pièces de 20 livres de 21 millimètres
idem 40 idem 26 idem
idem 80 idem 33 idem.

6. La tête empreinte sur une des surfaces des pièces d'or regardera la gauche du spectateur; elle sera uniforme pour toutes les pièces, ainsi que l'écusson du revers, la tranche portera les lettres initiales F. E. R. T.

7. Les pièces d'argent seront au nombre de quatre, dont une de 5 livres, une de 2 livres, la troisième d'une livre et la dernière de 50 centimes.
Les pièces de 5 livres seront à la taille de 40 par kilogr.
de 2 idem 100 idem
de 1 idem 200 idem
de » 50 idem 400 idem.

8. Le poids effectif des pièces d'argent sera
pour les pièces de 5 livres de 25 grammes
idem de 2 de 10 idem
idem de 1 de 5 idem
idem de » 50 de 2, 500 m. idem.

9. La tolérance de poids sera :
sur les pièces de 5 livres de 75 milligram. } pour chaque pièce
de 2 de 50 idem
de 1 de 25 idem
de » 50 de 18 idem.

10. Leur diamètre sera :
pour les pièces de 5 livres de 37 millimètres.
idem de 2 de 27 idem
idem de 1 de 23 idem
idem de » 50 de 18 idem.

11. La tête empreinte sur une des surfaces des pièces d'argent, regardera la droite du spectateur. Elle sera uniforme pour toutes les pièces, ainsi que l'écusson du revers; la tranche portera les lettres initiales F. E. R. T., à l'exception de la pièce de cinquante centimes, dont la tranche sera unie.

12. Toutes les pièces, soit d'or, soit d'argent, seront exactement au titre de 900 millièmes de fin, c'est-à-dire, de neuf parties de fin et d'une

d'alliage, la tolérance de titre sera pour les pièces d'or de deux millièmes et de trois millièmes pour celles d'argent.

De la Secrétairerie royale des Finances le 4 décembre 1820.

V. Brignole *d'ordre de S. M.*

Mandons etc.

Donné à Turin, le 9 décembre 1820.

Par ladite Chambre Royale des Comptes, Fava.

Piémont.

Turin, 12 juillet. Nous apprenons de Modène l'heureuse nouvelle que LL. MM. et toute la famille royale jouissent d'une bonne santé.

— Le 10 du courant, on a observé ici un très beau parhélie.

14 *Juillet.* S. Exc. le Lieutenant-général de S. M. a passé en revue la Brigade et le Régiment des Chevau-légers de Savoie. S. Exc. a donné à ces deux corps de justes éloges à leur fidélité, à la discipline qu'ils ont constamment observée dans cette capitale, à leur belle tenue et à la précision de leurs mouvemens.

— Nous apprenons de Parme, 6 juillet, que LL. MM. le Roi et la Reine de Sardaigne, actuellement régnans, y sont arrivés le 2 en parfaite santé.

— On écrit d'Ancône, 2 juillet, qu'un bâtiment arrivé de Trieste, a apporté la nouvelle de la déclaration de guerre de la Russie à la Porte Ottomane (voyez l'art. Vienne).

Cours des Inscriptions sur le Registre général de la Dette Publique.

Cinq p.% ann., rentes rachetables, à dates du 1er avril 1821, *du 7 au 12 juillet 1821* 78 l. 50 c.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

Allemagne.

Vienne, 28 juin. Les Turcs remontent les rivières de Schyll et d'Olto; ils ont fait avancer aussi des forces considérables vers *Tirgoschill* et Rymnick. Les insurgés ont été battus dans un combat près de Dragaschan. D'un autre côté, on annonce qu'Ypsilanti a remporté un avantage; on prétend qu'il a maintenant une armée effective de 25,000 hommes.

— Le Caimacan Postelnik Negri est entré le 12 à Bucharest; il a dépêché aux boyards, à Cronstadt, un courrier pour les rappeler auprès de lui.

— Les insurgés ont de nouveau abandonné Patras, à l'approche d'un corps de mille Turcs. La ville a été mise au pillage, 800 maisons ont été brûlées; il y en avait eu 500 d'incendiées lors de l'insurrection des Grecs; 400 personnes ont été décapitées, et 8000 habitans ont quitté la ville.

— Scio est la seule île de l'Archipel qui ne se soit pas déclarée pour les Grecs. La flotte des Hydriotes et autres insulaires est de 80 voiles. Un grand nombre de bâtimens turcs sont déjà tombés au pouvoir des Grecs, qui gardent 3000 prisonniers en ôtage.

— Ypsilanti et Cantacuzène ont fait publier, à Tergowitsch et à Jassy deux proclamations aux Grecs, pour faire cesser les désordres que commettaient ceux-ci. On prétend que les forces des Grecs dans la Moldavie sont de 36,000 hommes.

— Le Grand-Seigneur avait donné ordre de raser toutes les églises grecques. Cet ordre n'a été retiré que sur les représentations de l'ambassadeur russe.

29 *Juin*. On écrit d'Odessa que les Grecs ont pris douze bâtimens aux Turcs, et qu'ils ont établi une amirauté à Milos.

— S. M. I. a conféré la grand'croix de l'Ordre de Léopold à M. le comte Mocenigo, ministre plénipotentiaire de Russie à la cour de Sardaigne.

30 *Juin*. Selon les lettres de Cronstadt, les Turcs seraient entrés à Jassy le 15. On ne sait rien de positif sur les restes d'Ypsilanti, dont on dit maintenant que le corps n'est que de neuf mille hommes.

— Les Grecs sont animés d'une fureur exterminatrice; tous leurs principaux dans le clergé et parmi les riches sont assassinés, et sans des ressources extraordinaires, il est difficile qu'ils obtiennent quelque succès décisif. On dit que les habitans des îles se disposent à émigrer en Amérique. Les principaux négocians ont demandé, dit-on, d'acheter la ville de Syracuse, en Sicile, avec un terrain d'une certaine étendue.

— Il a paru à Odessa une déclaration des Grecs, où il est dit qu'ils n'en veulent point à la puissance du Sultan, qu'ils accepteraient toute intervention des puissances chrétiennes pour procurer à la Grèce, mère de la civilisation européenne, une existence civile, légale et tranquille.

3 *Juillet*. Il paraît certain qu'Ali Pacha n'est point mort. On dit qu'il laisse par testament une somme de 780 millions de francs qu'il a en argent à Malte, qui après sa mort, et en cas de mort de ses enfans, appartiendraient au major-général anglais sir Frédéric Adam.

— L'ambassadeur russe à Constantinople ayant présenté inutilement deux notes en protestation contre l'embargo mis sur la sortie des grains de la Mer-Noire, a adressé à Odessa au gouverneur général M. de Langeron, une dépêche datée de Buyukdéré, où il s'est retiré, du 28 mai, pour prévenir les négocians que ceux de Constantinople ont été invités par lui à mettre leurs affaires en ordre, *afin, dit-il, qu'ils ne se voient pas pris au dépourvu par un gouvernement qui ne garde plus aucune mesure dans sa conduite.*

— Les nouvelles de la Valachie ne laissent presque plus aucun doute sur la prochaine dissolution du corps d'Ypsilanti. Il se confirme qu'après l'affaire de Dragaschan, les Grecs ont en effet évacué de nouveau la capitale de la Moldavie.

ANGLETERRE.

Londres, 9 juillet. La chambre des Pairs a rejeté la motion de M. Whitbread, tendante à supplier le Roi d'ordonner la cessation des poursuites faites par la *Société* dite *Constitutionnelle*, dont l'objet est de poursuivre judiciairement les auteurs des écrits anti-religieux et anti-monarchiques et de toute entreprise contraire au bon ordre.

— Le Roi ne fera pas en personne la clôture du Parlement, elle aura lieu par commission le 11 du courant.

— Les plaidoyers au conseil privé, touchant la demande du couronnement de la Reine, sont terminés, la décision sera négative selon toute apparence.

— Plus de 800 officiers de table seront de *service* le jour du couronnement.

ESPAGNE.

Valence, 27 juin. Quelques misérables ont essayé de soulever le peuple pour faire assassiner le général Elio dans sa prison. Ils a répandu avec profusion un écrit qui contient des menaces atroces contre les juges qui seraient taxés de lenteur. Tous les amis de l'ordre sont consternés et gémissent sur les symptômes d'une entière dissolution de l'ordre social.

— Le Roi a annoncé que l'ouverture des Cortès extraordinaires aurait lieu, pour le plus tard, le 1er octobre, et qu'il indiquerait l'objet spécial dont elles doivent s'occuper.

FRANCE.

Paris, 8, 9 et 10 juillet. Le corps de Buonaparte a été ouvert dès que la mort a été dûment constatée. Le foie était adhérent aux viscères contigus. Les médecins ont déclaré que le cancer était incurable ; le cancer avait fait de grands ravages. La maladie de Buonaparte paraît héréditaire ; son père en est mort à l'âge de 35 ans. Il avait 53 ans ; on sait qu'il se disait né du 15 août 1769, mais il était né en 1768. Il se donnait une année de moins, pour éviter le reproche de n'être pas né français, la Corse n'ayant été cédée à la France qu'en 1769. Son embonpoint était totalement tombé, et sa maigreur était extrême. Un officier anglais a fait son portrait aussitôt après sa mort. Il laisse, dit-on, 40 millions déposés à la Tour de Londres. Son entretien à Sainte-Hélène coûtait annuellement 300 mille livres sterling. Dans les derniers temps, ce qu'il souhaitait le plus, était un ecclésiastique d'une profonde érudition. « Voltaire, disait-il, à l'approche de la mort, se jeta dans les bras de la religion ; qui sait si moi-même je ne me [illegible] ? » Le comte de Montholon est arrivé, dit-on, sur le bâtiment qui a apporté la nouvelle de la mort de Buonaparte. On attend en Angleterre le général Bertrand et son épouse. Buonaparte avait demandé à être enterré dans l'île de Sainte-Hélène, au pied de deux saules où il se reposait. Il a en effet déposé dans la terre, sans être embaumé ; ses funérailles ont été faites avec un grand appareil. Un journal anglais dit que son corps doit être transporté en Angleterre, pour en constater l'identité. On dit que son testament a été apporté avec beaucoup d'autres papiers, sur le vaisseau le Rosario.

— La loi sur la censure des journaux a été adoptée par 214 voix contre 112, avec l'amendement de M. Courtarvel, qui borne la durée de la censure aux trois premiers mois de la session de 1821, et avec celui de M. de Bonald, qui étend la censure aux journaux littéraires et écrits périodiques ou semi-périodiques quelconques.

11 et 12 *juillet.* On écrit de Niort, 7 juillet, qu'un bœuf malade a vomi, par l'effet d'un purgatif, un serpent de cinq pieds de long, avalé, apparemment, parmi des herbes fraîchement coupées.

— La ville d'Avignon a éprouvé les plus grands dégâts, causés par le tonnerre et par un affreux orage. La grêle a cassé pour cinquante mille francs de vitres. Un orage a découvert plus de 60 maisons à Balesme, près de Langres, et a exercé les plus grands ravages.

— Le Souverain Pontife a fait présent à la chapelle catholique récemment

construite à *Marchfield*, dans la ville de Londres, d'un salon enrichi de perles et de diamans.

— Le corps de Buonaparte, revêtu de son uniforme vert et de ses cordons, a été exposé aux regards des habitans de l'île; il avoit un crucifix sur la poitrine. Malgré tout ce qu'on annonce sur le transport du corps en Angleterre, on ne peut douter, s'il est vrai qu'il n'ait pas été embaumé, qu'il ait été mis dans un triple cercueil d'acajou, de chêne et de plomb et couvert à quatorze pieds de profondeur, dans une maçonnerie comblée de ciment et recouverte de grosses pierres liées avec des crampons de fer. Le vaisseau le *Waterloo* étoit arrivé deux jours avant sa mort, chargé de meubles pour son nouveau logement. Ses derniers mots, dont on n'a pu saisir la liaison, ont été : *mon fils, tête d'armée, France.* Il avoit les yeux fixés sur le portrait de son fils. Mme Bertrand a versé des larmes et s'est écriée : *Que n'est-il mort à Austerlitz, au milieu de sa gloire !* son prêtre en deuil pleuroit auprès du lit.

— M. le comte de Pralormo, ministre de Sardaigne à Paris, est parti pour Londres, où il va assister au couronnement du Roi d'Angleterre, en qualité d'envoyé extraordinaire de son Souverain.

13 *Et 14 juillet.* S. Exc. le duc de Grammont, ambassadeur extraordinaire de France à Londres pour assister au couronnement du Roi d'Angleterre, s'est embarqué le 9 à Calais.

— La plus grande activité règne à Brest et à Toulon, parmi les bâtimens du Roi.

— Quinze jours avant la mort de Buonaparte, une grande comète a paru dans l'hémisphère austral.

— Le 15 juin, dans les environs d'Aubenas, une haute montagne près de la source de la Loire, s'est affaissée et a disparu avec un bruit épouvantable, et on a laissé qu'un lac à sa place. Le bruit et la secousse se sont fait sentir à plus de cinq lieues à la ronde.

Banque de France : 1530 fr., 1525 fr., 50 c.

Cinq pour cent consolidés : 85 fr., 40 c., 85 fr., 75 c.

Iles Ioniennes.

Zante, 15 *juin*. Nous apprenons de la Morée que les Turcs ont fait pendre l'archevêque de Janina, Gabriel, vieillard vénérable et cher à tout son troupeau. A Prevesa, on étoit dans de grandes inquiétudes sur le sort des chrétiens, au moment de la retraite des Turcs, qui ont coutume de laisser de grands vestiges de leur vengeance.

Sainte-Maure, 25 *mai*. Dans les rencontres des Turcs et des Grecs dans les gorges des Thermopyles, l'évêque de Patradgik, frappé d'une balle de mousquet, est mort en marchant à leur tête contre les fils d'Agar. La victoire des Thermopyles ouvre aux Grecs la Livadie et la Thessalie.

Italie.

Florence, 6 *juillet*. Le 30 juin et le 1er du courant, est passé ici le régiment autrichien d'infanterie N° 10, du prince de Lichtenstein, avec de nombreux chariots, se dirigeant vers le royaume de Naples.

Modène, 6 *juillet*. S. A. R. notre auguste Souveraine approchant du terme

de sa grossesse, on a commencé partout des prières publiques pour son heureuse délivrance.

— S. M. le Roi de Sardaigne, Charles-Félix, est de retour du voyage qu'il a fait à Parme, où il est allé visiter S. M. la Duchesse Marie Louise.

Naples, 30 *juin*. S. M. est de retour depuis deux jours de la villa de Capodimonte.

— Nos vieillards ne se ressouviennent pas d'avoir éprouvé des fraîcheurs telles que celles qui se sont senties ici, à la suite des pluies abondantes tombées sans interruption ces jours derniers. Le Ciel a repris sa sérénité et nous espérons la saison d'une meilleure température.

— S. M. a adressé le 24 du courant, au général baron de Frimont, une lettre des plus flatteuses, pour reconnaître les services que lui et son armée ont rendus à la monarchie des Deux Siciles.

2 *Juillet*. Le Roi, par décret d'hier, prononce la diminution de l'armée et notamment de 18 régimens d'infanterie et de cinq régimens de cavalerie, motivée sur l'infidélité de ses troupes. Par deux autres décrets de même date il est créé deux dépôts d'infanterie et un de cavalerie, et l'armée est réorganisée sur un nouveau pied.

Venise, 7 *juillet*. *L'Observateur autrichien* du 2 juillet dément les bruits sur la prétendue augmentation de l'armée autrichienne dans le royaume de Naples et sur les troubles que l'on disait y régner. L'armée a au contraire été diminuée de deux divisions, et les détachemens qui s'y sont rendus vont seulement compléter les divisions qui s'y trouvent.

AVIS

Aux Propriétaires, aux Cultivateurs et au Commerce.

Le *sieur* Jean Joseph Gillet prévient qu'il vient d'établir à Chambéry une fabrique d'huile épurée pour quinquet. Déjà les essais qu'il en a faits ont donné, dans leurs résultats, une qualité d'huile égale à celle des fabriques de France.

La matière principale pour la fabrication étant l'huile et la graine de colza, il prie MM. les propriétaires et les cultivateurs qui seraient dans le cas d'en vendre, de s'adresser à lui, il achètera toutes celles qu'on lui présentera au prix le plus avantageux.

S'adresser à M. *Joseph* GILLET, rue des Boucheries.

Marchés de Chambéry des 10, 12 et 14 juillet 1821.

		LE VEISSEL.			L'HECTOLITRE.	
Bled		l.	c.		f.	c.
Froment,	*Prix*	15	85	—	19	52
Seigle		8	75	—	11	45
Orge		0	00	—	0	00
Sarrasin		6	00	—	7	84
Maïs		9	30	—	10	42
Avoine (1)		9	30	—	6	63
Pain, 1re qualité, le kilogr.					0	32 1/2
Viande, idem, idem					0	[illegible]

(1) Rapport des 3 volumes: [illegible]

CHAMBÉRY, de l'Imprimerie CLÉAZ, rue St.-Antoine.

An 1821. (N.° 30). VI.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE.

Vendredi, 27 Juillet.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 26 juillet. Il y a eu successivement à Aix, depuis l'ouverture des bains jusqu'ici, environ six cent cinquante étrangers, parmi lesquels on remarque S. A. la princesse Lowenstein Wertheim-Freudenberg; M. de la Martine; M. Zeerleder, conseiller d'état de Berne; MM. de Candolle, Gregers et Rigaud, conseillers d'état de Genève; Mme la princesse Hesse; M. de Lally-Tolendal, pair de France; Mme de la Roche-Jaquelein; M. de la *Tour-du-Pin*, ambassadeur de France à la Cour de Sardaigne; Mme la marquise de Pastoret; Mme la comtesse de Salines; M. le maréchal duc de Raguse, pair de France; M. le comte de Boigne; M. de Falsen, capitaine de la marine royale de Dannemarck; Mme Lepelletier de Mortfontaine; Mgr l'Archevêque de Chambéry; M. le comte de Balbe, ministre d'état de S. M. le Roi de Sardaigne, etc. etc.

— Le 25 du courant, le Sénat de Savoie a fait *célébrer*, dans l'église de Notre-Dame de cette ville, un service solennel pour le repos de l'âme de M. *Jacques* Bourgeois, Sénateur et Chevalier des SS. Maurice et Lazare, décédé le 16 juin dernier, à l'âge de 67 ans, 7 mois et demi. Si c'est un *devoir* pour nous de consacrer quelques lignes à la mémoire de l'homme de bien dont les vertus et les services laissent de justes regrets à la société, nul ne mérite mieux ce pieux hommage et ce touchant souvenir, que le digne magistrat que vient de perdre le Corps illustre dont il faisait partie. M. Bourgeois, fils de M. François-Joseph Bourgeois, mort Doyen du Sénat de Savoie, fut nommé Avocat-Fiscal de la province de Savoie-propre, par Patentes du 16 décembre 1791. Il a exercé les fonctions de Juge au tribunal civil de Chambéry, dès 179[illegible] jusqu'au rétablissement du gouvernement de S. M. Il fut nommé Sénateur au Sénat de Savoie, le 8 janvier 1816; et en décembre 1815, le Souverain récompensa ses services et ses qualités personnelles, en le décorant de la Croix de l'Ordre des SS. Maurice et Lazare. Une parfaite intégrité, une droiture inflexible, une probité sévère, une constante fidélité aux bons principes, une piété exemplaire ont honoré toute sa vie. Aux véritables vertus du magistrat, il réunissait toutes celles de l'homme privé. La gravité de ses mœurs, son inaltérable douceur, sa tendresse pour les siens, sa sollicitude paternelle envers ses enfans, faisaient de M. Bourgeois, adoré dans sa famille, le modèle des époux et des pères. A la nature des regrets du public, on ne peut se tromper sur le mérite de l'homme de bien: la mort de M. Bourgeois a fait connaître toute l'étendue de l'estime dont il jouissait universellement, et il est facile de concevoir toute la douleur de son inconsolable famille.

PIÉMONT.

Turin, 21 juillet.

Cours des Inscriptions sur le Registre général de la Dette Publique.

Cinq p.% 100, rentes rachetables, à dater du 1er avril 1821; *du 14 au 18 juillet* 1821: 78 l. 25 c., 33 c., 25 c.; 78 l.; 78 l. 25 c.

NOUVELLES ETRANGERES

ALLEMAGNE.

Vienne, 7 juillet. Lors de l'exposition du corps du patriarche de Constantinople, on lui avait attaché un *fetfa* dans lequel il était accusé de trahison et d'une coopération directe aux insurrections de la Morée. Un *fetfa* à peu près semblable a été attaché au corps de l'évêque d'Ephèse.

— L'ambassadeur russe à Constantinople ayant vu ses efforts inutiles auprès de la Porte, a jugé devoir faire connaître ce qui se passait à S. M. l'Empereur d'Autriche à Odessa. On est persuadé d'une rupture prochaine entre la Russie et la Turquie. Le traité de Kaïnardgi, de 1774, la convention de Constantinople, du 21 mars 1779, le traité de Jassy de 1792, et celui de Bucharest de 1812, fournissent à la Russie plus d'un motif d'intervenir dans les affaires de la Moldavie et de la Valachie.

— On dit que les papiers et effets laissés à Constantinople par l'ambassadeur russe, ont été saisis par ordre du Grand-Seigneur, et que l'ambassadeur lui-même est rigoureusement surveillé à Bojuck-Déré, d'où il a pu néanmoins expédier un courrier à Pétersbourg par Odessa.

— La nouvelle de l'occupation de Jassy par les Turcs était prématurée; mais il paraît qu'ils ne tarderont pas à y entrer. On ne sait rien de positif sur la Valachie, si ce n'est l'occupation de Bucharest par les Turcs.

— L'étendard de la croix est arboré sur le *Parthénon*, à Athènes. L'Attique, la Béotie et la Phocide sont évacuées par les Turcs. On a chanté le *Te Deum* à Athènes, et on a institué une municipalité sous le nom d'*Aréopage*. On dit que les Turcs sont dans la stupeur, au sujet d'une prophétie attribuée à Mahomet, que l'empire musulman ne pourrait se maintenir en Europe.

8 *juillet.* Selon les nouvelles d'Hermanstadt, du 28 juin, la guerre serait finie dans la Moldavie et la Valachie. Le prince Ypsilanti a pris la fuite après avoir dissous son corps d'armée. Les Turcs poursuivent leurs succès. Ils ont défait le prince Nicolas Ypsilanti, frère du précédent, près de Beyer (à 4 lieues de Rimnick); celui-ci s'est également enfui avec 17 hommes seulement, et l'artillerie des insurgés est tombée au pouvoir des Turcs. À Bucharest, la tranquillité est rétablie, et le Caïmacan du nouvel hospodar a pris les rênes du gouvernement.

— À Constantinople, le 12 et le 13 juin, on était assez tranquille. Mais les étrangers ne pouvaient se montrer avec sûreté qu'au moyen d'une garde turque, sans courir le risque d'être assaillis.

— La correspondance entre notre cour et celle de Russie devient de jour en jour plus active. On a donné des ordres pour renforcer notre cordon sur les frontières de la Turquie.

— On attribue à plusieurs causes réunies la défaite d'Ypsilanti. L'opinion publique était prononcée contre les Hétairistes. Ypsilanti n'avait aucun plan dans sa dernière marche ; il avait reçu des renseignemens équivoques sur la marche des Turcs. Les Bulgares l'abandonnèrent au commencement du combat, et les Pandours refusèrent d'y prendre part. Le bataillon sacré, composé de 700 étudians étrangers, ignorant le métier de la guerre, ne put tenir un seul instant. Depuis la fuite d'Ypsilanti, les Hétairistes débandés se présentent dans les défilés qui conduisent en Transylvanie.

— Les Grecs se sont rendus maîtres de Patras.

— On apprend, par la voie d'Odessa, de Constantinople, 19 juin, que la flotte turque envoyée dans l'Archipel a été attaquée par les Grecs, à la hauteur de l'île de Mytilène, et qu'elle a perdu plusieurs bâtimens.

— Il paraît que les Russes sont entrés en Moldavie par le Haut-Pruth, et dans la Valachie par le Bas-Pruth et le Seret.

3 *Juillet.* On annonce que, pour prévenir la guerre, la Russie et l'Angleterre se portent médiatrices entre la Porte et les Grecs. En attendant, de nouvelles horreurs ont eu lieu à Constantinople. Plus de 300 personnes ont été massacrées, et l'on a pendu cinq évêques grecs qui s'étaient cachés depuis Pâques. On parle d'un massacre de quarante Grecs à Smyrne. Plusieurs bâtimens autrichiens mouillés dans le port de Smyrne, n'ont pu obtenir d'en sortir.

— La défaite de la flotte grecque, près de Mytilène, se confirme.

— Les Juifs de Bucharest, pour s'emparer de tout le commerce, dénoncent tous les Grecs aux Turcs, qui les étranglent sur-le-champ.

— Le prince Ypsilanti (Alexandre) a réussi à échapper aux Turcs et à gagner la Transylvanie.

— On a répandu le bruit que les Russes étaient entrés en Moldavie au nombre de 60,000 hommes.

Angleterre.

Londres, 17 *juillet.* Le 11, les commissaires du Roi ont prononcé la clôture du Parlement et sa prorogation au 20 septembre prochain.

— Le conseil privé a décidé négativement sur le couronnement de la Reine, qui a reçu communication de cette décision. Cette princesse a manifesté le desir d'assister de gré ou de force à la cérémonie.

— On a reçu à Gibraltar la nouvelle que l'armée royale espagnole du Pérou a mis les insurgés en déroute et a fait prisonnier le général en chef Saint-Martin.

— Le Roi a expressément déclaré qu'il ne serait pas permis à la Reine d'assister à la cérémonie du couronnement.

— La ville de Nykjöping, dans l'île danoise de Langeland, a été détruite par un incendie, le 25 et le 26 juin dernier.

Espagne.

Madrid, 8 *juillet.* Le Roi de Portugal et la famille royale ont débarqué à Lisbonne le 4 du courant ; ils se sont rendus à la cathédrale pour assister au *Te Deum*, et de là dans la salle des Cortès, où le Roi a prêté le serment aux bases constitutionnelles du 9 mai dernier. Il a ensuite sanctionné un décret portant que le comte Palmela et les personnes venues de Rio-Janeiro ne pourront débarquer jusqu'à nouvelles dispositions à cet égard.

— De nombreuses arrestations ont eu lieu à Cordoue, à Xérès et à Cadix, par suite du complot que l'on dit avoir été découvert à Séville, et 17 personnes ont été arrêtées dans cette dernière ville. Le chef de la conspiration est le général Elio.

— On parle d'une autre conspiration qui aurait été tramée ici, et qui a donné lieu à l'arrestation du ministre du palais.

FRANCE.

Paris, 15, 16 et 17 juillet. Le 1er juillet, la grêle a ravagé onze communes de l'arrondissement de Castres (Tarn); les vignes sont détruites pour plusieurs années.

— Le 4 juillet, il est passé à Hambourg un courrier turc venant de Bucharest et se rendant à Londres.

— Un orage épouvantable a fait, le 3 juillet, de grands ravages dans les départemens du Gard et de Vaucluse.

— La Cour des Pairs, dans sa dernière séance, du 16 juillet, a prononcé la sentence relative à la conspiration du 19 août 1820. Vingt-trois accusés ont été acquittés et mis en liberté. Nantil, Lavocat et Rey, contumaces, sont condamnés à mort. Laverderie, à 5 ans d'emprisonnement et 2000 fr. d'amende. Trogoff et Lamothe, aux mêmes peines. Robert et Gaillard, à 2 ans de prison et 500 fr. d'amende. Lariz, à 2 ans de prison et 500 fr. d'amende. Six autres accusés, arrêtés dans les Pays-Bas, y seront transportés, s'ils le demandent.

— Une lettre de Vienne assure que l'Autriche a offert sa médiation entre la Russie et la Porte, afin d'éviter une nouvelle guerre.

— Bonaparte a donné par son testament, à lady Holland, la riche tabatière qu'il avait reçue autrefois du Pape. On dit que l'un des mots qu'il répétait souvent, était: *L'avenir est dans la main de Dieu.*

18 Et 19 juillet. On dit que parmi les livres de Bonaparte, on a trouvé *l'Ambassade de Varsovie*, de M. de Pradt, chargée de notes de la main de Bonaparte, et que déjà ce livre est en Europe.

— Il y a maintenant à Lynn en Angleterre, une femme âgée de 107 ans, qui a vécu sous les quatre rois *Georges*.

20 Et 21 juillet. L'Académie des Jeux Floraux de Toulouse a nommé M. de Châteaubriand, Maître ès jeux floraux, à la place de M. de Fontanes.

— La Chambre des Députés vient d'adopter l'ensemble du budget des dépenses, à la majorité de 226 boules blanches contre 65 noires (*séance du 21*).

Banque de France 1515 fr., 1517 fr. 50 c.

Cinq pour cent consolidés 85 fr., 60 c.; 85 fr., 80 c.

ITALIE.

Naples, 9 juillet. Les troupes autrichiennes ont été bien reçues en Sicile, où elles occupent toutes les villes principales et les forts.

— Le 6 du courant, on a mis en liberté, sans caution préalable, trente-cinq des individus qui avaient été arrêtés au sujet des derniers événemens.

VARIÉTÉS.

LES SOIRÉES DE SAINT-PÉTERSBOURG, ou *Entretiens sur le gouvernement temporel de la Providence; suivis d'un traité sur les sacrifices.* Par M. le Comte *Joseph* DE MAISTRE, ancien Ministre de Sardaigne à la Cour de Russie, Ministre d'État, Régent la Grande Chancellerie, Membre de l'Académie Royale des sciences de Turin, Chevalier Grand-Croix des SS. Maurice et Lazare.

A Paris, librairie grecque, latine et française, rue de Seine, N.° 12, et à Chambéry, chez Puthod; 1821. Deux volumes in-8.°, avec le portrait de l'Auteur, prix: 15 l. 50 c.

I.er Article.

Rien n'est plus propre à montrer le degré d'intérêt attaché aujourd'hui aux discussions politiques, que le silence gardé par

ici par les journaux sur un Ouvrage de l'importance de celui que nous annonçons.

A part un petit nombre de systêmes philosophiques, qui comptent pour bien peu de chose dans l'ensemble des croyances religieuses, toute l'antiquité a proclamé le dogme d'une Providence, c'est-à-dire, d'une puissance conservatrice et directrice de toutes choses dans l'ordre physique comme dans l'ordre moral de l'univers. Ce dogme est attesté chez toutes les nations et dans tous les siècles, par les prières et les sacrifices adressés au Ciel pour obtenir certaines faveurs temporelles. Non seulement il est écrit sur le frontispice de tous les temples, sur la pierre de tous les autels, mais il est gravé dans le cœur de tous les hommes, et malgré lui, l'incrédule le professe hautement au moment du danger.

On peut ranger sous trois classes principales, les hommes qui, égarés par de fausses lumières ou aveuglés par les sophismes des passions, ont essayé, dans les différens âges, de contredire sur ce point le sentiment universel des peuples : ce sont les fatalistes, une classe particulière de déistes et les athées.

Les premiers sont ceux qui admettent une destinée immuable et inflexible qui prépare tous les événemens et les détermine d'avance d'une manière irrévocable ; ou qui, ne pouvant concilier la prescience divine avec la contingence des événemens et le libre arbitre de l'homme, pensent que tout événement prévu est nécessaire, et que si Dieu a prévu l'avenir, l'avenir ne peut plus changer.

Les déistes que nous avons voulu indiquer, sont ceux qui ont pour devise la maxime célèbre *De minimis non curat prætor*. Ils veulent bien admettre un Dieu créateur et maître suprême de l'univers, mais ils supposent qu'après avoir ordonné et mis en rapport tous les ressorts de la machine, il s'est contenté de donner la première impulsion, et que dès-lors il a abandonné le jeu de toutes les pièces, le développement et la marche des faits, à l'action des causes secondes. Ainsi l'éternel ouvrier, indifférent et complètement insouciant sur son ouvrage, a cessé de s'en occuper et ne s'en mêle pas plus que nous ne nous mêlons de diriger les affaires de la Chine. Quant à ces autres déistes qui admettent, avec Dieu, la coexistence éternelle du monde, leur système exclut évidemment toute intervention de la divinité dans les événemens quelconques de l'ordre matériel et physique, comme dans l'ordre moral et intellectuel.

L'athée, qui ne croit qu'à la matière, la livre aux combinaisons éventuelles de ce qu'il appelle le hasard, lequel hasard est toutefois assez heureux pour construire un magnifique ouvrage où tout est lié et coordonné selon les règles de la plus belle harmonie ; ou bien il suppose à la matière toute l'énergie nécessaire pour agir régulièrement et pour produire par sa propre force tout ce que nous voyons. Le monde alors est régi par je ne sais quelle

puissance occulte, qu'on appelle la nature, puissance essentiellement aveugle, car l'athée, pour être conséquent, ne peut admettre une intelligence qui dirige la marche de l'univers.

M. de Maistre, armé du flambeau du génie, muni de connaissances profondes et d'une vaste érudition, s'est proposé d'expliquer, dans la supposition et conséquemment aux vues d'une Providence suprême, tous les phénomènes du monde moral. Il aborde avec courage ce grand et beau sujet, il entre dans la carrière avec une noble audace, poussé par l'instinct de sa force et bien déterminé à combattre sans ménagement tous les sophismes de l'erreur et de l'impiété. Et en effet, on le trouve successivement aux prises avec toutes les maximes dangereuses qui circulent dans le monde, avec tous les principes erronés consignés dans les livres écrits sous la dictée d'une fausse philosophie.

Dans cette lutte de la saine raison contre les illusions de l'esprit, de la sagesse chrétienne contre la folie des fausses doctrines, des lumières de la religion contre les ténèbres de l'orgueil et de l'incrédulité, de l'autorité du savoir contre la légèreté de l'ignorance, on voit l'auteur s'élever fréquemment aux sublimes méditations de la plus haute philosophie; on le voit rapprocher, dans ses vues lumineuses, des considérations disparates dont personne n'avait encore aperçu les rapports, présenter une foule d'aperçus neufs et piquans, transporter la pensée dans des sphères nouvelles, ouvrir à la réflexion des carrières inattendues; on le voit pénétrer son œil perçant dans les profondeurs du cœur humain, reproduire avec une vigueur nouvelle, les traits de l'homme tout entier, déjà dessinés avec tant d'énergie, dans leurs traits contrastés, par un autre pinceau d'une grande célébrité; enfin rendre à des vérités du premier ordre tout leur éclat, en soufflant sur les nuages dont les sophismes ont cherché à les ternir. On voit que le spectacle de l'action visible d'une Providence sensible a lié avec les grands événemens qui se passent de nos jours, long-tems et fortement occupé M. de Maistre. Déjà il avait publié un bon chapitre du sujet qu'il traite ici, dans son livre sur les *Délais de la justice divine dans la punition des coupables* (1).

L'ouvrage que nous annonçons a la forme d'un entretien, entre trois interlocuteurs qui sont l'auteur, sous le titre de Comte, un sénateur russe et un chevalier français. M. de Maistre débute par une description pittoresque et pleine de charmes, d'une belle soirée d'été passée sur la Neva. Il considère les derniers rayons du soleil, la beauté de ce long crépuscule propre aux latitudes élevées, les eaux de la Neva, le mouvement des embarcations de lequel qui se sillonnent les ondes, les vaisseaux étrangers qui se montrent dans la rivière, chargés des productions des deux hémisphères; la statue équestre de Pierre Ier dont le visage sévère regarde le fleuve et semble encore animer cette navigation créée par le génie fondateur; le chant des bateliers, le bruit confus d'une grande ville qui s'éteint par degrés, à mesure que s'en éloigne le passage d'une longue barque emportant une noce de riches négocians, accompagnée de cette musique russe inconnue partout ailleurs (2).

(1) Voyez le compte que nous avons rendu de cet ouvrage, traduction libre de Plutarque, dans les Nos 13 et 14 de ce Journal, 1re Année.

(2) L'auteur caractérise assez bien cette musique par le peu de mots qu'il en dit, qui toutefois ne peuvent suffire pour en donner une juste idée. Nous y suppléerons brièvement en passant.

Le chevalier contemplant avec délices la scène variée qu'il a sous les yeux, voudrait savoir si elle paraîtrait également belle à l'un de ces hommes dépravés qui font le malheur des autres et sont le fléau de la société, ce qui amène la question du prétendu bonheur des méchans et du malheur des justes. La conversation établie sur cette matière, son étendue et son importance engagent les trois amis à lui consacrer une suite d'entretiens qui occupent successivement les onze soirées dont l'ouvrage est composé.

Pour donner d'abord quelque idée du plan qui y règne, nous ne pouvons mieux faire que de citer le résumé que fait le chevalier dans le huitième entretien, des matières traitées jusque-là.

« Nos entretiens ont commencé par l'examen de la grande et éternelle » plainte qu'on ne cesse d'élever sur le succès du crime et les malheurs » de la vertu, et nous avons acquis l'entière conviction qu'il n'y a rien » au monde de moins fondé que cette plainte, et que pour celui même qui » ne croirait pas à une autre vie, le parti de la vertu serait toujours le » plus sûr, pour obtenir la plus haute chance du bonheur temporel. Ce » qui a été dit sur les supplices, sur les maladies et sur les remords ne » laisse pas subsister le moindre doute sur ce point. J'ai surtout fait une » attention particulière à ces deux axiomes fondamentaux : savoir, en pre- » mier lieu, *que nul homme n'est puni comme juste, mais toujours comme* » *homme*, en sorte qu'il est faux que la vertu souffre dans ce monde : c'est » la nature humaine qui souffre, et toujours elle le mérite ; et secondement, » *que le plus grand bonheur temporel n'est nullement promis et ne saurait* » *l'être à l'homme vertueux, mais à la vertu*. Il suffit en effet, pour que » l'ordre soit visible et irréprochable, même dans ce monde, que la plus » grande masse de bonheur soit dévolue à la plus grande masse de vertu » en général ; et l'homme étant donné tel qu'il est, il n'est pas même pos- » sible à notre raison d'imaginer un autre ordre de choses qui ait seule- » ment des apparences de raison et de justice. Mais comme il n'y a point » d'homme juste, il n'y en a point qui ait droit de se refuser à porter de » bonne grâce sa part des misères humaines, puisqu'il est nécessairement » criminel, ce qui nous a conduits à examiner à fond toute la théorie du » *péché originel*, qui est malheureusement celle de la nature humaine. Nous » avons vu dans les nations sauvages une image affaiblie du crime primitif ; » et l'homme n'étant qu'une parole animée, la dégradation de la parole s'est » présentée à nous, non comme le signe de la dégradation humaine, mais » comme cette dégradation même, ce qui nous a valu plusieurs réflexions » sur les langues et sur l'origine de la parole et des idées. Ces points » éclaircis, la prière se présentait naturellement à nous comme un supplé-

---

(a) La musique dont il s'agit exécutée avec une vingtaine, une trentaine, et même une quarantaine de cors de différentes dimensions, ne produisant chacun qu'une seule note toujours la même pour lui. Chaque musicien, ayant sa partie devant lui, attend le tour de sa note, en comptant les silences remplis tour à tour par les autres cors. Une telle exécution paraît difficile, peu susceptible de précision, d'ensemble, de liaison et surtout d'expression ; cependant on assure qu'elle a été perfectionnée au point de surmonter les difficultés, et qu'on est parvenu à jouer non-seulement des airs de différens genres, mais même des morceaux d'ensemble. L'effet de cette musique est extraordinaire, surtout la nuit, dans le lointain : on l'entend alors à une très-grande distance, semblable, en quelque sorte, aux sons de l'harmonica, tandis que de près elle imite le plein jeu de l'orgue. Cette musique est de l'invention du maréchal Narychkin, grand veneur à la cour de Russie, qui, de concert avec le musicien Maresch, entreprit de réformer, de cette manière, la musique sauvage et monotone des anciens cors russes.

« ment à tout ce qui avait été dit, parce qu'elle est un remède accordé à « l'homme pour arrêter l'empire du mal, en se perfectionnant lui-même ; « et qu'il ne doit s'en prendre qu'à ses propres crimes, s'il refuse d'employer « ce remède. A ce mot de *Prière*, nous avons vu enlever la grande objec- « tion d'une philosophie coupable, qui ne voyant dans le mal physique « qu'un résultat inévitable des lois éternelles de la nature, s'obstine à sou- « tenir que par-là même il échappe entièrement à l'action de la prière. Ce « sophisme mortel a été discuté et combattu dans le plus grand détail. Les « fléaux dont nous sommes frappés, et qu'on nomme très-justement *fléaux* « *du Ciel*, nous ont paru *les lois de la nature* précisément comme les sup- « plices sont *des lois de la société*, et par conséquent d'une nature pure- « ment secondaire qui doit enflammer notre prière, loin de la décourager. « Nous pouvions sans doute nous contenter à cet égard des idées générales « et envisager toutes ces sortes de calamités en masse ; cependant nous « avons permis à la conversation de serpenter un peu dans ce triste champ, « et la guerre surtout nous a beaucoup occupés. C'est, je vous l'avoue, « celle de toutes ces digressions qui m'a le plus attaché, car vous m'avez « fait envisager ce fléau de la guerre sous un point de vue tout nouveau « pour moi. »

Sur la fin du dixième entretien, le comte reprend cette analyse comme il suit : « Jamais nous ne nous sommes égarés un instant, et maintenant encore « nous ne changerons point de discours (l'auteur va parler des *Indul-* « *gences*). N'avons-nous pas examiné en général la grande question des souf- « frances du juste dans ce monde ; et n'avons-nous pas reconnu clairement « que toutes les objections fondées sur cette prétendue injustice étaient des « sophismes évidens? Cette première considération nous a conduits à celle « de la *réversibilité* (réversibilité des peines, réversibilité des mérites), qui « est le grand mystère de l'univers. Je n'ai point refusé, M. le sénateur, « de marcher avec vous sur le bord de cet abîme, où nous « avons jeté un regard bien pénétrant. Si vous n'avez pas vu, on ne nous « accusera pas au moins de n'avoir pas bien regardé. Mais en nous ren- « voyant sur ce grand sujet, nous nous sommes bien gardés de ce que « mystère qui n'explique tout n'ait besoin lui-même d'être expliqué. C'est un « fait, c'est une croyance aussi naturelle à l'homme que la vue ou la res- « piration, et cette croyance jette le plus grand jour sur les voies de la « Providence dans le gouvernement du monde moral. Maintenant je vous « fais apercevoir ce dogme universel dans la doctrine de l'Église sur un « point (celui des *Indulgences*) qui excita tant de rumeur dans le XVIe « siècle, et qui fut le premier prétexte de l'un des plus grands crimes que « les hommes aient commis contre Dieu. »

Le onzième et dernier entretien est une digression sur les *Illuminés*.

La suite a un autre N°

Marchés de Chambéry des 17, 19 et 21 juillet 1821.

		Le Vessel			L'Hectolitre	
		f	c		f	c
Bleds.						
Froment,	*Prix*	16	30	—	20	96
Seigle		9	10	—	12	76
Orge		7	75	—	10	16
Sarrasin		6	00	—	7	84
Maïs		8	75	—	11	63
Avoine (1)		9	50	—	8	37
Pain, 1re qualité, le kilogr.					0	32 1/2
Viande, *idem*, *idem*					0	70

(1) Rapport des 3 volumes …

CHAMBERY, de l'Imprimerie CLÉAZ, rue St.-Antoine.

AN 1821. (N.° 31). VIe Année.

JOURNAL DE SAVOIE.

Vendredi, 3 Août

INTÉRIEUR.

Chambéry, 2 *août*. Si, dans les événemens désastreux qui ont troublé quelques parties des États de S. M., la Savoie a su garder sa fidélité envers son souverain, elle a senti, en même tems, ce qu'elle devait à son Gouverneur, pour les bonnes dispositions et la conduite ferme, qui, dans des circonstances aussi critiques, l'ont préservée des maux qui menaçaient le pays. Aussi les habitans de ce Duché apprendront avec satisfaction le glorieux témoignage que S. M. le Roi de France vient de donner à S. Exc. M. le Comte d'Andezeno, Gouverneur Général du Duché, en le nommant Grand-Croix de l'Ordre royal et militaire de Saint Louis. Cette précieuse distinction sera d'autant mieux sentie par les habitans de la Savoie, qu'elle est en partie un témoignage de leur honorable fidélité.

— Le *Journal des Débats*, du .. juillet dernier, annonce qu'il a été ouvert à Paris, et à Chambéry, au bureau du *Journal de Savoie*, une souscription pour faire graver sur des tables de marbre, les lettres autographes de S. M. le Roi de Sardaigne au Sénat et à S. Exc. le Gouverneur Général de Savoie, à l'effet de préserver de l'oubli ces augustes monumens de la fidélité des Savoisiens.

Nous devons à la vérité de déclarer qu'il n'a été ouvert à notre bureau aucune souscription pour cette destination. Les lettres dont il s'agit, consignées dans les registres des Autorités et gravées dans le souvenir de tous les habitans de ce Duché, ne sont point exposées à tomber dans l'oubli. Et d'ailleurs, quoiqu'il ne nous appartienne pas de sonder les intentions des Autorités, nous sommes persuadés qu'on n'aurait ouvert aucune souscription à l'étranger pour un objet de cette nature.

PIÉMONT.

Turin, 24 *juillet*. La brigade de Coni s'étant distinguée par sa fidélité, dans les derniers événemens, S. M. a adressé à ce sujet, en date du 8 du courant, à M. le Comte Renaud de Falicon, Commandant de cette brigade, sur sa conduite loyale et sur celle de sa troupe, un billet des plus honorables, qui lui a été transmis, avec de justes éloges, par S. Exc. M. le Lieutenant-général de S. M.

26 *Juillet*. On écrit de Gênes, 25 juillet, que, selon des lettres de Rome, 104 ou 105 accusés d'appartenir à la secte des carbonari ont été conduits dans les prisons de Bologne.

— S. M. la Duchesse de Parme et toute sa cour prennent le deuil pour trois mois, à l'occasion de la mort de l'époux de la Princesse, décédé à Sainte-Hélène, le 5 mai dernier.

Cours des Inscriptions sur le Registre général de la Dette Publique.

Cinq p.% 100, rentes rachetables, à dater du 22 avril 1821 ; *du 24 au 31 juillet* 1821 : 78 f., 78 f. 20 c., 78 f.

NOUVELLES ETRANGERES.

Allemagne.

Vienne, 15 juillet. Un corps de 12,000 Turcs est entré le 22 juin à Jassy, à la suite de la défaite d'Ypsilanti.

— La défaite de la flotte turque par les Grecs a tellement exaspéré le Sultan et le peuple à Constantinople, que les maisons grecques ont été livrées au pillage. Tous les Grecs natifs de la Morée ont été massacrés ; 300 qui avaient survécu au massacre ont été vendus pour être transportés en Asie. Cent cinquante filles grecques, dont les parens avaient été assassinés, ont été livrées en pleine place à la brutalité des Turcs ; pendant que la plupart de ces infortunées ont péri.

— Selon les nouvelles du 25 juin, le baron de Strogonoff était toujours à Buyuk-Déré, où il était surveillé et privé de toute correspondance. Des lettres de Smyrne du 27 juin annoncent que les troupes venues d'Asie ont forcé l'entrée de la ville, tué le gouverneur, le cadi et le mollah, pillé et assassiné les chrétiens qui n'avaient pas eu le temps de se réfugier sur les vaisseaux européens.

— On prétend que les Tunisiens et les Algériens arment contre les Grecs.

— Une nouvelle qui a besoin de confirmation, est que les Grecs auraient forcé le passage des Dardanelles, pris et brûlé les deux châteaux.

16 *Juillet.* Les désastres de Smyrne ont été suivis de la destruction de la ville de Sydonie, incendiée par les Turcs, où l'on comptait 30,000 chrétiens dont 22,000 ont été massacrés ; tous les habitans en état de porter les armes ont été passés au fil de l'épée, et les femmes et les enfans emmenés en esclavage.

— On dit que la Thessalie est en pleine insurrection, et que la Macédoine participe au mouvement général. A Constantinople, les massacres continuent. On croit que le Pacha d'Egypte a refusé de fournir des troupes à la Porte, et qu'il a seulement promis des grains. On parle d'une insurrection des Druses du Mont-Liban contre l'autorité suprême de la Porte.

— La nouvelle de la mort de Buonaparte a produit ici assez peu de sensation. On n'a aperçu aucun préparatif de deuil dans la maison du jeune duc de Reichstadt.

— Les restes de la ville de Patras sont tombés de nouveau au pouvoir des Grecs.

— Les Turcs font former, dit-on, à Andrinople un camp de 30,000 hommes.

— Le prince Ypsilanti, que l'on dit arrivé à Hermanstadt, doit se rendre à Trieste et s'embarquer pour la Morée.

— Le siége de Janina est levé, et les troupes ottomanes se retirent de l'Albanie.

— Des lettres des bords du Danube annoncent que le baron de Strogonoff est arrivé à Odessa.

— La Porte a fait arrêter et décapiter un capitaine et cinq marins au service d'Autriche. Les troupes venant d'Asie à Constantinople doivent se rendre dans la Macédoine et la Thessalie.

— Tous les bâtimens autrichiens stationnés à Trieste et à Venise doivent se porter à l'entrée de l'Adriatique pour protéger notre commerce.

— Le Sultan a envoyé un mémoire à Pétersbourg, pour se plaindre de M. de Strogonoff. On croit qu'il sera rappelé et que la paix sera maintenue.

Francfort, 24 *juillet*. Il se fait dans le nord de grands achats de salpêtre, de plomb et de fers, que l'on croit pour le compte de la Russie, et qui seraient annoncer des préparatifs de guerre. On parle de l'équipement de quatre frégates russes, qui de Cronstadt se rendent dans la Méditerranée.

ANGLETERRE

Londres, 25 *juillet*. Le couronnement du Roi a eu lieu ce jour indiqué. La veille du couronnement S. M. avait passé la nuit dans l'hôtel du Président de la Chambre des Communes. A cinq heures du matin, il y avait déjà plus de cinq mille personnes dans la salle de Westminster. Le trône était d'une grande magnificence. A six heures et demie, la Reine, accompagnée de lady Hamilton et de lady Hood, et suivie d'une foule immense, s'est présentée successivement à toutes les portes; elles lui ont été refusées, à défaut de billet d'entrée. Elle a été obligée de se retirer. Des cris de [illegible] à bas! se sont fait entendre à plusieurs reprises. A dix heures, le Roi, revêtu des habits de cérémonie, est entré dans la salle, et a pris place au fauteuil préparé. On a déposé devant S. M. les deux sceptres, les deux épées de justice, les éperons et autres marques de la *royauté*. Ensuite la procession s'est rendue à l'abbaye de Westminster au son de la musique. Le Roi est monté sur le trône, ayant à ses côtés deux évêques et les grands officiers. Après le sermon, S. M. prêta le serment sur l'Évangile, elle se plaça ensuite sur le fauteuil de pierre de Saint-Édouard, sous un dais de brocard, et reçut l'onction des mains de l'archevêque de Canterbury. Elle prit alors les insignes et passa dans la chapelle de Saint-Édouard, où elle quitta les grands habits royaux et revêtit ses insignes de velours. De là elle se rendit dans ses appartemens et dans la salle du festin. Après le premier service, le champion jeta le gant en portant le défi, personne ne ramassant le gant, le héraut d'armes le prit et le rendit au champion. Le Roi but à la santé du champion dans une coupe d'or, et le champion but à la santé du Roi. Les titres du Roi furent proclamés en latin, en français et en anglais. Pendant la cérémonie, des radicaux, partisans de la Reine, brisèrent des vitres dans plusieurs rues.

— La Reine ayant demandé à être couronnée quelques jours après le Roi, pour profiter des préparatifs, ayant reçu une réponse négative, elle a fait une protestation solennelle contre le refus d'être couronnée.

— Des nouvelles de Buénos-Ayres annoncent que, vers le milieu d'avril, la ville et la campagne étaient dans un état complet d'anarchie, et que la guerre civile régnait dans les provinces.

— Cent soixante-dix cuisiniers ont travaillé au dîner du couronnement. La salle était éclairée par 1680 bougies, sans compter les candélabres et flambeaux qui étaient sur les tables.

— On a calculé qu'il y avait à Londres deux millions de personnes.

— Le prince Esterhazy a paru au couronnement avec un habit chargé de diamans, évalués à deux ou trois millions de francs.

— Chaque pair a reçu une médaille du couronnement, en or, et les médailles d'argent ont été jetées dans les loges et sur les gradins.

— Aussitôt que le Roi fut levé de table, les personnes présentes au banquet se jetèrent sur les couverts, les tasses, les salières, pour emporter quelque objet qui eût servi au couronnement. Les chambellans et les écuyers eurent beaucoup de peine à sauver les services, et la vaisselle d'or et d'argent. Les hommes se firent restituer à la porte de la salle beaucoup de pièces de prix.

ESPAGNE.

Madrid, 13 *juillet*. LL. MM. sont parties pour les eaux de Sacedon.

— Dans le club de la *Fontaine d'or*, on a cherché à inspirer des soupçons sur la conduite du Roi. Quand on parle des ennemis de la Constitution, le peuple répond par le cri *de martillo* (par allusion à l'instrument qui a terminé les jours du chanoine Vinuesa.)

— Les Cortès de Lisbonne ont voté des remercîmens à la Régence et l'ont déclarée finie, attendu que le Roi a pris les rênes du gouvernement.

FRANCE.

Paris, 22, 23 *et* 24 *juillet*. M. Maurice de Broglie, évêque de Gand, vient de mourir à Paris, le 18 du courant, à l'âge de 54 ans.

— Le Roi de Suède, au sujet des dettes à acquitter par la Norwège, a adressé à la diète de ce royaume, le 28 juin, un message important où il déclare qu'il a acquis une nouvelle certitude que la Norwège manque de ressources suffisantes pour former un État indépendant.

— Une dépêche télégraphique a annoncé ici, le 21 du courant, que la ville de Smyrne a été la proie d'un incendie causé par les Turcs.

— Dans la Chambre des Pairs, M. de Châteaubriand a parlé contre l'article de loi sur la censure des journaux qui est dû à l'amendement de M. de Bonald, touchant les écrits périodiques quelconques.

— On a découvert dans le Calvados un procédé analogue à la lithographie, dans lequel on emploie des planches de porcelaine, qui rendent les traits plus fins et plus durables que par le procédé ordinaire.

25 *Et* 26 *juillet*. La Chambre des Pairs a adopté la loi sur la censure, à la majorité de 85 voix contre 45.

— M. de la Fayette a déposé à la Chambre des Députés une pétition de MM. Fabrier et Gourgaud, tendante à demander que le corps de Napoléon soit transféré en France; mais la Chambre n'est pas en nombre pour voter.

— Un bâtiment grec, qui a pris deux mille fusils à Livourne, a acheté en ce moment à Marseille et embarque des munitions. Un autre bâtiment grec sous pavillon russe a chargé dans la même ville douze mille fusils pour le compte du Pacha d'Égypte.

— Des nouvelles de Smyrne, du 20 juin, annoncent que par l'effet des soins des consuls européens, les Francs qui étaient en rade sont rentrés dans la ville, où la tranquillité s'était rétablie.

— Dans le comté de Cork, en Irlande, par l'effet d'un mouvement souterrain, les arbres et les habitations disparaissent, et de grands espaces se changent en marais ou en lacs.

27 et 28 juin. L'événement des environs d'Aubenas se réduit à la chute assez remarquable de deux aérolithes, l'un de trois livres et l'autre de deux quintaux, tombés à la suite d'une forte et longue détonation.

— On apprend de l'Amérique espagnole que Bolivar témoigne de la méfiance et du mépris pour les commissaires des Cortès, et qu'il pourrait les traiter avec rigueur.

Banque de France 1522 fr., 50 c.; 1525 fr.

Cinq pour cent consolidés : 85 fr., 25 c.; 85 fr., 45 c.

ITALIE.

Venise, 19 *juillet*. On apprend de Corfou, 31 juin, que le 31.me régiment de S. M. B. est arrivé dans les îles Ioniennes, et que 4000 hommes devront aussi renforcer les troupes de S. M. dans la Méditerranée.

— On écrit de Trieste qu'une flotte grecque ferme les Dardanelles, et qu'une autre flotte grecque de l'Archipel se dispose à aller faire une diversion sur les côtes de l'Asie Mineure.

Modène, 22 *juillet*. Notre auguste Souveraine est heureusement accouchée d'un Prince, qui sera nommé Ferdinand-Charles-Victor. Il sera tenu sur les fonts par S. M. le Roi de Sardaigne, au nom de S. M. le Roi des Deux-Siciles.

VARIÉTÉS.

Les Soirées de Saint-Pétersbourg, etc., par M. le Comte De Maistre.

II.e *Article* (1).

Les *Soirées*, dont nous avons fait connaître le plan et sur lesquelles nous reviendrons bientôt, sont suivies d'une dissertation intitulée : *Éclaircissemens sur les sacrifices.* Nous tâcherons d'indiquer, en peu de mots, le fond de la doctrine de l'auteur sur cette matière.

Dans tous les tems l'homme s'est considéré comme vivant sous la puissance d'une divinité irritée, qui ne pouvait être apaisée que par des sacrifices. Il faut distinguer dans l'homme l'*âme* et l'*esprit*, le principe *vital* ou *sensible*, et le principe *intelligent*. Or l'homme était coupable par sa *chair*, par sa *vie*, l'anathème tombait sur le sang, car le sang était la vie. Aussi était-ce une opinion universelle que le Ciel ne pouvait être apaisé que par le sang, et qu'il y avait dans l'effusion du sang une vertu expiatoire ; opinion extraordinaire, que ni la raison ni la folie n'ont pu inventer, et moins encore faire adopter à toutes les

(1) Voyez le N.° 80 de ce journal, *année courante*.

nations. Il faut que cette idée ait ses racines dans les profondeurs de la nature humaine.

Comme on a cru toujours et partout au dogme de la réversibilité et de la substitution, et que par conséquent l'innocent pouvait payer pour le coupable, on choisissait les victimes parmi les animaux les plus doux, les plus innocens et les plus utiles, pour les immoler en sacrifice propitiatoire.

La persuasion où l'on était sur l'efficacité des sacrifices proportionnée à l'importance des victimes, entraîna les hommes dans l'horrible superstition des sacrifices humains; la raison et l'humanité réclamèrent sans force contre un dogme cruel qui l'emporta sur toutes les considérations. On commença par immoler des coupables condamnés par les lois. Bientôt tout *ennemi* fut *coupable* et tout *étranger* devint *ennemi*. Aussi le mot latin HOSTIS signifiait-il tout à la fois ennemi et étranger; de là le mot français *hôte* (*hoste*), qui ne signifie qu'un étranger, et le mot *hostie*, pour désigner une victime quelconque.

Le paganisme n'a pu se tromper sur une idée aussi universelle que celle des sacrifices, c'est-à-dire, de la *rédemption par le sang*; mais les nations aveugles ne pouvaient deviner la grande victime dont elles avaient besoin. Elles étaient d'accord sur l'efficacité du sacrifice volontaire de l'innocence qui se dévoue elle-même, sur celle du juste qui accepte les souffrances, sorte de rédemption particulière, qui pourrait être appelée une rédemption *[illegible]*.

Il n'y a donc rien de plus universellement confessé par le genre humain avant qu'on le lui eût appris, que sa dégradation radicale, la réversibilité des mérites de l'innocence qui satisfait pour le coupable, et le *salut par le sang*.

Nous ferons, quand il en sera tems, quelques observations sur les points fondamentaux de cette dissertation. Revenons maintenant aux *Soirées*.

L'auteur reproduit toutes les réponses qui ont été faites jusqu'ici aux objections contre la Providence, mais, en se les appropriant, il les retourne en quelque sorte, avec un art tout particulier, soit qu'il les mette dans un nouveau jour par le point de vue sous lequel il les présente, soit qu'il les rende plus piquantes par la manière ingénieuse dont il les expose, soit enfin qu'il leur ajoute une nouvelle force par les développemens inattendus dont il les accompagne. En parcourant le résumé que nous avons cité, les lecteurs instruits verront aisément quels sont les points sur lesquels les défenseurs de la Providence avaient donné depuis long-tems des solutions qui, au fond, ne laissaient rien à desirer.

Mais ce qui surtout fait des *Soirées* un ouvrage neuf dans son genre, ce sont les vues propres à l'auteur sur quelques points de la plus haute importance, indépendamment de ces nombreux mérites de détail que nous avons brièvement indiqués dans notre premier article.

Le chevalier commence par observer qu'on trouve écrit partout que « les méchans sont heureux en ce monde, mais qu'ils seront tourmentés dans « l'autre; que les justes, au contraire, souffrent dans celui-ci, mais qu'ils « seront heureux dans l'autre. » Le sénateur ajoute qu'il est surpris de voir

presque tous les apologistes de la Providence passent condamnation sur le fait, et soutiennent qu'il n'est guères possible de justifier cette Providence sur ce qui se passe dans la vie temporelle, et il s'effraye des conséquences qui peuvent résulter de cette doctrine exclusive sur les voies de la Providence, auprès des incrédules, puisqu'elle n'est pas sans danger pour les autres, en qui le découragement, ou l'empire des passions présentes peuvent affaiblir les espérances ou les craintes de la vie future. Aussi, s'adressant au commun et connaissant à qui il a à faire, il l'invite à ne pas suivre les routes battues en traitant le grand sujet dont il est question, le comte accepte la tâche et entre en matière.

On demande, dit-il, *pourquoi le crime est en général heureux et la vertu malheureuse dans ce monde;* ce qu'il trouve évidemment faux; et la question, selon lui, devrait être changée en celle-ci: *pourquoi, dans l'ordre temporel, le juste n'est-il pas exempt des maux qui peuvent affliger le coupable, et pourquoi le méchant n'est-il pas privé des biens dont le juste peut jouir?* On voit déjà de quel intérêt est susceptible la question ainsi posée. Au lieu de demander *pourquoi le juste souffre-t-il*, l'auteur fait voir qu'il faut demander *pourquoi l'homme souffre-t-il?* ce qui le conduit à examiner l'origine du mal. Et ce mal, qui est la faute de l'homme, est devenu une loi générale de la nature humaine dans son état actuel. Si le bon souffrait parce qu'il est bon, et si le méchant prospérait parce qu'il est méchant, ce serait l'injustice. Mais une loi générale ne peut être injuste pour l'individu, lorsqu'elle est faite pour tous, son effet sur tel ou tel individu n'est plus qu'un accident. Cette pensée de Sénèque fournit à l'auteur d'importans développemens. « Voudriez-vous, dit-il, lorsqu'il grêle, que le « champ du juste fût épargné? Voilà donc un miracle. Mais si, par hasard, « ce juste venait à commettre un crime après la récolte, il faudrait encore « qu'elle pourrît dans ses greniers: voilà un autre miracle. » Tout homme, observe-t-il plus loin, en qualité d'homme, est sujet à tous les malheurs de l'humanité.

On voit donc qu'en admettant le cas le plus défavorable, celui des maux distribués indifféremment parmi les hommes, il n'y aurait aucun sujet d'accuser la Providence. Mais l'auteur va plus loin: il démontre qu'il s'en faut de beaucoup que les biens et les maux temporels soient distribués sans égalité; et il en vient à cette conséquence incontestable, que la plus grande mesure de bonheur même temporel appartient, non à l'homme vertueux en particulier, mais à la vertu en général. Une grande vérité ne pouvait échapper aux lumières de l'auteur: c'est que si toute vertu était récompensée immédiatement, et que tout crime fût puni sur-le-champ, il n'y aurait plus ni mérite ni démérite, et tout ordre moral disparaîtrait; il était au contraire d'une profonde sagesse que l'individu ne fût jamais sûr de rien.

Après tout, il faut faire la part des maux que l'homme doit à ses propres fautes, à ses imprudences, à ses vices; ce qui comprend certainement le plus grand nombre des maux physiques et des peines morales dont il est affligé. M. de Maistre aurait pu ajouter cette classe d'effets résultans de l'ordre physique, qui peuvent nous nuire, ceux qui sont la conséquence naturelle des lois établies, dont la suspension ou les exceptions troubleraient l'ordre

général, seroient peut être plus sensibles à d'autres êtres ou à eux-mêmes. Nous renvoyons, sur ce point, au chapitre intitulé *De la bonté de Dieu* dans la *Théologie naturelle* de William Paley (2).

Mais en admettant une justice distributive exercée dès cette vie, n'y a-t-il aucun danger à ébranler l'une des plus fortes preuves de la nécessité d'une vie future pour satisfaire la justice divine ? Si cette justice a déjà récompensé et puni en ce monde, que lui resteroit-il à faire dans une autre vie ? L'auteur va au devant de cette objection, qu'il combat à sa manière, et il observe avec justesse qu'il ne peut être nécessaire, ni même permis de soutenir une vérité aux dépens d'une autre, et que chaque vérité doit se défendre elle-même.

Au reste, nous sied-il bien de plaider, avec une sorte d'aigreur, contre la Providence, la cause d'une *innocence* qui n'existe plus sur cette terre coupable ? Où trouver le vrai juste parmi nous ? Et ce qu'il y a de plus remarquable, c'est que ce sont les plus coupables qui osent accuser la Providence des malheurs de la vertu, qui elle-même sait les supporter avec résignation. Il faut lire l'ouvrage, sur cette importante matière, et nous recommandons surtout à l'attention des lecteurs, le touchant *épisode* qui termine le troisième entretien.

Mais c'est assez nous occuper de la question générale. L'analyse de l'ouvrage entier, qui d'ailleurs n'entre pas dans notre objet, nous mèneroit trop loin. Venons à quelques-uns de ces points dont nous avons parlé, dans lesquels l'auteur s'est plus particulièrement montré original ; telles sont les considérations sur la science primitive, sur la condition des sauvages, sur les langues, sur l'origine des idées, sur la prière, sur la guerre ; telles sont encore les jugemens portés sur quelques hommes célèbres. Sur divers objets, quelques remarques critiques, et ce qui nous reste à dire touchant le morceau sur les sacrifices, formeront le sujet d'un dernier article. (*La suite à un autre N.°*)

ENIGME.

A moi, lecteur, il ne faut s'arrêter :
Je ne suis très souvent qu'une fausse apparence.
Mais d'autres fois on doit me respecter,
Attendu que je suis d'une grande importance.
Mon mérite, dit-on, n'a jamais rien été.
Et toutefois dans la société
On me voit exercer une grande puissance.

Le mot de la dernière *Charade* est *procession* (*procès-Sion*).

Marchés de Chambéry des 24, 26 et 28 juillet 18[illegible]

	Le Vaissel.			L'Hectolitre.	
	f.	c.		f.	c.
Froment, *Prix* :	16	00	—	19	84
Seigle	9	50	—	12	42
Orge	6	50	—	8	50
Sarrasin	6	50	—	8	50
Maïs	10	00	—	13	07
Avoine (1)	[illegible]	[illegible]	—	6	97
Pain, 1.re qualité, la livre				0	32 1/2
Viande, *idem*, idem.				0	70

(1) Rapport des 3 boisseaux en hectolitres : Froment, [illegible] Seigle, [illegible] Avoine, [illegible]

(2) Nous avons rendu compte de cet Ouvrage dans les N.os 23 et 28 de ce Journal, III.e Année.

CHAMBERY, de l'Imprimerie Cléaz, rue St.-Antoine.

An 1821. (N.° 32). VI.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTERAIRE,
Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 10 Août.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 9 août. Les Eaux minérales de Saint-Gervais, en Faucigny, sont très-fréquentées cette année. Parmi les personnes qui s'y trouvaient à la fin de juillet dernier, on remarquait les suivantes : S. A. le duc de Wurtemberg et sa famille, le général anglais Dalrymple ; M.me la baronne de Jacobi, de Berlin ; M.me la baronne de Lannoy, épouse du Chambellan de S. M. le Roi des Pays-Bas ; M.me de la Rive de Tournes, de Genève ; M.me de Mestral, de Lausanne ; M. le abbé Gadeau de Mussy, Inspecteur de l'Université de France, M.me Heutz, de Genève ; et un grand nombre de dames de distinction qu'il serait trop long de nommer.

— Il est encore arrivé à Aix, depuis notre dernière note, trois cent vingt étrangers, du 20 juillet dernier au 3 août.

ADMINISTRATION DE LA DETTE PUBLIQUE.

Le Directeur Général,

Par Patentes de S. Exc. le Lieutenant Général de S. M. du 19 de ce mois, cette Administration se trouvant particulièrement chargée d'opérer le payement de l'année 1819, pour la rente de 400 mille livres accordée par l'Edit royal du 22 septembre 1818, aux sujets du Duché de Savoie et du Comté de Nice, frappés par les lois françaises sur l'émigration, prévient les créanciers de ladite rente pour 1819 que les finances royales ayant mis à sa disposition les fonds nécessaires, ce payement sera ouvert à partir du lundi 6 août prochain, pour être effectué par le caissier de l'Administration sur les mandats dûment quittancés.

Ainsi, les créanciers qui, à l'appui des documens nécessaires, auront déjà justifié leur qualité de titulaires de la rente dont il s'agit, ou d'ayant-droit de ces derniers, et ont retiré les correspondantes cédules d'inscription au registre général de la dette publique, n'auront qu'à présenter au Secrétariat général une simple demande pour obtenir la délivrance du mandat de payement de ladite annuité 1819.

Quant aux autres créanciers qui n'auront pas encore constaté cette qualité, ils devront joindre à leur demande les titres nécessaires à cet effet.

Turin, le 30 juillet 1821.

Le Directeur général, TORNIELLI.

Le Secrétaire général, DEL CARRETTO.

PIECES OFFICIELLES PUBLIÉES.

Pub. le 30 juillet. 1.° LETTRES-PATENTES (du 21 juin 1821), *par lesquelles S. Exc. Mgr. le Lieutenant-Général de S. M. rend définitive l'émission provisoire des rentes amortissables, pour la somme de 256,242 l. 31 c., ainsi que l'assignation des fonds correspondans, effectuée par disposition du 3 avril 1821; et ordonne une autre émission de rentes de même nature, pour une somme de 4,923 l. 66 c., avec assignation des fonds nécessaires à leur payement et à leur amortissement au cours.*

2.° LETTRES-PATENTES (du 9 juillet 1821) *par lesquelles S. Exc. Mgr. le Lieutenant-Général de S. M. autorise l'émission de rentes amortissables pour la somme de 16,654 l. 15 c., assigne les fonds correspondans pour leur payement, ainsi que pour leur amortissement au cours, et rend définitives les assignations pour 1820, faites sur la Trésorerie générale des Finances Royales, par disposition du 2 avril dernier, pour le payement et pour l'amortissement au cours, de 256,242 l. 31 c. de rente de même nature.*

3.° LETTRES-PATENTES (du 20 juillet 1821) *par lesquelles S. Exc. Mgr. le Lieutenant-Général de S. M., aux termes des Lettres-Patentes de S. M. du 23 juin dernier, annulle, à partir du 1.er avril 1821, jusqu'à concurrence de 156,250 l. l'assignation de 177,414 l. 67 c. pour la dette perpétuelle, faite par Lettres-Patentes du 7 du courant, et autorise une émission de rentes amortissables pour une somme de 156,250 l., avec assignation des fonds correspondans pour leur payement et leur amortissement au cours.*

Pub. le 4 août. PATENTI (delli 16 luglio 1821) *colle quali S. Ecc. il Sig.r Luogotenente-Generale ne' Regii Stati incarica l'Amministrazione del debito pubblico di eseguire sui fondi che le verranno somministrati dall' Azienda generale di Finanze, il pagamento dell' annata 1819 della rendita di lire 400 m. accordata con Regio Editto del 22 settembre 1818 ai sudditi del Ducato di Savoja, e del Contado di Nizza, colpiti dalle leggi del Governo Francese sull' emigrazione, fatta deduzione però di lire 13,824. 90, già pagata per le stessa causa dalla suddetta Generale Azienda.*

Pub. le 7 août. NOTIFICAZIONE (delli 16 luglio 1821) *della Regia Commissione superiore di liquidazione.*

Cette Notification s'adresse aux créanciers envers la France, dont elle contient les listes.

N. B. Par Manifeste du 25 juillet 1821, la Chambre Royale des Comptes certifie comme il suit deux alinéas de la traduction française des Patentes du 18 juin 1821 sur les droits de succession.

1.° Les mots *issus de* ont été ajoutés par erreur de copie au 5.° alinéa de l'article; le vrai texte de cette partie de l'article, est celui-ci: *Un quatre pour cent entre cousins germains.*

2.° La traduction du 4.° alinéa du même article, a dû être conçue ainsi: *Un trois pour cent entre oncles et neveux, grands-oncles et arrière-neveux et vice versâ.*

PIÉMONT.

Turin, 4 août. On apprend de Rome que, le 30 juin dernier, est décédé

en cette ville le Rd. P. Benoît Martini, de Chieri, Définiteur général de l'ordre des Mineurs Capucins. Ce respectable religieux réunissait la science et l'éloquence à toutes les vertus de son état.

— La Société Royale d'Agriculture vient de publier le Tome X de ses Mémoires ; un vol. in 8.°, de 800 pages, avec figures, contenant plusieurs mémoires très importans.

Cours des Inscriptions sur le Registre général de la Dette Publique.

Coup. p.' 100, rentes rachetables, à dater du 1.er avril 1821, *du 28 au 31 juillet 1821* : 77 l., 60 c. *Du 1.er au 4 août* 77 l., 50 c.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

ALLEMAGNE.

Vienne, 24 juillet. A Odessa, les Grecs réfugiés se sont portés à des coupables excès contre les Juifs, pour se venger des Juifs de Constantinople qui ont excité les Turcs contre eux. Plusieurs Grecs ont été arrêtés.

— On croit que la Russie a demandé à la Porte une satisfaction au sujet des plaintes du baron de Strogonoff, et qu'en cas de refus, celui-ci a ordre de quitter Constantinople. Les troupes russes entreront alors en Moldavie ; les généraux, ajoute-t-on, ont reçu des ordres qu'ils ne doivent décacheter qu'à jour fixe.

— Jordaki, chef des Insurgés en Valachie, a rassemblé, dit-on, cinq mille hommes dispersés, et a battu les Turcs, qui ont fait leur retraite sur Bucharest.

— La gazette d'Augsbourg prétend qu'une armée autrichienne entrera sur le territoire ottoman en même tems que les Russes.

— Le Muphti de Constantinople a écrit, le 29 mai, une lettre aux juges et aux prêtres de Smyrne, pour les engager à faire cesser les désordres qui ont eu lieu dans cette ville, et à en prévenir de nouveaux.

— La tranquillité paraît rétablie à Smyrne. Le capitaine de la batterie turque qui avait tiré sur le commandant de la division européenne a été décapité, et ses canonniers ont eu le poing coupé. Dans la Morée, les Turcs n'occupent plus que quelques forteresses. Les choses sont toujours sur le même pied entre Ali et les troupes qui l'assiégent.

— A Jassy, deux à trois cents Turcs seulement ont été conservés pour maintenir la sûreté publique ; le reste des troupes est campé hors de la ville.

— On travaille à Constantinople à réparer l'échec éprouvé par les bâtimens turcs dans les eaux de Mytilène. Les environs de la ville fourmillent de troupes asiatiques. On annonce que le pacha d'Égypte fournit 10,000 hommes bien armés et plusieurs bâtimens dirigés contre les Grecs. Ceux-ci ont encore pris neuf bâtimens turcs dans l'Archipel.

— Le petit duc de Reichstadt est en deuil, ainsi que ses gouverneurs.

— Il paraît certain que le prince Ypsilanti s'est réfugié sur le territoire autrichien. La Russie et la Porte ont échangé leur *ultimatum*, et l'on continue à craindre la guerre.

— Le gouvernement provisoire des îles de l'Archipel a adressé une proclamation aux Grecs de la confession latine, pour les engager à faire cause commune contre les ennemis de la Croix.

28 *Juillet.* Les massacres continuent à Bucharest. On rencontre fréquemment des hommes sans nez et sans oreilles. Les Turcs envoient à Constantinople ces preuves de leurs exécutions.

— On parle d'un personnage mystérieux que les Grecs attendaient avec impatience, comme un libérateur; il est arrivé, dit-on, sur un vaisseau américain poursuivi par des vaisseaux anglais depuis le *Cap de Bonne-Espérance.*

ANGLETERRE.

Londres, 1er *août.* On annonce de New-York, 29 juin, qu'il s'est fait dans la partie espagnole de Saint-Domingue, une révolution dont on n'indique pas la nature, et dans laquelle le commodore Aury et le président Boyer ont agi de concert. On parle aussi d'une révolte des Nègres à la Guayra et à Guadalquivir, qui a été suivie d'horribles massacres. Les Européens ont fui avec leurs familles.

— Le journal *The Courier*, en parlant des affaires de la Grèce, dit que le sang chrétien crie vengeance et invoque les secours qui doivent mettre fin au débordement de la barbarie.

— Le Dey d'Alger fait armer des bâtimens de guerre, que l'on croit destinés contre les Grecs de l'Archipel. Les Grecs qui résident à Alger ont déjà été menacés et attaqués par la populace. Les consuls de France et d'Angleterre ont intercédé pour eux.

— Des affaires importantes sont ici sur le tapis, à en juger par le mouvement qui a lieu entre les ministres et le conseil privé.

— On parle vaguement de la prise de Caracas par Bolivar et de sa reprise par Morales.

— Le Roi de Suède est parti pour la Norwège; il voyage à petites journées.

ESPAGNE.

Madrid, 21 *juillet.* Le chef politique de cette capitale a fait afficher une proclamation pour annoncer que deux échevins assisteront aux séances du club de la Fontaine d'Or, pour prévenir tout excès, en vertu des pleins pouvoirs dont ils sont revêtus.

— On apprend de Lisbonne que les personnes de la cour de Rio-Janeiro qui avaient été retenues à bord, ont reçu la permission de débarquer, sous la condition de se retirer à vingt lieues de la capitale et à dix lieues des côtes. Le Roi a paru sensible à cette mesure rigoureuse.

23 *Juillet.* Le Roi et la Reine se trouvent bien des eaux de Sacedon. On remarque que les journaux se taisent sur les marques d'attachement que le peuple donne à LL. MM.

— Le Pape tarde à envoyer les bulles pour D. Espiga et D. Manuel Torrero, nommés évêques.

FRANCE.

Paris, 29, 30 *et* 31 *juillet.* On assure que MM. de Villèle et de Corbière ont donné leur démission de leurs fonctions ministérielles. Le premier est parti pour Toulouse, et l'autre parti pour Rennes.

— L'usage qu'on vient de faire des fusées à la congrève contre les baleines, semble devoir doubler et tripler les produits de la pêche au harpon.

1er *Et 2 août.* La clôture de la session de 1820 a été annoncée aux deux Chambres, qui se sont séparées au cri de *Vive le Roi !*

— Le 30 juillet, S. M. a reçu M. le Duc Decazes.

— M. de Châteaubriand a donné sa démission des fonctions de ministre plénipotentiaire à la cour de Berlin.

— On apprend de Malte, 6 juillet, que des lettres d'Alexandrie annoncent la profanation du saint sépulcre de Jérusalem, le meurtre du patriarche, de son clergé et d'une multitude de fidèles. On craint pour tous les monastères de la Terre Sainte.

— Plusieurs membres du cabinet britannique ont débarqué à Calais pour se rendre à Paris.

— Le 1er juillet dernier, un orage épouvantable a causé pour plus de [illegible] fr. de dégâts dans quelques communes de l'Yonne.

3 *Et 4 août.* On écrit de Bruxelles que lord Wellington en est reparti après avoir conféré avec deux personnages.

— Une dépêche pour l'adresse à S. M. l'Empereur d'Autriche, écrite de la main de Napoléon, a été remise par lord Castlereagh, au prince Esterhazy, qui l'a expédiée à la cour de Vienne. On croit que ce paquet contient les legs de Napoléon à son fils.

— On dit que le cabinet autrichien a reçu la notification officielle de la guerre entre la Russie et la Porte. Cette nouvelle mérite confirmation. On ajoute que la Russie emploiera dans cette guerre trois armées, formant un total de 200,000 hommes.

— M. l'abbé Mazure, qui a des connaissances locales sur l'état des choses à Jérusalem, révoque en doute la nouvelle de la profanation du Saint-Sépulcre, attendu l'inexactitude des circonstances dont on fait mention.

Banque de France : 1500 fr., 50 c. ; 1507 fr., 50 c.

Cinq pour cent consolidés 85 fr., 90 c., 85 fr., 60 c.

ITALIE

Naples, 23 *juillet.* Le prince de Cutò, nouveau lieutenant général en Sicile, est arrivé le 9 du courant à Palerme, où il a été reçu avec les honneurs convenables.

— Les ex-députés Borelli, Poerio, Arcovito et Petromelli, qui ont abusé apparemment de la liberté qu'ils avaient recouvrée, sont exilés en Allemagne, où ils seront conduits sous escorte.

VARIETES

REMARQUES *sur les progrès de la Géographie topographique, suivies d'observations géognostiques faites sur la Carte topographique-militaire de* M. J. B. S. Raymond, *par* J. A. De Luc, *neveu.*

FEUILLES INTITULÉES : Turin et Chambéry ; *Bassin de la Vallée d'Aoste.* (Suite) (1).

Nous décrirons le bassin de la vallée d'Aoste en partant de

(1) *Voyez* le N.° 28 de ce journal ; *Année courante.*

son extrémité inférieure à Ivrée. Ici la rivière de la Doire sur une longueur de cent pas, est resserrée, par les rochers dans un lit qui n'a que trente pieds de largeur mesurés sur le pont jeté d'un rocher à l'autre.

Quatre lieues plus haut, on trouve le premier défilé entre *Donax* et *Bard*, sa longueur est d'une demi lieue ; là, la rivière est bordée de rochers à pics très-élevés, qui ne laissent entre eux qu'un passage étroit où l'on a été obligé de tailler la route dans le rocher. Le village de Bard est situé dans une gorge, séparé de la Doire par un rocher élevé, cette rivière vient frapper contre la base de ce rocher, qui la force de se détourner pour chercher une fente par laquelle elle s'échappe. La mousse croît sur la partie du rocher que lave la rivière, ce qui prouve qu'elle ne la ronge pas, malgré la rapidité de son courant. Des deux côtés de ce défilé, les montagnes sont très-escarpées

La vallée s'élargit au village d'*Arnaz*, elle a un quart de lieue de largeur. Au delà de *Verrès* la vallée est plate sur une largeur de dix minutes, les montagnes ont des bases très-étendues et se terminent en pente émoussée La vallée se rétrécit de nouveau, puis elle s'élargit et devient plate dans une largeur de dix minutes.

On arrive au second défilé qui est celui de Mont-Jovet (ou *Mons-Jovis*), où la Doire passe dans une fente tortueuse qui n'a que dix à vingt pieds de largeur sur une demi lieue de longueur, et dont la profondeur est de plus de cent pieds. La route est coupée dans le roc, à une petite distance au-dessus.

Au delà du défilé, la vallée qui se dirigeait vers le N. N. O. tourne tout à coup vers l'ouest, et l'on arrive à la petite ville de *Châtillon*, située sur une colline Ici la vallée devient très-large et forme un pays : elle continue à être large jusqu'à la ville d'Aoste, où sa largeur est de vingt à trente minutes et son fond plat ; il continue à être plat jusqu'à Villeneuve, deux lieues plus loin.

« Au delà de Villeneuve, dit De Saussure, la vallée s'élargit » considérablement et prend un fond horizontal ; en approchant » de la cité, la vallée s'élargit toujours davantage (2), les mon» tagnes de part et d'autre ont peu de physionomie. Leurs pentes ont de vingt cinq à trente degrés ; elles sont cultivées çà et là.

(2) Voyage dans les Alpes, § 955.

Ainsi, après avoir passé plusieurs défilés, et pénétrant toujours plus avant dans le cœur des Alpes, on trouve non-seulement un grand bassin, mais encore plusieurs vallées latérales qui viennent y aboutir. Parmi ces vallées se distingue celle de *Cogne*, dont la longueur est de cinq lieues et demie; elle se subdivise en quatre vallées du troisième ordre et ressemble à une patte d'oie. Son entrée est à deux lieues au sud-ouest de la ville d'Aoste.

A l'ouest de la vallée de Cogne, il y a trois autres vallées en ligne droite du nord au midi, qui ont six lieues de longueur; la première a un village nommé *Vignet Savaranche*. Peut-être est-ce le *Val Savaranche* dont parle d'Aubuisson. T. I p. 103.

La seconde est le *Val de Rème*, et la troisième le *Val Grisonche*. Ces quatre vallées tendent vers un centre commun à leur extrémité inférieure, et forment entr'elles un bassin qui ressemble beaucoup à celui du Doron situé au midi de Moûtiers en Tarentaise.

Les *Val Savaranche* et *Val de Rème* partent d'une protubérance ou cime centrale très-remarquable par le nombre des vallées qui en descendent, ce sont celles de *l'Isère*, de *l'Arc*, de *la Stura*, de *l'Orco*, et les deux petites que nous venons de nommer; le Mont-Iseran est le sommité principale de cette protubérance (3).

La suite à un autre N.°

ANNONCE.

On a mis en vente, à la *Librairie Monarchique* de N. Pichard, à Paris, Quai Conti, N.° 5, les deux 1.ères livraisons des *Œuvres choisies* de Bossuet. La première contient la *Politique tirée des propres paroles de l'Ecriture*, un vol. in-12, de près de 600 pages, très-bien imprimé. Cet ouvrage détaché ne se trouvait séparément dans le commerce qu'au prix de 6 fr., ce qui fait pour les souscripteurs une diminution de deux tiers. La seconde livraison contient les *Elévations à Dieu sur tous les mystères de la Religion chrétienne*. Les autres paraîtront successivement de quinzaine en quinzaine. L'ouvrage entier sera composé de 20 volumes. C'est une heureuse idée de l'Editeur, d'avoir commencé sa collection par l'ouvrage que l'immortel Bossuet affectionnait le plus et qui contient d'ailleurs une foule d'allusions relatives aux événemens de notre époque. Sous ce rapport, le même ouvrage peut fournir d'utiles sujets de méditation à ceux qui sont appelés à raffermir la société par le rétablissement des bases sans lesquelles elle ne tarderait pas à s'écrouler.

(3) Voyez d'Aubuisson, *Traité de Géographie*, t. I, § 86 sur les cimes.

Le grand nombre des souscripteurs a déterminé à prolonger la souscription qui, pour Chambéry, sera close au 31 août courant. Le prix de chaque volume, pris à Paris, est de 3 fr. Passé l'époque de la souscription le prix sera de 3 fr. et 3 fr. 75 c. par la poste. Chaque volume détaché sera du prix de 3 fr. 50 c. et de 4 fr. 50 c. par la poste.

Les deux premières livraisons se trouvent actuellement à Chambéry, chez Puthod, libraire.

AVIS.

VENTE d'un Immeuble situé à Lémenc, composé ainsi qu'il suit :

1.° D'une maison très-commode, bien distribuée et en très bon état, formée de neuf pièces, ayant une belle vue, outre une bonne cave voûtée, une petite écurie pour un cheval, et une [illegible] à côté d'icelle ;

2.° D'un jardin clos de murs, garni de treilles et d'arbres à fruits, avec des terres adjacentes au dehors ;

3.° D'un bâtiment rustique situé au fond du jardin, servant de remise, dans lequel il y a un pressoir neuf pour y faire le vin des treilles, et un fourneau avec chaudière pour y couler la lessive ;

4.° Et enfin de la fontaine fermant à clef, située au bas du pré, très-abondante en eau en tout temps de l'année, laquelle appartient en toute propriété à cet immeuble.

Il sera donné des facilités pour le payement du prix, si l'Acquéreur le désire.

S'adresser à M.e Mareschal, Notaire Royal, rue Tupin, qui donnera les renseignemens désirables. Dans le cas où les offres qui seront faites, ne seront pas suffisantes, on trouvera, le vendredi 31 août courant, à 10 heures du matin, à Lémenc, dans ladite maison, où cet immeuble sera exposé en vente aux enchères publiques, et adjugé au plus offrant et dernier enchérisseur.

LOGOGRIPHE

Trois mots, à très peu près de structure pareille,
De trois sons différens vont frapper votre oreille.
Dans tous les trois, même commencement,
Et deux n'offrent entr'eux qu'un léger changement.
L'un est fort [illegible], l'autre fort [illegible] ;
Les autres font aux bois leur séjour ordinaire.

Le mot de la dernière *Énigme* est *Habit.*

Marchés de Chambéry des 31 juillet, 2 et 4 août 1821.

	La Veissel.			L'Hectolitre.	
Bled.	₤	c.		f	c.
Froment, *Prix* . . .	15	40	— . .	18	64
Seigle	8	50	— . .	11	15
Orge	6	50	— .	7	84
Sarrasin	6	50	— .	7	84
Maïs	10	50	— .	13	72
Avoine (1)	10	00	— . .	6	67
Foin, 1.re qualité, le kilogr. . .			. .	0	32 1/2
Viande, *idem.* *idem* . . .			.	0	70

(1) Rapport des 3 [illegible] en hectolitre. [illegible]

CHAMBÉRY, de l'Imprimerie CLÉAZ, rue St.-Antoine.

An 1821. (N.° 33). VI.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE,

Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 17 Août.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 16 *août*. Le 7 du courant, trois élèves du Collège Royal de cette ville, MM. Charles Duplessis, Bernard Rossod, de Chambéry, et Louis Turinaz, du Châtelard, ont soutenu avec un succès distingué, en présence de M. l'Abbé *Dépommier*, Professeur de première année de Philosophie, et en présence d'un auditoire nombreux, des thèses publiques sur la Logique, la Métaphysique et la Morale.

— Une note, que nous sommes loin de garantir, porte qu'un personnage distingué a remis, à Ravenne, au prince ALEXIS DE COMNÈNE, descendant des empereurs d'Orient, une lettre autographe de l'Empereur Alexandre; et qu'après le départ de l'envoyé, une garde d'honneur autrichienne avait été placée à la porte du prince, avec un drapeau rouge et blanc, chargé du monogramme du Christ, signe impérial des anciens empereurs de Constantinople.

— Nous croyons inutile de mettre sous les yeux de nos lecteurs les différentes versions plus ou moins invraisemblables données par les journaux, d'un prétendu *ultimatum* de la Russie sur les affaires de la Grèce. Les incohérences et les incertitudes de ces versions suffisent pour en faire suspecter l'authenticité.

— Par suite du maintien de la censure des journaux en France, jusqu'à la session prochaine des Chambres, presque tous les journaux de Paris contenaient des lacunes plus ou moins considérables. Le *Journal des Débats* avait une colonne blanche; la *Quotidienne* avait deux demi-colonnes en [illegible], dont l'une signée *Clausel de Coussergues*; le *Drapeau Blanc* avait une page entière blanche, signée *Martainville*.

AVIS.

M. Cléaz, imprimeur, étant mort, les personnes qui ont des comptes à régler avec sa veuve, tutrice de son enfant, ou qui doivent des sommes quelconques, sont invitées à se présenter dans le plus bref délai, afin d'éviter les frais qui pourraient leur être faits.

PIÉMONT.

Turin, 11 août. Par Patentes datées de Modène, du 3 du courant, S. M. a nommé pour son Grand Écuyer M. le Chevalier et Commandeur Grég... Roero de Saint-Séverin, Grand-Croix de seconde classe, et ci-devant Grand-Maître de la Maison de S. A. R. le Duc de Genevois.

S. Exc. M. le Comte de [illegible] conserve le titre de Grand-Écuyer honoraire et continue d'être chargé de l'inspection supérieure des haras royaux.

— Le 3 du courant, le chapitre et le clergé de la cathédrale d'Acqui ont célébré un service solennel en l'honneur et pour le repos de l'âme de Mgr Maurice de Broglie, mort évêque de Gand, et qui a occupé, de 1805 à 1807, le siége épiscopal d'Acqui, où il s'est constamment distingué par sa bonté paternelle, sa sollicitude pastorale, son zèle et ses vertus apostoliques.

— Les troupes de la garnison de Turin ont fait, le 7 et le 8, des évolutions en présence du général Ouvaroff, adjudant général de l'Empereur de Russie, de passage en cette capitale.

Cours des Inscriptions sur le Registre général de la Dette Publique.

Cinq p.% 100, rentes rachetables, à dater du 1er avril 1821; *du 4 au 7 août 1821*: 77 l., 50 c. *Du 7 au 9 août*: 77 l., 50 c., 77 l., 77 l. 33 c., 77 l., 40 c. *Du 9 au 11 août*: 77 l.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

ALLEMAGNE.

Vienne, 29 juillet. On dit que le cabinet britannique a fait à notre cour des communications particulières touchant les dernières volontés de Bonaparte.

— On écrit d'Odessa que les Grecs qui croisent dans les mers de Candie et de Chypre, ont détruit quelques bâtimens égyptiens et algériens qui venaient se joindre à la flotte ottomane. Une nouvelle flotte turque, de [illegible] vaisseaux de guerre est, dit-on, sortie des Dardanelles.

— Les Turcs [illegible] Jassy [illegible] en Moldavie, qui sont déjà de 60,000 hommes, doivent s'élever à 150 mille. Joussouf Pacha annonce le projet de passer le Pruth, pour la sûreté des deux principautés. Cependant on dit que quatre divisions de troupes russes se trouvent déjà dans la Bessarabie.

— Les janissaires qui siégent dans le divan de Constantinople ont non seulement refusé d'envoyer un de leurs corps dans la Morée, mais ils ont déclaré renoncer au nouveau réglement et demandé que tout fût rétabli sur l'ancien pied.

31 juillet. Toutes les grandes puissances de l'Europe ont fait à la Porte des représentations énergiques sur sa conduite envers les Grecs. Elle a donné sur chaque point des explications plus ou moins plausibles, d'après lesquelles il paraîtrait qu'il y a eu de l'exagération dans la plupart des détails rapportés par les journaux. Il est encore possible que la paix soit maintenue

— Des avis de Semlin, du 19, ont annoncé la prise de Thessalonique par les insurgés, après une canonnade de quatre jours, suivie d'une capitulation. Le prince Ypsilanti était attendu à Pesth, en Hongrie. Son frère, Démétrius Ypsilanti et le frère du prince Cantacuzène, sont dans le Péloponèse.

— Selon les dernières nouvelles d'Odessa, du 25 juillet, les massacres continuaient à Constantinople; on commençait à crucifier des chrétiens. Plusieurs riches Grecs, arrêtés le 2 juillet, avaient vu brûler lentement sous leurs yeux leurs femmes et leurs enfans.

— Sur les remontrances des ministres européens, le Sultan a rendu le 5 juillet un firman qui a rétabli la tranquillité à Constantinople en faisant punir les assassins Turcs dans les rues, et faisant rentrer les janissaires dans leurs casernes.

— L'*ultimatum* de la Russie a dû être expédié d'Odessa, le 7 juillet, pour Constantinople, et l'on dit que le Sultan l'a rejeté.

ANGLETERRE.

Londres, 8 août. S. M. la Reine est morte hier à 10 heures du soir, après neuf jours de douleurs d'entrailles causées par une inflammation et des obstructions. Elle a déclaré, en mourant, qu'elle pardonnait à tous ceux qui avaient agi contre elle, et notamment à la fille Demont. On doit ouvrir son corps pour constater la nature de la maladie. Tous les journaux ont pris le deuil, excepté le *Courrier*.

— On écrit de Dublin qu'un nouveau marais mouvant a paru à environ deux milles au nord de celui dont on a parlé jusqu'ici.

— La nouvelle d'une révolution à *Saint-Domingue* ne s'est pas confirmée.

— La diète de Norvège a reconnu le principe d'un dédommagement pour la noblesse supprimée dans ce royaume.

— Une contre-révolution a éclaté au Chili, on a reconnu Ferdinand VII et la constitution des Cortès.

— S. M. partie le 1er pour l'Irlande est arrivée le même jour à Portsmouth.

— Des lettres de Russie, du 18 juillet, n'annoncent aucune apparence de rupture entre la Russie et la Porte.

— Le comte et la comtesse Bertrand, le comte de Montholon, le médecin Antommarchi de Buonaparte et autres personnes de sa suite, sont arrivés à bord du *Camel*, où ils attendaient de Londres qu'il leur serait permis de débarquer.

— La fièvre jaune s'est manifestée à Baltimore au commencement de juillet.

— Des nouvelles de Caraccas, du 10 juin, annoncent que Lima est enfin tombé au pouvoir de San-Martin. Les mêmes nouvelles confirment la reprise de Caraccas par le général espagnol Moralès.

— Lorsque le Roi a traversé Spithead et que son yacht s'est trouvé à portée du *Camel*, S. M. a envoyé à bord de ce bâtiment s'informer de

la santé de Mme Bertrand et autres personnes de la suite de Buonaparte, qui ont été très-sensibles à cet honneur.

— La suite de Buonaparte est débarquée. Mme Bertrand est très satisfaite de se retrouver en Europe. Elle a apporté dans des vases, quelques tiges du saule sous lequel Napoléon est enterré.

ESPAGNE.

Madrid, 28 *juillet*. On a découvert un foyer d'insurrection dans les environs d'Alicante; le chef a été arrêté et refuse toute explication. Un second curé Merino vient de se montrer à Manresa; c'est un religieux minime, nommé Falset, qui est à la tête de 200 hommes armés. Quant à Merino, son existence est un problème dont le gouvernement semble cacher avec soin la solution.

— On s'attend à un changement de ministère, à l'époque du retour du Roi.

— Il est toujours question de l'envoi de deux infans en Amérique.

FRANCE.

Paris, 5, 6 *et* 7 *août*. On parle d'une maladie épidémique qui règne en Picardie; elle est connue sous les noms de *suette*, de *sueur anglaise* ou de *peste britannique*, maladie qui a fait des ravages en Angleterre à diverses époques, dans le 15.e et le 16 siècle. Des médecins ont été envoyés sur les lieux pour en étudier la nature et les remèdes.

— M. Cuvier est chargé provisoirement de présider le conseil royal de l'instruction publique, en remplacement de M. de Corbière, qui a donné sa démission.

— La ville de Lyon vient d'obtenir une école de médecine, dont les chaires seront données au concours le 17 septembre prochain.

— Le 29 du mois dernier, à Lyon, un jeune homme de 14 ans et demi a sauvé la vie à un enfant de 13 ans, qui se noyait dans le Rhône.

8 *Et* 9 *août*. Nous apprenons de Vienne que le baron de Strogonoff vient d'être rappelé de Constantinople, et qu'on y est généralement persuadé qu'il n'y aura pas de rupture entre la Russie et la Porte.

— La *gazette de Pékin* annonce la mort de l'Empereur Kea-King en ces termes: « Le 25.e jour du mois, S. M. Imp. s'est mise en route pour aller habiter avec les immortels. »

— Une femme de 77 ans, qui devait épouser un homme de 87 ans, a fait rompre l'union par la raison, dit-on, que son futur était *trop âgé pour elle*.

— Un violent orage a dévasté, le 1er de ce mois, une partie de la province de Hainaut dans les Pays-Bas. A Dusseldorf, les toits des maisons ont été emportés sur la rive opposée du Rhin; des dégâts immenses ont eu lieu. On annonce aussi de grands ravages dans le comté de Namur.

— La gazette universelle d'Augsbourg annonce que d'après une convention

entre le Saint-Siége et l'Autriche, trois mille autrichiens formeront la garnison de Rome pour un tems indéfini, que des troupes autrichiennes ont pris possession du château Saint-Ange, et que plusieurs autres villes pontificales auront garnison autrichienne.

10 *Et* 11 *août*. Les équipages du Roi sont arrivés de Saint-Cloud.

— On parle de l'établissement prochain de six nouveaux diocèses.

— La France aura sous peu, dans les différentes mers, 38 bâtimens armés, dont 29 seront en état de se faire respecter.

— Des lettres de Lisbonne annoncent des troubles dans cette capitale, causés par la tendance des Cortès à dépouiller le Roi de toute autorité.

— On dit que les bâtimens anglais qui étaient stationnés à Sainte-Hélène, vont passer dans la Méditerranée.

— Le duc de Wellington a passé quelques heures à Paris, où il a eu, dit-on, une longue conférence avec les ministres.

— Depuis deux jours, les ambassadeurs de Russie et d'Autriche ont expédié plusieurs courriers à leurs cours respectives.

Banque de France 1535 fr, 1540 fr.

Cinq pour cent consolidés 87 fr, 10 c, 87 fr, 90 c.

ITALIE.

Naples, 27 *juillet*. Par décret du 26 du courant, S. M. a ordonné que les Jésuites seraient rétablis dans l'église de Jésus, avec la possession du local intérieur qui y est annexé, pour se consacrer à l'éducation de la jeunesse.

28 *Juillet*. Par décret d'hier, S. M. a supprimé le ministère de la police, qui sera remplacé par deux commissaires généraux et un secrétaire général.

Venise, 4 *août*. Des lettres d'Odessa, du 17 juillet, annoncent que Constantinople était plus tranquille; les familles grecques avaient obtenu toute liberté pour s'embarquer. Une flotte de 30 bâtimens de diverses grandeurs était sortie du canal. Le séquestre sur les bâtimens chargés de grains dans la Mer-Noire n'était pas levé.

— On apprend de Corfou que le haut commissaire britannique était résolu de maintenir le traité du 21 mars 1800, d'après lequel les vaisseaux barbaresques doivent se tenir à 40 milles de distance de la mer Ionienne, disposition qui sera très-favorable aux Grecs.

Milan, 7 *août*. S. A. I. et R. le grand duc héréditaire de Toscane est parti hier d'ici pour Como. Ce prince se rend à Come d'où il visitera une partie de la Suisse, passera le Petit-Saint-Bernard, le Simplon, se rendra aux îles Borromées, où il rejoindra son auguste épouse. S. A. voyage sous le nom de marquis de Coltano.

VARIÉTÉS.

REMARQUES *sur les progrès de la Géographie topographique, suivies d'observations géognostiques faites sur la Carte topographique militaire de* M. J. B. S. Raymond, *par J. A.* De Luc, *neveu.*

FIN (1)

La grande vallée d'Aoste se termine par deux autres bassins inférieurs, celui d'Etroubles, qui conduit au Grand-St.-Bernard et aux monts Velan et Cervin; et celui de Livrogne et de la Salle, qui comprend la vallée de la Thuile, le Val Veni ou Allée Blanche et le *Val Ferret*. Ces deux dernières reçoivent les eaux des pentes orientales ou méridionales du massif du Mont-Blanc, qui constitue une autre protubérance au groupe de cimes.

Une troisième protubérance qui fait partie de la vaste enceinte de la vallée d'Aoste et de ses dépendances, est celle du *Mont-Rose*, qui sépare cette vallée du bassin du Rhône en Valais. Du sommet du *Mont-Rose*, il part quatre arêtes qui terminent quatre vallées différentes. L'une est celle de Macugnaga, qui se termine par les hautes cimes escarpées et inaccessibles du Mont Rose. Celui-ci est composé d'une suite non interrompue de pics gigantesques presqu'égaux entr'eux, formant un vaste cirque (2) de deux lieues de diamètre. « Ce cirque, dit De Saussure, § 2155, n'est pas formé par une seule » rangée de montagnes; le Mont Rose n'est point une montagne » isolée, mais une masse centrale à laquelle viennent aboutir » sept ou huit grandes chaînes de montagnes qui s'élèvent à » mesure qu'elles approchent de ce centre, et qui finissent par » se confondre avec lui, en devenant des parties ou des fleu- » rons de sa couronne. « Il n'existe dans ces montagnes aucune vallée inaccessible.

A quatre lieues à l'ouest du Mont Rose, est le *Mont-Cervin*, qui s'élève à une hauteur énorme, sous la forme d'un obélisque triangulaire d'un roc vif et qui semble taillé au ciseau; il est situé à trois lieues au sud ouest de Zer-Matt; sa hauteur au-dessus du niveau de la mer est de 2310 toises.

---

(1) *Voyez le* N° 32 *de ce journal*, *Année courante*.

(2) Voyages dans les Alpes, §. 2134, 2138, 2140, T. IV, p. 348, 352, *voyez le* §. 2142 *pour l'inclinaison des couches.*

Le Mont-Rose se distingue par la douceur des pentes extérieures et les grandes hauteurs auxquelles on peut parvenir à cheval ; sa hauteur est de 2430 toises, pour la cime la plus élevée, qui n'est inférieure que de 20 toises à celle du Mont-Blanc.

Voici ce que dit De Saussure sur les protubérances des Alpes, observées depuis le sommet du Mont Blanc.

» Dans les Alpes, les montagnes primitives paraissent distri-
» buées en grandes masses ou en groupes de formes variées et
» bizarres, détachés les uns des autres, ou qui du moins ne
» paraissent liés qu'accidentellement et sans aucune régularité »

» Les montagnes primitives de l'Italie et de la Suisse, vues
» du sommet du Mont-Blanc, ne me présentaient que des grou-
» pes ou des masses séparées sans ordre et sans forme régulière »

Aux Pyrénées, les montagnes granitiques forment aussi un grand nombre de groupes séparés les uns des autres, M. de Charpentier appelle ces groupes des *protubérances*.

La *Vallée d'Aoste* comprend au moins 26 vallées du second et de troisième ordre, sa longueur depuis Ivrée jusqu'aux sources de la Doire, au col de la Seigne, dans l'Allée Blanche, est de 26 lieues. Toutes ces vallées communiquent avec la principale, et toutes leurs eaux ont la même issue au village de *Bard*, où la Doire ne trouve qu'une crevasse pour s'échapper. Pour sortir de l'enceinte des montagnes par le plus court chemin, la Doire change de direction au dessous de Châtillon, elle coulait d'abord à l'est, puis elle coule au sud ouest, pour déboucher à Ivrée dans les plaines du Piémont, les montagnes se séparent pour la laisser passer.

Dans toutes les vallées, la pente est si bien graduée et si peu rapide que, quoiqu'une vallée ait vingt ou vingt cinq lieues de longueur, la partie supérieure peut encore servir à la végétation et par conséquent aux êtres animés.

Les bouleversements de la surface du globe, qui formèrent les montagnes, auraient pu être tels, qu'ils n'auraient produit qu'un entassement de rochers énormes ne laissant aucune issue pour l'écoulement des eaux, et forçant celles-ci à former une multitude de lacs qui auraient rempli toutes les vallées et qui n'auraient pu se verser que par des cascades très-élevées.

Telles sont les nombreuses observations que j'ai faites sur la grande Carte Topographique des Alpes par M. Raymond. Au-

ame cette Carte n'aurait pu me donner une idée aussi claire et aussi juste de cette immense chaîne de montagnes. Le naturaliste aurait beau multiplier ses courses, jamais il ne pourrait débrouiller ce chaos, mais, avec les feuilles de cette Carte à la main, tout se développe et se dévoile à ses yeux, il reconnaît la position respective des vallées et des montagnes, il peut tracer d'avance la marche qu'il doit suivre pour passer d'une vallée dans une autre, il peut juger des diverses hauteurs des montagnes, de leur enchaînement, des ramifications des vallées, etc. Ce qu'il y a de plus frappant dans ces feuilles, c'est la netteté et la perfection du dessin, l'harmonie entre les clairs et les ombres, qui ne laisse aucune confusion dans l'esprit et qui met toutes les inégalités en creux et en relief dans la plus grande évidence. Je remercie donc pour ma part l'auteur de la Carte pour le plaisir et l'instruction qu'elle m'a procurés et pour tous les avantages que je me promets de retirer dans l'avenir de son magnifique travail.

J. André De Luc.

AVIS.

Le sieur *Frédéric Huberty*, fumiste italien, a l'honneur d'offrir ses services au public. Au moyen des connaissances de son art, de procédés fréquemment éprouvés et d'une longue pratique, il se charge d'ôter la fumée de tout appartement quelconque, en faisant aux cheminées, fourneaux et poêles, les réparations et dispositions convenables. Il est logé chez le sieur Carle, cafetier, place aux herbes, N° 38.

CHARADE.

De mon premier toujours mon entier se compose;
L'un, de l'autre pourtant diffère en quelque chose.
Qui de vous, chers lecteurs, [illegible]
A qui ne reste pas fidèle à mon dernier?

Le mot du dernier *Logogriphe* est *pain*, où l'on trouve *Pan* et *[illegible]*.

Marché de Chambéry des 7, 9 et 11 août 1821.

	Le Veissel.			L'Hectolitre.	
Bleds.	f.	c.		f.	c.
Froment, *Prix:*	15	03	—	18	48
Seigle	8	00	—	10	48
Orge	0	00	—	0	00
Sarrasin	0	00	—	0	00
Maïs	10	00	—	18	07
Avoine (1)	4	10	—	6	63
Pain, 1re qualité, la livre				0	30
Viande, *idem*, *idem*				0	[illegible]

(1) Rapport des 3 veissels à l'hectolitre: Froment [illegible] Seigle [illegible] Avoine [illegible]

Chambéry, de l'Imprimerie Cléaz, rue St Antoine.

An 1821. (N.° 34). VI.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE;

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTERAIRE,

Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 24 Août.

On s'abonne à ce Journal à dater du 1.er de chaque mois. Prix, pour six mois, 8 l. n. 50 c. Pour l'année, à Chambéry, 15 l.; dans le Duché, 16 l.; hors du Duché, 17 l. franc de port.

N. B. *Nous rappelons au Public que ce Journal tient lieu de feuille d'Avis pour toutes sortes de demandes, de renseignemens, d'annonces de ventes, d'effets perdus, etc.*

Intérieur.

Chambéry, 23 août. Il est encore venu aux Eaux d'Aix cent quinze étrangers, du 4 au 10 du courant.

— Le 20 de ce mois a eu lieu la distribution solennelle des Prix aux élèves du Collége Royal de Chambéry, en présence d'une nombreuse et brillante assemblée. La séance a été présidée par M. le Chevalier de Montbel, Président au Sénat de Savoie, Chef du Conseil de la Réforme des Études, assisté de M. le Sénateur de Gallet et de M. le Chanoine Bi-card, Réformateurs. Cette intéressante cérémonie a été honorée de la présence de S. Exc. M. le Comte d'Andezeno, Gouverneur-Général du Duché, de Monseigneur l'Archevêque accompagné d'une partie de son Clergé, de M. le Syndic de première classe, de plusieurs Magistrats et fonctionnaires publics, et d'un grand nombre de Dames et de mères de famille. M. l'Abbé Chat..., Professeur de Rhétorique, a ouvert la cérémonie par un excellent discours où il s'est attaché à développer et à prouver cette importante vérité, que l'éducation qui ne s'attache qu'à procurer à l'esprit des connaissances purement humaines, loin de conduire au but, devient funeste dans ses résultats, et qu'il n'appartient qu'à l'éducation religieuse et chrétienne de former des hommes capables d'occuper dignement les divers emplois de la société, qu'elle seule peut garantir à l'ordre social sa stabilité et sa prospérité, en raffermissant les bases sur lesquelles il repose.

— La distribution des Prix a été embellie et animée par la musique d'une société d'artistes et d'amateurs. Ils ont exécuté, entr'autres, une symphonie

de la composition de M. François Landenschler, artiste de cette ville, qui a été fort bien rendue et très-goûtée par les auditeurs.

— La force du corps redoutable des janissaires, à la volonté duquel les Grands-Seigneurs de Turquie ont été si souvent obligés de se soumettre, n'est pas bien connue en Europe. Les contrôles présentent 340,000 noms; mais une grande partie de ceux qui y sont inscrits sont des citoyens paisibles, des négocians, des artisans, qui ne se sont incorporés dans les janissaires que pour jouir de leurs privilèges. Les janissaires soldés ne sont qu'au nombre de 40,000, dont la moitié est ordinairement en garnison à Constantinople. Il y en a d'autres qui reçoivent des rations et point de solde. Tous sont forcés de marcher quand le Grand-Seigneur se rend à l'armée. La cavalerie turque peut s'élever à 140,000 hommes; mais elle ressemble à la cavalerie du moyen âge, ou à la *pospolite* de Pologne. Les spahis sont une bonne cavalerie légère, néanmoins ils sont peu formidables dans une guerre régulière.

L'artillerie turque, quoique montée par des officiers français, (lesquels ont construit en Turquie plusieurs fonderies), est encore très-défectueuse, tant dans le matériel que dans le personnel. Au lieu de 20,000 artilleurs portés sur les contrôles, il n'en existe effectivement que 12,000. Les batteries sont mal équipées.

PIÉMONT.

Turin, 19 août. Dans les derniers jours de juillet, les intempéries et les orages ont causé de grands dommages dans diverses parties du Piémont. Outre les changemens rapides de température, les vents, la neige sur les Alpes etc., le 26 juillet, une grêle affreuse, dont les grains surpassaient la grosseur d'un œuf, a fait les plus grands ravages à Carignan, à Pinérolo, à Carmagnole etc., des hommes ont été frappés, des animaux tués, des arbres déracinés, des toits et des fenêtres brisés. Le même fléau s'est renouvelé le 5 du courant dans d'autres parties du Piémont et principalement à Pignerol.

Cours des Inscriptions sur le Registre général de la Dette Publique.

Cinq p.% 100, consol. rachetables, à dater du 1.er avril 1821; *du 11 au 13 août*: 77 l., 25 c. *Du 14 au 16 août*: 77 l., 25 c.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

ALLEMAGNE.

Vienne, 4 août. On écrit d'[illegible], 17 juillet, que selon les lettres de Constantinople du 11, un tumulte qui a eu lieu les premiers jours du baïram, avait pour but d'incendier Péra et de massacrer tous les chrétiens. Nous avons déjà annoncé l'effet produit par les représentations des ministres européens à ce sujet. Les relations commerciales commencent à se rétablir.

— Des lettres de Salonique, du 15 juillet, semblent démentir la nouvelle de la prise de cette place par les insurgés. Il paraît qu'elle n'a pas même été menacée. On croit que les boyards valaques sont *retournés*

dans leur patrie, comme n'ayant point pris le parti d'Ypsilanti; mais il n'en est pas de même de ceux de la Moldavie, Jassy ayant été le centre d'une conspiration étendue.

— Le nouvel hospodar de Valachie, Charles Callimachi, a été arrêté avec sa famille, le 9 juillet; la Porte l'a fait rassurer sur sa vie.

— Après de nouveaux troubles qui ont eu lieu à Smyrne, la peste est venue combler les maux de cette ville infortunée.

— Il circule ici et dans la Hongrie une proclamation du prince Ypsilanti adressée à ses soldats, dans laquelle il les traite de lâches et de traîtres. On a répondu à cette pièce et l'on a reproché à ce chef de n'avoir point paru sur le champ de bataille.

— A la suite de l'arrivée d'un courrier extraordinaire de Pétersbourg, il a été tenu un grand conseil de ministres chez le prince de Metternich.

— Les troupes ottomanes en Valachie reçoivent journellement des renforts, et une grande armée doit se former auprès de Bucharest. On dit que le Sultan a accepté la médiation de l'Angleterre.

— La gazette de Nuremberg parle de négociations entre les grandes puissances, dans l'hypothèse que la Russie prenne un parti actif contre la Turquie. On ne met plus en doute la modération et le désintéressement de cette puissance, que certaines personnes accusent au contraire de trop de [illegible].

— On écrit de Francfort qu'on est revenu au temps des croisades. Le professeur Krug, de Leipsick, rappelle le souvenir de l'ermite Pierre, par ses appels aux peuples allemands, et le baron de Dalberg annonce qu'il est prêt à se joindre à ceux qui voudront former un corps pour marcher au secours des Grecs.

— Il se confirme que Démétrius Ypsilanti et le prince Cantacuzène sont arrivés en Morée.

— On écrit de Constantinople, 20 juillet, que le nombre des troupes d'Asie augmente tous les jours et que l'on ne peut se faire une idée du fanatisme qui les anime. Plus de 200 mille hommes seront rassemblés avant la fin de juillet, et ce nombre pourrait être triplé, dit-on, s'il était nécessaire. On craint que les Grecs ne finissent par être une nation perdue.

— L'Empereur Alexandre doit se mettre à la tête des armées des généraux Jermoloff et comte Wittgenstein, qui offrent un effectif de plus de 290 mille combattans.

— On dit que l'Empereur Alexandre passera en revue 24,000 hommes rassemblés à Wilna, sous les ordres du général Sacken.

ANGLETERRE.

Londres, 14 août. La Reine ayant manifesté le désir d'être enterrée à Brunswick, à côté de son père et de son frère, le gouvernement a ordonné les mesures nécessaires pour faire transporter son corps en Allemagne par le port de Cuxhaven. Elle a légué toutes ses propriétés particulières au jeune

William Austin, que l'on dit lui appartenir de très-près. Le *Courrier* a dit qu'il n'étoit pas probable que la nouvelle de la mort de la Reine occasionnât le retour du Roi à Londres, attendu que le voyage de S. M. en Irlande n'est pas seulement une partie de plaisir, mais un voyage d'utilité publique. S. M. est le premier Roi de la Maison actuelle qui aura visité l'Irlande.

— La Reine, née le 17 mai 1768, mariée le 5 avril 1795, est morte âgée de 53 ans et deux mois. Les scellés ont été apposés sur ses papiers. On a remarqué qu'elle est morte de la même maladie que la Reine Caroline épouse de Georges II.

— On annonce que la maladie de la Reine sera scrupuleusement décrite par les gens de l'art, pour répondre aux suppositions que quelques journaux ont osé avancer.

— On assure que la Reine avoit déjà éprouvé plusieurs fois, dans le continent, des atteintes de la maladie dont elle est morte. Tous les biens de la duchesse de Brunswick, sa mère, appartiendront à William Austin. Elle a fait divers legs à lord et à milady Hood, au docteur Lushington, au marquis Antaldi, à M. Félier, à lady Hamilton, à sa femme de chambre. On accélère les préparatifs du départ de son corps pour l'Allemagne, selon ses intentions. Ses partisans ont fait demander un délai et la suppression de toute escorte militaire, ce qui ne sera pas accordé.

— La nouvelle de la mort de la Reine n'a pas empêché le Roi de poursuivre son voyage pour Dublin, où il seroit déjà débarqué sans un vent contraire.

ESPAGNE.

Madrid, 1er *août*. Il sort tous les jours des ports de la Catalogne des bâtimens chargés d'armes et de munitions pour les îles grecques.

— LL. MM. sont rentrées dans la capitale le 1er du courant.

— Il a fallu mettre les troupes sous les armes pour empêcher qu'on ne fît subir le sort du chanoine Vinuesa, à Victoriano Juarez, accusé d'avoir voulu renverser la base de la pierre de la constitution.

— Au moment où le Roi entroit dans la rue d'Alcala, une détonation se fit entendre, provenant de quelques pétards allumés par des enfans. Le premier mouvement de l'escorte a été de se rallier autour de S. M. pour la préserver de tout danger.

— Dans la discussion de la constitution portugaise, un député a proposé d'ajouter à l'énumération des devoirs du citoyen, ces mots : *respecter la Religion*. Cet article n'a pas été adopté, sous prétexte qu'il ne s'agissoit que des devoirs civils; comme si ce n'étoit pas un devoir civil de respecter la Religion de l'État.

FRANCE.

Paris, 12, 13 *et* 14 *août*. Le Roi est arrivé aux Tuileries le 11, à cinq

heures et demie du soir. Il a été salué par les vives acclamations de la foule réunie aux environs du palais.

— On apprend de Marseille que les Grecs ont surpris l'escadre de Tripoli, composée de six bâtimens.

— Le prince Eugène de Leuchtenberg et la duchesse douairière de Bade, ont pris le deuil de la mort de Bonaparte.

— Un navire arrivé au Hâvre, le 10 du courant, a apporté la nouvelle qu'à l'arrivée des troupes de Montevideo à Rio-Janeiro, une révolution a eu lieu dans la capitale du Brésil, qu'on a formé un conseil de régence, dont le prince royal fait partie, mais dont la présidence a été conférée à un autre.

— Nous n'avons encore rien dit des guérisons miraculeuses que l'on dit opérées à Wurtzbourg, par un jeune ecclésiastique, le prince Alexandre de Hohenlohe; nous attendions toujours quelques documens officiels à cet égard. La première cure a été celle de la jeune princesse Mathilde de Schwartzenberg, qui avait totalement perdu l'usage des jambes. Depuis lors nombre de guérisons ont rempli l'Allemagne du nom du thaumaturge. Une lettre écrite par lui-même au directeur de la Régence de Wurtzbourg, une lettre du prince Louis de Bavière, plusieurs écrits publics et un grand nombre de témoignages qui paraissent dignes de foi, semblent donner beaucoup de poids aux récits des guérisons dont il s'agit.

15 et 16 août. Mlle Georges doit reparaître incessamment au Théâtre Français.

— On assure que les colléges électoraux de la cinquième série seront convoqués pour le 29 septembre prochain.

— On mande d'Anvers, 12 août, qu'il y courait le bruit de l'arrivée à Londres du manifeste de la Russie.

— La fièvre jaune s'est déclarée dans le quartier du port de Barcelone; elle y a été apportée par un bâtiment de la Havane.

— On dit qu'un congrès doit s'assembler, en septembre, à Presbourg, pour délibérer sur les affaires de la Turquie.

— Des lettres d'Odessa disent que la Russie a approuvé la conduite du baron de Strogonoff, et que les conditions qu'elle propose à la Porte sont: 1° la prompte évacuation de la Moldavie et de la Valachie par les troupes turques; 2° la cessation immédiate de toute rigueur contre les Grecs; 3° le libre passage des bâtimens de la Mer Noire dans la Méditerranée.

Banque de France 1540 fr. ½

Cinq pour cent consolidés 88 fr. 20 c.

ITALIE.

Naples, 4 août. Une légère secousse de tremblement de terre s'est fait sentir ici le 2 du courant, à trois heures du matin; elle a duré six secondes.

Florence, 8 août. Nos augustes Souverains et S. A. I. et R. l'Archiduchesse Marie Louise sont partis hier matin pour Sienne, où se préparent les fêtes solennelles qui auront lieu au milieu de ce mois.

Voyez les Additions à la dernière page.

VARIÉTÉS.

Les Soirées de Saint-Pétersbourg, etc., par M. le Comte De Maistre.

III.e Article (1).

Le sentiment de M. de Maistre sur la science primitive, c'est-à-dire, sur la nature et la source des premières connoissances des hommes, nous paroît très-remarquable et digne d'un sérieux examen. En voici la substance.

Les châtimens sont toujours proportionnés aux crimes, et ceux-ci aux connoissances du coupable. Le déluge universel, dont l'incrédulité la plus obstinée ne peut plus contester aujourd'hui la certitude et l'époque, le déluge suppose des crimes inouïs, et par conséquent des connoissances infiniment supérieures aux nôtres. Une erreur grave a trompé tous les philosophes : ils ont jugé du tems où les hommes voyoient les effets dans les causes, par celui où l'on remonte péniblement des effets aux causes, où l'on ignore même ce que c'est qu'une cause. A-t-il fallu ces siècles innombrables dont on parle, pour arriver à tel résultat ? Non, il n'a fallu qu'un instant. Des secours extraordinaires ont dû être accordés aux premiers hommes qui ont repeuplé le monde. La tradition est universelle sur ce point et les témoignages se pressent de toutes parts. Toute l'antiquité nous parle d'hommes merveilleux, d'êtres supérieurs qui possédoient de hautes connoissances et qui les répandoient parmi les nations ; partout ce sont des dieux qui enseignent les arts et les sciences. Tous les peuples ont commencé par l'âge d'or. *La révélation, les traditions humaines, les philosophes, les poètes, la fable, l'histoire, l'Asie et l'Europe n'ont qu'une voix.* Ainsi les hommes ont commencé par la science, et par une science supérieure à la nôtre, parce qu'elle venoit de plus haut. Aussi fut-elle toujours mystérieuse et renfermée dans les temples, où elle finit par s'éteindre. L'auteur jette un coup d'œil sur ces restes d'antiques connoissances dont l'histoire a conservé quelques foibles traces, sur ces monumens antérieurs aux époques historiques, sur lesquels sont empreints des vestiges de connois-

(1) Voyez les N.os 30 et 31 de ce Journal, Année courante.

[illegible] rigoureuses, sur ces couleurs qui, exposées à l'air libre, ont conservé leur éclat primitif pendant trente siècles et semblent se rire de l'impuissance de la Chimie moderne, sur ces observations astronomiques qui touchent presque au déluge, etc. Il est remarquable que l'Asie, qui a été le théâtre des plus grandes merveilles, a conservé un penchant plus fort pour le merveilleux, et qu'elle a toujours montré *si peu de goût et de talent pour nos sciences de conclusions* : ces peuples semblent se rappeler encore la science primitive *et l'ère de l'intuition*.

On ne manquera pas d'objecter à M. de Maistre que l'apothéose des premiers instituteurs des nations fut le fruit de l'étonnement, de l'enthousiasme et de la reconnaissance. Les premiers hommes qui ont manifesté quelques lumières et quelques connaissances, n'ont paru des êtres supérieurs que par comparaison avec l'ignorance de leurs contemporains. Quelques découvertes heureuses semblèrent des prodiges dans l'enfance des nations : des hommes venus d'une contrée lointaine et apportant des connaissances puisées chez des peuples un peu plus avancés, excitèrent une admiration universelle ; ces étrangers furent pris pour des êtres d'une autre nature. C'est ainsi qu'à la renaissance de la Peinture, on vit des ébauches informes et grossières portées en triomphe, et des artistes médiocres couronnés de fleurs. C'est ainsi que les Espagnols furent pris pour des dieux par les habitans du Nouveau Monde.

La réponse est facile : on vient de voir que l'auteur l'a déjà indiquée ; elle est fournie par les monumens d'une savante antiquité, qui sont là pour attester des lumières positives et de hautes connaissances sur lesquelles il ne peut y avoir de méprise. Tels sont, ajouterons-nous, chez divers peuples de l'Orient, la connaissance du retour des comètes, les divisions du zodiaque, la grande période des étoiles fixes ; ces périodes de 180, de 600, de 3600 ans etc. ; la division du cercle en 360 degrés, du jour en 60 heures, de l'heure en 60 minutes ; la mesure de la Terre connue avec un degré de justesse qui étonne nos savans d'aujourd'hui, munis de tous les moyens de la science moderne et d'instrumens d'une rare perfection inconnus aux anciens ; les diverses mesures de longueur qui se rattachent toutes [illegible] multiple juste de la circonférence du globe, ces édifices [illegible] avec précision, non seulement en Egypte, mais en [illegible] à la Chine et dans l'Inde, cette fondation de Persépolis [illegible]

de l'entrée du Soleil au bélier etc. etc. Bailly n'hésite pas à attribuer de grandes connaissances astronomiques aux hommes antérieurs au déluge, connaissances dont les hommes voisins de cette grande catastrophe auraient recueilli les débris conservés par un moyen quelconque, tels que des monumens matériels qui auraient résisté aux ravages de l'inondation (2).

De ces considérations sur la science *primitive*, l'auteur passe aux peuples sauvages, qui sont à ses yeux une branche détachée de l'arbre social. Les sauvages sont des nations punies; elles portent la peine de quelque grande prévarication qui ne peut plus se reproduire, parce qu'heureusement nous n'en avons plus assez pour devenir coupables à ce point. Les langues des sauvages ne sont pas des langues dans l'enfance, mais des langues *ruinées*. Cette pensée neuve, qui n'a pu naître que dans un esprit très-élevé, paraît plus frappante encore à côté des couleurs dont l'auteur a dépeint les caractères essentiels et distinctifs de l'homme sauvage, tableau touché de main de maître. Qu'on lise et relise cette courte peinture, elle en vaut la peine; on y trouvera des vérités effrayantes et tout le talent de l'auteur.

Ceci conduit naturellement à l'origine des langues, grande question qui a tant exercé les philosophes de nos jours. Nulle langue, dit l'auteur, n'a pu être inventée, ni par un seul homme, qui n'aurait pu se faire obéir, ni par plusieurs, qui n'auraient pu s'entendre. Quels efforts n'ont pas faits les philologues et les étymologistes, pour démêler les rapports des langues, pour découvrir leur filiation, pour remonter à une langue mère! A quelles conjectures, à quelles hypothèses n'ont pas eu recours les métaphysiciens, pour surprendre le langage articulé à sa naissance, pour expliquer la formation d'une langue dans la création de ses élémens et dans leurs combinaisons, et pour concevoir comment l'homme, par des moyens naturels, a pu parvenir à donner un corps à la pensée (3)! Les uns ont cru voir une solution directe du problême dans les cris, les exclamations démonstratives, les sons imitatifs, les onomatopées

(2) *Hist. de l'Astron.* liv. II.

(3) *Voyez Court de Gébelin, le P. Lami, Harris, Adelung, Vater, de Murr, Adam Smith, Frédéric Schlegel, William Jones, Condillac, J. J. Rousseau* etc. etc.

D'autres philosophes plus difficiles ont pensé que l'homme n'aurait jamais parlé si on ne lui avait parlé, ce qui fait remonter l'origine du langage à une source surnaturelle.

M. de Maistre aurait trouvé un puissant argument en faveur de son opinion sur ce point, dans les observations de M. F. Schlegel touchant l'ancienne langue des Indiens. Cet écrivain a pu faire une étude approfondie du Sanscrit, au moyen de ses recherches étendues et de ses relations suivies avec les savans les plus versés dans la connaissance des langues orientales.

Si plusieurs langues, par le grand nombre de mots imitatifs, de jeux de sons et d'expressions figurées, peuvent favoriser l'hypothèse d'une origine telle que nous l'avons indiquée ci-dessus, l'ancienne langue des Indiens se refuse évidemment à une telle supposition. Cette langue semble n'avoir rien emprunté à l'impression des objets extérieurs sur les sens ; M. Schlegel observe qu'elle est toute métaphysique dans ses racines primitives, qu'elle exprime, non par des figures, mais par des expressions claires et directes, les plus hautes notions de la pensée pure, qu'on y trouve la clarté, la simplicité et la précision philosophiques portées à un degré qui ne peut être surpassé ; il ajoute que cette langue, à la naissance de laquelle a présidé l'intelligence la plus lumineuse, est une preuve, entre mille autres, que l'état primitif des hommes n'a pas été partout un état d'ignorance et d'impuissance voisin de celui de la brute, mais qu'au contraire l'homme, dans certains lieux, a joui dès le principe d'une raison supérieure et de l'intelligence la plus éclairée (4).

M. de Maistre, qui s'est occupé d'un certain nombre d'étymologies, dont quelques unes lui seront contestées, aurait trouvé une ample matière à ce sujet, dans la conformité singulièrement frappante d'un grand nombre de racines entre l'indien, le persan, l'allemand, le grec et le latin. Au surplus le morceau assez étendu qu'il a donné sur les langues est d'un intérêt piquant et à côté de quelques vues singulières, et de quelques paradoxes

(4) Voyez l'ouvrage intitulé : *De la langue et de la philosophie des Indiens* par F. Schlegel, publié en Allemand, à Heidelberg, en 1808. M. Mauget en a donné un extrait en français, à la suite de la traduction de l'*Essai sur la première formation des langues*, traduit de l'anglais d'Adam Smith. Nous avons rendu compte avec quelque étendue, de ces deux écrits, dans le *Magasin Encyclopédique* du mois de mars 1810.

les philologues y trouveront des considérations et des aperçus dignes de fixer leur attention.

La question de l'origine du langage, dit M. de Maistre, est la même que celle de l'origine des idées. Or en donnant une source surnaturelle au premier, il devait attribuer une semblable origine aux connaissances humaines; et l'opinion des idées innées n'est chez lui qu'une des conséquences d'un système bien plus étendu. Ce n'est pas que nous prétendions ranger expressément M. de Maistre au nombre des *illuminés*, car s'il a fait faire par le sénateur une pompeuse exposition de cette doctrine qui tend à admettre des révélations, des manifestations, des communications avec les intelligences supérieures et jusqu'au don de prophétie, puisqu'elle reconnaît à l'homme *des droits sur l'avenir*, il faut avouer que l'auteur, parlant en son nom, a combattu solidement, quoiqu'en peu de mots, ce que cette doctrine a de chimérique et de dangereux. Mais il faut aussi convenir qu'il laisse échapper souvent certains traits de ressemblance avec cette philosophie mystique, et qu'il cite avec une sorte de complaisance des passages tirés des écrivains de quelques-unes des sectes qui lui appartiennent.

Le sénateur, dans un élan de son enthousiasme, prédit un grand événement, une manifestation nouvelle, *une troisième explosion de la toute puissante bonté en faveur du genre humain*; et déjà le Comte, en parlant du mélange des langues, considéré comme un moyen employé par la Providence pour préparer les voies à l'exécution de quelque grand dessein, avait *salué de loin une grande unité* vers laquelle il lui paraît que nous marchons à grands pas.

Quant aux idées innées, ce système est remarquable chez M. de Maistre par l'extension qu'il lui donne et par les argumens dont il l'appuie.

Plusieurs philosophes admettant que l'âme peut acquérir accidentellement les idées particulières et individuelles, se sont bornés à considérer comme innées les notions abstraites et générales. D'autres métaphysiciens, pressés par les difficultés qu'on leur oppose, ont encore restreint le cercle des idées primitives en les réduisant aux catégories et en se retranchant sur les idées de l'infini, de l'unité, du tems, de l'espace etc. M. de Maistre dit d'abord que l'homme apporte en naissant toutes les idées fondamentales qui le font homme; ce qui va déjà fort loin;

comme l'on voit. Ailleurs il demande si l'entremise des sens doit être considérée comme cause occasionnelle ou excitatrice, ou comme cause productrice des idées: dans le premier cas, cette cause ne peut déterminer que des idées préexistantes, et dans le second, autant vaudrait dire que la matière de l'étincelle électrique est produite par l'excitateur. Ainsi toutes les idées sont préexistantes. Que l'auteur n'admette aucune exception, cela est encore confirmé par la nature du principal argument qu'il emploie.

Nul être vivant, dit-il, ne peut avoir d'autres connaissances que celles qui se rapportent à son essence et à la place qu'il occupe dans l'univers. Un être capable de connaissances, qui recevrait des idées des chances de l'expérience, pourrait sortir de son cercle et troubler l'univers. Nous ne comprenons des phénomènes de la nature que ce que nous en devons comprendre, c'est-à-dire, tout ce qui est en rapport avec nos idées innées qui constituent notre état d'homme. C'est une des lois les plus évidentes du gouvernement de la Providence, que chaque être exerce son action exclusivement dans le cercle qui lui est tracé. Ainsi les *idées quelconques* qui constituent l'animal, chacun dans son espèce, sont *innées au pied de la lettre*, c'est-à-dire, absolument indépendantes de l'expérience. Voilà pourquoi la poule qui voit pour la première fois un épervier comme un point noir dans la nue, pousse un cri qu'elle n'a jamais poussé, et qu'à ce cri, les poussins qui ne l'ont jamais entendu, se précipitent sous les ailes de leur mère. Pourquoi donc l'expérience serait-elle plus nécessaire à l'homme qu'aux animaux? Nous répondrons ailleurs à cette question.

M. de Maistre annonce qu'indépendamment de toute discussion, il se déterminerait dans cette question, par l'autorité seule; ce motif est digne de remarque chez un écrivain qui se montre si indépendant des réputations les mieux établies, qui s'est plaint du *despotisme* qu'exercent *l'habitude et le poids des noms*, qui a remarqué que les *réputations* se font comme une boule, comme un soulier, et qui annonce que *les tems sont arrivés où toutes les idoles doivent tomber*. Ici, il s'étaye, entre autres, de l'autorité de Saint Thomas, dont il cite un passage qui nous paraît beaucoup plus conforme au système de Locke qu'à celui de Leibnitz. Mais nous renvoyons à un autre article les observations que nous avons à faire sur la doctrine de l'auteur relativement à cette matière. Passons à un autre objet.

Dans ses belles réflexions sur la prière, l'auteur combat d'une manière victorieuse le sophisme banal de cette fausse philosophie qui argumente sans cesse de l'immutabilité des lois de la nature, philosophie désespérante « qui ne connaît pas l'huile de la consolation, qui dessèche, qui raccornit le cœur, et qui, lorsqu'elle a endurci un homme, croit avoir fait un sage. » L'auteur considère, dans ces lois invariables, ce qu'il appelle la partie flexible de la loi, distinction juste et heureuse, qui ruine toutes les objections. Qu'il doive tomber, par exemple, chaque année dans telle région, la même quantité d'eau : ce sera la loi constante, mais la distribution de cette eau sera la partie flexible de la loi. Qu'il doive mourir tant d'hommes dans tel pays : cela se peut, mais la distribution de la vie parmi les individus, le lieu et le temps des morts, voilà la partie souple de cette loi de mortalité. Ainsi une ville entière peut être détruite sans que le nombre des morts soit augmenté : le malheur peut ainsi remplir à la fois deux vues de la Providence, en punissant des coupables et en prolongeant par compensation la vie des innocens. C'est une loi de la nature que l'eau éteigne le feu ; mais l'effet de la prière est aussi une loi dans les rapports du monde moral au monde physique. C'est une cause seconde comme une autre. L'un des points de vue sous lequel l'auteur envisage le pouvoir de la prière se rattache à la manière dont il croit pouvoir considérer le monde sensible. « Le monde, dit-il, envisagé comme un simple assemblage d'apparences, dont le moindre phénomène cache une réalité, est un véritable et sage idéalisme. Dans un sens très-vrai, je puis dire que les objets matériels ne sont rien de ce que je vois, mais ce que je vois est réel par rapport à moi ; et c'est assez pour moi d'être ainsi conduit jusqu'à l'existence d'un autre ordre que je crois fermement exister. » Nous avouons franchement que ce dernier argument nous paraît peu nécessaire ; que pour croire au pouvoir de la prière, nous n'avons nul besoin d'imaginer un monde invisible dont celui-ci ne serait, en quelque façon, que le masque ; mais que nous croyons à l'efficacité de la prière, parce que Dieu lui-même nous a ordonné de prier et que la prière est un mouvement naturel au cœur de l'homme.

On a cité et beaucoup loué le passage sur le bourreau. Nous l'avons aussi admiré, mais c'est surtout pour le talent de l'auteur et le mérite de la difficulté vaincue, car il n'était pas aisé, en

nous semble, de dire quelque chose de bien intéressant sur un tel personnage. Du reste, nous pensons qu'il y aurait quelque réponse plausible à faire à l'auteur sur ce point. Mais ce qui nous paraît digne d'un autre genre d'admiration, ce sont les vingt pages qu'il a écrites sur la guerre. De quel point de vue élevé il envisage ce grand et terrible sujet! Ce n'est point un orateur ou un poëte qui, déplorant inutilement avec le commun des hommes, les maux de la guerre, et s'adressant à l'imagination et à la sensibilité, s'attache à décrire les jeux sanglans des armées aux prises sur le champ de bataille, les places assiégées ou prises d'assaut, les villes incendiées, les provinces ravagées etc.; ses vues sont bien plus hautes: c'est comme une intelligence qui plane au-dessus des notions humaines, qui ouvre à nos yeux étonnés un horizon tout nouveau, qui nous dévoile ce grand mystère de la guerre qu'aucun philosophe n'a su expliquer. La guerre est *divine*: elle découle d'une loi occulte et terrible: *elle n'est qu'un chapitre de la loi générale qui pèse sur l'Univers*. L'auteur fait voir que, selon les notions reçues, selon les lois morales ordinaires qui règnent dans l'ordre social, selon la constitution naturelle du cœur humain, tout est énigme dans ce qui regarde la guerre.

Dira-t-on que la gloire militaire explique tout? Mais, avant tout, il faut expliquer la gloire militaire, qui n'est pas moins incompréhensible. Deux hommes sont chargés par état de détruire leur semblable, l'exécuteur et le soldat: l'un, ministre nécessaire de la justice, satisfait à la vindicte publique en délivrant la société du coupable qui en est le fléau, et maintient l'ordre dans son sein, par la puissance du châtiment donné en exemple; l'autre, instrument de carnage et de dévastation, verse à grands flots le sang innocent et paraît armé contre l'humanité toute entière. Pourquoi l'horreur et l'infamie sont-elles attachées aux fonctions du premier, tandis que la plus brillante des couronnes attend l'autre au bout de sa cruelle carrière? D'où vient le droit de verser innocemment le sang innocent, et pourquoi est-ce là ce qu'il y a de plus honorable, au jugement de tout le genre humain, sans exception? D'où viennent la franchise, la loyauté, la générosité, le désintéressement, le bon sens du militaire, c'est-à-dire, de l'homme dont le métier est de massacrer les hommes sans mesure et sans pitié? D'où vient que la moralité, les plus nobles vertus, la piété religieuse s'allient

très bien avec la profession des armes? D'où vient que le spectacle si fréquent des plus horribles carnages n'endurcit point le cœur du guerrier, qui se montre humain au milieu de ses propres victimes, *comme l'épouse est chaste dans les transports de l'amour*? Comment les caractères les plus doux peuvent-ils aimer la guerre et la faire avec passion? Comment un homme sensible à la douleur d'un animal, peut-il éprouver *l'enthousiasme du carnage*, quand il s'agit d'égorger ses semblables? Comment l'homme, *sans haine et sans colère*, se sent-il saisi de cette fureur qui le pousse sur le champ de bataille? Quel est ce mouvement mystérieux par lequel *une armée se sent portée en avant, comme si elle glissait sur un plan incliné*? A-t-elle compté les soldats ennemis, connaît-elle le nombre de ses morts? Pourquoi l'homme n'a-t-il jamais désobéi sur le champ de bataille? D'où vient que la guerre, qui semble faite pour tout anéantir, a si souvent augmenté la population des États et la prospérité des arts? Pourquoi le Dieu des chrétiens, dont la loi est toute d'amour, s'appelle-t-il si souvent dans l'Écriture *le Dieu des armées*? — Ces questions étaient dignes d'occuper le génie élevé qui a su les entrevoir, elles sont faites pour provoquer les réflexions les plus profondes.

Dans un prochain article, nous nous occuperons des autres points que nous avons précédemment indiqués.

Le Saint-Sépulcre.

(*Extrait d'une lettre particulière*).

L'église du St-Sépulcre est à peu de distance de Jérusalem. Le jour où je la visitai était un jour de fête. Les portes étaient ouvertes. Un grand nombre de pèlerins se pressaient pour entrer ou pour sortir; des Turcs établis sur un divan percevaient durement le droit d'entrée, on criait, on donnait des coups de bâton; la foule s'embarrassait au milieu des processions; tout cet ensemble offrait un spectacle aussi affligeant que bizarre.

Le St.-Sépulcre est un autel de marbre assez bas, enfermé dans une petite chapelle carrée, construite en marbre, éclairée par des lampes d'une grande richesse, et recouverte en entier par une tenture de velours. Un tableau placé dans l'intérieur au dessus de la pierre sainte, représente Jésus-Christ. Il est impossible de ne pas être profondément ému à la vue de cet humble tombeau, dont la possession a été plus disputée que celle des plus beaux trônes de la terre; de ce tombeau dont la puissance survit aux empires, et qui fut couvert tour à tour des larmes de l'espérance et du repentir.

Je sortis de la chapelle et visitai toutes les stations. Ici Jésus-Christ avait été battu de verges, plus loin une couronne d'épines avait été enfoncée sur son front; plus loin encore ses vêtemen

avaient été tirés au sort. Bientôt nous entrons dans une autre église, dont chacun baisait le pavé; c'était Golgotha. C'est là que fut commis ce crime qui consterna le ciel et fit trembler la terre.

En quittant le St. Sépulcre, les pèlerins se rendent à ce qu'on nomme le palais de Pilate. Ce n'est plus qu'une grande fabrique dominée par une tour. On me permit de monter sur une terrasse élevée d'où je découvris la place immense, jadis occupée par le temple de Salomon. Dans le lointain, paraissaient les collines de Bethléem, la mer morte et les montagnes de l'Arabie.

ANNONCE.

Les livraisons des *Œuvres choisies de Bossuet*, in-12, se succèdent avec rapidité. A peine avons-nous annoncé la seconde livraison que déjà la troisième et la quatrième paraissent. Elles se composent des tomes premier et second des *Méditations sur l'Evangile*; prix : *deux francs* le volume, pour les souscripteurs, et chaque ouvrage pris séparément, *trois francs* le volume. Pour recevoir franc de port par la poste, il faut ajouter 75 centimes par volume. On souscrit à Paris, à la *Librairie Monarchique de N. Pichard*, quai Conti, N° 5, et à Chambéry, chez Puthod, libraire.

ENIGME.

J'ai de nombreuses sœurs; chacune me ressemble.
Nous avons toutes même fin,
Et nous suivons même chemin,
Sans que jamais pourtant nous puissions être ensemble.
Les unes de la nuit cherchent l'obscurité,
Et les autres du jour préfèrent la clarté.
Une seule de nous quelquefois peut suffire
Pour amener de grands événemens,
Ou du moins opérer les plus grands changemens,
Même renverser le trône d'un empire.
Tandis que tel voudrait ralentir notre pas,
Tel dirait volontiers que nous ne marchons pas.

Le mot de la dernière *Charade* est *char-ron*.

Mercuriale de Chambéry des 14, 16 et 18 août 1822.

	Le Veissel			L'Hectolitre	
	f.	c.		f.	c.
Blé-Froment, *Prix*	14	10	—	17	35
Seigle	9	00	—	11	76
Orge	6	00	—	7	84
Sarrasin	0	00	—	0	00
Maïs	0	00	—	0	00
Avoine (1)	9	50	—	6	63
Pain, 1re qualité, le kilog.				0	32
Viande, *idem*, *idem*.				0	70

(1) Rapport des 3 volumes au hectolitre : Froment [illegible], Seigle [illegible], Avoine [illegible].

ADDITIONS *aux Articles de l'Intérieur et de l'Etranger.*

Chambéry, 23 *août*. Depuis plusieurs jours notre horizon est chargé d'une vapeur bleuâtre très remarquable, qui paraît augmenter l'intensité de la chaleur solaire, aussi avons-nous une température très-élevée.

Turin, 18 *août*. Le 12 du courant, il a éclaté sur la ville de Gênes un violent orage, accompagné de tonnerres et d'une pluie abondante. La foudre a causé beaucoup de dégâts, mais n'a heureusement frappé personne.

— S. M. la Reine de Suède est arrivée à Gênes, le 13, avec les deux princesses ses filles et une suite nombreuse. Elle voyage sous le nom de Comtesse de Haag. Il est arrivé dans la même ville quatre jeunes Chinois catholiques, des environs de Macao, allant achever leur instruction religieuse à Naples, en passant par Rome. Ils ont donné à entendre que la religion chrétienne est persécutée dans leur pays.

Cours des Inscriptions sur le Registre général de la Dette Publique

Du 16 au 18 août : 77 l.

Vienne, 5 *août*. On assure que le général Frimont, appelé en Hongrie, doit remettre le commandement de Naples au général Mohr.

— Le *Mercure de Franconie* dit que le Messie annoncé aux Grecs n'est autre que Joseph Napoléon, venu d'Amérique, avec Lefèvre-Desnouettes, les frères Lallemand et autres.

— On croit ici la guerre inévitable. On établit en ce moment de grands magasins dans la Hongrie.

Paris, 17 et 18 *août*. On annonce l'arrivée prochaine à Paris des généraux Bertrand et Montholon.

— On parle d'une affaire d'avant-postes sur les bords du Pruth.

Londres, 15 *août*. Les ordres du Roi pour le transport du corps de la Reine avaient fixé les rues par où il devait passer. Les exécuteurs testamentaires ont protesté contre l'enlèvement du corps, qu'ils ont prétendu trop précipité. Le commissaire du Roi fit néanmoins enlever le corps et le convoi fut acheminé, mais des barricades élevées par le peuple, à diverses distances, l'obligèrent plusieurs fois de changer de direction. Une grêle de pierres tomba bientôt sur les militaires de l'escorte, qui montrèrent d'abord la plus grande patience. Enfin poussés à bout, les dragons ont sabré plusieurs mutins; il y a eu quelques personnes de tuées et beaucoup de blessées. Quand le convoi se présenta à l'entrée de la cité, qui jouit du privilège de n'admettre des troupes qu'avec l'autorisation du lord maire, l'escorte ne put aller plus loin. Au départ du courrier, on craignait de nouvelles scènes jusqu'au moment de la sortie de la cité.

— Le Roi est débarqué à Dublin. Il avait fait arborer le deuil sur les mâts de son yacht, à la nouvelle de la mort de la Reine.

— Un de nos journaux annonce comme certaine la nouvelle que l'Empereur Alexandre est résolu d'attaquer la Turquie.

— Guillaume Pépé est débarqué à Falmouth, venant de Lisbonne.

— Des nouvelles de Constantinople parlent d'une ambassade spéciale qui y est attendue de St-Pétersbourg, ayant à sa tête un prince [illegible].

CHAMBERY, de l'Imprimerie CLÉAZ, rue St-Antoine.

An 1821. (N.o 35). VI.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTERAIRE,

Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 31 *Août*.

Intérieur.

Chambéry, 30 *août*. Samedi dernier, 25 du courant, les Français qui se trouvent aux eaux d'Aix, en Savoie, ont solennisé la Saint Louis, fête de S. M. le Roi de France, en faisant célébrer une grand'messe dans l'église paroissiale du lieu. La plupart des étrangers et des habitans ont pris part à cette religieuse cérémonie, et partagé les sentimens qui y ont donné lieu.

— Du 11 au 24 août, il est arrivé à Aix 175 étrangers.

— Le 19 du courant, a eu lieu la distribution des Prix aux élèves du Collége de Cluses, sous la présidence de M. l'Avocat Brunet, Vice-Intendant de Faucigny. La cérémonie a été ouverte par un discours de M. l'Abbé Revel, Préfet du Collége, qui a développé avec éloquence l'importance et la nécessité de l'éducation publique. Trente-trois élèves des diverses classes ont reçu la récompense de leurs travaux scolastiques. Cette touchante solennité, qui a excité le plus vif intérêt, a été terminée par une exhortation de M. le Vice-Intendant aux élèves, dont les félicitations sur leurs succès ont été pour eux l'encouragement le plus flatteur. Les divers intermèdes de la cérémonie ont été marqués par des symphonies exécutées par des amateurs de la ville. L'Administration de la ville et le public ont reconnu hautement tout ce qui, dans l'amélioration de l'établissement, est dû aux talens, au zèle et aux principes de M. l'Abbé Revel.

— La plupart des journaux de Paris continuent d'affecter de blâmer des lenteurs qui ne [illegible] considérables.

— Quelques journaux français ont parlé de nouvelles d'Espagne qui annoncent des modifications projetées dans la constitution actuelle des Cortès. Il s'agirait de l'établissement d'une Chambre haute (*des grands*) et du veto absolu accordé au Roi. Cette nouvelle nous paraît avoir besoin de confirmation.

Piémont.

Turin, 25 *août*. S. M. la Reine Marie-Thérèse est partie de Modène pour *Lucques*, le 19 du courant. Son auguste époux en est parti le 23 et arrivera à Lucques le 25.

— M. le Chev. Annibal de Saluces, Major-général, Commandant la Division de Nice, a reçu la Grand'Croix des SS. Maurice et Lazare.

— La Chambre de Commerce de Gênes a offert une épée avec la poignée ornée de symboles analogues, à S. Exc. M. le Comte Des-Geneys. Nous reviendrons sur cette intéressante circonstance.

— Il paraît qu'on ne peut encore ajouter aucune foi aux prétendus ultimatum de la Russie publiés par les journaux. Les nouvelles les plus récentes d'Odessa, de Constantinople et de Vienne sont plutôt à la paix.

Cours des Inscriptions sur le Registre général de la Dette Publique

Cinq p.% cons., rentes rachetables, à dater du 1.er avril 1821, du 23 au 25 *août*: 77 l., 50 c., 75 c.

NOUVELLES ETRANGERES

ALLEMAGNE.

Vienne, 11 août. Le général comte de Wittgenstein est arrivé à Kitschenew. Il y a maintenant dans la Bessarabie, cinq divisions russes formant ensemble 60,000 hommes. On y attendait quatre autres divisions. Les Turcs forment un cordon très rapproché sur la rive droite du Pruth.

— On écrit d'Odessa, du 27 juillet, que la flotte turque renforcée de plusieurs bâtimens de guerre, sortie des Dardanelles, le 18 juillet, pour venger l'échec essuyé près de Mitylène, a été attaquée dans les eaux de Tenedos par la flotte des Grecs, qui la repoussa jusque sous les châteaux, après lui avoir pris deux frégates et 18 bâtimens légers. Les débris de la flotte turque sont entrés dans la Mer-Noire. Cette fâcheuse nouvelle a mis [illegible] les fureurs des Turcs, et 300 Grecs ont aussitôt été massacrés.

— L'état de la Moldavie est des plus fâcheux; à la faveur de l'anarchie, les excursions des Arnautes et des Albanais et les vexations des troupes turques n'y trouvent aucun obstacle.

— Le 25 juillet, 140 Hétéristes, après avoir résisté tout le jour à 1700 Turcs, dans le couvent de Slatina, sont parvenus à s'échapper. Le 26, 900 Hétéristes se montrèrent au même moment; il [illegible] que 3000 hommes étaient y rassemblés sous Jordaki, pour pénétrer en Bessarabie. Mais 6000 Turcs sont en marche contre eux.

— Des lettres de Pétersbourg paraissent peu douter de la guerre entre la Russie et la Porte. Celles de Posen annoncent que les divers corps cantonnés dans les environs de la Dwina ont reçu l'ordre de se porter en avant et seront successivement remplacés par des troupes venant de l'intérieur.

— Il paraît que l'escadre britannique qui croise dans les environs de Tenedos, a reçu des instructions sur sa conduite, dans le cas où les Dardanelles seraient attaquées.

— Des Turcs avaient poursuivi quelques Grecs dans leur fuite jusque sur le territoire autrichien, mais les troupes autrichiennes ayant tiré sur eux, ils ont repassé précipitamment la frontière sans répondre au feu.

— Il se trouve déjà 30,000 hommes de troupes autrichiennes sur les frontières de la Dalmatie, et 40,000 se rassemblent entre Trieste et Laybach.

— On assure que l'internonce autrichien à Constantinople a reçu de sa Cour l'ordre de ne continuer ses relations avec la Porte que de concert avec le ministre de Russie. On va jusqu'à dire que la Porte a déjà renvoyé ce dernier à Odessa avec une déclaration de guerre.

ANGLETERRE.

Londres, 20 août. Le convoi de la Reine a mis onze heures pour parcourir la ville de Londres au travers des barricades et des flots d'une populace violemment agitée. Enfin la pluie qui tombait par torrens dissipa les attroupemens. Le cortège a continué sa marche. Le 15, il est arrivé à Colchester, le corps fut déposé dans l'église. Les exécuteurs testamentaires firent apposer sur le cercueil une plaque avec cette inscription : *Ici repose Caroline, la Reine outragée d'Angleterre.* Mais cette plaque fut enlevée et les exécuteurs firent une protestation. Le cortège a quitté Colchester le 16 et est arrivé à Harwich, où le cercueil a été embarqué pour l'Allemagne.

— Le nombre des morts dans la journée du 14 a été moins considérable qu'on ne l'avait annoncé.

— Le Roi a été reçu à Dublin avec toutes les marques du plus vif attachement et aux acclamations publiques. S. M. a donné l'ordre de commencer le deuil de cour, selon l'étiquette observée pour les Reines d'Angleterre.

— Des lettres de Constantinople parlent d'une note confidentielle de l'Empereur de Russie transmise à la Porte, dont le contenu paraît peu vraisemblable. Selon cette note, le comte Capo-d'Istria, d'intelligence avec le baron de Strogonoff, aurait formé, pour l'indépendance des Grecs, des plans que ce dernier aurait promis de favoriser ; et ces deux personnages seraient disgraciés. Du reste, les négocians d'Odessa croient fortement à la paix.

— La fièvre jaune a éclaté à la Havane.

— C'est décidément le 17 que le Roi a fait son entrée publique à Dublin.

— Il a été tenu un conseil au sujet de ce qui s'est passé lors du convoi de la Reine. L'empêchement mis à sa marche peut être regardé comme crime de haute trahison.

— Il paraît qu'il sera nommé un conseil de Régence, lorsque le Roi passera sur le continent pour visiter le Hanovre.

— On a observé ici, le 16, un phénomène très-curieux. Le disque du soleil, au travers des nuages d'un gris foncé, paraissait d'un beau bleu.

ESPAGNE.

Madrid, 14 *août*. Le 1er août, a été exécuté, à Cadix, le fameux Très-Punta-Alta, l'un des principaux acteurs des massacres du 10 mars.

— On ne croit pas que le Roi sanctionne le décret qui supprime les droits seigneuriaux, de crainte d'exciter de nouveaux troubles.

— Le bruit a couru ici que la constitution d'Espagne avait été proclamée en France, et notamment à Bayonne et à Bordeaux.

— On apprend que Bermudez a repris Caracas sur les troupes de Morales. On annonce aussi que Bolivar a été battu par le général La Torre.

FRANCE.

Paris, 19, 20 et 21 *août*. Il sera établi une ligne télégraphique de Lyon à Toulon.

— Suivant une lettre de Londres, on évalue à plus de 55 millions de francs, les fonds dont Buonaparte a disposé par son testament.

— Une lettre d'Odessa, du 26 juillet, dit que les Russes sont entrés en Moldavie au nombre de 40,000, sur trois colonnes, et que toute l'armée russe réunie sur les frontières, s'élève à 300 mille hommes.

— Le Roi de Suède a fait son entrée à Christiania le 30 juillet. Il a été complimenté par la Diète. On a remarqué dans sa réponse ce passage : « N'oublions pas que les corps représentatifs qui ont voulu s'emparer de » tous les pouvoirs, ont amené des bouleversemens toujours suivis de l'anarchie ou du despotisme. »

— S. M. a fait une pension de [illegible] fr. à la veuve de M. le Comte Corvetto, mort avec une fortune médiocre.

— Plus de 4,300 hectares de forêts de pins viennent d'être la proie des flammes dans l'arrondissement de Mont-de-Marsan. On évalue la perte à 600,000 fr.

— La *suette picarde* a cédé aux traitemens prescrits par les médecins.

— Les nouvelles de Barcelonne, relativement à la fièvre jaune, sont rassurantes.

24 *Et 25 août.* M. le Duc de Wellington est arrivé à Paris.

— Le 1.er juillet, la ville d'Ufa, en Russie, a été presque réduite en cendres. C'est la 3.me fois en cinq ans qu'elle éprouve le même sort.

— Un membre du club de la *Fontaine d'Or*, à Madrid, a fait la motion d'envoyer 25 mille hommes en France, pour y faire proclamer la constitution des Cortès. Cette motion a été ajournée, dans l'espoir qu'elle réussirait mieux auprès des Cortès extraordinaires que des ordinaires actuels.

— La cour prendra le deuil pour la mort de la Reine d'Angleterre.

— Un journal annonce que S. M. le Roi de Sardaigne a fait démentir officiellement les bruits sur le prétendu projet des Autrichiens de s'immiscer dans les affaires du Piémont.

Banque de France : 1565 fr. 50 c.

Cinq pour cent consolidés : 88 fr., 35 c. ; 88 fr., 25 c.

ITALIE.

Naples, 13 *août.* Nous apprenons que le tremblement de terre du 1 de ce mois a causé des dommages considérables dans les Calabres. Dans les environs de Catanzaro, quelques maisons ont été renversées et plusieurs personnes ont péri.

SUISSE.

Lausanne, 15 *août.* Toutes les contrées voisines du Rhin sont devenues le théâtre d'inondations désastreuses. Les vastes plaines du côté de Grabs, Gams etc. n'offrent plus qu'un vaste lac. Les environs de Rheinthal sont également submergés. A Diepoldsau, le Rhin a brisé ses digues et s'est répandu dans toutes les campagnes. Des désastres analogues ont eu lieu sur la rive droite.

VARIÉTÉS.

LES SOIRÉES DE SAINT-PETERSBOURG, etc ; par M. le Comte De Maistre.

IV.me *Article* (1).

L'intérêt de la vérité et l'impartialité que nous professons nous font un

---

(1) Voyez les N.os 30 et 31 de ce Journal, Année courante.

devoir d'ajouter, comme nous l'avons annoncé, quelques observations critiques à ce que nous avons dit jusqu'ici de l'ouvrage de M. de Maistre. On ne peut se méprendre sur ses intentions, qui sont assez connues. D'ailleurs, pleins de vénération pour les vues nobles et utiles de l'auteur, ainsi que pour ses talens et ses lumières, nous tâcherons de ne pas oublier les égards réclamés par des titres aussi respectables. Nos remarques ne peuvent affaiblir le mérite de l'ouvrage : la production la plus éminente peut offrir quelque prise à la critique.

M. de Maistre dit que chaque langue exclut, *par son génie qui est un*, toute idée de composition arbitraire, de convention antérieure, et que tout mot a sa raison. Ce serait peut-être faire beaucoup d'honneur à tous les néologues qui ont contribué à augmenter le vocabulaire des langues. Refuser de reconnaître l'influence que le hasard et le concours de certaines circonstances souvent étrangères, ont pu avoir sur l'adoption d'un mot nouveau, ne serait-ce point contredire l'expérience et en particulier les exemples que nous fournit à ce sujet la nomenclature des arts ? On pourrait aussi demander d'où viennent tant d'exceptions dans les règles grammaticales, les formes hétéroclites des verbes irréguliers, et cette autorité absolue des caprices mobiles de l'usage, qui est l'une des premières lois dans toutes les langues

. . . . si volet usus
Quem penes arbitrium est, et jus, et norma loquendi.

Cette idée fondamentale de l'auteur sur la puissance des mots a eu les plus grandes conséquences sur une partie de ses vues et de ses opinions. Attribuer aux mots une autorité décisive dans les matières les plus graves, ne serait-ce point s'appuyer sur une base incertaine et trop souvent équivoque ? Si l'on supposait, par exemple, une analogie mystérieuse entre tous les homonymes, ne finirait-on pas par y trouver tout ce qu'on voudrait (a) ?

C'est sur des homonymes que M. de Maistre fonde en partie sa doctrine, ou, comme il s'exprime lui-même, son *idée favorite* sur les qualités mystérieuses et l'importance pythagoricienne qu'il attribue aux nombres. C'est par le nombre qu'il veut démontrer l'existence de Dieu. L'intelligence, dit-il, *ne se prouve à l'intelligence que par le nombre, toutes les autres considérations sont étrangères à la question primitive de l'existence.* Que l'*ordre* qui règne dans l'univers prouve l'existence d'une intelligence suprême, cette vérité, mise dans tout son jour par l'auteur de la *Théologie naturelle*, que nous avons citée, ne peut être contestée que par la mauvaise foi ; mais nous ne croyons pas que l'ordre et le nombre soient la même chose. *L'ordre*, dit l'auteur, n'est que le *nombre ordonné* : ne serait-ce point là ce que l'École appelle définir *idem per idem*, le même par le même ? Dans le *nombre ordonné*, c'est-à-dire, dans le *nombre mis en*

(a) Il serait curieux de connaître le rapport qu'il y aurait entre le *coin* qui sert à fendre le bois, le coin qui est une tresse de leurs cheveux, et le *coin* qui est un fruit.

ordre, il y a deux choses, le *nombre* et l'*ordre*, et ce dernier resterait encore à expliquer. Les nombres ne sont qu'un instrument de notre foiblesse, une preuve des bornes de notre vue intellectuelle ; ils n'attestent que le besoin que nous avons de *former* des collections et de classer nos idées pour embrasser un certain nombre d'objets à la fois. Il nous semble que l'ordre et l'harmonie, le beau et le *bon* ne reposent point sur des considérations numériques, mais qu'ils résident dans la nature des choses.

La doctrine de la *réversibilité* conduit le sénateur à établir ce qu'il appelle l'*unité du genre humain*, unité mystérieuse qui semble assimiler le genre humain à un seul être, et qui lui paraît l'unique moyen d'expliquer le péché originel, le salut des hommes par un seul, l'hérédité de la gloire et du blâme, et en général toutes les applications de la loi de la réversibilité. Cette unité, que le comte a la bonne foi d'appeler *incompréhensible*, entraîne, dans le système du sénateur, une *solidarité* (c'est le terme qu'emploie celui-ci) contre laquelle nous croyons voir s'élever des objections morales de la plus haute conséquence. Il est vrai que le comte, tout en adressant ses compliments à cette unité, à laquelle il ne peut s'empêcher d'applaudir, désapprouve néanmoins un vol trop élevé dans des régions inconnues, ces théories extraordinaires qui peuvent égarer, ces explications de certains mystères au-dessus de notre portée, lesquelles, sans *rendre* l'homme meilleur, ne feraient, si elles étaient justes, que lui ôter le mérite de la foi. Le chevalier ajoute que si les idées mystiques peuvent quelquefois mener à d'importantes découvertes, il faut songer aussi à leurs inconvénients, et que, pour un sage qui saura se garantir du danger, elles produiront dix mille fous qui pourront troubler le monde et le corrompre. Nous sommes complètement de l'avis du chevalier.

Nous le sommes un peu moins sur l'article de la *superstition*, qui est bonne, si l'on veut, ou amour, comme le dit le chevalier ; mais nous pensons qu'il est bon d'éviter tout pareil rapprochement. Que la superstition soit un *rayon avancé de la religion* (on sait que c'est toujours le chevalier qui parle), c'est ce que nous ne pouvons croire. Il y a quelque chose de faux dans la superstition, or tout ce qui est faux est faible. La religion tient d'elle-même sa propre force et n'a pas besoin de secours extérieurs [illegible] qui pourraient être peu dignes d'elle. L'âme superstitieuse n'est telle, que parce qu'elle n'a pas un sentiment juste, une connaissance raisonnée de la religion ; elle est donc mal préparée pour la défense.

On trouve dans les Soirées nombre d'opinions qui se rattachent au système des révélations intérieures. L'auteur pose ce principe logique, très judicieux à notre avis, que « toutes les fois qu'une proposition est « *prouvée par le genre de preuves qui lui appartient*, l'objection quel- « conque, *même insoluble*, ne doit plus être écoutée. » Mais ailleurs, le sénateur parle d'un *instinct secret*, d'une *connaissance intellectuelle*, d'un *sentiment intérieur* qui peut devenir juste, même dans les sciences naturelles, et cela à des personnes qui n'y sont pas initiées, instinct auquel, selon l'auteur, il est permis de croire, lorsqu'il se soulève contre nos

taines théories généralement reçues pour démontrées, telles que la décomposition et la recomposition de l'eau, l'explication des marées par l'action combinée du soleil et de la lune, etc., phénomènes qui pourtant sont établis par le genre de preuves qui leur appartient. Il paraîtra singulier que l'on attribue plus de poids à la simple répugnance d'un homme à ranger à la matière sur laquelle prononce sa conscience intellectuelle, qu'à une objection insoluble. Bien entendu qu'il s'agit ici d'un homme qui ait le sens droit. Mais nous avons vu des personnes d'un jugement très-sain se refuser absolument à l'idée de la position des antipodes et à la possibilité de mesurer la distance et la grandeur du soleil, parce que leur bon sens secret se révoltait contre ces idées. Le sénateur, qui convient que Copernic a bien fait de ne pas s'arrêter à l'objection spécieuse des phases inaperçues de son temps sur la planète de Vénus, devrait donc penser *à plus forte raison*, que les personnes dont nous parlons sont fondées à nier les antipodes et les mesures astronomiques? Admettons la règle de la conscience intellectuelle dans les matières qui sont du ressort du sentiment, et surtout dans celles qui intéressent la morale et nos devoirs, mais *n'exagérons rien*, et souvenons-nous qu'une des grandes erreurs de l'esprit systématique est de passer sans distinction d'un ordre d'idées à un autre: *argumentant*, dit l'École, *ab uno genere ad aliud*.

C'est encore de la doctrine des manifestations intérieures et de celle d'un monde invisible auquel se rapporte tout ce que nous voyons dans celui-ci, que découle le système de l'auteur sur l'origine des idées. Nous regrettons de ne pouvoir traiter ici ce point particulier avec l'étendue qu'il mériterait; nous nous bornerons à dire un mot des deux considérations spéciales sur lesquelles M. de Maistre fonde principalement son opinion, outre le poids qu'il attribue à l'autorité, comme nous l'avons déjà dit.

Il regarde comme *décisive* en faveur des idées innées, cette sentence d'Aristote, *que l'homme ne peut rien apprendre qu'en vertu de ce qu'il sait déjà*; c'est ce qu'on appelle, en d'autres termes, *procéder du connu à l'inconnu*, maxime incontestable, s'il s'agit de l'action de raisonner, et les philosophes ne l'ont jamais comprise autrement. Ce qui prouve qu'Aristote lui-même l'a entendu ainsi, ce sont ces autres paroles du même philosophe, citées aussi par M. de Maistre: *que toute* DOCTRINE *et toute* SCIENCE RATIONNELLE *est fondée sur une connaissance antécédente* [illegible] *que le* SYLLOGISME *et* L'INDUCTION *n'appuient leur marche que sur des notions de connaissance*, etc. Or personne n'a jamais prétendu qu'une *idée* fût une *science*, une *doctrine*, que des idées seules puissent constituer un *syllogisme*, une *induction*.

Il est évident que le principe dont il s'agit ne peut être applicable à toutes les idées individuelles et détachées, qu'il ne peut l'être qu'aux notions relatives. L'aveugle-né à qui l'on voulait donner quelque idée de la couleur rouge, en lui disant qu'elle était *éclatante*, se la figurait comme le son de la *trompette*. Un autre aveugle-né, d'après ce qu'on lui avait dit du soleil, le comparait au son d'une grosse cloche. L'un et l'autre rapportaient sur l'idée d'un son et [illegible], malgré leurs efforts, qu'à l'idée d'un son. Ces deux hommes n'auraient jamais pu acquérir l'idée du soleil ou des

couleurs, qu'en recevant l'usage de la vue, et par conséquent ils n'auraient dû cette idée à l'intervention d'aucune connaissance antérieure. Il y a donc non-seulement des idées indépendantes de toute notion précédente, mais aussi des idées qui ne peuvent entrer dans l'âme que par l'entremise des sens.

L'âme est unie au corps, et c'est ce qui constitue l'homme dans son état actuel : dès-lors, quelque répugnance que l'on puisse avoir à reconnaître l'action des organes matériels sur l'esprit, il faut bien accepter les conséquences de cette union. Quant à ce que serait l'âme séparée du corps, c'est une autre question qui n'est pas du ressort de la philosophie. On dit avec raison que tout mouvement suppose une volonté; ainsi une intelligence peut agir sur la matière. Or s'il y a communication de l'intelligence à la matière, il y aura nécessairement communication réciproque de la matière à l'intelligence. L'âme ne dégrade pas plus l'esprit que l'autre, et certes le mystère du second fait est bien aussi beau.

On a demandé souvent ce que c'est qu'une *idée innée*, une idée dont l'âme n'a aucune conscience actuelle. Il faut s'entendre ici sur le sens qu'on attache à ce mot d'*idée*. Une idée est un fait intellectuel : si elle n'est point, comment ce fait peut-il préexister à lui-même ? Hors de l'idée *actuelle* et dont l'âme a une conscience présente, nous ne voyons que des facultés, une capacité, des dispositions, des *virtualités*, pour parler le langage des philosophes. Tous les argumens de M^r^. Maistre sont justes si on les applique à des dispositions préexistantes, et, à part toute subtilité et tout paralogisme, il nous paraît qu'ils ne peuvent rien prouver autre.

Dans un article suivant nous nous occuperons de la seconde preuve dont nous avons parlé, qui paraît à l'auteur une démonstration sans réplique de la doctrine des idées innées.

ANNONCE.

Recueil des Édits, Lettres-Patentes, Manifestes et Ordonnances publiés dans le Duché de Savoie dès le 12 septembre 1814, où sont insérés les Réglemens, Instructions et Circulaires concernant le service du Roi et l'Administration de la justice, neuvième Volume, in-8.°, à Chambéry, chez Pierre [illegible], Imprimeur du Roi.

Marchés de Chambéry des 21, 23 *et* 25 *août* 1821.

	Le Vaissel.			L'Hectolitre.	
Bleds.	f.	c.		f.	c.
Froment, *Prix*	13	65	—	16	80
Seigle	8	50	—	11	11
Orge	5	50	—	7	19
Sarrasin	0	00	—	0	00
Maïs	10	00	—	13	07
Avoine (1)	9	00	—	6	28
Pain, 1re qualité, le kilogr.				0	29
Viande, *idem*, *idem*				0	70

(1) Rapport des 3 vaissels au hectolitre. Froment. [illegible] Seigle. [illegible] Avoine. [illegible]

Chambéry, de l'Imprimerie Cléaz, rue St.-Antoine.

AN 1821. (N° 36). VIe ANNÉE.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE,
Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 7 Septembre.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 6 septembre. Son Exc. le Lieutenant-Général de S. M. a adressé, avec la lettre suivante, à M. le Chev. de la Grange, Colonel de la Brigade de Savoie, le Billet Royal ci-dessous, dont S. M. a daigné honorer ce Corps.

« *Turin, le 28 août 1821.*

« Monsieur,

« Il m'est agréable d'avoir à vous transmettre les témoignages de la bienveillance de S. M. contenus dans son billet ci-joint.

« La satisfaction que S. M. vous marque relativement à la fidélité, de la fermeté et du dévouement des officiers, bas officiers, soldats et de votre conduite en particulier, cette satisfaction, dis-je, est si flatteuse et honorable pour la Brigade de Savoie, qu'elle ne me laisse rien que vous en féliciter, ainsi que tout votre corps.

« Soyez bien persuadé, Monsieur, de la part sincère que j'y prends, ainsi que de l'estime et de l'attachement très-distingué, avec lequel j'ai l'honneur d'être,

« Monsieur le Chevalier,

« Votre très-humble, très obéissant serviteur,

Signé THAON REVEL. »

« *LETTRE de S. M.*

« Chevalier De la Grange; pendant les événemens du mois de mars dernier, « la Brigade de Savoie s'est conduite d'une manière si louable, qu'après lui « avoir fait connaître plus d'une fois notre satisfaction, nous éprouvons « un véritable plaisir à vous charger directement de lui en renouveler l'assurance. Les preuves qu'elle nous a données de son dévouement nous ont « vivement touché, et lui ont acquis notre estime particulière. Dites aux « officiers, aux sous-officiers et soldats de ce corps que nous nous rappellerons toujours la fermeté inébranlable qu'ils ont opposée à tous les efforts « de la trahison, et l'ardeur avec laquelle ils sont tous accourus sous leurs « glorieuses enseignes lorsque nous les avons appelés. Dites-leur que nous « nous plaisons à reconnaître que la Brigade de Savoie, qui s'est constamment « trouvée à côté de ses princes aux jours de danger, a dignement soutenu « son antique réputation de fidélité et d'honneur; dites-leur enfin combien

» Il nous sera agréable en les revoyant dans notre capitale, de leur marquer » de vive voix toute notre bienveillance. Et nous assurant, Chevalier De » la Grange, que vous y avez une part distinguée, nous prions Dieu qu'il » vous conserve. »

Modène, le 10 août 1821. *Signé* CHARLES-FÉLIX.

— S. M. a daigné décerner la Grand'Croix des SS. Maurice et Lazare à M. Roze, Second Président du Sénat de Savoie, qui présidait le Sénat à l'époque des malheureux événemens du mois de mars dernier.

— Le 29 août dernier, à 9 heures et demie du matin, aux Bessines, commune de la Balme, à trois quarts d'heure d'Yenne, le tonnerre est tombé sur cinq femmes qui faisaient la lessive et s'étaient réfugiées imprudemment sous un peuplier. Deux demoiselles, mères de nombreux enfans, ont été frappées de mort; les trois autres, dont une fille, ont été blessées grièvement. Celles qui sont mortes étaient devenues noires comme du charbon, et leurs corps exhalaient une odeur sulfureuse insupportable; les autres sont enflées et couvertes de boutons.

— Un autre malheur est arrivé à Yenne, le 2 du courant. M. Louis Belly, conduisant à Belley sa femme enceinte et sa sœur, ayant lâché la bride, au sortir de Yenne sur la route de la Balme, le cheval a entraîné la voiture dans le Rhône. M. Belly est parvenu à se sauver, mais les deux dames, le char et le cheval, tout a disparu sans retour. M. Belly, dans son désespoir, voulait se précipiter dans le fleuve, à la recherche des victimes, mais on l'en a heureusement empêché.

— M. Gubert, Professeur de Chimie à l'Université Royale de Turin, qui vient d'analyser les eaux minérales de la Perrière, en Tarentaise, s'était arrêté sur sa route, en retournant en Piémont, à Saint-Jean-de-Maurienne, pour examiner les *eaux thermales d'Echaillon*, qui sont à cinq minutes de cette ville. La température de ces eaux est de 36 degrés. Il paraît que l'analyse qu'en a faite ce savant chimiste a donné des résultats avantageux, car l'Administration de la ville de Saint-Jean se propose, sous les auspices de M. le Vice-Intendant de la Province, qui favorise de tout son pouvoir les utiles entreprises, de faire construire un établissement propre à recevoir les malades qui voudront jouir du bénéfice de ces eaux.

A V I S. — *Adjudications de travaux publics.*

Il sera procédé, le 15 de ce mois, à Chambéry, devant M. l'Intendant général de Savoie, sur les onze heures du matin, à l'adjudication :

1.° Par la voie des soumissions cachetées, des travaux à exécuter en réparation du pont de Flage, etc., route provinciale de Chambéry à Genève, évalués à la somme de 12,654 livres ;

2.° Par la voie des enchères à l'extinction des feux, des réparations en charpente et maçonnerie, à exécuter tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du bâtiment servant au haras royal dans la ville d'Annecy, évaluées à 1831 fr. 45 c.

P I É M O N T.

Turin, 2 septembre. LL. MM. le Roi Victor-Emmanuel et la Reine Marie-Thérèse ont fait présent au Sanctuaire de Vico, d'un magnifique ostensoir, d'un encensoir avec la navette, d'une conette, d'une aiguière et d'une clochette, le tout en argent du plus beau travail.

Cours des Inscriptions sur le Registre général de la Dette Publique.

Cinq p.% 100, rentes consolidées, à dater du 1er avril 1821; *du 25 au 30 août*, 77 l. 75 c. *Du 30 août au 1er septembre*, 77 l. 50 c., 95 c.

NOUVELLES ETRANGERES.

ALLEMAGNE.

Berlin, 28 *août*. Le Comte de Wittgenstein, adjudant de l'Empereur de Russie, a passé ici, se rendant en courrier, de Troppau à Pétersbourg. Un courrier français, venant de Paris, a pris la même route.

— Le Roi de Suède doit présenter à la Diète de Christiania le projet d'une loi pour le rétablissement d'une nouvelle noblesse héréditaire, à la place de celle qui a été supprimée.

Vienne, 25 *août*. Il s'agit toujours ici de la guerre prochaine entre la Russie et la Porte, et de 40 mille hommes de troupes auxiliaires que fournirait l'Autriche. Il paraît que notre cabinet préférerait le rôle de médiatrice à celui d'allié.

— La destruction de Cidonie (Aiwaly), dont nous avons parlé dans le temps, a été occasionnée par les Grecs, qui, venus avec des troupes de débarquement et du canon, attaquèrent les Turcs. Ceux-ci ne pouvant résister, mirent le feu à la ville sur vingt points à la fois. L'incendie a duré deux jours. Les Grecs enlevèrent les archives, les objets de prix et tous les effets qu'ils purent; ils embarquèrent ensuite pour les îles un grand nombre de leurs compatriotes. Le reste fut massacré par les Turcs ou se précipita dans la mer.

— Il paraît que, comme nous l'avions annoncé, la réunion des Souverains alliés aura lieu à Presbourg.

— Les nouvelles de Francfort annoncent, sous la rubrique de Constantinople, une insurrection en Arabie qui fait des progrès, et une autre en Egypte.

— La flotte turque est sortie, et passant devant l'île de Chio, elle a continué sa route vers l'île de Samos, dont la ville a été détruite et les habitans égorgés. On a massacré les enfans sur le sein de leurs mères, traîné et égorgé les femmes enceintes en leur ouvrant le ventre, et enfin tout a été mis à mort, hommes, femmes, vieillards et enfans. A Chio, la troupe révoltée a commis des cruautés inouïes.

— On dit que deux des puissances de l'Europe répugnant à ce que la guerre soit déclarée aux Turcs, l'empereur de Russie leur a fait connaître un firman qui ordonnait le massacre de tous les Rajas (tous les sujets de la Porte qui ne sont pas Turcs), elles ont consenti à ce qu'il fût envoyé un *ultimatum* définitif (principalement en faveur des Grecs).

— Selon les nouvelles de Corfou et de Sainte-Maure, le gros de l'armée ottomane en Epire aurait été entièrement défait et dissous.

28 *Août*. Les nouvelles de Constantinople, du 30 juillet, portent que 48 heures après l'expiration du terme fixé par les Russes, le baron de Strogonoff a demandé ses passeports, qui lui ont d'abord été refusés, et ensuite, d'après l'intervention des autres ambassadeurs, il a été donné un ordre verbal de le laisser passer librement. Les vents contraires ont retardé l'embarquement jusqu'au 30 juillet. On croit qu'il aura eu lieu le 3e. On doit

d'Odessa, 3 août, qu'après l'arrivée d'un courrier, le 31 juillet, le comte de Wittgenstein est parti d'Odessa, le 1er août, avec tout son état-major. Si la guerre a lieu, il paraît qu'elle commencera par une grande bataille, les Turcs étant concentrés dans leurs positions. Ces nouvelles ont donné lieu à un grand conseil, à la suite duquel on a expédié un grand nombre de courriers, à Londres, à Pétersbourg et aux généraux.

— Il a paru parmi les Grecs un fils du Czerni-Georges qui porte le même nom.

— On évalue à 300,000 hommes l'armée russe destinée à agir contre la Porte, sous le général Sacken, [illegible] garde est de 80,000 hommes. On attend à tout moment l'arrivée de l'empereur Alexandre sur le Pruth.

11 *Août.* On sait avec certitude que le baron de Strogonoff était encore le 31 juillet dans la rade de Constantinople à cause des vents contraires. Quelques lettres prétendent que c'est un vent *politique* qui l'empêche de partir. Les ambassadeurs étrangers profitent, dit-on, du retard pour amener quelque résultat favorable. La Porte n'a pas expressément accepté l'*ultimatum*; elle aurait promis l'exécution des articles, savoir, le rétablissement des églises grecques, la cessation de la persécution contre les chrétiens, l'évacuation de la Moldavie et de la Valachie lorsque la tranquillité y serait rétablie, et enfin l'embargo aurait été levé sur les bâtimens russes. Mais la Russie sera-t-elle satisfaite, et la Porte tiendra-t-elle ses engagemens?

Francfort, 26 août. La gazette de Nuremberg parle d'un traité offensif et défensif signé entre trois grandes puissances, et qu'une pièce diplomatique d'une haute importance va être incessamment publiée.

— Un grand nombre d'étudians des universités d'Allemagne se disposent à partir pour la Grèce. L'appel du professeur Krug a été mis à Leipsick, et l'auteur cité devant la justice.

ANGLETERRE.

Londres, 28 août. On doit construire à Dublin un palais magnifique pour perpétuer le souvenir du séjour du Roi en Irlande.

— Il paraît que les mouvemens qui ont eu lieu lors du convoi de la Reine étaient préparés d'avance. La police de Bow-Street s'occupe de poursuivre les auteurs des désordres qui ont causé l'effusion du sang.

— Le *Courier*, publiant l'avis d'une lettre de Paris, dit que le désir personnel de l'*Empereur* de Russie est pour le maintien de la paix; mais qu'il lui sera difficile de résister à l'impulsion de son cabinet et à celle de l'opinion hautement manifestée par la presque totalité de la population, qui aspire à réaliser les plans de Catherine.

— Un courrier autrichien est arrivé ici de Vienne en sept jours, avec d'importantes dépêches, et est reparti sur-le-champ pour Dublin.

— Quoique les nouvelles de Pétersbourg soient toujours à la paix, on n'est pas moins étonné des immenses dispositions militaires de cette puissance, dont il est difficile de croire que les vues se bornent à faire la guerre aux Turcs. Selon le système de cette puissance, il faut que sur cent hommes il y en ait toujours deux en état de porter les armes, ce qui ferait [illegible] hommes de milice exercée, non compris les troupes réglées, qui se montent au nombre considérable de 91[illegible],000 hommes.

— Le corps de la Reine est arrivé sur le continent ; il a été débarqué à Cuxhaven et porté à bord du *Wie*, pour remonter l'Elbe jusqu'à Stadt.

ESPAGNE.

Madrid, 17 *août*. Il paraît que S. M. se rendra à Saint-Ildefonse, accompagnée de M. Bardaxi, ministre des affaires étrangères.

— Les autorités de Saint-Sébastien, instruites qu'un personnage important se rendait en France par mer, l'ont fait rechercher par terre et sur la côte.

20 *Août*. Le Roi à peine arrivé à St.-Ildefonse, a pris une attaque de goutte ; on croit qu'il retournera incessamment à Madrid.

— Les motions qui se font à la *Fontaine d'Or* font présager que bientôt ce club exercera la plus grande influence sur le gouvernement de l'Espagne.

FRANCE.

Paris, 26, 27 *et* 28 *août*. Le Roi, à l'occasion de sa fête, a reçu les hommages de tous les grands officiers de la couronne, du corps diplomatique et de tous les corps siégeant dans la capitale.

— C'est M. l'abbé Fayet qui a prononcé, selon l'usage, l'éloge de Saint-Louis, en présence de l'Académie Française.

— Des lettres de Madrid annoncent qu'un décret du Roi a fixé la convocation des Cortès extraordinaires au 28 septembre prochain.

— Le 22 du courant, près de six cent milliers de foin ont été la proie des flammes, dans un magasin de fourrages, à Rennes.

— Le Duc de Wellington a dîné le 26 avec S. M.

29 *Et* 30 *août*. On assure que M. l'abbé de Montesquiou sera fait cardinal.

— M. le comte de Latour-Maubourg ne partira pour Constantinople que vers le 10 septembre.

— Il paraît certain que le Roi d'Angleterre passera par Paris, à son retour du royaume de Hanovre.

— On parle d'un projet pour rétablir, à la suite de la guerre actuelle, l'ordre de St-Jean de Jérusalem dans l'île de Rhodes, sous la protection de trois puissances, avec trois *langues*, l'une pour les catholiques, une autre pour les Grecs, et la 3.me pour les protestans.

— On apprend que l'envoi des corsaires d'Alger a été suspendu. La peste s'est manifestée à Alger et y fait de grands ravages.

31 *Août et* 1.er *septembre*. S. M. a érigé un majorat en faveur de M. le Baron Pasquier et a donné à M. Siméon la grand'croix de la légion d'honneur.

— La Reine de Wurtemberg est accouchée d'une princesse.

— Toute l'Irlande se précipite à Dublin pour jouir de la présence du Roi.

— La flotte française dans les eaux du Levant est de 30 bâtimens de guerre, et plus de 20 autres doivent l'aller rejoindre.

Banque de France : 1545 fr.

Cinq pour cent consolidés : 88 fr. 15 c., 87 fr. 50 c.

ITALIE.

Rome, 16 *août*. Le 13 du courant, S. S. dans le consistoire secret tenu au palais Quirinal, a pourvu aux églises épiscopales de Porto et St. Rufin,

cèses, de Frascati, de Livourne, de Pontremoli, de Pesaro, de Padoue, de Tolentin et de Lacq, et aux archevêchés de Damiette et de Trébizonde.

20 *Août.* Sa Sainteté a prononcé, dans le consistoire secret du 13 de ce mois, une allocution sur l'état des affaires ecclésiastiques en Allemagne. En rappelant la convention faite avec la Bavière, le Souverain Pontife fit part des succès obtenus dans les Etats de la Prusse, dont le Roi a généreusement doté les évêchés, les chapitres et les séminaires; S. S. en témoigne toute sa reconnaissance. Elle se félicite particulièrement du rétablissement de la métropole de Cologne, et de l'élection des évêques par les chapitres. Elle espère pouvoir annoncer bientôt l'organisation des diocèses dans quelqu'autre état de l'Allemagne.

Livourne, 28 août. On apprend de Larnaca, dans l'île de Chypre, que cette île a vu se renouveler les horreurs de Constantinople. Le gouverneur turc a fait massacrer un grand nombre de Grecs, sous les plus misérables prétextes. L'archevêque de Larnaca, qui avait le gouvernement de la ville, n'a plus aucune autorité. Le commerce est détruit, et les Européens sont privés de toute communication. Le grand-visir qui avait été relégué dans cette île, a été étranglé à Nicosie, le 21 juin dernier, lendemain de son arrivée.

Venise, 28 août. Dans la nuit du 6, le tonnerre tombé sur le clocher de Cadoneghe, dans le Padouan, a blessé deux personnes.

— Plusieurs bâtimens idriotes venant d'Espagne ont apporté en Grèce de la poudre à canon et des armes. Les Américains font aussi passer des armes et des munitions.

— On annonce de Corfou que les Grecs ont pris Argos et Corinthe.

— Un bâtiment grec, chargé d'armes et de munitions, a passé par le détroit de Messine. On croit qu'il portait à bord Démétrius Ypsilanti et le frère du prince Cantacuzène.

VARIETES. — AGRICULTURE.

De quelques plantes oléifères.

M. le Chevalier de M., membre de plusieurs Sociétés d'Agriculture, a indiqué, dans un Mémoire, diverses plantes oléagineuses dont la culture mériterait d'être encouragée et répandue dans nos pays. Telles sont le raifort oléifère (*raphanus sinensis oleifer*), que les Milanais préfèrent au colza; le ben oléifère (*moringa oleifera*), facile à acclimater; le cornouiller sanguin (*cornus sanguinea*), qui, sur 80 livres de fruit, fournit 16 livres d'huile propre à tous les usages; le micocoulier de Provence (*celtis australis*), dont la semence a fourni à Scopoli une huile analogue à celle d'olive; le souchet domestique (*cyperus esculentus*), qu'on peut naturaliser presque partout; la passerage (*lepidium sativum*), qui donne une grande quantité d'huile; le safran bâtard (*carthamus tinctorius*); le soleil (*helianthus annuus*); la moutarde blanche (*sinapis alba*), vulgairement nommée *chou-beurre*, à cause de l'excellent fourrage

qu'elle fournit aux riches lumières. Cette dernière présente ainsi un double avantage, outre qu'elle est très-fertilisante par son enfouissement en vert. Sa végétation est tellement prompte, que semée au commencement de mars, elle peut donner des graines mûres dès les premiers jours de juillet.

Une plante oléifère qui n'est pas à négliger et qui commence à se répandre utilement autour de nous, est le pavot, dont la culture est facile et qui paraît s'accommoder de terrains assez variés. En le semant en automne, après la récolte du froment, on peut le plâtrer au printemps, le récolter au commencement de juillet, et lui faire succéder des vesces, du lupin, des fèves ou du sarrasin.

De la greffe du Noyer.

On sait que, dans nos climats, lorsque le noyer végète de bonne heure, il est exposé à souffrir des fraîcheurs du printems. Rendre cet arbre moins précoce, c'est diminuer le danger. On parvient à ce résultat par le moyen de la greffe, qui est, il est vrai, assez difficile à pratiquer sur cet arbre, pour avoir découragé des agriculteurs qui ont voulu l'essayer. Un agronome instruit, M. Madiot, directeur d'une pépinière, a mis en pratique une espèce particulière de greffe qui paraît lui appartenir, et il a constamment obtenu un plein succès en l'appliquant au noyer. Voici la description de ce procédé.

On coupe d'abord le sauvageon horizontalement, au milieu de la pousse de l'année précédente. On taille ensuite le bout en biseau, sous la forme d'un coin. On échancre la greffe angulairement, de manière à ce qu'elle puisse emboîter exactement ce coin en le recouvrant dans son entier. Les deux bouts étant mis ainsi en contact, et les libers s'adaptant parfaitement, le cambium ne peut s'échapper, et l'air ni l'eau ne peuvent pénétrer dans l'articulation, qui est maintenue par un bandage formé d'écorces de tilleul et de laine enduite de terre grasse, et recouvert de cette espèce de mastic dont on enduit les orangers.

Cette opération, qui exige de la dextérité, doit être pratiquée aux premiers jours d'avril, époque de l'ascension de la première sève. Lorsqu'on s'aperçoit que la greffe pousse, on ôte l'appareil, pour prévenir les engorgemens.

Deux cents noyers greffés par cette méthode, les 15 et 16 juin 1819, ont presque tous parfaitement réussi. Il faut avoir soin d'enlever les petits bourgeons dont l'inutile développement sur les sauvageons absorberait la sève à pure perte.

De la greffe du Mûrier.

La greffe du mûrier, presque aussi délicate que celle du noyer, exigeant beaucoup de célérité, le même agronome adopta, pour le mûrier, la greffe à *œil poussant* dont nous allons indiquer le procédé en faveur de ceux qui ne la connaissent pas.

On coupe sur les mûriers à belles feuilles, des rameaux chargés de boutons. On enlève ceux-ci avec un peu d'écorce et sans aucun fragment ligneux. On les introduit sous l'écorce des sauvageons, où l'on a fait une incision cruciale. Les deux fibres ayant été mis en contact immédiat, on rapproche les deux lèvres de la plaie, et on les maintient unies à l'aide de filamens faits avec l'écorce du tilleul, qu'on a placés de manière à ne pas serrer les boutons, et à faire, au-dessus de ces ligatures, une espèce de toiture. Vingt à vingt-cinq jours après cette opération, la cicatrice est consolidée, et on lève l'appareil, qui gênerait la circulation séveuse. Ce qui est resté du sauvageon est coupé à 6 ou 7 pouces de l'insertion.

M. Mediol, aidé seulement de deux jardiniers, a pu, en suivant cette méthode, greffer trois mille pieds de mûriers dans le court espace de deux jours. Les arbres opérés ont poussé vigoureusement et sont devenus du plus bel aspect.

AVIS.

A vendre un magasin consistant en dentelles, mousselines et autres articles de goût, bas, bonnets, etc. etc. On désirerait trouver quelqu'un qui voulût acheter le tout, on lui ferait volontiers des avantages, autrement le fonds se vendra à parties brisées, et l'on accordera toutes les facilités moyennant bonne sûreté. Le dit magasin, bien achalandé et avantageusement situé Place-Couverte, est à louer ainsi que les appartemens qui en dépendent.

S'adresser à Madame la veuve VAILLANT, à Chambery.

LOGOGRIPHE.

Par tout homme d'honneur, fidèle à son devoir,
Mes droits sont respectés et dans toute occurrence.
Lecteur, [illegible] chez moi les objets qu'on peut voir :
Un animal fripon, dont chacun [illegible],
Un habitant des bois qui chérit les hauts lieux ;
La tête d'un colosse élevé jusqu'aux cieux ;
Un outil qui fournit [illegible],
Pour donner à nos mains plus de facilité,
Deux symboles divers de qualités contraires,
Qui peignent la souplesse et l'indocilité.

Le mot de la dernière *Enigme* est *Heure*.

Marchés de Chambery des 28, 30 août et 1.er 7bre 18[illegible]

		Le Veissel.			L'Hectolitre.		
Bleds.		l.	c.		l.	c.	
Froment,	*Prix*	13	33	—	16	38	
Seigle		8	00	—	10	43	
Orge		5	75	—	7	49	
Sarrasin		0	00	—	0	00	
Maïs		0	00	—	0	00	
Avoine (1)		9	00	—	6	28	
Foin, 1.re qualité le kilogr.					0	27	1/2
Viande, *idem*	*idem*				[illegible]	1	

(1) Rapport des 3 veissels à l'hectolitre : Froment [illegible], Seigle [illegible], Avoine [illegible].

CHAMBERY, de l'Imprimerie CLÉAZ, rue St.-Antoine.

AN 1821. (N° 37). VI.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE,
Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 14 Septembre.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 13 septembre. Samedi dernier, 8 du courant, a eu lieu dans cette capitale, la Procession générale du St. Sacrement, en exécution du vœu de Victor-Amédée II, à l'occasion de la délivrance de Turin, lors du fameux siège de 1706. Mgr l'Archevêque suivait immédiatement le St Sacrement. Le Sénat, MM. les nobles Syndics, les quatre paroisses de la ville et des faubourgs et toutes les Confréries des deux sexes y ont assisté comme à l'ordinaire.

COPIE *des Lettres écrites par S. M. et par S. Exc. M. le Comte* THAON DE REVEL, *Lieutenant-Général du Roi,*

A M. le Comte ROBERTI, *Colonel du Régiment des Chevau-légers de Savoie.*

LETTRE *de S. Exc. M. le Comte* THAON DE REVEL.

« Le suffrage sagement dispensé est tout à la fois une digne récompense et un aiguillon qui excite à bien faire. Le Roi, notre Souverain, prouve par la lettre que je me félicite de vous transmettre, combien son cœur généreux se plaît à l'accorder à celui qui, dans les crises des troubles politiques, s'est agi en brave et fidèle guerrier. Ainsi la récompense du passé est une nouvelle garantie de l'avenir, et tout voit, M. le Comte, par le Corps que vous commandez, sont assurés encore, [illegible] tout danger quelconque au profit de l'État et de la réputation que vous avez acquise.

« J'ai l'honneur de vous assurer de ma considération distinguée. »

« Turin, le 6 septembre 1821. *Signé* THAON REVEL. »

LETTRE *de S. M.*

« Comte Roberti, Colonel. Par des preuves éclatantes de fidélité et d'attachement à notre Maison Royale, le Régiment des Chevau-légers de Savoie nous a prouvé, dans les tristes événemens du mois de mars, combien, dans toute circonstance, nous pouvons compter sur sa loyauté, et combien il était digne de l'honneur qu'il a reçu de servir d'escorte à notre frère bien-aimé le Roi Victor-Emmanuel. Ni séductions, ni menaces, ni moyens de corruption n'ont pu l'égarer. Soit à Turin, soit à Novare, il a mérité notre pleine satisfaction, que nous nous plaisons à exprimer de nouveau à vous et aux officiers, sous-officiers et soldats qui le composent.

« Assurez-les en outre en notre nom que nous saisirons avec plaisir toutes les
» occasions de leur manifester notre bienveillance et la confiance avec
» laquelle nous nous reposons sur le Régiment tout entier.
» Sur ce nous prions Dieu qu'il vous conserve. »
» Modène, le .. août 1821. Signé CHARLES FELIX.

— Nous avons eu été passé dernier à Chambéry, M. Plana, astronome royal de Turin, et M. Carlini, Directeur de l'Observatoire de Brera à Milan, qui sont attachés à la Commission composée d'Officiers respectivement chargés par le gouvernement de S. M. et par celui de S. M. l'Empereur d'Autriche, de rattacher les opérations géodésiques faites en France, avec celles qui ont eu lieu en Lombardie; opérations dont le but est de concourir à la détermination de la figure de la Terre. Nous reviendrons sur cet objet.

AVIS à MM. les Préfets des Colléges.

Dans le N.° 48 de ce Journal (V.e Année), nous avons annoncé des Élémens de Géographie moderne, à l'usage des Colléges et des Écoles des États de S. M., où l'enseignement se pratique en langue française. Le premier volume devait paraître pour le second semestre du cours scolastique échu, mais les circonstances politiques en ont retardé l'impression. Elle vient d'être reprise, et l'on espère que le premier volume paraîtra au commencement de novembre prochain.

PIÉMONT.

Turin, 6 septembre. M. le Chevalier Cavasanti, Colonel des Carabiniers Royaux, a reçu de S. M. une lettre des plus honorables sur la conduite de ce Corps et sur la sienne pendant les derniers événemens. Cette lettre lui a été transmise par S. Exc. M. le Lieutenant-Général, qui l'a accompagnée de l'expression particulière de son estime.

— Dans la commune de [illegible], province d'Oneille, une moissonneuse nommée Maria Pittaluga, était au champ avec trois enfans dont l'un [illegible] dort à son aise, elle aperçoit qu'un loup énorme, la tendresse maternelle [illegible] douée de la présence d'esprit et du courage. Elle pose le nourrisson dans son berceau, saisit le loup par le cou et l'entraîne loin de ses enfans, jusqu'à ce que son mari, attiré par ses cris, ait mis le loup en fuite. Cette femme a eu la main [illegible] déchirée, et l'on craint pour ses jours. Le commandant général de la division de Nice lui a fait donner une récompense, qui a été généreusement augmentée par S. Exc. M. le Lieutenant-Général de S. M.

8 Septembre. S. M., en augmentant encore les secours accordés à la femme Pittaluga, a daigné ordonner qu'on lui donnât, par intervalles, des nouvelles de l'état de cette [illegible].

Cours des Inscriptions sur le Registre général de la Dette Publique.

Cinq p.% avec coupon [illegible], à dater du 1.er avril 1821; du 1.er au 4 septembre 1821 [illegible] 95 [illegible] 78 l. Du 5 au 6 septembre 77 l. [illegible] 78 l.

NOUVELLES ETRANGERES.

ALLEMAGNE.

Dresde, [illegible] août. Une nouvelle secte, dite des *Stéphaniens*, excite un tel fanatisme parmi ses membres, que quelques-uns d'entre eux sont tombés en démence, et que plusieurs se sont suicidés.

Vienne, 23 août. Le baron de Strogonoff n'était pas encore parti le 5 août; les négociations avaient été reprises. La Porte a fait passer directement à Pétersbourg sa réponse à l'ultimatum de la Russie. Le baron de Strogonoff a fait connaître aux sujets russes qui se trouvent en Turquie, que pendant son absence, ils seront placés sous la protection de l'internonce autrichien.

— Les troupes russes continuent à se porter sur le Pruth.

29 *Août*. Les troupes polonaises n'ont encore reçu aucun ordre de marche. Les [illegible] du général Yermoloff se sont rapprochées de la Podolie.

ANGLETERRE.

Londres, 4 *septembre*. Le Star annonce que S. M., dans son voyage sur le continent, aura probablement une entrevue avec les empereurs d'Autriche et de Russie, pour décider du sort de l'empire Ottoman. S. M., à son retour d'Irlande, s'embarquera de suite pour le continent.

— La compagnie du Levant a reçu hier le 3 août la nouvelle, qu'elle prétend authentique, de l'acceptation par la Porte de l'ultimatum de la Russie. Les détails donnés précédemment sur les négociations expliquent qu'ils sont amendés par cette acceptation.

— Les bruits au sujet d'une prétendue intelligence entre le comte Capo-d'Istrias et le baron de Strogonoff étaient dénués de tout fondement.

ESPAGNE.

Madrid, 25 *août*. On sait que quelques gardes du corps étaient détenus au couvent de St-Martin, depuis l'affaire où ils avaient voulu défendre S. M. contre les insultes de la populace. Le 20, se rassemblèrent tumultueusement en foule, à 10 heures du soir, près de ce couvent, et firent chanter aux détenus la fameuse chanson *Tragala, perro*. L'officier de garde voulut en vain faire cesser le tumulte, qui s'accrut rapidement avec la foule qui augmentait à chaque instant. Le chef politique arriva inutilement; le général Morillo arriva avec un piquet et s'efforça de dissiper l'attroupement. Le lendemain, l'agitation fut assez grande. Les orateurs de la *Fontaine d'Or* demandèrent hautement la destitution du général Morillo; quelques cris de mort se firent entendre. Le général avait donné une proclamation qui ne fit qu'irriter les esprits; on prétendit qu'il avait altéré les faits. Le 22, on eut l'inconvenance de placer un poste de sûreté à la porte du général. Morillo a donné sa démission; le Roi l'a acceptée et a ordonné que le général serait traduit devant un conseil de guerre. On craint quelques événemens fâcheux.

30 *Août*. Le ministre de la guerre, contre qui les orateurs de la Fontaine d'Or se sont si fort élevés, a été destitué.

— On apprend de Lisbonne que les chargés d'affaires de Russie, d'Autriche et de Prusse ont quitté la capitale du Portugal, après avoir [illegible]

pour obtenir leurs passeports ; la mésintelligence date du jour où l'ambassadeur d'Autriche s'est refusé d'illuminer au sujet de la fête de la constitution.

— La peste s'est déclarée à Minorque.

— Un envoyé de Bolivar est reçu ordre de quitter le territoire espagnol à cause des hostilités reprises en Amérique.

FRANCE.

Paris, 2, 3 et 4 septembre. Lord Wellington est parti pour Londres, après avoir eu une longue conférence avec l'ambassadeur de Russie, et une audience de S. M., qui a duré une heure.

— Le bruit s'est répandu ici que le baron de Strogonoff était parti de Constantinople le 8 août.

— Mme la maréchale Moreau vient de mourir à Bordeaux.

— Selon une lettre particulière, à la bataille navale qui aurait eu lieu dans les eaux de Samos, les Ottomans auraient perdu tous leurs bâtimens, dont huit brûlés, et le reste coulé à fond. Les Grecs en auraient perdu un. Il y aurait eu 25 mille hommes noyés ou passés au fil de l'épée.

— On écrit d'Alexandrie (Égypte) que les Wechabites semblent profiter de la guerre des Grecs pour reprendre les armes, et qu'on doit former un camp en Arabie pour protéger Médine et la Mecque.

— Selon quelques journaux allemands, l'Autriche fournirait 60,000 hommes à la Russie, la Prusse ne fait aucun mouvement ; la France garde la neutralité, et l'Angleterre s'allie avec la Porte.

5 et 6 septembre. On croit que toutes les négociations faites à Constantinople l'ont été de concert avec la France, l'Autriche, l'Angleterre, la Prusse, la Suède et les Pays-Bas, et que le départ du baron de Strogonoff ne peut en empêcher la continuation.

— Le duc de Wellington s'est embarqué le 2 à Calais pour l'Angleterre.

— Une lettre de Mme la Comtesse de Salm, du 31 août, à sa sœur, nous apprend que le prince Alexandre de Hohenlohe continue à étonner par les guérisons miraculeuses qu'il opère.

— La défaite des Turcs aux environs d'Arta paraît se confirmer.

— Toutes les nouvelles de Vienne s'accordent à faire présager que la paix pourra être maintenue avec la Porte, qui se prête aux conditions proposées et au maintien des anciens traités. On assure qu'elle a demandé le rappel du baron de Strogonoff (voyez l'article Vienne).

7 et 8 septembre. Une ordonnance convoque pour le 1er et le 10 octobre les colléges électoraux des départemens de la 5e série.

— On mande de Madrid qu'on y est dans l'attente d'événemens fâcheux et prochains, et qu'un grand nombre de personnes se hâtent de quitter cette ville.

— Le baron de Strogonoff, à son arrivée à Odessa, a confirmé la nouvelle d'une grande victoire navale remportée par les Grecs sur les Turcs.

— L'internonce d'Autriche et le ministre d'Angleterre continuent d'employer leurs soins à Constantinople pour prévenir une rupture.

— Mme la duchesse de Berri, dans son voyage au Mont-d'Or et à Clermont-Ferrand, charmée des attentions dont elle a été l'objet, et de la

beauté du pays, sont écrits : « Les bons habitans ! le beau pays ! *je voudrois être Auvergnate !* »

Banque de France : 1542 fr. 50 c. ;

Cinq pour cent consolidés 85 fr. 35 c. ; 85 fr. 65 c.

ITALIE.

Rome, 30 août. Nous sommes autorisés à démentir l'assertion des journaux étrangers relative à la prétendue occupation du château Saint-Ange et de plusieurs villes de cet État par les Autrichiens.

— Deux nouveaux bâtimens grecs chargés de grains ont encore passé par le détroit de Messine pour se rendre vers le Péloponèse.

— Les quatre Chinois dont il a été parlé dans le tems, sont arrivés ici le 23 ; le S. Père les a accueillis avec toute sa bonté ordinaire. Ils vont à Naples pour s'instruire et recevoir l'ordre de la Prêtrise, à l'effet de retourner dans leur patrie pour y prêcher l'Évangile.

Venise, 1.er septembre. Toutes les lettres d'Odessa du 14 août annoncent que le baron de Strogonoff y est arrivé le 13 de Constantinople, d'où il était parti le 9. A son départ, la Porte avait permis aux vaisseaux chargés de grains de sortir des Dardanelles, et ouvert un libre passage de la Mer Noire dans la Mer Blanche. Les mêmes nouvelles confirment la défaite de la flotte turque près de Samos.

— On mande de Trieste que, selon une lettre d'Alexandrie, le Pacha d'Egypte, en vertu des ordres du Grand Seigneur, a fait armer 26 bâtimens qu'il a envoyés en croisière contre les Grecs du côté de Rhodes.

SUISSE.

Lausanne, 6 septembre. L'orage et la grêle ont causé de grands dommages dans plusieurs cantons, surtout dans les cantons de Schaffhouse et de Zug.

— S. A. I. le Grand Duc héréditaire de Toscane, arrivé à Berne le 29 août, en est reparti le 2 septembre pour Lucerne.

VARIÉTÉS.

LE TRIOMPHE DE LA VÉRITÉ, ou *les Trente jours de la Révolution Piémontaise, Elégie*, par M. ROBERT, Sous Intendant de la province du Genevois, avec cette épigraphe : *Quare fremuerunt gentes, et populi meditati sunt inania ?* Ps. II. Broch. in 8.° de 24 pages. Annecy, de l'imprimerie d'*Alexis* Burdet, 1821.

Le sujet de cette Elégie n'est que trop connu, et nous sommes dispensés d'entrer dans aucun détail à cet égard. Dans l'esprit qui a dicté ce chant élégiaque, l'indignation devait être le premier mouvement du poète ; c'est elle en effet qui lui a inspiré ce début.

O Victor ! ô mon Roi ! quelle affreuse nouvelle
A répandu l'effroi sur ton peuple fidèle ?

Hélas! qui pourra croire à d'aussi noirs forfaits?
De farouches soldats, couverts de tes bienfaits,
Abjurant, sans frémir, ce titre de perfides,
Ont levé contre toi leurs armes parricides.
Ces monstres, sans trembler, ces mutins, sans pâlir,
Bravent de tes vertus l'auguste souvenir
Ils osent invoquer, dans leur sombre furie,
Les noms, les noms sacrés d'honneur et de patrie,
Et, le fer à la main, prêchant la liberté,
Ils menacent le prix de la fidélité.

On sait que le seul motif publiquement allégué par les rebelles pour exciter les premiers mouvemens de l'insurrection, était de prétendues conventions en vertu desquelles le Roi devait laisser occuper ses places fortes par les Autrichiens et leur abandonner de l'argent et des troupes pour concourir à la guerre de Naples. Victor Emmanuel par sa proclamation du 10 mars, démentit expressément ces faux bruits et offrit un généreux pardon aux insurgés, en consentant à les considérer seulement comme des sujets trompés. Cette franche déclaration d'un prince dont la loyauté ne pouvait être contestée, ôtait évidemment tout prétexte à la révolte; mais celle-ci manifesta sa mauvaise foi et ses desseins ultérieurs, en refusant de mettre bas les armes. Alors parut la touchante et belle proclamation du 12 mars, que l'on fit aussitôt disparaître et que nous n'avons connue en Savoie que par les journaux étrangers. C'est à ces deux pièces vraiment historiques, que le poète fait allusion dans les vers suivans.

O mon Prince! ô Victor! de ta voix paternelle
En vain le son touchant au devoir les rappelle;
Des plus tristes revers, des plus terribles maux
Tu leur traces en vain les sinistres tableaux;
Tu leur montres en vain la foudre et les tempêtes
Qu'un aveugle délire amène sur nos têtes;
Leur sacrilège audace, ensemble à la voix,
Ebranle avec fureur le trône de nos Rois.

Et en effet, le crime est consommé: une antique monarchie illustrée par des siècles de sagesse et de gloire, un système de lois fondamentales éprouvées par le tems, honorées du suffrage des plus célèbres publicistes, toujours améliorées selon le besoin des circonstances, sont renversées dans un instant, pour faire place à une loi étrangère et inconnue, à laquelle du moins ses aveugles partisans ne peuvent attribuer le mérite d'être justifiée par l'expérience. Un Roi adoré de ses peuples et admiré de l'Europe entière, un Roi contre lequel la révolte et la malveillance ne savent articuler aucun reproche, à la sagesse, aux vertus, à la bonté duquel elles se voient forcées de rendre justice; c'est un tel Prince qui, pour sauver l'honneur sans tache d'une dynastie toute composée de sages et de héros, n'a d'autre parti à prendre que de quitter un trône orné de ses vertus, et de déposer ce sceptre d'amour qu'il n'étendit sur ses peuples que pour leur faire sentir la main d'un père. L'histoire conservera le souvenir de cette noble retraite; elle retracera le beau caractère qu'a déployé Victor-Emmanuel

dans la crise la plus douloureuse où puisse se trouver un Monarque tendrement attaché à ses sujets. Il faut que quelque chose de grand réside dans l'âme des Princes dignes de ce nom, quand l'adversité, qui devroit être si accablante pour eux, devient au contraire le moment où ils développent une force nouvelle et inconnue. Victor-Emmanuel, nous le disons avec connoissance de cause, s'est montré sublime dans les instans qui ont précédé et suivi son abdication.

Il descend en héros du trône de ses pères.

Ce vers heureux de l'auteur ne dit rien de trop; au mérite de l'expression il réunit celui de la vérité.

Mais qui pourroit peindre la douleur d'un peuple fidèle, au moment du départ de son Roi?...

C'en est donc fait, Victor, tu pars, tu fuis des lieux
Pleins des noms immortels de tes nobles aïeux.
Entends de toutes parts tes enfans qui gémissent,
En sanglots répéter leurs regrets attendrissans;
D'un regard attendri, d'un regard douloureux,
Je contemplois long-tems ce peuple malheureux
Qui, tout entier pressé sur ton triste passage,
A son Roi bien-aimé rend un dernier hommage.
Poursuis, Emmanuel!

Le poëte ne pouvoit oublier la glorieuse conduite de la brigade de Savoie et la noble contenance des habitans de ce Duché.

Les Savoyards jamais ne vendront leur honneur
. . . .
De nos soldats déjà la phalange guerrière
A, sans pâlir d'effroi, bravé la trahison,
Et sans tache sauvé la gloire de son nom.
O prince infortuné! quelle sera ta joie!
Dans ces jours désastreux, la fidèle Savoie
Aux [illegible] forcenés d'une aveugle fureur,
Ne répondit soudain que par des cris d'horreur.

Nous voudrions pouvoir citer la défaite des soldats armés par la révolte aux deux extrémités de l'Italie,

Qui n'ont pas même osé disputer la victoire.

Nous citerions le tableau des règnes de nos Princes, tableau que l'auteur justifie par une note dont les détails très-vrais étoient à peine nécessaires.

Forcés de nous borner, nous terminerons par cette apostrophe à la jeunesse, qu'il paroît utile de répéter:

O brillante jeunesse! espoir de l'avenir!
Aurois-tu de nos maux perdu le souvenir?
As-tu donc oublié ce régime exécrable
Qui pesa si long-tems sur la France coupable?
Alors, comme aujourd'hui, le fourbe novateur
Promettoit aux humains un éternel bonheur,
Sous les traits séduisans d'une liberté sage,
Et prêcha la licence et fonda l'esclavage.

Nous prions maintenant l'auteur de nous permettre quelques légères observations, car il faut bien faire aussi ce qu'on appelle la part de la critique.

La césure ne peut tomber sur le verbe auxiliaire, quand celui-ci est immédiatement suivi du participe, comme dans ce vers

Jamais du crime ils n'ont imploré le secours.

Cette faute peut se corriger par une inversion très-simple :

Jamais ils n'ont du crime imploré le secours.

Dans ce vers-ci

Ainsi quand quelquefois la tempête en fureur,

Nous proposerions de changer le premier hémistiche, et nous mettrions :

Ainsi, lorsque parfois la tempête en fureur.

Nous avons remarqué une répétition un peu fréquente de l'apostrophe au commencement du vers, sous cette forme : *O vous tous*, *O mes jeunes amis*, *O brillante jeunesse*, *O mes concitoyens*, *O Prince*, *O Charles*, etc.

Il est facile à l'auteur de supprimer ou de changer quelques-unes de ces tournures.

Ils (les dieux) ont *fait le serment* d'arracher la patrie
Au joug avilissant de votre tyrannie

On peut dire *ils ont juré*, c'est à dire, ils ont irrévocablement prononcé ; mais on observera peut être que les dieux ne font pas des sermens, ils portent des décrets, et c'est en effet le mot qu'emploie l'auteur dans le vers qui suit les précédens. Nous remarquerons encore, au sujet de ces deux vers, qu'il faut éviter de faire rimer les hémistiches des vers terminés par une même rime.

Oh ! que ne puis-je enfin arracher le bandeau
Qui de la vérité te cache le flambeau !
Ah ! que ne puis-je enfin, aux dépens de ma vie, etc.

Peut-être eut-il convenu de changer l'une ou l'autre de ces deux interjections. Mais cessons de nous appesantir sur ces détails, qui n'ôtent rien au mérite des bons vers contenus dans cette pièce, et surtout rendons justice aux honorables intentions de l'auteur.

M. Rosset a dédié son Élégie à Son Exc. M. le Comte d'Andezeno, Gouverneur général du Duché de Savoie. Cette dédicace ne pouvait être plus convenablement adressée qu'au digne Général dont la conduite, pendant les trente jours, a été reconnue *parfaite en tout* par le Souverain lui-même, et dont la sagesse et la fermeté, dans ces momens de crise, ont attiré sur lui les regards et l'estime d'un monarque étranger, qui l'a honoré à ce sujet d'une haute marque de distinction.

MERCURIALE de Chambéry des 4 et 5 septembre 1821.

	LA VAISSEL.			L'HECTOLITRE.	
BLEDS.	f	c		f	c
Froment, *Prix*	13	33	—	16	36
Seigle	8	[illegible]	—	10	[illegible]
Orge	5	75	—	7	49
Sarrasin	0	00	—	0	00
Maïs	0	00	—	0	00
Avoine (1).	5	50	—	5	93
Pain, 1re qualité, le kilogr.				0	27 1/2
Viande, *idem*, *idem*				0	70

(1) Rapport des 3 volumes en hectolitres : Froment [illegible] ; Seigle [illegible] ; Avoine [illegible].

CHAMBÉRY, de l'Imprimerie CLÉAZ, rue St.-Antoine.

AN 1821. (Nº 38). VIe Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE,
Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 21 Septembre.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 20 septembre. D'après les ordres de S. M., le Magistrat de la Réforme des études a fait publier un ordre du 7 du courant, portant que les Universités de Turin et de Gênes, et le Collége royal des Provinces, resteront fermées pendant l'année scolastique prochaine. Les élèves qui n'ont point participé aux désordres et qui auront droit d'aspirer à quelque grade, pourront se présenter, dans le courant de décembre prochain, à la Librairie de l'Université, pour subir leurs examens. On aura les égards qu'il [illegible] convient envers les bons sujets qui méritent protection et encouragement, pour leur faire obtenir les grades qui pourront se concilier avec la nature de leurs études.

— Le *Courrier Français*, du 10 septembre, rend un compte très-avantageux d'un ouvrage de M. Antoine Métral, de Chambéry, ayant pour titre: *Conspiration contre Attila, dans l'ambassade des Romains en 449*, un vol. in-18. Paris, chez Bossange frères.

— Du 25 août dernier au 7 du courant, il est encore venu aux eaux d'Aix cent quinze étrangers.

AVIS. — *Adjudication de travaux publics.*

Le public est prévenu que le samedi 29 septembre courant, à onze heures du matin, il sera procédé devant Mr l'Intendant général de la division de Savoie, par la voie de *soumissions cachetées*, à l'adjudication de l'entretien, pendant neuf ans, de la route provinciale de Chambéry à Genève, pour la partie comprise sur le territoire de la province de Savoie propre; ledit entretien évalué à 9003 fr. 30 c. par an.

AUTRE AVIS.

Jeudi 27 du mois de septembre courant, à dix heures du matin, il sera procédé, à Saint-Julien, pardevant M. le Vice-Intendant de la province de Carouge, à l'adjudication par voie d'enchères, et à l'extinction des feux, des travaux à exécuter en construction d'un ponceau sur le ruisseau de Planaz, et de quatre aqueducs, route provinciale de Saint-Julien à Seyssel, évalués à 1253 l. 61 c.

Ceux qui désireront connaître les conditions de l'entreprise, pourront s'adresser au secrétariat de la Vice-Intendance, où les plan, devis et cahier des charges sont déposés.

PIÉMONT

Turin, 13 *septembre*. S. M. a daigné écrire à M. le Chevalier Vialardi commandant la brigade des Grenadiers-Gardes, et à M. le Chevalier de Bricherasio, colonel du régiment Piémont-Royal cavalerie, des lettres honorables sur leur fidélité et leur conduite dans les derniers événemens. S. Exc. M. le Lieutenant Général du Roi a accompagné ces lettres de l'expression particulière de ses sentimens.

— Le Corps Décurional de la ville de Gênes a offert à S. Exc. M. le général comte Des-Geneys, une magnifique grand-croix des SS. Maurice et Lazare en gros brillans. S. Exc. en se réservant seulement l'usage de ce don, en a consacré la propriété à l'hôpital de *Pammatone*, comme elle avait déjà fait de l'épée qui lui a été décernée par la chambre de commerce, et dont elle a cédé la propriété à l'hôpital des Incurables.

— On apprend de Corfou que des lettres de Malte annonçaient que l'ordre y a été donné d'embarquer toutes les troupes disponibles, et qu'on y attendait quelques nouveaux régimens venant d'Angleterre.

15 *Septembre*. On a reçu à Gênes des lettres d'Odessa du 21 août, qui confirment les espérances de paix au moyen des bons offices de la France et de l'Angleterre. Il paraît que la Porte acquiesce à toutes les demandes de la Russie.

Cours des Inscriptions sur le Registre général de la Dette Publique.

Cinq p. % cons., cessions cumulables, à dater du 1er avril 1821. *Du* 6 *au* 12 *septembre* : 77 l., 95 c. *Du* 12 *au* 13 *septembre* : 78 l. *Du* 13 *au* 15 *septembre* : 77 l., 95 c. ; 78 l.

NOUVELLES ETRANGERES

ALLEMAGNE.

Bamberg, 2 *septembre*. Les magistrats de notre ville ont fait publier un avis par lequel ils annoncent que le prince Alexandre de Hohenlohe a refusé de n'opérer à l'avenir ses guérisons qu'en présence d'une commission royale et de médecins, que les essais qu'il a faits en présence des commissaires royaux et des médecins sont restés sans effets, et qu'il y a lieu de douter des miracles annoncés jusqu'ici.

Vienne, 1er *septembre*. Un ukase supprime la franchise du port d'Odessa.

— Les troupes turques cantonnées dans la Valachie s'avancent à marches forcées en Moldavie. D'autres troupes ottomanes ont passé le Danube aux environs de Silistrie.

— On croit que des armées d'observation prendront position sur les bords de l'Elbe et du Rhin, pour assurer la tranquillité de l'Allemagne, dans le cas où la guerre éclate contre la Turquie.

— On a montré les plus grands égards au baron de Strogonoff, à son départ de Constantinople. Les bâtimens qui l'ont porté à Odessa, ont transporté 250 familles grecques, qui le bénissent comme leur sauveur.

— L'*Observateur Autrichien* dément aujourd'hui les détails du prétendu viol des 150 jeunes grecques dans le bazar de Constantinople, ainsi que la part attribuée aux Israélites dans les outrages faits au cadavre du patriarche.

— On annonce que l'Empereur Alexandre est attendu à Odessa.

— On écrit de Smyrne que la tranquillité est rétablie, que les massacres ont cessé depuis une quinzaine et que le Grand-Seigneur a expédié firman sur firman pour le maintien de l'ordre.

— De nouveaux massacres ont eu lieu à Bucharest.

3 *Septembre.* Depuis l'arrivée d'un courrier extraordinaire de Pétersbourg, les deux armées russes Sacken et Wittgenstein sont en pleine marche; cependant rien ne paraît encore décidé pour une rupture. On croit au contraire que l'Empereur Alexandre a été satisfait de la réponse de la Porte.

— On a exécuté à Constantinople les deux fils aînés d'Ali-Pacha, Veli et Mouctar Pacha. Un de leurs espions, porteur d'une correspondance secrète, avait été arrêté.

— Une bande d'insurgés a incendié la ville de Byams, en Moldavie.

— On attribue les lenteurs du divan à répondre à l'*ultimatum* de la Russie, à la connaissance qu'aurait eue la Porte des dispositions de quelques puissances, et à la présence d'une flotte anglaise aux environs des Dardanelles.

— Patras est bloqué du côté de la mer par treize bricks de guerre.

— On prétend à Varsovie que le général Czernicheff est chargé de faire une levée extraordinaire parmi les Cosaques du Don.

— Thèbes et le fort de Livadie sont au pouvoir des Grecs; la garnison turque s'est rendue subitement faute d'eau, à ce qu'il paraît.

4 *Septembre.* Le ministère russe, attendu l'absence de l'Empereur parti pour Odessa, n'a rien pris sur lui et a renvoyé à Odessa la réponse de la Porte; ainsi on ne peut connaître de résultat avant une quinzaine de jours. On croit qu'il n'y aura pas de guerre et qu'un congrès aura lieu à Francfort.

ANGLETERRE.

Londres, 11 *septembre.* Des lettres de Caraccas, du 24 août, confirment la nouvelle de la défaite des généraux espagnols Latorre et Moralès, par Bolivar et Paez, le 24 juin. On croit que Porto-Cabello ne tardera pas à être pris.

ESPAGNE.

Madrid, 1er *septembre.* Le Mexique marche vers l'indépendance. Le colonel Iturbide a publié un manifeste qui proclame la monarchie constitutionnelle, et déclare la Nouvelle-Espagne indépendante de l'ancienne. Le titre d'empereur du Mexique est offert à Ferdinand VII, et à son défaut, à un des infans d'Espagne. En attendant que le prince appelé se présente en personne au Mexique pour prêter son serment, la junte gouvernera au nom de S. M.

— Le gouvernement portugais a adressé une circulaire à ses ministres près les cours étrangères, pour expliquer la nature des événemens qui ont donné lieu au départ de quelques ambassadeurs. Il espère que cette affaire n'aura aucune suite fâcheuse, capable de troubler la bonne intelligence qui règne entre lui et les autres gouvernemens.

— Un colonel de génie avait maltraité un porte-faix; le peuple prit fait et cause en faveur de celui-ci, et manqua de brûler le colonel et sa

maison ; il a fallu le concours de la garde, de l'Alcade et du général Quiroga, pour mettre le colonel hors de danger.

— S. M. va se rendre à l'Escurial, où l'on croit qu'elle passera l'hiver, fatiguée des troubles qui se renouvellent sans cesse dans la capitale.

— Du 18 au 21, [illegible] personnes ont péri de la fièvre jaune à Barcelonne. La contagion s'est déclarée, dit-on, à Malaga, à Xérès, à Cordoue, etc. On s'occupe de prendre des mesures sanitaires.

— On assure que le général Morillo ayant prouvé qu'il n'avait point tiré son sabre sur le public, doit être rétabli dans ses fonctions.

3 *Septembre*. Nos députés en Amérique, que les insurgés n'ont pas voulu écouter, sont revenus en même temps que nous renvoyons en Amérique les députés de Bolivar.

— L'Espagne est dans la crise, tout ce qui se fait ; aucune loi ne s'exécute et les insurrections renaissent tous les jours. Riego, accusé d'avoir voulu établir la république, a reçu ordre de quitter le commandement d'Arragon ; et il y a, dit-on, ordre de l'arrêter. Saragosse est dans une grande fermentation.

F R A N C E.

Paris, 9, 10 *et* 11 *septembre*. La mort vient d'enlever à Paris le prince Démétrius Comnène, descendant des empereurs de ce nom. Il était chevalier de Saint-Louis et avait le grade de maréchal-de-camp. Il avait émigré en 1792. Il laisse un fils, le comte George Comnène, aussi chevalier de Saint-Louis, une nièce, qui est la duchesse d'Abrantès, et un neveu.

— Les nouvelles de Perpignan annoncent que le nombre des malades du Lazareth de Barcelonnette diminue tous les jours.

— Il paraît que la Suède vient intervenir auprès de la Porte, pour concourir à mettre un terme aux malheurs qui désolent la Grèce.

12 *Et* 13 *septembre*. Un courrier russe est arrivé le 12 aux Tuileries.

— On dit qu'un Anglais a laissé par testament à Mme Catalani une somme de 70,000 liv. sterl. (environ 1 million 800 mille francs).

— Le roi d'Angleterre est attendu le 15 ou le 16 à Calais, d'où S. M. se rendra à Paris, de là à Bruxelles et ensuite dans le Hanovre.

14 *Et* 15 *septembre*. On écrit de Lille que des ordres sont donnés à Calais par le gouvernement, pour la réception du Roi d'Angleterre.

— Au sujet du voyage du duc de Wellington à Paris, on parle d'un plan proposé, en vertu duquel l'Autriche et la Russie acquerraient une partie du nord de la Grèce, une partie de ce pays serait érigée en république sous la protection de la Sainte Alliance, l'Angleterre prendrait l'Archipel et céderait le Hanovre au Pays-Bas, en dédommagement d'une portion de la Belgique qui passerait à la France.

— S. M. est légèrement indisposée.

— Plusieurs courriers ont été expédiés vers le nord.

Banque de France. 1546 fr. 50 c. ; 1548 fr. 75 c.

Cinq pour cent consolidés. 85 fr. 85 c. ; 86 fr. ; 86 fr. 50 c.

VARIÉTÉS.

Les Soirées de Saint-Pétersbourg, etc., par M. le Comte De Maistre.

V.e *Article* (1).

C'est par les dispositions préexistantes que nous expliquerons la seconde difficulté que M. de Maistre élève contre les idées acquises.

Un être doué de connaissances, dit-il, qui recevrait des idées accidentelles, pourrait sortir de sa sphère et troubler l'univers. Non, il n'y a pas le moindre danger à cet égard, parce que les impressions que lui transmettent les sens qui lui sont propres, sont assorties à sa nature, à ses dispositions innées et à sa destination. Il n'était pas plus difficile à la Providence de régler les sens de l'homme, de coordonner leur action à une fin déterminée, que de disposer son âme à n'être accessible qu'à telle ou telle affection; elle a pu faire l'un et l'autre sans mettre d'avance dans l'âme des idées proprement dites et précisément au nombre qu'elle devait en avoir. C'est ainsi que chaque plante compose dans la terre et dans l'atmosphère, des seuls élémens qui lui conviennent. Le pommier reçoit ses alimens des *choses extérieures*, mais jamais pourtant il ne produira du raisin ni des figues. On ne gagnerait rien à dire que c'est parce qu'il ne porte que le germe du seul fruit qu'il doit produire; car il faut sans doute des sucs ou quelque chose approprié à ce germe, et ces sucs ne peuvent lui parvenir que par des organes capables de les saisir et de les élaborer.

On se rappelle qu'à l'occasion de la poule qui connaît l'épervier sans l'avoir jamais vu, M. de Maistre demande pourquoi l'expérience est plus nécessaire à l'homme qu'aux animaux. Pourquoi? parce que l'homme n'est doué de l'esprit d'observation que pour tirer son profit de l'expérience, et que cette faculté, qui deviendrait inutile sans cela, suppose évidemment qu'il doit consulter l'expérience, parce que l'animal et l'homme devant autant différer dans leur constitution et leurs facultés, qu'ils diffèrent dans leur destination; parce que l'un doit obéir sans préjugé à un instinct aveugle et infaillible, tandis que l'autre doit commander à tout ce qui l'environne. Qu'est-ce qui prouve que la nécessité de l'expérience entre dans la loi de la nature humaine? C'est que l'homme a reçu les nobles attributs de la raison et de la liberté, une lumière et un discernement, inutiles à un automate qui, esclave des lois auxquelles il est soumis, ne peut mériter ni démériter, mais attributs nécessaires à la dignité d'une créature pensante, appelée à régner sur la nature et à s'élever à la distinction du bien et du mal; c'est que l'homme est obligé de raisonner pour son propre compte, de pourvoir à ses besoins, d'étudier tout ce qui l'entoure pour en tirer un parti accommodé à sa position; c'est que ses facultés ont une capacité de perfectionnement qui manque à celles des animaux; qu'il porte dans son sein l'aiguillon d'une curiosité qui n'appartient qu'à lui seul, et qu'il peut se mettre en état de la satisfaire

---

(1) Voyez les N.os 30, 31, 34 et 35 de ce Journal, *Année courante*.

animal qu'il convient à sa nature et à sa fin : c'est qu'il lui a été donné de se cultiver lui-même, qu'ainsi, par ses nobles efforts, il peut devenir en partie son propre ouvrage, en créant ses connaissances dans l'ordre intellectuel, comme il fait ses actions dans l'ordre moral : sublime prérogative, qui lui soumet l'univers et l'élève au-dessus de tous les êtres créés qu'embrassent ses regards pénétrans et son active intelligence.

M. de Maistre, dans sa juste haine du matérialisme, haine partagée par tous les hommes sensés et de bonne foi, professe un grand mépris pour les sens et pour l'expérience, et rejette avec horreur la doctrine des idées rapportées à cette source, parce qu'il y voit un système détestable, grossier et désolant. Mais en renfermant ce système dans les limites que plusieurs philosophes lui ont assignées, on cesse d'en juger avec cette extrême sévérité. Saint Thomas, dans le passage cité par M. de Maistre, dit que *l'intelligence dans notre état de dégradation ne comprend rien sans images*. Écoutez l'Ange de l'École ajouter : « Le sens ne connaît que l'individu ; l'intelligence » seule s'élève à l'universel. Vos yeux aperçoivent un triangle ; mais cette » appréhension qui vous est commune avec l'animal ne vous montre vous- » même que simple et seul, et vous ne vous élevez comme intelligence qu'en » vous élevant du triangle à la *triangulité*. C'est cette puissance de générali- » ser qui spécialise l'homme et le fait ce qu'il est ; car les sens n'entrent » pour rien dans cette opération ; *ils reçoivent les impressions et les trans-* » *mettent à l'intelligence* ; mais celle-ci peut seule les rendre *intelligibles*. » Nous prenons acte de cette théorie et de l'approbation que lui donne M. de Maistre en la citant dans l'intérêt de sa cause. Voilà donc l'homme qui, à l'inspection du triangle, dont les sens seuls ont pu lui donner l'idée, s'élève à l'idée générale de triangulité : nous sommes parfaitement d'accord avec Saint Thomas. L'homme possédant la faculté d'observer, de comparer, d'abstraire, de raisonner et de conclure, opère sur les idées particulières que fait naître l'impression des sens ; des individus il s'élève aux espèces, aux genres, aux classes, aux ordres ; des propriétés individuelles et communes il arrive aux qualités abstraites et générales. Ainsi l'homme est lui-même l'auteur d'une nombreuse catégorie d'idées, et cette attribution nous paraît assez belle.

Il y a donc des idées intellectuelles et métaphysiques qui ne sont pas innées dans l'homme, puisque nous assistons à leur formation.

M. de Maistre, qui a si bien senti le mérite des *étymologies* et pour qui la forme des mots est une puissante autorité, aurait dû trouver quelque valeur à cette remarque si souvent faite, que toutes les *idées* intellectuelles, même les plus métaphysiques, ne sont exprimées que par des images. Si chaque mot a *sa raison*, il faut bien se rendre à la raison qui a fait adopter les mots *esprit*, *pensée*, *substance*, *intelligence*, *attention*, *réflexion*, etc. Et, à commencer par le mot *idée* lui-même, que signifie-t-il autre chose que l'action de voir (a) ? Et d'ailleurs, ce n'est qu'à l'aide d'images, d'expressions figurées, de comparaisons sensibles, que l'on parvient à retra-

(a) *Idée*, du grec *eidô* (video), eidos, *eidea* (forma, species, forme).

entre les notions intellectuelles dans l'esprit : les métaphysiciens qui veulent en faire entendre n'éprouvent-ils pas continuellement le besoin de recourir à cette source, dont la nécessité a été si bien reconnue par Saint Thomas?

Si les idées abstraites et générales étaient innées dans l'ame et inhérentes à sa substance, elles devraient se présenter les premières, et avec d'autant plus de netteté, que l'homme serait plus voisin de la nature et plus étranger encore aux impressions extérieures, puisqu'on avoue que les idées innées peuvent se défigurer par la corruption de notre nature, elles devraient être les plus claires, les moins équivoques, les mêmes chez tous les hommes, les mieux appropriées à leurs facultés, les plus puissantes enfin sur leur esprit. Or, on sait que les enfans, les hommes peu développés par l'éducation sont ceux chez qui les idées abstraites ont le plus de peine à se faire jour, et ces idées, loin d'être les plus claires, sont celles sur lesquelles les philosophes ont été le moins d'accord et qui ont fourni matière à des querelles interminables. On peut ajouter que les discours qui exercent le plus d'empire sur l'homme, qui charment le plus son esprit, qui ébranlent le plus fortement toutes les puissances de son ame, sont précisément ceux qui sont les plus riches en figures, en images, en similitudes, en tableaux employés à rappeler sans cesse des objets corporels. Si les principes abstraits sont naturels à l'homme et s'ils sont la source de toute lumière, d'où vient que ceux qui sont partis de cette base dans les sciences et dans la politique, par exemple, n'ont été conduits qu'à des erreurs, à de vains systèmes, aux résultats les plus déplorables?

Il est sorti de l'école des sourds-muets de naissance un argument bien fort et bien décisif contre les idées préexistantes et en faveur de la génération progressive du système intellectuel. A-t-on pu oublier ce beau mouvement du célèbre *Massieu* qui, conduit pas à pas, par une habile méthode, à concevoir un Créateur, lorsque cette grande idée entra pour la première fois dans son esprit, s'élança plein d'enthousiasme : *Ah! s'écria-t-il, laissez-moi aller à mon père et à ma mère, pour leur annoncer cette heureuse nouvelle, ils ne la savent pas!* Et à Bordeaux, même spectacle et plus frappant encore.

L'instituteur avait préparé par degrés ses élèves à recevoir l'idée de Dieu; il voulut rendre le public témoin de l'effet qu'elle produirait sur eux. A l'instant où cette sublime notion pénétra dans leur entendement, ils se livrèrent avec un transport inexprimable, en poussant des cris de joie qui étonnèrent tout l'auditoire jusqu'aux larmes. Les sourds-muets n'ont d'abord eu une idée métaphysique, aucune idée générale et abstraite. Mais lorsqu'ils ont reçu leur éducation selon la méthode établie, qui consiste à partir des objets sensibles, à les conduire des idées individuelles aux idées générales, des idées simples aux idées complexes, en un mot, à leur faire construire méthodiquement tout le système de leur entendement, rien ne surpasse, comme on sait, la justesse de leur esprit, la clarté de leurs conceptions, la facilité de leurs raisonnemens (3).

Un grand nombre d'idées nous viennent par le concours des sens. Notre ame peut aussi se replier sur elle-même; [illegible]

---

(3) Voyez les *Leçons de l'École Normale*, Paris, 1796, 9 vol. in-8.°

propres modifications et fait naître des notions purement intellectuelles. La réflexion s'exerce sur les matériaux provenus de ces deux sources tantôt séparément, tantôt dans leurs rapprochemens et leurs combinaisons : de-là des classes diverses et nombreuses de notions déduites. Or, quelle que soit l'origine des idées, celles-ci ne sont-elles pas toujours identifiées avec l'ame, et l'ame cesse-t-elle d'être spirituelle, pour être affectée par la présence d'un objet sensible ? Lui attribuer le pouvoir de créer elle-même une partie de ses idées, n'est-ce pas lui faire autant d'honneur que de les lui donner toutes faites, même avant qu'elle en ait la connoissance (si toutefois on pouvoit, dans ce dernier cas, éviter la contradiction dans les termes) ? De quelque manière que s'explique le mystère de la formation des idées, elles ne sont pas moins rapportées à Dieu comme à leur cause première.

D'autres que nous ont fait voir que la philosophie expérimentale n'attaque ni la dignité de la substance pensante, ni la spiritualité de l'ame, dont elle fournit au contraire une démonstration qu'on pourroit appeler géométrique ; que cette doctrine est étrangère à l'esprit d'incrédulité religieuse et de matérialisme dont on accuse le siècle. Que l'on ait pu abuser de cette philosophie faute de la connoître ou en la dénaturant, c'est là une objection à laquelle on est dispensé de répondre. Les mêmes philosophes ont aussi remarqué que la doctrine contraire, de son côté, n'est pas sans inconvéniens, qu'en nourrissant l'exaltation, elle tend à remplir l'esprit d'illusions et de chimères, à favoriser les *prétentions à l'inspiration*, à développer une sorte de fanatisme philosophique capable d'entraîner les esprits faux ou foibles dans les plus grands écarts ; outre que laissant souvent errer l'imagination dans le vague, que promenant l'esprit dans des nuages et dans les régions d'une métaphysique inintelligible, ce genre de philosophie est peu propre à conduire aux règles sûres et positives d'une morale pratique, appropriée aux hommes de toutes les classes.

ENIGME.

En Asie autrefois mon entier prit naissance,
Aux sciences, aux arts il fut d'un grand secours
En suivant mon dessein, on s'éloigne, on avance,
Et s'il est mal choisi, l'on s'égare toujours ;
Tantôt beau, tantôt triste, il charme, il peut déplaire ;
Il cause tour à tour le plaisir ou l'ennui
Quant à mon premier seul, vous n'en pouvez rien faire :
Il lui faut un second pour marcher après lui.

Le mot du dernier *Logogryphe* est *prince*, où l'on trouve *pie*, *pic*, *pin*, *pince*, *cire* et *crin*

Errata du N° 37

Première page du N°, ligne 1re, au lieu de 16 *du courant*, lisez 6 *du courant*

Marchés de Chambéry des 11, 13 *et* 15 *septembre* 18[illegible]

	Le Veissel.			L'Hectolitre.	
Bled	f	c.		f	c.
Froment, *Prix*	13	76	—	16	62
Seigle	8	00	—	10	46
Orge	5	75	—	7	64
Sarrasin	0	00	—	0	00
Maïs	10	00	—	13	07
Avoine (a)	4	50	—	5	93
Pain, 1re qualité le kilogr.				0	29
Vin de *idem*, *idem*				0	70

(a) Rapport des 3 veissaux [illegible] hectolitre. Froment [illegible] Seigle [illegible] Avoine [illegible]

CHAMBÉRY, de l'Imprimerie CLÉAZ, rue St.-Antoine.

AN 1821. (N.° 39). VI.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTERAIRE,
Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 28 Septembre.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 26 *septembre*. Des symptômes de rage parmi les chiens s'étant manifestés sur plusieurs points de ce Duché, S. Exc. M. le Gouverneur a fait publier une Ordonnance datée du 20 du courant, en vertu de laquelle des appâts empoisonnés seront jetés, pendant quinze jours, dans toutes les villes, ainsi que dans les bourgs et villages, et sur les routes qui y conduisent; les chiens malades et ceux qui n'auraient pas un collier et une muselière, à moins qu'ils ne soient conduits à l'attache, seront assommés.

— On nous écrit d'Annecy que, le 8 du courant, à 11 heures du soir, un violent incendie éclata dans la commune de Naves. Quatre maisons et la presque totalité de la récolte qui s'y trouvaient ont été dévorées par les flammes. Dans la maison attiguë à celle où le feu s'est manifesté, les meubles, les denrées, les bestiaux, tout a péri. Une vieille femme presque aveugle restait enveloppée dans les flammes; un nommé *François Vorzet*, son neveu par alliance, bravant un danger imminent pour lui-même, s'élance au milieu du feu, traverse une chambre déjà envahie par les flammes, enlève sa tante qu'un seul instant de retard allait perdre infailliblement, et parvient à la retirer saine et sauve. Le péril était si grand qu'au moment où cet homme courageux fut parvenu hors de la maison, des poutres embrasées tombèrent dans la pièce d'où il venait d'arracher une victime à une mort trop certaine.

AVIS. — *Changement de domicile.*

A dater du 1.er octobre prochain, l'Imprimerie de feu M. Pierre CLÉAZ, située jusqu'ici rue Saint-Antoine, sera transférée au premier étage de la maison précédemment du sieur *Dufour*, rue du Sénat, vis-à-vis l'entrée d'icelui, où l'on pourra s'adresser pour toutes sortes d'impressions, ainsi que pour l'abonnement au *Journal de Savoie*, et où l'on continuera à débiter l'ouvrage intitulé: *Dispositions Testamentaires*, etc., par M. l'avocat MARSONNA.

Le public aura lieu d'être satisfait des soins que l'on donnera aux impressions et de la modération des prix.

PIÉMONT.

Turin, 18 *septembre*. Par patentes de Modène, du 10 du courant, S. M. a nommé gentilhomme de la Chambre M. le Comte Joseph Provana de Collegno.

— Par brevet du 11, S. M. a nommé Maréchal des Logis surnuméraire M. le Comte Roberto Asinari di Carlesio, Capitaine dans la brigade des Grenadiers-Gardes, en lui conférant le grade de Major.

— Le Capitaine Autrichien commandant la Polacque l'*Aske*, qui est arrivé à Gênes venant d'Odessa et parti le 16 août de Constantinople, a rapporté que la persécution contre les Grecs dure toujours dans cette ville et que les Francs même n'y sont pas en sûreté. Le même Capitaine assure que les Grecs ont brûlé l'escadre turque près de Rhodes, et que de dix-sept bâtimens de guerre, à peine un vaisseau et deux frégates ont pu se sauver.

Cours des Inscriptions sur le Registre général de la Dette Publique.

Cinq p.% 100, rentes remboursables, à dater du 1er avril 1821. *Du* 15 *au* 18 *septembre* 1821 78 l. *Du* 18 *au* 20 *septembre* : 78 l., 50 c., 79 l.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES

ALLEMAGNE.

Aix-la-Chapelle, 13 *septembre*. Le Roi de Wurtemberg passe en ce moment la revue de ses troupes. On prétend que plusieurs autres souverains d'Allemagne vont en faire autant.

— On assure que le gouvernement russe a envoyé un agent à la Porte pour surveiller les négociations de la Turquie avec la Perse.

Vienne, 8 *septembre*. M. de Strogonoff, qui continue à jouir de la faveur de son maître, a reçu ordre d'attendre l'Empereur à Odessa.

— Une amnistie a été publiée à Bucharest le 20 ou 21 août, au nom du Grand-Visir.

— Deux vaisseaux marchands autrichiens ont été pillés par les Turcs devant Chios, sous prétexte qu'ils avaient assisté les Grecs. L'internonce autrichien en a été informé par un exprès.

— Une circulaire de notre régence étend à la Servie les défenses d'exportation d'armes etc. qui concernaient la Moldavie et la Valachie.

— Une lettre de Constantinople, du 10 août, annonce que la Porte a accepté l'*ultimatum* de la Russie, et que déjà elle en fait exécuter les dispositions.

— On écrit des bords du Danube que le Pacha de Janina a conclu une paix définitive avec les Grecs, en leur remettant la citadelle avec 2 millions de piastres.

— Le chef des Arnautes en Valachie, Caminar-Kimbachi Savas, qui avait pris le parti des Turcs, ayant reçu ordre de se rendre à Bucharest, fut à peine arrivé, le 19 août, avec deux Arnautes, qu'une salve de mousqueterie étendit morts Caminar et ses deux capitaines; les Arnautes attaqués se réfugièrent dans un couvent, où ils se défendirent avec intrépidité. Pendant le massacre, les Turcs ont pillé l'hôtel du consul autrichien et incendié celui de la légation de Russie.

9 *Septembre*. Les dernières nouvelles de Smyrne, qui vont jusqu'au 5 août, sont rassurantes. Plusieurs Turcs avaient été décapités pour avoir voulu exciter des troubles. Une escadre française de 16 bâtimens était parue dans la rade.

— Au 24 août, le baron de Strogonoff était encore en quarantaine à *Odessa*.

— Le prince Alexandre Ypsilanti, qui était détenu en Hongrie, a été

relâché par ordre du prince de Metternich, et l'on prétend que c'est par l'intercession de la Russie. On le dit parti pour Trieste sous un nom supposé.

ANGLETERRE.

Londres, 28 septembre. S. M. est revenue à Londres par la voie de terre.

— Toutes les personnes de la maison de la Reine sont revenues à Londres. Les exécuteurs testamentaires vont s'occuper de la distribution des legs.

ESPAGNE.

Madrid, 8 septembre. Il paraît que les événemens de Sarragosse avaient des ramifications dans cette capitale. Le général Morillo devait être la première victime des républicains. Depuis le 3 les troupes sont sous les armes. On parle d'un complot pour assassiner le Roi. Le peuple s'est porté à la municipalité pour faire rédiger une adresse au Roi et le faire revenir à Madrid. Cette adresse a été portée à S. Ildefonse; le Roi a répondu qu'il reviendrait après le rétablissement de sa santé. Tous les ministres ont donné leur démission, et S. M. l'a expressément refusée.

— On croit que Riego est compromis dans le projet ourdi par le nommé Cugnet de Montarlot, qui rédigeait à Paris l'*Homme gris*. Ledit Cugnet voulait régénérer à la fois l'Espagne et la France. Après avoir établi la république en Espagne, une armée *constitutionnelle* devait passer en France pour y proclamer la constitution de 1791. Cugnet avait préparé une proclamation aux Français, où il prend le titre de *général en chef des armées constitutionnelles* et de *président du grand empire de France*.

— Cugnet de Montarlot a été arrêté et conduit en prison à Sarragosse.

— On dit que le général Morillo a reçu du Roi l'ordre de reprendre le commandement.

FRANCE.

Paris, 16, 17 et 18 septembre. Des nouvelles de Rio-Janeiro annoncent que le Prince royal avait [illegible] dans la salle de la [illegible] des troupes, et que les mutins ayant refusé de se séparer, [illegible] avaient été tués.

— On a reçu de Smyrne des lettres du 10 août, qui disent que de nouveaux massacres ont eu lieu sous prétexte d'une conspiration, et que vingt Grecs ont été mis à mort malgré l'intervention des consuls de France et d'Angleterre.

— M. le Duc de la Châtre part aujourd'hui pour Calais, où il va complimenter le Roi d'Angleterre au nom de S. M. On remarque que le Roi George IV est le premier roi d'Angleterre qui ait renoncé, lors de son avénement, au titre de Roi de France, et le premier aussi qui aura visité ce royaume.

— L'ancien Roi de Suède vient de publier à Francfort, en français, un ouvrage de physique, intitulé : *Réflexions sur l'aurore boréale et sur son rapport avec le mouvement diurne*.

— La fièvre jaune fait de grands ravages à Barcelonnette, faubourg de Barcelonne, et la contagion s'est déjà manifestée dans cette ville. On a intercepté les communications au moyen d'un cordon de troupes. La fièvre jaune est au lazareth de Marseille.

— Un M. de Stéphanopoli Dimo, capitaine en retraite à Lyon, s'annonce

comme cousin germain de feu le prince Démétrius Comnène, et assure qu'il existe encore beaucoup d'autres parens du défunt, du nom de Stephanopoli.

— Un camp d'observation sera formé aux environs de Strasbourg.

19 et 20 *septembre*. Le sieur Cugnet *de Montarlot*, président du grand empire de France et grand-maître de l'ordre du Soleil qu'il avoit institué, est le fils d'un meunier du village de *Montarlot*.

— On a reçu à Bordeaux la nouvelle que Riego a été arrêté et conduit à Saragosse, pour avoir désobéi à l'ordre qui lui prescrivoit de se rendre à Lérida.

— On parle de la prochaine circonscription du diocèse de Belley.

Banque de France, 1538 fr. 75 c.

Cinq pour cent consolidés, 86 fr. 70 c.

ILES IONIENNES.

Zante, 28 *juillet*. L'armée de 50,000 hommes employée contre Ali-Pacha, s'est dispersée, et Ali est rentré à Janina. A sa demande, l'armée des habitans de l'Etolie et de l'Acarnanie, s'est mise en marche pour Janina. Les Souliotes, après avoir assiégé le pacha Pléasa, se sont érigés contre Pré-vesa, qui ne tardera pas à se rendre.

— Les Grecs, maîtres des places et d'un grand nombre des forts de la Morée, occupent encore l'isthme et toutes les positions voisines, ce qui ôte aux Turcs tout moyen de recevoir des secours.

ITALIE.

Venise, 10 *septembre*. On écrit de Zante, du 1.er août, que le Sénat du Péloponèse séant à Tripolitza, annoncé aux Grecs, par proclamation du 15 juillet, l'occupation de Mistra et de Nardone, villes de la Laconie. Les Anglais ont envoyé de nouvelles troupes à Céphalonie.

— Des nouvelles reçues par Trieste, annoncent que les Grecs commandés par l'archevêque Germano, ont pris Lala; que Démétrius Ypsilanti a renoué ses relations avec les Epirotes et avec Ali-Pacha; que les Grecs des plaines de la Morée ont transporté leurs troupeaux et leurs récoltes dans les montagnes, et qu'ils ont élu, dans toutes leurs principales villes, un conseil d'administration.

Parme, 11 *septembre*. Dans la soirée du 5 sont arrivés ici LL. MM. le Roi et la Reine de Sardaigne, pour passer quelques jours avec leur auguste nièce. LL. MM. ont visité successivement le collège des Ursulines, l'amphithéâtre Farnèse, la bibliothèque, l'académie des beaux-arts, le musée, l'imprimerie des Bodoni, etc., et, le 8, après dîner, elles sont reparties pour Modène.

Voyez les Additions à la dernière page.

VARIÉTÉS

LES SOIRÉES DE SAINT-PÉTERSBOURG, etc., par M. le Comte De Maistre.

VI.e et dernier Article (1).

M. de Maistre, ennemi déclaré de la matière et de tout système de lois physiques, ne croit pas à l'attraction. Il peuple

---

(1) Voyez les N.os 30, 31, 34, 35 et 38 de ce Journal, *Année courante*.

l'univers d'intelligences, chargées de produire immédiatement tous les mouvemens que nous voyons. Il fonde son opinion sur ce principe, que tout mouvement commence par une volonté, et sur les traditions antiques, comprises toutes celles du Paganisme, sans exclure même celle de l'Astrologie judiciaire, attendu qu'il ne considère le Paganisme entier que comme un *système de vérités corrompues et déplacées.* Il va jusqu'à nous assurer qu'il sera incessamment démontré que les corps célestes sont mus précisément comme le corps humain, par des intelligences qui leur sont unies. Il croit que l'apparition de l'homme de génie qui mettra ce fait hors de doute, n'est pas éloignée, et que peut-être il existe déjà. M. de Bonald a défini l'homme, *une intelligence servie par des organes*: d'après le sentiment de M. de Maistre, il faudrait renverser cette belle définition pour l'univers, et définir le monde, *la matière servie par des intelligences.* En reconnaissant les égards dus à une opinion qui prend sa source dans des pensées nobles et élevées, nous croyons que la cause de la vérité, qui est la première loi d'une saine critique, nous impose l'obligation de placer ici quelques remarques.

M. de Maistre dit que les Newtoniens ne doivent pas être écoutés lorsqu'ils déclarent qu'ils ne sont point obligés d'assigner la nature de la cause qui meut les astres et qu'ils s'en tiennent au fait. Il paraît croire que les Newtoniens refusent de remonter à la volonté du premier moteur. Mais aucun Newtonien sensé ne révoque en doute que le mouvement des astres ne soit le résultat de la volonté de Dieu, et s'il admet des lois dans la nature, il entend bien les considérer comme l'expression de la volonté suprême. La seule différence qu'il y ait entre l'auteur et le Newtonien, c'est que celui-ci croit que Dieu, en créant la matière, l'a assujétie à des lois déterminées, et que M. de Maistre a besoin d'une intelligence constamment en action auprès de chaque molécule de matière. Il nous semble que Dieu reste tout aussi grand en agissant par le ministère des causes secondes, qui suppose autant de puissance, que dans l'hypothèse où un atome ne peut se mouvoir sans l'action d'une intelligence spécialement chargée de ce soin. Dans le premier cas, la volonté de Dieu n'est pas moins présente partout: elle est *une*, et tout marche avec ensemble et harmonie vers une même fin.

Mais cette multitude infinie d'intelligences qui vont si bien d'accord, ont-elles chacune la conscience de ce qu'elles font

relativement au tout, agissent-elles en vertu d'une connaissance complète du système entier de l'univers? Dans ce cas, elles approcheraient beaucoup de l'intelligence suprême, et nous éprouverions quelque peine à considérer le ministère d'êtres aussi élevés et aussi parfaits, auquel beaucoup de ces intelligences seraient condamnées. Que si elles agissent sans savoir ce qu'elles font, nous retombons dans le système des forces aveugles, et l'on ne voit plus ce qu'il y aurait à gagner à mettre celles-ci à la place des lois physiques. Qu'un artiste produise un effet proposé, par une habile combinaison de rouages et de pièces communiquant de proche en proche le mouvement à toute la machine, dira-t-on qu'il aurait mieux fait de proposer un homme à chaque roue pour la faire tourner? Il a mis son artifice en jeu et il continue à veiller sur toutes les parties qui le composent: il y a ici, quoiqu'en exemple très imparfait sans doute, intelligence, création et providence tout à la fois.

S'il faut une intelligence pour faire tourner Jupiter autour du Soleil et la Lune autour de la Terre, il en faudra une auprès de chaque corps sublunaire, auprès de chaque particule de matière, pour les diriger vers la Terre. Et si nous descendons aux molécules chimiques, il faudra un singulier concours d'intelligence pour produire tous les faits attribués à l'attraction moléculaire: tous les jeux d'affinités, l'action du calorique, le développement des gaz, les phénomènes du magnétisme, de l'électricité, de la lumière etc. etc. Nous rendons hommage à la dignité des intelligences; mais nous croyons qu'il ne faut pas oublier que Dieu a *aussi créé la matière*, et qu'il pouvait sans doute la douer de toutes les propriétés qui ne répugnent pas à la nature d'un corps. C'est parce que nous révérons les intelligences, que nous ne voudrions pas les rabaisser au rôle perpétuel de pousser une molécule de matière contre une autre, et que nous les croyons faites pour une plus haute destination.

Il ne faut pas écouter les Newtoniens, lorsqu'ils s'en tiennent à l'attraction comme un fait. Mais on ne peut nier la tendance réciproque des corps les uns vers les autres. Or, cette tendance, qui est certainement un fait, avait besoin d'un nom; et ce nom, quel qu'il soit, n'ajoute nullement à la cause première: il ne sert qu'à indiquer un phénomène incontestable. D'ailleurs, il est rigoureusement vrai que les corps se comportent comme s'ils s'attiraient réellement les uns les autres.

Lorsqu'un corps tombe sur la Terre, si l'on nous dit qu'il tombe parce que Dieu le veut, ou parce qu'il est poussé par un être invisible, en serions-nous plus avancés ? Sans doute Dieu le veut ainsi, et la matière obéit aux lois qu'il a établies. Mais cela doit-il nous empêcher d'étudier ces lois ? En admettant le règne des intelligences, ces lois ne resteront-elles pas les mêmes ? Et quelle lumière nouvelle ce système répandra-t-il sur la nature des effets constatés par l'observation et le calcul ? En renonçant à l'étude des causes secondes, quels progrès feront les sciences naturelles, si à l'aspect de chaque phénomène, nous nous arrêtons là, satisfaits de cette commode réponse : « Cela arrive ainsi, « parce que Dieu le veut ? »

Mais il y a plus. Le système des intelligences explique le mouvement dans les orbites et celui de la rotation, soit. Mais on ne sait plus que penser quand on songe à la loi de la tendance des corps en raison directe des masses et *en raison inverse des carrés des distances*, aux *perturbations*, à *l'accélération des graves* etc., sans parler de ce que nous avons déjà observé sur les phénomènes chimiques. Et comment expliquerons-nous l'état d'un corps sollicité en sens contraires, par la présence de deux autres corps opposés ? Que dirons-nous de ces génies préposés auprès de chacun des matériaux de nos édifices, pour les maintenir à leur place, de ces sentinelles patientes qui veillent depuis tant de siècles sur chacune des pièces qui composent la masse des pyramides, de ces esprits chargés de précipiter vers la Terre toutes les substances qui y tombent et de les y tenir attachées ? Nous n'osons pousser les conséquences, qui finiraient par faire trouver de graves inconvenances dans le fond d'un système qui n'a puisé son existence que dans les intentions les plus pures.

Nous reconnaissons qu'en effet la théologie païenne se rattache, par un grand nombre de points, à des vérités primitives altérées ou corrompues, mais on n'est pas obligé de faire le même honneur à toutes les conséquences de l'erreur et à toutes les extravagances qu'elle a pu enfanter. Car l'*erreur* aurait un singulier privilége, celui de *n'avoir jamais pu s'égarer*. D'ailleurs cette foule de divinités et de nymphes dont les païens animaient la nature, n'est rien au prix du nombre infini d'intelligences qui, dans le système de l'auteur, serait nécessaire pour satisfaire à toutes les lois du mouvement.

Nous laissons la comparaison des planètes avec les métaux,

qui a perdu aujourd'hui toute apparence d'analogie et qui, dans tous les cas, ne peut fournir aucune conséquence raisonnable.

L'objet dont nous nous occupons ici nous fournit l'occasion d'observer que M. de Maistre attaque avec l'arme du ridicule le système des *atomes gravifiques* de Lesage, de Genève. Nous ne nous chargeons point de défendre ce système, contre lequel nous avons élevé ailleurs des objections qui nous paraissent graves; mais cette ingénieuse et savante hypothèse, qui nous paraît l'un des beaux efforts de l'esprit humain, méritait, ce nous semble, une réfutation plus sérieuse. Après tout, Lesage n'a d'autre tort que d'avoir recherché si l'on pourrait concevoir dans l'univers un rouage de plus avant d'arriver au premier moteur.

On ne peut, nous l'avouons, se défendre de quelque étonnement, lorsqu'on voit l'auteur des Soirées soupçonner que les oiseaux ne sont pas régis par les lois communes de la pesanteur au même degré que le reste de la matière brute ou organisée; et, pour mettre sur la voie de découvrir *la véritable cause de la pesanteur*, citer les *ravissemens matériels*, tels que ceux de Saint François Xavier, de Saint Philippe de Néri, de Sainte Thérèse, et l'ascension du Sauveur. Le Newtonien religieux voit dans ces faits un prodige, c'est-à-dire, un acte particulier du pouvoir suprême qui déroge aux lois de la nature dont il est l'auteur et le maître, tandis que, dans le système de M. de Maistre, de tels faits seroient à peine des miracles.

Ce système paraîtra singulier, considéré dans les conséquences nécessaires qu'il entraîne et que nous n'avons fait qu'indiquer légèrement; mais on ne rendra pas moins de justice aux sages et louables intentions de l'auteur, au respectable motif de ses critiques. M. de Maistre est indigné contre une philosophie glacée, fausse et toute matérielle, qui parle sans cesse des *lois et de la nature*, sans jamais remonter au souverain *législateur*; qui ne cherche partout que des *causes naturelles*, comme si ces causes avoient pu s'établir d'elles-mêmes; qui, en étendant et reculant indéfiniment la question principale, qu'elle semble redouter, espère échapper enfin à la nécessité d'une intelligence motrice. Mais convenons aussi qu'il est beaucoup de philosophes plus dignes de ce nom, pour qui le spectacle des prodiges que leur dévoile l'étude de la nature devient l'objet d'une admiration inépuisable qui les élève sans cesse vers l'auteur de tant de merveilles. Passons au dernier point qu'il nous reste à considérer dans le livre des Soirées.

Il peut y avoir un noble courage à attaquer les réputations les mieux établies, lorsqu'il est à craindre qu'elles ne soient usurpées, et qu'il s'agit de faire triompher la vérité. Cette entreprise devient même un devoir, s'il est question de défendre les saines doctrines, de venger la cause des mœurs, de démasquer des sophismes dangereux. Mais alors il faut qu'une rigoureuse justice garantisse la solidité des reproches; elle seule donne du poids aux jugemens. L'indignation de la vertu peut fort bien s'allier avec la justice, et rien ne rend aucun plus efficacement que les arrêts de l'impartialité. M. de Maistre a déployé cette courageuse intrépidité qui ne se laisse pas imposer par des noms fameux; peut-être aurait-il encore mieux atteint le but par quelques concessions que l'équité semblait réclamer. Ces réflexions nous ont été suggérées par les jugemens qu'il a portés sur quelques hommes célèbres, tels que Bacon, Locke, Condillac et Voltaire.

En rendant compte de son ouvrage sur l'*Eglise Gallicane*, nous avons déjà fait quelques remarques sur la manière dont il apprécie les auteurs de Port-Royal, et Pascal en particulier. Il est vrai qu'il nous a réconciliés avec lui au sujet de ce dernier, lorsque, dans un passage des Soirées, il s'indigne que Voltaire ait appelé Locke *le Pascal de l'Angleterre*. « Pascal, dit-il, grand » homme avant trente ans, physicien, mathématicien distingué, » apologiste sublime, polémique supérieur, philosophe profond, » homme rare en un mot, etc. »

Il serait à désirer que M. de Maistre eût toujours montré la même justice. On ne pourra qu'être surpris, par exemple, de trouver Saint-Martin (2) placé bien plus haut dans sa pensée que le célèbre chancelier d'Angleterre, non par une comparaison quelconque entre ces deux hommes, mais par le cas qu'il fait séparément de l'un et de l'autre.

Quant à Locke, nous sommes loin de l'approuver lorsqu'il croit que Dieu, par sa toute puissance, pourrait attribuer la pensée à la matière (opinion qui d'ailleurs est totalement étrangère à son système sur la génération des idées), et lorsqu'il avance que nous n'adoptons les principes de la morale qu'en raison de leur utilité par rapport à nous. Mais, à part ces deux

---

(2) *Saint-Martin* était l'un des principaux personnages de la secte dite des *Martinistes*, dont le véritable chef paraît être *Martinez Pasqualis*, que l'on croit Portugais de nation.

erreurs, Locke n'est pas tout-à-fait indigne de considération. Quoique l'examen que M. de Maistre a fait de sa personne et de sa philosophie tienne une place très-considérable dans son ouvrage, nous croyons qu'il y a dans le livre de l'*Entendement humain* des choses qui valent mieux que celles que M. de Maistre a indiquées. La forme d'un livre et certains détails qui peuvent paraître bizarres, sont des accessoires qu'il ne faut pas toujours juger sous un rapport absolu. Il ne faut pas oublier que chaque peuple a sa manière d'écrire et de composer un livre.

Condillac, quelque juste critique que l'on puisse faire de sa doctrine de la *sensation transformée* et de son principe que *nous ne pensons qu'avec des mots*, Condillac, pour autant, n'est pas un *écrivain odieux*, et on l'a déjà dit avant nous.

Voltaire, considéré comme ennemi de la religion et des mœurs, ne mérite aucun ménagement. Infâme corrupteur de la jeunesse dans ses ouvrages obscènes, coryphée de l'incrédulité par ses sarcasmes impies et son acharnement infernal contre une religion qui a tout fait pour le bien de l'ordre social, qui a été l'objet de l'admiration des plus grands esprits, qui fait la consolation de l'homme dans ses misères, qui seule peut lui rendre quelque dignité, Voltaire, disons-nous, a plus fait de mal à la société, il a plus contribué lui seul à la dépravation des générations modernes, que tous les écrivains qu'on peut lui comparer sous ce rapport. M. de Maistre pouvait foudroyer par son éloquence les criminels écrits du patriarche de Ferney, sans lui contester les rares talens dont la nature l'avait favorisé, et qui sont précisément ce qui le rend si dangereux. Il faut bien reconnaître ces talens, car tant d'indignation ne serait pas nécessaire contre un homme médiocre. Voltaire fut un vaste et beau génie, mais il fut un grand coupable dans l'usage qu'il fit des dons admirables qu'il avait reçus. Nous n'ignorons pas que la science réelle et une solide érudition ne sont pas les parties les plus positives du mérite de Voltaire, mais ce n'est pas dans l'examen de *sa bibliothèque* que nous en chercherions la preuve. On s'exposerait à porter de singuliers jugemens, si l'on mesurait toujours le mérite d'un homme sur celui de ses livres. On a vu plus d'un savant n'avoir pas un volume en propre, et qui ne sait l'anecdote de ce personnage de la Cour de Russie, qui ne connaissait de la disposition des livres que la convenance du maître, comme chez l'impératrice, *les petits en haut et les gros en*

bes, et qui faisait rogner ceux qui se trouvaient trop longs pour entrer dans ses rayons à moulures dorées.

Nous avons tracé en peu de mots l'analyse des vues de M. de Maistre sur les *Sacrifices*, mais la richesse des développemens qu'il leur a donnés et les trésors d'une rare érudition qu'il y a déployés. Toute sa dissertation repose sur deux points qui nous paraissent susceptibles de quelques observations.

D'abord l'auteur insiste beaucoup sur la nécessité de connaître dans l'homme deux principes essentiellement distincts, le principe *sensible* et le principe *intelligent*, *l'âme* et *l'esprit*. L'animal, dit M. de Maistre, n'a reçu qu'une *âme*; à nous furent données et *l'âme* et *l'esprit*. Il étaye cette distinction d'un grand nombre d'expressions et de passages tirés d'une foule d'écrivains, poètes, historiens, philosophes, etc. Il s'appuie en particulier sur le fameux *principe vital* de Barthez; il cite ces distinctions qu'on trouve partout et si souvent répétées, entre *l'âme* et *l'esprit*, la *pensée* et le *sentiment*, etc., distinctions où il ne faut peut-être voir autre chose qu'une manière de classer les facultés, les affections, les mouvemens de l'âme. « Je n'ignore pas, dit-il, que
» la doctrine *des deux âmes* fut condamnée dans les tems anciens,
» mais je ne sais si elle le fut par un tribunal compétent; d'ail-
» leurs il suffit de s'entendre. Que l'homme soit un être résultant
» de l'union de deux *âmes*, c'est-à-dire, de deux principes
» intelligens de même nature, dont l'un est bon et l'autre mau-
» vais, c'est, je crois, l'opinion qui aura été condamnée, et
» que je condamne aussi de tout mon cœur. Mais que l'intel-
» ligence soit la même chose que le principe sensible, ou que
» ce principe, qu'on appelle aussi le *principe vital* et qui est
» *la vie*, puisse être quelque chose de matériel, absolument
» dénué de connaissance et de conscience, c'est ce que je ne
» croirai jamais. »

Ainsi donc M. de Maistre admet dans l'homme deux principes distincts de la matière, tous deux capables *de connaissance et de conscience*. Et comme, selon lui, c'est le principe *sensible* qui est *coupable* (Tome II, page 390), ne s'ensuit-il pas qu'il reconnaît deux âmes, deux principes, l'un bon et l'autre mauvais? Et dès-lors il nous paraît difficile qu'il échappe à la contradiction et à la condamnation qu'il prononce lui-même.

Quant à cette âme sensible qui est la vie, l'auteur la place dans le sang, et à ce sujet, il cite l'opinion de Hunter, qui a

considéré le sang comme un *fluide vivant*. Mais s'est-on bien rendu raison du sens que l'on peut attacher à l'expression de *fluide vivant* ? Cette âme, qui est un être spirituel, comme on l'a vu plus haut, peut-elle correspondre à telle ou telle partie de matière ? L'âme proprement dite (celle que tout le monde reconnoît), par sa volonté, peut mouvoir nos membres, sans être présente à chacun d'eux, en vertu de la connexion qui lie toutes les parties de notre corps et de la communication des ressorts qui propagent leur action de l'un à l'autre. Mais il n'en est pas de même d'un fluide, qui ne peut être *vivant*, dans le sens rigoureux, que par la présence du principe de vie dans chacune de ses parties, et dès-lors quelles difficultés ne voit-on pas naître de cette hypothese ? En vérité, nous craindrions que cette idée d'un fluide vivant, selon la signification absolue de cette expression, ne fût un terme moyen entre le spiritualisme et le matérialisme pur.

En second lieu, M. de Maistre dit que l'homme étant coupable *par son principe sensible*, *par sa vie*, l'anathême de la Divinité *tomboit sur le sang*, qui étoit *la vie*, et sur cette assertion porte toute sa théorie des sacrifices. Mais c'est par l'orgueil et le désir de la science, que le péché et le mal sont entrés dans le monde. L'un a causé la chute des anges rebelles, et l'autre a perdu l'homme. « Tu mangeras de tous les fruits du Paradis ; mais » si tu touches à l'arbre de *la science du bien et du mal*, tu seras » frappé de mort (*Genèse*, II, 16, 17.). » Ainsi l'homme a attiré la malédiction divine sur la terre et sur lui-même pour avoir osé porter ses vœux coupables sur des connoissances qui lui étoient interdites, pour avoir voulu s'élever *par la science* au-dessus de sa propre nature : « Vos yeux s'ouvriront, dit le » *serpent*, vous serez comme des dieux, connoissant le bien » et le mal (*Ibid.* III, 5). » C'est donc par le principe *intelligent* que l'homme est devenu coupable, c'est *l'esprit* qui a péché, et non la chair et le sang. L'homme, s'étant rendu coupable par ses deux facultés les plus nobles, l'intelligence et la volonté, le châtiment l'a frappé dans son être tout entier, et, comme le dit ailleurs l'auteur, le mal a tout souillé. L'entendement a été obscurci, la volonté a été dépravée, et tous les maux physiques sont venus assaillir la chair. De là les peines de l'étude, l'erreur et le faux savoir, de là le funeste penchant au vice ; de là enfin les douleurs corporelles.

M. de Maistre, comme nous l'avons déjà remarqué, s'appuie beaucoup sur les citations et sur l'autorité. Il y a, ce nous semble, à ce sujet, une double distinction à faire. D'abord, si l'autorité est une preuve dans certaines choses, il en est d'autres pour lesquelles elle n'est absolument d'aucun poids. En second lieu, dans les matières où l'autorité a une valeur réelle, il y a telle ou telle citation qui n'est pas toujours un argument bien fort. Un écrivain préoccupé d'une certaine opinion, plié à une certaine manière de voir, dominé par une habitude d'interprétation conforme à ses vues, risque de perdre toute indépendance. Une expression trouvée dans le livre d'un historien, d'un philosophe, d'un poète, lui paraît un trait de lumière, parce qu'il lui attribue je ne sais quel sens mystérieux auquel l'auteur n'a peut-être pas même songé. Quelle force peut avoir un tel mot, pour étayer quelque système important en fait d'histoire, de philosophie, de religion, de morale ou de politique? Un poète, par exemple, cherchant à satisfaire le rhythme et l'oreille en même temps que l'esprit, profite d'une vague synonymie pour faire un choix, ou bien il recourt à un heureux pléonasme pour ajouter à la vivacité d'une image: or, ce serait une grave erreur de supposer qu'une telle expression fût toujours le fruit d'un instinct supérieur, d'une sorte d'inspiration surnaturelle qui se rattache aux lois invisibles de la nature humaine.

Nous ne prétendons point que ces remarques soient capables de porter atteinte au mérite et à l'importance de la dissertation de M. de Maistre sur les sacrifices. A part les deux points que nous avons relevés, il reste dans cet opuscule assez de considérations frappantes et du plus haut intérêt, pour exciter les plus profondes réflexions et pour justifier les conséquences générales de l'auteur.

Nous en dirons autant du livre des Soirées. Les partisans des fausses doctrines philosophiques qui y sont combattues avec tant d'énergie ne peuvent trouver aucune arme en leur faveur dans les critiques que nous nous sommes permises: on pourrait supprimer dans l'ouvrage tous les points sur lesquels portent nos observations, sans que le fond du livre en souffrît la moindre atteinte, et les grandes et nombreuses vérités que l'auteur y met dans un si beau jour, n'en conserveraient pas moins toute leur force.

On a observé avant nous que les *Soirées* présentent de fréquentes digressions qui interrompent les discussions les plus graves. Ce défaut de méthode se fait sentir en effet lorsqu'on veut retrouver tout ce que dit l'auteur sur quelque point capital; on est obligé de feuilleter alors l'ouvrage entier. Quant à quelques légères taches qui s'y trouvent perdues et totalement effacées par l'éclat dont brille l'ouvrage entier, nous ne nous y arrêterons point, et nous ne pensons qu'il est utile de les indiquer

pour les faire disparaître dans une autre édition : tels sont quelques jeux de mots, quelques plaisanteries qu'un goût sévère pourrait condamner ; telles sont encore ces locutions défectueuses : *Je vous ajouterais* (Tome II, page 3). *Ce n'est pas eux* (id. ibid.). *C'est ici où j'attends* (ibid page 143). On pourrait peut-être supprimer aussi quelques répétitions de l'expression *lettre close*, qui se reproduit un peu souvent.

Nous nous sommes occupés longuement de cet ouvrage ; nous avons pensé qu'un livre de cette importance, qui d'ailleurs est pour nous un monument national, méritait une sérieuse attention, et qu'il ne pouvait être jugé dans quelques lignes écrites à la hâte. Nous ne reviendrons pas sur les divers genres de mérite que nous avons indiqués sommairement dans notre premier article : il nous suffira d'ajouter qu'on reconnaît dans cette éminente production les caractères d'un ouvrage d'un ordre supérieur, à l'entraînement invincible qu'on éprouve à sa lecture, et à l'impression profonde et ineffaçable qu'elle laisse après elle.

Sur le retard qu'éprouve la maturité du raisin. (*Article communiqué*)

« On éprouve de justes inquiétudes sur la possibilité de la maturité du raisin. Son état actuel doit nous faire désespérer d'en obtenir un vin liquoreux et agréable ; et lorsqu'on interroge, à ce sujet, les gens de la campagne, les uns répondent que la saison a été trop pluvieuse, et les autres que les lunes ont été en retard.

« Ces deux opinions, fondées ou non, peuvent entraîner avec elles des conséquences préjudiciables à la culture, parce que le vigneron toujours ne manquera pas, pour excuser son indolence, de dire qu'il n'est pas en son pouvoir de lutter contre les élémens.

« Cependant, cette objection, si elle est incontestable, n'est pas moins susceptible de quelques modifications, quant aux effets que peut produire l'intelligence du cultivateur sur les dons que lui fait la nature.

« On verra, cette année, que celui qui aura bien échalassé et empaillé sa vigne, qui aura encore ébourgeonné et effeuillé en fin de juillet, qui aura en même tems passé une seconde fois le bout du serment, qui aura donné en août un troisième labour avec plus de profondeur qu'on ne le fait ordinairement dans ce tems-là, en brisant, contre l'ordinaire, les mottes dans les branches telles que les labours les auront formées, que celui-là aura assuré, non-seulement d'obtenir une qualité de vin supérieure à celle de son voisin, mais que son travail aura préservé sa vigne de l'effervescence de cette vigoureuse végétation, qui n'étant pas comprimée par la chaleur, produit toujours des tiges faibles, par la raison que leurs pores étant plus étendus et plus ouverts, ils reçoivent plus d'humidité qui retarde d'autant la maturité.

« Les pluies chaudes et multipliées qui ont eu lieu dans les mois de juillet et d'août, ont dû causer une surabondance de sève, qui a nécessairement retardé la maturité du serment et en même tems celle du raisin, parce que son trop grand volume n'ayant plus été en rapport avec la chaleur

lue peu chaud de cet été, la décoction des eues vineuses ne pourra s'opérer que très-imparfaitement, à moins d'un changement de température, qui n'est pas ordinaire dans cette saison avancée. »

Chambery, le 22 septembre 1821. GAVEN.

N. B. Un agriculteur expérimenté, M. *Dumont*, curé de Saint-Pierre-d'Albigny, propose un moyen qu'il regarde comme efficace et assuré, pour hâter la maturité du raisin et remédier, autant qu'il est possible, au retard qu'elle éprouve cette année. Ce moyen, qui est très-simple, exige des précautions faciles à connaître et à employer : il s'agirait de sarcler les vignes sans retard, avec tout le soin convenable, et d'enlever toute l'herbe. L'Autorité administrative a engagé M. Dumont à faire connaître son moyen par la voie de notre Journal, à l'effet de le faire parvenir plus promptement à la connaissance du public et dans toutes les communes, où MM. les Syndics pourraient inviter les agriculteurs à y procéder sur-le-champ.

AVIS.

Le sieur *Cayen*, fabricant de peignes d'acier, pour les étoffes de soie, cotonnes, toiles, draps, couvertures de coton et de laine, et tout ce qui concerne le tissage, établi à Evian, prévient MM. les fabricans et tisserands que le genre de peignes qu'il leur propose est très-avantageux, en ce que le battant est plus libre, attendu la diminution de la grosseur de la dent, en comparaison de ceux de canne, et que celle-ci étant arrondie, très polie et douée d'une élasticité douce et régulière, elle favorise l'ouvrier et le met à même de faire les toiles aussi réduites et serrées qu'il peut le désirer. Le prix de ses peignes, qui est d'un franc vingt centimes les cent dents, est à la vérité plus élevé que celui des peignes de canne, mais en revanche, ils font un triple usage, avec la seule précaution de les graisser d'huile, lorsqu'ils ne servent pas.

S'adresser au sieur *Cayen*, à Evian en Chablais, maison *Châtillon et Pelissier*. MM. les Syndics sont priés de vouloir bien donner connaissance du présent avis à MM. les fabricans et tisserands de leurs communes.

AUTRE AVIS.

Le sieur *Frédéric Huberti*, fumiste italien, a l'honneur d'offrir ses services au public. Au moyen d'une longue pratique et de procédés heureusement éprouvés, il se charge d'ôter la fumée de tout appartement quelconque, en faisant aux cheminées et aux poêles, les réparations et dispositions convenables. Il est logé chez le sieur François Mossière, place Saint-Léger, maison Savoiroux, N° 39.

ENIGME.

J'ai reçu la naissance aux premiers jours du monde.
Mon usage est pour l'homme une nécessité,
Et l'âme et le lien de la société,
A moi seul appartient cette machine ronde
Je suis une merveille, admirez mon pouvoir :
Je fais ce qu'aucun prince hélas! ne saurait faire.
Plus habile qu'eux tous, mon [illegible] salutaire
Peut montrer ce qu'on voit et ce qu'on ne peut voir.

Le mot de la dernière *Charade* est *par-chemin*.

Errata du N° 36.

Page 359, lignes 2 et 3, au lieu de *recourir à cette source*, lisez *recourir à cette ressource*.

Page 360, ligne 22, au lieu de *Enigme*, lisez *Charade*.

Additions aux Articles de l'Intérieur et de l'Etranger.

Chambéry, 27 *septembre*. Les nouvelles que nous recevons directement de Marseille, en date du 20, sont de nature à dissiper toute inquiétude au sujet de la fièvre jaune. Outre le navire danois venu de Malaga, trois autres bâtimens en quarantaine avaient manifesté quelques symptômes de cette maladie. En tout, il n'y a eu que sept morts; les autres malades sont guéris. Du 15 au 20, il n'y a plus eu de malades au Lazareth; d'ailleurs les précautions sanitaires ne laissaient lieu à aucune crainte.

— On a publié aujourd'hui un Manifeste du Magistrat de santé établi en Savoie, du 24 du courant, contenant des dispositions relatives aux chiens et autres animaux domestiques, pour servir de précautions contre la propagation de la rage.

— *Turin*, 22 *septembre*. Depuis le 19, la Cour a pris le deuil pour trois semaines, à l'occasion de la mort de la Reine d'Angleterre.

Cours des inscriptions etc. Du 20 au 22 septembre 1821 79 l.

— Selon les dernières nouvelles d'Odessa, du 20 août, reçues de Gênes, [illegible] annonçait la paix. Les troupes russes sur le Pruth avaient reçu ordre [illegible] la goëlette [illegible] à Sébastopol, il était presque question du départ de la flotte russe. Les Grecs ont en effet maltraité la flotte turque, mais la plus grande partie de cette flotte a réussi à gagner le port de Rhodes, où elle est étroitement bloquée.

Trieste, 13 *septembre*. Le 15 juillet, le Sénat du Péloponèse a annoncé la prise de Sparte et la délivrance de la Laconie. L'Attique, la Béotie, la Phocide, la plupart des îles [illegible] ont envoyé leur soumission aux démogérontes d'Athènes. Les Turcs paraissent vouloir abandonner la Grèce proprement dite.

Madrid, 11 *septembre*. Un courrier extraordinaire de Valence a annoncé qu'un réfugié Piémontais, d'intelligence avec Cugnet, a été arrêté.

— Le Roi doit arriver à Madrid du 18 au 21 de ce mois.

— Le nouveau chef politique de Madrid se propose de faire fermer le club de la *Fontana de oro*. Plusieurs courriers des provinces sont arrivés au gouvernement.

Paris, 21 *et* 22 *septembre*. Le bruit court que le général Lafayette aurait été inquiété au sujet de Cugnet, qui l'a nommé dans sa proclamation.

— S. M. le Roi de Prusse a conféré l'ordre de l'aigle rouge au comte de La Tour, général au service de S. M. le Roi de Sardaigne.

— Le célèbre médecin Corvisart vient de mourir, à l'âge de 66 ans.

Marchés de Chambéry des 18, 20 *et* 22 *septembre* 1821.

Bleds.		Le Vaissel.			L'Hectolitre.	
		l.	c.		f.	c.
Froment,	*Prix*	14	00	—	17	23
Seigle		8	50	—	10	11
Orge		6	00	—	7	84
Sarrasin.		0	00	—	0	00
Maïs		0	00	—	13	07
Avoine (1).		[illegible]	50	—	5	93
Pain, 1.re qualité	le kilogr.				0	30
Viande, *idem*,	*idem*.				0	70

(1) Rapport du Vaissel en hectolitre: Froment [illegible] Seigle [illegible] Avoine [illegible]

Chambéry, de l'Imprimerie Cléaz, rue St.-Antoine.

An 1821. (N.° 40). VI.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE,

Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 5 Octobre.

Intérieur.

Chambéry, 4 octobre. Extrait de la *Gazette Piémontaise* du 27 septembre courant : « Nous annonçons avec un sincère et vif sentiment de joie, certains qu'il sera partagé par tous les sujets de S. M., que LL. MM. le Roi et la Reine heureusement régnans, partiront de Modène le 29 septembre et qu'ils entreront dans leurs Etats le 1.er octobre, jour où ils honoreront la ville d'Alexandrie de leur présence. »

— Voici les dispositions du Manifeste du Magistrat de Santé dont nous avons parlé dans notre dernier N.°

Tout particulier mordu par un animal présumé enragé doit, ou sa famille, en faire la déclaration au Syndic, qui est tenu de veiller à ce que les secours de l'art lui soient promptement administrés, et, en cas de refus du malade, en avertir le Magistrat de santé. — Tout animal soupçonné ou reconnu enragé doit être tué et enterré avec la peau, à la diligence du propriétaire ou du Syndic, sous peine de 15 l. d'amende. — Pendant deux mois, du poison sera répandu dans les villes, bourgs et villages; et tout chien non muni d'un collier et d'une muselière, ou non-tenu à l'attache, sera empoisonné; le propriétaire subira dans ce cas une amende de 6 l. — Tout propriétaire de chien devra le consigner, avec son signalement, devant le Syndic, sous peine de 12 l. d'amende; et 10, pendant deux mois. Le Syndic en tiendra registre et en enverra un extrait au Magistrat de Santé. Pendant deux mois, tout propriétaire de chien devra le représenter au Syndic, à la première réquisition, sous peine de 15 l. d'amende. — Toutes les amendes seront au profit des établissemens de charité. — Les juges, leurs lieutenans et les châtelains procéderont sommairement contre les contrevenans. Les Syndics veilleront à l'exécution des dispositions prescrites.

— Du 8 au 23 septembre dernier, il est arrivé à Aix 61 étrangers. Le nombre total des étrangers qui ont fréquenté les eaux cette saison, s'est élevé à quinze cent quatre vingt dix-sept.

— Le corps du général Précy, inhumé à Marcigny-sur-Loire, le 25 septembre dernier, est arrivé à Lyon le 27 et a été transféré, le 29, au monument religieux qui lui a été érigé aux Brotteaux. Cette translation s'est faite avec la plus grande pompe et au concours d'une foule immense.

A M. le Rédacteur du Journal de Savoie ;

Monsieur,

Un article très-intéressant sur la distribution de la chaleur à la surface de la terre, inséré dans le dernier N.° de la *Bibliothèque Universelle*, m'a rappelé le projet que j'avais formé depuis long-tems de déterminer, au moins approximativement, la chaleur et la température d'un grand nombre de points en Savoie. La *Statistique du Mont-Blanc*, par M. de Verneilh, et la *Description des Alpes Grecques et Cottiennes* de M. Albanis Beaumont, renferment déjà quelques données sur la hauteur des villes et des principaux bourgs de ce pays ; mais nous n'avons, à ma connaissance, absolument rien sur leur température moyenne : il ne serait cependant pas extrêmement difficile d'obtenir des résultats qui, pour n'être pas très-rigoureux, ne laisseraient pas d'être intéressans ; en effet, la température moyenne du mois d'octobre donne assez exactement la température moyenne de l'année, et la température observée à huit heures du matin, donne assez exactement la température moyenne de la journée, d'où il suit que toutes observations faites dans le mois d'octobre, doivent donner approximativement la température moyenne de l'année. Or, voilà que nous allons commencer le mois d'octobre : ne pourrait-on pas engager les personnes qui ont du loisir, un bon thermomètre (surtout à mercure), et quelques connaissances en physique, article qui n'est même pas nécessaire ; ne pourrait-on pas, dis-je, les engager à observer, pendant le mois d'octobre, tous les matins à huit heures, leur thermomètre placé à l'ombre et à l'air libre, en les priant d'enregistrer ses observations, avec l'annotation de l'état du ciel, *pluie*, *beau tems*, *nuages*, etc., et d'adresser le tout à Chambéry, au Bureau de votre Journal, ou chez moi, avec leur thermomètre, qui leur serait renvoyé après avoir été comparé avec le thermomètre étalon que possède la classe de physique de Chambéry.

Cet appel aux personnes qui s'intéressent aux sciences, resterait-il sans effet ? Si vous ne le pensez pas, Monsieur, j'oserais vous prier de l'insérer dans le plus prochain N.° de votre Journal.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Le Professeur de Physique au Collège Royal de Chambéry.

PIÉMONT.

Turin, 27 septembre. On écrit de Gênes que les lettres de Constantinople, du 25 août, et celles de Vienne, du 13, confirment les nouvelles reçues par la voie d'Odessa touchant les espérances sur la continuation de la paix.

— Le magistrat de santé de Gênes, eu égard au progrès de la fièvre jaune à Barcelonne, à Malaga et à Tortose, a déclaré soumis à une quarantaine rigoureuse tous les bâtimens et passagers venant de la Côte orientale et méridionale de l'Espagne, compris les îles Baléares et Gibraltar. Il est défendu aux pêcheurs de s'éloigner de la côte de plus de cinq milles. Toutes les lettres venant d'Espagne par voie de terre subiront la fumigation.

— Le paiement des rentes annuelles de la dette rachetable, pour le semestre qui tombe au 1.er octobre prochain, sera ouvert dès lundi, 1.er dudit mois.

29 *Septembre.* Selon les dernières nouvelles de Trieste, les succès des Grecs ont été beaucoup exagérés. Au 20 juillet, les Turcs occupaient encore toutes les places de l'Epire, plusieurs forts de l'Albanie, et dans la Morée, ils tenaient Patras, Corinthe, Napoli, Monembasia, Coron, Modon, Navarino, l'Arcadie, Tripolitza, et enfin Athènes. La flotte turque a fait sa réunion avec l'escadre du Pacha d'Egypte.

Cours des Inscriptions sur le Registre général de la Dette Publique.

Cinq p.% 100, rentes rachetables, à dater du 1er avril 1821. *Du 22 au 25 septembre* 1821 : 79 f., 79 f., 50 c. *Du 25 au 27 septembre* : 79 f. 45 c.; 79 f., 50 c. *Du 27 au 29 septembre* : 79 f., 25 c., 50 c.

NOUVELLES ETRANGERES.

ALLEMAGNE.

Francfort, 24 septembre. On dit que le Pape a fait inviter le prince de Hohenlohe à exercer ses guérisons dans une église, en présence d'une commission et sans attirer l'affluence des curieux.

— Nous apprenons que le Souverain Pontife a sanctionné le projet d'organisation des églises catholiques dans les Etats protestans de l'Allemagne méridionale.

— On parle d'un plan de partage d'après lequel il y aurait sur le Bosphore une ville et un port libres, ouverts à toutes les nations.

Vienne, 16 septembre. Le prince Alexandre Ypsilanti est toujours dans la forteresse de Munkatsch; le bruit de sa délivrance ne s'est pas confirmé.

— Les firmans de la Porte et les proclamations du nouveau patriarche à la nation grecque, ont eu l'effet qu'on en attendait; la tranquillité est entièrement rétablie à Constantinople. Les Janissaires ont évacué la Moldavie et la Valachie. On a lu, le 19 août, dans toutes les églises grecques, la Pastorale du patriarche, qui promet amnistie aux Grecs, moyennant qu'ils rentrent dans le devoir.

— Le 21 août, un incendie a dévoré 60 maisons du quartier de Péra à Constantinople; une partie de la mosquée de Péra a été la proie des flammes.

— On prétend que nous avons 80,000 hommes en Transylvanie, 40,000 dans le Bannat de Temeswar, et 30,000 dans la Syrmie.

— Le gouvernement autrichien fait renforcer les garnisons de Raguse et de Cattaro, à cause des mouvemens du Pacha de Scutari, qu'on croit cependant dirigés contre Janina.

— On dit que l'archevêque grec de Smyrne et dix des principaux négocians de la ville ont été arrêtés par ordre du sultan et envoyés à Constantinople.

— Selon les dernières nouvelles de Trieste, les Grecs auraient remporté une victoire décidée, dans le Péloponèse, près de Patras, contre Youssouf-Pacha.

— La gazette de Pétersbourg, du 5 septembre, dément la nouvelle du départ de l'empereur Alexandre pour Odessa.

ANGLETERRE.

Londres, 25 septembre. Le 20, les deux Chambres se sont réunies au

faisant pour entendre le message du Roi qui les proroge de nouveau au 29 novembre.

— Le conseil de régence, pour le tems de l'absence du Roi, est composé du duc d'York, de l'archevêque de Cantorbéry et de tous les ministres du cabinet. Les membres de la régence sont ce qu'on nomme les *hauts justiciers*.

ESPAGNE.

Madrid, 16 *septembre*. Le général Morillo est rétabli dans ses fonctions de gouverneur de Madrid et de capitaine-général de la Nouvelle-Castille.

— Le général Guillaume, dit de *Vaudoncourt*, a été arrêté à Valence le 19 de ce mois. On a saisi ses papiers. Il recrutait pour l'armée qui devait entrer en France, selon le plan de Cugnet. Riego est en surveillance à Lérida.

— Un bâtiment venu de la Guayra a apporté la nouvelle que Bolivar a été arrêté par ses propres troupes et remis au général la Torre. Cette nouvelle nous paraît avoir besoin de confirmation.

— Des lettres d'Oporto et de Lisbonne semblent faire présager de sinistres évènemens dans le Portugal.

— Les ministres font de fréquens voyages auprès du Roi. Les députés des cortès extraordinaires sont presque tous arrivés; on remarque le retard de quelques-uns des plus influens, qui peut-être causé par des affaires particulières, ne donne pas moins lieu à des conjectures.

— Le retour du Roi est définitivement fixé pour le 22.

— Il est faux que la fièvre jaune se soit déclarée à Cadix et à Xérès-de-la-Frontera; et il n'est pas certain que l'épidémie du port de Sainte-Marie soit la fièvre jaune.

— On apprend, par la voie du corsaire l'*Orgueilleux*, que lord Cochrane a perdu toutes ses canonnières dans un ouragan.

— Le général Riego proteste de son innocence et demande à être mis en jugement.

20 *Septembre*. Le général Morillo avait été acquitté par le conseil de guerre, lorsqu'il a repris le commandement.

— Le chef politique de Madrid a fait saisir le buste de Riego porté en triomphe, et le propriétaire de la *Fontana* est emprisonné.

— Il est certain que la fièvre jaune n'est point à Malaga.

— L'ambassadeur anglais a porté plainte contre un article du *Régulateur*.

— On a fait aux cortès de Lisbonne une motion sur l'*utilité* et la *nécessité* du mariage des prêtres.

FRANCE.

Paris, 23, 24 *et* 25 *septembre*. A son retour de Hanovre, le Roi d'Angleterre quittera l'*incognito* et sera reçu en France en qualité de souverain.

— On annonce que M. le comte Molé est nommé ambassadeur à Londres.

— Les dernières nouvelles de Barcelone sont des plus affligeantes. On porte à 40 mille, d'autres disent à 60 mille, le nombre des personnes qui ont quitté la ville. Ceux qui veulent s'éloigner sont repoussés de tous côtés et ne trouvent point d'asile; ces malheureux sont menacés de tous les genres de maux. Une partie de la population a forcé le cordon et s'est répandue dans la province, où elle porte peut-être le germe de la contagion.

— Le cordon sanitaire, renforcé de deux régimens suisses, exerce la plus active surveillance sur notre frontière. Les troupes bivouaquent sous [illegible]

— Suivant la teneur de quelques lettres particulières, Riégo se proposait de faire main basse sur les prêtres et de piller Saragosse pendant trois jours.

26 *Le 27 septembre.* On disait à Francfort, le 20 septembre, que le Roi d'Angleterre va demander la main de la jeune princesse de Hesse; ce bruit reçoit quelque poids de l'ordre donné à Londres de conserver à Westminster les dispositions du couronnement.

— Le Roi d'Angleterre est débarqué à Calais le 26, à 5 heures du soir. S. M. a pris la route de Hanovre, en passant par Bruxelles.

— Les journaux de Londres persistent à annoncer la mort de Bergami, qui serait arrivée en Italie, le 10 août, trois jours après la mort de la Reine d'Angleterre.

— Un orage épouvantable a éclaté à Londres le 21; un grand nombre de maisons sur le bord de la Tamise ont eu de l'eau au rez-de-chaussée.

— On a conduit dans les prisons de Charleroy un homme qui a tenu une de ses filles pendant sept ans, d'autres disent neuf, dans un caveau souterrain, au pain et à l'eau, pour la punir d'une faute commise par faiblesse.

— Une lettre des frontières d'Espagne dit que la jeune princesse de Saxe, épouse de Ferdinand VII, paraît profondément affectée des troubles qui environnent et menacent le trône qu'elle partage; elle a souvent les yeux baignés de larmes.

28 *Le 29 septembre.* Cinq de nos médecins sont envoyés en Espagne par le gouvernement, pour concerter les mesures sanitaires les plus propres à arrêter le cours de la contagion.

— Il vient d'arriver ici un courrier extraordinaire de Vienne.

— Le baron de Strogonoff est attendu à Pétersbourg du 20 au 25.

— Il paraît certain que le Roi d'Angleterre ne visitera ni Vienne ni Paris.

Banque de France: 1560 fr.

Cinq pour cent consolidés: 87 fr. 40 c.

VARIÉTÉS.

Nouveau Journal des Dames, ou *Petit Courrier des Modes, des Théâtres, de la Littérature et des Arts, publié par une société de femmes de lettres et d'artistes.*

Faisons quelque trève à la politique, à la métaphysique, à l'agriculture et autres objets de ce genre, et essayons une excursion dans l'*empire des Grâces*. Une allure toujours grave, un front toujours sérieux pourraient rebuter à la fin une classe de lecteurs que nous serions fâchés de désobliger. Nous trouverons nous-mêmes notre propre compte à respirer quelques instans un air plus doux et à nous livrer à un agréable délassement. D'ailleurs, les aimables auteurs du Journal que nous annonçons ont bien voulu nous adresser leur Prospectus et quelques-uns de leurs charmans Numéros, accompagnés de plusieurs gravures du plus grand intérêt. Nous serions bien mal appris

et nous passerions à trop juste titre pour des ours, si nous restions insensibles à cette gracieuse attention. De plus, les journaux doivent s'entraider mutuellement et contribuer à répandre les vérités utiles. Or, quelles plus grandes et plus incontestables vérités que celles-ci :

« Depuis trop long-tems (ce sont ces dames qui parlent) le domaine des femmes est envahi, mal administré, et dans les journaux qui leur sont dédiés, on ne voit presque jamais annoncés les ouvrages destinés à notre sexe, et l'analyse des productions des femmes qui s'occupent de littérature ... La Mode n'a plus que de *lourds messagers* qui entendent mal et rendent plus mal encore ces détails charmans sans lesquels elle manque d'élégance : les hommes sont-ils assez initiés dans les secrets de cette capricieuse déesse pour peindre avec grâce ses bizarreries, son inconstance, ses jolis colifichets ? Un *grave pédant* peut-il entendre l'arrangement d'un ruban, manier la gaze et toucher les fleurs sans les faner ? Non, ce talent ne peut appartenir qu'à des femmes. Elles ne prendront pas les sujets de leurs gravures dans d'obscurs magasins, qui n'offrent que des modes *vieillies de six mois* ; elles sauront *marcher avec le goût*, et donner le soir la mode que l'on apprête le matin.

« Au lieu d'articles précieux, d'anecdotes piquantes, de mélanges amusans, en ouvrant son journal, une femme trouve des extraits d'un livre de jurisprudence, une étymologie celtique, une discussion embrouillée, une épigramme welche et bientôt au lieu d'un joli chapeau, elles trouveront gravés le bonnet d'un juge ou la perruque d'un conseiller du quinzième siècle. »

Nous concevons parfaitement le mécontentement de ces dames à la vue de tels objets. Nous concevons qu'une perruque de conseiller, un bonnet de juge sont peu propres à remplacer un joli chapeau. Nous ne nions pas qu'une épigramme welche et une étymologie celtique sont d'un faible secours pour diriger l'arrangement d'un ruban, la disposition d'une gaze, ou pour inspirer le choix d'une fleur. Quant à nous, nous entrons si bien dans les vues des *femmes de lettres* qui entreprennent le *Petit Courrier des Modes*, nous sommes si fort éloignés de goûter les modes *vieillies de six mois*, et nous sommes tellement disposés à *marcher avec le goût* que déjà, par deux fois, nous avons suggéré, malheureusement sans succès, l'idée pourtant très-heureuse d'un *télégraphe* pour la transmission des modes, seul moyen d'obtenir cette rapidité si importante en pareille matière, et de procurer aux lieux éloignés du centre du goût, les conceptions journalières de la mode dans toute la fraîcheur de leur nouveauté.

Nous voudrions pouvoir faire connaître à nos lecteurs toutes les aimables prêtresses qui se sont chargées de desservir ce nou-

veau temple érigé à la déesse du goût. La principale interprète de la divinité paraît être *Mlle Foret*, secrétaire des Grâces, c'est elle qui rédige les articles de modes et le bulletin des théâtres. Dans celui-ci, elle ne se borne point, comme on pourrait le croire, aux détails pittoresques de la scène ; la partie littéraire est aussi de sa compétence, la tragédie et l'opéra comparaissent également devant son tribunal, sans parler de divers articles de mélanges dont elle enrichit le recueil.

Nous avons lu quelques remarques judicieuses de Mlle ou Mme *Adèle B.* sur le *genre classique* et le *genre romantique*. Nous voudrions pouvoir citer l'*Anatomie de la tête d'un petit-maître*, *le Cœur brisé* etc. du même auteur, une *notice sur Mme Geoffrin*, le *Portrait de Thaïs*, *l'Esprit des femmes* par Mme ou Mlle *Donatine T.*; *les Deux visites* etc. par Mlle *Foret*.

Mais un article au-dessus de tout éloge et le plus merveilleusement approprié au *Journal des Dames*, est celui de Mlle Donatine T., intitulé : *Les Cosmétiques anciens et modernes*. Pour celui-ci, nous ne pouvons résister à notre empressement d'en extraire un fragment, d'autant plus précieux, qu'il contient la découverte la plus grande, la plus importante, la plus miraculeuse, la plus inconnue, la plus magnifique, la plus commune, la plus admirable, la plus étonnante etc., comme aurait dit Mme de Sévigné. Nous nous garderons bien de profaner cette découverte en l'exposant nous-mêmes ; nous nous rappelons trop bien la pauvre figure que font *les graves pédans et les lourds massagers* qui se mêlent d'entrer dans *ces détails charmans qu'ils entendent si mal et qu'ils rendent plus mal encore*. Nous laisserons parler Mlle Donatine T. Combien les dames qui veulent bien quelquefois nous lire, au hasard de trouver dans notre feuille la fâcheuse rencontre de quelque malheureuse étymologie celtique ou la triste description d'un bonnet de juge, combien ces dames, disons-nous, vont nous savoir gré de notre citation !

» Ce n'est plus la *crême du Cathay*, l'eau de *Ninon de Lenclos*,
» ou celle *des Bayadères* ; ce n'est plus l'*Elmeleck des sultanes* ou
» la *crême de Constantinople* que l'on vient annoncer ici ; c'est
» bien mieux encore, et pour peu que les effets suivent les
» promesses, nous allons voir renaître un siècle d'or pour les
» femmes ; elles n'en ont plus à redouter les outrages du tems !
» Elles seront obligées de consulter leur acte de naissance pour
» se rappeler leurs années, car leur miroir fidèle les repré-
» sentera toujours au printems de leur vie ; oui, l'ingénieuse
» fiction de la fontaine de Jouvence vient de se réaliser pour
» nous ! Il est vrai que jusqu'à présent ses eaux miraculeuses
» n'ont encore jailli que dans l'heureux département de la Sarthe ;
» mais un voyage de quelques vingtaines de lieues qui vous don-
» dera vingt ans de moins, vaut bien la peine qu'on se dérange.
» Pour ne pas abuser de la confiance des dames qui, en lisant
» cet article, ordonnent peut-être déjà les préparatifs de leur

» départ, je dois les prévenir que l'effet salutaire de cette eau » divine ne se fait sentir qu'après avoir pris trente-six bains, » dont les douze premiers sont fixés à 60 fr. chaque, douze » autres sont chacun à 600 fr., et enfin les douze derniers à » 1200 fr. par bain, ce qui fait en résumé la bagatelle de *vingt-* » *deux mille trois cent vingt fr.* Pour cette faible somme, elles » pourront, au retour de leur excursion, rivaliser de fraîcheur » et d'attraits avec Hébé, les Grâces et Vénus même; d'après » l'importance que les hommes attachent à la beauté des femmes, » je ne doute pas que les maris ne se déterminent volontiers » à faire ce *léger sacrifice.* »

Certes, un journal qui annonce de telles découvertes peut compter sur le succès le plus brillant, et nous ne doutons pas que sa caisse ne se remplisse pour le moins aussi promptement que celle de l'heureux propriétaire des bains du département de la Sarthe.

Le *Nouveau Journal des Dames* paraît régulièrement tous les cinq jours; il contient, par mois, sept gravures analogues aux objets qui y sont traités.

Prix de l'abonnement, 9 fr. pour trois mois, 18 fr. pour six mois, et 36 pour l'année. On paye un fr. de plus pour l'étranger. S'adresser à Madame la Directrice, à Paris, rue *Meslée*, N.° 30.

SULFATE DE QUININE *chez M. Calloud, Pharmacien à Annecy.*

Un droguiste de Lyon, fait circuler un prix courant dans lequel il offre à 11 francs le gros, le *sulfate de quinine*, produit nouvellement obtenu par MM. *Pelletier* et *Caventou*, dans leur analyse du quinquina.

M. *Calloud*, pharmacien à Annecy, ayant lui-même préparé trois fois de suite ce sulfate, en opérant toujours sur plusieurs kilogr. d'écorce 1.re qualité, croit devoir prévenir ses compatriotes qu'il peut le céder à 8 fr. le gros, très pur, entièrement soluble dans l'alcool, fait, en un mot, avec tous les soins prescrits par les savans chimistes qui l'ont découvert.

La pratique médicale d'Annecy a trouvé plusieurs occasions de reconnaître les avantages de ce remède, dont 16 à 26 grains, en quatre doses, ont fait disparaître des fièvres intermittentes qui auraient exigé un long et fatigant emploi du quina en écorce. (V. les journaux de médecine et particulièrement les travaux de MM. *Double* et *Chomel*.)

Errata du N.° 39

Page 376, ligne 12, au lieu de *proposer un homme*, lisez *préposer un homme*.

Marchés de Chambéry des 25, 27 et 29 septembre 1821.

		LE VAISSEL.			L'HECTOLITRE.	
Blés.		f.	c.		f.	c.
Froment,	*Prix* :	14	34	—	17	46
Seigle		9	20	—	11	76
Orge		0	00	—	0	00
Sarrasin		0	00	—	0	00
Maïs		0	00	—	0	00
Avoine (1)		3	20	—	5	39
Pain, 1.re qualité, le kilogr.					0	30
Viande, *idem*, *idem*					0	50

(1) Rapport des 3 vaissels en hectolitres : Froment [illegible], Seigle [illegible], Avoine [illegible].

CHAMBÉRY, de l'Imprimerie de F. R. PLATTET, rue du Sénat.

AN 1821. (N.° 41). VI.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE,

Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 12 *Octobre*.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 11 *octobre*. Nous avons eu quelquefois l'occasion de faire remarquer que notre gouvernement a souvent devancé les autres États dans des améliorations utiles, dans des innovations heureuses, comme il le fait dans plus d'une institution. Nous lisons aujourd'hui, dans un journal français, l'expression d'un vœu qui se trouve déjà réalisé chez nous : c'est l'usage établi dans nos bureaux de postes, d'indiquer, par un timbre, le jour du départ et celui de l'arrivée des lettres, mesure importante pour l'intérêt public, qui peut prévenir la fraude et fournir aux tribunaux un utile secours dans beaucoup de circonstances, outre l'avantage qu'elle fournit aux fonctionnaires publics et aux particuliers pour l'ordre de leur correspondance.

— Le cahier de la *Bibliothèque Médicale* du mois d'août 1821, contient une analyse et un jugement très avantageux d'un Mémoire de M. *Dupuy*, de Chambéry, docteur médecin, intitulé : *Précis historique de l'épidémie de fièvre jaune qui a régné en* 1819, *à la Nouvelle-Orléans* (Amérique).

— Il n'y a plus de malades au lazaret de Marseille, ni sur les navires en quarantaine à Pomègue, au Frioul et à Ratonneau. Sur 22 individus attaqués de la maladie, 12 ont succombé et dix sont guéris. Un jeune médecin, nommé Barrel, a voulu, dès le commencement, s'enfermer au lazaret, pour suivre la marche du premier cas et pour soigner les malades ; ce qu'il a fait avec un zèle, un courage et une habileté dignes des plus grands éloges.

(Extrait du *Journal de Marseille*, du 3 octobre).

— On se rappelle que nous avons annoncé dans ce Journal que M. Bornens, Curé de Savigny, guérit radicalement la teigne, sans l'application de chapeau de poix, au moyen d'un traitement gradué de vingt jours. Depuis cet article de notre Journal, un jeune orphelin de St-Jean de Maurienne, nommé *Jean Lavat*, a été envoyé par l'Autorité locale à M. le Curé de Sevigny, qui l'a traité selon sa méthode. Nous avons vu ce jeune homme à son retour, parfaitement guéri et muni de papiers en règle qui constatent sa guérison opérée par les soins de M. le Curé, dans le court intervalle de quinze jours. Cette cure fait le plus grand honneur aux connaissances et à la charité de M. Bornens.

PIECES OFFICIELLES PUBLIÉES.

Pub. le 6 octobre 1821. LETTRES-PATENTES (du 21 septembre 1821) ; *par lesquelles la chasse des Bouquetins est défendue dans tous les États de S. M., sous peine d'amende et d'emprisonnement.*

PIEMONT.

Turin, 4 octobre. LL. MM. sont arrivées en bonne santé, le 29 septembre, à Plaisance. Le 1.er octobre, elles devaient dîner à Alexandrie et arriver le soir au château royal de Govone.

5 *Octobre.* Nous apprenons d'Alexandrie que LL. MM. sont arrivées dans cette ville le 1.er du courant, à une heure après midi. Elles ont fait leur entrée aux acclamations de joie de toute la population et d'une foule d'étrangers accourus pour cette heureuse circonstance. Reçues hors de la ville, par les deux États-majors de la Division et de la Place, LL. MM. ont passé au milieu d'une double haie de troupes et se sont rendues au palais, où elles ont été reçues par Mgr Sappa, évêque d'Acqui, Mgr d'Angennes, évêque d'Alexandrie, par tous les Chefs de Corps, le Conseil de ville, les Décurions et la Noblesse. Elles ont ensuite reçu, avec toutes les marques d'une bonté paternelle, les hommages et les félicitations de tous les Corps militaires, ecclésiastiques, judiciaires, administratifs, des dames etc. Elles ont pris le chemin de Govone. Malgré le peu de temps qu'on avait eu, on avait érigé deux beaux arcs de triomphe, l'un à l'entrée de la nouvelle place d'armes, et l'autre en face du Palais Royal.

6 *Octobre.* LL. MM. continuent à jouir à Govone, de la meilleure santé.

— S. M. a rendu, à Plaisance, le 30 septembre dernier : 1.° un Édit Royal par lequel elle accorde pleine amnistie et remise des peines encourues pour tout délit ayant eu pour objet le renversement du Gouvernement, sous les restrictions et réserves y spécifiées ; 2.° autre Édit par lequel S. M. accorde grâce pleine et entière aux coupables de délits commis avant la date du présent Édit, sous les réserves y mentionnées ; 3.° autre Édit par lequel S. M. renouvelle la prohibition de toute assemblée ou association secrète ancienne ou nouvelle, sous quelle dénomination que ce soit.

— On apprend, par la voie de Gênes, que, le 14 septembre, toute la flotte turque, de 32 voiles ou environ, malgré les efforts des Grecs, a jeté l'ancre dans la rade de Zante, événement dont on ne tardera pas à voir les effets.

Cours des Inscriptions sur le Registre général de la Dette Publique.

Cinq p.% cons., rentes rachetables, à dater du 1.er octobre 1821. *Du* [illegible] *octobre 1821* 77 l., 30 c., 77 l., 45 c. *Du 2 au 6 octobre* 77 l., 50 c.

NOUVELLES ETRANGERES

ALLEMAGNE.

Vienne, 24 septembre. On parle de nouveau d'un congrès qui aurait lieu à Pétersbourg.

— Le bruit court en Allemagne qu'un personnage marquant est parti de

Berlin pour Pétersbourg, avec des dépêches importantes que l'on croit relatives aux affaires de la Turquie.

— Depuis les premiers jours de septembre, l'entrée du faubourg de Péra, gardée par les janissaires, est défendue aux Turcs ; ce qui marque des craintes qu'à la première occasion les Turcs ne tentent de nouveaux excès contre les Grecs et même contre les Francs.

— Les lettres d'Odessa, du 5 septembre, disent que la Russie a ordonné une mesure très-agréable à la Porte, en défendant l'exportation, des ports de la Mer-Noire, des envois de grains, dont Constantinople est abondamment pourvu et qui ne pouvaient profiter qu'aux Grecs insurgés.

— Notre cour a pris le deuil, le 22, pour quinze jours, à l'occasion de la mort de la Reine d'Angleterre.

— On apprend des frontières de la Russie que le camp du 3e corps d'armée a été levé, et que ce corps est entré en cantonnement.

— Les Hétéristes profitent de la retraite des Turcs sur le Danube pour saccager tout ce qui offre encore quelque espoir de pillage.

— On prétend que la Russie insiste sur l'évacuation de la Moldavie et de la Valachie.

25 *Septembre*. On a découvert en Transylvanie les traces d'une conspiration. Quelques ministres de l'église non-unie ont été arrêtés.

— Il reste encore quelques doutes sur la paix ou la guerre. L'empereur de Russie a pleinement approuvé la conduite de son ambassadeur, et l'on attend la réponse de la Porte à une dernière note décisive de la Russie.

— La défense de l'exportation des grains de la part de la Russie ne s'est pas confirmée jusqu'ici.

ANGLETERRE.

Londres, 1er *octobre*. Le *Courier* donne une lettre de Constantinople dans laquelle on attribue à notre ambassadeur lord Strangford la plus grande influence sur le divan. Selon cette lettre, ce serait lui qui aurait obtenu l'amnistie en faveur des Grecs, qui aurait empêché qu'on ne mît le baron Strogonoff aux Sept Tours, et facilité son départ, qui a été vu avec indifférence et comme un moyen propre à faciliter les négociations. On y dément de nouveau l'histoire des 150 filles livrées à la brutalité des janissaires.

— Les nouvelles d'Amérique annoncent que les royalistes espagnols ont évacué Puerto-Cabello, que l'escadre espagnole s'est retirée à Porto-Rico, et que la place d'Ocumana est la seule qui reste aux Espagnols.

— Le Grand Visir, à la recommandation de lord Strangford, a écrit aux commandans turcs en Morée de respecter les antiques monumens d'Athènes.

— Selon les gazettes de la Jamaïque, San-Martin, battu par les royalistes à deux lieues de Lima, aurait eu deux mille hommes morts et se serait rembarqué.

— Les astronomes annoncent une comète pour la fin de 1821 ou le commencement de 1822.

— On annonce que S. M. sera de retour en Angleterre pour le 29 novembre, époque fixée pour l'ouverture du Parlement.

3 *Octobre*. La défaite de San-Martin près de Lima est confirmée.

ESPAGNE.

Madrid, 20 septembre. Par suite des événemens du 15, au sujet du buste de Riego, plusieurs arrestations ont eu lieu. On a saisi, entre autres, un mendiant qui avait pris le nom d'Ypsilanti, et un Français qui criait : *Cabezas a tierra (abattez des têtes)*. Le propriétaire de la *Fontana* a été élargi.

— Le procès de Cagnal de Montarlot et de ses quatre compagnons s'instruit jour et nuit.

— Un Français nommé Villamor a été accusé d'avoir voulu établir la république, en égorgeant préalablement les fonctionnaires ennemis de la Constitution, les chanoines, les prêtres et les moines; les témoins ont dit que Villamor avait annoncé que la chose une fois faite, Riego devait se mettre à la tête du gouvernement.

— Des lettres de Séville annoncent qu'on y a sanctionné l'atrocité commise par le chanoine Vicente. Un maréchal de camp, don Pedro Grimarest, octogénaire, avait été condamné à dix ans de galères. Le peuple souverain a informé ce jugement en mettant en pièces ce malheureux vieillard.

— On a promené le buste de Riego à Malaga et à Cadix, malgré les autorités.

22 Septembre. Le Roi est rentré aujourd'hui dans cette capitale aux acclamations du peuple. S. M. a témoigné sa satisfaction au général Morillo et au nouveau chef politique.

— Le gouvernement prend des mesures extraordinaires pour se mettre à l'abri de la fièvre jaune. Un cordon est formé à 10 lieues de Madrid.

— À Sarragosse on a une telle alarme, que les habitans eux-mêmes forment le cordon hors de la ville.

25 Septembre. La mortalité, quoique effrayante à Barcelonne, est moindre encore qu'à Tortose, où 600 personnes sont mortes dans 5 jours. La contagion a pénétré au fort de Mont Jouy.

FRANCE.

Paris, 30 septembre, 1er et 2 octobre. Une Ordonnance du Roi prescrit avec le plus grand détail, des mesures sanitaires sur la frontière d'Espagne, pour prévenir l'introduction de la fièvre jaune.

— S. M. le Roi d'Angleterre est arrivé à Bruxelles, le 2 septembre. On persiste à croire que ce monarque ne viendra point à Paris.

— Une lettre de Mont-Louis, datée du 27 septembre, confirme la nouvelle que 67,000 passeports avaient été délivrés à Barcelonne avant l'établissement du cordon et la sortie des autorités de cette ville.

— On écrit de Perpignan que, de Barcelonne aux Pyrénées, il n'y a aucun symptôme de contagion.

— M. le Duc de la Châtre a reçu de S. M. B. une superbe tabatière en or, ornée du portrait de S. M. et garnie de diamans.

— Une lettre de Constantinople dit qu'on y jouit d'une tranquillité *qui ne laisse plus rien à désirer, puisqu'on n'y commet plus que trois ou quatre assassinats par jour.*

— M. le baron Dujon, maréchal-de-camp, a été cruellement assassiné chez lui par un militaire en demi-solde dont il avait été le bienfaiteur et qui était son parent à un degré éloigné.

— Une souscription est ouverte en France en faveur des Grecs qui y sont réfugiés.

— Il est question d'établir une ligne de bons voiliers qui transmettront les dépêches, des Dardanelles à Toulon.

— M. l'abbé Baston, docteur de Sorbonne, vient de publier le premier volume d'un ouvrage ayant pour titre : *Réclamation pour l'Église de France et pour la vérité, contre l'ouvrage de M. le comte de Maistre*, intitulé *Du Pape*, et contre la suite, *De l'Église Gallicane*, etc. Le second volume est sous presse.

3 *Et 4 octobre*. Plusieurs courriers venant du Nord sont arrivés au ministère des affaires étrangères.

— On va procéder à la démolition de l'ancienne salle de l'Opéra.

— Mlle Levasseur était admise à rentrer au Théâtre-Français ; mais Mlle Duchesnois n'ayant voulu souscrire à aucun partage d'emploi, Mlle George est entrée à l'Odéon, où elle a fait son début le [illegible], dans Mérope.

— Le roi d'Angleterre a dû visiter le champ de bataille de Waterloo.

— On annonce la prochaine ouverture des Chambres pour le 25 novembre.

5 *Et 6 octobre*. M. le chanoine Rey, vicaire-général de Chambéry, a prononcé, le 5 du courant, le discours de clôture de la retraite de MM. les curés dans l'église de St. Sulpice.

— On apprend d'Espagne que la contagion est à deux lieues de Valence et qu'elle fait de grands ravages. A Tortose, il n'est resté que 3 à 4 cents individus. L'évêque n'a pas voulu quitter la ville. Dans la Catalogne, la maladie commence à décliner ; les neiges tombées sur les Pyrénées auront une influence salutaire sur l'atmosphère.

— La dernière crise a produit en Espagne un effet avantageux sur l'opinion. Le gouvernement a fait un grand pas en montrant quelque fermeté.

— MM. de Castelbajac, Royer-Collard, de Villèle, de Puymaurin, de Salaberry sont réélus députés pour la session prochaine.

Banque de France, 1580 fr., 1602 fr. 50 c.

Cinq pour cent consolidés, 88 fr. 65 c., 89 fr. 30 c.

ITALIE

Rome, 21 *septembre*. Sa Sainteté, par une bulle du 13 septembre 1821, a condamné solennellement la secte des *Carbonari*, et prononcé l'excommunication majeure *ipso facto* contre tout partisan, provocateur ou protecteur de cette secte, et contre ceux qui ne dénonceraient pas les membres aux Évêques.

Lucques, 24 *septembre*. LL. MM. le roi de Sardaigne Victor Emmanuel et son auguste épouse ont assisté, le 13 du courant, à la distribution des prix que notre Souveraine daigne faire en personne dans le collége de Charles-Louis.

Naples, 25 *septembre*. On apprend de Catanzaro que, dans la nuit du

et le 13 septembre, on a éprouvé deux fortes secousses de tremblement de terre, qui ont endommagé plusieurs habitations.

Venise, 29 septembre. Des lettres d'Odessa, du 11 courant, annoncent qu'ayant égard aux supplications qui lui ont été faites et à l'intervention du gouverneur, le comte de Langeron, S. M. l'empereur de Russie a rétabli la franchise du port d'Odessa.

— Le baron de Stroganoff devait partir le 10 d'Odessa pour Pétersbourg.

VARIÉTÉS. — *Économie rurale.*

De l'engrais connu en Suisse sous le nom de Lizée.

Des agronomes instruits et expérimentés pensent qu'aucun engrais n'est préférable au fumier nommé *Lizée*, qu'on fabrique, depuis environ un siècle, dans les cantons de Berne et de Zurich, et dont l'inventeur est inconnu.

La *Lizée* se prépare dans une étable dont le sol compact et bien pavé, ne permet aucune infiltration. Ce sol est sur un plan incliné d'environ 3 pouces du ratelier au fond de l'étable, c'est là que règne, dans toute la longueur de celle-ci, un canal de bois fermé aux deux bouts, dont la largeur et la profondeur sont de dix-huit pouces. On a pratiqué au-dessous de ce canal plusieurs fosses communiquant avec lui par des ouvertures qu'on ferme à volonté, et séparées entr'elles sans communication, soit par des planches de 3 pouces d'épaisseur, soit par des bandes de pierre. Le canal est couvert supérieurement dans toute sa longueur, avec quelques rondins de bois qu'on dispose en forme de ponts pour traverser l'étable. Les choses ainsi disposées, on introduit dans le canal assez d'eau pour le remplir à moitié, on y fait entrer ensuite les excrémens du bétail qui n'y ont pas coulé. Le canal est pour lors entièrement plein au bout de 24 heures, alors, après avoir brassé les matières, on ouvre le bondon qui correspond à la première fosse, elles y entrent, on introduit encore de l'eau dans le canal pour le laver exactement, et on la fait couler dans la fosse. Cette eau s'y trouve dans la proportion d'environ 3 parties contre une d'excrément qu'on a fait entrer à l'état le plus frais possible.

Le lendemain, même opération, jusqu'à ce que la première fosse soit pleine aux trois quarts, on la ferme alors et la fermentation s'y établit.

On ouvre la seconde qui se remplit de la même manière; ensuite la troisième, etc.

Le nombre de ces fosses est ordinairement de cinq, leur capacité varie selon celle de l'étable, on la calcule de manière que tout soit plein au bout de cinq à six semaines, parce qu'il faut ce tems pour la perfection de la *lizée*, et par conséquent pour exploiter la 1re fosse. A peine vidée, on la remplit de nouveau, il en est de même des autres; ainsi toutes les

semaines, on a une fosse à exploiter. mais comme on n'a pas si souvent l'emploi du fumier, on le dépose dans un réservoir qui est ordinairement situé derrière l'étable, à l'abri du froid et des courans d'air.

On observe que dans les fosses, la matière qui a subi la fermentation s'est séparée en trois parties, savoir: 1.° un sédiment qui se précipite au fond, 2.° une matière liquide recouvrant ce dépôt, c'est la *lizée* proprement dite, 3.° une croûte spongieuse en forme de chapeau, dont l'épaisseur est quelquefois de dix-huit pouces et qui se présente à la surface.

La *lizée* est un liquide muqueux, d'une consistance huileuse, d'une couleur brune verdâtre, sans odeur désagréable, qui ne mousse que lorsqu'il a trop fermenté.

Pour extraire ce liquide, les cultivateurs suisses se servent d'une petite pompe en bois, portative, qu'ils fabriquent eux-mêmes. S'ils en ont l'emploi, ils le transportent sur les terrains à fumer dans des tonneaux, disposés de manière qu'il s'en échappe, comme l'eau dont on arrose les quais et les places publiques.

Après l'extraction de la *lizée*, le chapeau qui était à la surface des fosses, tombe au fond, et se mêle avec le sédiment. On tire cette espèce de dépôt tous les cinq à six jours, on le verse dans le canal qu'on a vidé, on l'y mêle avec de la paille à demi pourrie, qui a servi de litière, le tout est ensuite mis en tas, hors de l'écurie, et il en résulte un fumier solide, excellent, et presque aussi abondant que si l'on n'en avait pas extrait de la *lizée*.

Celle-ci est tellement énergique, qu'on fait cinq coupes dans la prairie où on la répandue.

Au lieu de la répandre immédiatement après la fauchaison, on attend 5 à 6 jours pour la cicatrisation des plantes coupées.

Elle sert à fumer les vignes qui, presque partout en Suisse, sont sur des pentes rapides, pour cet effet, on creuse autour de chaque cep, et un homme portant sur son dos une hotte doublée en cuir, garnie d'un robinet, et remplie de *lizée*, verse de cet engrais dans chaque creux, un homme est là pour le combler.

On trouve, dans le savant ouvrage de chimie agricole, publié par Sir Humfri Davy, une formule d'engrais liquide qui a les plus grands rapports avec la *lizée* helvétique.

Œnologie.

Nous avons reçu, touchant les moyens d'améliorer les vins de cette année, une lettre que le défaut d'espace ne nous permet pas d'insérer textuellement; pour en remplir l'objet, il suffira d'en extraire les moyens qu'elle contient. Voici les moyens proposés, pour remédier au défaut de maturité du raisin:

1.° Vendanger, autant que possible, par un temps sec et chaud, et accélérer la vendange sans interruption.

2.° Écraser sous le pressoir, avant de les mettre dans la cuve, les raisins les moins mûrs, parce que la dure enveloppe des grains les empêcherait de participer à la fermentation. On peut suppléer à cette mesure, en écrasant

le raisin dans les sennes ou ce qu'on appelle vulgairement les *fertes*, au fur et à mesure qu'on l'y met avec le paster, et en le foulant ensuite avec soin dans la cuve avant l'établissement de la fermentation.

3.° Il serait bon de passer dans les cuves quelques couches de lait de chaux, pour absorber une partie de l'acide malique en excès.

4.° Introduire au fond de la cuve, avec un long entonnoir, du moût bouillant, en assez grande quantité pour exciter la fermentation.

5.° Ajouter au moût, selon le plus ou moins de défaut de maturité du raisin, quelques livres de cassonnade, de mélasse, ou même de miel (2 à 3 livres par tonneau de vin), et l'on sera amplement dédommagé par la qualité supérieure à la saison, que l'on fera acquérir au vin.

6.° Rincer les tonneaux avec du moût bouillant.

Il est à souhaiter que les propriétaires éclairés, qui ne sont pas esclaves de la routine, répandent la connaissance de ces procédés et donnent eux-mêmes l'exemple.

ANNONCE.

MÉMOIRE *sur l'importance du frêne commun, pour le repeuplement des forêts, et sur ses autres avantages, avec une instruction sur son semis et sa culture; suivi d'un supplément relatif au semis et à la greffe du noyer, du poirier et du pommier, et à l'établissement des haies vives*; par M. J. B. Francoz, chan. [illegible] in-8.° de 84 pages; prix: 1 l. 50 cent.

Se trouve à Annecy, chez *Durand*, imprimeur libraire; à Chambéry, chez *Puthod*, à Bonneville, chez *Launay*, lib.; à Thonon, chez *Moulin*; à l'Hôpital, chez *Bla[illegible]*, à Moûtiers, chez *Francoz*, nég.; à St. Jean-de-Maurienne, chez *Ruisson*, lib.

N. B. En attendant que nous donnions un article sur ce Mémoire, nous croyons devoir faire connaître que S. Exc. le Ministre des affaires internes a été [illegible] souscrire pour un certain nombre d'exemplaires, et qu'il a autorisé MM. les Intendans du Duché de Savoie, à en faire acheter un exemplaire par commune, eu égard à l'utilité des vues qu'il contient.

M. Francoz désirerait que MM. les Syndics voulussent bien inviter publiquement leurs administrés à faire en temps utile la récolte de toutes les graines de frênes qu'ils pourront trouver, et à laisser, lors des tailles, une quantité suffisante de frênes pour produire des graines à l'avenir.

LOGOGRIPHE

Je suis sous un beau ciel, dans un climat charmant.
J'ai quatre enfans de noblesse égale,
Dont les noms deux à deux riment superbement,
Et bien que sans rimer sont de forme rivale.
Si des combinaisons l'on épuise le lot,
On peut de chaque couple altérer l'assemblage:
Avec la même tête, ils auront même usage,
Avec la même queue, ils changeront d'emploi.

Le mot de la dernière *Enigme* est *parole*.

Marchés de Chambéry des 2, 4 et 6 octobre 18[illegible]

		Le Veissel.			L'Hectolitre.	
Bled		f.	c.		f.	c.
Froment,	*Prix*	16	44	—	17	78
Seigle		9	00	—	11	70
Orge		0	00	—	0	00
Sarrasin.		7	26	—	9	44
Maïs		0	00	—	0	00
Avoine (1).		8	25	—	5	74
Pain de 1re qualité	le kilog.				0	30
Viande	idem.	*idem*			0	[illegible]

(1) Rapport des 3 veissels en hectolitre [illegible]

CHAMBÉRY, de l'Imprimerie de F. M. PLATTET, rue du Sénat.

An 1821. (N.° 42). VI.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE,

Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 19 Octobre.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 18 octobre. Les habitans du Duché apprendront avec satisfaction que S. M. l'Empereur de toutes les Russies, par la lettre suivante du 20 août dernier, vient de reconnaître d'une manière éclatante cette conduite ferme et louable que tint S. Exc. M. le Comte D'Andezeno, Gouverneur de la Savoie, aux époques désastreuses du mois de mars dernier; conduite à laquelle nous devons le bonheur d'avoir évité les calamités qui menaçaient nos contrées.

Cette glorieuse distinction et la lettre bien flatteuse de S. M. l'Empereur seront d'autant mieux senties par les habitans de la Savoie, qu'elles sont en même tems un témoignage honorable de leur constante fidélité.

Par la grâce de Dieu, Nous ALEXANDRE Premier, Empereur et Autocrate de toutes les Russies,

à Monsieur le Lieutenant Général de Sa Majesté le Roi de Sardaigne, Comte SALMOUR d'ANDEZENO.

Rendant une entière justice à la conduite louable que vous avez tenue en qualité de Gouverneur Général de la Savoie, pendant les derniers troubles qui ont eu lieu en Piémont, et desirant de vous témoigner en cette occasion notre particulière satisfaction, nous vous avons nommé Chevalier de la première classe de notre Ordre de Sainte-Anne, dont nous vous envoyons ci-joint la décoration pour vous en revêtir; nous vous assurons de notre impériale bienveillance.

Zarsko-Celo, le 20 août 1821. *Signé* ALEXANDRE.

— Les nouvelles sanitaires de Marseille, que nous recevons en ce moment, sont des plus satisfaisantes. Il n'y a aucun malade à bord des bâtimens en quarantaine; tous ceux transportés au lazaret sont guéris, sauf le dernier, dont l'état n'offre rien d'inquiétant. Dans la ville, la santé continue à être excellente.

AVIS. — *Adjudication de travaux publics.*

L'adjudication fixée pour le 27 septembre dernier, des travaux à exécuter en construction d'un ponceau et de quatre aqueducs près du village de Plenes, route provinciale de Saint-Julien à Seyssel, par Frangy, n'ayant pas été donnée définitivement, le public est prévenu que de nouvelles enchères seront ouvertes le mercredi 24 octobre courant, à dix heures du matin, par acte de soumissions cachetées, sur la mise à prix de 12,943 l. 62 c.

Ceux qui désireront prendre connaissance des clauses et conditions du cahier des charges, pourront s'adresser au secrétariat de la Vice-Intendance à St. Julien, où les devis et autres documens sont déposés.

PIÈCES OFFICIELLES PUBLIÉES.

Pub. le 22 octobre 1821. ÉTAT *des Cédules rachetées en cours de commerce, au nombre de 36, formant un total de rentes de la somme de* 6706 *l.* 65 *cent., brûlées le* 4 *octobre* 1821, *au terme de la Notification du* 20 *septembre* 1821, *et en exécution des dispositions des articles* 49 *de l'Edit Royal du* 24 *septembre* 1819, *et* 44 *du Règlement annexé aux Patentes Royales du* 22 *avril* 1820.

Pub. le 26 octobre. Le compte de l'Administration de la Dette publique pour 1820, comprenant le compte de la *Dette rachetable* et celui de la *Dette perpétuelle*.

PIÉMONT.

Turin, 20 octobre. A la nouvelle de l'arrivée de LL. MM. dans leurs Etats, les habitans de Masserano ont manifesté leur joie par des symphonies, des feux de joie et des illuminations.

— Nous apprenons, par la voie de Gênes, que l'île de Chypre a fini par éprouver le sort des autres parties de la Grèce. L'Évêque de Nicosie, trois autres évêques et un grand nombre de religieux grecs ont été victimes de la fureur des Turcs. Les consuls européens résidens à Larnica, ont fait passer leurs familles en Italie.

23 *Octobre.* A Alexandrie, il a été chanté dans la cathédrale, un *Te Deum* solennel en actions de grâces de l'heureuse arrivée de LL. MM. dans leurs Etats.

— A Ozegna (province d'Ivrée), la confrérie de la Sainte-Trinité a également chanté un *Te Deum* en réjouissance du même événement.

— Toute la province d'Albe, dans laquelle est situé le Château Royal de Govone, a manifesté ses sentimens de joie, à l'arrivée de nos augustes Souverains, par des fêtes, des illuminations et des feux. Un *Triduum* solennel a été célébré dans la cathédrale d'Albe, à la bienheureuse Marguerite de Savoie. LL. MM. ont daigné témoigner à cette ville leur satisfaction sur les marques de dévouement qu'elle leur a données.

— Le Magistrat général de santé séant à Turin, pour seconder les mesures des autorités sanitaires de Gênes et de Nice, qui ne laissent mettre aucune entrave sur l'introduction de la fièvre jaune, a ordonné des mesures rigoureuses de précaution touchant l'introduction dans les Etats, des personnes venant de France, qui seront obligées de faire constater authentiquement qu'elles sont en parfaite santé.

— L'administration de cette capitale, fidèle interprète des sentimens publics, a fait célébrer, dans l'église de *Corpus Domini*, un *Triduum* solennel en actions de grâces de l'heureuse arrivée de LL. MM. dans leurs Etats.

Cours des Inscriptions sur le Registre général de la Dette Publique.

Cinq p. cent, rentes rachetables, à dater du 1er octobre 1821. *Du* 8 *au* 12 *octobre* 1821, 78 l. *Du* 12 *au* 23 *octobre*, 78 l.

NOUVELLES ETRANGERES

ALLEMAGNE.

Vienne, 29 *septembre*. Le gouvernement russe a fait publier le détail des obsèques du patriarche de Constantinople, qui ont eu lieu à Odessa. Dans cette relation, le patriarche est qualifié de martyr; ce qui contredit l'assertion de rebelle qui lui a été donnée par le Sultan.

— Les nouvelles de Leipsick annoncent qu'on y attend plusieurs souverains, et nommément les Rois de Saxe, d'Angleterre et de Prusse.

— Des chariots, avec 20,000 fusils, ont passé le 13 à Odessa.

— L'Empereur Alexandre demande, dit-on, pour la sûreté des Grecs, de fortes garanties que la Porte aura de la peine à accorder.

— Les régimens envoyés sur la frontière de Hongrie y ont pris leurs positions. Nous avons maintenant trois corps d'armée: l'un en Gallicie et dans la Bukowine; le second, dans la Transylvanie et le Banat, le dernier, en Croatie et en Esclavonie.

— Des lettres de Salonique confirment la déplorable situation des Grecs. On dit que le quartier grec a été livré au pillage et que les églises ont été détruites.

30 *Septembre*. Il est arrivé ici, le 27, un nouveau courrier de Pétersbourg; il n'a rien transpiré du contenu de ses dépêches.

— Toutes les incorporations extraordinaires ont cessé dans nos troupes, et l'on ne conserve que les cadres des régimens de ligne.

— Il se confirme que les Turcs évacuent la Moldavie et la Valachie.

— On écrit de Wilna que le passage des troupes russes a été discontinué dans le courant du mois d'août. On ne croit pas cependant que ces marches et contremarches annoncent rien de défavorable au maintien de la paix. Des mouvemens militaires ont également lieu à Witepsk, où l'empereur Alexandre est attendu incessamment.

— L'échange des courriers de notre cour avec celles de Pétersbourg et de Paris est toujours très-actif.

2 *Octobre*. On parle d'une circulaire de l'Empereur de Russie aux Puissances européennes, dans laquelle il annonce que la réponse de la Porte est insuffisante et propose un Congrès auquel la Porte serait représentée.

— Les Turcs, dit-on, font partout rebâtir les églises grecques, pour satisfaire aux demandes de la Russie, et ils contraignent les Juifs de travailler à ces reconstructions.

ANGLETERRE.

Londres, 9 *octobre*. MM. Bertrand et Montholon ont fait annoncer dans le *Courrier* que tous les mémoires publiés à l'égard de Bonaparte et comme étant de lui sont apocryphes.

— Le duc de Wellington est arrivé à Londres le 3 septembre au soir.

10 *Octobre*. S. M. a daigné donner de ses nouvelles. Elle devait arriver le 5 à Hanovre. Après son entrevue avec le Roi de Prusse, à Halberstadt, elle doit aller visiter les célèbres établissemens scientifiques de la ville de Gottingue.

ESPAGNE.

Madrid, 23 *septembre*. Zaldivar tient toute l'Andalousie en mouvement. Aucun chef d'[illegible] qui n'y en ait montré autant d'énergie.

— La *Fontana de Oro* est [illegible] [illegible]. Tous les amis de la tranquillité ont applaudi à cette mesure.

— Des habitans de Barceloneta, poussés par le désespoir, ont tenté de nouveau de forcer le cordon; la milice de Barcelonne les a repoussés par la force des armes et en a tué plusieurs. Une telle lutte est affligeante et fait naître les [illegible] les plus douloureuses.

— Les Cortès extraordinaires sont installées. M. Vallejo, évêque de Majorque, a été élu président. Le discours a été fait à l'ouverture de la session.

— Les Cortès de Lisbonne ont décrété la suppression des ambassadeurs près des cours étrangères. Il n'y aura plus que des envoyés et des consuls.

FRANCE.

Paris, 7, 8 *et* 9 *octobre*. Le nommé *Bousquet*, d'abord accusé, ensuite témoin dans l'affaire [illegible], a déclaré, à l'article de la mort, le 4 septembre dernier, que toutes ses dépositions dans le procès étaient fausses, et qu'il ne les a faites que pour [illegible]. Mme [illegible] a fait insérer cette déclaration dans les journaux, en réclamant la plus grande publicité.

— Une ordonnance royale convoque les deux Chambres pour le 5 novembre prochain.

— Il paraît que la fièvre jaune a un peu diminué d'intensité à Barcelonne; mais elle sévit avec la plus grande fureur à Tortose, et l'on ne peut plus enterrer les morts. Elle a pénétré à Mequinenza. On dit qu'elle s'est manifestée dans l'île de Majorque. A Barcelonne, des scélérats ont profité de l'absence des autorités et de l'abattement général, pour exercer le pillage et toutes sortes d'excès; ils ont empoisonné les fontaines pour augmenter le nombre des victimes. On en a arrêté deux qui répandaient de l'arsenic sur des poissons qu'on vend.

— On écrit de Dax que des Espagnols ont voulu pénétrer en France par la vallée d'Andorre; la population s'est levée en masse pour les repousser. Des contrebandiers ont voulu forcer le cordon; l'un d'eux a été tué.

— Il se forme, pour l'encouragement de la géographie, une association composée des personnes les plus instruites dans cette partie.

— Le 27 septembre, trois arches du pont d'Avignon se sont écroulées.

10 *et* 11 *octobre*. Un étranger, que l'on croit un Chinois de distinction, a été présenté à S. M. par un officier supérieur de la marine royale.

— Le Roi a reçu en audience particulière M. le marquis Alfieri de Sostegno, ambassadeur de S. M. le Roi de Sardaigne.

— M. de Bonald est réélu à la Chambre des Députés.

— On assure que le budget de 1822 et tous les travaux qui y sont relatifs sont terminés et seront présentés à l'ouverture de la session prochaine.

— Le Roi d'Angleterre est arrivé le 2 octobre à Aix-la-Chapelle, il est attendu à Hanovre le 4.

— Le sacre des évêques de Luçon, de Nîmes et de Mende aura lieu le

21 octobre. Les archevêques de Sens, de Reims et d'Avignon, et l'évêque de Chartres, après la réception de leurs bulles, n'auront que leur serment à prêter.

— Un incendie qui a eu lieu le 6 à Tourcoing, dans une filature de coton, a causé un dommage de 150000 fr.

— Un malheureux qui avait tourmenté sa femme toute sa vie, se voyant près de mourir, vient de déchirer en sa présence et d'avaler un billet de banque de mille francs, en lui disant : *voilà le dernier et tu n'en auras rien*. On a sauvé un fragment du billet, qui sera présenté à la banque avec déposition de témoins.

— *Le 15 octobre*. Dans les premiers jours d'octobre, des tempêtes ont causé plusieurs désastres sur les côtes occidentales du royaume.

— MM. Josse de Beaumont, Bigot de la Boulaye et Paul de Châteaudouble sont réélus.

— La fièvre jaune s'étend dans toute la Catalogne et dans l'Arragon. On dit que Tortosa et Mequinenza sont déjà totalement dépeuplés.

— Dans la séance de l'ouverture des Cortès à Madrid, la tribune du corps diplomatique est restée vide; aucun ambassadeur n'y a assisté.

Banque de France : 1590 fr.

Cinq pour cent consolidés 89 fr., 75 c.; 90 fr., 66 c.; 90 fr., 35 c.

ITALIE

Naples, 28 *septembre*. S. M. vient de nommer les 30 membres qui composeront le Conseil d'Etat siégeant à Naples, en exécution du décret du 26 août dernier.

Venise, 4 *octobre*. Une société de Vénitiens se propose d'ériger un monument à la mémoire du célèbre auteur comique Goldoni.

5 *Octobre*. Il est certain qu'une partie de la flotte turque a fait sa jonction avec l'escadre d'Egypte, mais on les dit affligées de la peste. On croit qu'une partie de ces forces combinées a débarqué à Coron et à Modon. Quant aux flottes grecques, la désunion s'introduit parmi les chefs, qui ne reconnaissent aucun commandement suprême. Plusieurs abandonnent la cause commune et se retirent.

— Des lettres récentes annoncent que l'empereur de Russie est attendu d'un moment à l'autre à Minsk.

VARIETES

MÉMOIRE SUR L'IMPORTANCE DU FRÊNE COMMUN, *pour le repeuplement des forêts, et sur ses autres avantages, avec une instruction sur son semis et sa culture; suivi d'un supplément relatif au semis et à la greffe du noyer, du poirier et du pommier, et de l'établissement des haies vives.*

Par M. J. B. FRANCOZ. Annecy, chez Alexis Burdet, 1821; se trouve à Chambéry, chez Puthod fils, et aux autres adresses indiquées dans notre dernier N.° Broch. in 8.°, de 84 pages. Prix: 1 livre 50 cent.

Tout le monde convient des principales suites fâcheuses que doivent entraîner la destruction successive des forêts et le déboisement des montagnes, qui font des progrès journaliers et rapides; mais peut-être n'envisage-t-on pas assez tout ce que ces suites ont d'alarmant pour un avenir peu éloigné. Parmi les résultats immédiats de cette destruction, on reconnaît la pénurie et le haut prix des bois de chauffage, et le manque absolu des grands bois de charpente, qui ne permet plus aujourd'hui de rétablir, ni même de réparer d'anciennes constructions érigées chez nos ancêtres. Tout en se plaignant du mal, on en redoute les conséquences ultérieures et l'on voit de jour en jour, avec les restes bientôt épuisés de nos montagnes dépouillées. Mais des regrets stériles ne sont pas des remèdes, et il en faudrait de prompts et d'efficaces. Ce n'est pas que des observateurs attentifs et inquiets sur l'avenir ne se soient élevés contre les coupes désordonnées des forêts et tous les dangers des trop grands défrichemens, et n'aient proposé divers projets pour la régénération des bois, mais ces projets sont restés jusqu'ici sans exécution, et des cultures imprudentes continuent de s'élever et d'envahir des terrains que la nature avait chargés seule d'occuper bien plus utilement pour nous. Il y a un certain nombre d'années que le gouvernement français avait ordonné de garnir d'arbres tous les bords des grandes routes: c'était quelque chose, et cette mesure tendait bien à augmenter en général la masse des bois; mais pouvait-elle remplacer les arbres de haute futaie qui, pour acquérir tout leur développement et toute leur force, demandent un autre sol et un autre climat? et d'ailleurs remédiait-elle aux autres suites désastreuses qu'amène la dépopulation des montagnes, et qui menacent la société d'une suite de fléaux et de la nécessité d'abandonner un jour un sol qui lui refusera les moyens de s'y maintenir?

Lorsque les croupes arrondies des monts étaient hérissées d'arbres vigoureux, lorsque des forêts immenses couvraient les vastes flancs de nos montagnes, les hommes trouvaient abondamment de quoi pourvoir à leurs besoins; des coupes réglées et des aménagemens dirigés fournissaient un aliment inépuisable aux usines et aux charbonnières, sans nuire à la reproduction; les arbres, par leurs racines entrelacées et par leurs troncs robustes, retenaient les terres, prévenaient les éboulemens, protégeaient les terrains inférieurs et les habitations, opposaient aux courans d'eau mille obstacles qui, en les divisant, ne laissaient jamais former ces torrens impétueux qui entraînent les terres, détruisent les travaux de l'agriculture, rompent les chemins, répandent partout sur leur passage la ruine et la dévastation, et non seulement causent aux particuliers des dommages souvent irréparables, mais entraînent dans des frais énormes l'administration publique, sans cesse obligée de lutter contre leur fureur et de remédier à leurs dégâts.

L'existence des forêts sur les hauteurs n'était pas sans influence

sur l'équilibre des élémens. En y attirant et y fixant les orages, elles les déchargeoient du fluide électrique, dont les funestes explosions menaçoient ainsi plus rarement les régions inférieures et les habitations de l'homme; elles déterminoient sur ces hauteurs une chute régulière des eaux atmosphériques, qui s'introduisant dans les couches de la terre et dans les ouvertures des rochers, entretenoient avec ménagement les sources des courans destinés à arroser et à fertiliser les vallées et les plaines. Ces mêmes forêts brisoient les vents, neutralisoient leur violence, arrêtoient la marche des orages, prévenoient ainsi leur propagation d'une vallée à l'autre et la communication du mouvement des couches supérieures de l'atmosphère aux couches inférieures. Alors les ouragans étoient rares.

Mais les montagnes ont-elles été dépouillées de leurs bois? Les rosées bienfaisantes ont cessé d'y descendre, et leur flanc ont été frappés de stérilité. Des sources auparavant intarissables se sont desséchées. Il y a des exemples de fontaines taries au pied de quelques collines sur le sommet desquelles on avoit abattu une certaine quantité d'arbres. Les pluies n'ont plus été que des averses d'eau tombant sans mesure, sillonnant les pentes de ravins multipliés, inondant la surface des rochers, emportant la terre qui les recouvroit, les mettant à nu et leur ôtant ainsi tout moyen d'y faire renaître la végétation. Les nuages balancés et poussés au gré des vents, n'étant plus fixés nulle part, portent çà et là les masses d'eau dont ils sont chargés et les versent par torrens dans les campagnes, où ils détruisent souvent en un instant tout l'espoir du cultivateur. Les vents circulent avec liberté sur des surfaces qui ne leur opposent aucun obstacle, les orages deviennent fréquens et terribles; les arbres isolés des vallées et des plaines, semblables à des sentinelles perdues, et trop foibles pour résister seuls, sont brisés ou déracinés, les toits des maisons sont enlevés, les édifices sont renversés.

L'équilibre de l'atmosphère n'est pas troublé impunément. Les saisons perdent leur régularité; les températures se croisent, se confondent et semblent se jouer de la marche du soleil, qui ne règne plus en maître sur nos campagnes étonnées du désordre des élémens. Et croit-on que l'économie animale ne ressente aucun effet d'une nouvelle constitution atmosphérique, d'un croisement de saisons et de variations de température autrefois inconnues? Sans exagérer les conséquences de la dépopulation des montagnes, sans les étendre au delà de leurs résultats naturels, il est permis de croire qu'elles ont influé d'une manière positive sur la santé de l'homme. Tout se tient, tout est enchaîné dans la nature: de nouvelles causes amènent de nouveaux effets. On convient généralement que des maladies autrefois fort rares deviennent aujourd'hui très-fréquentes, que des maladies nouvelles s'introduisent dans toutes les classes de la société. En faisant la part des changemens dans les mœurs, dans les habitudes sociales, dans la nature des alimens, on

n'en peut refuser une à l'action inévitable et constante des circonstances atmosphériques, dont l'empire sur le système entier de la vie est incontestable et de tous les instans.

Dans les choses finies, une progression continue doit arriver nécessairement à un dernier terme. Or, si l'on continue à dévaster les montagnes sans s'occuper des moyens d'y rétablir les bois, la consommation journalière étant hors de toute proportion avec la production, il est évident que le tems n'est pas loin où les montagnes n'auront plus rien à nous fournir. Et cependant les combustibles sont aussi nécessaires à l'homme que l'eau. Dans les contrées où il n'y en a pas d'autres que le bois, la disette absolue de celui-ci sera une calamité effrayante. Les arbres à fruit seront sacrifiés à un impérieux besoin, mais cette ruineuse et triste ressource sera bientôt épuisée. Que l'on plante des arbres pour bois de chauffage et de charpente dans les terrains actuellement livrés à la culture, ce sera autant de pris sur la subsistance de la population; comment, en effet, cette mesure pourrait-elle suffire aux besoins, sans ôter à l'agriculture une quantité de terrains nécessaire aux autres productions? Quand on considère, à une époque future et certaine, toutes ces montagnes dépouillées, autrefois source de tant de richesses, transformées en masses nues et stériles, vastes solitudes privées de mouvement et de vie, séjour du silence et de la mort, surfaces immenses désormais inutiles pour les besoins de l'homme et irrévocablement perdues pour lui, ne croit-on voir, dans ce spectacle sinistre, le commencement de la destruction des êtres et l'anéantissement progressif de la race humaine. Car la population est en raison de la production; et il faudra bien que les habitans périssent là où la terre cessera de leur fournir les moyens d'exister.

Ce sont donc des vues bien importantes, que celles qui tendent à apporter un remède à la diminution des bois, avant que les progrès du mal l'aient rendu irréparable. On n'ignore pas que toute la solution du problème est dans les moyens efficaces de repeupler les montagnes détruites et d'occuper tous les terrains inutiles, mais la difficulté est dans l'exécution. Beaucoup de projets ont été proposés à cet égard. Nous ne prononcerons point sur celui de M. Fiauroz, qui a déjà en sa faveur un préjugé favorable dans l'accueil qu'il a reçu de l'Administration. Nous nous contenterons d'observer que cet objet mérite de fixer toute l'attention des agronomes instruits et des administrateurs éclairés qui ne peuvent s'occuper d'une matière d'une plus grande conséquence pour le bien public et qui touche plus directement aux premiers intérêts de la société.

Dans un autre article nous donnerons une courte analyse du Mémoire que nous venons d'annoncer.

Chambéry, de l'Imprimerie de F. H. Plattet, rue du Sénat.

An 1821. (N.° 43). VI.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE,
Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 26 Octobre.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 25 octobre. LL. MM. ont fait leur entrée à Turin, le 17 du courant, au bruit de l'artillerie, au son des cloches et aux acclamations universelles d'une foule immense composée des habitans et d'un grand nombre d'étrangers accourus pour cette heureuse circonstance. (Voyez l'art. *Turin*).

— Nous avons reçu de Turin une pièce de vers inspirée par l'heureuse arrivée de S. M. dans la Capitale de ses Etats. Nous la donnerons aussitôt que l'espace nous le permettra.

— Pour la seconde année de la *Société des Bonnes Lettres* établie à Paris, l'enseignement de l'Astronomie est confié à M. *Nicolet*, de Cluses.

— Le 17 du courant, il n'y avait décidément plus de malades au lazaret de Marseille et à bord des navires en quarantaine, et la meilleure santé continuait à régner dans la ville.

PIÈCES OFFICIELLES PUBLIÉES.

Pub. le 17 octobre 1821, les trois Edits suivans:

CHARLES-FÉLIX, par la grâce de Dieu, Roi de Sardaigne, etc. etc. etc.

Parmi les artisans des désastres qui ont si fortement affligé nos peuples, et qui ont rempli notre cœur d'une si profonde amertume, nous avons dû distinguer ceux qu'un excès de faiblesse, ou une coupable inconsidération, ont entraînés au crime, de ces factieux qui, au mépris des devoirs les plus sacrés, ont pris les armes, ou conspiré dans les ténèbres, pour renverser ce Gouvernement légitime qui avoit fait abonder sur la plupart d'entr'eux les faveurs et les distinctions.

Les maux soufferts par notre peuple, le cri unanime des bons, la sûreté que l'avenir réclame, et l'intérêt des états arment contre les premiers le bras de la justice; il est dans nos devoirs de ne point l'arrêter.

Mais c'est un bien doux soulagement à notre douleur, d'écouter, quant aux autres, les mouvemens de notre cœur paternel. Cédant à l'espoir que notre clémence pourra faire rentrer dans le sentier de l'honneur les malheureux égarés, nous voulons qu'un

généreux pardon ensevelisse leurs fautes dans un éternel oubli.

C'est pourquoi, par le présent, de notre certaine science et autorité royale, sur l'avis de notre Conseil, nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Art. 1.er Nous accordons la remise pleine et entière des peines encourues pour tout excès commis dans nos États, et tendant à renverser la forme du gouvernement, ou à soutenir la révolution, sous les restrictions et avec les garanties ci-après.

2. Sont exclus du bienfait de l'amnistie :

Ceux qui ont été ou seront à l'avenir reconnus chefs, auteurs ou promoteurs des conspirations formées et révoltes opérées avec le dessein de renverser le gouvernement ;

Ceux chez qui se sont tenus, à leur connaissance, les conciliabules, où se sont concertés les plans et projets d'exécution ;

Ceux qui, dans le but ci-devant exprimé, ont, avec de l'argent, des caresses, des promesses, suborné ou tenté de suborner nos troupes ;

Ceux qui, préposés à l'instruction et à l'éducation de la jeunesse, l'ont égarée et entraînée à faire partie des attroupemens qui tendaient à ce but ;

Ceux qui, par des écrits imprimés ou manuscrits répandus dans le public, ont insinué le mépris des lois et de la forme du gouvernement de nos États avant l'abdication du Roi Victor-Emmanuel notre bien-aimé frère, et ont ainsi favorisé l'introduction de nouvelles formes ;

Ceux qui, après notre déclaration du 16 mars passé, ont cherché, par des écrits incendiaires, à en insinuer la fausseté, ou à faire croire qu'elle n'émanait point de notre libre volonté ; qui ont animé les rebelles à soutenir la révolution, ou qui se sont opposés par la force et la violence à la promulgation de nos royales intentions ;

Ceux qui se sont déclarés chefs, directeurs ou membres des conseils des soi-disant fédérés, qui ont pris le commandement de ceux-ci, et les ont dirigés à l'armée rebelle pour en faire partie ;

Ceux qui, par une manifeste insubordination contre leurs supérieurs militaires, se sont emparés du leur commandement ou de celui des places, à l'effet d'opérer, favoriser ou soutenir le bouleversement ;

Enfin ceux qui, pour effectuer ou soutenir la révolution, se seraient rendus coupables d'homicides, d'extorsion d'argent, à leur profit, des caisses publiques ou communales, ou d'impositions arbitraires sur les communes ou sur les particuliers.

3. Le procès sera continué contre les individus compris dans les exceptions précédentes, et ils seront jugés selon les formes et les dispositions portées par nos lois.

4 On cessera toute poursuite ultérieure contre tous ceux non compris dans les précédentes exceptions, qu'ils soient détenus, contumaces ou fugitifs.

5 Nos Sénats ordonneront la mise en liberté des détenus admis au bénéfice de l'amnistie, non encore condamnés, et même de ceux qui, quoique condamnés, l'ont été à des peines corporelles pour un temps limité, qui n'excéderait pas dix ans.

6 En ordonnant leur mise en liberté, on leur prescrira un lieu déterminé, où ils seront relégués sous la surveillance des autorités locales, durant un terme qu'on leur fixera, ou bien ils seront assujettis dans leur pays à une égale surveillance particulière de l'autorité, ils devront en outre passer soumission de vivre en fidèles et loyaux sujets, et de ne jamais plus se livrer à de semblables excès, sous des peines plus graves. Quant aux étrangers, ils seront bannis de nos Etats.

7 Ceux contre qui ont été décernés des mandats d'amener ou des assignations, devront, s'ils sont dans nos Etats, dans le délai de trois mois à compter de la date du présent, et s'ils sont absens, dans le délai de six mois, et dans les premiers quinze jours de leur rentrée, présenter leur requête à nos Sénats.

En les admettant à jouir du bienfait de l'amnistie, on leur prescrira de donner les garanties qui, outre celles ci devant indiquées, paraîtront plus convenables: ceux qui ne présenteront pas requête dans le délai fixé, seront arrêtés et assujettis à fournir des garanties plus rigoureuses.

8 A la publication du présent Edit, cesseront les fonctions de la Délégation royale: les causes qui y sont pendantes, seront transmises aux Sénats respectifs dans le ressort desquels les délits ont été commis.

9. Les employés tant civils que militaires admis à jouir de l'amnistie, seront censés déchus de leurs places et emplois, et tenus pour inhabiles à en obtenir d'autres à l'avenir.

10 Pareillement, les étudians de nos Universités admis à l'amnistie, seront exclus de ces Universités et ne pourront y continuer leurs études, nous nous réservons toutefois de prendre des déterminations à l'égard de ceux qui, à cause de leur âge, au-dessous de 18 ans, ou en récompense d'une conduite sage tenue postérieurement et pendant le cours de deux ans, nous seraient représentés comme dignes de quelque égard particulier.

11. Pourront être admis à jouir de l'amnistie les individus qui, quoique compris dans les exceptions précédentes, feront conster en due forme, qu'à l'époque du délit ils étaient mineurs de 20 ans. Il sera toutefois exigé de ceux ci des garanties plus

rigoureuses, que de ceux auxquels l'amnistie est applicable, à raison de la qualité du délit.

Mandons, etc.

Donné à Novare, le 5 octobre, l'an de grâce 1821, et de notre règne le premier. CHARLES FELIX.

CHARLES FELIX, par la grâce de Dieu, Roi de Sardaigne, etc. etc. etc.

Appelés, contre notre attente, par la divine Providence, aux pénibles fonctions du gouvernement, et pleins d'un profond respect pour ses décrets impénétrables, nous avons pris les rênes de l'État. La félicité des peuples soumis à notre domination a été dès ce moment pour nous, comme elle fut toujours pour nos augustes prédécesseurs, la première pensée vers laquelle s'est reportée toute notre sollicitude.

Au milieu des difficultés des temps et des circonstances, nous marchons vers le but désiré, soutenus par l'espérance d'être secondés par le concours de ceux de nos sujets bien-aimés qui, constamment soumis aux lois et fidèles au légitime Souverain, trouveront, dans le respect pour les droits d'autrui, et l'attachement aux maximes de notre sainte religion, le gage de cette tranquillité à l'abri de laquelle se vouant à d'utiles travaux, ils aideront les efforts que l'administration consacrera à la prospérité publique.

Désirant faire concourir à ce but ceux [illegible] encore qui auraient le malheur de s'égarer, nous nous sommes de bon gré déterminés à signaler notre première entrée dans nos États, par un acte général de clémence et de bonté, dont le Roi Victor-Emmanuel, notre bien-aimé frère, nous a laissé un bien touchant exemple.

En accordant un pardon général aux délinquants, nous aimons à concevoir l'espérance que les coupables des délits moins graves, en passant, s'ils sont détenus, des prisons dans le sein de leurs familles, et, s'ils sont fugitifs, en rentrant dans leur patrie, une fois délivrés de toute crainte pour les fautes passées, et rendus à leur première condition, donneront, par leur application à leurs devoirs, par leur obéissance aux lois, et par leur respect aux autorités légitimement établies, des preuves certaines de repentir et de bonne conduite.

C'est pourquoi, par le présent, de notre science certaine et autorité royale, sur l'avis de notre Conseil, nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Art. 1er Nous accordons grâce pleine et entière à tous les coupables de délits commis avant la date du présent, et non exceptés ci-après; nous leur remettons toutes les peines corporelles, afflictives, ou pécuniaires qu'ils ont encourues, comme aussi les confiscations non encore perçues ou liquidées, et éten-

dans cette grâce soit aux condamnés qui subissent leur peine, soit à ceux qui, ayant déjà joui d'un pardon ou d'une grâce antérieure, se seraient rendus coupables d'un nouveau délit.

2. Sont exclus du présent pardon les coupables des délits suivans :

De lèse-majesté divine ou humaine ;

De falsification ou d'émission frauduleuse de fausse monnaie, soit de nos États, soit des États étrangers ;

De soustraction violente de quelqu'un des prisons, ou des mains de la justice ;

De parricide, uxoricide, fratricide, infanticide, assassinat, empoisonnement, homicide prémédité sans cause, ou avec circonstances aggravantes ; de celui commis à la suite d'une rixe, s'il est avéré qu'il la fit naître, ou pour une cause disproportionnée, ou même quand on aurait tué une personne pour une autre ;

D'incendie avec dessein, de vol sur le grand chemin ou dans un lieu quelconque avec violence, d'extorsion d'argent ou d'autre chose, par la voie des armes ou de la violence, ou de rachats avec menaces, par le moyen de messages secrets, de billets ou autres semblables manœuvres propres à inspirer la terreur ; comme encore de complicité de semblables délits, même lorsqu'ils ne seraient considérés que comme de simples attentats, si le crime est au moment d'être exécuté ;

De faux témoignages en justice, de faux en écritures publiques ou privées, au préjudice d'autrui, quel qu'en soit l'auteur ; de production en justice de ces écritures et témoignages, bien qu'ils n'aient pas obtenu d'effet.

De falsification des sceaux de l'État, des cédules ou autres effets publics ;

De banqueroute frauduleuse, y compris toute participation, en y coopérant ou en profitant.

De vol sacrilége, de péculat, d'abigeat, de deux ou de plusieurs vols distincts par le lieu ou le temps, et même d'un seul, s'il est accompagné d'une circonstance aggravante quelconque ;

De fourberie ou recélation frauduleuse d'objets volés, si l'accusé est mal famé ;

D'oisiveté et de vagabondage ;

De résistance quelconque à la force publique, aux officiers ou agens de justice, aux préposés et commis à la recette des contributions directes ou indirectes, si en même temps on a fait usage soit d'une arme, soit d'un instrument contondant, au cas où il s'en serait suivi quelque blessure ;

De concussion ou malversation en office, quelle qu'elle soit, avec prévarication et fausseté.

Voulons que, dans le cas où quelqu'un de ces accusés pourrait, par défaut de circonstances aggravantes, être admis à jouir du présent pardon, il soit toutefois inhabile à remplir tout emploi public.

3. Les mineurs de 20 ans et de 25 même, pour les délits ci-dessus exceptés, pourront être admis à la grâce, quand, par suite de leur grâce, ils seraient exempts de la peine ordinaire.

4. Afin que ce trait de clémence ne soit point la source de nouveaux délits, nous voulons que tout individu qui, après en avoir joui, retomberait dans des fautes semblables, ou plus grandes, soit considéré comme déchu de la grâce, et, dans le cas où il se rendrait coupable de délits moins graves, il soit puni d'une peine plus forte que celle qu'il aurait encourue sans cette circonstance.

5. Ordonnons enfin que les détenus pour dettes ou causes civiles soient relâchés des prisons, moyennant caution de payer leurs dettes dans le délai d'un an, ou moyennant cession de biens *salvâ honestate*, à laquelle, en vertu du présent, ils seront admis, sauf par eux à se conformer à ce que prescrivent nos lois.

6. Ceux qui voudront jouir de cette grâce générale, devront, dans six mois à compter du présent, avoir recours aux Magistrats suprêmes, à qui appartient la connaissance de leurs délits, à l'effet d'en obtenir la déclaratoire nécessaire.

Ils devront en outre passer soumission devant le Magistrat ou Juge respectif, de vivre à l'avenir en hommes de bien et de s'abstenir de toute contravention et, dans le délai d'un mois de la date de la déclaratoire et de l'acte de soumission, ils devront en faire foi devant le Juge du lieu où le délit a été commis.

Afin que les parties qui ont été offensées, ou qui ont ressenti quelque préjudice, n'aient point à souffrir de notre acte de clémence, les délinquans ne seront admis à en profiter, qu'en administrant la preuve, au moins par déclarations faites devant notaires, qu'ils se sont procuré le pardon des torts par eux contractés, qu'ils ont fourni le dédommagement, ou justifiant qu'ils ont fait tout ce qui dépendait d'eux pour cela, et que, ou leur pauvreté, ou la dureté excessive et les prétentions exhorbitantes des offensés, les ont empêchés de satisfaire à cette obligation.

Dans ce cas, nos Magistrats leur prescriront les garanties convenables, et exigeront que dans l'acte de soumission, ils s'obligent à fournir l'indemnité due, et le cas échéant, à se tenir éloignés du lieu où le délit s'est commis, ou de la résidence des offensés, jusqu'à parfait acquittement.

7. Les Magistrats pourront, selon les circonstances et quand ils le jugeront convenable au bien public, n'accorder la grâce qu'avec telles garanties particulières qu'ils croiront à propos, et dans le cas où, par un motif spécial, ils estimeraient que l'on

dût exclure de la grâce portée par le présent quelqu'un de ceux qui y auraient droit, ils devront nous en faire leurs remontrances, pour nos déterminations ultérieures.

8. A l'effet de faire jouir des effets de notre clémence les sous-officiers et soldats de nos troupes, soit d'ordonnance, soit provinciales, qui ont déserté avant ce jour, ou refusé de se présenter lors de l'appel des contingens auxquels ils appartiennent, nous voulons qu'il leur soit accordé grâce pour la désertion, ou refus ci-dessus, pourvu que, dans le délai de trois mois, à compter de la date du présent, s'ils sont dans nos Etats, et dans le délai de six mois, s'ils sont en pays étranger, ils se présentent au bureau de l'auditeur général des guerres, pour en obtenir la déclaration nécessaire à leur admission à la grâce présente.

On pourvoira ensuite au service auquel, selon les circonstances, ils pourront être obligés.

La grâce accordée par le présent est étendue aux déserteurs et réfractaires qui se trouvent actuellement détenus.

Ne seront point admis à ce jour les embaucheurs, chefs de complots, tout militaire qui est passé à l'étranger, après avoir fait partie de l'armée rebelle.

9. Ceux qui arriveront des pays étrangers devront, à leur rentrée dans nos Etats, se présenter au gouverneur le plus voisin de la frontière par laquelle ils se seront introduits: celui-ci leur expédiera un passeport dans lequel on leur indiquera un court délai, et la route à suivre pour se rendre dans notre capitale.

10. Ceux que leur âge, des incommodités ou d'autres causes rendent inhabiles au service militaire, participeront aussi à la grâce, sous les conditions que leur prescrira l'auditeur général des guerres, eu égard aux circonstances et aux personnes.

Dans le cas où il aurait quelque motif particulier d'exclure un déserteur du droit à la grâce, l'auditeur des guerres devra nous faire ses représentations, pour nos déterminations subséquentes.

Mandons, etc.

Donné à Gênes, le 5 octobre, l'an de grâce 1821, et de notre règne le premier. CHARLES FELIX.

CHARLES FELIX, par la grâce de Dieu, Roi de Sardaigne, etc. etc. etc.

Les bouleversemens qui ont eu lieu dans nos Etats et dans d'autres contrées, ayant tous une origine ou cause commune, l'introduction des associations secrètes, dont le but est de troubler la tranquillité publique, de renverser les gouvernemens légitimes, et de provoquer la corruption des mœurs et le mépris de notre sainte Religion, nous avons reconnu la nécessité

d'adopter des dispositions propres à prévenir et à éloigner les funestes conséquences qu'elles n'ont déjà que trop entraînées avec elles, c'est pourquoi, par le présent, de notre science certaine et royale autorité, sur l'avis de notre Conseil, nous avons déterminé et déterminons ce qui suit.

Art. 1.er Nous renouvelons la prohibition de toute réunion ou assemblée illicite et secrète, quelle qu'en soit la dénomination ancienne ou nouvelle.

2. Sera considérée comme assemblée ou réunion illicite toute association dont l'objet serait de se réunir à jour fixe et déterminé, ou à des époques non fixes, au moyen d'avis secrets, et dont le but serait de traiter et de délibérer sur tout sujet littéraire, religieux ou autre, sans en avoir obtenu notre préalable autorisation, ou contre les règles, statuts et constitutions par nous approuvés.

3. Il est également défendu à nos sujets de faire partie de sociétés secrètes existantes en pays étranger, et d'avoir des correspondances avec elles.

4. Si l'on découvre que le but de semblables sociétés tend à exciter des séditions, à changer la forme du gouvernement ou à tout autre objet contraire à la sûreté et à la bonne tranquillité de l'État, les membres de semblables sociétés seront considérés comme coupables du crime de lèse-majesté, et punis des peines prescrites par nos lois, livre 4, titre 34, chapitre 2.

5. Les fondateurs et directeurs d'autres sociétés réputées illicites, seront punis d'un emprisonnement non moindre d'un an; ils pourront l'être de la galère, extensible jusqu'à dix années, dans le cas où le but de ces sociétés serait ou de répandre des maximes irréligieuses ou la corruption des mœurs.

Les employés royaux seront en outre, même pour le fait seul d'avoir assisté à ces assemblées, privés de leur emploi, et déclarés incapables d'en obtenir un autre à l'avenir.

6. Les membres des sociétés dont il est parlé dans l'article précédent, seront aussi punis d'un emprisonnement non moindre de six mois, et s'ils sont employés, ils perdront leurs places.

Cette peine sera également encourue par ceux qui, sans avoir assisté à ces réunions, entretiendront avec elles des correspondances.

7. Les propriétaires de bâtimens qui, sciemment, à titre de loyer ou gratuitement, ou de toute autre manière, permettraient que les sociétés secrètes eussent lieu dans ces bâtimens, seront punis comme les membres de ces sociétés; ils perdront en outre le loyer d'une année au profit des congrégations de charité, s'il s'agit seulement des sociétés dont il est parlé à l'art. 6; et s'ils sont eux-mêmes membres de ces sociétés, ils seront punis comme fondateurs ou directeurs.

8. Les fonctionnaires publics et employés qui, ayant connaissance d'une société secrète et de ses réunions, n'iront point la dénoncer, même quand ils en ignoreraient le but, seront punis d'un emprisonnement d'un mois à trois mois, et de la perte de leurs emplois.

9. Les étrangers et ceux qui ne seront pas naturalisés dans nos Etats, en seront expulsés, après avoir subi leur peine.

10. En attendant que Nous donnions de nouvelles et plus rigoureuses dispositions propres à contenir les imprimeurs, libraires et autres qui se permettront d'imprimer, introduire et répandre des livres, des estampes, des gravures, quelle qu'en soit l'espèce, même de celles dites lithographiées, et des manuscrits tendans à propager des maximes séditieuses et à altérer les principes de la saine morale, nous ordonnons à toutes les autorités de veiller et faire veiller à l'exacte observance des lois et règlemens actuellement en vigueur, et spécialement des dispositions contenues dans l'Edit royal du 10 juin 1814.

Mandons, etc.

Donné à Govone, le 5 octobre, l'an de grâce 1821, et de notre règne le premier.

CHARLES-FELIX.

PROCLAMATION.

CHARLES-FELIX, par la grâce de Dieu, Roi de Sardaigne, etc. etc. etc.

La persévérance de notre auguste frère, le meilleur des Rois, dans sa renonciation, nous a fait prendre les rênes de l'Etat à une époque où les plus grands désordres venaient d'éclater.

Si nous ne considérions que les crimes qui ont précédé cette époque, et les exemples terribles, mais justes et nécessaires, qui ont dû la suivre, nous n'hésiterions pas à la regarder comme l'une des plus funestes de notre vie.

Mais elle s'offre à nous sous de moins sombres couleurs, quand, à côté de l'agitation de quelques provinces, nous remarquons l'inébranlable fermeté de toutes les autres, la loyauté, la fidélité de la grande majorité de nos sujets, et quand nous pensons que l'histoire, en rappelant ces tristes événemens,

devra dire aussi, combien fut prompt et complet le triomphe des bons sur les attentats des factieux.

Eloignés de nos Etats, nous n'en consacrâmes pas moins tous nos efforts à y ramener l'ordre et la tranquillité, le succès les a couronnés, au lieu des secours que nous avaient si généreusement offerts nos hauts et puissans alliés, il ne fut besoin pour rétablir l'autorité légitime, que de la coopération d'un seul corps auxiliaire, qui eut à peine à dépasser nos frontières.

Nous nous rendons maintenant aux vœux de nos sujets; en montant sur le Trône de nos pères, nous y portons ces mêmes sentimens dont ne cessèrent d'être animés nos augustes prédécesseurs, et auxquels nos Etats, durant une longue succession de siècles, ont dû leur gloire, leur splendeur et leur prospérité.

A leur exemple, nous invoquons le secours de la divine Providence, qui nous confia le timon de l'Etat dans des circonstances si difficiles.

Notre sainte religion sera le guide infaillible, et le soutien puissant de nos résolutions, et de nos entreprises. La justice sera notre but constant, la fermeté sera notre règle, et lorsque l'état des choses le permettra, il sera bien doux à notre cœur de leur associer la clémence.

Vénérables ministres d'un Dieu qui condamne et renverse l'édifice insensé du philosophisme moderne, déchirez le voile sous lequel se cache l'ambition de l'or et du pouvoir dont il est dévoré, enseignez aux fidèles les moyens de se garantir de la séduction de ces idées trompeuses qui ne tendent qu'au renversement des autels et des trônes.

Magistrats, soyez les protecteurs de l'innocence et la terreur des coupables, que le pauvre, comme le riche, trouve auprès de vous assistance et soutien, que la cupidité et l'esprit de domination tremblent également à votre aspect.

Administrateurs publics, que le plus mûr examen et l'exactitude la plus vigilante président à vos travaux. Qu'une sévère économie de la fortune publique soit l'objet de toute votre attention, et que les plaintes des particuliers obtiennent toujours votre appui, quand la justice les recommande.

Guerriers fidèles, si quelques malheureux ont terni l'éclat de leurs bannières, les vôtres ont conservé toute leur splendeur,

et l'indignation que vous avez fait éclater en dispersant ces perfides, vous assure la faveur souveraine.

Ce sera pour nous une bien douce obligation de reconnaître ceux qui, dans les derniers événemens, ont fait particulièrement preuve de fidélité et de dévouement.

Vous tous Employés de notre Royaume, nous exigeons de vous une conduite religieuse, l'activité, le zèle dans l'accomplissement de vos devoirs, et un attachement sans bornes à notre Gouvernement, ce seront là les seuls titres aux récompenses dues au mérite, nous ne souffrirons point la froideur, ni l'indifférence dans l'exercice des fonctions publiques. Les chefs des divers bureaux seront responsables envers nous de la conduite de leurs subalternes.

Pères de familles, de tristes événemens ne vous ont que trop prouvé la nécessité de veiller sans relâche à l'éducation, et sur la conduite de vos enfans, l'autorité paternelle trouvera en nous soutien et protection.

Habitans de notre Capitale, nous avons vu votre contenance, si une faction audacieuse vous surprit par la trahison, vous mit sous le joug de la violence, si des jeunes gens égarés grossirent le nombre des rebelles, votre tristesse dans ces jours de désolation, fut l'honorable interprète de vos sentimens et de votre fidélité. La continuation de ces nobles sentimens nous rendra agréable le séjour au milieu de vous, elle vous assurera notre bienveillance royale.

Vous tous, nos sujets bien-aimés, placez en nous votre confiance, votre bonheur va faire notre unique occupation; réunissez-vous autour de ce Trône, à la défense duquel vos aïeux consacrèrent leur amour, leurs vertus et leurs bras, et auprès duquel ils trouvèrent toujours sûreté, justice, récompenses, honneurs et protection.

L'on verra alors renaître ces tems fortunés, où le mépris flétrissait ces trompeuses et funestes théories de nos jours, et où l'on reconnaissait unanimement que la religion, les bonnes mœurs, l'amour du Souverain pour ses peuples, l'obéissance et le dévouement des sujets au Souverain, sont les bases invariables de la félicité des peuples.

Donné à Gênes le 13 octobre 1821.

CHARLES-FÉLIX.

PIÉMONT.

Turin, 16 octobre. La ville de Turin se proposait de célébrer par des fêtes l'arrivée de LL. MM. dans cette capitale. S. M. s'y étant opposée, et la ville secondant ses intentions paternelles, a décidé de substituer aux fêtes, une distribution de vingt mille pains aux indigens.

18 *Octobre.* Enfin les vœux des fidèles sujets de S. M. sont comblés. Hier matin, les Gardes-du-Corps de S. M. et un détachement des Chevau-légers de Savoie s'étaient rendus à Moncalier, où LL. MM. se sont arrêtées pour dîner. Vers les onze heures, la garde du Palais de S. M., dit *Chablaise*, fut confiée à cent grenadiers de la brigade de Savoie. A trois heures, toute la garnison se mit en bataille sur les places Royale, du Château et de Saint-Jean. Les Carabiniers étaient à la porte de l'Eglise Métropolitaine, ainsi que les gardes arquebusiers et les Suisses; les grenadiers de Savoie sur la place Saint-Jean; les Carabiniers de la Légion Royale auprès de l'Arc élevé par la Ville à l'entrée du faubourg de Pô, et les Chevau-légers de Savoie, aux deux extrémités du Pont.

A quatre heures et demie, le premier des cent et un coups de canon de la citadelle et le son de toutes les cloches annoncèrent l'arrivée de nos augustes Souverains, qui furent reçus près de l'arc, par S. Exc. M. le Lieutenant-Général de S. M., et par le Corps décurional. S. Exc. harangua LL. MM. au nom de la ville de Turin, et S. M., avec la plus affectueuse bienveillance, daigna l'assurer qu'*Elle était persuadée de l'amour de ses fidèles habitans de Turin.* LL. MM., au milieu d'une foule innombrable, qui faisait retentir l'air des plus vives acclamations, se rendirent à la Métropole, où Elles furent reçues par Mgr l'Archevêque, le Clergé de la Cour et celui de la Métropole. Un *Te Deum* solennel fut entonné par S. Em. le cardinal Morozzo, et suivi de la bénédiction du S. Sacrement. Pendant cette religieuse cérémonie, il y eut trois salves de mousqueterie, la première à l'intonation du *Te Deum*, la seconde au *Domine Salvum fac Regem*, et la dernière à la bénédiction.

LL. MM. se rendirent ensuite dans leur palais, où il y eut grande réception et baisemain. Le soir, les plus magnifiques illuminations brillèrent sur les édifices publics, aux frais du Corps de ville, de tous les corps militaires et de toutes les habitations particulières.

(*Extrait de la Gazette Piémontaise.*)

Cours des Inscriptions sur le Registre général de la Dette Publique.

Cinq p.% 100, rentes rachetables, à dater du 1.er octobre 1814. *Du 13 au 16 octobre* 1814. 78 l., 78 l. 50 c., 25 c.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

ALLEMAGNE.

Vienne, 7 octobre. Le divan continue à *négocier* avec les ministres d'Angleterre et d'Autriche, dont les efforts ont déjà réussi, dit-on, à faire accorder plusieurs des articles principaux demandés par la Russie.

— Toutes les nouvelles s'accordent à annoncer la tranquillité qui règne à

Constantinople. Du reste, on ne sait rien de bien certain sur l'état des choses dans la Grèce. On assure que 200 navires partis de Constantinople sont dirigés vers l'Archipel.

— *Selon des nouvelles de Corfou*, les Grecs auraient éprouvé des échecs dans la Péloponèse. Cependant il se confirme qu'ils ont pris Monembasie (*Napoli de Malvoisie*).

9 *Octobre*. Les journaux contiennent quelques détails sur la prise de Monembasie, de Navarin et le combat de Mycale. La première a eu lieu le 15 juillet par l'effet d'une capitulation en vertu de laquelle les Turcs devaient être transportés dans l'île de Chio. Ils avaient beaucoup souffert pendant le siége, et avaient fini par se résoudre à manger de la chair humaine. La capitulation de Navarin a eu lieu le 25 août entre le Bey et Demetrius Ypsilanti. Le combat de Mycale, où le Capitan-Pacha a fait brûler ceux de ses vaisseaux échoués, a mis les Turcs hors d'état d'attaquer Samos.

— Les Anglais font de grands achats de grains dans le Bannat.

— On écrit d'Augsbourg que le comte Capo-d'Istria, avant son départ de Pétersbourg (il est parti avec S. M. I. pour Witepsk), a expédié des courriers extraordinaires pour Constantinople, Vienne, Berlin et Paris.

— Le baron de Stroganoff s'est rendu directement d'Odessa à Witepsk où il a été fort bien reçu de l'Empereur Alexandre.

ANGLETERRE.

Londres, 16 *octobre*. Des lettres de Rio-Janeiro annoncent que la population entière de Lima veut rester unie à l'Espagne, pourvu qu'on lui donne des secours. Dans le cas contraire, elle veut être indépendante de l'Espagne, du Chili et de Buenos-Ayres.

ESPAGNE.

Madrid, 7 *octobre*. Zaldivar est vivement poursuivi; des quatre-vingts hommes qu'il commandait, il ne lui en reste que dix-huit.

— Le nommé Villamor, dont nous avons parlé, a été condamné, à Saragosse, à huit ans d'exil aux îles Canaries.

— L'évêque de Tortose a été victime de son zèle; il a succombé à l'épidémie.

— Une souscription ouverte à Barcelonne pour venir au secours des malades a déjà produit 40,000 fr., outre une partie employée à faire des soupes économiques pour les pauvres et à leur procurer des alimens sains.

— Le départ du chargé d'affaires et des autres envoyés étrangers, de la capitale de Portugal, y est toujours un sujet de crainte sur les suites de cet événement.

— Par ordre du Roi, il sera ouvert une souscription dans tout le royaume, en faveur des provinces affligées de la contagion.

— On assure qu'il a été dénoncé aux Cortès un nouveau complot contre le gouvernement constitutionnel.

— Des pétitionnaires de Cadix se récrient sur le titre de libérateur de

l'Espagne donnée au Roi, qui, selon eux, est bien loin de [illegible] et qui *doit apprendre* auparavant à s'en rendre digne, *s'il est possible*.

— La Catalogne se dépeuple par la mort et l'émigration. La dispersion des habitans fait craindre la propagation de la maladie. Le gouvernement français a pris des mesures vigoureuses pour se préserver de ce fléau.

FRANCE.

Paris, 14, 15 et 16 octobre. Par ordonnance du 25 septembre, M. le baron Pasquier, ministre des affaires étrangères, a été nommé membre de la Chambre des Pairs.

— La plupart des présidens des colléges électoraux sont élus Députés.

— Le 11, un duel a eu lieu au bois de Boulogne, entre deux dames, qui ont échangé leurs coups de pistolets. On attribue la querelle à un motif de jalousie.

— Une lettre de Vienne, du 3 du courant, annonce que le Roi d'Angleterre et l'empereur Alexandre y sont attendus pour le 15.

— MM. de Vaublanc et de Sémaisons sont réélus à la Chambre des Députés.

— L'ambassadeur d'Espagne à la cour de Russie a quitté Pétersbourg le 21 septembre.

— S. Em. le cardinal archevêque de Paris est dangereusement malade.

— S. M. a éprouvé une légère indisposition, qui n'a pas eu de suite.

— On écrit de Perpignan, 6 octobre, que le nombre des morts à Barcelonne est de 250 à 300 par jour. Les médecins ne sont pas d'accord sur la nature de la maladie. Les cinq médecins français qui vont à Barcelonne, ont passé à Perpignan, se rendant à leur destination. L'intervalle compris entre le cordon et la frontière de France, continue à être exempt de la maladie.

— Le 9 octobre, à Lyon, environ 200 personnes se sont réunies pour fêter M. de Corcelles, député; le banquet a été suivi de quelque tumulte et de divers cris, qui ont mis l'autorité dans le cas de publier une proclamation.

17 et 18 octobre. L'état de S. Em. le cardinal archevêque de Paris laisse peu d'espoir. S. M. en demande fréquemment des nouvelles.

— On fait à Berlin des préparatifs pour la réception du Roi d'Angleterre. S. M. a été reçue à Hanovre au milieu des acclamations et des réjouissances publiques.

— Plusieurs prêtres espagnols arrivés à Bayonne ont été soumis à la quarantaine.

— Un courrier du cabinet espagnol arrivé au bord de la Bidassoa, n'a pas voulu se soumettre à la quarantaine, il avait de volumineuses dépêches, qu'il n'a pas voulu laisser tremper dans le vinaigre; il a repris la route de Madrid.

— Le journal de Lyon annonce que la fièvre jaune se serait déclarée à Livourne, mais cette nouvelle a besoin de confirmation.

— Malgré quelques changemens convenus avec le Saint-Siége dans la circonscription des diocèses du concordat 1817, il est certain qu'aucun évêque n'a été invité à donner sa démission.

— S. M. a entendu une messe de *Requiem* à l'occasion de l'anniversaire

de la mort de la Reine Marie-Antoinette. Les princes se sont rendus à St.-Denis pour le même objet.

Banque de France 1595 fr., 1587 fr.
Cinq pour cent consolidés : 90 fr., 5 c., 89 fr., 45 c.

ITALIE.

Naples, 8 octobre. On se rappelle l'assassinat commis sur un délégué de police, dans les commencemens de la dernière révolution. Les coupables viennent d'être condamnés, savoir : trois à mort, quatre au cachot, dix à 30 ans de fers, trois à 25, et neuf ont été acquittés.

SUISSE.

Lausanne 19 octobre. On dit qu'il avait de nouveau été question de la démolition des remparts de Genève. Il vient de paraître un écrit intitulé : *Un Genevois à l'auteur des lettres de Bâle*, dans lequel l'auteur s'attache à prouver que ce qui regarde les fortifications de Genève n'est et ne peut être qu'une question fédérale, et que Genève ne démolira ni ne construira rien, sans y être invité par la confédération elle-même.

Voyez les Additions à la dernière page.

ANNONCE.

Le libraire *N. Pichard* poursuit, avec une activité digne d'éloge, son entreprise des *Œuvres choisies de Bossuet*, 20 volumes in-12. Les cinquième et sixième livraisons viennent de paraître ; elles contiennent : *Discours sur la vie cachée en Dieu ; Traité de la concupiscence ; Opuscules ; Lettres et Réflexions sur la Comédie ; De la connaissance de Dieu et de soi-même ; Traité du libre arbitre ; de l'Instruction de M.gr le Dauphin, fils de Louis XIV ; Bref du Pape Innocent XI*, etc. etc. Le prix de chaque livraison, pour les souscripteurs, est de 2 fr. ; chaque ouvrage se vend séparément, au prix de 3 fr. le volume ; il faut ajouter 75 c. par volume pour le recevoir par la poste.

CHARADE.

Je remonte au déluge, honneur à ma naissance !
Lecteur, je vous fournis l'un de vos bienfaiteurs.
Mais avec lui toujours il faut de la prudence :
Lui-même il sait punir l'abus de ses faveurs.
Mes grains ont entre eux ressemblance parfaite ;
Si vous me les ôtez, je n'ai plus rien de bon :
Je ne suis plus hélas ! qu'un malheureux squelette ;
Dépouillé, décharné, je perds jusqu'à mon nom.
Empressé de vous rendre un généreux service,
Sans murmure on me voit subir les plus grands maux :
Pourrait-on m'imposer un plus dur sacrifice ?
Écrasé sans pitié, mon sang coule à grands flots.

Le mot du dernier *Logogriphe* est *Nice*, où l'on trouve *ni*, *ne*, *ci* et *ce*.

ADDITIONS aux Articles de l'Intérieur et de l'Etranger.

Turin, .. *octobre*. En récompense de la fidélité au Souverain et des services rendus à la chose publique, S. M. a daigné décorer de sa propre main, de la Grand'Croix des SS. Maurice et Lazare, M. le Comte Garretti de Ferrere, l'un des premiers Ecuyers et gentilhomme de la Chambre. Elle a decoré de la même décoration, accompagnée d'une lettre autographe, M. le Comte Della-Valle, Premier Officier du Ministère des affaires étrangères et Directeur Général des Postes Royales. M. Gaetan Callani, l'un des Syndics de la ville de Turin, a été fait Chevalier du même Ordre.

— Les deux inscriptions placées sur l'arc dont nous avons parlé, ont été composées par M. le Comte Prospero dal Sabbione, Membre de l'Académie Royale des sciences, l'un des Decurions de la ville et Premier Officier du Ministère des affaires internes : nous les donnerons prochainement.

— S. M. a décerné le Collier de l'Ordre Suprême de l'Annonciade à S. Exc. le Grand-Veneur, M. le Comte Richelmi, à M. le Comte de la Marmora, et à MM. les quatre Capitaines de la Garde.

— Aujourd'hui l'Administration de la ville a fait chanter, dans l'église du *Corpus Domini*, en action de grâces de l'heureuse arrivée de LL. MM., un *Te Deum* solennel, auquel ont assisté Mgr l'Archevêque avec son Clergé, et le Corps Décurional de la ville.

Pignerol, 16 *octobre*. Les habitans de cette ville ayant présumé que LL. MM. pourroient arriver hier dans la capitale, se sont livrés aux sentimens de joie que leur faisoit éprouver cette heureuse nouvelle ; le soir, ils les ont manifestés par une illumination générale, qui s'est fait remarquer surtout à l'hôtel de l'Intendance et au quartier de la Cavalerie, où se trouve en garnison le régiment des Dragons de Genevois.

Paris, 19 *et* 20 *octobre*. On apprend de Vienne (Autriche) que cette ville ne sera pas honorée de la présence de S. M. Britannique.

— M. le duc Decazes est attendu incessamment à Paris, d'où il retournera reprendre son poste d'ambassadeur à Londres.

— On dit maintenant que c'est le cholera-morbus, et non la fièvre jaune, qu'un bâtiment venant de Batavia a apporté à Livourne.

— M. le comte de Montholon vient de débarquer à Calais et vient à Paris.

— L'état de S. Em. le cardinal archevêque de Paris empire sensiblement.

Mercuriales de Chambéry du 16, 18 et 20 octobre 1821.

		La Veissel.			L'Hectolitre.	
Blés.		f.	c.		f.	c.
Froment,	*Prix.*	14	00	—	17	26
Seigle		9	00	—	11	74
Orge		0	00	—	0	00
Sarrasin		0	00	—	0	00
Maïs		0	00	—	0	00
Avoine (1).		5	00	—	5	58
Pain 1re qualité,	le kilog.				0	30
Viande, *idem*,	*idem*				0	70

(1) Rapport des 3 veissels en hectolitres : Froment [illegible] Seigle [illegible] Avoine [illegible]

CHAMBERY, de l'Imprimerie de F.-R. PLATTET, rue du Sénat.

An 1821. (N.° 44). VI.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE.

Vendredi, 2 *Novembre*.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 1.er *novembre*. Nous venons de recevoir directement de Bayonne, en date du 21 octobre, des nouvelles d'*Espagne*, dont nous allons transcrire les principaux détails.

On écrit de Cadix, 9 octobre, que toute communication est rompue avec le Port de Sainte-Marie, dont les autorités ont le tort très-grave d'avoir gardé le silence sur la fièvre jaune qui s'y était manifestée. On continue à prendre à Madrid les plus sévères précautions contre la maladie qui désole la Catalogne. Les Cortès, sur la demande du ministre de la guerre, ont accordé 20,000 hommes de milice nationale, pour former des cordons sanitaires. La fièvre jaune n'a pas fait des progrès en Arragon, et le 13 octobre, on était encore parfaitement tranquille à Sarragosse. On devait y commencer les courses de taureaux dans une fête en l'honneur de la Vierge del Pilar. A Barcelonne, avec l'avis des médecins français, il a été décidé que la partie saine de la population irait camper hors des murs. On n'a pu dissuader le peuple de faire une procession d'usage, à la suite de laquelle le nombre des malades a sensiblement augmenté. La fièvre jaune s'est déclarée à Murcie et à Alicante. A Valence, toutes les portes sont fermées, hors une seule, par mesure de précaution. A Lisbonne, des navires russes ont été capturés dans le Tage même; on s'est borné à répondre aux plaintes du Consul de Russie, qu'à *l'avenir* on prendrait des mesures pour que la chose n'arrive plus.

— Voici les inscriptions dont il a été parlé dans notre dernier N.°, qui étaient placées, à Turin, sur l'Arc en forme de Porte antique, érigé pour l'entrée de LL. MM.

I.

REGI KAROLO FELICI

QVO . INCOLVMI . PVBLICA . SALVS . OPS . EST

ORDO . POPVLVSQVE . TAVRINVS

II.

QVOD . FAVSTVM . SIET . TIBI . REGINAEQVE . CONIVGI

VOVENT . TVAM . REX . KAROLE . FELIX

ET . FIDEM . NVNQVAM . LABEFACTAM . NVNQVAM . INFRACTVRA

VOTA . TE . FLAGITANT . TAVRINORVM

P. S. La solennité de la Toussaint ne nous laisse pas le tems de donner les détails du *Te Deum* chanté aujourd'hui et des fêtes qui auront lieu ensuite, en réjouissance de l'heureuse arrivée de LL. MM. dans leurs Etats. Nous nous empresserons de donner ces détails dans le N.° prochain.

PIÉMONT.

Turin, 23 octobre. A Gênes, à Novare, à Fossano, à Casal, à Coni, on a chanté un *Te Deum* solennel, en actions de grâces de l'arrivée de nos augustes Souverains dans la capitale. A Pignerol, Mgr l'Évêque l'a fait chanter un Dimanche, pour donner à tous les habitans la facilité et la satisfaction d'y assister. Mgr l'Archevêque de Turin et celui de Gênes ont donné à ce sujet une lettre pastorale. A Coni, on a chanté une cantate au théâtre. A Novare et à Casal, il y a eu de brillantes illuminations.

— S. M. a daigné confirmer à S. Exc. M. le Marquis Brignole, le titre et les fonctions de Ministre d'Etat, Premier Secrétaire des Finances, et nommer M. le Chevalier Roget-de-Cholex son Premier Secrétaire d'Etat pour les affaires internes.

— LL. MM. sont parties hier pour Stupinis.

— Une société de dames pieuses a fait célébrer un *Te Deum*, dans la Chapelle du Saint-Suaire, pour rendre grâces à Dieu de l'heureuse arrivée de LL. MM. dans leurs Etats. LL. MM. y ont assisté à la bénédiction donnée par M. l'abbé Bruchetti, premier Aumônier de S. M.

— Le Magistrat général de santé, en conséquence des nouvelles consolantes qu'il a reçues au sujet de la fièvre jaune, a révoqué, le 19 du courant, les mesures qu'il avait ordonnées par son Manifeste du 8.

— Le 21 du courant, S. M. a nommé Chevalier de l'Ordre Suprême de l'Annonciade, S. Em. le Cardinal Albani, Protecteur des Etats près le Saint-Siége ; et dans la promotion du jour suivant, Elle a nommé Chevaliers du même Ordre MM. le Marquis Manca de Thiesi de Villa Hermosa, le Comte Rubbioni de Reville, le Chevalier de Saonaz d'Habère, le Comte Pes ba, le Marquis Doria de Ciriè, le Chevalier de la Marmora. M. le Marquis Cacciapiatti est nommé *Trésorier* en second du même Ordre.

25 Octobre. On continue, dans les provinces, à se réjouir et à remercier le ciel de l'arrivée de LL. MM. dans la capitale de leurs Etats.

27 Octobre. S. Exc. M. le Comte Des-Geneys, Major-Général, a été nommé Premier Secrétaire d'Etat de la Guerre et de la Marine, par Patentes Royales, datées de Govone, du 12 du courant.

— Notre Gazette dément la nouvelle de la prétendue maladie de Lucerne.

Cours des Inscriptions sur le Registre général de la Dette Publique.

Cinq pour cent, rentes rachetables, à dater du 1er octobre 1821. *Du 20 au 23 octobre 1821* 79 l. 90 c., 80 l., 79 l., 75 c. ; *Du 23 au 25 octobre* 80 l., 81 l. *Du 25 au 27* 81 l.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

ALLEMAGNE.

Vienne, 14 octobre. L'Empereur Alexandre étoit à Minsk le 30 septembre.

— On a reçu des nouvelles satisfaisantes des opérations de notre escadre dans les eaux du Levant, composée de cinq bâtimens, et qui a réussi à faire respecter le pavillon autrichien par les corsaires grecs.

— On a reçu à Odessa des lettres de Pétersbourg qui annoncent le contenu que l'empereur Alexandre avait décliné la proposition des cours de Vienne et d'Angleterre, pour un congrès relatif aux affaires de la Turquie [illegible], qu'il avait communiqué avec franchise ses vues sur cet objet.

— Le baron de Strogonoff est arrivé le 25 septembre à Pétersbourg.

— Le fameux livre de Lady Morgan sur l'*Italie* vient d'être mis à l'index à Rome et ...

— Il y a tous les jours des conférences entre notre chancellerie et l'ambassadeur russe.

— Le gouvernement central des Grecs à Modon, publie des bulletins sur les avantages remportés par les troupes grecques. Ces bulletins ont tous pour préambule ces expressions : « Honneur à Dieu le Tout-Puissant et à la « sainte Église de l'Orient ! honneur à l'empire des Hellènes ! Paix aux « braves, victimes de la lutte pour la liberté ! »

— La flotte turque a débarqué 7,000 hommes à Coron.

— Le 14 septembre, la flotte ottomane de 34 bâtimens, était réunie dans la rade de Zante, à celle d'Égypte. Une partie a pris la route du golfe de Lépante.

— Les Turcs, en Moldavie, se sont emparés du fort de Secka, où Jordaki s'était réfugié. Ainsi les derniers restes des insurgés sont détruits dans cette contrée. Il paraît que les Turcs reçoivent des renforts et ne se disposent point à évacuer les deux principautés.

— Les Anglais continuent d'assister de tout leur pouvoir les Turcs de Patras, qui forment une population de 18,000 individus, la plupart accourus de diverses parties de la Morée.

— On annonce d'Odessa, 2 octobre, que le fameux Hatti-Shériff du Grand-Seigneur, pour l'armement général des Musulmans, a été publié le 22 septembre, mesure qui n'a lieu que dans les circonstances extrêmes.

— On écrit de Corfou qu'à Kalavrita, un Grec ayant tué un Turc à son corps défendant, quatre cents Grecs ont été massacrés sur-le-champ.

ANGLETERRE.

Londres, 23 octobre. Les dépêches de la Havane, du 25 août, annoncent que le Mexique est tout entier au pouvoir des insurgés. La Vera-Cruz, qui résiste encore, ne paraît pas pouvoir tenir long-temps.

— On raconte des horreurs de la part des pirates qui infestent les côtes méridionales des États-Unis.

— Le Duc de Saxe-Cobourg vient de donner à son État une constitution ; elle est si volumineuse, qu'elle pourrait couvrir une grande partie du Duché.

24 Octobre. Des nouvelles de Buenos-Ayres annoncent un armistice conclu entre les royalistes et San Martin.

ESPAGNE.

Madrid, 12 octobre. Les Cortès continuent de s'occuper de la division territoriale du royaume.

— Le gouvernement s'occupe de mesures sanitaires, devenues de plus en plus urgentes dans plusieurs provinces.

— Les Cortès de Lisbonne ont approuvé l'article de leur constitution portant que le Roi ne peut empêcher les élections, ni proroger, ni dissoudre les Cortès, sans être censé avoir abdiqué la couronne, auquel cas ses conseillers seraient poursuivis et punis comme traîtres à la patrie.

— L'évêque de Barcelonne, comme celui de Tortose, a succombé à la maladie.

FRANCE.

Paris, 21, 22 *et* 23 *octobre*. S. Em. M. le Cardinal Archevêque de Paris est mort le 20, à cinq heures du matin, âgé de 85 ans.

— Le Comte de Montholon est arrivé à Paris. Le général Bertrand, débarqué à Calais, le 19, doit également arriver incessamment à Paris.

— Le 18, le conseil d'État a enregistré les bulles de MM. les Archevêques de Sens, de Reims et d'Avignon, et celles de MM. les Évêques de Chartres, de *Périgueux*, de Luçon et de Nîmes.

— Il est passé à Lyon un certain nombre d'officiers et de militaires, la plupart étrangers, se rendant à Marseille, dans l'intention de s'y embarquer pour la Grèce.

— La commission des médecins français envoyés à Barcelonne, y est depuis le 9; elle a dû se concerter avec les autorités locales.

— Les nouvelles d'une prétendue maladie qui aurait éclaté à Livourne, étaient dénuées de fondement.

— L'ouverture de la session annuelle des États-Généraux des Pays-Bas a eu lieu à la Haye, le 15 du courant.

— On parle de nouveau de la prochaine arrivée du Roi d'Angleterre à Paris.

24 *Et* 25 *octobre*. Un docteur en théologie a eu l'honneur de présenter au Roi un projet de fondation d'une ville latine.

— Le *Courrier anglais* annonce positivement que S. M. Britannique doit venir à Paris rendre visite à S. M. T. C.

— Le général Bertrand, arrivé à Saint-Denis, en est reparti, le 23, pour Châteauroux, sa ville natale.

— Une troisième circonscription des diocèses de France (depuis 20 ans) vient d'être arrêtée; elle coïncidera avec la dernière. Le nombre total des sièges sera de 80, au lieu de 92 que portait le concordat de 1817.

— Les journaux de la Belgique démentent la mort du fameux Belzoni.

— La société des amis des sciences de Francfort a expédié un diplôme de membre honoraire au Pacha d'Égypte, en reconnaissance des facilités qu'il a accordées aux recherches d'un jeune savant voyageant au nom de cette société.

— On dit que Napoléon a légué 18 millions de fr. au comte de Montholon.

— On évalue à 10,000, le nombre des morts à Barcelonne jusqu'au 9 du courant.

26 *Et* 27 *octobre*. Le général Bertrand est à Paris avec sa famille.

— S. M. a voulu qu'on donnât le plus grand éclat aux obsèques de S. Em. le cardinal archevêque de Paris.

— S. M. l'Empereur Alexandre a reçu le baron Stroganoff, à une lieue en avant de Loge, de la manière la plus distinguée et la plus affectueuse.

— Les lettres de Madrid sont percées et trempées dans le vinaigre.

Banque de France 1592 fr. 50 c.; 1590 fr.

Cinq pour cent consolidés: 69 fr. 95 c.; 69 fr. 80 c.

ITALIE.

Sienne, 13 octobre. Le 11 de ce mois, nous avons éprouvé ici plusieurs secousses de tremblement de terre, qui se sont répétées les trois jours suivans, presque toutes aux mêmes heures. Les secousses venaient du couchant. Il y en a eu à Sienne huit ou dix par jour, mais légères et ondulatoires. Il n'en est résulté aucun dommage.

Venise, 24 octobre. Selon des lettres particulières de Constantinople, du 25 septembre, il se répandait le bruit que le Divan, ayant égard aux sollicitations des puissances chrétiennes, consentait à traiter des moyens de soulager la nation grecque.

VARIÉTÉS

LE CHÊNE ANTIQUE EN BUTTE AUX COUPS DE LA TEMPÊTE.

Cantate allégorique sur l'Auguste Maison de Savoie.

Paisible possesseur du domaine des cieux,
Le Dieu qui verse la lumière,
Parcourant en vainqueur sa brillante carrière,
Jouissait du bonheur de faire des heureux.
Mais une nuit soudaine a couvert la colline;
L'épouvante partout dans la plaine domine;
Les arbres agités murmurent tristement,
Et l'on entend au loin un sourd mugissement.

Quand tout-à-coup avec furie
Grondant du fond de l'horizon,
S'est élancé de sa prison
Le fougueux amant d'Orithie.
Soudain aux paisibles zéphirs
Ce tyran déclare la guerre,
Et pour ses coupables plaisirs,
S'acharne à dévaster la terre.

Hécate dans les airs
A changé d'influence;
Circé pour sa vengeance
Arme contre les Enfers

De la discorde horrible
Les serpens ont sifflé,
A son aspect terrible
L'univers a tremblé.
Hecate dans les airs
A changé d'influence,
Circé, pour sa vengeance,
Arme encor les Enfers.

Le soleil jette à peine une clarté livide.
Sur ses ailes de feu déjà l'éclair rapide
Apporte dans les airs le signal de la mort.
La nature attristée a gémi sur son sort.

Dans les flancs noirs d'un immense nuage,
Mugit le Dieu qui préside à l'orage,
A flots précipités, l'onde du haut des cieux
Tombe et roule avec bruit ses torrens furieux.
Le vent impétueux a soufflé l'incendie
Sous ses coups redoublés toute la forêt plie
Contre l'effort des vents, contre l'effort des eaux,
L'arbre de Jupiter seul lutte avec courage,
Lui seul soutient encor leurs terribles assauts!
Il veut sauver sa gloire, orgueil de son grand âge,
Ses antiques rameaux palis parmi l'orage,
Et des lieux d'alentour les hôtes consternés,
Sous son feuillage épais par la crainte amenés.
Mais de ses ennemis s'accroît encor la rage :
C'en est fait, trop long-temps il osa les braver,
Huit siècles de bienfaits ne peuvent le sauver
Borée et ses enfans redoublent de furie ;
Au plus puissant des dieux l'arbre ainsi se confie.
« Quoi donc, rien n'est sacré pour ces audacieux !
« Bientôt ils tenteront, dans leur fureur impie,
« D'arracher le tonnerre au souverain des dieux !
« La foudre dans mes mains demeure donc oisive !
« Leurs efforts criminels resteront impunis !
« Craindront-ils désormais ma vengeance tardive !
« Ne suis-je plus le Dieu qui foudroya jadis

« Tous ces géans terribles,
« Tous ces monstres horribles
« Qui menaçaient les cieux ? »

Ainsi dit Jupiter dans sa juste colère
Mais dans les airs déjà quel changement heureux !

Tous ces tyrans séditieux
Qui ravageaient la terre
Tout-à-coup pleins d'effroi, fuyant

Dans l'épaisseur des ombres,
Se précipitent en grondant
Dans leurs demeures sombres.
L'arbre de Jupiter triomphe, et son éclat
Des chantres bocagers cachés sous le feuillage
Assure le repos. « Sois beau d'âge en âge, »
Redit en chœur joyeux leur bruyante tribu,
Quand l'oiseau qui se plaît au séjour de l'orage
Chargé d'un céleste message,
Fend la nue et planant dans le vague de l'air,
Ombrage l'arbre saint de son aile intrépide,
Lorsqu'il descend des cieux, mandé par Jupiter,
Son aile de Minerve est l'immortelle Égide,
Contre de coupables complots.
Exemple de constance à la sans fortune,
L'arbre sacré vivra sur sa tige plus sûre,
Pour de plus douces nuits et pour des jours plus beaux!
Le soleil de nouveau sourit à la nature,
Et pour la consoler répand partout les flots
De sa vive lumière.
D'un nuage chassé l'humide transparent
Laisse briller l'iris sous sa teinte d'argent.
Le démon s'échappe, et sa sombre figure
Tracés en cercle lumineux
Sur l'arbre triomphant sa ruine et son repos.
Que craint-il? désormais, dans l'intérêt des dieux
N'a-t-il pas à défendre sa cause?
Le ciel ne compte point les jours
A qui cherche son assistance.
Dans son infaillible secours
Heureux qui met sa confiance!
En dépit des vœux du méchant,
L'immortalité le couronne,
Et sur tout ce qui l'environne,
Sa félicité se répand.
Le ciel ne compte point les jours
A qui cherche son assistance;
Sur son infaillible secours,
Heureux qui met sa confiance.

T. Deux Gentilshommes, Gardes du Corps de S. M.

Questions Académiques.

L'Académie Royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon propose pour les prix qu'elle doit décerner en 1822, les questions suivantes :

1° « Quelle est l'influence des théâtres secondaires sur les « mœurs des peuples, la littérature et le goût ? »

Le prix sera une médaille d'or de 300 fr.

2.° « Quels seraient les moyens à employer, soit dans le
» régime des colonies actuelles, soit dans la fondation de co-
» lonies nouvelles, pour rendre ces établissemens le plus
» utiles à eux-mêmes et aux métropoles ? »

La valeur du prix sera de 600 fr.

3.° « Quelle est l'action des émanations marécageuses sur
» l'économie animale, et quelles sont les maladies qui en résul-
» tent ? Quels sont les moyens de s'en préserver ? Si les ma-
» ladies produites par les émanations marécageuses présentent
» quelques indications relatives à cette cause, déterminer
» quelles sont ces indications. »

Le prix sera de 600 fr.

4.° « Trouver le moyen de dessécher complètement la soie
» sans l'énerver, et sans employer le savon, ni aucune autre
» substance alcaline ? »

Le prix sera une médaille d'or de 300 fr.

AVIS.

MM. les Abonnés au Recueil des Edits, Manifestes, etc., dans les provinces de Genevois, de Faucigny et Carouge, sont de nouveau prévenus que la livraison du neuvième volume éprouve du retard depuis deux mois.

Erratum du N.° 43.

Avant-dernière page, au lieu de Charade, *lisez* Enigme.

CHARADE.

Mon premier est un mot latin,
Mon dernier est extrait du vin,
Mon tout, objet de maint voyage,
Des amateurs reçoit l'hommage.

Le mot de la dernière *Enigme* est *raison*.

Marchés de Chambéry des 23, 25 et 27 octobre 18..

Bleds.		Le Veissel.			L'Hectolitre.	
		l.	c.		f.	c.
Froment,	*Prix*	14	11	—	17	56
Seigle		8	00	—	11	46
Orge		0	00	—	0	00
Sarrasin		0	00	—	0	00
Mais		0	00	—	0	00
Avoine (1).		0	50	—	5	43
Pain, 1.re qualité, le kilogr.					0	30
Viande, *idem*, *idem*					0	75

(1) Rapport des 3 veissels en hectolitres. Froment. [illegible] Seigle. [illegible] Avoine. [illegible]

Chambéry, de l'Imprimerie de F. R. Plattet, rue du Sénat.

An 1821. (N° 45). VI.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE,
Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 9 Novembre.

Intérieur.

Chambéry, 8 *novembre*. Mgr l'Archevêque de Chambéry est arrivé en cette ville, le 31 octobre, de retour de Turin, où S. G. était allée offrir son hommage à nos augustes Souverains. Le lendemain de son arrivée, 1er novembre, jour de la Toussaint, un *Te Deum* solennel a été chanté dans l'église métropolitaine, en actions de grâces de l'heureuse entrée de LL. MM. dans la Capitale de leurs États. Cet acte de reconnaissance envers le Ciel était vivement désiré par tous les habitans, à qui il tardait de pouvoir de nouveau donner un libre cours aux sentimens d'amour et de fidélité dont tous les Savoisiens sont pénétrés pour leurs Princes chéris, et dont ils se sont honorés, dans tous les tems, de donner des preuves qui n'ont pas besoin d'être rappelées.

A dix heures du matin, toute la troupe était sous les armes. M. le Général Commandant de la Division militaire de Savoie, avec l'État-Major, s'est rendu à la Métropole, qui se trouvait illuminée et décorée d'une manière convenable à la circonstance, et où se trouvaient réunis MM. les Magistrats composant la Chambre des vacations du Sénat, avec MM. les Membres du Parquet de l'Avocat-Fiscal-Général, et toutes les Autorités. La cérémonie a commencé par la Grand'Messe, qui a été suivie du *Te Deum*, pendant lequel on a fait trois salves. L'église était remplie d'une foule immense. L'ensemble de cette religieuse solennité a eu lieu avec tout le cérémonial et toute la pompe analogue à son objet.

Après le *Te Deum*, la troupe a défilé avec le plus grand ordre, sur la principale place, devant M. le Général Commandant et MM. les Officiers de l'État-Major, aux acclamations réitérées des soldats et des habitans qui faisaient retentir l'air du cri de *Vive le Roi* !

Il y a eu ensuite, chez M. le Commandant de la Division militaire, un dîner, où l'on s'est plu de renouveler les témoignages d'attachement à nos augustes Princes et de la joie que tout le monde éprouvait dans cette agréable journée.

La ville a fait distribuer mille pains aux indigens. Et le soir, a eu lieu une illumination générale et brillante, où l'on a remarqué un grand nombre de transparens et d'inscriptions présentant l'expression aussi touchante

que variée de l'amour et du dévouement des braves habitans de Chambéry.

On a particulièrement distingué l'Obélisque disposé sur la place de S. Léger, aux quatre angles duquel étaient les statues de la Force, de la Justice, de la Fidélité et de la Concorde. Sur une des faces de l'Obélisque on lisait ces mots : *Le Gardien du Trône.*

On a remarqué les illuminations de la grande caserne, de la caserne des Carabiniers Royaux, de la [illegible] de la *Corderie*, et celle de M. le Marquis de la Serraz, qui attirait l'attention par le nombre et l'éclat des lumières de diverses couleurs, mais surtout par les portraits de LL. MM., accompagnés d'une inscription qui offrait une ingénieuse expression de la fidélité des habitans.

Les rues étaient pleines de spectateurs manifestant leur joie par cet air de sérénité et de satisfaction qui annonce un peuple heureux, et cependant avec sécurité sous les lois de ses Souverains adorés, dont il est à même d'apprécier le gouvernement sage et paternel. Ces témoignages étaient d'autant plus vrais, que le public avait ignoré le jour où devait avoir lieu la fête imprévue à laquelle il prenait tant de part.

— Le fameux Zodiaque de Denderah, qui a donné lieu à tant de dissertations astronomiques, est en quarantaine à Marseille, à bord du bâtiment qui l'a amené d'Égypte. Il y restera jusqu'au commencement de décembre, à cause des précautions sanitaires qu'exigent les circonstances. Ce beau monument, qui excite l'impatiente curiosité du public et surtout des savans, sera transporté à Paris avec un grand nombre d'autres objets d'antiquité que M. Lelorrain a expédiés.

— Le *Nouveau Journal des Dames*, que nous avons annoncé en dernier lieu, continue à justifier la réputation qu'il a promptement acquise, et nous croyons que l'aimable partie des lecteurs à laquelle il est plus particulièrement destiné, ne saurait se procurer un recueil mieux approprié à ses goûts. Des articles piquans et variés, rédigés avec esprit, et surtout de charmantes gravures des costumes les plus nouveaux de *Paris*, ou le portrait de quelque [illegible], [illegible] plus qu'il n'en faut pour plaire, même aux plus sérieux lecteurs des feuilles politiques. Nous extrairons quelques articles de ce Journal.

Annecy, octobre 1821.

A M. le Rédacteur du Journal de Savoie.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous communiquer deux rapports de MM. Caille et Arthaud, docteurs médecins en cette ville, sur l'efficacité du sulfate de quinine contre les *fièvres* intermittentes ; ils contiennent le détail de neuf observations où cette substance, à la dose moyenne de 21 grains, prise en deux ou trois jours, a produit une heureuse et complète guérison. L'extension que prend l'emploi d'un médicament aussi avantageux, m'a engagé, depuis ma première note, à le préparer de nouveau et en plus grande quantité, et je puis actuellement le céder à 6 fr. le gros, de parfaite qualité et très-blanc.

J'ai l'honneur d'être etc.

CALLOUD, *Pharmacien.*

N. B. Je viens de découvrir que le sulfate de quinine exposé à une douce chaleur, acquiert une phosphorescence extrêmement forte.

PIECES OFFICIELLES PUBLIEES

Pub. le 3 novembre 1821. PATENTI (del 21 settembre 1821) *colle quali S. E. il sig. Cavaliere* THAON DI REVEL, *Conte di Pratolungo, Luogotenente generale di S. M. ne' Regii Stati dà alcune provvidenze per la repressione dell'abuso invalso di porre in corso sulle pubbliche strade più carri allo sfilato tirati da un solo cavallo, e male sotto la custodia d'un solo conducente, e dà alcune altre disposizioni tendenti a guarentire la sicurezza dei viandanti.*

Nous donnerons le texte français dans le N.° prochain.

PIEMONT.

Turin, 2 novembre. S. M., voulant donner aux quatre Compagnies des Gardes du Corps un témoignage de sa souveraine satisfaction, pour la loyale et belle conduite qu'elles ont tenue dans les troubles passés, a déterminé par une disposition royale, 1.° que les quatre ans de service des Gardes exigés, pour le grade de sous-lieutenant, sont désormais réduits à trois; 2.° que pour arriver du grade de sous-lieutenant à celui de lieutenant, le service est réduit de huit ans à cinq; 3.° qu'il est réduit à 35, en faveur des brigadiers effectifs, pour obtenir la croix des SS. Maurice et Lazare, faveur rendue commune aux sous-brigadiers effectifs. S. M. a daigné adresser une copie de sa disposition, avec un Billet signé de sa main, à S. Exc. M. le Marquis de Villahermosa, Capitaine de la 3.e Compagnie des Gardes, et à S. Exc. M. le Chevalier de Sonnaz, Capitaine des Gentilshommes Archers des mêmes Gardes.

— S. M. désirant manifester sa souveraine satisfaction aux troupes fidèles qui se sont réunies à Novare, et entr'autres à la brave Brigade de Coni, qui a donné le signal de cette réunion, a fait adresser, par S. Exc. le premier Secrétaire d'Etat de la guerre et de la marine, à M. le Comte Renaud de Falicon, Colonel Commandant ladite Brigade de Coni, un Billet royal des plus honorables, dans lequel S. M. exprime son intention qu'une médaille soit consacrée à perpétuer le souvenir de la noble conduite de la Brigade. Cette médaille offrira, d'un côté, l'effigie de S. M., avec cette inscription: *Rex Karolus Felix anno Regni I*, et de l'autre côté, dans le contour, pour légende: *Legio Cunearum constantissima*, et au milieu: *Cæteris fidei signum — Novariæ mens martio.*

— M. le Chevalier de Rey, Colonel, Chef d'état major de la marine, a reçu la Grand Croix des SS. Maurice et Lazare, en récompense de ses services distingués et de son dévouement au Trône pendant les dernières insurrections.

— A Gênes, à Carmagnole, à Chieri, à Cavallermaggiore, à Vigonne, à Aoste, à Castiglione, à Fenestrelles, à Racconis, partout on a chanté le *Te Deum* et rendu grâces au ciel de l'heureuse entrée de LL. MM. dans la Capitale de leurs Etats.

3 *Novembre.* Nous recevons de Lorgues l'agréable nouvelle que S. A. R. la jeune Princesse de Savoie, épouse du Prince héréditaire, est heureu-

heureusement accouchée, le 29 octobre, d'une Princesse, qui a été tenue sur les fonts sacrés au nom de S. M. T. C., par M. le marquis de la Maisonfort, ambassadeur français à Toscane et à Lucques; elle a reçu les noms de *Louise-Françoise-de-Paule-Thérèse-Marie-Ange-Clotilde.*

— En Sardaigne, comme dans toutes les autres parties des États de S. M., on a célébré, par des actions de grâces et des fêtes, l'avènement de S. M. le Roi Charles-Félix et l'heureuse arrivée de nos Souverains dans leurs États.

— On apprend de Rome que, dans la nuit du 24 au 25 octobre, la foudre est tombée sur le théâtre Marcellus, dont elle a rompu la scène.

Cours des Inscriptions sur le Registre général de la Dette Publique.

Cinq p.% 100, rentes rachetables, à dater du 1er octobre 1821. *Du 27 au 31 octobre 1821*, 82 f. 75 c.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

ALLEMAGNE.

Vienne, 22 octobre. La Porte continue avec activité à renforcer, par les troupes d'Asie, les corps d'armée destinés contre les insurgés. De nouvelles attaques sont aussi être dirigées contre le Pacha de Janina.

— On ne sait rien à Pétersbourg sur les vues de l'Empereur Alexandre. L'armée commandée par le général Jermoloff a reçu une nouvelle destination, tandis qu'un corps nombreux se rend à marches forcées en Bessarabie, se réunir aux troupes russes qui s'y trouvent déjà.

— Un voyageur qui a passé à Bucharest rapporte que les exécutions s'y multipliaient chaque jour vers le milieu du mois dernier.

— On écrit de Wilna que le passage des troupes y est continuel.

— On écrit de Constantinople, 28 septembre, que le grand-seigneur avait fait publier une ordonnance que tous les Grecs ou Grecs-Arméniens doivent éloigner de leurs maisons les domestiques ou commis d'un sol étranger ou d'origine franque. On craint que cette mesure, qui tend à isoler les Grecs, ne soit l'annonce de quelque projet sinistre contre eux, selon le [illegible].

— Les [illegible] de Scio avaient tenté une sortie libre; mais les janissaires les ont attaqués et en ont sabré près de quatre cent.

23 *Octobre.* La flotte grecque a quitté les ports d'Hydra, d'Ipsara et de Spezzia, pour aller renforcer l'escadre qui bloque Patras. On annonce que Tripolitza, capitale du Péloponèse, est tombée au pouvoir des insurgés.

— On attend à Constantinople un nouveau ministre de Russie.

ANGLETERRE.

Londres, 26 octobre. Selon les lettres de Hanovre, on dit que le Roi distingue particulièrement la jeune princesse de Salms, sœur de feu la Reine de Prusse et fille de la duchesse actuelle de Cumberland. C'est une très-belle personne, âgée de 19 ans.

— Les malfaiteurs du comté de Limerick (Irlande) continuent de se livrer aux excès qu'ils commettaient depuis quelque temps.

— S. M. sera de retour ici du 20 au 25 novembre.

— Selon les nouvelles de Hanovre, du 18, on s'y occupait des préparatifs

nécessaires pour les conférences des ministres des grandes puissances touchant les affaires de Turquie. Le prince de Metternich devait y arriver le lendemain.

— On écrit de Batavia que le *cholera morbus* fait périr à Samarang 400 à 500 personnes par jour. La mortalité est également effrayante sur d'autres points.

E s p a g n e.

Madrid, 21 *octobre*. La fièvre jaune s'est déclarée dans l'île de Léon.

— Plusieurs religieux expulsés sont revenus de France à Barcelonne, se sont dévoués au service des malades et donnent ainsi un bel exemple de générosité et de charité. A Barcelonnette tout le monde est mort. Le plus grand malheur, c'est qu'on ne peut suffire à enterrer les cadavres, dont la putréfaction augmente l'intensité de la contagion. Le général qui commande le premier cordon, n'a pas voulu le reculer d'une lieue, pour faciliter le campement hors de la ville.

— On parle de miner la ville de Tortose, ou d'en purifier l'air par un bombardement, attendu que tout le monde en est sorti. La peste continue ses ravages à *Mequinenza*; le gouverneur de la citadelle y a succombé.

— On vient d'arrêter des contrebandiers qui ont fait passer par dessus les murs, des ballots qu'on a eu l'imprudence de ne pas brûler.

— Tous les négocians ont quitté Malaga, et la confiance est perdue sans retour.

— Les Sœurs qui desservent l'hôpital général de Valence ont toutes demandé à aller au secours des malheureux malades de Tortose.

— Le Roi et la famille royale sont partis le 22 pour l'Escurial.

25 *Octobre*. On a reçu la nouvelle que le congrès de Montevidéo, sur les instances des habitans, a déclaré convenable d'incorporer cette province à la monarchie portugaise, seul moyen de faire cesser le fâcheux état des choses.

— Le général Jackson, gouverneur des Florides pour les États-Unis, s'est emparé de fonds, de papiers importans pour le gouvernement espagnol.

F r a n c e.

Paris, 28, 29 et 30 *octobre*. Outre le budjet, qui est préparé, on assure que la loi sur la presse sera présentée avant la fin de novembre.

— Un courrier du nord est arrivé à l'ambassade russe, et le ministre des affaires étrangères a expédié le lendemain un courrier pour Saint-Pétersbourg.

— M. Anglès remplira, pour la sixième fois, les fonctions de président d'âge à la Chambre des Députés.

— L'ambassadeur d'Angleterre a reçu un courrier du marquis de Londonderry (lord Castlereagh), qui lui annonce que S. M. Britannique ne viendra pas à Paris.

— Le Journal du Commerce annonce que les hostilités ont commencé entre le Shah de Perse et les Turcs.

— On a fait, à la Haye, deux tentatives inutiles pour obtenir, dans la seconde Chambre des États-généraux, un nombre de membres suffisant pour délibérer.

— La police a fait saisir la nouvelle édition des *Chansons* politiques de

M. Béranger, employé dans les bureaux de l'Université, continuait d'être rayé.

— S. Em. le cardinal de Périgord laisse, dit-on, presque toute sa fortune aux établissemens religieux et aux pauvres des diocèses de Reims et de Paris.

— L'un des médecins français, M. Mazet, a succombé à la contagion, trois jours après son arrivée; un autre, M. Bailly, qui a été atteint, mais il s'est rétabli. Le docteur François écrit, en date du 22 octobre, que la maladie diminue; ses collègues et lui la regardent comme une complication de la fièvre jaune et de la maladie des Nègres. Ils espèrent pouvoir quitter Barcelonne vers le 15 novembre. Ils attendent un nouveau confrère, le médecin Audouard, et quelques Sœurs grises.

— M. le comte Siméon, ministre de l'intérieur, est nommé Pair de France.

31 *Octobre et* 1er *novembre*. L'ambassadeur d'Angleterre vient d'apprendre que S. M. B. arrivera le 6 à Dunkerque, d'où elle s'embarquera directement pour l'Angleterre.

— On apprend de St.-Pétersbourg que l'Empereur Alexandre y est de retour depuis le 5 octobre, de son voyage à Witepsk. Les conseillers sont à la paix.

— Le prince Oscar, fils du Roi de Suède, est mort, dit-on, de la maladie dont il était atteint.

— La nouvelle de la mort du médecin Mazet était prématurée; le malade vivait encore le 20 octobre, mais il y avait peu d'espoir. Le nombre des morts, à Barcelonne, est de 25 à 30 par heure.

— Une ordonnance du Roi, du 28 octobre, déclare le général Bertrand compris dans l'amnistie de janvier 1816, met fin à toute procédure contre lui, et le rétablit dans tous ses droits, grades, titres et honneurs.

— Mgr Quélen, nouvel archevêque de Paris, va faire la visite de son diocèse. Ensuite d'une lettre de S. M., il y est d'ordonner des prières pour obtenir de la divine Providence *la sagesse et la modération dans les importantes délibérations qui vont s'ouvrir*.

— Plusieurs jeunes médecins français viennent de s'offrir généreusement pour aller remplacer le docteur Mazet à Barcelonne.

2 *Et* 3 *novembre*. Le général Bertrand a fait une visite à tous les ministres.

— On apprend que la peste s'est manifestée à Constantinople.

— La fièvre jaune s'est déclarée en Andalousie, à Lebrixa et à Aguilar.

— On dément aujourd'hui la nouvelle de la mort du prince royal de Suède.

— S. M. a commencé le jour de la Toussaint

— On a ouvert au bureau de la *Quotidienne*, une souscription pour frapper une médaille relative à l'héroïque dévouement des médecins français qui se sont rendus à Barcelonne, pour y observer et combattre la contagion.

— Le préfet de la Gironde a ouvert une souscription en faveur des Français qui se trouvent à Barcelonne.

Banque de France 1595 fr. 95 c.

Cinq pour cent consolidés 90 fr. 40 c.

---

*F*LEURS DE SENTIMENS MODERNES, *à l'usage des Colléges et des Ecoles des Etats de S. M. le Roi de Sardaigne où l'enseignement se pratique*

en langue française, approuvés par le Magistrat de la Réforme; avec Privilége du Roi. Deux vol. in-12. Annecy, de l'Imprimerie d'Alexis Burdet, 1811. Tome I.er

I.er Article.

Nous avons annoncé cet ouvrage l'année dernière, à une époque où l'on présumait qu'il pourrait être mis bientôt entre les mains des élèves, dans les établissemens d'instruction auxquels il est destiné. Nous avons indiqué plus tard les causes qui en ont retardé l'impression. Maintenant que, selon toute apparence, le premier volume pourra être livré dans le courant de ce mois, nous croyons convenable de rendre compte d'un livre élémentaire dont le besoin se fait sentir dans nos Écoles publiques, qui ont éprouvé jusqu'ici une lacune importante à remplir.

L'auteur d'un livre élémentaire de Géographie se trouve placé entre deux écueils difficiles à éviter: l'inconvénient de s'étendre au delà des bornes d'un texte destiné à être étudié de mémoire, et celui d'une trop grande concision qui, dans une science chargée de matières positives, ne laisserait subsister qu'un abrégé décharné, dépourvu de détails et d'intérêt, et dès lors presque inutile pour l'instruction.

L'auteur des Élémens que nous annonçons a tâché d'éluder la difficulté, en prenant un parti moyen. Il s'est efforcé de renfermer le texte des leçons dans les limites convenables, et il a renvoyé dans des Notes mises à la suite de chaque Chapitre, les détails ultérieurs les plus importans qu'il a jugé utile de recueillir; ce qui laisse aux lecteurs la liberté d'y recourir et d'en faire tel usage que le tems et les circonstances pourront leur permettre.

Un livre nouveau, et surtout un livre destiné à l'enseignement, trouve ordinairement autant de juges que de lecteurs. Or, comme chacun prononce selon sa manière de voir, et qu'il est rare de trouver deux lecteurs de même sentiment, il n'est pas possible d'espérer qu'un livre réunisse tous les suffrages. L'auteur n'a pas prétendu que le sien dût échapper à la loi commune. Mais il a tâché de prévenir, dans son Avant-Propos, quelques unes des objections probables qu'on pourrait faire contre le plan qu'il s'est proposé, ou contre la manière dont il le remplit. Il est au moins juste qu'avant de décider, le lecteur veuille bien écouter ses raisons et tenir compte des observations qui peuvent servir à expliquer sa méthode.

Ayant observé que les traités abrégés de la Sphère que l'on trouve ordinairement dans les livres élémentaires de Géographie, ne remplissent nullement leur objet, soit à cause de leur imperfection naturelle, qui résulte de leur peu d'étendue, soit parce que les connaissances qu'exige cette partie ne sont pas à la portée des commençans, l'auteur a jugé à propos de ne pas grossir inutilement les volumes de ses Élémens, d'un traité nécessairement incomplet et qui ne serait d'aucun avantage réel. Mais il a tâché de renfermer dans une courte Introduction, les notions préliminaires indispensables pour faire comprendre la forme et l'étendue de la Terre, la manière d'y déterminer les situations relatives des lieux, les Cercles et les Zones, les premiers élémens de la Géographie physique, l'objet des Cartes et leur classification. Des détails plus étendus et les développemens dont ils auraient besoin supposent des connaissances qui ne peuvent être acquises que plus tard, parce qu'elles reposent sur des notions géométriques dont elles ne peuvent se passer. Il existe d'ailleurs une Classe spéciale de Géographie, où l'on expose le Système du Monde avec le développement convenable.

L'auteur a marqué la situation géographique des lieux par les longitudes et latitudes indiquées dans les tables publiées par le Bureau des Longitudes

de France. Les Géographes des principales nations de l'Europe se servent d'un Méridien qui leur est propre; ce qui est un grave inconvénient dans la pratique. Ils ont rendu un mauvais service à la science, en introduisant cette diversité de mesure, qui, dans l'usage des Cartes, exige des combinaisons et des réductions que tout le monde ne peut faire avec facilité. Il eût mieux valu s'en tenir au Méridien de l'île de Fer, qui étoit un terme de comparaison universellement connu, et qui d'ailleurs sert de circonférence aux hémisphères des Mappes-Monde établies dans le sens de l'axe du Globe. L'auteur annonce qu'il auroit en effet préféré ce dernier; mais que la plupart des Cartes dont les élèves auront à faire usage, étant tracées d'après le Méridien de Paris, il a cru convenable de rapporter les longitudes à ce Méridien. Quant aux distances, pour rendre leur estimation uniforme et plus facile, il les a constamment indiquées en lieues communes de 25 au degré.

L'étude de ces Élémens de Géographie est destinée à être distribuée, dans les Colléges, entre les Classes de Quatrième, de Troisième et d'Humanité, ce qui pourra se faire sans charger beaucoup la mémoire et sans nuire aux autres études. Les Professeurs de Rhétorique pourront ensuite interroger leurs élèves sur la totalité du Cours. Ce livre étant propre à toutes les Écoles des États de S. M. où l'enseignement se donne en français, il devroit être introduit dans les Écoles des jeunes personnes du sexe, qui y trouveront en effet la mesure des connoissances convenables à leur âge et à leurs études.

L'auteur n'a pas joint des Cartes à son livre, et il en donne, ce nous semble, une assez bonne raison. Les petites Cartes, dit-il, qui accompagnent quelques Abrégés, sont construites sur une trop petite échelle pour comporter les détails nécessaires et pour être de quelque utilité; c'eût été augmenter à pure perte le prix du livre, que d'y ajouter un accessoire imparfait, puisqu'on sait que dans aucun cas on ne peut dispenser de recourir à des Cartes plus étendues. Il ne faut pas oublier que l'économie est l'une des conditions essentielles dans les livres classiques.

Sans blâmer, en général, la méthode des demandes et réponses, qui peut très-aisément convenir à certaines études, nous croyons que l'auteur a bien fait de ne pas l'adopter dans ses Élémens. D'abord, dans une étude surchargée d'une si grande multitude de détails, il devoit expressément se proposer de rassembler le plus de matières dans le moindre espace possible. Or la totalité des demandes auroit occupé une grande étendue entièrement perdue pour l'instruction positive des élèves. Que si l'auteur eût voulu conserver, sous la forme des demandes et réponses, la même quantité de matières, il auroit augmenté la grosseur et le prix du livre. Ainsi il ne pouvoit employer la méthode dont il s'agit sans manquer à la condition de l'économie. En second lieu, cette méthode, qui morcèle les matières, ôte l'avantage de la suite et de la liaison dans celles qui en ont essentiellement besoin. D'ailleurs la principale utilité de cette méthode consiste dans la division du texte en morceaux détachés. Or dans les matières qui exigent de longues réponses, cet avantage disparoît totalement, et dans celles qui sont naturellement divisées en petits articles, il s'y trouve par le fait, et il est bien facile d'y ajouter alors des demandes, auxquelles le maître peut si facilement suppléer.

Dans un second Article nous ferons connoître le plan que l'auteur a suivi dans la description géographique des diverses parties du Monde.

P. S. M. le Chevalier Louis Perrin, Syndic de première Classe, et M. l'Avocat Bonnel, ancien Syndic de seconde Classe, se sont rendus en députation à Turin, pour porter au pied du Trône et offrir à LL. MM. le respectueux hommage des sentimens d'amour et de fidélité des habitans de la ville de Chambéry. MM. les Députés sont partis aujourd'hui, 5 du courant.

CHAMBÉRY, de l'Imprimerie de F. H. PLATTET, rue du Sénat.

AN 1821. (N.° 46). VI.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE
Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 16 Novembre.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 15 *novembre.* Nous avons oublié de dire, dans notre dernier N.°, que le *Te Deum* chanté le 1.er du courant dans la Métropole de Chambéry, a été ordonné par un Mandement de M.gr l'Archevêque De Solle, où respirent les plus nobles sentimens d'attachement à nos augustes Princes, tout ce que la Religion peut inspirer de plus touchant en pareille circonstance et une noble indignation contre les funestes doctrines qui tendent à désorganiser la société.

— A l'occasion de la fête qui a eu lieu dans cette ville, le 1.er du courant, nous avons reçu les vers suivans, accompagnés d'une lettre signée par un *propriétaire-cultivateur* des environs de Chambéry.

Fortunate nimis [illegible] gaudent oppida nobis.
En [illegible] regia sceptra manu
Plaudite, non ipsi, sed nobis, sceptra tenentes
Nostris nam [illegible] dignatur esse [illegible]
Quid [illegible], FELIX, [illegible]
Quæ [illegible] quod [illegible] semper erit?

— Nous avons sous les yeux un Manifeste du Magistrat de santé de l'île de Sardaigne, du 16 octobre dernier, contenant les plus sages mesures sanitaires pour préserver ce royaume de l'invasion de la fièvre jaune.

— En considération de l'importance partout reconnue de la régénération des bois, quelques journaux étrangers ont reproduit dans son entier le premier article que nous avons donné touchant le Mémoire de M. Francoz sur le frêne commun. Nous donnerons incessamment le second article que nous avons annoncé.

Instruction publique. — Avis.

L'enseignement des *Mathématiques* au Collège Royal de Chambéry sera distribué, cette année, comme l'année dernière, en deux Cours séparés. Les élèves de la Classe de Logique seront tenus d'assister à celui de la première année, et ceux de la Classe de Physique, à celui de la deuxième année. Chacun de ces deux Cours sera fait tous les jours de classe pendant une

heure [illegible] personne quelconque peut être admise gratuitement à fréquenter l'un et l'autre.

La Classe de *Mathématiques* et celle de *Géographie spéciale* s'ouvriront en même temps que les Cours de Droit.

Annecy, 13 *novembre*. Les Fonctionnaires civils et militaires en résidence en cette ville, ont rivalisé d'empressement à donner des témoignages publics de leur joie, au sujet de l'heureuse entrée de nos augustes Souverains dans leurs États. Le Mandement de Mgr l'Archevêque, qui ordonne un *Te Deum* dans toutes les églises de son Diocèse, étant arrivé ici par le courrier du 10, tout a été disposé sur-le-champ pour célébrer cette fête religieuse avec une pompe digne de son objet. Le 11 matin, elle fut annoncée par le son des cloches et le bruit des boîtes. A deux heures après midi, toutes les Autorités, les Fonctionnaires, les Employés et le peuple se portèrent en foule à l'église de S. Pierre, où il fut chanté, à l'issue des Vêpres, un *Te Deum* solennel, précédé d'un sermon relatif à la circonstance et suivi de la bénédiction. Pendant la cérémonie, le détachement des Chasseurs de Savoie, réuni aux Gardes-Pompiers, fit plusieurs salves de mousqueterie. Le soir, au milieu d'une illumination générale, une foule de transparents et d'inscriptions manifestèrent les sentimens unanimes des habitans. On remarqua, entre autres, la devise, aussi simple que vraie, placée devant l'Hôtel-de-Ville: *Amour, Fidélité*. L'inscription des bureaux de l'Intendance exprimait le bonheur que le règne de Charles-Félix a fait naître dans le cœur de ses sujets: *Sub Carolo-Felice vivunt Sabaudi felices*. M. le Chevalier de Rothermann, Commandant de la Province, avait peint très-heureusement la même pensée dans ces deux vers:

Carole, tu Felix: felix Sabaudus et ipse,
Cuncta dum praestas, te radiante, bona.

Le soir, M. le Commandant a réuni, à dîner, toutes les Autorités, les Fonctionnaires et les personnes les plus distinguées de la ville. Les cris répétés de *Vive le Roi* annonçaient de toute part la joie publique. La ville a ordonné une distribution de viande et de pain.

Déjà les Carabiniers Royaux, par les soins de M. leur Commandant, avaient donné par deux fois des preuves signalées de leur dévouement. Lors de la nouvelle de la prochaine arrivée de S. M., qui leur avait été communiquée par leurs Chefs supérieurs, ils avaient fait chanter, le 1er octobre, une grand'Messe, et illuminé le soir leur caserne. Le 31 du même mois, ils en avaient fait autant pour fêter l'entrée du Souverain dans sa Capitale. Le 11 du courant, ils se sont encore distingués d'une manière particulière, qui fait le plus grand honneur à leurs sentimens et à ceux de M. leur Commandant.

Il serait difficile de décrire le bel effet de l'illumination de MM. Duport exposée devant leur [illegible], au moyen du gaz hydrogène, dont les lumières, de la plus grande, présentaient le chiffre de S. M. entouré de guirlandes entre deux pyramides brillantes et offraient un coup-d'œil admirable et unique.

Bonneville, 2 *novembre*. La fête de St. Charles et l'heureuse arrivée de S. M. dans la Capitale de ses États ont été célébrées dans cette ville avec

un enthousiasme qui mérite d'être connu. Après avoir rendu au Roi des Rois de solennelles actions de grâces, tous les habitans de cette ville & tête se sont livrés aux transports de la joie la plus pure. Au premier signal donné par les Autorités civiles et militaires, une illumination générale et des feux de joie ont exprimé la satisfaction publique. Toute la province a rivalisé d'émulation avec le chef-lieu. De grands feux de joie ont brillé simultanément sur les hauteurs, où leur éclat semblait vouloir s'égaler aux lumières étincelantes des astres qui présidaient à cette belle soirée.

Rumilly, Dimanche, 14 novembre. On a chanté ici un *Te Deum* solennel en actions de grâces de l'heureuse arrivée de LL. MM. dans leurs Etats. La population de cette ville ayant à sa tête les Autorités et les notables, parmi lesquels on distinguait M. le Conseiller d'Etat Baron Olive, et plusieurs officiers en retraite, a assisté, avec autant de ferveur que d'empressement, à cette pieuse et touchante cérémonie depuis long-tems désirée. La Compagnie des Gardes-Pompiers en belle tenue, des décharges de mousqueterie, des coups de pétards, le son des cloches, les cœurs de tous les habitans, tout était en mouvement pour célébrer un si beau jour. La fête s'est terminée par une illumination générale et des cris de *Vive le Roi!* prolongés bien avant dans la nuit.

Thonon, 6 novembre. La ville de Thonon, dont les habitans sont pénétrés du plus dévoué amour pour les augustes Princes de la Maison de Savoie, a célébré, le 4 du courant, l'heureux avénement de notre Roi bien-aimé au trône de ses Pères. A huit heures du matin, les Autorités se sont réunies spontanément, et précédées d'une musique militaire, elles se sont rendues à l'église, en grand cortège, pour assister à la Messe, qui a été suivie du *Domine salvum fac regem.* Sur les quatre heures après midi, on a fait aux indigens une ample distribution d'argent et de pain. Les Autorités et les habitans de la ville ont cru devoir correspondre, par une aumône publique, aux intentions bienfaisantes du Souverain. On avait préparé pour le soir une belle illumination, mais le vent qui soufflait avec une extrême violence, a forcé de l'ajourner. Les Autorités désiraient qu'on chantât un *Te Deum*, mais M. le Curé, privé de l'autorisation supérieure ecclésiastique, n'a pu leur procurer cette satisfaction. Il a été convenu que l'illumination aurait lieu le jour qui se trouvera fixé pour la solennité du *Te Deum*. On avait choisi le 4 novembre pour célébrer l'avénement de S. M., parce que ce jour-là arrivait la fête patronale de l'auguste Monarque dont la sagesse et les vertus assurent à la patrie un règne de gloire et de félicité.

P. S. Nous recevons en ce moment des relations de différentes autres parties du Duché, où l'on a célébré, avec le même enthousiasme, l'arrivée de LL. MM.; le défaut d'espace et de tems nous force de les renvoyer à un autre N.°

A V I S. — *Adjudication de travaux publics.*

Le public est prévenu que, mercredi, 21 du mois de novembre 1821, à dix heures du matin, il sera procédé, dans la salle d'audience du bureau de la Vice-Intendance de la province de Carouge, à l'adjudication, par série de communes rachetées, de l'entretien pour neuf ans, en gravelage et travaux

d'oi, sur la route de Genève à Chambéry, pour la partie qui traverse la province de Carouge, sur une longueur de 34,101 mètres.

Les ouvrages pour l'entretien susdit sont évalués à la somme annuelle de 5739 fr. 35 c.

On pourra prendre connaissance des conditions de l'adjudication au secrétariat de la Vice-Intendance, où les devis et cahier des charges sont déposés.

Nul individu ne sera admis à miser, s'il ne justifie de sa capacité, moralité et solvabilité, et s'il ne présente une caution valable, qu'il fera connaître dans l'acte même de sa soumission, qui devra être rédigée sur papier timbré.

PIECES OFFICIELLES PUBLIÉES.

Voici le texte français des Patentes annoncées dans notre dernier N.°:

Le Chevalier THAON DE REVEL, *Comte de Pralungo, Lieutenant-Général de S. M.* etc. etc. etc.

Les dommages et les graves dangers auxquels sont fréquemment exposés les voyageurs sur les chemins publics, dans la rencontre des voitures, particulièrement de celles qui sont tirées par un seul cheval, dont le nombre a notablement augmenté depuis quelque tems, réclament un prompt remède aux abus qui sont en grande partie la cause des inconvéniens dont il s'agit.

Et comme ceux-ci doivent être attribués à l'usage qui s'est introduit d'acheminer à la file plusieurs voitures tirées chacune par un seul cheval, sous la garde d'un seul conducteur, qui ne peut, en pareil cas, régler la marche de chacune d'elles; par cette raison et pour obvier à un abus aussi nuisible, en vertu de l'autorité qui nous a été conférée par S. M., nous avons statué et ordonné, comme par les présentes, nous statuons et ordonnons:

1.° Il est défendu à qui que ce soit d'acheminer sur les routes publiques des voitures, quoique tirées par un seul cheval ou mulet, si chacune d'elles n'est dirigée ou gardée par un conducteur particulier.

2.° Toutes les charrettes et voitures devront toujours se tenir ou se diriger vers le côté droit du chemin.

3.° Les ânes et les mulets devront être guidés de manière que les conducteurs puissent, en toutes circonstances, gouverner leurs mulets ou chevaux.

4.° Les charrettes et voitures ne pourront, sauf accident, s'arrêter sur les chemins de manière à les embarrasser ou les encombrer.

5.° Tout contrevenant aux dispositions du premier article des présentes encourra une amende de quinze livres, qui sera prononcée aux termes des lois en vigueur.

6.° Les Carabiniers Royaux, outre les obligations qui leur sont assignées par l'art. 128 du Règlement, annexé aux Patentes Royales du 29 mai 1817, sont chargés de veiller à l'observation des dispositions contenues dans les présentes.

Mandons etc.

Signé THAON REVEL.

Contresigné ROGET DE CHOLEX.

PIEMONT.

Turin, 8 novembre. Le 3 du courant, jour de St. Hubert, S. M. a fait la chasse du cerf dans la forêt de Stupinis.

— Le 4, tous les édifices publics et les principaux palais ont été illuminés, pour célébrer la fête de S. M. le Roi Charles-Felix.

— S. A. R. la Princesse Marie Thérèse de Lucques et son auguste fille continuent à jouir de la meilleure santé.

— La ville de Nice voulant honorer la fidélité et la discipline de la brigade des Chasseurs Gardes, qui y était en garnison pendant les derniers troubles, a fait frapper une médaille qui consacre le souvenir de sa loyauté. Les consuls l'ont présentée, le 31 octobre dernier, avec le plus grand appareil, à la brigade sous les armes, en la personne de M. le colonel de Cardia. La médaille a été suspendue au drapeau, aux cris de *Vive le Roi! Vivent les Chasseurs Gardes! Vive Nice!* Le soir l'hôtel-de-ville a été illuminé, et il a été fait une distribution de vin aux soldats.

— On apprend de diverses parties des Etats que la fête de S. M. et son entrée dans la Capitale ont été partout célébrées avec enthousiasme par des réjouissances, des illuminations et des actions de grâces rendues au ciel. A Monaco, le *Te Deum* a été chanté en l'assistance du Gouverneur et de toutes les Autorités.

10 *Novembre.* La fête de S. M. le Roi Charles Felix a été célébrée à Gênes, le 4 du courant avec la plus grande pompe. C'est dans cette cérémonie solennelle qu'a été remise à la brigade de Coni, la médaille frappée en son honneur par les ordres de S. M.

Cours des Inscriptions sur le Registre général de la Dette Publique.

Cinq p. cent, rentes rachetables, à dater du 1er octobre 1821. *Du 3 au 6 novembre* 1821 : 85 l.; *Du 6 au 8 novembre* : 83 l.; 83 l. 50 c.; *Du 8 au 10 novembre* : 84 l.

NOUVELLES ETRANGERES.

Allemagne.

Vienne, 20 *octobre.* Les négociations continuent à Constantinople, et quoiqu'on en espère une issue favorable, les dispositions militaires se poursuivent avec activité. Le Grand-Seigneur est décidé, en cas de guerre, à se mettre à la tête des armées ottomanes.

— Les Turcs de Négrepont ont expulsé les Grecs d'Athènes.

— Selon les ordres du Grand-Seigneur, tous les Musulmans de dix à soixante ans prendront les armes. Les rendez-vous sont à Constantinople, à Salonique, à Trawnik, à Andrinople, à Silistria et à Belgrade.

— Les avant-gardes des Turcs et des Russes sont campées respectivement sur les deux rives du Pruth, en face l'une de l'autre. Les Turcs de la Moldavie reçoivent des renforts.

— Le 21 juillet dernier, la capitale des Cosaques du Jaïk a été en grande partie la proie des flammes. Le nombre des maisons incendiées est de [illegible].

— Il a paru dans la gazette de Pétersbourg un article remarquable, qui fait un grand éloge de la nation grecque.

29 *Octobre.* Malgré les préparatifs de la Russie et de la Porte, nous croyons à la paix. L'Autriche n'arme point, elle sait que les négociations continuent, et elle connaît d'ailleurs les intentions pacifiques de l'Empereur Alexandre.

ANGLETERRE.

Londres, 6 novembre. On apprend de Hanovre que le prince de Metternich n'a pas eu de la peine à faire adopter ses vues pacifiques par le ministre britannique. On nous annonce de grandes nouvelles pour le retour du Roi.

— Le prince royal de Portugal a écrit, de Rio-Janeiro à Lisbonne, une lettre où il se plaint amèrement de sa situation, et qui laisse entrevoir que toutes les provinces du Brésil ne tarderont pas à se déclarer indépendantes.

— A la suite d'un armistice conclu le 22 août entre le Vice-Roi du Mexique et don Augustin d'Yturbide, commandant l'armée indépendante, la séparation du Mexique de la mère-patrie a été prononcée; le Mexique aura le titre d'Empire, et Ferdinand VII, ou à son défaut, un autre prince de la famille royale est appelé à régner sous le titre d'Empereur. (Voyez, pour le surplus, le *Journal de Savoie* du 21 septembre dernier.)

— On assure que S. M. aura, sur les frontières de France, une entrevue avec un prince de Bourbon (le duc d'Angoulême, parti de Paris pour Lille.)

— On écrit de Hanovre que le départ du Roi est retardé de quelques jours, et qu'il a tous les jours des entretiens avec le prince de Metternich.

ESPAGNE.

Madrid, 28 octobre. Il est confirmé que la maladie s'est déclarée à Séville dans le faubourg de Triana. Toutes les portes de santé en ont reçu l'avis.

— D'après le projet de loi sur l'organisation de l'armée, l'Espagne aurait 160 mille hommes, dont 100 mille pour l'armée active, 20 mille de réserve pour les places de première et de seconde ligne, 20 mille pour celles de [illegible] et 20 mille pour les côtes.

— Le nombre des personnes mortes à Tortose jusqu'au 27 septembre, était de 7,000; il en est mort 70 le 1er courant. Dix religieux de St. François, qui assistaient les malades, ont été victimes de leur charité.

— Quatre médecins ont été envoyés à Mahon. Le gouvernement a alloué diverses sommes à titre de secours pour les villes et provinces infectées.

— Le jour de St. Raphael, patron de Riégo, il y a eu dans cette capitale des troubles et des attroupemens contre lesquels il a fallu employer la force. Plusieurs individus ont été arrêtés.

29 Octobre. On écrit de Cadix que, quoique la contagion ne s'y soit pas encore déclarée, on voit avec peine que le nombre des morts augmente chaque jour. La maladie ne fait pas des progrès dans l'Andalousie. Cependant le commandant de Gibraltar a fait cesser toute communication de cette place avec l'intérieur du royaume.

FRANCE.

Paris, 4, 5 et 6 novembre. Sir Charles Stuart, ambassadeur d'Angleterre, et lady Castlereagh sont partis de Paris pour Calais, le 2 du courant.

— On écrit de Bayonne, 27 octobre, qu'un courrier espagnol étant arrivé au Pas-de-Béhobie, le consul espagnol de Bayonne est allé recevoir lui-même les dépêches, qu'il a de suite expédiées pour Paris par un vice-consul, et dont le courrier attend la réponse au lazaret de la frontière.

— Le 3 du courant, veille de l'ouverture de la session des Chambres, a eu lieu la messe du St Esprit, comme à l'ordinaire. Le lendemain, S. M. s'est rendue au Louvre, avec le cérémonial accoutumé; elle a été reçue dans l'enceinte de la salle des séances avec toutes les marques du respect. Le Roi, dans son discours, s'est réjoui de la prospérité du royaume et du maintien de la paix au dehors. Espérons, a-t-il dit, que la prudence et le bon accord de toutes les puissances mettront bientôt un terme aux malheurs de l'Orient, en conciliant les intérêts de la religion, de la politique et de l'humanité. S. M. a annoncé la cessation prochaine des *crédits provisoires*, et dans un avenir peu éloigné, une diminution dans les impôts, principalement dans la contribution foncière. S. M. a été reconduite aux acclamations répétées de *Vive le Roi!*

— On a pris à Blanquefort (Gironde) un énorme poisson de l'espèce des *souffleurs*, qui a 50 pieds de long sur 15 de circonférence. Il a failli avaler le pêcheur avec son canot. Il fait jaillir l'eau à plus de 30 pieds de hauteur.

— La mort du médecin Mazet à Barcelonne est confirmée. MM. Bally et Pariset sont tous deux atteints de la *maladie*, dont ils espèrent réchapper.

— M. Cailliaud écrit d'Assour, dans le royaume de Sennaar, en Afrique, qu'il a découvert à une demi-lieue du Nil, les ruines imposantes d'un temple et d'une grande ville, avec [illegible] pyramides debout et 40 autres ruinées. La plus grande a 72 pieds de base et 77 de hauteur. Tous les matériaux sont de grès.

— M. François, l'un des médecins français qui sont à Barcelonne, écrit, le 24 octobre, que la maladie commence à diminuer. Une autre lettre du 28 annonce que depuis deux jours il n'y a ni morts ni nouveaux malades à Barcelonnette, que l'on tire le canon pour annoncer la fin de la contagion. Le médecin Audouard était arrivé à Barcelonne.

7 *Et 8 novembre.* La Chambre des Pairs a formé son bureau; M. le comte Garnier est au nombre des secrétaires. La Chambre des Députés n'a pu encore délibérer, faute d'un nombre de membres suffisant. Les Députés seront avertis à domicile.

— Les bâtimens français dans le Levant, tout en faisant respecter le pavillon de S. M., sont partout la sauve-garde des Francs et exercent l'hospitalité avec le même zèle, envers les deux partis qui se combattent. C'est la plus honorable des neutralités.

— On parle d'ériger un nouveau siége épiscopal dans le département du Nord.

— Le 27 octobre, il restait encore 40 mille âmes à Barcelonne; il en était sorti 80 mille, et environ 16 à 17 mille sont morts de la contagion.

— Trente bâtimens américains sont en rade à Bordeaux pour faire des emplettes à Lyon.

— S. A. R. le duc de Bordeaux est sevré. Le sevrage a été très-heureux.

— Une des Sœurs Grises qui sont à Barcelonne écrit à sa supérieure et fait le plus grand éloge du zèle et du dévouement des médecins français.

9 *Et 10 novembre.* On forme une commission pour s'occuper du meilleur système colonial. Au nombre de ses membres est M. Le Borgne, ancien député de St. Domingue.

— Un seul bulletin de [illegible] nomme plus de 1200 morts de la fièvre jaune.

— Le journal anglais *le Courrier* avance expressément, contre les assertions du *Morning-Chronicle*, qu'il n'y aura point de guerre dans l'Orient.

— La flotte grecque qui les a battus est, dit-on, de 135 voiles.

— S. M. B. est arrivée à Calais le 7. Son entrevue avec S. A. R. le duc d'Angoulême a été très-touchante. S. M. s'est embarquée peu après.

— S. Em. le cardinal de Bausset est nommé ministre d'état.

Banque de France. 1590 fr., 1592 fr. 50 c.

Cinq pour cent consolidés : 89 fr. 95 c., 89 fr. 40 c.

ITALIE.

Venise, 30 *octobre*. Une lettre d'un témoin oculaire rapporte que, le 23 septembre, deux jours après l'arrivée de la flotte ottomane dans les eaux de Patras, les bâtimens d'Alexandrie ont débarqué mille hommes auxquels Jussuf-Pacha, gouverneur de Patras, unissant ses propres troupes, a poursuivi les Grecs qui bloquaient la forteresse, sur une éminence où ils s'étaient retirés à l'approche des Turcs, leur a enlevé leur position, malgré le feu à mitraille qu'ils faisaient sur ses troupes, s'est emparé de toutes leurs batteries et les a chassés dans les montagnes.

Parme, 1.er *novembre*. S. M. notre auguste Souveraine a envoyé à Turin, avec une lettre autographe, M. le comte Pietro del Verme, son chambellan, pour complimenter S. M. le Roi Charles-Félix sur son heureux retour dans ses états et dans sa capitale.

SUISSE.

Lausanne, 5 *novembre*. Les conférences des députés des Cantons d'Uri, de Schwitz et d'Underwald avec le prince évêque de Coire, qui ont eu lieu le 29 octobre dernier à Altorf, n'ont produit aucun résultat, à cause des conditions que les trois Cantons mettent à leur réunion.

— Une suite de nouvelles fâcheuses confirment l'état déplorable de la colonie Suisse du Brésil, qui paraît entièrement dissoute.

LOGOGRIPHE.

Je suis un mot des plus charmans
Pour les amans.
Mais ma famille est misérable.
Hélas! je n'ai que trois enfans :
L'un marque un double sens, différent ou semblable ;
Le second, d'un seul pied, présente aussi deux sens,
L'autre est un animal célèbre dans la fable.

Le mot de la dernière *Charade* est *[illegible]*.

Marchés de Chambéry des 6, [illegible] et 20 novembre [illegible].

		LE VAISSEL.			L'HECTOLITRE.	
BLÉS		*l.*	*c.*		*l.*	*c.*
Froment,	*Prix*	14	37	—	17	67
Seigle		8	50	—	11	11
Orge		0	00	—	0	00
Sarrasin.		6	75	—	8	24
Maïs		10	00	—	13	07
Avoine (1)		3	35	—	5	[illegible]
Pain, 1re qualité	le kilogr.				0	30
Viande, idem,	idem				0	40

(1) Rapport des 3 espèces à l'hectolitre : Froment [illegible], Seigle [illegible], Avoine [illegible].

CHAMBÉRY, de l'Imprimerie de F. R. PLATTET, rue du Sénat.

An 1821. (N.° 47). VI.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTERAIRE,
Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 23 *Novembre*.

Intérieur.

Pont-de-Beauvoisin, 13 *novembre*. Le 11 du courant, à l'issue des offices divins, il a été chanté dans notre ville un *Te Deum* solennel en actions de grâces du rétablissement de l'ordre légitime et de l'heureuse entrée de nos Souverains dans leur Capitale. Une foule immense s'est rendue à cette religieuse cérémonie, à laquelle ont assisté M. le commandant de la ville, MM. les Officiers, le Conseil de ville, tous les fonctionnaires et employés, et toutes les personnes distinguées de la ville et des environs. La Garde urbaine était sous les armes. Pendant la cérémonie, au retentissement du son des cloches, du bruit des boîtes et des décharges, M. le Commandant a ensuite adressé à la Garde urbaine, un discours rempli des plus honorables sentimens d'amour et d'attachement à nos augustes Princes et terminé par le cri de *Vive le Roi!* qui a été répété à plusieurs reprises, avec enthousiasme, par les habitans. La journée a fini par une illumination, dans laquelle les Carabiniers Royaux et les soldats de la garnison se sont particulièrement distingués.

Saint-Julien, 16 *novembre*. L'heureuse nouvelle de l'arrivée de S. M. dans la capitale de ses États, a pénétré les habitans de cette province d'une joie inexprimable. Appelés aux pieds des autels pour en rendre grâces à la divine Providence, l'enthousiasme religieux de cette ville a éclaté, dans l'empressement de tous les habitans, à se rendre, dimanche dernier, aux offices divins, et adresser au ciel les prières les plus ferventes pour la prospérité du Trône et la conservation des jours précieux de S. M. A la suite de la grand'messe, il a été chanté solennellement un *Te Deum*, auquel ont assisté, en grande tenue, toutes les Autorités civiles et militaires. L'illumination brillante du Sanctuaire, préparée par les soins du respectable et digne Pasteur de la paroisse, l'explosion des boîtes mêlée au son des cloches, et la douce émotion que causait à tous l'heureux événement qui réunissait le peuple dans l'enceinte sacrée, donnaient un nouvel éclat à cette touchante cérémonie, dans laquelle il a été facile de se convaincre de la sincérité des sentimens d'amour et de fidélité dont sont pénétrés les habitans de cette ville pour l'auguste Maison de Savoie.

Du danger des charbons allumés dans les lieux fermés.

« On ne sauroit trop prévenir le public contre les funestes effets des charbons allumés dans un appartement fermé. Le fait suivant, comme tant d'autres du même genre, concourt à démontrer les dangers d'une telle imprudence.

« Dans la nuit du 7 au 8 du courant, le président du Petit-Séminaire de Moûtiers, sain et bien portant, avoit emporté dans sa chambre à coucher une chaufferette contenant des charbons allumés. Le lendemain matin, on l'a trouvé mort dans son lit; et, d'après l'examen qu'on a fait de la cause de sa mort, on n'a pu l'attribuer qu'à l'asphyxie causée par le dégagement de l'acide carbonique et le défaut d'air vital. »

Signé [illegible], *Vice-Protomédecin.*

AVIS.

Il sera procédé, devant M. l'Intendant général de la division de Savoie, à Chambery, le mercredi 28 novembre courant, sur les dix heures du matin, à l'adjudication, par la voie des enchères, à l'extinction des feux, de la ferme de la pêche des lacs du Bourget, des Marches et d'Aiguebelette, pour le terme de neuf ans, quant aux deux premiers, et de 18 ans, quant à celui d'Aiguebelette. La pêche du lac du Bourget sera divisée en quatre contenances.

Le délai pour, après l'adjudication, faire de nouvelles offres de sixième et demi sixième, ne sera que de cinq jours, et il expirera le lundi 3 décembre prochain, à midi précis.

PIÉMONT.

Turin, 15 novembre. A Final et à Tortone, on a célébré, avec le même enthousiasme que dans les autres lieux que nous avons cités, l'heureuse entrée de S. M. dans sa capitale et la fête du 4 de ce mois.

17 *Novembre.* LL. MM. sont revenues de Stupinis en cette capitale, le 13 du courant.

— S. M., à l'exemple de ses augustes prédécesseurs, a bien voulu admettre dans les premiers momens de son règne, le Clergé, les Magistrats suprêmes et les villes chef-lieux de provinces de terre-ferme, à lui présenter leurs hommages et à recevoir les premiers témoignages de sa souveraine et paternelle bienveillance.

Le 14 du courant, à 11 heures et demie du matin, S. M. étant sur son Trône, environnée des Chevaliers de l'Ordre Suprême, des Grands de Cour et de la Couronne, des Ministres d'Etat, etc. etc., M. le Chevalier Peyron de Saint-Martin, Maître des Cérémonies, a introduit le Conseil Suprême de Sardaigne, dont le Président, après avoir harangué S. M., a été admis à lui baiser la main, ainsi que les membres du Conseil. — Le même Corps a été admis ensuite au baisemain de S. M. la Reine, dans la chambre de parade, sur le Trône, et environnée des Dames de service, de celles qui ont le titre d'Excellence, et des Dames de la ville, etc.

Le 15, à 9 heures du matin, M. le Maître des Cérémonies a introduit avec le même cérémonial, auprès de LL. MM., le Clergé ayant à sa tête Mgr l'Archevêque de Turin, la Députation du Sénat de Savoie, le Sénat de Turin, la Chambre Royale des Comptes, les *Députations* des Sénats de

Nice et de Gênes, le Conseil des Communes du Duché d'Aoste, le Corps de ville de Turin, les Députations des universités et de la chambre du Commerce de Gênes. La parole a été portée au nom du Clergé, par Mgr l'Archevêque de Turin; au nom du Sénat de Savoie, par M. le Chev. Grand'Croix Boor, Président; au nom de celui de Turin, par M. le Comte Margarelli, Premier Président, etc. etc.

— Sa Sainteté Pie VII a nommé pour son médecin honoraire M. Balthasar Clerc, de Termignon (Maurienne), chirurgien de première classe, en témoignage de sa satisfaction des soins qu'il en a reçus en 1812, durant son passage du Mont-Cenis et à Fontainebleau. Le diplôme était accompagné d'une belle médaille d'or.

18 *Novembre*. On apprend, par la voie de Gênes, la nouvelle consolante que la maladie avait considérablement diminué à Barcelonne vers le 3 du courant, et qu'on espérait qu'elle cesserait bientôt.

Cours des Inscriptions sur le Registre général de la Dette Publique.

Cinq p.% rente, remboursables, à dater du 1er octobre 1821. *Du 10 au 13 novembre* 1821 : 84 l., 85 l., 50 c. *Du 13 au 15 novembre* : 84 l., 50 c., 85 l.

NOUVELLES ETRANGERES.

ALLEMAGNE.

Vienne, 5 *novembre*. Les cruautés des Turcs envers les Grecs, qui n'ont jamais cessé entièrement, ont recommencé avec plus de force, depuis que l'on craint la guerre.

— La flotte ottomane a quitté Patras et croise près de Zante.

— Plusieurs îles de l'Archipel se sont montrées disposées à accepter l'amnistie offerte par les Turcs, et qui a fait peu d'effet dans le reste de la Grèce.

— Le bruit du mouvement de toutes les troupes russes pour la guerre [illegible], ne se soutient pas et paraît au moins prématuré. On écrit de Semlin, que les officiers turcs à Belgrade disent assez hautement qu'ils commenceront eux-mêmes la guerre contre la Russie.

— Le 28 octobre, un tremblement de terre s'est fait sentir à Leipsick.

— M. le baron de Binder, envoyé de S. M. I. à la cour de Sardaigne, est dernièrement venu de Turin.

— Il ne se passe pas de jour que des troupes asiatiques ne traversent le Danube. Les Turcs construisent des forteresses sur les bords du Pruth.

— Tout était en agitation à Constantinople au commencement d'octobre. Les janissaires tenaient ordre de bivouaquer. Dans un incendie terrible qui a eu lieu, le Grand Seigneur, contre son ordinaire, ni aucune autorité turque ne s'y sont montrés; ce qui a donné lieu à des conjectures sinistres. Le patriarche grec a reçu l'ordre de faire le dénombrement de tous les Grecs de Constantinople, avec tous les détails sur leur profession, leur âge, leur patrie et leurs familles.

— On parle à Constantinople de désastres récents que les troupes turques auraient éprouvées depuis la Morée jusqu'à Larissa. Elles auraient été complètement défaites par les Grecs et par Ali Pacha. On [illegible], complètement pendant neuf jours. Toutefois on annonce la rigoureuse exécution

du Hatti-Scherif pour l'armement des Turcs, d'autres lettres de Constantinople du 10 octobre sont au contraire très pacifiques ; les armemens, dit-on, ne sont que de précaution ; la confiance renaît et le commerce reprend de l'activité.

6 *Novembre.* La Gazette de la Cour publie une convention conclue entre l'Autriche, la Russie, la Prusse et la Sardaigne, d'après laquelle un corps autrichien de 12,000 hommes occupera dans les états de S. M. Sarde une ligne militaire comprenant Stradella, Voghera, Tortone, Alexandrie, Valence, Casal et Verceil. Ces troupes seront entretenues par S. M. Sarde, et l'Autriche renonce à toute indemnité pour frais de mobilisation du corps auxiliaire. L'occupation aura lieu jusqu'au mois de septembre 1822, époque où les souverains alliés auront une réunion à Florence, pour examiner la situation des états de S. M. Sarde et prendre une détermination ultérieure. La convention a été signée à Novare le 24 juillet dernier, par les plénipotentiaires respectifs des hautes puissances contractantes.

7 *Novembre.* La flotte ottomane ayant fait sa jonction avec les bâtimens d'Egypte et ceux d'Alger, il en résulte un total de 64 voiles.

— La ville nouvelle d'Athènes, abandonnée par les Grecs, a été incendiée.

— Le Divan a fait décapiter à Constantinople, 106 Grecs de Chypre et de Candie.

ANGLETERRE.

Londres, 13 novembre. Le Roi est arrivé à Londres le 8 au soir.

— Les partis renaissent en Irlande, et il paraît que les efforts de S. M. pour y ramener l'union auront peu d'effet.

— Le marquis de Londonderry, revenu en même tems que le Roi, a déjà procédé au grand travail au ministère des affaires étrangères.

— On assure que l'ambassadeur de Russie, qui a complimenté le Roi à Hanovre, n'a pris aucune part aux négociations qui ont pu avoir lieu entre le prince de Metternich et le marquis de Londonderry.

— Si l'Angleterre prend part au congrès qui peut avoir lieu touchant les affaires de la Turquie, ce ne sera qu'en raison de Hanovre. Le comte de Lieven, ambassadeur russe, a accédé, à Hanovre, à des arrangemens propres à prévenir la guerre entre la Russie et la Porte. Il est faux que la Russie songe à remplacer le baron de Strogonoff à Constantinople.

ESPAGNE.

Madrid, 4 novembre. Le Roi ayant accepté la démission du ministre des finances, l'a remplacé par le lieutenant-général Valejo, sous lequel les chefs de bureau ont déclaré ne vouloir pas servir.

— Le chef politique de Grenade a défendu toute fête solennelle du général Riego.

— L'autorité a de nouveau défendu à Barcelonne toute réunion dans les églises, spectacles, etc., pour ne pas augmenter les voies de communication de la maladie.

— La contagion s'est déclarée à San-Lucar de Barrameda.

— [illegible] ex-ministre de la marine est parti pour Paris, chargé, dit-on, d'une mission très-importante auprès du gouvernement français.

— Fraga et Mequinenza sont délivrés de la contagion, et le cordon a été levé.

6 *Novembre.* Nous sommes menacés des mêmes scènes qui ont eu lieu récemment à Saragosse. Des groupes nombreux parcourent les rues en poussant des cris effrayans. La garnison entière est sous les armes; la terreur est à son comble. Les habitans parlent de renverser par la force le gouvernement, qu'ils accusent de vouloir faire une contre-révolution. Il y a ordre de tirer sur les mutins. Des habitans aisés se répandent [illegible] des événemens qui auraient eu lieu à Cadix.

F R A N C E.

Paris, 11, 12 et 13 *novembre.* Le *Moniteur* a démenti la nouvelle donnée par les journaux, de la formation d'une commission coloniale à Paris.

— Selon les lettres de Strasbourg et de Marseille, les hostilités auraient commencé sur la ligne du Pruth, entre les Russes et les Turcs, ce qui a besoin de confirmation.

— M. de la Tour-Maubourg est parti pour l'ambassade de Constantinople.

— S. M. a nommé pour son premier aumônier, M. l'abbé Frayssinous.

— La Chambre des Députés a eu autant de peine à se former que celle des Pays-Bas. Enfin, dans la séance du 22, on a commencé à délibérer sur la validité des élections.

— Le docteur *François* a écrit de Barcelonne des détails remplis d'un douloureux intérêt sur la fièvre jaune. Le médecin Bally a eu la maladie au même degré que M. Pariset, mais d'une manière plus grave. Cette fièvre cruelle, qui paraît entièrement nouvelle, présente les plus grandes anomalies et les symptômes les plus trompeurs: il n'en est qui soit effrayant. La maladie semble perdre de son intensité. Le nombre des morts, auparavant de 2 à 300 par jour, était de 118 à 200 vers la fin d'octobre. Les médecins de la commission paraissent bien connaître maintenant la maladie.

— Quelques lettres d'Italie assurent que le prince de Carignan va à Rome pour quelque temps.

— On prétend qu'en vertu d'une convention, les troupes autrichiennes resteront dans le royaume de Naples pendant dix ans. Ils annoncent d'autre part que le général Frimont a jugé que dès à présent il en pourrait renvoyer une partie.

— Cinquante-cinq personnes ont été victimes d'une explosion de gaz hydrogène, dans la mine de charbon de Carville près de Newcastle.

— La Guadeloupe a éprouvé, le 21 septembre, un ouragan qui a causé de grands dégâts.

14 *et 15 novembre.* Un autre médecin français, le célèbre botaniste Lémery, est arrivé à Barcelonne, où il a [illegible] avec ses collègues. Les Sœurs de Sainte-Camille, qui servent dans l'hôpital des femmes, conservent une bonne santé. Les quatre Sœurs de Valence sont mortes à Tortose, et six autres sont allées les remplacer. Dans cette malheureuse ville, la peste a moissonné des couvens entiers, l'évêque et tous les vicaires, tous les secrétaires de la municipalité, enfin tous les médecins et tous les pharmaciens, excepté deux.

— La vérification des pouvoirs ayant été terminée dans la Chambre des Députés, MM. Ravez, de Villèle et Corbière ont été élus candidats pour la présidence.

— M. Guéroult, professeur de l'ancienne université, est mort âgé de 78 ans.

— Le Roi d'Angleterre n'a trouvé personne pour le [illegible] sur la frontière Belge.

— On écrit de la Haye qu'on y a tiré, le 8 de courant, 101 coups de canon pour annoncer la victoire remportée à Sumatra sur le Sultan de Palembang.

— Mgr le duc d'Angoulême a fait remettre 2000 fr. à la mère du docteur Mazet, en attendant la pension qu'elle est en droit d'espérer.

16 et 17 novembre. MM. de Bonald et de Vaublanc sont les deux autres candidats pour la présidence. M. de Vaublanc a été balloté avec M. Royer-Collard.

— Le comte russe Liewen, arrivé à Paris, va se rendre incessamment à Londres.

Banque de France : 1595 fr.
Cinq pour cent consolidés 89 fr., 65 c., 89 fr., 90 c., 95 c.

ITALIE.

Florence, 8 novembre. S. M. le Roi de Sardaigne a nommé pour son premier peintre, M. J. B. Biscarra, chef de l'école de dessin et de peinture et directeur de l'académie de [illegible], qui, quoique natif de Nice, a fait ses études et donné les premiers essais de son talent dans notre académie.

VARIÉTÉS

ÉLÉMENS DE GÉOGRAPHIE MODERNE, *à l'usage des Collèges et des Écoles des États de S. M. le Roi de Sardaigne où l'enseignement se pratique en langue française,* etc. Deux vol. in-12. Tome Ier.

(Voyez le N° [illegible] de ce Journal). *IIme Article.*

L'auteur a divisé d'abord son ouvrage en cinq Sections, qui correspondent aux cinq Parties du monde habité, savoir, l'Europe, l'Asie, l'Afrique, l'Amérique et l'Océanique. Chacune des Sections est divisée en Chapitres, et ceux-ci, selon les États qu'ils embrassent, sont subdivisés en Articles, en Paragraphes, etc.

La première Section comprend les divisions suivantes, qui forment la matière d'autant de chapitres : l'Italie, l'Espagne et le Portugal, les Iles Britanniques, les Pays-Bas, la France, la Suisse, l'Allemagne, les États de l'Autriche indépendans de la Confédération Germanique, le royaume de Prusse, la Pologne, le Danemarck, la Suède, la Russie d'Europe, les Iles Ioniennes et la Turquie d'Europe.

Le Chapitre de l'Italie est divisé en autant d'Articles qu'il y a d'États politiques dans la Péninsule : ce sont les États du Roi de Sardaigne, le royaume Lombard-Vénitien, le duché de Modène, etc. Un Article spécial est consacré aux Iles d'Italie.

Le deuxième Chapitre comprend deux Articles, l'un pour l'Espagne, l'autre pour le Portugal.

Le Chapitre du royaume uni de la Grande-Bretagne est divisé en quatre Articles, qui traitent respectivement de l'Angleterre, de l'Écosse, de l'Irlande et des autres possessions britanniques.

Le 4e Chapitre est divisé en deux Articles, la Hollande et la Belgique.

Dans le Chapitre de la France, l'auteur donne d'abord la circonscription des anciennes provinces, et ensuite le tableau comparatif des provinces et des départemens.

Il en est de même de la Suisse, dont il fait connaître les anciennes et les nouvelles divisions; et de l'Allemagne, dont il décrit successivement la division en Cercles, et les divisions actuelles de la Confédération Germanique. Il est inutile de pousser plus loin ces indications.

Voici maintenant la marche que suit l'auteur dans la description de chaque État. Il expose successivement la situation géographique, l'étendue, les limites, la topographie du sol, le climat, les productions, l'industrie, le commerce, la partie historique, la forme du gouvernement, la religion, les mœurs, la population, et enfin la division territoriale. De là il passe à la description des villes principales.

Obligé d'être très-succinct sur les diverses parties de ces nombreux détails, il ajoute en Notes, sur chacune d'elles, les développemens les plus intéressans, propres à fournir aux lecteurs studieux un supplément utile à ce qui n'a pu être compris dans le texte des leçons proprement dites.

Les Élémens de Géographie, destinés aux élèves qui fréquentent nos Écoles, devant être spécialement appropriés à leur objet; il était donc convenable que la description des États de S. M. y tînt une place proportionnée à l'intérêt que doit présenter aux étudians la connaissance de leur propre pays. Ainsi l'on ne sera point surpris de l'étendue que l'auteur a donnée à l'Article des États du Roi de Sardaigne, par lequel il a commencé.

Quoique, pour atteindre le but qu'il devait se proposer à cet égard, il ait même compris dans cet Article beaucoup de détails qui n'entrent pas ordinairement dans un cours élémentaire de Géographie, il se trouvera peut-être des lecteurs qui voudroient y trouver encore d'autres objets à leur connaissance, et qui seroient tentés de faire un reproche à l'auteur de ne pas être plus complet. Il a répondu d'avance à ce point de critique, auquel il a cru qu'il lui fallait vraisemblablement s'attendre.

« Nous prions nos lecteurs, dit-il, de considérer quelle doit » être la nature d'un Abrégé destiné à être étudié par cœur. Nous » avons donné, sur les États du Roi, plus de détails peut-être » que n'en comportoient les limites que nous devions nous » prescrire. Si quelques personnes trouvaient que nous avons » omis dans cette partie beaucoup de choses d'un grand intérêt, » nous répondrions que nous ne l'ignorons pas, mais qu'il ne faut » pas confondre un Abrégé de Géographie avec un tableau » statistique complet. Nous regrettons surtout que le défaut » d'espace ne nous permette pas de citer, en parcourant les » localités, une foule de traits propres à rappeler le no »

» courage et le généreux dévouement dont les sujets de nos Souverains ont constamment donné des preuves. Mais nous pensons que ces traits historiques trouveront leur place naturelle dans les leçons données aux étudians sur l'histoire de notre pays.

« Ces remarques, ajoute ici l'auteur, nous justifient, d'un autre côté, de la concision que nous avons dû mettre dans ce qui regarde les autres États. Il ne faut pas perdre de vue qu'une étude élémentaire ne doit être au fond qu'une méthode et non point un Cours *ex professo*. Nous avons dû nous borner à ne tracer qu'un cadre simple, clair et régulier, propre à indiquer les études ultérieures qu'il faut faire pour le remplir. L'immensité des détails qu'embrasse la description de toutes les parties du monde est telle, que la simple nomenclature des lieux connus remplirait à elle seule un volume entier. Il nous suffit de mettre sur la voie, pour l'étude de ces détails multipliés, que l'élève qui veut approfondir la science doit faire plus tard sur de bonnes Cartes et avec le secours des livres convenables. »

« Que si, par un reproche opposé (car il faut tout prévoir au milieu de la diversité de sentimens qui se rencontre dans le public), on trouvait au contraire ce livre trop étendu pour l'usage auquel il doit être employé, nous dirons qu'en fait d'instruction positive, il vaut mieux pécher par excès que par défaut, et que les maîtres seront libres de faire omettre à leurs élèves tout ce qui leur paraîtra dépasser les bornes d'un livre classique. »

N. B. Nous annoncerons dans le *Journal de Savoie*, la publication du premier volume de cet ouvrage, dès qu'il sera sorti de dessous presse.

ANNONCE.

Réclamations *pour l'Église de France et pour la vérité, contre l'Ouvrage de M. le Comte de* Maistre, *intitulé* Du Pape, *et contre la Suite ayant pour titre* De l'Église Gallicane dans son rapport avec le Souverain Pontife, *par M. l'Abbé* Baston, *Docteur de Sorbonne*, etc. Tome premier. In-8. A Paris, chez l'Éditeur, rue Saint-Honoré, N° 340, et chez M. *Pichard*, libraire, quai Conti, N° 5.

Nous nous proposons de rendre compte de cet Ouvrage, dont le second volume est sous presse.

Marchés de Chambéry des 13, 15 et 17 *novembre* 18[illegible].

	Le Veissel.			L'Hectolitre.	
Bled	f.	c.		f.	c.
Froment, *Prix*	14	35	—	17	05
Seigle	8	25	—	10	76
Orge	7	25	—	9	45
Sarrasin	[illegible]	50	—	5	80
Maïs	8	00	—	10	45
Avoine (1)	8	55	—	5	66
Pain, 1re qualité le kilogr.				0	30
Viande, *idem* *idem*				0	70

(1) Rapport des 3 veissels en hectolitre : Froment 1.[illegible] ; Seigle 1.[illegible] ; Avoine [illegible].

Chambéry, de l'Imprimerie du F. H. Plattet, rue du Sénat.

AN 1821. (N.° 48). VI.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE,

Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 30 Novembre.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 29 *novembre*. Conformément aux intentions de S. M., Mgr l'Archevêque de Chambéry vient de donner un Mandement, daté du 25 du courant, qui ordonne la publication des Lettres Apostoliques du 13 septembre dernier, par lesquelles S. S. Pie VII condamne la Société dite des *Carbonari*, et prononce l'excommunication par le fait, contre ceux qui appartiendraient à cette secte, qui participeraient à ses actes, qui en favoriseraient ou propageraient les doctrines, ou qui lui prêteraient un secours quelconque, ainsi que contre ceux qui ne dénonceraient pas les personnes qu'ils sauraient être affiliées à cette société. (On peut se procurer ce Mandement *à l'Imprimerie du Journal de Savoie*, rue du Sénat, N.° 206.)

Annemasse, 18 *novembre*. On a chanté ici un *Te Deum* solennel en actions de grâces de l'heureuse arrivée de LL. MM. dans leurs États. Les fonctionnaires publics, les employés et les notables ont assisté à cette cérémonie, précédés de la Brigade des Carabiniers Royaux. Une triple décharge de mousqueterie, faite par les brigades des douanes, rangées en bataille sur la place, ainsi que le bruit des boîtes, indiquaient le moment où le Ministre des autels adressait au Tout Puissant les vœux des habitans. Les divers fonctionnaires, employés et notables se sont ensuite réunis à un banquet, où, au milieu des toasts portés à LL. MM., d'abord par M. le Juge d'Annemasse, des couplets analogues à la circonstance ont été improvisés par M. le Juge du Mandement de Reignier. Des feux d'artifice et un bal ont terminé la soirée.

L'Hôpital, 28 *novembre*. La ville de l'Hôpital attendait avec empressement le signal de l'Autorité, pour manifester son allégresse et pour exprimer par des actions de grâces ses sentimens à l'occasion de l'avènement de S. M. CHARLES-FÉLIX au trône de ses Pères, et de la rentrée de LL. MM. dans leurs États.

C'est aujourd'hui que cette expression a eu lieu de la manière la plus touchante et la plus unanime. Le son des cloches, des salves de petard avaient annoncé la veille la fête religieuse et civile du lendemain; les habitans en avaient fait les apprêts, en donnant aux rues les soins de propreté et d'ornement qui annoncent les réjouissances publiques.

A huit heures du matin, la musique urbaine égayait la cité par ses sons; et la belle garde des Pompiers se faisait admirer par sa bonne tenue.

A dix heures, les membres du Conseil, les Autorités, M. l'Officier des Carabiniers et les notables, ayant à leur tête M. le Commandant et M. le Vice-Intendant de la province, se sont rendus à l'église, où réunis à la population, ils se sont tous recueillis dans les mêmes sentimens, pour porter aux pieds des autels, de leur soumission, de leur fidélité et de leur amour pour leur Souverain, et appeler sur les jours du Monarque, une félicité digne de celle que ses vertus, sa force et sa sagesse préparent à ses peuples. La musique a composé, pendant la messe et le *Te Deum*, un orchestre religieux, et la garde des Pompiers a annoncé, par plusieurs salves au dehors, qu'ils [illegible] toute l'allégresse.

Une belle journée a favorisé l'expression de la joie. Toute la population y a pris part; les musiciens, répartis au gré de la jeunesse, ont servi partout ses empressemens pour la danse et les chants.

Le soir, une illumination, la seconde qu'ait vue la ville, a prolongé le jour et l'allégresse. Les édifices à moitié construits, qui sont en grand nombre dans cette nouvelle cité, figuraient aussi dans le concours des feux de joie. La maison de M. de Bongars, située sur une hauteur qui domine toute la plaine, semblait associer le ciel aux illuminations, car l'obscurité de la nuit cachait toute la colline sur la sommité de laquelle elle est placée.

Pendant les illuminations, la musique a parcouru plusieurs fois les rues, pour faire entendre ses sons joyeux; et les Pompiers confondus avec la population, ont souvent interrompu ses accords par les cris de *Vive le Roi! Vive S. M. Charles-Félix! Vivent Leurs Majestés!* La musique s'est arrêtée sous les fenêtres des deux chefs de l'Autorité, et les applaudissemens de la multitude leur ont porté l'expression de l'attachement et de la reconnaissance publique.

La ville de l'Hôpital, qui s'est distinguée par sa fidélité dans les tems désastreux, n'a eu besoin que d'un signal pour faire éclater ses sentimens. Tout a été l'ouvrage de son enthousiasme, et nulle fête commandée n'aurait pu avoir le caractère qu'elle a su imprimer à celle dont ce tableau n'est qu'une faible esquisse.

Moûtiers, 19 novembre. On a célébré hier en cette ville l'avénement de S. M. Charles-Félix, notre Roi bien aimé, et l'entrée de LL. MM. dans la capitale de leurs États. Cette fête a eu lieu aussitôt après la réception du Mandement de Mgr l'Archevêque, relatif au *Te Deum*, qui était attendu avec impatience.

La solennité a été annoncée la veille par le son de toutes les cloches et le 18, au point du jour, par le bruit des boîtes. Toutes les Autorités, les Fonctionnaires, les Employés, la population entière de la ville et une grande partie de celle des communes voisines, ont assisté au *Te Deum*, qui a été chanté par tous les membres du Clergé, à la suite des offices divins et suivi de la bénédiction. Le cortége a été escorté par les Carabiniers Royaux et par les Pompiers, qui ont fait plusieurs décharges. Le corps de musique a embelli la fête par des concerts analogues. L'Administration de l'Hôtel-Dieu a fait faire une distribution de pain et de viande aux indigens.

Le soir, toute la ville a été illuminée, et les sentimens d'amour et de fidélité des habitans, exprimés par une multitude de transparens et d'inscriptions. La halle était éclairée par des lustres et présentait les noms de S. M. et de son auguste Epouse, unis par deux cœurs enflammés pour le bonheur du peuple, avec une inscription relative; le tout disposé par les soins du Conseil de ville, ainsi qu'un beau feu d'artifice qui, à la lueur d'un soleil éclatant, a lancé tous les mots de *Vive le Roi* ! On a particulièrement remarqué les illuminations de M. le Commandant, de M. le Vice-Intendant, de M. le Major de place et de ses deux Adjudans, de l'Hôtel-de-Ville, des Carabiniers Royaux, du Collège, etc. Le transparent de M. le Commandant offrait le chiffre de S. M. surmonté d'une couronne, avec les mots : *Vive le Roi !* Et celui de M. le Vice-Intendant *Gloria* présentait les mots : *Gloria Regi* ! Des feux de joie brillaient sur toutes les hauteurs environnantes. L'enthousiasme et l'allégresse se sont manifestés de toutes parts, et l'air n'a cessé de retentir des cris de *Vive le Roi ! Vive la Reine ! Vive toute la Famille Royale !*

Saint-Jean-de-Maurienne, 20 novembre. Il a été chanté, dans l'église paroissiale de cette ville, un *Te Deum*, en actions de grâces de l'heureux avénement de S. M. notre bien-aimé Souverain, Charles-Félix, au trône de ses Ancêtres.

Les Autorités civiles et militaires se sont rendues chez M. le Chevalier Bourgeois, Commandant de la Province, et ont assisté en corps à la cérémonie religieuse.

Une illumination générale a eu lieu dans toute la ville; mais, comme le Conseil n'a pu donner, dans cette journée, à cette fête, toute la solennité qu'il aurait désirée, attendu que M. le Curé de la ville n'a reçu le Mandement de Mgr l'Archevêque que par le courrier du même jour, la fête a été continuée le dimanche suivant, 26 du courant, selon le vœu de l'Autorité et des habitans, et annoncée la veille au son de la musique et des cloches, ainsi que le lendemain à l'aube du jour.

A quatre heures après-midi, les Autorités civiles et militaires, accompagnées des membres de l'Administration locale et de tous les Fonctionnaires publics, se sont de nouveau réunis chez M. le Commandant, et de là se sont rendus sur la place à ce destinée, au son de la musique des amateurs de la ville, où la garnison a fait des évolutions militaires et plusieurs salves de mousqueterie jusqu'à la tombée de la nuit, où ont commencé des feux d'artifice variés, qui se sont succédés jusqu'à huit heures du soir.

Une illumination a été célébrée et s'est prolongée jusque sur le coteau qui domine la ville, où existe la Chapelle dite de *Bonnes Nouvelles*, entièrement illuminée par les soins du digne ecclésiastique qui habite cette retraite.

Des devises exprimant les sentimens de fidélité et d'attachement des habitans pour S. M. et l'auguste Famille Royale, figuraient de toutes parts, et particulièrement à l'hôtel de la Vice-Intendance. *Placés entre deux pyramides*, les chiffres de LL. MM. éclataient au milieu d'un cercle couronné par les armes du Royaume, et entouraient de cœurs dont ils semblaient recevoir l'hommage exprimé dans cette simple devise : *Fidélité*.

Des feux de joie se sont fait apercevoir sur différentes élévations environnant la ville.

A Vienne, des feux, M. le Commandant, accompagné de son État-Major et des Autorités, se sont portés, à la faveur des illuminations, aux différentes places de la ville, toujours précédés de la musique. Les cris mille fois répétés de *Vive le Roi!* démontraient la joie et l'enthousiasme des habitans.

Il a été distribué une aumône à tous les pauvres et des secours à domicile aux indigens.

PIÉMONT.

Turin, 24 novembre. On mande de Gênes que LL. AA. RR. les princes de [illegible] y sont arrivés le 23 du courant, et sont descendus au grand hôtel de Londres.

Cours des Inscriptions sur le Registre général de la Dette Publique.

Cinq p.% 100, coupons ensemble, à dater du 1.er octobre 1821. *Du 17 au 20 novembre 1821.* 84 f. 50 c., 75 c.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

ALLEMAGNE.

Vienne, 21 novembre. Plusieurs Parganiotes réfugiés dans les îles Ioniennes, ayant pris les armes contre les Turcs et violé ainsi les ordres relatifs à la neutralité proclamée par le gouvernement, le séjour dans les îles leur est interdit; ils sont tenus d'en sortir dans dix jours.

— Tripolitza est tombée au pouvoir des Grecs.

— Il est question d'un camp polonais, en cas de guerre de la Russie contre la Turquie.

— Jousouf, pacha d'Ibraïl, et le Kaja-Bey, ont été déposés, pour avoir toléré les excès commis par les Turcs dans la Moldavie.

— On mande de Riga que les troupes qui s'y succèdent, se concentrent sur les côtes de Livonie, d'Esthonie et de Courlande.

— On a reçu à Pétersbourg des nouvelles de Constantinople, qui ont déterminé sur-le-champ un conseil extraordinaire présidé par l'Empereur.

— L'échange des courriers est très-fréquent entre les généraux turcs à Jassy, et le quartier général russe.

— Ensuite des négociations du prince de Metternich avec le marquis de Londonderry, à Hanovre, il paraît certain que les ministres d'Autriche et d'Angleterre à Constantinople vont agir de concert auprès de la Porte pour lui faire accepter purement et simplement les propositions de la Russie.

— On apprend de Berlin qu'il y a une correspondance très-active entre les cabinets de la Prusse et de l'Autriche.

Francfort, 17 novembre. On annonce que M. Haller, de Berne, a reçu un emploi à Vienne, dans le conseil aulique.

— L'instruction des jeunes gens, dans les États héréditaires de l'Autriche, ne sera plus confiée qu'aux Jésuites et aux Rédemptoristes. Tous les instituteurs étrangers sont renvoyés.

— On a publié à Jassy le firman du Grand-Seigneur tendant à rappeler en Moldavie et en Valachie les habitans qui en étaient sortis, et leur garantir la tranquillité.

ANGLETERRE.

Londres, 20 novembre. La séparation de l'Amérique espagnole de la mère patrie paraît s'accomplir. Une députation se rend en Espagne pour régler l'*indépendance du Pérou*. Saint-Martin est entré à Lima par la force des armes.

— Si S. M. a été reçue dans les Pays-Bas sans cérémonial, c'est parce qu'elle avait manifesté le désir de passer incognito.

— L'échange des courriers est très-actif entre notre cabinet et celui de Pétersbourg. Le bruit a couru à Vienne d'une mésintelligence entre les deux cours.

— Le Parlement est de nouveau prorogé du 20 de ce mois au 3 janvier.

— Selon des lettres de la Havane, les villes de Mexico et de la Vera-Cruz auraient refusé d'adhérer au traité conclu pour l'indépendance de l'Amérique espagnole.

— On apprend de St.-Pétersbourg que, selon l'opinion du cabinet russe, il ne convient point à la Russie d'entrer actuellement en guerre avec la Turquie, à cause de l'épuisement des provinces turques et de la peste qui y règne, et qu'il lui suffit de réunir des forces imposantes sur ses frontières.

ESPAGNE.

Madrid, 10 novembre. Les marchands, les citoyens et les officiers de la garnison de Cadix ont adressé au Roi une véhémente représentation, où ils lui prescrivent, en quelque sorte, *au nom de toute la nation*, de révoquer la nomination du général Venegas à la place de gouverneur, et lui indiquent le choix qu'il doit faire.

— Le calme paraît rétabli dans cette capitale, au moyen de la fermeté que l'autorité a montrée. Mais il n'en est pas de même dans les provinces, où la destitution de Riégo est le prétexte d'une agitation continuelle. Les habitans de Tolède et ceux de la Galice se plaignent des impôts, qu'ils disent être le quadruple de ce qu'ils étaient, et déclarent qu'ils ne veulent pas de la constitution, si elle est ainsi [illegible].

— Cadix seul se déclare ville indépendante.

— A la Corogne, pendant un régiment qui était logé dans le couvent des Capucins, la salle s'est écroulée, et 70 personnes ont été écrasées.

— On a affiché ici des placards contre le nouveau ministre des finances.

— Ceux qui rentrent à Tortose et à Barcelonne périssent presque tous.

— Les Cortès de Lisbonne ont adopté un article de la constitution relatif au veto, en vertu duquel le Roi ne pourra pas refuser deux fois de suite la sanction des décrets.

14 *Novembre.* Les Cortès s'occupent de la prohibition de la circulation des monnaies de France dès le 1er janvier 1822.

— Plusieurs provinces veulent imiter Cadix et se détacher en républiques fédératives. L'autorité du gouvernement est partout méconnue. La fermentation de Madrid contre les ministres est encore plus véhémente que celle de Cadix. Les libéraux brûlent partout les journaux écrits dans un sens modéré ou qui osent dire un mot contre le général Riégo. Ces [illegible] de [illegible] se font aux acclamations des assistans. Un [illegible] a même demandé ce bienfait aux rédacteurs, après avoir brûlé leurs feuilles.

FRANCE.

Paris, 18, 19 et 20 novembre. S. M. a nommé M. Ravez président de la Chambre des Députés. Les vice-présidens sont MM. de Villèle, de Corbières, de Bonald et de Vaublanc. On a distribué aux Députés une opinion sur la nécessité de réformer le règlement. Les séances sont désertes, et M. Anglès a levé la séance du 17, dans le moment où il n'y avait plus qu'un seul Membre présent.

— Le docteur Pariset écrit de Barcelonne, 7 novembre, que les médecins français quitteront cette ville le 16, pour entrer en quarantaine. Les sœurs quitteront à peu près à la même époque. Rien de plus affligeant que le tableau tracé par elles et par les médecins des scènes de mort et de deuil qui désolent ce beau pays. On croit que le nombre des victimes montera à 20 mille, avant la fin du mois. Les Capucins de Barcelonnette se sont chargés de tous les enfans devenus orphelins.

— S. M. est entrée dans sa 67e année. Il y a eu à la cour un dîner de famille, à l'occasion de l'anniversaire de la naissance du Roi.

— Des lettres de Corfou confirment la prise d'Arta par les Souliotes et la marche d'Ali-Pacha contre la Thessalie.

— On écrit de Stockolm qu'il y a du mouvement dans le cabinet. Le Roi travaille beaucoup et le fréquent envoi des courriers paraît inquiéter l'opinion.

— On mande de Barcelonne qu'un médecin attaché au cordon sanitaire, trafiquant de passeports et compromettait toute la Catalogne; il a été arrêté. Une lettre du 10 annonce que la contagion diminue sensiblement et qu'on espère qu'elle aura cessé à la fin du mois.

22 *et 23 novembre.* Dans une commune de l'arrondissement d'Yvetot, un nommé Charles Levaillant, se croyant possédé du démon, en vertu du pouvoir d'un sorcier, s'est levé au milieu de la nuit et a tué son jeune frère, croyant frapper l'esprit malin.

— Les quatre secrétaires nommés par la Chambre des Députés, sont MM. de Kergorlay, de Béthisy, Cornet d'Incourt et Castelbajac. M. Ravez a pris place au bureau, et une commission a été nommée pour le projet d'adresse au Roi.

— On mande du Havre qu'un homme, entré dans la chapelle des Capucins, s'est agenouillé sur les marches de l'autel, et qu'après avoir fait sa prière, il s'est brûlé la cervelle. L'église a été fermée sur-le-champ. Le malheureux est mort deux jours après dans les souffrances les plus cruelles.

23 *et 24 novembre.* On commence à révoquer en doute la prise de Lima par le général San-Martin.

— S. M. a reçu en audience particulière M. le baron Finot, préfet de la Corrèze.

— On écrit du Tyrol qu'une haute montagne, dans l'évêché de Brixen, s'est écroulée et a couvert un village et toute la vallée de ses débris.

Banque de France : 1595 fr. ; 1600 fr.

Cinq pour cent consolidés : 89 fr. 95 c. ; 89 fr. 55 c.

ITALIE.

Venise, 15 octobre. Les malheureux événemens de Cadix se sont conn

Crimée. Les Turcs ont saccagé deux couvens, l'un grec et l'autre catholique. Le consul français, qui voulait arrêter ce désordre, a été arrêté. Quelques jours après est arrivé un firman du Grand-Seigneur, propre à rétablir la tranquillité. Le gouverneur, qui était la cause des désordres, a pris la fuite.

Ancône, 9 *novembre*. Dans la nuit du 5 au 6 de ce mois, un violent ouragan, qui a éclaté sur nos côtes, a fait naufrager plusieurs bâtimens. A [illegible], tout un équipage entier est péri.

VARIETES

Parmi les articles d'un grand intérêt que contient, comme à l'ordinaire, le Cahier de la *Bibliothèque Universelle* de Genève, du mois d'octobre dernier, nous en avons particulièrement remarqué trois, dont nous dirons un mot.

1.° M. *S. Lhuilier*, professeur de Mathématiques dans l'Académie de Genève, est éminemment exercé dans la solution raisonnée et purement intellectuelle des problèmes numériques et géométriques. Il donne ici, dans un court et savant Mémoire, le moyen de convertir immédiatement un polygone en un rectangle de même base que l'un des côtés de ce polygone, et un moyen analogue de convertir immédiatement un polyèdre en un prisme rectangle ayant pour base l'une des faces du polyèdre. Il démontre que l'un et l'autre sont équivalens au produit de la base par la perpendiculaire abaissée du *centre des moyennes distances*, qui est ce qu'on appelle en Mécanique *le centre de gravité*.

2.° Le capitaine H. *Kater* a communiqué à la Société Royale de Londres, les résultats de quelques observations qu'il a faites, qui paraissent confirmer l'existence des volcans lunaires. Le volcan qu'il a observé, dont la lumière a paru très-variable, répond à la tache connue sous le nom d'*Aristarque*, nommée par Hévélius, *mons porphyrites*, que ce dernier présumait déjà de nature volcanique. En comparant son état actuel avec les dessins d'Hévélius, on voit que les apparences en ont considérablement changé depuis.

3.° On connaît l'importance des signaux susceptibles d'être observés avec précision à de grandes distances, pour les opérations géodésiques. M. Gauss, le célèbre géomètre de Gottingue, a imaginé un procédé ingénieux qui remplit toutes les conditions requises. Ce procédé consiste à réfléchir sur un point donné, l'image du Soleil, au moyen d'un miroir plan dont le centre reste fixe, mais dont le plan réfléchissant prend à chaque instant la position nécessaire pour que la lumière réfléchie tombe constamment sur le même point, malgré le mouvement diurne du Soleil. M. Gauss a donné à son appareil le nom d'*Héliotrope*. L'essai qui en a été fait dans de grandes opérations, n'a rien laissé à désirer. M. le baron de Zach a simplifié le procédé, en substituant au miroir plan, un corps réflecteur sphérique et taillé à facettes, que l'on fait tourner sur son axe. Par ce mouvement, il y a toujours quelqu'une des faces qui réfléchit la lumière vers le point donné, et il n'est plus nécessaire de chercher des angles de direction.

— En attendant que nous puissions donner le second Article que nous avons annoncé touchant le Mémoire de M. *Francoz*, nous croyons utile de publier l'avis suivant que l'auteur vient de nous transmettre.

AVIS.

L'Auteur du *Mémoire sur l'importance du frêne commun*, s'est déterminé à donner publiquement une preuve complète de l'utilité de la semence et de la culture de cet arbre, en proposant aux propriétaires et agriculteurs éclairés, au moyen de dix livres le cent, la vente de plusieurs milliers de plantes âgées de deux ans et crues dans un terrain un peu trop maigre, pour les placer en pépinière auprès de leurs habitations respectives. Il les fera délivrer bien soignées [illegible], depuis le 1.er décembre prochain, savoir : à Chambéry, dans le lieu qui sera indiqué par M. Puthod, libraire ; à Annecy, dans l'endroit qui sera indiqué par M. Burdet, libraire.

Il a un grand intérêt de ne pouvoir présenter des plantes capables d'être transplantées à demeure, dont les frais de transport seraient néanmoins dispendieux, tandis que la vente proposée sera à l'avantage des amateurs, sous le rapport du prix et des frais de voiture, et sous celui d'avoir, dans peu d'années, auprès de leurs habitations, la grande facilité de prendre dans la pépinière ces jeunes plantes non-endommagées, pour en faire les plantations nécessaires, en profitant même, chaque année, de leur feuillage, qui indemnisera du revenu du terrain et des petites peines de culture.

Il propose également, aux époques et dans les villes désignées, au moyen de cinq livres le cent, la vente de plusieurs milliers de plantes de poiriers et pommiers, du même âge de deux ans, crues dans le même terrain maigre, pour les placer aussi en pépinière, dans laquelle elles seront élevées et greffées, pour ensuite en faire les plantations utiles. Ce moyen procurera aussi très-économiquement, dans peu de temps, l'avantage de multiplier ces bons arbres, notamment dans les lieux où l'on est forcé d'aller en faire des emplettes au loin.

ENIGME.

Le Roi Midas convertissait en or
Tous les objets touchés par sa puissance.
Mais mon pouvoir est bien plus grand encore.
Je règne seul, mon empire est immense ;
Mon art magique embellit tout.
De changemens je ne suis point avare :
Mon caprice le plus bizarre
Devient une règle de goût.
Ce qui, dans certain tems, eût paru détestable,
Si je veux l'adopter, je le mets en faveur.
Un usage est affreux, je le rends admirable ;
Et demain, si je veux, il n'est plus qu'une horreur.

Le mot du dernier *Logogryphe* est mer, où l'on trouve [illegible]

Marchés de Chambéry des 20, 22 et 24 novembre 1802.

		Le Veissel.			L'Hectolitre.	
Bleds.		f	c.		f	c.
Froment,	*Prix* . . .	14	68	— .	18	07
Seigle		5	00	— . .	10	46
Orge . . .		0	00	— . .	0	00
Sarrasin . .		4	50	— . .	6	50
Mais		8	50	—	11	11
Avoine (1)		8	00	— . .	5	50
Pain, 1.re qualité, la livre . . .				. .	0	30
Viande, *idem*,	*idem* .				0	70

(1) Rapport des 3 veissels en hectolitre : Froment [illegible] Seigle [illegible] Avoine [illegible]

Chambéry, de l'Imprimerie de F. H. Plattet, rue du Sénat

An 1821. (N° 49). VI° Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTERAIRE,

Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 7 Décembre.

On s'abonne à ce Journal à dater du 1.er de chaque mois. Prix, pour six mois, 8 l. n. 50 c. Pour l'année: Chambéry, 15 l., dans le Duché, 16 l., hors du Duché, 17 l. franc de port.

N. B. Nous rappelons au Public que ce Journal tient lieu de Feuille d'Avis pour toutes sortes de demandes, de renseignemens, d'annonces de ventes, d'effets perdus, etc.

INTERIEUR.

Chambéry, 6 décembre. Nous espérons de pouvoir donner régulièrement à l'avenir, au commencement de chaque mois, comme il suit, le résumé des observations du baromètre et du thermomètre à l'air libre, faites avec soin pendant le mois précédent, trois fois par jour et aux heures convenables. Les hauteurs du baromètre sont indiquées en millimètres.

Novembre 1821.

Baromètre. Moyenne du 1.er au 10, 743, 6. Moyenne du 10 au 20, 742, 3. Moyenne du 20 au 30, 740, 1. Moyenne du mois entier, 741, 93. *Maximum*, 746, 9. *Minimum*, 731, 8.

Thermomètre centigrade. Moyenne du 1.er au 10, + 5°, 36. Moyenne du 10 au 20, + 10°, 72. Moyenne du 20 au 30, + 10°, 79. Moyenne du mois entier, + 8° 95. *Maximum*, + 14°. *Minimum*, — 0°, 2.

— Nous demandons à quelques-unes de nos graves lectrices, la permission de parler quelquefois du *Nouveau Journal des Dames*, dont nous avons déjà eu l'occasion de dire un mot: nous avons de quoi justifier notre prière. Ce Journal, principalement consacré aux *modes*, paie sans doute ce tribut aux goûts mobiles et aux aimables caprices de ses abonnées. Il faut bien qu'il soit conséquent à son titre; d'ailleurs ce tribut est si naturel, et ces Dames le paient avec tant de grâce, que nous n'aurions pas le courage de leur en faire un reproche. Mais tout n'est pas frivole dans leur Recueil, et nous y avons remarqué, entr'autres, un article d'une haute importance, que nous regrettions de ne pouvoir insérer dans notre Feuille et qui fait honneur au bon esprit des rédactrices. Cet article, qui a paru dans le N.°

XXIV, est une belle et bonne dissertation anatomique et médicale sur les funestes effets des *longs corsets* et des *buscs* que portent encore les femmes. Le Journal des Dames conseille à toutes les mères de le faire lire à leurs filles. Il est tiré d'un ouvrage relatif à cet objet, par le docteur [illegible]. Les personnes du sexe y verront que les gerçures, les engorgemens, les cancers au sein, l'augmentation du volume de l'épaule droite, les affections pulmonaires, les palpitations, les anévrismes, l'hystérie, etc., sont les fréquens effets de la pression exercée par les corsets sur la poitrine, sur le ventre et sur les côtes; sans parler de la dangereuse influence de cette même pression chez les jeunes femmes enceintes et sur les enfans qu'elles portent, exposés à naître dans un état de difformité ou de langueur, qui devient une cruelle accusation d'une coupable envie de plaire. L'auteur de l'article et les rédactrices du Journal sont très-bien avisés que les dames entendent fort mal leur intérêt, en s'assujettissant à une mode qui est à la fois le fléau de la santé, des grâces et de la beauté.

Le nouveau Journal des Dames ne contient pas toujours des articles aussi importans, mais il en présente toujours d'intéressans. Quant aux gravures, outre des costumes dessinés avec élégance, coloriés avec goût, et adaptés à des figures gracieuses, dont la pose, alternativement variée, est toujours agréable et pittoresque, on y trouve souvent des portraits de quelques femmes célèbres, parmi lesquelles nous citerons Marie Stuart, Clémence Isaure, Marie de Gournay, Jeanne d'Arc, la belle Laure, etc. (1)

Saint-Genix, 21 *novembre*. Le dimanche, 18 du courant, à la suite de la publication du Mandement de Mgr l'Archevêque de Chambéry, on a chanté un *Te Deum* solennel, en actions de grâces de l'heureux avènement de S. M. CHARLES FÉLIX et de l'entrée de LL. MM. dans la capitale de leurs États. Les Autorités, les fonctionnaires publics, les employés et toute la population, ont assisté à cette cérémonie religieuse, qui a été suivie d'un banquet où l'on a porté des santés à LL. MM., à S. Exc. le Gouverneur et le Premier Président du Sénat, ainsi qu'à M. l'Intendant Général dont nous venions d'avoir la visite. La soirée a été terminée par une illumination, où l'on a remarqué les devises en transparent, de l'habitation de M. le Syndic et de la caserne des Carabiniers Royaux. Toute la jeunesse, précédée d'un tambour, a manifesté sa joie en faisant retentir les rues des cris de *Vive le Roi! Vive la Reine! Vive la Famille Royale!*

PIÉMONT

Turin, 29 *novembre*. Nous avons parlé, dans le tems, des travaux exécutés à la nouvelle route de Novi à Gênes, le long de la Scrivia, entrepris pour éviter le passage difficile de la Bocchetta. Cette route, qui sera à perpétuité l'un des beaux monumens de la munificence de nos Souverains et de leur sollicitude pour le bien de leurs peuples, a été ouverte le 1er du courant, et déjà tous les relais de poste y sont établis pour le service

(1) Nous avons déjà dit que ce Journal paraît tous les cinq jours. On s'abonne à *Paris*, rue *Meslée*, N.° 28. Prix, pour l'année: 36 fr.

des courriers et l'utilité des voyageurs. Cette nouvelle route, extrêmement vivante, en comparaison de la solitude de [illegible], a encore en elle-même plusieurs avantages remarquables: elle est plus courte de 3 postes, on n'a besoin d'un troisième cheval que pour deux postes, au lieu de huit; le prix des chevaux est moindre, enfin, la plus forte pente n'est que de 7, au lieu de 14, sur 100. De Gênes à Novi, la distance n'est plus que de 8 postes et demie, ou de 41 milles 6 dixièmes.

— La classe des sciences physiques et mathématiques de l'Académie Royale de Turin a repris, dimanche dernier, le cours de ses travaux, sous la présidence de S. Exc. le Comte de Balbe. Il a d'abord été fait mention des ouvrages offerts en don à l'Académie, pendant les vacances. Ensuite il a été lu divers rapports sur quelques demandes analogues aux travaux scientifiques de la classe, faites à l'Académie par le Gouvernement. Ces rapports et les avis des députés ont été approuvés pour être transmis à la Secrétairerie royale d'État pour les affaires internes. Le secrétaire a fait part d'une lettre de M. Zumstein, qui informe l'Académie des résultats d'un 3.e voyage qu'il a fait au sommet du Mont-Rose, le 3 août dernier. A midi, le baromètre y était à 16 pouces 4 l., 2, le thermomètre à l'air libre était à la glace; l'eau a bouilli à 68.°, 36. Le 3 août 1787, M. de Saussure avait trouvé, au sommet du Mont-Blanc, le baromètre à 16 p. et environ une ligne, le thermomètre, à —2°, 3; et l'ébullition de l'eau à 68.°, 993. A l'Observatoire de Turin, le 3 août dernier, à midi, le baromètre marquait 27 p., 6 l., le thermomètre, 25°, 2.

— M. Annibal de Saluces a reçu, ces jours derniers, la belle médaille que la ville de Nice a fait frapper en son honneur, et en qualité de Commandant-général de la division de Nice, pour la belle conduite qu'il a tenue en avril dernier.

— Le 18 du courant, un *Te Deum* solennel a été chanté dans la ville de Turin, pour rendre grâces au ciel de l'heureuse entrée de LL. MM. dans leurs États.

Cours des Inscriptions sur le Registre général de la Dette Publique.

Cinq p.% , rentes rachetables, à dater du 1.er octobre 1821. *Du 26 au 27 novembre* 1821: 84 l., 50 c., 60 c., 84 l. *Du 27 au 29 novembre*: 84 l., 50 c., 84 l., 84 l., 25 c. *Du 29 novembre au 1.er décembre* 84 l.

NOUVELLES ETRANGÈRES.

ALLEMAGNE.

Vienne, 27 *novembre*. On mande de Zante, 11 octobre, qu'une division de la flotte turque, envoyée de Patras à Galaxidi, a brûlé ce lieu, détruit une partie des bâtimens grecs, emmené le reste à Patras, et dispersé les Grecs dans les montagnes.

— Des différends élevés à Constantinople entre le Grand-Visir et le Capitan-Pacha, dont l'un veut la paix et l'autre la guerre, amèneront peut-être un changement dans le ministère.

— De nouvelles troupes sont demandées en Asie, et l'on assure que les ordres déclarent l'islamisme en danger. On parle d'ailleurs de mesures hostiles de la part de la Perse.

— Des lettres de Pétersbourg, du 24 octobre, parlent de l'ultimatum de la Russie, qui persiste dans ses anciennes résolutions, et demande des garanties sur le sort des Grecs non coupables et l'évacuation définitive de la Moldavie et de la Valachie.

— Tous les rapports désespèrent de la cause des Grecs. Les Turcs ont reçu ordre de détruire Hydra, Spezzia et Ipsara. Ils ont débarqué 7000 hommes en Morée, près de Coron, et ils ont approvisionné cette place.

— Des lettres de Trieste, du 12, parlent d'une grande victoire que les Grecs auraient remportée les 16, 17 et 18 octobre, près du Cap Matapan.

20 *Novembre*. Depuis le retour du prince de Metternich, on parle plus que jamais du maintien de la paix. On continue d'opérer la réduction de notre armée.

— La guerre paraît décidément déclarée entre la Perse et la Turquie. Le prince héritier du trône de Perse est déjà entré à Erzerum, à la tête d'une nombreuse armée. On ajoute même que les Turcs ont été battus, et que les Persans étaient sur le point d'entrer à Bagdad; ce qui va faire une diversion en faveur des Grecs, en retenant les troupes d'Asie. Les Arméniens ne font aucune résistance.

— Les différens Pachas qui doivent agir de concert contre les Grecs et les Albanais ne sont point d'accord; ils refusent de fournir des secours à Chourschid-Pacha, commandant en chef, dont ils éludent les ordres et qui est l'objet de leur jalousie.

— Le port de Smyrne est le point central de la flottille autrichienne chargée de croiser dans l'Archipel, pour protéger les bâtimens marchands autrichiens contre les pirates grecs, dans les eaux de Candie, de Rhodes, de Chypre et d'Alexandrie.

— La milice turque candiote commet beaucoup de désordres à Smyrne. Une troupe de cette milice s'était révoltée contre le gouverneur, qui, sur les représentations des commandans des vaisseaux anglais et français, a fait arrêter les mutins, qui ont été conduits à Candie sur deux bâtimens français.

ANGLETERRE.

Londres, 27 *novembre*. Le *Courrier* persiste à soutenir, contre le *Morning Chronicle*, qu'il n'y aura point de guerre entre la Russie et la Porte.

— Des ouragans affreux ont dévasté Pensacola et la Nouvelle-Orléans.

— Les désordres d'Irlande ne sont point apaisés; le Parlement prochain doit s'en occuper dans ses premières séances.

— Une lettre de Rio Janeiro, du 27 septembre, annonce qu'une révolution complète est imminente en cette ville. Il y a eu à l'Opéra un cri général: *Vive le prince royal, Roi du Brésil!*

— La nouvelle de la prise de Lima est aujourd'hui contredite; il paraît même que San-Martin et lord Cochrane auraient beaucoup de peine à s'emparer de cette capitale du Pérou, dont les habitans sont prononcés contre eux.

ESPAGNE.

Madrid, 17 *novembre*. On apprend de Valdemosa, dans l'île Majorque, que la contagion y a déjà moissonné 2,500 victimes. On y est sans ressources,

et la famine est près de s'y joindre à la peste. L'insouciance ou la faiblesse de l'administration n'est pas le moindre mal, au milieu de tant de calamités.

— A la suite d'une opposition extraordinaire de Cordoue, relatif sans doute aux mouvemens de l'Andalousie, le ministre d'outre-mer est parti sur-le-champ pour l'Escurial.

— On écrit de Tarragone, 14 du courant, que Riégo y est attendu; partout il est accueilli aux cris de *Vive l'Empereur Riégo!* Il passe des troupes en revue et se conduit comme s'il était le souverain de l'Espagne.

— On s'occupe à Barcelonne de nettoyer les rues; cette mesure extrêmement importante ne pourra être entièrement exécutée que lorsqu'on sera parvenu à faire sortir toute la populace qui s'obstine à rester. Pour l'engager à sortir, on offre des subsistances à ceux qui se rendront aux cabanes de Monjouy. On a en outre préparé de grands locaux pour la quarantaine des gens aisés qui voudront dépasser le cordon.

FRANCE.

Paris, 25, 26 et 27 novembre. On écrit de Berlin que, dans le cas d'une guerre, d'ailleurs peu probable, entre la Russie et la Porte, la Prusse fournirait un corps auxiliaire de 30,000 hommes, ou une somme équivalente.

— Il paraît certain que Buonaparte n'a disposé que de 4 millions, dont 1 million à M. de Montholon, un demi-million au général Bertrand, autant à M. Lascases, la même somme à son valet de chambre, et le reste entre les autres domestiques.

— On écrit de Toulon, 15 novembre, qu'un bâtiment venu de l'Archipel a fait part d'un combat dans le golfe de Lépante, entre la flotte turque de 36 voiles, et celle des Grecs de 26, que celle-ci a pris 14 bâtimens turcs. On ajoute que les Grecs ont massacré tous les Turcs à Zante et à Céphalonie, ainsi que la garnison anglaise, ce qui nous paraît avoir besoin de confirmation.

— Dans la séance du 26, le ministre des finances a présenté un projet de loi relatif aux comptes de 1820; il a annoncé pour la séance suivante, le budget de 1822.

— D'après une lettre du docteur François, 20 mille personnes ont péri à Barcelonne; le nombre des morts n'y est plus que de 45 à 50 par jour. Vingt-quatre médecins sont morts de la contagion. M. Bailly écrit que M. Jouarry, jeune médecin de Perpignan, est arrivé à Barcelonne, où il a montré le plus grand zèle jusqu'au moment où la maladie l'a attaqué; on espère le sauver. Des médecins espagnols s'y sont aussi rendus de Madrid; on a dit qu'ils arriveraient à temps pour assister au *Te Deum*. Le 16 novembre, il n'est mort que 39 personnes. Maintenant la maladie attaque principalement les femmes, les enfans et les vieillards.

28 et 29 novembre. Le ministre des finances, en présentant le budget de 1822, a félicité la France sur l'état de prospérité où elle se trouve après une suite de fléaux et de crises, et après avoir rempli tous ses engagemens. Le résultat du budget est que la recette, pour 1822, sera de 890,000,035 fr., et la dépense, de 889,541,340 fr.; ce qui donne un excédant sur la dépense, de 458,695 fr.

— L'adresse de la Chambre des Députés au Roi a obtenu 276 boules blanches ; les 98 boules noires ont été données par le centre seul.

— Un Journal annonce que selon une lettre de Madrid, sept assassins rôdaient autour de l'Escurial pour assassiner le Roi, et que trois ont été arrêtés.

— Le Marquis Antaldi et M. Thomas Vellei, héritiers universels des biens laissés en Italie par la Reine d'Angleterre, ont déclaré dans les journaux qu'ils renonçaient à cette succession.

— Le 25 novembre, il n'y a eu que 36 morts à Barcelonne. Les médecins français sont infatigables : la dissection des cadavres, les visites des malades, les consultations, les conférences, la correspondance les occupent jusqu'à des heures de nuit. On admire le zèle héroïque du jeune Jouarry, dans l'ouverture des cadavres et les soins qu'il prodiguait aux malades, avant d'être attaqué lui-même.

Banque de France : 1595 fr ; 1600 fr.
Cinq pour cent consolidés : 89 fr. 80 c. ; 89 fr. 55 c.

ILES IONIENNES.

Corfou, 20 octobre. Le 6 du courant, des habitans du village de Carana, dans l'île de Cerigo, ont attiré dans un piège et massacré 41 Turcs débarqués ; ils ont attaché des Turcs vivans aux cadavres de ceux qu'ils avaient massacrés, et les ont jetés ainsi à la mer. Le sénat de Corfou, convoqué par le lord haut-commissaire, a décrété l'établissement de la loi martiale dans l'île de *Cerigo* et ses dépendances.

Voyez les Additions à la dernière page.

VARIÉTÉS

RÉCLAMATIONS *pour l'Église de France et pour la vérité, contre l'Ouvrage de M. le Comte de* MAISTRE, *intitulé* Du Pape ; *et contre la Suite ayant pour titre :* De l'Église Gallicane, etc. ; *par M. l'Abbé* BASTON, *Docteur de Sorbonne.*

A Paris, chez l'Éditeur, rue Saint-Honoré, N.° 340, et chez N. Pichard, quai Conti, N.° 5, deux vol. in-8.° Tome premier, 1821.

Lorsque nous avons rendu compte, dans ce Journal, des deux ouvrages de M. de Maistre sur le Pape et sur l'Église Gallicane, nous nous sommes abstenus de rien prononcer sur le fond du sujet de l'un et de l'autre. On s'attend bien sans doute que nous userons de la même réserve, en faisant con-

entre l'ouvrage du savant adversaire que M. de Maistre a trouvé dans la personne de M. l'Abbé Baston.

Comme il est des lecteurs qui pourraient n'être pas au fait de la question et ne pas savoir précisément ce qu'on entend par les doctrines gallicanes, nous en citerons ici le résumé tel que nous le trouvons dans l'ouvrage que nous annonçons : cette doctrine consiste à prononcer que *les Rois sont indépendans des Papes dans les choses temporelles, et que les Conciles généraux, qui représentent l'Église universelle, sont supérieurs aux Papes, auxquels on ne peut attribuer ni l'infaillibilité, ni la souveraineté ecclésiastique.*

L'ouvrage de M. Baston est précédé d'une préface de l'éditeur, qui nous est inconnu. Cet éditeur commence par faire une observation qui nous paraît très-singulière. Il considère ce qu'on est convenu d'appeler l'ultramontanisme, comme attentif dans tous les tems aux *évènemens* qui se passent en France et prêt à saisir, pour arriver à son but, l'occasion d'une révolution quelconque tendante à affaiblir ou à détruire l'autorité royale et à disperser les défenseurs des doctrines gallicanes. Aussi la ville où, selon lui, l'esprit révolutionnaire conserve le plus d'ascendant, et à laquelle le Concordat de 1801 donna pour archevêque l'oncle de l'Empereur de 1804, est précisément celle que l'ultramontanisme a choisie pour en faire son *quartier-général*, et c'est là que les deux *factions*, ultramontaine et révolutionnaire, ont contracté une alliance de laquelle naquit ce même Empereur de 1804, qui ne se serait fait couronner par le Pape que pour consoler ceux et pour affermir, par un fait éclatant, la suprématie du Souverain Pontife. C'est aussi dans la même ville que M. le Comte de Maistre, *se déclarant le généralissime de la faction ultramontaine*, a fait imprimer et que de là il a *inondé* la France de son *premier manifeste* contre les doctrines gallicanes, c'est-à-dire, de son livre *du Pape*.

On sera fort surpris, nous pensons, que Buonaparte se présente ici, si ce n'est dans les vues expresses de l'éditeur, du moins dans les conséquences directes de ces rapprochemens et de ses remarques, que Buonaparte, disons-nous, se présente comme le grand promoteur de l'ultramontanisme, comme le puissant auxiliaire de l'autorité des Papes sur le temporel des Souverains, ce dont il a donné, comme chacun sait, trois

grandes preuves : l'une dans la manière dont il a traité Pie VII à Rome, à Savone et à Fontainebleau ; la seconde, dans les moyens qu'il avait pris de s'assurer que les quatre fameux articles de 1682 fussent rigoureusement enseignés dans tous les séminaires de France ; la dernière enfin, en répétant lui-même et faisant répéter à satiété que le *Royaume de Jésus-Christ n'est pas de ce monde*. On ne sera pas moins étonné qu'il ait pu y avoir quelque chose de commun entre le Comte de Maistre et l'Empereur de 1804, et une analogie quelconque entre ses doctrines et l'esprit révolutionnaire. Quant à la ville où il a fait imprimer son livre *du Pape*, c'est la même où l'on avait imprimé en 1816 sa traduction du morceau de Plutarque *Sur les délais de la justice divine dans la punition des coupables*, ouvrage qui n'a pas beaucoup de rapport avec les doctrines gallicanes, et où l'on peut voir dans quelle classe d'hommes l'auteur rangeait l'Empereur de 1804.

M. l'Abbé Baston nous paraît un théologien très-instruit et parfaitement en état de traiter la matière dont il s'est occupé. Il n'a envisagé, dans l'ouvrage du Pape, que ce qui est relatif à la doctrine particulière de l'Eglise Gallicane, et c'est pour cette raison qu'il ne s'est attaché qu'aux deux premiers livres de cet ouvrage.

Il y a, selon nous, deux manières principales de procéder dans la polémique. L'une entreprend d'abord de résumer les grandes questions et les points principaux de la doctrine que l'on veut réfuter, de présenter ainsi le fond de cette doctrine dans son ensemble et dans les conséquences qui en découlent ; en attaquant alors le système dans ses fondemens, si l'on a pour soi la vérité, on détruit les bases de l'édifice, qui s'écroule de lui-même. L'autre méthode consiste à suivre son adversaire pas à pas, à combattre, à mesure qu'elles se présentent, toutes les propositions qui tendent à favoriser ses opinions.

L'une et l'autre marche a ses avantages, mais elles ne sauraient être appliquées indifféremment à toutes sortes de sujets. La dernière, semblable à ces légères escarmouches par lesquelles il suffit de harceler son ennemi, peut convenir aux matières de peu d'importance, qui ne réclament qu'une attention médiocre, où les digressions et les incohérences sont sans inconvénient, où l'esprit peut voltiger à son gré au milieu des objets

variés qu'on lui présente. Mais, dans les matières graves, dans les questions où il faut remonter à des principes d'une haute conséquence et qui demandent des discussions profondes, le dernier genre de dialogue ne nous paraîtrait pas le plus heureusement choisi. Obligé de s'arrêter, à chaque instant, à des considérations d'un ordre secondaire, on s'égare dans des détails minutieux, on perd de vue l'ensemble de son objet, et au milieu de cette foule de discussions morcelées et disparates, l'esprit cesse trop souvent d'apercevoir le fond de la question. Si cette marche, dépourvue de l'unité si essentielle dans toute composition de quelque importance, est la plus commode pour l'écrivain et plaît à la paresse du lecteur, ce n'est donc pas toujours la plus convenable. M. Baston croit qu'elle *sert l'exactitude*, et c'est sans doute la raison qui la lui a fait préférer.

Nous abandonnons à l'auteur des *Réclamations* tout ce qui est relatif à la question spéciale des maximes qu'il défend; nous répétons que nous ne voulons nullement nous ériger en juges entre M. le Comte de Maistre et lui sur ce point particulier, qui d'ailleurs n'est pas de notre ressort. Mais nous observerons que si le livre *de l'Église Gallicane*, dont l'examen fera sans doute le sujet du second volume annoncé par M. Baston, est de nature à être réfuté dans son entier par les partisans de la doctrine qui y est combattue, le livre *du Pape* méritait peut-être d'être envisagé sous un point de vue plus étendu et semblait appeler l'attention des hommes éclairés sur de plus hautes considérations.

En cherchant à venger les Papes des injustes ou perfides attaques de l'ignorance, des préjugés et de la mauvaise foi; à rendre au siége pontifical des successeurs de St. Pierre, le lustre et la dignité que l'impiété s'est tant de fois attachée à détruire; à environner le Chef de l'Église, Vicaire de Jésus-Christ sur la terre, que l'irréligion s'est tant efforcée d'avilir, à l'environner, disons-nous, de la considération et des hommages dus à son auguste caractère, ce n'était pas bien mal servir la cause de la religion. L'éclat du suprême pontificat se réfléchit sur l'Église entière, et le respect rendu à son Chef ne tend qu'à la rendre plus respectable elle-même. Mais ce qu'il faut surtout remarquer, c'est que M. de Maistre, profondément affligé des maux que de funestes divisions ont faits à l'Église,

et des suites déplorables qu'ont entraînées les coupables attentats de ceux qui ont *déchiré*, comme il le dit lui-même, *la robe sans couture*, il n'a vu les grands intérêts de la religion et le véritable lien de l'Église universelle, que dans cette *unité* qui en est le caractère fondamental, qui est le seul garant de la foi et de la doctrine. Fortement pénétré de l'importance de ce grand principe de l'unité, envisageant dans un avenir appelé de tous ses voeux, le spectacle consolant de la grande famille des chrétiens réunis par un même symbole, et les biens inappréciables qu'en retireraient les sociétés politiques, M. de Maistre aurait voulu voir disparaître jusqu'à la moindre nuance, jusqu'à la plus légère diversité de maximes parmi les catholiques eux-mêmes. Il pensait que, pour faciliter le rapprochement des communions chrétiennes, il appartiendrait aux catholiques de donner les premiers l'exemple d'une parfaite unité; qu'il serait peu raisonnable d'espérer ce rapprochement, tant que l'Église catholique offrirait le spectacle d'une division quelconque, susceptible d'être exagérée ou mal-interprétée par ses ennemis. Et voilà le rapport essentiel sous lequel il faut considérer ses vues touchant l'Église Gallicane; voilà le motif noble et élevé qui lui a suggéré ses écrits sur cette matière.

En entrant ainsi dans l'esprit qui a dicté le livre remarquable *du Pape*, on ne saurait croire que son auteur, eût-il tort au fond sur l'affaire de la déclaration de 1682, mérite d'être attaqué avec les armes qu'on emploierait contre un coupable hérésiarque ou un sophiste impie. Ce ne sont pas précisément celles dont se sert M. Baston. Mais son livre entier est écrit sur le ton de l'ironie. Nous rendons justice à ses lumières, à l'étendue de ses connaissances et à la droiture de ses intentions. Toutefois il nous semble qu'eu égard aux grandes vérités de la religion, aux saines maximes d'une haute philosophie que M. de Maistre a si éloquemment défendues, à la manière dont il a exposé les services rendus aux hommes par le Christianisme, la sainteté et la dignité du sacerdoce, à la science, à la vaste érudition et au beau talent qu'il a déployés dans son ouvrage, il nous semble que, même indépendamment des observations que nous avons faites plus haut, un tel adversaire était digne d'un combat constamment sérieux et d'une discussion toujours grave.

Il nous reste à dire un mot d'une accusation, au moins

inexacte, élevée contre M. de Maistre. Il s'agit de l'hypothèse d'un recours au Pape, appelé comme médiateur entre un peuple et son Souverain, dans le cas où celui-ci ne règnerait que pour le malheur de ses sujets. Ici M. de Maistre est présenté comme *l'ennemi de la légitimité*, comme voulant sérieusement attribuer au Pape une *toute-puissance temporelle* sur les Rois et le droit de disposer des couronnes et *des* empires. M. de Maistre a cité des faits, il a montré l'histoire et rappelé ce que, dans d'autres siècles, l'Europe entière avait consacré. Au surplus, *il n'est pas vrai*, dit-il, *que les Papes aient jamais prétendu la puissance temporelle* (Tome I.er, page 308). Quant à l'application de l'hypothèse aux tems actuels, il dit ailleurs : *Si cette puissance n'est pas établie* JE NE DIS PAS QU'ON L'ÉTABLISSE, C'EST DE QUOI JE PROTESTE FORMELLEMENT (ibid., page 343). Il a seulement voulu mettre ce moyen de conciliation, ce remède, en parallèle avec ceux que l'on emploie sous nos yeux. « Le Pape ne délie plus du serment de fidélité, mais » les peuples se délient eux-mêmes, ils se révoltent, ils dé» placent les princes, ils les poignardent, ils les font monter » *sur l'échafaud*. Ils font pis encore.... (ibid., page 351). »

Pour ce qui regarde la *légitimité*, « le Pape, dit M. de » Maistre, tonnerait *contre le projet de déposer une dynastie* » *entière, même pour les crimes*.... Il enseignerait aux peuples » *que c'est la famille qui règne*;...... *et il finirait par lancer* » *l'anathème sur tout homme assez hardi pour mettre en question* » les droits de la MAISON RÉGNANTE (ibid., page 150). » Voilà comme M. de Maistre est l'ennemi de la légitimité.

Nous annoncerons le second volume de l'ouvrage de M. Baston, lorsqu'il paraîtra.

ESSAI SUR LES IRRITATIONS INTERMITTENTES, *par* M. P. S. MONGELLAZ, *Docteur en Médecine de la Faculté de Paris* (1).

(*Article communiqué*).

La manie des hypothèses et des disputes avait introduit dans la science médicale la plus grande confusion. On s'était accou-

---

(1) M. MONGELLAZ est natif de Flumet et domicilié à l'Hôpital sous Conflans.

tinué d'âge en âge à recevoir sans examen toutes les subtilités de l'ancien scolasticisme ; le *maître* avait dit, et aussitôt les entités, les abstractions vagues, les frivoles divisions venaient se ranger en foule à ses ordres. La médecine, qui ne doit être fondée que sur l'examen rigoureux des faits apercevables par les sens, restait dans le domaine de l'*ontologie* ; embarrassée dans sa marche par le jargon métaphysique, qui tenait lieu de connaissances positives, à peine avait-elle fait un pas depuis Hippocrate jusqu'à nos jours. Mais, aussitôt que des hommes de génie franchissant les bornes de l'ordinaire, ont porté dans leurs recherches le flambeau de l'observation, dès qu'ils ont interrogé les faits et qu'ils ont voulu les toucher pour croire, tout l'échafaudage médical est tombé. De toutes part les sectateurs des chimères hypothétiques (les *ontologistes*) ont crié à la nouveauté, au manque de respect pour les anciens, sans faire attention qu'on peut honorer et respecter des autorités recommandables, sans respecter de même les erreurs qui leur ont échappé, et qui semblent tenir au tems où ils ont écrit. Nous avons certainement le plus grand respect pour les anciens, mais serait-ce donc leur en manquer, serait-ce insulter à leur mémoire, que de rectifier ce qu'ils ont mal vu, que d'expliquer et de se rendre compte de ce qui était pour eux de véritables problèmes ? Nous ne le pensons pas. Privés des connaissances de la physiologie et du puissant secours de l'anatomie pathologique, il était resté entre eux et nous une lacune immense. Bichat parut et força, par ses infatigables recherches, la nature à lui dévoiler les secrets de la vie. Tommasini en Italie, et Broussais en France, suivant la route tracée par cet immortel physiologiste, et appuyant l'une et l'autre sur des faits palpables, ont posé ensuite les véritables bases de la théorie et de la pratique médicale. Examiner la structure des organes, en étudier les fonctions, déterminer leurs lésions matérielles et non métaphysiques, observer les agens qui modifient ces fonctions dans l'état sain et dans l'état morbide, telle est la route ouverte à l'art de guérir, et la seule pour arriver à des résultats satisfaisans.

Les anciens, qui, n'ayant pas les mêmes moyens d'investigation que nous, avaient fait des maladies autant d'êtres imaginaires, plaçaient partout des *acrimonies*, des combats d'*acides* et d'*alcalis*, des *archées*, des mots vides de sens, tout autant de petits fantômes qui n'avaient de réalité que dans l'imagination. C'est en-

core la fureur de mettre de la métaphysique partout, qui avait enfanté ces brillantes erreurs. Si on avait interrogé les organes malades; si on avait voulu voir que ces organes étant matériels, leurs lésions devaient être matérielles, on eût évité bien des écarts. Broussais l'a fait, et, pour lui, une maladie n'est point un personnage idéal, c'est une irritation fixée sur un organe. Si l'irritation est faible ou qu'elle attaque un organe qui n'entretienne pas de relations avec d'autres organes, les symptômes qui se manifestent sont locaux. Si cette même irritation est portée à un plus haut degré, ou que l'organe irrité soit sympathiquement lié à d'autres organes, la maladie est locale à la vérité, mais les symptômes deviennent généraux. C'est donc à déterminer le point irrité d'où dérivent tous les mouvemens sympathiques, que consiste le diagnostic essentiel des maladies. D'après cette manière de voir, toutes les maladies sont locales, soit que l'irritation de la partie affectée entraîne un mouvement général, soit que ce mouvement se borne à la partie malade.

C'est en procédant du connu à l'inconnu, en observant ce qui se passe à l'extérieur du corps, que l'on a conclu de ce qui devait se passer à son intérieur : l'anatomie pathologique a pleinement confirmé ces conjectures, et l'on peut assurer, sans crainte d'être démenti, que la nouvelle doctrine anatomico-physiologique possède le plus haut degré d'exactitude physique où elle soit jamais parvenue.

Il en coûte à la vanité de l'homme de se désister de ce qu'il a cru savoir, et la paresse trouve plus commode d'attaquer ou plutôt de railler, que de vérifier une découverte. Cependant il n'y a qu'à avoir des sens, puisqu'on n'offre que des faits sensibles à quiconque veut ouvrir les yeux. Forcés de convenir d'un grand nombre de points de la doctrine de Broussais, les *ontologistes* les plus entêtés faisaient encore des efforts pour renverser les bases de cette doctrine : c'était dans les maladies intermittentes qu'ils avaient choisi leur dernier retranchement. Comme ces maladies paraissent et disparaissent à des époques déterminées, comme elles se présentent souvent sans lésions extérieures apparentes, on a contesté ces lésions, on a soutenu que ces mêmes maladies étaient générales ou *essentielles*. C'est dans ces derniers retranchemens que les attaque aujourd'hui le docteur Mongellaz dans son ouvrage : *Essai sur les irritations intermittentes.*

Ce digne élève de la nouvelle école a rempli sa tâche avec tant de précision et de netteté, que l'on ne peut assez conseiller la lecture de ce livre. M. le docteur Mongellaz s'annonce avec tous les talens d'un sage observateur, point de vague, point d'hypothèses, des faits, voilà la base de tous ses raisonnemens. Son ouvrage est divisé en quatre chapitres. Le premier est consacré à des généralités sur les irritations intermittentes. Il les divise en quatre espèces qui sont : les inflammatoires, les hémorrhagiques, les subinflammatoires et les nerveuses.

Le deuxième chapitre est consacré aux irritations intermittentes externes ; il est divisé en six articles, dont les quatre premiers offrent quatre tableaux distincts des quatre espèces d'irritations intermittentes fixées à l'extérieur. Dans le cinquième, on expose le traitement de ces différentes irritations. Dans le sixième, on tire des conclusions générales des articles précédens.

Le troisième chapitre traite des irritations intermittentes fixées à l'intérieur ; sa division est la même que celle du chapitre deuxième.

Enfin, dans le dernier chapitre, l'auteur prouve que toutes les prétendues fièvres essentielles sont sympathiques d'une affection locale qu'il est possible d'assigner. Ce chapitre se divise en huit articles : les sept premiers rapportent les faits à l'appui de la proposition générale, et le dernier expose le traitement des fièvres dont il s'agit.

Comme je me propose d'exposer plus en détail, dans un autre article, les idées de l'auteur sur ces différens points, je n'en dirai pas davantage pour aujourd'hui. J'ai cru devoir faire précéder cet examen de quelques réflexions sur la médecine ancienne, pour ne pas entrer tout-à-coup dans un sujet neuf pour un grand nombre de médecins.

Genève, octobre 1821.

COSTER, D. M.

AVIS.

Présure *infaillible et très-avantageuse pour la préparation de toutes sortes de fromages, soit pour la montagne, soit pour ceux qui se font dans les ménages.*

Une bonne cuillerée ou soixante gouttes suffisent pour coaguler soixante pots ou cent vingt litres de lait. Cette présure étant dans une bouteille

bien luttée et au frais, se conserve une année et plus. Mais, avant d'en faire l'emploi, il faut avoir la précaution de l'agiter. Elle a non seulement l'avantage de donner une belle couleur jaune, mais encore de donner un goût délicieux au fromage. Cette fabrication est faite par le sieur *François* BRUXET, notaire, habitant de la commune d'Avon. Il en tient un dépôt à Moûtiers, chez MM. *Grand*, *père et fils*, marchands épiciers; et à l'Hôpital, chez le sieur *François Million*, cafetier. Le prix de la fiole, y compris le verre, est de 60 centimes.

SOUSCRIPTION en faveur de l'Hospice du Grand-Saint-Bernard.

On se rappelle que nous avons annoncé dans le tems une souscription ouverte pour procurer les moyens de réchauffer les bâtimens de l'Hospice du Grand-Saint-Bernard et de remédier à leur insalubrité. Aujourd'hui une partie de ces bâtimens menace ruine. M. le professeur Pictet, de Genève, a proposé, dans la dernière session de la Société Helvétique des Sciences naturelles, une nouvelle souscription dont les fonds seront employés à réparer les édifices dont il s'agit. Il est à espérer que tous les amis de l'humanité s'empresseront de venir au secours d'un Hospice qui fait tant d'honneur à la charité chrétienne, et à fournir aux respectables Religieux qui l'habitent, les moyens de conserver leur asile et de se garantir eux-mêmes des dangers auxquels ils prennent tant de soins de soustraire les voyageurs.

On souscrit à Chambéry chez MM. *Forest et Genoud*, banquiers, aux [illegible] du Verney.

CHARADE.

Je ne suis pas toujours sur la place publique;
Artisan, mais important, sûr de mon grand renom,
A mon talent tout seul doit sa gloire et son nom.
Je voyage ou je tiens boutique.
Sur mon premier souvent on me trouve monté;
Mon second, qui règne en musique,
Etait, chez les anciens, un dernier coup porté;
Et mon dernier complète une certaine fabrique.

Le mot de la dernière *Enigme* est *mode*.

MARCHÉS de Chambéry des 27, 29 9.bre et 1.er décembre.

BLÉS.	LE VEISSEL. f	c.		L'HECTOLITRE. f	c.
Froment, *Prix* :	14	24	—	19	32
Seigle	9	00	—	11	76
Orge	6	00	—	7	64
Sarrasin	4	50	—	5	89
Maïs	0	00	—	0	00
Avoine (a).	7	50	—	5	25
Pain, 1.re qualité, le kilogr.				0	30
Viande, *idem*, *idem*.				0	70

(a) Rapport des 3 veissels en hectolitre : Froment [illegible], Seigle [illegible], Avoine [illegible].

Additions aux Articles de l'Intérieur et de l'Etranger.

Chambery, 6 décembre. Le *Journal de Marseille* du 1er du courant nous annonce le débarquement du Planisphère de Dendérah, dont nous avons parlé il y a quelque temps. Ce beau monument d'antiquité égyptienne va donc enfin terminer les incertitudes sur l'époque à laquelle on doit le rapporter. Feu le P. Poczobut, astronome de Wilna, partant de la supposition que le mois, placé sur le zodiaque, au milieu du signe du Cancer, indique le point solsticial pour le temps auquel le zodiaque a été fait, a calculé que ce monument remonterait à 2455 ans, c'est-à-dire, à 633 ans avant l'ère chrétienne. Ce planisphère est une masse de grès provincial, des montagnes de la Haute Egypte, de huit pieds de surface sur un pied d'épaisseur. Il présente un cercle chargé de figures astronomiques, et soutenu dans sa circonférence par douze figures humaines. On y voit une bande extérieure, couverte d'hiéroglyphes. Ce plateau a été détaché sans lésion, du plafond de l'une des chambres supérieures du temple de Dendérah.

— On a publié ici, le 4 du courant, un Manifeste *de la Chambre des Comptes* (du 23 novembre dernier) *relatif à l'insinuation* (enregistrement) *des actes venant de l'étranger.*

Vienne (Autriche), 20 novembre. L'*Observateur autrichien* reconnaît que le journal anglais le *Courrier* a eu raison de démentir le prétendu firman du Grand-Seigneur du 14 ou du 16 septembre, concernant un armement général des Musulmans.

— Le Sultan a envoyé un de ses envoyés à la cour de Perse, pour conjurer l'orage qui le menace de ce côté, en même temps qu'il a donné des ordres pour repousser les attaques. On annonce maintenant que le Divan a résolu de ne pas accéder aux dernières demandes de la Russie.

Paris, 30 novembre et 1er décembre. La Chambre des Pairs s'est occupée d'un projet de loi relatif au [illegible]. L'adresse de la Chambre des députés a été présentée à S. M. d'après son ordre seulement par le président et deux des secrétaires, aux termes de la loi réglementaire du 15 août 1814, en sorte que la députation ordinaire n'a pas eu lieu. Il faut se rappeler que le centre avait voté contre l'adresse.

Madrid, 26 novembre. De toutes parts il arrive au Roi de véhémentes adresses contre les ministres. A Alhaurin, province de Malaga, on a découvert un dépôt d'armes, de munitions, de drapeaux, etc. chez le curé, qui a pris la fuite. A Corella (Navarre), il y a eu de graves désordres commis par les deux partis opposés, à la suite de l'affectation des militaires à chanter la *Tragala*, qui déplaît aux habitans.

Tarnis, 23 novembre. Les sujets russes qui habitent la Moldavie étant maltraités par les Turcs, le gouverneur russe de la Bessarabie a déclaré au Pacha qu'il avait ordonné aux sujets russes de quitter le pays jusqu'à ce qu'on y eût apporté un frein aux désordres.

— Les lettres de Corfou confirment l'entrée des Souliotes à Arta, et ajoutent que Ali-Pacha s'avance dans la Thessalie.

A V I S.

Le sieur *Frédéric Huberti*, fumiste italien, a l'honneur d'offrir ses services au public. Au moyen des connaissances de son art, de procédés fréquemment éprouvés et d'une longue pratique, il se charge d'ôter la fumée de tout appartement quelconque, en faisant aux cheminées, comme aux poêles, les réparations et dispositions convenables. Il est logé chez le sieur François Masséria, place Saint-Léger, maison Sanoiroux, N° 39.

CHAMBERY, de l'Imprimerie de F. H. PLATTET, rue du Sénat.

An 1821. (N.° 50). VI.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTERAIRE,
Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 14 *Décembre*.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 13 *décembre*. Le 9 de ce mois, jour de la rentrée annuelle du Sénat de Savoie, étant tombé un dimanche, cette rentrée a eu lieu le lendemain, 10 du courant. Le *Veni Creator* et la Messe du Saint Esprit ont été suivis de la séance ordinaire en robes rouges, dans la grande salle des audiences publiques. M. le Comte [illegible] de Saint-Michel, Substitut-Avocat Fiscal Général, a porté la parole au nom du Ministère public. Il a pris pour objet principal de son discours, la censure de quelques abus remarqués dans les tribunaux inférieurs. L'orateur a motivé le choix de son sujet sur le bel exemple donné par le Corps illustre auquel il s'adressait, dont les vénérables Présidens et les membres éclairés ne lui ont offert que des modèles de la sagesse, des lumières, de l'intégrité et du profond respect de la loi, qui caractérisent le magistrat fidèle à ses devoirs. Avant d'entrer en matière, il n'a pu s'abstenir de s'arrêter à deux considérations qui se présentaient d'elles-mêmes. L'une est le souvenir des événemens désastreux [illegible] par le délire révolutionnaire, dans un état gouverné par les meilleurs des princes et régi par des lois qui feront l'admiration de l'Europe. Ce qui lui a fourni l'occasion naturelle de payer un juste tribut de regret, d'amour et de reconnaissance à un monarque qui a su descendre du trône en héros, et un hommage des sentimens partagés par tous les sujets du Roi, à l'auguste successeur de Victor Emmanuel, dont la sagesse et la fermeté ont sauvé la monarchie. L'orateur n'a pas oublié de rappeler la noble conduite du Sénat dans ces circonstances, et ce Manifeste remarquable où sa fidélité a brillé d'un si bel éclat. L'orateur s'est plu également à retracer cette attitude loyale et calme de la Savoie, son inviolable attachement à ses Souverains, [illegible] à la séduction et à la révolte en armes. Revenant à son sujet, l'orateur a d'abord [illegible] la majesté des tribunaux inférieurs, de [illegible] des fonctionnaires qui les occupent. Passant ensuite aux abus, il a fait remarquer d'abord que l'obligation imposée aux juges de [illegible], de résider dans le chef-lieu de leur juridiction, et il a signalé les [illegible] qui résultent de la violation de cette obligation, dont il a fait sentir les

motifs et l'importance. Après avoir censuré quelques abus particuliers, et donné aux juges des conseils utiles, il a successivement rappelé quelques-unes des obligations essentielles des avocats fiscaux provinciaux, des avocats, des procureurs, des notaires et des greffiers des tribunaux. Il a terminé son discours par donner un touchant souvenir à la mémoire de M. le chevalier Bourgeois, dont la perte a laissé de si justes regrets dans le Sénat comme dans le public. Enfin, il a requis la prestation du serment prescrit, qui a eu lieu dans les formes ordinaires.

PIÉMONT.

Turin, 7 décembre. L'Administration de la dette publique devant procéder à la formation du rôle de payement des rentes pour le semestre à échoir au 31 décembre 1821 et pour les semestres échus des rentes non encore payées, prévient les créanciers de déposer à l'Administration les mandats dont ils sont porteurs, pour être échangés contre un nouveau mandat payable dès le 2 janvier 1822.

— En considération de la loyale conduite d'un grand nombre des officiers de l'armée Sarde, pendant les troubles de mars, S. M. l'Empereur d'Autriche a décerné la croix de seconde classe de la Couronne de Fer à sept officiers, au nombre desquels est M. le colonel de Maistre, adjudant-général, et à six autres la croix de troisième classe du même ordre.

Cours des Inscriptions sur le Registre général de la Dette Publique.

Cinq p. % 100, rentes rachetables, à dater du 1.er octobre 1821. *Du 1.er au 4 décembre*, 84 l., 22 c., 84 l., 83, 50 c. *Du 6 au 7 décembre*, 83 l., 50 c.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

ALLEMAGNE.

Berlin, 20 novembre. Notre gazette officielle publie une lettre d'un officier étranger qui a servi parmi les Grecs, laquelle est bien propre à désabuser ceux qui seraient tentés de faire comme lui.

Vienne, 24 novembre. On indique pour les deux garanties que l'on dit exigées par la Russie contre les Turcs, l'occupation militaire de la Valachie et de la Moldavie par un corps de troupes russes et autrichiennes, et celle de la Morée par un corps anglais et autrichien.

— Selon les dernières nouvelles de Constantinople, les Grecs auraient levé le siége de Patras. On a décapité à Constantinople dix janissaires, pour avoir troublé l'ordre public.

— On écrit de Semlin que les troupes turques d'Asie ont rassemblé plus de mille femmes grecques des environs de Salonique, et les ont envoyées aux bazars pour y être vendues. On ajoute que plus de 400 se sont tuées en route, et que beaucoup sont mortes de faim.

— Le nombre des troupes turques s'accroît de plus en plus dans la Moldavie et la Valachie.

— Il paraît que le massacre des Grecs continue à Smyrne.

— L'ordonnance contre les *Carbonari* a été signifiée à tous les propriétaires, pour être communiquée aux locataires, obligés d'en donner un reçu.

Angleterre.

Londres, 4 décembre. Un bâtiment arrivé de Valparaiso, a apporté la nouvelle officielle de la prise de Lima. La ville a été évacuée le 6 juillet par les royalistes, et le 15, les autorités de Lima ont proclamé l'indépendance du Pérou.

— Le duc de Wellington a reçu un courrier qui l'invitait à se rendre sur-le-champ à Brighton, auprès du Roi. On croit qu'il s'agit de quelque mesure importante relative aux affaires de la Grèce.

— Les lettres de la Jamaïque annoncent que Carthagène s'est rendue aux troupes de Venezuela.

— Quelque sérieux que soient les troubles d'Irlande, ils sont moins alarmans qu'on ne pourrait le croire, comme n'ayant aucun caractère politique. Ce sont des brigands maraudeurs, armés pour dépouiller les propriétaires qui ne peuvent leur résister. La vigilance et la fermeté des autorités peuvent mettre fin à ces désordres.

— Les paysans armés de l'Irlande donnent pour motif de leur insurrection qu'ils ne veulent plus payer ni dîmes, ni contributions quelconques. Le marquis de Wellesley passe en Irlande avec les pouvoirs les plus étendus.

— Le 11 novembre, est mort à Liverpool le nommé Edouard Simon, âgé de 104 ans. Sa mère a vécu 103 ans, son père et son frère sont morts à 104 ans.

— Les provinces de Venezuela et de la Nouvelle-Grenade se sont définitivement constituées en *République de Colombie*, par un acte solennel du 12 juillet 1821, qui a été publié à Caracas le 15 août, et à Angostura, le 24 septembre.

Espagne.

Madrid, 26 novembre. La France a eu ses *sans-culottes*, l'Espagne a ses *descamisados (sans-chemise)*. Ceux de la Fontaine d'Or ont reçu avec enthousiasme la nouvelle que Cadix avait complété tous ses préparatifs de guerre pour résister efficacement aux ordres du Roi et de ses ministres, et se déclarer, à la première occasion, libre, indépendant et prêt à seconder les villes qui voudront suivre cet exemple. Le bruit court que les ministres, désespérant du salut de la chose publique, ont tous donné leur démission. Quoi qu'il en soit, un dénouement quelconque, dans cet état d'anarchie, ne peut être éloigné. Le chef politique de Cadix écrit au Roi *que ce n'est qu'avec peine qu'il a obtenu* (du peuple) un *délai de huit jours* pour attendre la réponse de S. M.

— Dans l'acte d'indépendance du Mexique, c'est le prince Charles-Louis de Lucques, qui est appelé à l'empire mexicain, au défaut du Roi d'Espagne et de ses frères.

27 *Novembre.* Le Roi a adressé aux Cortès un message où il se plaint du refus de la ville de Cadix, de recevoir les fonctionnaires qu'il lui a désignés, et réclame des mesures extraordinaires pour faire respecter l'autorité royale et faire cesser l'anarchie. Les Cortès ont répondu dans leur adresse qu'elles prendraient en très-grande considération l'objet du message, et ont nommé une commission chargée de faire un prompt rapport à ce sujet.

— *Les motifs personnels* allégués contre les fonctionnaires, par les provinces dans la résistance aux actes du gouvernement, ne sont qu'un faux prétexte, puisqu'ils ont fini par déclarer que si on leur envoyait le plus constitutionnel des constitutionnels, ils le refuseraient également.

— Il s'est formé à Madrid une société dite des *Amis de la Constitution*, pour s'opposer aux projets des révolutionnaires exagérés.

— La Corogne, Malaga, Xérès sont entrés dans la confédération de Cadix. Une conspiration vient d'être découverte à Malaga. On ne peut se dissimuler que tous les symptômes de dissolution menacent cette malheureuse monarchie.

FRANCE.

Paris, 2, 3 et 4 décembre. On a remarqué, dans la réponse du Roi à la députation de la Chambre des Députés, les expressions suivantes : « Dans l'exil et la persécution, j'ai soutenu mes droits, l'honneur de ma race, et celui du nom français. Sur le trône, entouré de mon peuple, je m'indigne à la seule pensée que je puisse jamais sacrifier l'honneur de la nation et la dignité de ma couronne. — J'aime à croire que la plupart de ceux qui ont voté cette adresse, n'en ont pas pesé toutes les expressions. S'ils avaient eu le temps de les apprécier, ils n'eussent pas souffert une supposition que, comme Roi, je ne dois pas caractériser, et que, comme père, je voudrais oublier. » Ces paroles de S. M. font allusion au passage suivant de l'adresse : « Nous nous félicitons, Sire, de vos relations constamment amicales avec les puissances étrangères, dans la juste confiance qu'une paix si précieuse n'est point achetée par des sacrifices incompatibles avec l'honneur de la nation et la dignité de votre couronne. »

— L'équipage du navire *la Confiance*, dans la traversée de Bordeaux à la Martinique, s'étant révolté et ayant jeté à la mer le capitaine, qu'il est parvenu à tuer, les matelots coupables ont été pendus au Fort-Royal.

— Des lettres de Rome donnent des craintes sur la santé du Saint-Père.

— Le 16 novembre, les membres de la régence de la Basse-Autriche ont publié une circulaire qui renouvelle les peines portées contre ceux qui appartiendraient à la secte des Carbonari.

— Dans la séance de la Chambre des Députés, du 3 du courant, M. le garde-des-sceaux a présenté un projet de loi touchant la répression des délits de la presse, et un autre projet qui prolongeait jusqu'à la fin de la session de 1826, la législation actuelle sur les journaux. Le premier projet porte des peines graduées, d'emprisonnement et d'amende, pour les outrages et les attaques contre la religion de l'état et les autres cultes, l'autorité du Roi, sa dignité et sa dynastie, contre les ministres des cultes, les membres des deux Chambres, les fonctionnaires publics, etc. etc.

Après la lecture de ces deux projets, M. Delalot a fait une sortie véhémente contre les ministres, qu'il a accusés des vues les plus désastreuses pour les libertés publiques et pour les vrais intérêts de la monarchie, et d'avoir calomnié la Chambre auprès du Roi. M. le garde-des-sceaux a répondu en peu de mots, et la parole a été relaissée à M. Donnadieu qui voulait, disait-il, justifier toutes les accusations de M. Delalot.

— Les médecins français de Barcelonne sont entrés en quarantaine, à Montallègre, dès le 20. Il y a décidément une amélioration sensible à Barcelonne et à Tortose.

5 *Et 6 décembre.* Il paraît que la Chambre des Députés se divise en trois minorités. La majorité des votes s'est formée jusqu'ici de la réunion de la droite et de la gauche, qui se sont rapprochées. Le centre paraît abandonné à lui-même.

— La maladie de Barcelonne touche à son terme; il n'y a plus que 25 à 30 morts par jour. Le médecin Bailly voulait rester pour soigner la convalescence du jeune Jouarry, mais comme il a fait une sorte de rechute, ses collègues l'ont entraîné de force avec eux. Il est resté aux soins des sœurs de St.-Camille.

— On vend chez les marchands de nouveautés l'opinion que le général Donnadieu n'a pu prononcer dans la séance du 3, contre les ministres.

7 *Et 8 décembre.* L'Académie française met au concours de poésie le dévouement des médecins français et des sœurs de St.-Camille à Barcelonne.

— Le gouvernement espagnol a fait partir des troupes pour la Biscaye, la Navarre et Saragosse, menacées d'un soulèvement.

Banque de France 1595 fr.
Cinq pour cent consolidés 89 fr. 00 c. ; 88 fr. 90 c.

ITALIE.

Mantoue, 27 novembre. Le 23 du courant, notre ville a été honorée pour la première fois de la présence de LL. AA. II. et RR. l'archiduc Vice-roi et l'archiduchesse son épouse. Leur arrivée a été fêtée par une belle illumination.

Naples, 25 novembre. La nuit du 21 au 22 de ce mois, nous avons éprouvé ici une légère secousse de tremblement de terre, qui n'a été aperçue que d'un petit nombre de personnes, ayant eu lieu à deux heures et quart après minuit.

Venise, 30 novembre. On apprend de Corfou que le prince Maurocordato, arrivé à Sulli en *Epire*, avec un grand convoi de munitions, y a établi un gouvernement pour toute l'Epire, et se dispose à agir contre Chourchid, de concert avec le *Pacha de Janina*.

— Le bruit s'est répandu à Constantinople d'une victoire remportée dans les eaux de Lépante, par la flotte turque, qui aurait pris ou coulé à fond 58 bâtiments grecs.

VARIÉTÉS

MÉMOIRE *sur l'importance du frêne commun pour le repeuplement des forêts*, etc. Par M. J. B. FRANCOZ, broch. in-8.° Prix : 1 liv. 50 cent.

II.e *Article* (1).

L'auteur de ce Mémoire considérant les avantages que procureront à l'agriculture, l'augmentation de la quantité des fourrages et de l'engrais, envisagés comme la principale source des richesses agricoles et de l'amélioration des exploitations rurales, ainsi que l'accroissement du produit des laiteries, frappé surtout de la nécessité de remédier à la pénurie toujours croissante des bois de chauffage et de charpente, a cru voir dans la culture et la propagation du frêne commun, une ressource abondante et facile pour remplir à la fois ces divers objets.

M. Francoz avait à combattre une certaine défaveur jetée sur la culture et l'emploi du frêne, défaveur résultant de quelques opinions qu'il considère comme autant de préjugés dénués de tout fondement.

On a accusé le frêne 1.° d'être sujet à être attaqué par les cantharides, 2.° de nuire aux autres arbres, aux pâturages et aux diverses cultures dans le voisinage desquels il est placé, 3.° d'avoir une croissance trop lente, 4.° de fournir un bois qui serait utile, il est vrai, par la nature de sa consistance, mais susceptible d'être rongé par les insectes et détérioré par les vermoulures, 5.° enfin de produire un feuillage qui communique au beurre un mauvais goût.

L'auteur convient que les cantharides attaquent en effet les feuilles du frêne dans quelques pays chauds, tels qu'en Piémont; où toutefois les dégâts causés par ces insectes sont beaucoup moins considérables qu'on ne le pense; mais il dit qu'en Savoie et dans tous les lieux d'une température analogue, cet inconvénient n'existe pas, ou qu'il s'y réduit à des effets insensibles, et que le frêne a, d'autre part, l'avantage de n'être point rongé par les chenilles, les hannetons et autres insectes qui font tant de ravages dans nos vergers et dans nos jardins.

C'est une erreur de croire que le frêne qui, comme tout autre autre arbre, ne puise dans la terre que les sucs qui lui sont propres, nuise plus que tout autre à son voisinage. S'il est le plus propre à extraire dans les lieux incultes, les alimens qui lui sont nécessaires, c'est un avantage qui lui mérite la préférence.

Quant à la lenteur de sa croissance, après qu'il a été transplanté, l'auteur l'attribue à deux causes: l'une est le mauvais état des racines des jeunes frênes arrachés dans les pierres et les rocs où l'on est obligé de les aller chercher; inconvénient qui n'aurait pas lieu dans une pépinière. L'autre cause est le peu de soin que l'on met à la préparation des creux et à la transplantation.

(1) Voyez le N.° 62 de ce Journal (Année courante).

Le vice des vermoulures n'est pas plus particulier au bois de frêne qu'à celui des autres arbres : il est commun à tous les bois laissés dans leur écorce et déposés dans des lieux humides et frais.

Enfin l'auteur a fait une série d'expériences qui concourent à prouver que la feuille du frêne, verte ou sèche, mêlée avec d'autres fourrages, augmente considérablement la quantité du beurre et du fromage, et leur donne une qualité supérieure pour la consistance et le goût.

Ainsi, non seulement le frêne commun serait une source de richesse dans les laiteries, mais il serait l'arbre le plus propre à multiplier les plantations dans tous les lieux qui en sont susceptibles, à repeupler jusqu'à une certaine hauteur les montagnes dénudées, à fournir avec abondance un excellent bois pour la charpente, pour le charronnage, pour la menuiserie, pour les constructions de tout genre, pour des échelles, des tuteurs d'arbres, des perches, etc. enfin pour les charbons et le chauffage.

Les plantations de frêne pourraient avoir lieu dans les lieux d'agrément, dans les avenues, par substitution, auprès de tous les arbres vieux ou de nul produit, au bord des grandes routes, des fleuves, des rivières, des torrens, dans les ravins et les glaires, dans les prés dépourvus de bons arbres, dans l'établissement des haies, mais surtout dans les terrains communaux.

L'auteur entre dans beaucoup de détails sur chacun de ces points, et sur les divers genres de produits du frêne, selon qu'il est élevé, taillé, ou réservé, en conséquence des usages auxquels on destinerait son feuillage, ses branches et son bois.

Le Mémoire est suivi d'une instruction très-circonstanciée sur les moyens de se procurer les graines du frêne commun et d'en faire le semis, sur la plantation du frêne, et sur la manière de l'élever et de l'émonder.

L'auteur insiste beaucoup sur une grande mesure qui a souvent été mise en question, le partage des terrains communaux. Il regarde cette mesure comme indispensable pour repeupler les montagnes et régénérer les bois. Il la considère comme un moyen efficace d'exciter parmi les habitans une active émulation qui tendrait à fertiliser, sous le rapport agricole et forestier, ces immenses étendues de terres vaines qui ne fournissent plus rien à la société, l'intérêt particulier étant le plus puissant mobile des soins donnés à la culture et à la conservation des produits du sol. Ainsi, dit-il, on rendrait à près des trois quarts de notre territoire, une fertilité dont les produits serviraient à augmenter celle de l'autre quart dans une proportion inappréciable. Ce qui tournerait d'ailleurs au profit de l'État, en rendant ces vastes terrains passibles d'impositions. Il montre, pour preuve des résultats avantageux du partage

dont il s'agit, l'état où se trouvent les parcelles de forêts restées en propriétés particulières, les seules qui présentent aujourd'hui quelques restes de bois, à côté des communaux dépouillés, avec lesquels elles font un contraste si marqué. Après avoir rappelé tous les avantages qu'il entrevoit dans les conséquences de cette mesure, il discute les inconvéniens que quelques économistes ont cru y trouver.

Dans un Supplément qui termine ce Mémoire, l'auteur s'occupe du semis et de la culture de quelques autres arbres, tels que le noyer, le poirier et le pommier.

LE MENTOR *des enfans et des adolescens, ou maximes, traits d'histoire et fables nouvelles en vers, propres à former l'esprit et le cœur de la jeunesse*, par M. l'Abbé REYRE, nouvelle édition, Annecy, chez J. F. Durand, imprimeur du Roi. un vol. in 8° de 169 pages.

Cet ouvrage est, comme son titre l'annonce, un recueil des maximes qu'il importe le plus d'inculquer dans l'esprit de la jeunesse, pour lui inspirer de bonne heure la haine du vice et l'amour des vertus chrétiennes, pour la garantir des mauvaises habitudes et la prémunir contre les piéges et les écueils qui l'attendent dans le monde. L'auteur s'est proposé de plaire en instruisant, de captiver l'attention de ses jeunes lecteurs en évitant les formes sévères qui auraient pu les rebuter. C'est dans cette vue qu'il a entremêlé ses réflexions et ses conseils de traits historiques qui s'y rapportent, et qu'il a mis, dans chaque chapitre, une ou plusieurs fables appropriées au sujet qu'il y traite; ce qui répand, en effet, de l'agrément et de la variété dans ses leçons. Nous croyons que ce livre peut être mis avec fruit entre les mains des jeunes gens des deux sexes, et qu'il mérite d'être recommandé, sous ce rapport, aux instituteurs et aux pères de famille.

Marchés de Chambéry des 4 et 6 décembre 1821

		LE VESSEL			L'HECTOLITRE	
		f.	c.		f.	c.
BLÉS.						
Froment.	*Prix*	14	08	—	17	57
Seigle		0	00	—	0	00
Orge		0	00	—	0	00
Sarrasin		0	51	—	0	00
Maïs		0	00	—	0	00
Avoine (1)		8	00	—	5	58
Pain, 1re qualité	le kilogr.				0	30
Viande, idem,	idem				0	70

(1) Rapport des 3 mesures en hectolitre: Froment [illegible], Seigle [illegible], Avoine [illegible].

CHAMBÉRY, de l'Imprimerie de F. H. PLATTET, rue du Sénat.

AN 1821. (N.° 51). VI.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE,

Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 21 Décembre.

INTÉRIEUR.

Chambery, 20 *decembre*. Nous nous empressons d'annoncer l'arrivée en cette ville, de S. Exc. M. le Général Comte d'Andezeno, Gouverneur-général du Duché, de retour de Turin, où il était allé offrir son hommage à LL. MM. Les habitans de la Savoie apprendront cette nouvelle avec d'autant plus de plaisir, que S. Exc. a reçu de la bouche même de S. M. les expressions les plus flatteuses sur la belle conduite de ses plus anciens sujets, qui dans tous les tems ont donné des preuves de leur fidélité à son auguste famille, ainsi que l'assurance de ses dispositions personnelles à leur donner des marques de sa souveraine satisfaction. S. M. la Reine, dans une audience particulière dont elle a honoré M.me la Comtesse d'Andezeno, outre les paroles les plus gracieuses et les marques d'un touchant intérêt envers les habitans de ce Duché, n'a pas oublié la part des pauvres.

CONSEIL DE RÉFORME.

La négligence qu'apportent la plupart des Syndics, et surtout dans les campagnes, à exécuter ce que les lois et les réglemens leur prescrivent en fait de l'éducation et de l'enseignement de la jeunesse, de même que l'insouciance des parens à l'égard d'un objet aussi important, ont nécessité de la part du Conseil de Réforme des mesures particulières, pour obvier, le plus promptement, aux abus graves et sans cesse renaissans que causent des gens sans aveu, soit étrangers, soit du pays, qui se permettent de tenir école, d'y introduire même des élèves des deux sexes, sans aucune autorisation légale.

Le Conseil de Réforme, en conséquence, a donné les dispositions suivantes :

Art. 1.er Il est défendu à tout individu de quel état, qualité et condition qu'il soit, de tenir école, sans être approuvé par la Réforme, et tous ceux qui contreviendraient à cet ordre seront considérés comme rebelles et punis comme tels.

2. Tous les maîtres d'école qui exercent avec autorisation devront, pour être admis à continuer leurs fonctions, se présenter au Réformateur de leur province et justifier auprès de lui, par des certificats en due forme, que,

dans la précédente année, ils ont rempli leurs devoirs de religion et ceux de leur état. Le Réformateur, au bas de la requête qui lui sera présentée à cet effet sur papier timbré, les résultats de la probité et capacité du recourant, l'autorisera à exercer les fonctions de maître d'école dans la commune indiquée, pendant une année, à la charge de prêter par devant le recteur de la commune, qu'il commettra à cet effet, serment d'être fidèle au Roi, affectionné au gouvernement royal, d'exercer ses fonctions avec honneur et probité, de n'admettre dans son école aucun élève de sexe féminin, et de conduire ses élèves les dimanches et fêtes à l'église paroissiale, pour y assister à tous les offices divins, et ce qui sous la responsabilité du syndic et la surveillance du recteur, qui devra transmettre le tout au Réformateur de la province pour y être inséré dans ses registres, et y avoir recours au besoin.

3. Les mêmes mesures seront prises dorénavant à l'égard de ceux qui aspireront à être maîtres d'école, et le présent sera envoyé au Réformateur de chaque province, pour sa prompte exécution.

Fait à Chambéry, le 22 décembre [illegible], au bureau du Conseil de la Réforme des Etudes.

Le Chef du Conseil,

Le Chevalier DE MONFREI,

Le Secrétaire, Pallavano.

— Le Conseil de *Réforme* s'est occupé d'un autre objet non moins important, comme intéressant essentiellement la santé des particuliers. Il a rendu le 24 septembre dernier, une Ordonnance, qui a été approuvée par le Magistrat de la Réforme, contenant les mesures nécessaires pour remédier aux abus provenant des permissions accordées aux *Empiriques* et aux *Charlatans*, qui abusent de la crédulité publique, en dépassant les limites qui leur sont fixées et trompant le peuple non-seulement par les prétendues propriétés de leurs drogues appliquées à des maux qu'elles ne peuvent guérir, mais par les discours qu'ils tiennent et les papiers imprimés qu'ils répandent avec leurs remèdes. Cette Ordonnance a été rendue sur l'avis de M. le Docteur Gaillard, Conseiller, Vice-Protomédecin.

Nous saisissons cette occasion pour annoncer que le titre et le grade de *Conseiller honoraire du Magistrat du Protomédicat* ont été accordés à M. le Docteur Gaillard, Vice-Protomédecin, par Lettres-Patentes Royales du 9 mars dernier, dans lesquelles S. M. déclare lui donner cette marque éclatante de sa bienveillance, pour les services distingués qu'il ne cesse de rendre dans l'exercice de ses fonctions.

— Quoique nous n'ayons reçu aucune *relation* des fêtes qui ont eu lieu à [illegible] au sujet de l'avènement de S. M. le Roi CHARLES FELIX, nous savons que cette ville ne le cède à aucune autre dans l'expression des sentimens de joie, d'amour et de fidélité, qu'elle a manifestés dans cette circonstance.

Thônes, 20 novembre. Le 18 de ce mois, on a chanté ici un *Te Deum* solennel en actions de grâces de l'heureuse arrivée de LL. MM. dans la capitale de leurs Etats. Les habitans de cette ville et de tous les environs se sont empressés de faire éclater leur joie par une fête qui a montré les sentimens non équivoques d'amour et de fidélité dont ils ont

toujours été animés pour l'auguste Maison de Savoie. La fête a été annoncée la veille par le son des cloches et l'explosion des boîtes. Plusieurs décharges ont eu lieu pendant la cérémonie, dont une très-belle musique a augmenté la solennité. Les autorités et les employés se sont ensuite réunis à un banquet, où les divers toasts portés à LL. MM. et de jolies chansons ont exprimé la joie, le bonheur et un contentement parfait. La fête a été terminée par une brillante illumination et par un très-beau feu de joie, établi sur la montagne de Calvaire, où, d'après l'invitation de M. le Syndic, MM. les ecclésiastiques se sont portés en grand nombre, accompagnés des autorités, de la garde urbaine et de la musique. M. Favre, supérieur de la Mission, a allumé le feu, et aussitôt les décharges, le bruit des boîtes, la musique et les cris continuels de *Vive le Roi! Vive la Reine! Vive la Maison de Savoie!* se sont fait entendre de toute part, et se sont prolongés fort avant dans la nuit.

— Nous croyons devoir, dans l'intérêt du commerce et en l'honneur de l'administration, faire connaître les améliorations importantes qui viennent d'être faites à la route provinciale de Bonneville (Faucigny) à Annecy par la Roche. Ce trajet qui, il y a peu de temps encore, était difficile, périlleux même, par les torrens dont il était coupé, par ses montées et ses descentes rapides, présente aujourd'hui sur toute sa longueur, sauf dans une ou deux pentes de peu d'étendue non terminées, une très-belle route, des plus sûres et des plus faciles.

Parmi les travaux d'art exécutés, on remarque un pont récemment construit à dix minutes de Bonneville, sur le torrent de *Borne*, où il n'en avait jamais existé, dont le gué avait été funeste aux voyageurs dans diverses circonstances, et qu'on ne pouvait éviter que par un détour de plus d'une lieue et demie.

M. le Vice-Intendant de la province a fait placer à ce pont une inscription latine destinée à rappeler aux habitans du Faucigny, le signalé bienfait sans lequel une construction si nécessaire et désirée depuis si long-tems, a été opérée. Ce travail, d'une exécution difficile, a été dirigé par M. Bard, lieutenant du génie civil, non moins distingué par ses connaissances en mathématiques, que par son zèle actif et éclairé dans tout ce qui tient aux réparations des routes. Il est, sous ce dernier rapport, parfaitement secondé par la généralité des Syndics de la province, toujours empressés d'acquiescer aux demandes de l'autorité, quand il s'agit de travaux utiles. Les digues, les remblais du pont de Borne en ont causé d'immenses aux communes [illegible]. Aucun prétexte de refus n'a été élevé, aucun murmure même n'a eu lieu. [illegible] l'éloge de l'excellent esprit des habitans, et on pense qu'[illegible] ils sont dignes des soins que donne l'Administration à ce qui peut leur être avantageux.

— Dans le procès de M. de Béranger (voyez l'article *Paris*), M. de Marchangy, Avocat-Général, au sujet de la Chanson de l'accusé, intitulée, *Les Capucins*, s'est exprimé en ces termes :

« Il faut avoir des ressentimens bien opiniâtres pour attaquer ces humbles serviteurs de l'humanité, aujourd'hui qu'ils sont ensevelis sous les ruines de leurs cloîtres déserts. A peine leur souvenir vit-il encore dans quelques chan-

asiles où ils venoient, il y a bien long temps, parler de Dieu à ceux qui mouroient, et partager le pain qu'ils tenoient de la charité. Pensionnés ou ayant été poussés sur les [illegible], ils ont quitté le monde sans avoir de compte à rendre; pourquoi donc poursuivre leur mémoire au delà de l'exil et du martyre? Au surplus, nous ne voyons pas qu'il s'agit de venger. Que, par amour pour la tolérance, l'impiété persécute les Ordres religieux, coupables d'avoir, en ouvrant aux cœurs souffrans des asiles de paix, différé *le grand siècle des lumières*, elle le peut sans doute; mais qu'elle confonde sous ses anathèmes l'autel avec le monastère, et la religion avec ses ministres, c'est là ce que la France alarmée ne nous permet pas d'excuser, et c'est ce que fait le prévenu dans la chronologie qu'on nous dénonce. »

PIECES OFFICIELLES PUBLIÉES

Pub. le 25 décembre : Manifesto (*in data del 7 di dicembre 1821*) *del Magistrato della Riforma sopra gli studi, col quale si fanno note parecchie Sovrane provvidenze relative all'ammessione degli Studenti agli esami, ed al proseguimento degli studi.*

Ce Manifeste contient les dispositions relatives à l'ordre des études, des examens et de la prise des grades, en faveur des étudians qui n'ont point pris part aux désordres des derniers événemens. Il y est statué, entr'autres mesures, que les étudians sans reproche pourront suivre leurs études à Turin ou dans toute autre ville, sous la direction des personnes approuvées par l'autorité royale. Mais une disposition qui atteste la généreuse munificence du Souverain et qui mérite d'être spécialement signalée à la reconnoissance publique, est celle qui accorde aux élèves du Collège des Provinces qui jouissoient de la pension gratuite, et qui n'ont pas pris part à la révolte, une indemnité de 60 livres par mois, égale au prix de la pension payée par les élèves pensionnaires.

Pub. le 26 décembre. Lettres-Patentes (du 13 novembre 1821) *par lesquelles S. M. supprime le Ministère de la Police, en confie les attributions à la Secrétairerie d'État pour les affaires de l'intérieur, et en règle le mode d'administration.*

Voici les principales dispositions de ces Lettres-Patentes.

Le Premier Secrétaire d'État de l'intérieur exercera sa vigilance sur tous les sujets de S. M. et sur les étrangers, sans distinction de classe ni de personne; il aura l'inspection supérieure sur tout ce qui intéresse l'ordre, la sûreté et la tranquillité de l'État. Tous les employés civils et militaires correspondront avec lui.

La surintendance de la police des Divisions est attribuée aux Gouverneurs et aux Commandans généraux. Les Gouverneurs auront à leur disposition un ou plusieurs Commissaires de police. Les Commandans militaires des provinces et des villes chef-lieux, et à leur défaut, les Syndics et Vice-syndics exerceront la police dans leur ressort. Les Avocats fiscaux-généraux, les Régens des Conseils de justice, les Intendans, les Juges-mages, les Assesseurs veilleront sur les moyens de prévenir les délits; ils correspondront avec la Secrétairerie d'État et avec le Gouverneur. Le même devoir est prescrit aux Juges de mandement envers le Commandant militaire.

— Les Gouverneurs auront l'inspection supérieure sur les spectacles, les fêtes, les lieux publics, les hôtelleries, etc.

Les Commandans, les Syndics et les Commissaires de police pourront faire arrêter les individus surpris en flagrant délit ou fortement soupçonnés, sauf à en donner avis en même tems au Gouverneur ou au Commandant. Hors les cas prévus, on ne pourra arrêter personne que par ordre de la Police. Tout individu arrêté sera interrogé sur le champ, et remis au Juge compétent dans les 24 heures, s'il est prévenu d'un délit.

Le Corps des Carabiniers Royaux prêtera main-forte à toutes les Autorités chargées de la Police, conformément à ses instructions.

Tous les droits fixés au profit de la police sont supprimés, à l'exception de celui du port d'armes, et celui pour la permission de tenir jeu de billard.

S. M. se réserve de pourvoir aux employés du Ministère de la Police, aux Inspecteurs, Sous-inspecteurs et Commissaires de Police qui ne seront pas conservés.

La Direction de la Police de Gênes est conservée.

PIEMONT.

Turin, 13 *décembre*. Le 6 du courant, la classe des sciences morales, historiques et philologiques de l'Académie Royale a tenu sa première séance après les vacances, sous la présidence de S. Exc. le Comte de Balbe. M. le Comte Franchi de Pont a lu une partie de ses explications de la fameuse Table Isiaque. S. Exc. M. le Comte Napion a repris la lecture de sa dissertation sur la science militaire d'Ægidius Colonna et des Italiens du moyen âge. S. Exc. M. le Comte de Balbe a commencé la lecture des lettres inédites du P. Peiresck au célèbre Galilée, tirées des manuscrits originaux de la Bibliothèque de Carpentras.

— Le jeune M. Charles Sapelli, de Caresana, province de Montferrat, l'un des pensionnaires de S. M. à l'Académie de Saint Luc, de retour de Rome après quatre ans d'étude, a eu l'honneur de présenter à son auguste Monarque quelques-uns de ses premiers travaux.

— *Du courant*. Le 8 du courant, LL. MM. ont honoré de leur visite le Monastère du Rosaire du Tiers-Ordre de Saint Dominique. Après avoir reçu la bénédiction du S. Sacrement, LL. MM. ont admis au baise-main les Supérieurs et les Religieuses. Elles ont ensuite [illegible] les jeunes filles et ont examiné avec une bonté paternelle leurs ouvrages de broderie et de soie. Après avoir visité toutes les parties de l'établissement, elles ont daigné témoigner la plus honorable satisfaction aux Directeurs et aux Religieuses, qui ont été vivement touchés de cette marque de l'attention souveraine envers cette pieuse fondation.

— La classe des sciences physiques et mathématiques de l'Académie Royale a tenu le 9 du courant, sa seconde séance. M. le Professeur Borsin a fait le rapport d'une commission touchant un mémoire sur l'existence et la cause des déluges, envoyé de [illegible], par M. Laurent [illegible]. M. le Chevalier Ignace Michelotti a fait le rapport d'une autre commission sur une invention tendante à faciliter le mouvement des [illegible], par M. Cattaneo de Milan. M. le Chevalier Amédée Avogadro a lu un Mémoire sur la manière de connaître

les composés organiques aux lois ordinaires des proportions déterminées. M. le Professeur Vitton Michelotti a fait la description d'un puissant appareil voltaïque, propre aux expériences électro-magnétiques, déjà présenté le 24 juin dernier.

— Par Edit Royal du 29 novembre dernier, S. M. a statué que les contributions pour l'an 1822, tant en principal qu'en centimes additionnels, seront assises sur le même pied qu'en 1821.

Cours des Inscriptions sur le Registre général de la Dette Publique.

Cinq p.ᵒ 100, rentes rachetables, à dater du 1.ᵉʳ octobre 1821. *Du 7 au 12 décembre* 83 l., 50 c. *Du 13 au 15* 83 l., 50 c., 30 c., 33 c., 25 c.

NOUVELLES ETRANGERES.

Allemagne.

Vienne, 8 *décembre*. On écrit d'Odessa, 14 novembre, qu'on y a mis en circulation des copies de l'*ultimatum* de la Russie, rédigé par le comte de Nesselrode, qui renouvelle les demandes du baron de Stroganoff. On ajoute que les Turcs ont pendu six évêques en Bulgarie, au commencement de novembre.

— On a reçu à Jassy, de Constantinople, 8 novembre, la nouvelle que la flotte grecque aurait été anéantie par celle des Turcs.

— Le Reis-Effendi Hamid Bey, a été déposé le 1.ᵉʳ novembre et exilé à Sivas en Asie.

— La flotte ottomane, avec les vaisseaux d'Alger et d'Egypte, était rentrée aux Dardanelles le 22 octobre, au nombre de 60 voiles, avec les 30 bâtimens grecs pris à Galaxidi.

— Des bâtimens marchands russes, entrés dans le Bosphore, ont été parfaitement accueillis et ont continué leur route pour la Méditerranée.

— La Porte fait saisir les propriétés des Pachas. On dit que la Porte annonce protection aux Chrétiens et ne reconnaît d'ennemis que les partisans d'Ali.

— On assure que la Porte n'a pas tenu les promesses qu'elle avait faites aux Serviens, et que le Divan rejette le plan d'organisation d'une régence composée d'hommes du pays. Des troupes ottomanes se rassemblent sur les frontières de la Servie.

— La reprise d'Athènes par les Turcs n'a porté aucune atteinte aux anciens monumens, mais la ville a été incendiée.

— L'Empereur vient de convoquer un concile national catholique, en Hongrie.

Angleterre.

Londres, 21 *décembre*. Le *Times* assure qu'on ne peut plus douter du plan de séparation du Brésil, qui aura pour monarque le prince royal de Portugal, et que la révolution, à laquelle les troupes étaient préparées, a dû avoir lieu le 12 octobre.

— Les nouvelles d'Irlande sont toujours des plus fâcheuses, chaque jour il se commet des meurtres nouveaux.

— Des dépêches de Constantinople arrivées ici par la voie de Vienne, confirment la nouvelle de l'entrée des Persans sur le territoire ottoman. On parle d'une affaire sanglante qui doit avoir eu lieu dans les environs de Bagdad.

— Dans le comté de Limmerick, les gentilshommes ont partout presque plus de leurs maisons de campagne [illegible] dans la crainte d'être assassinés. La plupart des maisons barricadées et [illegible], ressemblent à des postes militaires en pays ennemi. Il semble que la civilisation a rétrogradé de deux ou trois siècles.

ESPAGNE.

Madrid, 4 décembre. Plusieurs députations provinciales, notamment celles d'Avila et de [illegible], ont envoyé au Roi des adresses où elles protestent contre tout ce qui tend à méprisér l'autorité, à déconsidérer la dignité royale et à provoquer l'anarchie. A Ciudad-Réal, on a rédigé une adresse où l'on dit que les prétendus régénérateurs de l'Espagne ne veulent que le désordre et le pillage, et où l'on supplie le Roi de gouverner de sa pleine autorité, que n'ont [illegible] d'une [illegible].

— La *Fontana de Oro* est [illegible] fermée. Il y aura ici, dans le courant de ce mois, de grandes courses de taureaux; on annonce 80 mille taureaux, dont [illegible] mille en [illegible].

— Dans une conférence extraordinaire de la députation permanente des Cortès et de tous les ministres, la députation a reconnu et déclaré, après un examen de tous les actes des ministres, que la conduite de ceux-ci a été en tout régulière et constitutionnelle.

— Le 28 novembre, on a chanté le *Te Deum* à Barcelonne, pour célébrer la cessation de l'épidémie. Les émigrés ne tarderont pas à y rentrer.

5 Décembre. On apprend que l'Andalousie est à la veille de proclamer la république. Mina agit dans la Galice de concert avec les meneurs de Cadix et leur a promis de les seconder. Le chef politique de la Galice ayant reçu l'ordre qui dépose le général Mina, la populace s'est attroupée au cri de *vive Mina! meurent les ministres!* Elle a forcé les habitans de la Corogne d'illuminer en l'honneur du *héros de la Navarre.* On dit maintenant que Riego est attendu à Séville.

FRANCE.

Paris, 9, 10 et 11 décembre. M. Béranger, prévenu d'avoir, dans un recueil de chansons, outragé la morale publique et religieuse, offensé le Roi et la famille royale, et provoqué le port d'un signe de ralliement prohibé, a été condamné à trois mois d'emprisonnement, à 500 francs d'amende, et aux frais d'impression de l'arrêt. Une foule immense assistait aux débats. Le Jury a délibéré pendant deux heures et a prononcé la culpabilité sur le [illegible] et le [illegible] point seulement, à la majorité de sept contre cinq.

— Dans la séance de la Chambre des Députés, du 8, une pétition a donné lieu à une longue et [illegible] discussion. Le sieur Hély demande que, sans recourir à la censure, on prescrive aux journaux des limites dont ils ne pourraient s'écarter. M. Castelbajac saisit cette occasion pour attaquer les ministres sur tout ce qui a été fait depuis cinq ans. Il leur reproche d'avoir fait perdre à la Chambre la confiance du Roi et dit que dans cet état de choses, la Chambre devait être dissoute ou que les ministres devaient se retirer. M. de Salaberry, en parlant dans le même sens, a déclaré louer quelques exceptions dans le ministère, et notamment celle du Président du Conseil. Il a blâmé sur ce point l'opinion du général Donnadieu [illegible]. L'attaque paraît principalement dirigée contre le ministre des affaires étrangères et le Garde-des-Sceaux. Ce dernier a pris plusieurs fois la parole; il a dit que si l'on voulait accuser les ministres, il fallait le faire d'une manière précise et régulière, qu'alors il promettait de répondre à tout. MM. Chauvelin et

de la Bourdonnaye ont également parlé dans le sens des précédens orateurs. Sur la demande de ceux-ci, la pétition du sieur Bidy a été renvoyée à la commission relative à loi sur la presse et au Conseil des ministres. On a traité avec chaleur la question si la loi sur la censure serait discutée avant la loi pénale sur la presse ; le Garde-des-Sceaux, contre l'avis des orateurs, voulait que cette dernière passât avant l'autre. Rien n'a été décidé pour la priorité.

— Quelques lettres reçues dans les ports de la Méditerranée annoncent que le Pacha d'Egypte a secoué le joug de la Porte et s'est fait proclamer Roi ; ce qui a besoin de confirmation.

— Parmi les pétitions présentées à la Chambre, on a remarqué celle de la veuve Lesurque qui demande la réhabilitation de la mémoire de son mari, injustement condamné et exécuté en 1796, à la place de l'assassin du courrier de Lyon.

— On écrit de Pétersbourg que la souscription en faveur des Grecs produit des sommes immenses, que tous les grands de l'empire donnent l'exemple.

12 *Et 13 décembre*. Une grande fermentation régnait à Madrid au commencement de ce mois. Il court même des bruits alarmans sur la famille royale. Riego attend la fin de [illegible] pour se jetter avec quelques troupes dans Barcelonne, qui paraît disposée à imiter Cadix. Depuis le *Te Deum* de Barcelonne, la rentrée des habitans y a fait augmenter la contagion et plusieurs malades meurent dans deux jours.

— S. M. a présidé plusieurs conseils des ministres, et travaille fréquemment avec le président du conseil des ministres et avec le ministre de l'intérieur.

— M. Ravez, président de la Chambre des Députés, a donné un grand dîner le 12.

14 *Et 15 décembre*. Le *Moniteur* et le *Journal des Maires* du 15 annoncent une Ordonnance du 14, qui renouvelle tout le ministère. M. Peyronnet, député, est nommé Garde-des-Sceaux, ministre de la justice ; le vicomte de Montmorency, pair de France, ministre des affaires étrangères ; le maréchal duc de Bellune, ministre de la guerre ; M. de Corbières, ministre de la marine ; M. de Villèle, ministre des finances.

— Malgré que l'on suppose de la part des Russes de grands projets sur la Turquie, la Porte paraît peu inquiète, et le Divan montre un grand calme à cet égard.

— S. M. donne 1500 francs pour le prix de poésie sur le dévouement des sœurs et des médecins français à Barcelonne.

Banque de France 1545 fr.

Cinq pour cent consolidés 86 fr. 20 c. 87 fr. 50 c.

ITALIE

Chieri, 25 novembre. La nuit dernière, nous avons éprouvé ici une forte secousse de tremblement de terre, qui n'a eu aucune suite fâcheuse.

Rome, 5 décembre. Deux escadrons du régiment autrichien dragons, commandés par le colonel baron de Wangen, arrivés ici de Naples, dimanche dernier avec une compagnie de grenadiers, ont reçu la bénédiction du Saint-Père, qu'ils avaient vivement sollicitée.

SUISSE

Lausanne, 24 décembre. A l'avenir, dans le canton de Thurgovie, nul chrétien ne [illegible] sans la permission du gouvernement. S'il se convertit, il perdra ses droits dans sa commune et devra en acquérir de nouveaux dans une autre commune de sa confession.

CHAMBERY, de l'Imprimerie de F. H. PLATTET, rue du Sénat.

AN 1821. (N° 52). VI.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE
Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 28 Décembre.

INTÉRIEUR

Chambéry, 27 décembre. Par Patentes du 18 du courant, S. M. a nommé M. le Chevalier Falquet, Avocat Fiscal-Général au Sénat de Savoie; M. le Baron [illegible] de Tours est nommé Sénateur au même Sénat; M. le Vassal Passerin d'Entrèves est nommé Avocat Fiscal-Général au Sénat de Nice.

— S. M. a décerné la Grand'Croix de l'Ordre des SS. Maurice et Lazare à M. le Chevalier De La Fléchère, Colonel Commandant le bataillon des Chasseurs de Savoie, pour les services qu'il a rendus dans les derniers événemens.

AVIS. — *Adjudication de travaux publics.*

Le jeudi, 10 janvier prochain, à 10 heures du matin, à l'Hôpital, au bureau de la Vice-Intendance, par devant M. le Vice-Intendant de la province de Haute-Savoie, il sera procédé, par la voie des enchères publiques, au rabais, à l'extinction de la bougie vierge, à l'adjudication des réparations et constructions en maçonnerie, menuiserie et autres, nécessaires au collège royal de Conflans, suivant les plan et devis qui en ont été rédigés les 15 et 18 novembre 1820 par le géomètre Vaudey, dont on pourra prendre connaissance, ainsi que du cahier des charges, au secrétariat de la Vice-Intendance, sans déplacement. Lesdits travaux y étant évalués à 3118 fr. 90 c.

Les offres en rabais ultérieures du sixième ou demi-sixième ne seront admises que jusqu'au jeudi suivant 17, à midi précis.

PIÈCES OFFICIELLES PUBLIÉES

Pub. le 19 décembre: Édit Royal (du 29 novembre 1821) *par lequel S. M. pourvoit aux contributions directes de l'an 1822, et les maintient aux mêmes taux que pour l'année courante.*

Pub. le 22: Lettres Patentes (du 22 novembre 1821) *par lesquelles S. M. attribue aux Insinuateurs la perception des amendes et peines pécuniaires, ainsi que celle des obligations souscrites par les individus admis à la subrogation au service militaire.*

Pub. le 26 décembre: Édit (du 21 décembre 1821) *par lequel S. M. fixe l'époque du serment de fidélité que doivent lui prêter ses Vassaux, les*

Députés des Villes et Communes, et ceux des Corps militaires, et en détermine le réglement.

N. B. Nous donnerons le texte de cet Edit dans le N° prochain.

PIÉMONT.

Turin, 20 décembre. On a fait à Chieri, le 13 du courant, l'ouverture solennelle du couvent de St. Dominique. Douze prêtres ont pris l'habit dans cette circonstance.

— S. M., par l'entremise de M. le Comte Barbaroux, chargé d'une mission extraordinaire près le Saint-Siège, a fait présent aux Jésuites de Rome d'un magnifique calice d'argent, avec la coupe et la patène en or.

22 *Décembre.* S. M. a nommé, le 18 du courant, à la place de Grand-Chambellan en second, M. le Marquis de St-Marsan, Ministre d'Etat, et a accordé une pension de retraite à S. Exc. M. le Comte Balbe, Ministre d'Etat, et M. le Comte Lodi de Capriglio.

— Par Patentes du 20, S. M. a nommé Ministre d'Etat S. Exc. le Comte Peiretti, le dispensant des fonctions de Premier Président de la Chambre des Comptes. Le Chevalier Louis Montiglio est nommé Président Régent la Chambre des Comptes, le Chevalier Pellitz, Procureur Général; le Chevalier Giacca, Avocat Général près le Sénat de Piémont, reçoit le titre, le grade et l'ancienneté de Président et la Grand-Croix des SS. Maurice et Lazare.

— M. le Marquis Jean-Antoine Raggi, Chevalier Grand-Croix des SS. Maurice et Lazare, est nommé Premier Officier dans la Secrétairerie d'Etat des affaires internes.

NOUVELLES ETRANGERES.

ALLEMAGNE.

Vienne, 9 décembre. On assure que le Grand Seigneur s'est prononcé contre la Sainte-Alliance, qu'il regarde comme ayant pour but essentiel la destruction de l'Islamisme, et là un système de défiance contre toutes les puissances Chrétiennes.

— Lord Strangford a envoyé deux courriers en Perse, pour engager cette puissance à des dispositions pacifiques envers la Porte.

— Les armemens de guerre se ralentissent.

— On écrit de Trieste que le sénat du [illegible] a transféré son siège à Tripolitza, où il publie ses ordres sous le titre de sénateurs conseillers. Ali-Pacha a envoyé, dit-on, un subside de 2 millions de sequins aux Grecs de la Morée.

— On parle de quatre ambassadeurs que le Grand-Seigneur aurait envoyés à Hydra, pour traiter de la paix avec les Grecs du Péloponèse; il y a, dit-on, un Français, un Anglais, un Autrichien et un Turc.

Francfort, 14 décembre. Selon des lettres de Constantinople du 11 novembre, les Persans auraient pris Bagdad et [illegible] au fil de l'épée la garnison turque et tous les sectateurs d'Omar; les chrétiens seuls auraient été épargnés.

— Des passages fréquens de courriers russes font augurer qu'il règne une grande activité dans les négociations relatives aux affaires du Levant.

— On apprend de Pétersbourg que l'Empereur Alexandre, ayant égard aux représentations du baron de Strogonoff et à celles des employés de sa mission près la Sublime Porte, leur a accordé à tous des gratifications et d'honorables récompenses. On assure qu'un corps russe considérable se portera en Asie, pour agir de concert avec les Persans.

ANGLETERRE.

Londres, [illegible] *décembre*. Les nouvelles d'Irlande sont moins alarmantes; mais on cite encore des meurtres à force ouverte, et c'est ainsi que continuent d'être assassinées les victimes qu'ils ont désignées d'avance.

— Le *Courrier* commence à croire que l'Empereur Alexandre aurait déjà cédé à l'impatience générale de ses sujets de déclarer la guerre aux Turcs, sans l'influence des puissances alliées. L'attitude de la Porte est considérée comme l'ouvrage de la Russie.

— Le Roi a de nouveau prorogé le Parlement du 3 janvier au 5 février.

— Le Morning-*Herald* félicite l'Angleterre de l'indépendance des États de l'Amérique méridionale, qui ouvre de nouveaux débouchés au commerce britannique. Le *Courrier* annonce qu'il se fait à Constantinople des préparatifs de défense de cette capitale. Selon le *Star*, les maisons de commerce ont suspendu leurs expéditions pour Constantinople et Smyrne.

— On a arrêté en Irlande un personnage dont on attend de grandes révélations.

ESPAGNE.

Madrid, 8 *Décembre*. S. M. est rentrée le 4 dans la capitale, aux acclamations du peuple. Une grande partie de la garde nationale s'est trouvée en défaut d'assister à la parade; elle était occupée à signer une adresse contre les ministres. Ceux-ci ont de nouveau tous offert leur démission au Roi, qui a refusé de l'accepter, en rendant justice aux marques de dévouement qu'ils lui ont données. Je sais, a dit S. M., que les factieux en veulent à ma vie; mais je ne périrai pas comme le Roi *martyr*; j'attendrai la mort les armes à la main, à la tête de ma garde.

— La Galice est toute entière au pouvoir de Mina, qui a formé un gouvernement provisoire, frappé le clergé et la noblesse d'une énorme contribution et rassemblé 30,000 hommes, dont 20,000 se sont [illegible]

— Les autorités de Barcelonne ayant fait entrer dans la citadelle trois cents hommes avec des munitions, le chef de la garde nationale a fait battre la générale, et les milices au nombre de quatre mille hommes, se rassem

libèrent en criant : *meurent les serviles* ! On arrête ces cris funestes. La maladie a sensiblement décliné. On a pris des mesures pour purifier les rues et les maisons.

— Le commandant de Gibraltar a refusé des secours aux émigrés de Cadix.

— Plusieurs adresses ont été portées à Riego, *au nom du peuple Barcelonais*, pour l'inviter à prendre le commandement de la province.

20 *Décembre.* C'est demain que doit avoir lieu la discussion si vivement attendue sur l'état du royaume et en particulier sur la conduite des villes insurgées. On sait avec satisfaction que, dans ces momens de crise, la famille royale est entrée au Pardo, de l'avis du conseil de S. M., et que là du moins elle sera plus en sûreté.

— A Séville, on a fait brûler par la main du bourreau les derniers ordres envoyés par le ministère. Dans la Galice, le crédit de Mina commence à baisser; la population de la province ne partage point les dispositions de la Corogne. Le chef politique, retiré à Lugo, a repris son autorité.

— Les Cortès, dans leur adresse au Roi, ont formellement et hautement désapprouvé la conduite des autorités insurgées de l'Andalousie. Malheureusement la guerre civile a déjà éclaté près de Cordoue entre deux régimens qui en sont venus aux mains et se sont livrés un combat sanglant.

FRANCE.

Paris, 16, 27 et 28 décembre. Le comte de Serre, le marquis de Latour-Maubourg, le comte Siméon et le baron Portal sont nommés ministres d'état et membres du conseil privé. Ces deux derniers et M. Roy, sont élevés à la dignité de Pairs. M. de Latour-Maubourg est nommé gouverneur de l'Hôtel des Invalides. MM. Portalis et Mounier sont appelés au comité de législation.

— Dans la séance des Députés, du 15, les nouveaux ministres ont pris place au banc des ministres. Le centre a paru se dégarnir de plus en plus. Le garde-des-sceaux a annoncé qu'il serait proposé un nouveau projet pour *la police des journaux*, il a communiqué une ordonnance qui retire le projet relatif à la prorogation des lois des 31 mars 1820 et 26 juillet 1821, relatives à la censure.

— On a remarqué que le Roi a travaillé et travaille encore fréquemment seul.

— La *Gazette de la Cour*, de Pétersbourg, du 28 novembre, contient un article qui annonce une tournure défavorable dans les négociations entre la Russie et la Porte, ensuite du contre ordre reçu par les Turcs au sujet de l'évacuation promise de la Moldavie et de la Valachie. L'Empereur Alexandre a fait de nombreuses promotions dans l'armée.

19 *Et 20 décembre.* On assure qu'une Ordonnance royale rend enfin la basilique de Ste. Geneviève au culte divin et au vocable de la Patronne de Paris.

— Les journaux des Pays-Bas, en annonçant les projets d'améliorer la marine du royaume, observent que celle de France reçoit une grande ex-

tension, tandis que celle d'Espagne ne tardera pas à tomber dans une nullité complète.

21 Et 21 décembre. M. de Villèle a présenté à la Chambre des Députés un projet de loi pour obtenir les *trois premiers douzièmes des contributions* de 1822.

— La Chambre des Pairs s'occupe d'un projet tendant à fixer la compétence de la Cour des Pairs en matière de juridiction criminelle.

Banque de France : 1590 fr., 50 c.

Cinq pour cent consolidés, 88 fr., 20 c., 87 fr. 50 c.; 87 fr., 65 c.

ILLYRIE.

Trieste, 8 *décembre*. Notre gazette du 6 confirme l'invasion des Persans, quoi qu'elle exagère toujours les forces. Il paraît qu'ils sont déjà entrés à Erzerum, à Kars et Wan. Si les Arméniens se rangent de leur parti, ils pourront donner de l'embarras à la Porte. Celle-ci paraît disposée à se réconcilier avec la Russie. Les Wéchabites ont recommencé leurs hostilités, et les Maronites se sont réunis avec les Druses dans la Syrie. Le Pacha d'Egypte est chargé de pacifier l'île de Candie.

SUISSE.

Lausanne, 22 *décembre*. Une espèce de typhus règne, depuis septembre dernier, dans les communes de Guggisberg et de Wahlern, au canton de Berne. Le gouvernement a ordonné des mesures sanitaires.

— On discute en ce moment à Genève un projet de loi en six articles pour restaurer les fortifications de cette place, et même les augmenter sur la rive droite du Rhône. M. le colonel Dufour, membre du conseil représentatif, a prononcé à ce sujet un discours remarquable par les vues politiques et militaires, pour démontrer l'intérêt de la Suisse à l'exécution de ce projet.

VARIÉTÉS.

NOTICE SUR LA SARDAIGNE.

(*Article communiqué*).

» Les premiers peuples qui habitèrent ou connurent la Sardaigne, furent d'anciens Grecs qui allèrent y trafiquer et la nommèrent *Ichnusa*, à cause de sa figure assez semblable à celle d'un pied d'homme. Ils n'y bâtirent aucunes villes ; ils habitèrent des cabanes et les premiers antres que le hasard leur fit trouver.

» Les seconds peuples connus pour avoir habité cette île, furent les Lybiens conduits par *Sardus*, fils de *Macéris*, nommé

» Hercule en Egypte et en Lybie. Ils ne bâtirent point de villes et vécurent comme les premiers, qu'il obligèrent à les recevoir.

» Les troisièmes peuples connus en Sardaigne, furent les Grecs conduits par Aristée, qui inconsolable de la mort d'Actéon, quitta la Grèce avec une troupe des siens qui suivirent sa fortune, ils ne bâtirent non plus aucune ville, sans doute à cause du petit nombre.

» Les quatrièmes peuples venus dans cette île, furent les Ibériens, conduits par Norax, il bâtirent la ville de Nora (1). On tient que c'est la première bâtie en Sardaigne.

» Les cinquièmes peuples furent les Thespiens, conduits par Iolas, auxquels se joignirent quelques peuples de l'Attique. On voit encore en Sardaigne des lieux nommés Iolée et dont les habitans rendent de grands honneurs à Iolas. Ils fondèrent les deux villes de Olbia et d'Agylé, du nom d'*Agyleus*, chef athénien.

» Les sixièmes peuples furent les Troyens, échappés avec Enée, du sac de Troie. Jetés par les vents en Sardaigne, ils furent reçus favorablement des Grecs qui y étoient établis, et avec lesquels ils ne formèrent plus qu'un seul peuple. Les barbares ne firent la guerre ni aux Troyens ni aux Grecs, parce que, depuis cette jonction, la force étoit égale de part et d'autre, et parce que les deux armées séparées par le fleuve Thyrsus, qui traverse l'île, ne voulurent point passer le fleuve l'une en présence de l'autre.

» Les septièmes peuples qui abordèrent en cette île furent encore les Lybiens, avec des troupes plus nombreuses, ils attaquèrent les Grecs, qui périrent au fil de l'épée. Quant aux Troyens, ils se réfugièrent sur les plus hautes montagnes, dont les rochers pointus et les précipices leurs servirent de remparts. Ils s'y maintinrent si bien, qu'ils subsistent encore maintenant sous le nom d'Iliens, mais avec le tems ils ont pris l'armure, l'habillement, les mœurs et même la figure des Lybiens.

» Les huitièmes peuples arrivés dans l'île de Sardaigne furent les Corses, dans une sédition de l'île de Corse (nommée

(1) Elle étoit située à quatre lieues de Cagliari au bord de la mer. On y voit encore des ruines et un reste d'amphithéâtre romain.

» ainsi par les Lybiens et *Cyrnos*, par les Grecs) Ils occupèrent
» les montagnes et y bâtirent des villes. De là un peuple qu'en
» Sardaigne même on nomme *Corse*, du nom de son propre pays.
» Les nouveaux peuples enfin furent les Carthaginois, qui
» puissans par mer, soumirent tous les peuples, à la réserve
» des Iliens et des Corses, défendus des invasions par leurs
» montagnes, et bâtirent Calaris et Sulchis, mais quand il
» fut question de partager les dépouilles, les Ibériens et les
» Lybiens, qui avaient eu bonne part à cette conquête, mé-
» contens du partage, abandonnèrent les Carthaginois et oc-
» cupèrent les hauteurs, où ils se cantonnèrent. Les Corses
» leur donnèrent le nom de *Balares*, qui veut dire fugitifs,
» en langage de leur pays. »

C'est Pausanias qui nous fournit ces renseignemens sur les diverses peuplades de Sardaigne. Les barbares dont il est parlé plus haut, paraissent être des hordes africaines venues dans cette île en des tems inconnus; lesquels poursuivis par les Romains, se réfugièrent sur les montagnes, nommées encore Barbagies.

Après l'époque où cette île passa sous la domination des Carthaginois, son histoire devient un peu moins obscure. La première guerre punique ayant valu la Sicile aux Romains, ce peuple, dont la puissance et l'ambition croissaient chaque jour, convoita bientôt la Sardaigne. Les Carthaginois craignant, d'après les diverses menaces des Romains, de voir recommencer une guerre qu'ils n'étaient pas encore en état de soutenir (la seconde guerre punique, qui éclata plus tard) se virent forcés de consentir à la cession de la Sardaigne à cette république. Ce fut même cette cession qui fut une des raisons de la seconde guerre punique. Car les Carthaginois, qui avaient cédé par force et par ruse, excitèrent leurs partisans qui firent des levées de boucliers en Sardaigne. Ce fut un prétexte pour Rome de déclarer la guerre à Carthage. Une armée romaine étant passée dans cette île, il y eut des batailles où les Carthaginois et leurs partisans Sardes perdirent considérablement; ensuite les Romains la conquirent entièrement et la firent gouverner, comme les autres provinces de la république, par des proconsuls ou des préteurs. J'ai parlé de l'ambition et de la mauvaise foi de Rome envers Carthage; mais Carthage, qui avait eu la première l'empire de la mer, avait expulsé les Romains de tout commerce dans la Méditerranée; ceux-ci, continuellement aidés par leurs alliés exaspérés, enlevèrent successivement aux Carthaginois la Sicile, puis la Sardaigne et la Corse.

La suite à un autre Numéro.

ANNONCE

On trouve à Chambéry, chez Puthod, libraire, le texte latin des *Lettres Apostoliques* du 13 septembre dernier, qui condamnent la société secrète des *Carbonari*.

On trouve à la même adresse les Tomes X et XI de la *Bible de Vence*, avec la première partie de l'Atlas.

— L'*Annuaire Ecclésiastique des Duchés de Savoie et d'Aoste* etc. pour 1822 est achevé; nous en rendrons compte incessamment. On le trouve à Annecy, chez *Alexis Burdet* imprimeur libraire, à Chambéry, chez *Puthod*, libraire, et chez les principaux libraires du Duché.

AVIS

Le sieur *Pernard*, logé à Montmélian, à l'auberge de *la Bonnemaire*, tient une Diligence qui part pour Grenoble les lundi, mercredi et vendredi à cinq heures du matin, et revient le lendemain, de Grenoble à Montmélian, passant chaque fois par la route sur la rive gauche de l'Isère. La voiture est conduite par deux chevaux, relevés au milieu du trajet par des chevaux frais. Le prix des places est de 4 liv. 50 centimes par personne, pour l'allée, et autant pour le retour.

Cet établissement est surtout avantageux pour les voyageurs qui viennent de la Maurienne ou de la Tarentaise, et qui veulent se rendre à Grenoble.

LOGOGRIPHE

Je passe pour malin, je suis gentilhomme;
Si dans l'art d'imiter on vante mon adresse,
On me connaît aussi plus d'un imitateur.
Retranchez ma queue et ma tête,
Echangez-moi deux pieds, je suis un interprète
Qui peut être fidèle et quelquefois trompeur.

Le mot de la dernière *Charade* est *Char-le-ton*.

Erratum du N° 51.

Il s'est glissé dans le dernier article de *Paris*, au sujet des nouveaux ministres, une erreur essentielle, qui doit être rectifiée comme il suit: M. de Corbière, ministre de l'intérieur; le marquis de Clermont-Tonnerre, ministre de la marine; M. de Villèle, ministre des finances.

Marchés de Chambéry des 18, 20 et 22 décembre 1821

Prix		Le Vessel f	c		L'Hectolitre f	c
Froment,	*Prix* . .	14	11	— . .	17	36
Seigle	. . . .	8	00	— . .	10	46
Orge	. . . .	0	00	— . .	0	00
Sarrasin	. . . .	4	50	— . .	5	89
Maïs	. . . .	0	00	— . .	0	00
Avoine (1)	. .	6	00	— . .	3	58
Pain, 1re qualité, le kilogr				. .	0	30
Viande, *idem*,	*idem*				0	70

(1) Rapport des 3 vessels à l'hectolitre: Froment [illegible], Seigle [illegible], Avoine [illegible].

Chambéry, de l'Imprimerie de F. R. Plaisant, rue du Sénat.